



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

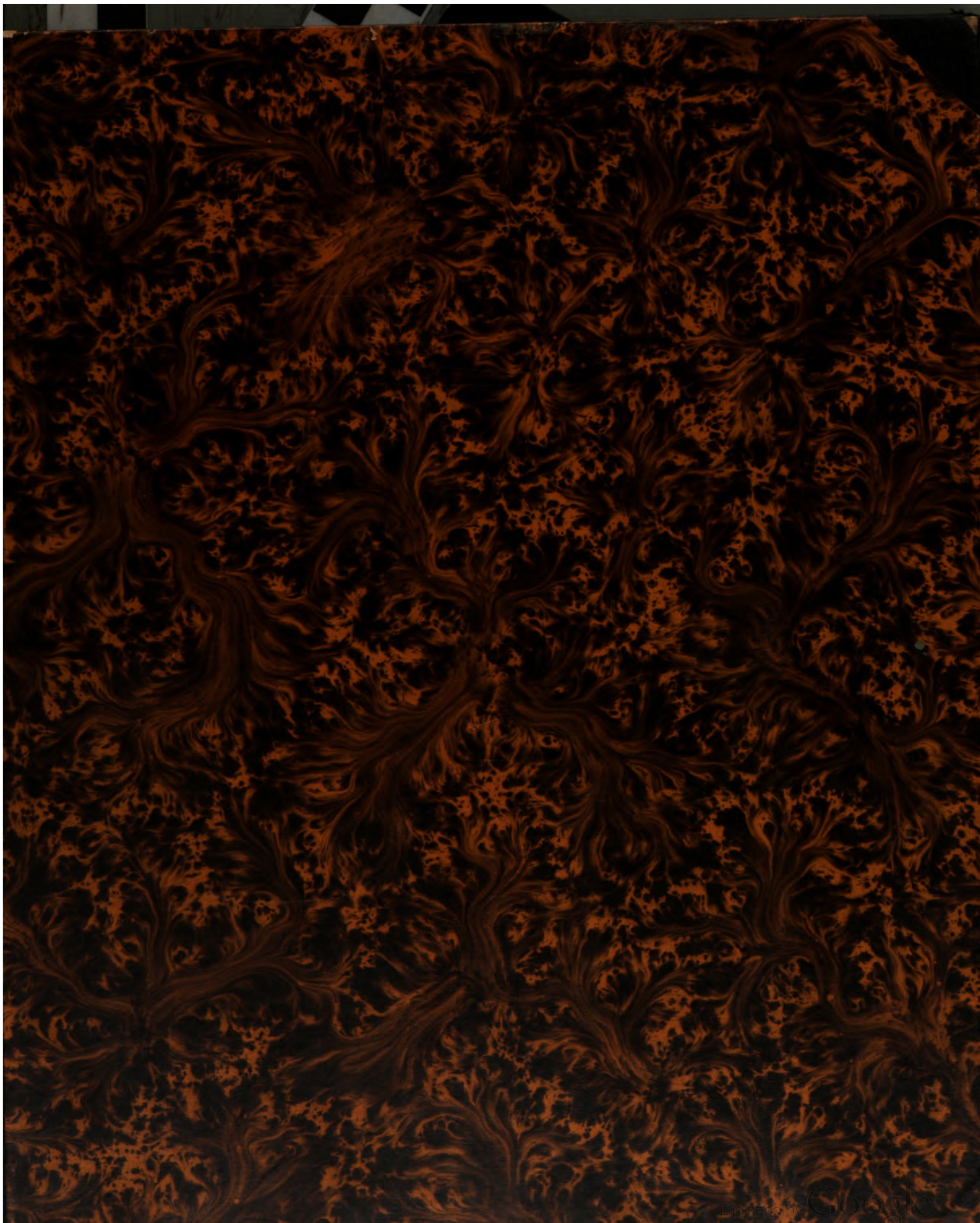
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



4° Arch.

166 m

Reuvers

Atlas: 2° Arch.

224 m

Hlk

~~$\frac{IX}{2.11}$~~ 2° Sl 2215(1

B! Der Atlas hierzu steht: $\frac{IX}{57} = Sl 2215(2$

L E T T R E S

À M. L E T R O N N E,

MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR,

SUR LES

Papyrus bilingues et grecs,

ET SUR

Quelques autres monumens gréco-égyptiens

DU

MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE L'UNIVERSITÉ
DE LEIDE,

PAR

C. J. C. R E U V E N S.

Avec Atlas.

À L E I D E,

CHEZ S. ET J. LUCHTMANS,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

1850.

Arg.
155-2

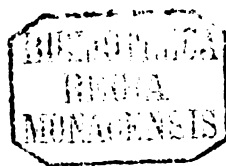
McILLEN

Wm. McKee

LETTERS

Relatives

AUX MONUMENS GRÉCO-ÉGYPTIENS DU
MUSÉE D'ANTIQUITÉS
DE LEIDE.



L E T T R E S
À M. L E T R O N N E,

**MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR,
INSPECTEUR-GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE etc.**

SUR

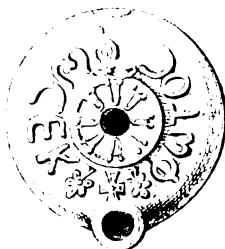
LES P A P Y R U S B I L I N G U E S E T G R E C S,
ET SUR QUELQUES AUTRES MONUMENS GRÉCO-ÉGYPTIENS

DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE LEIDE,

PAR

C. J. C. R E U V E N S,

**Professeur d'archéologie et directeur du musée; membre de l'institut royal
des Pays-Bas et de l'académie des sciences de Zélande; corresp. de la
société des sciences à Batavia; membre étr. de la société royale
asiatique de Londres; membre honor. de la société philosophique
de Cambridge et corresp. de l'accademia Labronica de Livourne.**

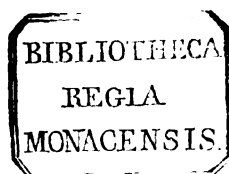


K. Museo Lugd.-Bat.

À L E I D E,
CHEZ S. ET J. Luchtman,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

1830.



Vignette du Titre:

Lampe gréco-égyptienne du Musée de Leide avec cette inscription :

ΦΩC EK ΦΩΤOC

D'une lumière en naît une autre.

— il arrive souvent que la lumière s'étend d'un objet à un autre, et gagne ainsi de proche en proche dans le vaste champ de l'antiquité figurée.

(RAOUL-ROCHETTE, Monumens Inédits I. p. 211.)

Avertissement.

Un supplément à la I^{re} de ces lettres, assez important pour fixer tout de suite l'attention du lecteur, est contenu dans l'appendice et se trouve mentionné plus d'une fois dans les corrections et additions. Il est indispensable d'éclairer le public sur l'événement favorable qui a amené ces augmentations.

Lorsque les négociations qui eurent lieu entre le gouvernement des Pays-Bas et M. le chevalier J. D'ANASTASY d'Alexandrie au sujet de l'achat de sa collection égyptienne, touchèrent à leur fin, M. D'ANASTASY écrivit, au mois de Mars 1828, à ses agens à Livourne, en leur envoyant ses dernières instructions pour conclure la vente, qu'il leur expédierait, pour être ajoutés à la collection totale, outre un casque, trouvé sur une momie, « un manuscrit grec sur papyrus en forme de livre et un fragment de « papyrus manuscrit bilingue; » que M. D'ANASTASY jugeait appartenir à celui de même nature décrit sous le N^o. 75 dans la première des lettres que j'offre au public.

« Puisque par un heureux hasard, » ainsi s'exprime M. D'ANASTASY « j'ai eu l'occasion de le racheter de la main des Arabes (qui suivant leur frauduleuse coutume « l'ont probablement détaché du papyrus principal afin d'en tirer un plus grand prix « par la double vente) je me fais un scrupule de le réunir comme membre au corps « que je crois être le sien, et j'éprouve une véritable satisfaction de pouvoir procurer « au possesseur de ma collection un avantage qui peut être précieux. »

M. D'ANASTASY eut la générosité d'enjoindre formellement à ses agens de remettre ces objets à l'acquéreur, dans le cas même que le traité fût déjà conclu et la livraison entièrement effectuée.

Le monde savant reconnaîtra le noble procédé de M. D'ANASTASY, comme le gouvernement lui en a fait témoigner son haut contentement.

Cependant ces objets ne furent réellement remis qu'en Novembre 1828, c'est-à-dire après que la grande collection eut été expédiée aux Pays-Bas, et ils ne parvinrent au musée de Leide qu'au mois d'Août 1830, à l'occasion du retour de M. le Lt. Col. J. E. HUMBERT, qui avait été chargé des négociations relatives à la collection.

J'avais cru bien faire en présentant le plutôt possible au public les résultats d'une première étude de l'ensemble des manuscrits grecs et bilingues que fournissait cette collection, et en effet il était impossible, dans un musée dont les richesses, et en même temps les détails d'administration se multiplient de jour en jour, de remettre l'étude de ces monumens à un avenir incertain et dépendant entre autres des chances d'un envoi par mer. Mais des retards imprévus, tels que tout auteur en éprouve à son tour, ayant fait traîner l'impression commencée l'hiver dernier jusqu'à l'arrivée de ces objets accessoires, je crois qu'il est de mon devoir de communiquer le résultat de l'examen provisoire que j'ai fait des dits objets.

C'est pourquoi le lecteur est prié de vouloir, après la lecture de la I^{re} lettre avec l'art. XII de la III^e, consulter l'appendice, et les corrections et additions qui se rapportent au texte de la lettre, et de l'article indiqués.

Le contenu de cet appendice, ainsi que les observations additionnelles relatives à l'explication de la planche A. (I^{re} Lettre p. 85.) et les additions et corrections n'ont pu entrer dans la composition des tables.

Leide, Octobre 1830.

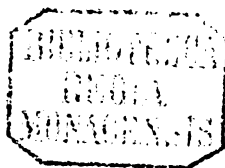


L E T T R E S
A M. L E T R O N N E,
SUR LES PAPYRUS BILINGUES ET GRECS, ET SUR QUELQUES
AUTRES MONUMENS GRÉCO-ÉGYPTIENS
D U M U S É E D E L E I D E.

PREMIÈRE LETTRE. — PAPYRUS BILINGUES.

Vous vous rappelez peut-être, Monsieur, que, lorsque j'eus l'honneur de vous voir à Paris, il y a environ cinq ans, je vous parlai d'une inscription Grecque sur un monument en marbre du Musée de Leide, qui me paraissait être d'origine Égyptienne, mais dont le sens ne m'était pas entièrement intelligible. C'est surtout un nom de monnaie, que je croyais y trouver, qui m'a fourni l'occasion de cet entretien à propos de vos judicieuses *Considérations sur l'évaluation des monnaies Grecques et Romaines*.

J'avais toujours espéré, que ce monument, confié à ma garde depuis les premières années de mon professorat à Leide, et qui n'avait cessé d'occuper mon attention, finirait par être mieux éclairci un jour. Déjà une publication de l'un des vétérans de l'étude archéologique en Allemagne, qui parut la même année (1825), avait confirmé les idées que je m'étais faites sur le sens général du monument en question, lorsque l'acquisition de la précieuse collection d'antiquités Égyptiennes de M. le chevalier d'ANASTASY, vice-consul de Suède à Alexandrie, acquisition due à la libéralité de notre gouvernement, et dont les objets arrivèrent à *Leide* le 1. Janvier de l'année



passée, est venue offrir, par un heureux hasard, de nouveaux moyens pour expliquer les détails qui m'avaient le plus embarrassé.

Inférieure pour les grands monumens à la superbe collection de M. DROVETTI, qui se trouve à Turin, la collection ANASTASY de Leide a été estimée égale, pour le contenu, comme pour le prix, à celle du consul Anglais, feu M. SALT, qui fait maintenant le fonds principal de la division Égyptienne du nouveau Musée CHARLES X au Louvre. Elle contient, en fait de grands monumens Égyptiens, une chapelle monolithe, des statues, des sarcophages, des stèles, des momies, etc.; ensuite une infinité de petits objets de toutes les classes connues, et surtout une collection de manuscrits sur papyrus de *cent trente deux* numéros; qui forment au-delà de *cent papyrus* proprement dits, *24 manuscrits sur toile*, qu'on a coutume de ranger dans la classe des papyrus, un *sur cuir*, etc. Parmi les papyrus, il y en a *vingt* en Grec, et *trois bilingues*, sans parler des contrats démotiques, sur lesquels les enrégistremens sont apposés en Grec, ni des inscriptions Grecques sur des monumens d'une autre nature. Ce sont les manuscrits bilingues qui m'ont fourni les éclaircissemens sur le monument en marbre dont je viens de parler.

Mais la collection ANASTASY, réunie à d'autres précédemment acquises, de M. de L'ESCLUZE, négociant à Bruges, de la dame M. CIMBA à Livourne, et à d'autres achats partiels, forme maintenant un Musée Égyptien digne d'être comparé avec les premiers de l'Europe, et surpasse tous ceux d'une importance secondaire (a). De cette manière mon travail, ne pouvant plus se borner exclusivement au monument qui m'occupait depuis si longtems, a dû embrasser la classe entière des *monumens Gréco-Égyptiens*, celle qui, dans un pareil Musée, se présente le plus naturellement pour préparer l'entrée au sanctuaire de l'Égypte. C'est à vous, Monsieur, que je désire faire hommage de mes travaux dans cette partie, comme à celui qui a ouvert d'une manière si honorable la carrière par l'*Histoire de l'Égypte tirée des inscriptions Grecques*. Sans doute que la connaissance des sources mêmes aura pour vous, et pour le public qui veut bien prendre part à nos travaux respectifs, plus d'intérêt que les conséquences que j'aurais pu en ti-

(a) Les papyrus, par exemple, réunis à quinze autres purement Égyptiens que le Musée possédait déjà, forment une série de *cent quarante sept* numéros.

rer. Permettez, que je consacre cette *première* lettre à une notice préliminaire sur *deux* principaux *manuscrits bilingues* sur papyrus (a) du Musée de Leide, et que je réserve pour une *suivante lettre* le monument en marbre avec inscription Grecque, pour lequel je réclame également votre attention. Il s'entend, que les extraits à donner, soit dans cette *première* lettre, soit dans la *troisième* et dernière, qui sera consacrée à nos papyrus grecs, ne doivent être considérés que comme les précurseurs d'un ouvrage plus complet sur ces monumens.

Un papyrus que M. d'ANASTASY considérait comme un des principaux ornemens de sa collection, et qui paraît effectivement avoir attiré l'attention d'autres gouvernemens, non moins jaloux que le nôtre de faire avancer les études Égyptiennes, fut décrit par lui de la manière suivante.

» Grand papyrus en caractères hiératiques ou démotiques se déroulant
 » en rituel à pages; *les lignes entremêlées de caractères Grecs* dans pres-
 » que toutes les pages et espaces plus ou moins. Sur le revers écrit avec
 » lacunes, dans la partie supérieure seulement, en hiéroglyphes, caractères
 » hiératiques ou démotiques et Grecs. (Manuscrit unique jusqu'ici.)"

Je n'ai pas craint de reproduire cette notice en entier, parcequ'elle a été sans doute répandue de plus d'une manière, soit avec le catalogue, soit séparément, et que c'est en conséquence de cette publicité, à ce qu'il me semble, ou de négociations fondées sur cette description, que M. le professeur ROSELLINI, disciple et ami de M. CHAMPELLION, a donné de ce manuscrit dans une feuille publique, d'après un court examen, pour autant que les agens du vendeur ont cru devoir le lui permettre, une description plus détaillée, qui doit avoir contribué à répandre la connaissance de la pièce en question. Mais, probablement après que l'article de M. ROSELLINI eut paru, M. d'ANASTASY ajouta, dans un troisième supplément à sa collection, un second papyrus à-peu-près de même nature, » écrit (suivant la Notice) « d'un côté en grec, de l'autre en démotique, » expressions que je me propose de rectifier.

Je n'ai pas eu l'occasion de lire la description que M. ROSELLINI à

(a) Le troisième. N°. 74 a, sera décrit en son lieu, dans la *IIIe. Lettre.*

donnée du premier papyrus, mais je crois pouvoir assurer d'après une étude préliminaire, que tous les deux sont de même nature et s'éclaircissent mutuellement, qu'ils sont tous deux d'une haute importance pour l'avancement de l'étude de l'antiquité Égyptienne, émanés l'un et l'autre du système mythologique originaire de ce pays, mais qui est modifié, dans l'un des papyrus plus que dans l'autre, par les sectes philosophiques et thaumaturgiques des premiers siècles de notre ère: que l'un et l'autre sont enfin des *rituels magiques*. Mais le premier (côté N^o. 65), généralement *hiératique*, contient de plus, avec quelques textes grecs, des *transcriptions interlinéaires de mots démotiques*, écrites en grec; et doit devenir par-là d'un haut mérite aux yeux des savans qui apprécient la consolidation des bases de tout nouveau système, avant de l'élever trop haut, et qui ne demandent pas de fruits avant que l'arbre ait bien pris racine: il occupera une place à côté des textes démotiques dont on possède des antigraphes ou copies Grecques, quelquefois peu littérales; et il pourra même peut-être, sous plusieurs autres rapports, faciliter l'explication de l'écriture hiératique et hiéroglyphique.

Ce dernier papyrus, N^o. 65, à *transcriptions*, a 3 mètres 14 centimètres (10 pieds) de longueur, sur 25 centimètres (9½ pouces) de hauteur. Il était roulé, et parfaitement bien conservé, excepté le commencement. Il provient de *Thèbes*.

L'autre, N^o. 75, écrit d'un côté presque entièrement en grec, n'a guère que la moitié de la longueur du premier (m. 1. 62; 5 p. 2 pouces), mais à-peu-près la même hauteur. Il était plié à plat, et le côté extérieur, contenant uniquement un texte Égyptien *hiératique*, avait beaucoup souffert. L'extrémité droite, contenant la fin du texte grec, n'est pas entière, et l'extrémité gauche semble ne pas l'être non plus. L'endroit, d'où il a été envoyé, n'est pas désigné.

Ces deux papyrus se ressemblent dans une circonstance remarquable et peut-être unique, comme l'est leur contenu: c'est que le côté extérieur, devenu d'une couleur foncée, porte les marques évidentes du frottement des mains. Ces marques se trouvent au milieu de la hauteur et laissent les extrémités d'en haut et d'en bas intactes. Aussi le papyrus à *transcriptions* N^o. 65 (que l'on pourrait nommer ainsi, pour le distinguer de celui numéroté 75) sur le revers duquel on a aussi écrit, ne présente au dos que des

colonnes courtes et placées à la marge supérieure, apparemment pour laisser libre l'usage de la main vers le milieu de la hauteur des pages, sans que l'écriture en souffrît. Cette explication paraît d'autant plus fondée, que les marques du frottement finissent au même endroit où l'écriture du dos cesse, et laissent ainsi entièrement en blanc un espace non usé de papyrus, correspondant à trois colonnes ou pages d'écriture de l'intérieur.

Il est donc évident, que nos deux papyrus, bien différens des rituels *funéraires*, ou des actes publics ou privés, servaient à un *usage journalier*, à une lecture continuelle, et cette circonstance est de la dernière importance pour en déterminer la destination.

Mais le deuxième papyrus, N^o. 75, simplement *bilingue*, est encore différent quant au frottement. On dirait, à n'en pouvoir douter, que le revers, où se trouve l'écriture Égyptienne *hiératique*, et qui porte les traces de ce frottement, a été jadis le côté principal. Cette écriture remplit toute la hauteur des pages; elle est grande et tracée d'une main assurée, sans qu'on ait ménagé aucun espace pour le maniement, de sorte que le frottement continu a usé les lettres vers le milieu de la hauteur des pages, et causé dans le papyrus des fissures verticales, qui ont été réparées avec des parcelles de papyrus, *qui couvrent l'écriture*: signe évident, qu'elles y ont été posées après coup. Ces circonstances suffiraient pour faire croire, que l'écriture qui se trouve maintenant au dos, a servi à un autre usage; qu'elle formait autrefois l'intérieur du papyrus, et était de cette manière à l'abri du frottement, et que le papyrus a été retourné pour faire servir à un nouvel usage ce qui en était l'extérieur, ou le côté laissé en blanc. Cette conjecture acquiert plus de poids, quand on observe, que toute l'écriture de l'intérieur est tracée *en sens inverse* de celle de l'extérieur. Les autres papyrus Grecs de la collection ANASTASY offrent encore un exemple frappant d'une pareille parsimonie, et la collection BROVETTI à Turin contient plusieurs palimpsestes du tems des Pharaons (a).

Quoique l'intérieur actuel de ce papyrus, N^o. 75, ait souffert en plusieurs endroits par le frottement mutuel des bords des plis, il est cependant d'une écriture plus fraîche que celle de l'extérieur, et, aux lacunes près, que l'on doit attribuer à la même cause, le grec est très-lisible; mais il ne forme

(a). CHAMP. II. Lettre à M. de BLACAS, p. 83.

pas le seul contenu de ce côté. Après 6 colonnes, ou pages, en langue Grecque, chacune de 38 à 39 lignes d'écriture, (pages que l'on commence par voir à rebours lorsqu'on déroule le papyrus de droite à gauche), on trouve encore, à gauche, deux colonnes d'écriture égyptienne *hiératique* de 29 et de 19 lignes. Je n'oserais décider, que la dernière de ces colonnes fût entière; elle n'a que la moitié de la largeur de l'autre. Quoi qu'il en soit, ces deux colonnes ont bien plus souffert que celles qui sont en grec. Soit que la petitesse des plis que forme ici le papyrus, et la pression plus grande du volume entier sur ce pivot intérieur, ait augmenté l'attrition, soit que ce texte ne fût pas en usage simultanément avec le grec, par rapport auquel il devait être lu à contresens, toujours paraît-il, que les caractères sont beaucoup effacés. Il faut d'ailleurs ne pas perdre de vue, que le texte grec ne pouvait être lu qu'en déroulant le papyrus en entier, sauf ces deux colonnes. Il se pourrait donc, que les deux colonnes d'égyptien eussent souffert par l'attouchement continuel, en tenant le papyrus de la main gauche. Il faut observer, outre cela, que l'écriture Égyptienne *du dos*, que je suppose avoir été la primitive, est différente de l'écriture Égyptienne des deux colonnes de *l'intérieur*: elle est plus grande et moins serrée: les traits en sont plus gros, et la forme des lettres semble différer essentiellement. Ces deux colonnes enfin présentent une ressemblance frappante avec l'écriture du papyrus N^o. 65, toutefois sans contenir des transcriptions.

Dans le paquet du même papyrus N^o. 75 j'ai trouvé des fragmens (côtés maintenant N^o. 75 a.) de deux pages, parfaitement semblables, pour l'écriture, les transcriptions Grecques (dont il y a une *dixaine*) et autres circonstances, au N^o. 65. Ils paraissent cependant ne pas faire partie de ce N^o., ayant été pliés à plat, tandis que le N^o. 65 a été roulé. Si cela est, nous possédons deux documens de même nature; et je conserve l'espoir, Monsieur, de voir compléter ces derniers fragmens. Jusqu'alors je n'y revien-drai plus expressément.

Quant à la ressemblance entre l'écriture *hiératique* de notre papyrus *bi-lingue* N^o. 75 et celle du papyrus à *transcriptions* N^o. 65, je n'ose pas, pour le moment, en conclure, que ce papyrus a servi au même usage que le N^o. 65. Je crois, que d'autres circonstances nous conduiront à une pareille conclusion.

Mais d'où paraît-il, que l'usage du N^o. 65 fût en rapport, comme je l'ai

avancé, avec la magie? C'est une question majeure à éclaircir.

Il est bien naturel de faire reposer les argumens touchant le contenu énigmatique du premier papyrus *hiératique* (N°. 65) sur un élément mieux connu, sur le texte *Grec* du second (N°. 75), qui paraît lui ressembler si formellement. Commençons par donner une description et quelques extraits de ce texte, pour autant que les lacunes et un examen nécessairement provisoire le permettent.

La *première colonne* du grec (la 6^e colonne, en comptant de la main droite, comme dans les textes Égyptiens) avec la *deuxième* et la moitié de la *troisième*, sont consacrées à des cérémonies magiques par l'entremise de l'*Amour*, considéré, ainsi que nous le ferons voir, comme grande puissance thaumaturgique; cette *première section* est la plus complète et la plus détaillée de toutes.

Cette même section se compose de plusieurs subdivisions, que je nommerai *paragraphes*.

Le *premier paragraphe*, au haut de cette première page, est le moins intelligible. Il s'agit d'une évocation nocturne d'un fantôme de fille. Il n'est pas clair si des idées moins métaphysiques ont dû servir ici de préparation aux invocations magiques de l'Amour. Le titre de cette section, ... *πραξι*... (peut-être *πραξις*, *commentaire*), est trop mutilé pour qu'il puisse nous servir de guide.

Entre le premier et le second paragraphe se trouvent, au milieu de la ligne, les mots *π(α)ρεδρος ερωας*, *amour parèdre*, qui pourraient cependant appartenir au premier paragraphe, dont je n'ai pu encore déchiffrer la dernière ligne.

Si cela est, le 2^e *paragraphe* (*col. 1*) porte pour titre les paroles suivantes, qui ouvrent son premier alinéa:

Ερωτος τελετη και αφιερωσις και κ(α)τασ(κ)ευη, *Cérémonies sacrées, et consécration, et confection de l'Amour*. Il s'agit d'une image de ce dieu, je ne sais de quelle matière. Ce paragraphe finit au bas de la première page par ces mots, qui ne sont pas distingués du texte: ... *λεγομενος συν τη α (ημερ)α*. Il faut suppléer au commencement *Ληγος*: *Allocution prononcée le premier jour*. J'ignore, si *συν*; dans ce sens, a des autorités, soit en grec ordinaire, soit dans le dialecte Alexandrin. On pourrait aussi le prendre pour *ἅμα τῇ α ἡμέρᾳ*, *au commencement du premier jour*. Ces mots, quoique paraissant ap-

partenir à ce qui précède, servent de rubrique à la subdivision suivante de ce paragraphe, qui commence à la 2^e page ou colonne.

En effet, la partie suivante consiste dans une sorte d'invocation de la puissance magique, et elle est suivie de deux autres semblables : (Λογος) δευτερος λεγομενος επι της θυσιας· et λογος γ επι της αυτης θυσιας· *seconde allocution prononcée à l'occasion du sacrifice; troisième allocution à l'occasion du même sacrifice.* La fin de la troisième invocation se trouve à la 3^e colonne : elle enseigne » que ces trois allocutions doivent être prononcées en trois jours, » pour exécuter la cérémonie d'une manière parfaite."

Suit, sur cette même 3^e colonne, un *troisième paragraphe* commençant par ces mots : *Mais quand tu envoies (l'amour) pour (exécuter) ce que tu désires, prononce seulement cette allocution, ayant levé l'amour de dessus la table.* Όταν δε πεμπεις εις α χρηζεις, λεγε μονον τουτο, αρας (τ)ον ερωτα απο της τραπεζας — Je crois être assez avancé dans la restitution d'une partie de cette *première section* pour pouvoir, Monsieur, vous en promettre quelques passages, après avoir fini cette revue rapide.

La *deuxième section* (col. 3) a pour épigraphe Τα παρα Ημεριον. C'est une courte recette d'un remède composé de quelques plantes etc., dont l'auteur est apparemment un nommé *Hemerius* : sans qu'il soit fait autre mention de son usage.

3^e Section (col. 3) Titre : Εργαστηριον ευπρασσειν. *Recette pour être heureux, ou pour réussir dans toutes sortes d'entreprises*, signification particulière d'εργαστηριον, qui dépend du sens thaumaturgique d'εργάζομαι (a). La recette consiste dans l'emploi d'un oeuf d'oiseau mâle (remède sans doute infailible, pour quiconque sait le trouver) à enfouir sous terre avec des formules mystiques.

4^e Section (4^e col.) Ονειροπο(μπος) Αγαθοκλης, (par erreur de l'écrivain au lieu de Αγαθοκληας). *Recette pour envoyer un songe, d'Agathoclès* : au moyen de phrases mystiques, écrites sur une petite tablette, et mises dans la bouche d'un chat noir. On voit que les superstitions populaires actuelles les plus grossières peuvent être d'une très ancienne origine.

5^e Section (ibid.) Ονειροπομπος. *Seconde recette pour envoyer un songe,*
par

(a) SCHLEUSNERI Lex. in v. n. 7.

par le moyen d'un linge (*σενου*) de *Zminis* le *Tentyrite*; sur lequel on dessine une figure humaine à quatre ailes et autres attributs, et en outre des phrases mystiques.

6^e Section (col. 5). *Ονειρον αιτησις. Recette pour obtenir un songe.* Il faut dessiner sur un morceau de byssus, avec du sang de caille, la figure d'un dieu debout à tête d'Ibis: on l'invoque au nom de son père Osiris et d'Isis sa mère.

7^e Section (*ibid.*). *Θεομαντιον. Consultation de la divinité.* On invoque le grand nom, dans une grande nécessité seulement, et quand on n'a rien à se reprocher: après quelques formules mystiques il entrera un dieu à tête de serpent, qui donnera des réponses. Si l'on veut porter malheur à quelqu'un et se préserver soi-même, il faut pratiquer quelques cérémonies en ouvrant et fermant une porte, et observer encore d'autres formules semblables.

Veuillez observer ici, Monsieur, que l'idée de *μαντεια*, qui est proprement la simple consultation de l'avenir, est appliquée ici à la magie, puisque dans cette section la divination et la faculté d'envoyer du mal à quelqu'un, par le moyen de puissances surnaturelles, sont comprises sous la même rubrique de *θεομαντιον*. L'autre rituel magique offre un exemple encore plus formel de cette locution du bas âge, qu'il ne faut pas perdre de vue, parcequ'elle servira à l'interprétation de l'inscription grecque qui doit faire le sujet de ma lettre suivante.

8^e Section (col. 6). Moyen d'arrêter la colère de quelqu'un en écrivant le mot de *colère*, je ne sais sur quoi, et en serrant cet objet de la main gauche, tandis que l'on dit: *j'arrête la colère de tout le monde, et particulièrement celle d'un tel.* Cette formule paraît indiquer que *colère*, *οργη*, signifiait en Égyptien *χνεωμ*.

9^e Section. Elle contient une simple invocation d'une divinité, commençant par ces mots *κυριε χαριε*, *Seigneur, salut*; ou *réjouis-toi*; mais, comme elle est sans indication du but auquel elle devait servir, il ne serait pas impossible, qu'elle appartînt encore à la section précédente, nonobstant le petit trait qui est dans l'interligne.

10^e Section. *Ονειριστον λεγουμενον προς αρ... (κα)θαρον.* Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que j'ai lu le premier mot, qui semble ne pas être connu des lexicographes, et qui doit dériver d'*ονειριζω*. C'est apparemment une *recette pour avoir des songes*, prononcée à:.... Je reviendrai à son contenu.

11^e Section. *Λαυκὸν χρυσόν. Recette pour faire naître de la rouille sur l'or (?)*, au moyen de vinaigre, de sel commun, de lithargyre, d'huile de vitriol (*χαλκάνθη*) et d'autres ingrédients.

La 12^e Section, sans épigraphe, est à-peu-près du même contenu.

Nous remarquerons également dans le rituel à *transcriptions* (N^o. 65) des indices de *chymie* ou d'*alchymie*. Un autre manuscrit sur papyrus de la collection ANASTASY (N^o. 66), dont je ferai mention dans la III^e lettre, contient au delà de cent *formules de procédés chimiques*. Je me propose de traiter dans la suite plus au long cette matière, qu'il est curieux de voir alliée avec la magie à une aussi ancienne époque. Au reste je ne me flatte pas d'avoir bien rendu le mot *λαυκόν*, qui paraît ne pas se trouver ailleurs. Je suppose qu'il signifie la même chose que le mot *ελαυκόν* employé à la fin de la 11^e section, et qui se trouve dans les auteurs alchymistes (a). C'est peut-être, à ce qu'on me dit, l'*affinage* de l'or.

Enfin la Section 13^e contient la recette pour la confection d'un anneau, dont la vertu fait réussir toute entreprise, et porte bonheur.

En résumé, il est essentiel de faire observer, qu'il n'y a dans ce texte aucun passage dogmatique; mais qu'il consiste entièrement en formules pour les pratiques superstitieuses, pour la théurgie, que presque toutes les sectes gnostiques et philosophiques des premiers siècles de notre ère pratiquaient à l'envi (b). On peut remarquer aussi, qu'il n'y a point d'astrologie, ni d'indices de religions payennes différentes et non confondues avec le gnosticisme, comme par exemple le culte de Cybèle, ni de Mithras, à moins qu'il ne se trouve une faible allusion à ce dernier dans un passage que nous rapporterons plus bas.

Dans cette série d'opérations magiques, celle qui m'a le plus frappé dès le commencement, c'est l'*invocation* faite à l'amour mystique, dans le *second paragraphe* de la *première section*.

(a) SYNESIUS, de *arte Magna* c. 13. ap. FABR. B. *Graec.* T. VIII. p. 244; DU CANGE, *Gloss. Graec.* v. *ελαυκόν*. — Le MS. chymique de la Bibliothèque de Leide (que je décrirai dans ma III^e lettre, à propos du papyrus N^o. 66) contient, à la fin de la dernière page, la note suivante: *εψήσας. τῶας. ὀπτῶας. ἀνάσπας. καὶ λεῖπας.*

(b) Voyez SPENCER ad ORIG. C. CELS. I. 1. 2. — D. TIEDEMANN, de *Artium Magicarum origine* (Marb. 1787. 4^o) p. 53, 65, 70 sqq. — MATTER, *Hist. du Gnost.* I. 186, II. 97, 170, 180, 263, 288, 311, 454—473: citations qui comprennent à peu près toutes les sectes Gnostiques; sans en excepter les nouveaux Pythagoriciens, et JAMBELIQUE dont nous parlerons plus bas.

1. *Επικαλούμε σοι, τον εν τη καλή κήτη, τον εν τω πο...νω οικω· διακοπήσου μοι*
2. *και απαγγείλων αι, ο τι αν σοι ειπω και οπου αν αποστέλλω, παρουσταμενος θεω*
3. *η θεα, οικω αν σεβωνται οι ανδρες και οι [sic] γυναικες, λεγων παντα ταυτα υπογραφομενα*
4. *η λεγομενα και παρατιθεμενα σοι· ταχυ. Εφθασε το κυρ επι τα ειδικα τα μεγαιστα·*
5. *και κατεπειτω [sic] ουρκος, τον κυκλον μη γενοσκειν του αγιου καθαρου, λε*
6. *γομενου φωρει· καθαρος ο πτεροφυης, ο μεσουρακων τυραννος, απεκεφα*
7. *λισθη, η μελισθη· το μεγαιστον και ευδοξον (αν)του κατεχρησατο, και δεσποτην του ου [sic]*
8. *ουρανου συνκατακλειςαντες ηλλαξαν· ως συ διακοπήσεις μοι πρξ ους θελω*
9. *ανδρας και γυναικας. Ηκε μοι ο [sic] δεσποτ(α) του ουρανου επιλαμπων (τ)η οικου*
10. *μνη· διακοπήσου μοι προς τε ανδρας και γυναικας μικρους τε και μεγάλους και*
11. *επικακησας αι αντους ποιων παντα τα γεγραμμενα υπ εμου.*

Il suffit d'indiquer d'une manière sommaire les fautes de langue qui s'y trouvent. L. 1 *επικαλούμε σοι* pro — *μοι σε*, (faute qui indique l'identité de la prononciation des deux sons *αι* et *ε*, qui se retrouve deux fois à la 5^e colonne, et à laquelle je reviendrai lorsque je traiterai de la partie paléographique de l'autre rituel); L. 3. *α* pour *αι*; L. 5. *κατεπειτω* pour *κατεπειτο*; L. 7. et 8. la syllabe *ου* deux fois écrite; L. 9. *ο* pour *ω*; et L. 10 *πρξ* écrit au-dessus de *ει*, qui a été rayé. La diphtongue *ει* est très-fréquemment employée pour *ι*, surtout dans les syllabes non terminées par une consonne. Voici la traduction de cet appel à la divinité.

(1) » Je t'invoque, toi qui (reposes) sur la belle couche, toi qui (reposes) dans la maison . . . : sers-moi; (2) et va toujours annoncer tout ce que je te communique, et dans tous les lieux où je t'envoie, sous la forme d'un dieu (3) ou d'une déesse, tels que les hommes et les femmes révèrent, en disant tout ce qui est écrit ci-dessous (4) ou ce qui t'est dit et recommandé: promptement. Le feu a atteint les plus grandes idoles, (5) et le ciel a été englouti, ne connaissant point le cercle du saint scarabée, (6) appelé *phorei*; le scarabée, muni d'ailes, le seigneur qui réside au milieu du ciel, a eu la tête arrachée, (7) ou a été mis en pièces; ce qu'il a de plus grand et de glorieux a été détruit, et après avoir enfermé le maître du (8) ciel, on l'a fait périr: afin que tu me serves chez (9) les hommes et les femmes, chez qui je te désire. Viens à moi, maître du ciel, éclairant la terre; (10) sers-moi auprès des hommes et des femmes, petits et grands, et (11) force-les toujours de faire tout ce qui est écrit par moi."

Les deux rituels magiques de la collection ANASTASY forment, sans contredit, le commentaire le plus instructif sur les *Mystères Égyptiens* qui portent le nom de JAMBLIQUE (a), le meilleur pendant de cette source classique pour la connaissance de la thaumaturgie des sectes philosophiques, non chrétiennes ou semi-chrétiennes, gnostiques ou indépendantes, des premiers siècles de notre ère, thaumaturgie basée sur l'ancienne mythologie d'Égypte. On peut dire que ces papyrus paraissent en Europe dans le moment le plus opportun pour éclaircir collatéralement l'histoire même du Gnosticisme, dont l'Académie des Inscriptions a senti toute l'importance dans l'époque actuelle, afin de faire avancer les études de l'antiquité égyptienne. On peut dire enfin qu'ils remplissent à peu près une lacune que M. MATTER, le digne écrivain qui a obtenu le prix proposé par l'Académie, a signalée par ces mots : » que nous n'avons rien de la part des Gnostiques semblable au livre d'HO-RAPOLLON. »

La théurgie, dit JAMBLIQUE, s'exerçait par le ministère des génies secondaires, *δαίμονες*, qui par leur nature sont les serviteurs et exécuteurs des ordres des dieux : τὸ δαίμονιον διακονικόν, — ὑπηρετικόν (b). Selon lui ces génies y étaient forcés par des menaces (c), que l'on revêtait des formes les plus impérieuses (d), contenant une suite de terribles accidens qui devaient survenir aux grandes divinités, afin que les génies, étonnés, effrayés de ces expressions qu'ils ne pouvaient soutenir, fussent forcés de faire ce que l'on désirait (e). Enfin, l'homme qui faisait ces menaces, changeait, pour ainsi dire, de nature en les prononçant, et, comme dans la prière, il prenait en quelque sorte une nature divine (f); et les paroles barbares (non-grecques) dérivant des croyances syriaques, que l'on employait dans ces formules, et que les Égyptiens mêmes ne comprenaient pas, étaient celles qui exerçaient le plus d'empire (g).

Presque tous les traits de ce tableau se retrouvent déjà dans la formule que nous venons de transcrire; d'autres se reconnaîtront ailleurs, et spécialement dans l'autre rituel; très-peu de circonstances diffèrent les unes des

(a) MM. MEYERS et TIEDERMANN ont douté de l'authenticité de ce livre. Je regrette que M. WYTTENBACH n'ait pas émis son opinion relativement à cette question, sur laquelle nos deux rituels magiques pourront peut-être répandre un nouveau jour. (V. *Bibl. Crit. P. VIII. p. 124.*) Consultez encore TESCHNER, *Fall des Hidenthums*, (Leipz. 1829. 8°.) I. p. 419. not. (1).

(b) JAMB. de *Myst.* I. 20; II. 7.

(c) IV. 1; VI. 5.

(d) IV. 3.

(e) VI. 7.

(f) VI. 6; I. 12.

(g) VII. 4.

autres, comme nous le verrons tout à l'heure. Mais examinons d'abord quelques détails de la formule qui nous occupe.

Le *dieu assis sur la belle couche* (l. 1.) paraît avoir fait partie des épithètes ordinaires de la divinité. En effet, une autre épithète, expressément mentionnée par JAMBLIQUE, ο επι λωτου καθημενος (a), le (*dieu*) *assis sur le lotus*, se retrouve au troisième paragraphe de cette même inauguration de l'amour mystique. On sait combien souvent cette posture est reproduite sur les pierres Gnostiques.

On pourrait peut-être rendre l'expression que *le feu a atteint les plus grandes idoles*, par *les plus grands signes célestes*. Je n'ose décider: nous rencontrerons bientôt une idée analogue. Celle qui suit, touchant le *scarabée*, est des plus instructives. Le *cercle* du scarabée paraît signifier le cours du soleil, quand on pense à la description que fait HORAPOLLON du mouvement de cet insecte, correspondant avec celui de l'astre du jour (b). Il existe une classe de manuscrits funéraires qui semblent différer des rituels ordinaires les plus grands: la collection de M. DENON en contenait un petit, qui peut nous servir de type (c). Tous ces manuscrits présentent des tableaux renfermés dans un demi-cercle, qui se trouve ordinairement à main droite, et sur le bord intérieur duquel on voit l'image du dieu *lune*, avec un grand *scarabée* planant sur sa tête, insecte qui reparait en plusieurs autres endroits marquans. Je conjecture, que dans cette classe de manuscrits, dont M. CHAMPOLLION n'a pas encore publié d'explication précise (d), le *cercle* représente le cours du *scarabée-soleil*: ce cours paraît être en même tems l'idée dominante de ces sortes de tableaux. L'invocation qui

(a) VII. 2.

(b) HORAP. I. 10.

(c) *Voyage en Égypte* pl. 137.

(d) Je n'en avais trouvé d'abord aucune mention dans les écrits de ce savant, sinon en passant, au *Précis du Syst. Hiér.* p. 206. (2^e ed. p. 258) à propos du manuscrit précité de M. DENON. Mais depuis la rédaction de cette lettre, l'étude du Musée CHARLES X à Paris et celle de la description succincte des tombes royales de Thèbes, communiquée par M. CHAMPOLLION dans sa 13^e *Lettre d'Égypte* (*Bull. de FERUSSAC, Hist. T. XIII. p. 128*), m'ont confirmé dans mon opinion sur les papyrus en question. Je crois en définitive, qu'ils représentent le *cours du soleil* principalement dans l'hémisphère inférieur. Ce sujet, en effet, se trouve sculpté ordinairement sur une partie des parois occidentales des tombes royales. (Voyez *Bull. endr. cité.* p. 134). L'identité des détails représentés sur les dits papyrus avec les détails de ces sculptures, surtout la navigation de la barque du dieu soleil à tête de bélier et les supplices des âmes impures, sont les argumens sur lesquels je me fonde. D'autres papyrus, au contraire, représentent vers leur fin un grand demi-cercle, sur le bord intérieur duquel on voit un globe semblable à celui du soleil, avec des

nous occupe, se termine par cette menace (l. 16) *εαν δε μου* (l. 17) *παραινουσης*, *κατακαησεται ο κυκλος*, *και σκοτος εσται καθ ολην την οικουμενην* (l. 18) *και καθαρως καταβησεται εως ποιησεις μοι παντα οσα γραφω η λεγω απαραβατως* (l. 19) *ηδη, ηδη, ταχυ, τα(χυ)*. » Mais si tu ne m'exauces pas, le cercle sera consumé par le » feu, et il y aura des ténèbres sur toute la terre, et le scarabée descendra, » jusqu'à ce que tu m'aies fait tout ce que j'écris, ou ce que je dis, sans y » manquer; à présent, à présent! vite, vite!"

Mais parmi les expressions d'effroi l'on voit figurer celle-ci, *que le ciel ne connaît pas le cercle du scarabée*; et c'est-là une circonstance qui nous replace entièrement dans le langage de la métaphysique de toutes les sectes que M. MATTER a comprises dans son *Histoire critique du Gnosticisme*. L'idée de *séparation entière* ou même d'*opposition formelle* entre deux puissances primordiales est fréquemment exprimée par une phrase semblable: » Une puissance inférieure, qui *ne connaissait pas* l'Etre suprême, est le » créateur du monde;" expression de *Cerinte*, l'un des précurseurs immédiats du Gnosticisme (a). Elle ressemble beaucoup aux locutions contemporaines de l'Évangile: *le monde ne le connut pas, le monde ne connut pas Dieu* (b).

Le scarabée, dit notre texte, est nommé PHOREI: ce qui confirme suffisamment le nom de *Thoré* que M. CHAMPOLLION a retiré des textes hiéroglyphiques et hiéroglyphiques accompagnant l'image de l'insecte, et qui ne s'était encore présenté dans aucun texte Grec. En effet, en expliquant la partie paléographique de l'autre rituel magique, N°. 65, je tâcherai de mon-

ames en adoration. C'est, d'après M. CHAMPOLLION, la *lumière primitive* (*Notice du Musée CHARLES X. T. N°. 1. scène 15*). Le même demi-cercle combiné avec le symbole de l'*Occident*, ou de l'*Amenti*, se trouve sur un papyrus du Cabinet du Roi à Paris. Ce manuscrit, non numéroté, est long de m. 6. 27, se lisant de gauche à droite; découpé et collé sur cartons. Comme il n'est pas décrit dans le Catalogue de vente de M. THEODORAT, je suppose qu'il a été acheté avec la collection CAILLIAUD.

(a) MATTER, *Hist. du Gnost.* I. p. 223; THEODORAT, *Haer. Fab.* II. 3. Cf. MATTER II. p. 70, 145, 234, 369.

(b) *Evang. de ST. JEAN* I. 10; *1^{re} Éptre de ST. PAUL aux Corinth.* I. 21. Add. SCHLEUSK. *Lex. in v.* N°. 17. — S. IRENEE (l. 16) cherche même l'origine de cette expression gnostique dans le Vieux Testament. (V. *ESAYE* I. 3; *OSÉE* IV. 1.) Mais cette question est étrangère à notre sujet.

trer, que le *ῥ* Grec ancien servait aux Égyptiens à exprimer un son, soit de leur langue, soit des langues sémitiques, répondant au *ῥ* des Grecs modernes, et au *th* des Anglais: le *ῥ* des anciens Grecs se prononçait peut-être de la même manière. Il est très-possible, qu'un autre papyrus, d'une main ou d'un âge peut-être différent, comme le nôtre, rende ce même son Égyptien par le *φ* des Grecs, qui sonne à peu près de la même manière à l'oreille de ceux dont l'alphabet n'a pas le *th*, au point qu'ils confondent la prononciation du *ῥ* et du *φ*, ou du *th* et de l'*f*. Je ne me dissimule pas cependant, que *Phorei* pourrait être le même mot que *Phré*, le soleil même. Je laisse à ceux qui connaissent la langue Copte, à M. CHAMPOLLION, le soin d'expliquer si de cette manière *Thoré* et *Phré* ne deviendront qu'un seul et même mot, prononcé différemment (a).

J'ai traduit *ο μεσουρανων τυραννος* par *le seigneur qui réside au milieu du ciel*. Les anciens grammairiens ont remarqué que *μεσουρανεῖν* était une locution propre aux Alexandrins, pour *μεσημβριάζειν*, *ὑπὲρ κεφαλῆς ἐστάναι*, *être au midi*, *être au-dessus de (nos) têtes*, en parlant du soleil (b). Il me semble que c'est-là le sens de notre passage, et que, pour la construction, il ne faudrait pas absolument *ο τυραννος ο μεσουρανων*. Cette idée au reste pourra être utile pour l'explication du symbole du scarabée. J'espère rendre probable, dans ma lettre suivante, l'opinion, que l'épervier, et, par excellence, l'oeil de cet oiseau, fut l'emblème de la vue toute pénétrante du soleil: le scarabée sera donc celui de son cours: emblèmes que l'antiquité s'est plu à cumuler, comme nous le verrons, dans les marques caractéristiques du boeuf *Apis*. En isolant ainsi, quand l'occasion s'en présente, les qualités des divinités, qui ont été représentées par plus d'un symbole, et en rapportant chaque symbole à une qualité particulière, on parviendra peut-être à des notions positives sur la mythologie égyptienne. Au reste, ce n'est pas là le seul exemple du dialecte Alexandrin que nous trouvons dans ce passage. *Αποκεφαλίζω* (c),

(a) M. le baron SILVESTRE DE SACY, à qui j'ai eu l'honneur de communiquer mon travail, a bien voulu me suggérer l'idée si les formes *phorei*, *phré* et *thoré* ne seraient peut-être pas autre chose que des variations du genre masculin et féminin du même mot *Ré* (le soleil). Le masculin et le féminin en Copte s'expriment par *π*, ou *φ*; et *τ*, ou *θ*.

(b) POLLUX, IV. 157; cf. STURZ, de *Dial. Maced.* p. 106. Voyez aussi PLUT. de *Is. et Osir.* c. 52. (p. 372 C, D).

(c) STURZ, de *Dial. Maced.* d. 148; cf. BAKE ad CLEOMED. *Cycl. Th.* p. 365.

et l'emploi de la troisième personne du pluriel transitif, καταλεισαντες ηλλαξαν, pour exprimer le passif, ou le *on* des langues modernes (a), en offrent d'autres. Les verbes moyens κατεπιετο, κατεχρησατο, dans un sens passif, sont d'un usage plus fréquent. Je serais même porté à croire, qu'il faut lire ηλλαξαντο, au lieu de ηλλαξαν, à cause de la petite lacune qui se trouve après le ν, et nous aurions un exemple de plus du changement des formes des verbes. Ἀλλάσσω enfin semble se trouver quelquefois dans le nouveau Testament dans le sens de *détériorer*, *détruire*, tournure empruntée aux langues orientales (b).

Considérons maintenant l'ensemble de l'invocation et les idées fondamentales sur laquelle elle repose.

On voit, que c'est à l'amour mystique que l'invocation s'adresse, et lorsqu'elle nomme cet être de raison le *seigneur du ciel éclairant la terre*, épithète convenant au soleil ou au scarabée, je crois, que ce n'est que par adulation qu'elle l'assimile à l'un de ces êtres, qui diffèrent essentiellement de l'amour, et qui lui sont supérieurs. Un peu plus loin, la *troisième invocation* de cette même cérémonie s'adresse » *aux dieux du ciel, du, de l'air, et de la terre*, » et cela en établissant une liaison entre cette dernière prière et celles faites précédemment à l'amour, qui reparaît encore tout seul au 4^e paragraphe. Il me paraît, que le rituel remplit en quelque sorte une des nombreuses lacunes que laisse le livre de JAMBLIQUE sur la théurgie. En effet, quoique ce philosophe ait donné des exemples des menaces adressées aux génies secondaires pour les forcer d'exécuter tel ou tel ordre, il ne rapporte, relativement à ces génies, aucune désignation qui puisse augmenter la connaissance des divinités égyptiennes d'un ordre inférieur, ou celle des éons et d'autres intelligences du Gnosticisme. Pareillement le pseudo-CALLISTHÈNE, en rapportant des opérations magiques du roi Nectanebo, les met sur le compte des anges (qui paraissent aussi chez JAMBLIQUE) et du dieu Ammon (c). Notre texte marche sur
une

(a) VORST, de Hebr. N. Test. c. XXX.

(b) Voyez l'Ep. aux Rom. I. 23; Ep. aux Hebr. I. 12. M. ROSENMULLER a adopté une interprétation plus au propre de *changer*; mais j'ai suivi celle de SCHLEUSNER in ν. qui me paraît être très-naturelle dans notre passage du rituel, et dont le grand philologue VALCKENBERG semble n'être pas éloigné. V. Sel. e scholis VALCK. in N. Test. ed. WASSERB. II. p. 410.

(c) FABR. Bibl. Gr. T. XIV. p. 148. ed. Hamb.

une autre voie, mais qui s'explique complètement par JAMBLIQUE lui-même et peut-être par les idées asiatiques qui font partie des élémens du gnosticisme. » C'est l'amour, l'amitié, l'affinité de toutes les parties de » l'univers qui rend possible la magie, qui fait, que les génies inférieurs » sont obligés d'obtempérer aux ordres des dieux, sans que pour cela il » y ait contrainte, ni opposition entre les parties du tout." Voilà la doctrine que JAMBLIQUE professe et annonce à tout moment (a), et par laquelle il tâche de faire disparaître l'absurdité de l'appellation de *contraintes des dieux*, θεῶν ἀνάγκαι, donnée de son tems, et peut-être jusqu'au moyen âge (b), aux formules de théurgie. Nous rencontrons ainsi dans notre rituel une branche de la théurgie très-peu différente de celle de JAMBLIQUE. En lisant les explications, que nous venons de proposer, de cet écrivain, on croirait qu'elles ne sont prises que dans les spéculations de la métaphysique indépendante d'une mythologie quelconque. Mais quand on considère que plusieurs idées de la gnose sont originaires de la Syrie et de la Palestine, et que les fragmens de la cosmogonie phénicienne conservés par SANCHONIATHON, attribuent à l'amour (πῶρος) l'origine de la création (c), idée qui peut très-bien avoir passé dans la théogonie d'HÉSIODE; enfin quand on considère que plusieurs écrits, intrus, pour ainsi dire, à une époque postérieure, dans l'antique croyance égyptienne, font mention de l'amour comme d'un être primitif de la cosmogonie (d), on est porté à croire que JAMBLIQUE a eu sous les yeux des textes pareils au nôtre, et qu'il a puisé en même tems l'explication de cette idée plus philosophique et plus raisonnable, telle qu'il la propose, aux mêmes sources orientales d'où ces textes tiraient eux-mêmes leur origine.

(a) JAMBL. de *Myst.* IV, 3; V. 10. Voyez encore I. 14; IV. 9; V. 9. — JAMBLIQUE attribue même un amour divin, θεῶς ἔρως, à celui qui fait l'opération théurgique au moment même de la cérémonie (II. 9. pr.)

(b) JAMBL. I. 14. — GAULMIN, (*Not. ad librum de Vita Moysi* I. 5. p. 212; II. 9. p. 338) cite un genre d'incantation grecque, apparemment du bas siècle, appelée δεσμὸς θεῶν. Il existe en Angleterre un manuscrit sur la magie, intitulé *Vinculum Spirituum*. (ARPE, de *Talismanibus* p. 59: e *Catal. MSS. Angl. et Hibern.* n. 1550). La formule d'un amulette du cabinet du roi à la Haye, que nous expliquerons dans la II^e lettre, *ligabit te dei brachium et signum et sigillum Solomonis*, paraît reposer sur la même idée.

(c) SANCHON. ap. RUSEB. *Praep. Ev.* I. 10; p. 8; 10. *fragm. ed. ORBELL*; cf. MATTER, *Hist. du Gnost.* I. p. 260.

(d) JABLONSKI, *Panth.* I. 1. §. 12; *Praef.* §. XXIX. pr. et extr.

Mais il existe une différence non moins digne de remarque entre la doctrine plus subtile du philosophe et les pratiques vulgaires de notre rituel. JAMBLIQUE proscrit hautement l'emploi des idoles fabriqués par la main de l'homme: le rituel, au contraire, non-seulement l'ordonne, mais en prescrit encore la forme, que, par un syncrétisme qui ne saurait nous étonner, il puise en grande partie chez les Grecs. Au commencement de ce 2^e paragraphe qui nous occupe (col. 1), je distingue à travers les défauts qui défigurent ce texte, que l'amour devait être représenté sous la figure d'un enfant, tenant un arc, des flèches, et un papillon; qu'on lui apposait sept pommes de pin, des dragées etc.; que l'on faisait l'inauguration de sa statue en lui sacrifiant sept oiseaux, parmi lesquels je lis les noms de caille, de colombe et de tourterelle. Il est évident par la condamnation même que JAMBLIQUE prononce contre les images des divinités, qu'on en faisait un grand usage dans la théurgie. Ensuite notre rituel, pour compléter toutes les mixtions de culte possibles, et afin de s'accommoder aux usages de toutes les sectes, ordonne à l'amour de *revêtir la forme d'un dieu ou d'une déesse, tels que les hommes et les femmes les révèrent*. Il me semble que c'est dans le sens que je viens de proposer, que cette phrase s'explique de la manière la plus naturelle, et que la formule ne pouvait être conçue plus largement.

L'ordre que reçoit l'amour de *contraindre tout le monde à faire tout ce que le faiseur d'offrande désire*, n'est pas moins général. La troisième invocation l'exprime d'une manière plus douce: *δωμαι μοι χάριν, ηδυνλωσιαι, επαφροδισιαι προς παντας ανθρωπους και πασας γυναικας, — να μοι ωσιν υποταταγμενοι* » De » me donner grace, douceur de langage, agrément chez tous les hommes » (*ανθρωπους* au lieu d'*ανδρας* [a]) et toutes les femmes, afin qu'ils me » soient soumis." Ce qu'il y a de singulier c'est que cette même idée, plutôt mystique que magique, se trouve déjà dans les souhaits de prospérité adressés aux autorités, dans les suppliques des particuliers des tems des Ptolémées. Mais alors ce souhait se borne à la grâce, à la beauté et à l'agrément devant le roi et la reine. J'aurai l'occasion, Monsieur, d'en produire des exemples du II^e siècle avant notre ère, dont quelques-uns vous sont déjà connus par les papyrus grecs du musée CHARLES X. Rendre quelqu'un agréable à un roi, ou à un peuple (ce qui a sans doute rapport aux

(a) DU CANGE, *Gloss. Gr. in v.*

républiques) était encore du tems de **PLIN** un but que se proposait la magie (a). Au reste, les formules du rituel qui sont destinées à obtenir quelque vœu particulier, sont exprimées en termes plus précis.

Pour compléter l'examen de notre formule et la comparaison avec **JAMBlique**, j'ajouterai les observations suivantes.

Il ne faut pas confondre le *commencement* de l'invocation, tel que nous l'avons vu, avec les *menaces*, proprement dites, dont parle l'auteur des *Mystères des Égyptiens*. L'incendie des idoles (ou des signes célestes), l'engloutissement du ciel, le massacre du scarabée, sont mentionnés au tems parfait et non au futur. Ils rentrent dans la classe des *termes effrayants* que les intelligences d'un ordre inférieur ne sauraient supporter; ils n'ont d'autre but que celui de disposer ces génies à servir la personne qui parle: *οὐκ ἀπαρνησέαις μοι*. Les *menaces* sont pour le cas où elles refuseraient d'obéir. Nous en avons déjà donné un exemple tiré de la fin de la même invocation (b). En voici un autre, de la 5^e section (4^e colonne): » Si tu refuses de m'exaucer et que tu ne te rendes pas à la maison d'un tel, je dirai au grand dieu ... (et il) te coupera par morceaux, et il donnera tes forces (c) à manger au chien assis sur le fumier: c'est pourquoi, exauce moi » vite (*bis*), afin que je ne sois pas obligé de dire cela une seconde fois." Le *bis* est exprimé par le signe numérique β: c'est, comme chez nous, une abréviation pour indiquer qu'il faut dire *vite, vite!* expression que nous avons déjà lue ailleurs: elle se retrouve encore au 3^e paragraphe de notre section.

Quant à la coutume de menacer les puissances inférieures de l'intervention d'un dieu plus puissant qu'elles, cette coutume n'appartient pas exclusivement aux siècles où la théurgie payenne et le gnosticisme étaient dans la plus grande vigueur. Le plus ancien exemple, que l'on en cite, est tiré de **LUCAIN**, vers le milieu du I. siècle après J. C. (d). Des deux autres expressions, *afin que je ne sois pas obligé de dire cela deux fois*; et: *à-présent, à-présent, vite, vite* (voyez ci-dessus p. 14) on re-

(a) **PLIN**. *Hist. Nat.* XXVIII. c. 8. sect. 25.

(b) *Pag.* 13.

(c) *τα σπαστα σου*. Cette locution rappelle celle de *vires exceptis* etc. des inscriptions tauroboliques.

(d) **LUCAIN**. *Phars.* VI. 745; **TIERDEMANN**, de *Art. Mag. orig.* p. 70.

trouve l'une dans un autre vers de LUCAIN (a), et l'autre dans une formule magique d'ALEXANDRE TRALLIEN, médecin du VI^e siècle (b).

Il est certain, que non-seulement les gnostiques mais encore avant eux plusieurs autres sectes théurgiques ont pratiqué des initiations privées (c). Notre rituel conserve une reminiscence des formules d'initiés, qui, tout en paraissant être ici un hors-d'oeuvre dans la liaison des divers paragraphes, prouve que les cérémonies d'initiation étaient considérées comme faisant une partie intégrante du culte, auquel ce rituel servait.

Le dernier paragraphe de la 1^{re} section, celui qui prescrit les rites à observer pour obtenir de l'amour qu'il exécute quelque ordre particulier, contient sur la fin ces mots remarquables, mais qui ne sont en rapport avec aucune idée qui précède immédiatement : Εγω ειμι ο συννητησας υπο το ιερον (ς)ρος • και εδωρησω την του μεγιστου Ονσου γνωσιν, ην και τηρησω αγκως, μηδεν μεταδιδους ειμι τοις σοις συνμυσταις εις ταυτας ιερας τελετας —. En lisant ει μη au lieu de ειμι, défaut d'un seul trait, que l'on peut fort bien supposer, je traduis : » Je suis celui qui t'ai rencontré au pied de la sainte (montagne ?) : » et tu (m') as donné la connaissance (la gnose) du très grand Onsou, que je » garderai aussi en toute pureté, n'en faisant part à personne, si ce n'est à » ceux qui sont initiés également en ton honneur à ces saints mystères." Le nom d'Onsou repose sur une leçon examinée itérativement. Le dieu Sôou des textes hiéroglyphiques de M. CHAMPOLLION » préside à la zone qui » s'étend de la terre à la lune, c'est-à-dire, à la zone de l'air (d)." Peut-être le nom Ονσου est-il composé de ce mot et de On, (Ον), l'un des noms du soleil, en se rappelant que les manuscrits tels que le nôtre ne distinguent pas toujours l'ο de l'ω. Mais il est plus probable que le tout n'est qu'une prononciation abrégée de Ooh-en-sou, l'une des phases de la lune, d'après le

(a) LUCAN. *ibid.* 527. *Omne nefas superi primū jam voce precantis*

Concedunt, earumque timent audire secundum.

(b) ALEX. TRALL. l. XI. p. 657. (Basil. 1556. 8°.) Il est très-possible que les recettes de ce médecin rempli de superstitions en contiennent d'autres exemples.

(c) ЛОВЕЦК, *Aglaophamus*. I. p. 99 *sqq.*; 121; DE SAINTE CROIX *Myst. du Pagan.* II. p. 189; d'après TERTULLIEN *adv. VALENTIN. princ.* passage par rapport auquel il faut consulter M. ЛОВЕЦК II. p. 31 *sqq.*

(d) *Panth. Egypt. pl. 2 quater, quinquies.*

même savant (a) : dès lors, dans une mythologie où tout est mystiquement lié ensemble, le nom d'*Onsou* pourrait être le même que *Khonsou* ou *Honsou*, privé de son aspiration gutturale, le dieu *Lunus*, la forme primitive d'*Horus*, ou d'*Harpocrate*, divinité que l'on représentait tenant l'index de la main gauche sur les lèvres (b) et dont le geste a pu la faire considérer, à une époque postérieure, comme propre à présider aux mystères théosophiques du bas âge. Cette divinité se voit en effet très fréquemment sur les pierres gnostiques (c); elle ouvre encore la série des figures tracées sur les pages d'un livre de plomb décrit par MONTFAUCON et attribué par lui aux Valentinien (d). Le *Horus* du gnosticisme joue un rôle qui le rendrait bien propre à présider à des mystères : c'est celui de refuser ou de communiquer la connaissance du Père, de l'être suprême, ou celle du plérôme (e). Son nom (ὅρος) signifie en grec *limite* : et M. MATTER pense, avec raison, que le personnage entier est une copie du *Horus* Égyptien (ὥρος) auquel il ressemble également par ses fonctions (f). Une grande partie des systèmes gnostiques, surtout de celui des Marcôsiens, est basé sur l'emploi de la langue grecque mise en rapport avec des idées orientales. En adoptant donc le nom d'*Onsou*, donné par M. CHAMPOLLION à la divinité originale d'Égypte, considérée sous une forme primitive qui doit s'expliquer par le système d'émanations, on pourrait conjecturer qu'en dernière analyse ce même nom antique signifie dans notre rituel le *Horus* (ὅρος) des gnostiques. Les pierres gravées des sectes gnostiques présentent plusieurs autres exemples de l'emploi des noms empruntés à la mythologie primitive des Égyptiens : ceux de *Phré* et de *Chnouphis* peuvent en servir de preuve.

(a) *Panth. Egypt. pl. 14 d.*

(b) CHAMPOLLION, *Notice du Musée CHARLES X.* — A 147, 673. et 11^e *Lettre d'Égypte. Bull. de FÉRUS. Hist. T. XI. p. 253.*

(c) MATTER, *Planches I. E. n. 12; III; VII. n. 5.*

(d) MONTF. *Palaeogr. Gr. p. 180; Antiquités. II. pl. 177.* M. MATTER place ce monument « à une époque de décadence qui le met en dehors de la cause gnostique », et cela « à cause de son exécution barbare » (*Expl. des Planches. p. 80*). Mais j'oserais douter de la force de ce raisonnement, et n'attribuer la mauvaise exécution qu'à la nature de la matière employée.

(e) IRENAEUS I. c. 1. §. 2 *seqq.* ; c. 5.

(f) MATTER II. p. 134; *Expl. des Planches. p. 19.* Comp. NEANDER, *Genet. Entw. der Gnost. Syst. s. 109.*

Mais quelle est cette *montagne sacrée*, si toutefois j'ai bien rétabli ce mot? Les montagnes qui renfermaient les cavernes Mithriaques ne sauraient être ici d'aucune application: du moins je n'ai point trouvé dans notre papyrus d'autre indice d'une mixtion du culte de *Mithras*. Il serait plus naturel de supposer des initiations privées faites dans une caverne, soit réelle, soit fictive, puisque une grande partie de pareilles cérémonies pouvait s'accomplir fictivement, quand on ne pouvait parvenir à la réalité (a). Au VIII^e siècle les opérations magiques des Arabes en Espagne se faisaient dans une caverne (b): il est très-possible qu'une étude plus approfondie de l'histoire de la magie fournisse des exemples plus rapprochés de cet usage. Au reste, il faut se rappeler que la cérémonie principale rapportée dans cette *section* du rituel est intitulée *mystère* (τελετή). Voyez le commencement du 2^e *paragraphe*. Une lecture itérative de ce paragraphe, qui est très-défiguré par des lacunes, éclaircira peut-être nos doutes.

L'explication que je puis vous proposer, Monsieur, ne se rapporte jusqu'ici qu'à la partie grecque. J'ai remis jusqu'à ce moment de faire mention d'une particularité essentielle de notre rituel N^o. 75, afin d'achever la comparaison avec JAMBLIQUE, en même tems que je formerai quelques conjectures sur le siècle auquel on doit l'attribuer. Cette particularité consiste dans l'emploi habituel, dans toutes les *sections*, et dans toutes les parties des rites qui y sont prescrits, de mots barbares, distingués chacun du corps du texte par un tiret placé au-dessus, et que l'on retrouve pour la plupart sur les pierres dites gnostiques. Tantôt c'est le génie secondaire à qui ces mots sont adressés comme des noms propres, tantôt ils sont placés entre deux, comme des termes mystérieux, ou comme les mots de *passé-passé* des joueurs de gobelets; quelquefois enfin c'est le faiseur de l'offrande lui-même qui s'applique les noms les plus saints, agissant et parlant, conformément à la manière que décrit JAMBLIQUE, envers le génie secondaire, comme s'il était lui-même un dieu supérieur: *ετι ειμι θεος θεων παντων, ιων, σαβαωθ, αδωναι, α(δ)ρα(ξ)ας* caet. » parceque je suis le dieu de tous les dieux » *Jao, Sabaoth, Adonai, Abraxas* etc." (*Sect. 2. §. 2. à la fin*). Je laisse aux orientalistes à décider s'il est vraisemblable que les mots barbares usités dans d'autres mystères, que M. DE SAINTE CROIX croyait n'être que

(a) LOBECK, *Aglaophamus*. p. 107.

(b) TIEDEMANN, *de Art. Mag. Orig.* p. 98.

de vains sons, en citant SAMBLIQUE lui-même (a), n'aient pas en général une signification naturelle dans quelque langue orientale. Nos deux rituels leur en présenteront des exemples en quantité.

Il est trop évident, que les exemples de mots orientaux que je viens de citer, appartiennent aux gnostiques, surtout à l'école égyptienne de *Basilide*, et de *Valentin*, pour que je fatigue votre attention par des citations. Mais une question bien plus difficile est de savoir, si l'on pourrait rapporter notre rituel à quelque secte en particulier; s'il serait possible, en observant l'emploi d'expressions usitées à telle ou telle époque du gnosticisme, de fixer approximativement l'âge auquel le papyrus peut appartenir. En attendant qu'une étude approfondie de notre papyrus et une publication digne de son importance viennent présenter cette matière dans tout son jour, veuillez, Monsieur, vous contenter du peu d'indications que j'ai été en état de rassembler.

D'abord, l'exemple mentionné et d'autres passages semblent indiquer que les noms d'*Iao*, de *Sabaoth* etc. figurent, non comme des génies *malfaisans*, dont il faut tâcher d'éluder la pernicieuse influence dans le passage de l'âme aux régions célestes, mais comme des appellations d'une seule ou de plusieurs divinités, étrangères à l'antique Égypte, et d'une haute puissance. Il me paraît donc que notre rituel n'appartient pas à une des sectes ophitiques, auxquelles M. MATTER attribue presque exclusivement la croyance aux génies malfaisans. Aussi je me crois avoir trouvé nulle part le nom du démiurge *Ialdabaoth*, qui, d'après MM. NEANDER et MATTER (b) est particulier aux dites sectes; je ne trouve pas l'emploi de l'image d'un serpent, qui chez les ophites jouait un si grand rôle, assez caractérisé, pour l'attribuer aux ophites de préférence à toute autre secte. Outre le mot mystique d'*Abraxas*, déjà cité, je lis encore à plusieurs reprises *αβρααβαλ-βα*, tu es notre père (c), et *αβραμαχαμαρσι*, autre légende sur des pierres

(a) *Myst. du Pag. I. p. 388.*

(b) NEANDER, *Genetische Entwicklung der Gnost. Systeme* p. 233; MATTER, *Hist. du Gnost. II. p. 105 not. et p. 196.* Mais M. BELLERMANN avait attribué l'usage de ce nom aux sectes gnostiques en général, *Ueber die Abraxas-Gemmen* I. p. 51; II. p. 10; III. p. 30.

(c) BELLERMANN, *Abrax. II. p. 34 sqq.*; MATTER, *Hist. du Gnost. — Expl. des Planch. p. 17, 42, 65, 73, 79.*

gnostiques que M. MATTER, et, avant lui, JABLONSKI (a), ont traduite d'une manière trop vague, pour être à la portée des personnes à qui les langues orientales sont étrangères. Mais quoique ces phrases courtes paraissent être employées ici par apposition et comme des noms propres (*le roi des cieux* ABLANATHANALBA; *celui qui tient la justice*, ACRAMMACHAMAREI [sect. 9]), elles ne fournissent aucun indice d'une secte particulière. Il en est de même de l'expression *les 365 noms du grand dieu* (τα ἑξ ὀκτακα τοῦ μεγάλου θεοῦ), qu'on rencontre à la 5^e section. Enfin, la recette pour faire un anneau qui préserve de tout accident, et qui est très-efficace, c. a. d. » en gravant sur un jaspe, qu'on porte dans un anneau d'or, la figure d'un serpent qui se mord la queue, (la lune) avec deux » astres et le soleil au dessus, et les mots d'*Abrasax*, *Iao* et *Sabaoth*, quoique fournissant un exemple très-curieux de l'usage de pareilles pierres gravées, ne nous est non plus d'aucune utilité pour indiquer une origine précise. L'usage des jaspes de différentes couleurs et avec la gravure d'un serpent radié ou autre, a été très-répandu dans la médecine. On le trouve mentionné au moins depuis GALIEN, au II^e siècle, jusqu'aux auteurs qui vivaient au IV^e et VI^e (b).

Il en serait peut-être autrement des mots *αἰων*, et d'autres transpositions de *Iao*, *Iehova*, et de l'emploi exprès des voyelles *αἰητιουω*. Cette circonstance me fait penser à la doctrine de Marcus, dont le principal caractère consistait dans un emploi symbolique des nombres, que représentaient les voyelles de l'alphabet, et chaque lettre des noms propres qui entraient dans son système (c). De cette manière notre papyrus ne saurait être antérieur à la fin du deuxième siècle de notre ère.

Il y a encore un indice, mais qui est plus vague. La 10^e section intitulée *ομνιστων* etc. que j'ai traduit par *recette pour avoir des songes*, consiste dans ce peu de mots: *Επι της αριστερας χειρας ελαυν λαβων επιλεγε τα ο(ο)ματα* . . . : *βρεξε ;*
και

(a) MATTER, *Pl. III. n. 6; Expl. p. 59*; JABLONSKI, *Opusc. IV. p. 92*.

(b) GALEN, *de Simpl. Med. Fac. IX. 2. §. 19*; MARCELL. *Emp. de Medic. c. 29*; AETIUS, *Tetrabibl. colum. 84* (*Lugd. 1549*. — Je n'ai pu consulter ces deux derniers auteurs: je les cite d'après TIEDEMANN, *de Art. Mag. Orig. p. 89 et 25*). Voyez encore PLIN. *H. N. XXXVIII. c. 8. sect. 37*; ALEX. TRALL. *I. p. 83, 85*.

(c) MATTER, *Hist. du Gnost. II. p. 165, 168 not. 4; Expl. des Pl. p. 23 etc.*; cf. NEANDER, *Gen. Entw. der Gnost. Syst. p. 168 sqq.*; et BELLERMAN, *Abrax. I. p. 37; II. p. 38 sqq.*

καὶ κοιμῶ πρὸς ἀνατολὰς ἔχων τὴν κεφαλὴν ἡσους ἀνου (Ici une lacune de 4 à 5 lettres.) » Ayant mis de l'huile sur la main gauche prononce les (noms ?) » (A^P)brexe (peut-être pour *Abraxas*), et dors, ayant vers l'orient la tête » de Jésus » Il est bien connu que chez plusieurs gnostiques le nom adoré de la chrétienté avait été transféré à un éon subalterne, de sorte que l'usage qu'on en fait ici n'a pas de quoi nous étonner. Sous un rapport grammatical il n'est pas clair si c'est la tête de la personne intéressée, ou celle de Jésus, qui doit être dans la région de l'orient. Les *Carpocratiens* surtout, également au II^e siècle, avaient une grande vénération pour une *image peinte* de Jésus (a); et quoique dans ce sens il y eût apparemment εἰκὼν ou γραφή, cependant κεφαλὴ pourrait, je pense, être dit d'une image en ronde bosse. A moins d'adopter provisoirement cette interprétation, on ne verrait pas d'où dépendent les mots ἡσους ἀνου Mais cette vénération n'était rien moins que propre à la dite secte. Que l'on se rappelle seulement l'image de Christ qu'adorait l'empereur *Alexandre Sévère*. L'huile de même, mentionnée dans la recette, avait le rang d'un génie chez les *Elxaites*, Chrétiens judaïsans du II^e siècle (b), et paraît également être entré pour quelque chose dans les cérémonies sacrées des Manichéens (c). Ce caractère n'est donc point exclusif. On sera encore moins porté à le considérer comme tel, en réfléchissant que l'huile, comme le sel avec lequel elle partageait l'honneur en question, était employée dans les cérémonies sacrées de plusieurs peuples, et que c'est apparemment cette raison qui a valu à l'un et l'autre l'espèce d'apothéose dont ils jouissaient. Il en est de même du bois, qui entraît comme éon dans quelques systèmes gnostiques: c'était évidemment le bois de la croix.

En résumé, notre rituel contient des expressions communes à presque toutes les croyances superstitieuses et à toutes les croyances gnostiques. On sera bien mieux convaincu de la vérité de cette assertion si l'on réunit sous un seul point de vue les différentes dénominations d'opérations magiques attribuées aux Simoniens, aux Marcosiens, aux Carpocratiens et autres, et

(a) JABLONSKI, de *Orig. Imag. Christi* §. 10. (*Opusc.* III. p. 394); MATTER, *Hist. du Gnost.* II. p. 263. not. (1).

(b) MATTER, *Hist. du Gnost.* II. p. 329.

(c) SAINTE CROIX, *Myet. du Pag.* II. p. 191.

qui se retrouvent presque toutes dans notre rituel. Les plus marquantes s'appellent *paredri*, *oniropompi*, *charitesia*, *agogima* (a). Le mot *parèdre*, *génie assistant*, se lit à la 1^e section, par laquelle on apprend en même tems que, pour obtenir le secours d'un pareil génie, on fabriquait son image et on lui rendait une sorte de culte. Quant aux *oniropompes*, je crois qu'on ne les connaissait encore que de nom. Les savans ont pris jusqu'ici ce mot dans le sens d'épithète d'un génie ou démon (b), comme l'expression *démon parèdre* que l'on trouve quelquefois (c). D'après notre rituel ce mot signifierait plutôt une *recette* pour envoyer un songe, comme je l'ai traduit, parce qu'un génie particulier n'y est pas toujours mentionné (4^e section). Les *charitesia*, non expliqués jusqu'ici (d), pourraient être les moyens d'obtenir grâce (*charis*) devant le roi ou devant d'autres personnes. (Voyez ci-dessus p. 18). Ce mot se lit aussi à la 9^e section que je n'ai pu encore déchiffrer entièrement, à cause d'une lacune qui s'y trouve. Le mot d'*agogime*, à la vérité, ne se présente pas dans le rituel qui nous occupe, N^o. 75: mais nous le rencontrerons dans le rituel à *transcriptions*, N^o. 65. Il n'y a que les *philtres* et les *misètres*, les moyens d'envoyer à quelqu'un, à proprement parler, l'amour ou la haine, que nous ne trouvons pas: les autres conformités avec le témoignage des anciens sur les diverses sectes nous en dédommagent amplement (e).

D'après cet aperçu général il n'y a point de raison prépondérante pour attribuer notre rituel à une secte gnostique plutôt qu'à une autre; le mélange d'images puisées immédiatement dans le système mythologique de l'Égypte est aussi trop prononcé pour pouvoir supposer l'emploi ordinaire d'un pareil rituel chez les sectes que l'on peut considérer comme des rejetons du

(a) GALENUS, de *Simpl. Med. Fac. X. prooem.*; EUSEB. *Hist. Eccl.* IV. 7. et VALBS. ibi; IREN. I. 2. pr.; 20; 24; THEODORET. *Haer. Fab.* I. 1.

(b) VALBS. ad EUS. I. 2.; LOBECK, *Aglaophamus* I. p. 222.

(c) DU CANGE, *Gloss. Lat. v. paredrus*; d'ARNAUD, de *diis παῖδες* c. XXVII; GRSN. ad LUCIAN. de *non cred. cal.* c. 17. (*Opp. T.* III. p. 149).

(d) DU CANGE, *Gloss. Graec.* regardait le mot *charitesia* comme synonyme de *agogima*. Il me paraît qu'il y a une nuance de signification assez marquée.

(e) J'ai conjecturé que l'intitulé de la 1^e section a contenu le mot *παῖς*, *commentaire*, *traité*. C'est une expression du bas siècle en usage chez toutes sortes de docteurs et d'autres écrivains philosophiques, ecclésiastiques et même alchymistes. V. FABR. *Bibl. Graec.* XII. p. 694; *Excerpta e scriptt. Chemicis adj. FALLADIO de Febribus.* ed. BERNARD. L B. 1745. 8^o. p. 114; GREL. *Bibl. Crit. Nov.* p. 20; LOBECK *Aglaoph.* p. 567.

judaïsme et du christianisme. Je serais cependant porté à considérer ce manuscrit comme né sous l'influence de la doctrine de la secte de *Marcus* susmentionné ou des Marcosiens, et du tems où cette secte était dans toute sa vigueur. Les exemples de mots composés de simples voyelles, et se rapportant à ce système, sont les exemples les plus marquans dans le rituel. D'un autre côté, et pour autant que mes études préliminaires du gnosticisme permettent d'en juger, *Marcus* est celui des hérésiarques dont les pères de l'église rapportent les opérations magiques avec le plus d'étendue et de détails, tellement qu'on dirait que, parmi toutes les sectes, au moins égyptiennes, c'est *Marcus*, qui a fait l'usage le plus marquant des prestiges. *Marcus* enfin est qualifié par excellence dans THEODORET du nom de goète, ou magicien (a).

Quant au degré d'antiquité que l'on pourrait assigner à notre manuscrit, il y a tout lieu de croire qu'il ne saurait être d'une époque plus récente que celle de la propagation du christianisme au IV^e siècle. La nature même de la pièce vient à l'appui de cette conjecture. Le peu de données paléographiques que l'on possède en cette matière aide à confirmer cette opinion. Il existe un acte d'émancipation, sur papyrus, de l'an 354 de notre ère: c'est le papyrus de M. *Edmondstone*, publié par M. *YOUNG* (b). L'écriture de cet acte commence déjà à prendre la forme maigre et allongée qui fait le principal caractère de l'écriture grecque du moyen âge (c). Notre rituel N^o. 75 n'a rien qui ressemble à cette forme de lettres; l'écriture en présente encore l'aspect posé, la forme quarrée qui la rapproche plutôt du siècle des Ptolémées, que de celui des empereurs Byzantins.

Au reste, cette limitation approximative, en plaçant notre papyrus peut-être à la première moitié du III^e siècle, ne l'éloignerait pas beaucoup de l'époque de JAMBLIQUE, qui fleurissait vers la fin de ce siècle et au commencement du IV^e. Mais ce ne sont-là, Monsieur, que des conjectures, que peut-être une interprétation entière de l'autre rituel magique, qui est écrit en caractères hiératiques et à *transcriptions*, pourra un jour détruire ou confirmer.

(a) THEODORET. *Haer. Fab.* l. 9.

(b) *Hieroglyphics* pl. 46.

(c) Voyez les MSS. du VIII, IX et X siècle MONTZ, *Pal. Gr.* p. 224 sqq.; cf. p. 214; ASTLE, *Orig. of Writ.* p. 74. pl. II. D'AGINCOURT, *Hist. de l'Art. Peint.* pl. 28 suiv. Les inscriptions sur pierre, surtout celles de l'Égypte, en offrent des exemples plus anciens. Voyez les *Monumens de la Nubie* de M. GAU.

Permettez-moi, Monsieur, avant de passer à la description de ce second rituel, qui demandera également un examen exprès, de détailler encore quelques considérations tirées du rituel qui nous occupe.

La circonstance qui m'a mis sur la voie d'une interprétation entière de l'inscription grecque du monument en marbre de notre musée, rapporté au commencement de cette lettre, consiste dans la fréquente mention du nombre *quatre* dans notre rituel, et dans la liaison intime que je croyais apercevoir entre les passages où ce nombre se trouve et la mythologie égyptienne. Or, l'inscription dont il s'agit, parle de *quatre assarions*. Vous verrez, dans ma *lettre suivante*, l'application que je erois pouvoir faire à cette inscription des passages du rituel que je vais examiner, et de la doctrine qui en résulte.

Je lis dans la consécration de l'amour mystique (*sect. 1. §. 2.*), après la mention d'un autel à construire, ποιησον κερατα δ, *fais QUATRE cornes* (ou *angles*, d'après une signification très connue de ce mot).

Dans cette même cérémonie, à la 2^e invocation, je trouve εξορκίζω σε κατα του κατεχοντος του κυκλου και ποιησαντος τα τετταρα θεμελια και μειξαντος τους δ ανεμους. *je te conjure au nom de celui qui tient le cercle* (apparemment du scarabée) (*a*): *et qui a fait les QUATRE bases, et qui a mêlé les QUATRE vents*.

De même à la 3^e invocation: εξορκίζω (υμας) — κατα του κατεχοντος τα δ θεμελια: *je vous conjure — au nom de celui qui tient les QUATRE bases*.

Et enfin au §. 3 de cette même section: Ερυθραβαλατσης ο εκ των δ μερων τους ανεμους συνσειων: *celui qui agite les vents des QUATRE coins de la mer Rouge*.

Voici trois sortes d'exemples. Le premier, tout matériel, semble n'être qu'une circonstance presque indispensable d'un autel; mais dans une série d'idées mystiques et d'actions symboliques, il est très-possible que la mention expresse des *quatre* cornes, au lieu de la phrase, » *fais un autel carré* (τετραγωνον)", doive son origine à une allusion particulière, attachée à ce nombre: conjecture à laquelle les exemples suivans donnent plus de poids, parce qu'ils appartiennent à la même cérémonie.

(a) Voyez ci-dessus: p. 15. Dans le mot κυκλον, le κ et λ, se distinguent encore sans beaucoup de peine.

Le second emploi, qui se trouve deux fois, est dans le nombre des *vents* correspondant à celui des points cardinaux, périphrase bien oiseuse, si l'on n'y avait attaché une idée de sainteté, comme aux plus petites circonstances, aux qualités les moins importantes des êtres qui entraient dans l'exposé systématique de la cosmogonie. Remarquons à cette occasion cette singulière immixtion d'un nom relatif à l'histoire des Juifs. *Les quatre vents de la mer Rouge*, semble être une locution empruntée immédiatement à l'école juive d'Alexandrie, peut-être sans avoir passé par le creuset de la gnose. En effet, cet exemple n'est pas le seul que nous en offre la collection ANASTASY. Une pierre calcaire brute, de la hauteur d'un pied, et large de $\frac{3}{4}$ de pied environ, contient en grec tout le *cantique* que fit Moïse après le passage de la mer rouge (a), écrit à l'encre et en caractères assez grands. J'espère que ce curieux morceau, le seul peut-être de son espèce, pourra servir à la critique du texte des Septante. J'y ai trouvé quelques variantes et quelques transpositions.

Enfin, la troisième classe d'exemples d'un nombre de *quatre*, à mon avis la plus concluante, est celle qui renferme les idées suivantes :

celui qui tient les quatre bases ;

et celui qui tient le cercle et qui a fait les quatre bases.

Telles sont les expressions dont je crois pouvoir signaler avec le plus de confiance l'intime liaison avec l'ancien système égyptien, tel que nous le présentent les monumens, combinés avec les témoignages épars des anciens auteurs.

Mais les rapprochemens que fournit ce système sont nombreux. Il me faudra les grouper sous quelques points de vue généraux.

D'abord, il paraît certain que les anciens Égyptiens admettaient une division de la matière en *quatre élémens*. Outre JAMBLIQUE, les fragmens de livres Hermétiques chez STOBÉE, auxquels M. CHAMPOLLION accorde beaucoup de confiance à cause de leur concordance avec les monumens (b), font plus d'une fois mention expresse de ces quatre élémens (c). De plus,

(a) Exod. XV. v. 1—19.

(b) Panth. Ég. pl. 15. page deuxième.

(c) JAMB. III. 12; V. 20. cf. V. 12; STOBÆUS, T. I. p. 68, 742, 970, 988, (cf. p. 386.) 1094. éd. HEBERH; CHAMP. Panth. Ég. pl. 2. quinquies.

les Égyptiens divisaient l'étendue en *quatre* parties ou *zones* : la *première* comprenait la *terre* avec ses élévations ; la *deuxième*, région de l'air impur et agité, contenait l'espace depuis la terre jusqu'à la lune ; l'intervalle entre la lune et le ciel, région de l'*éther*, formait la *troisième zone* ou *partie* ; et il paraît que par la *quatrième* ils entendaient le *ciel* lui-même (*a*).

Je n'oserais, pour le moment, hasarder aucune conjecture sur la question de savoir si la série des *quatre élémens* a été, ou non, appliquée symboliquement à celle des *quatre zones* ? La *terre*, à la vérité, forme un des élémens comme elle forme l'une des zones ; l'air, également, compte pour une zone comme pour l'un des élémens ; le *soleil*, placé dans la *troisième zone*, peut avoir été assimilé à l'élément du *feu*. Mais l'élément de l'*eau*, n'admettant point, pour autant que je sache, une pareille comparaison avec la zone du ciel, planant au-dessus de l'*éther*, laisse subsister une difficulté (*b*). Quoi qu'il en soit, toujours est-il certain que les *quatre zones*, ζώναι, étaient appelées par d'autres στερεώματα, *fondemens*, *firmamens* (*c*) ; et cette dénomination coïncide si bien avec les θεμελια τετταρα, les *quatre bases* de notre rituel, qu'on ne peut guère se refuser à y trouver la même idée.

Examinons maintenant les monumens égyptiens. Nous y distinguons principalement deux divinités, entre autres attributs desquels ce peuple a voulu exprimer *quatre unités*. Et qui ne penserait pas ici en premier lieu à *Phthah*, qui tient si évidemment des *deux mains* une base à *quatre bords en saillie*, et pour ainsi dire une combinaison de *quatre bases*, superposées l'une à l'autre ? Depuis longtems cet objet, appelé jadis *Nilomètre*, tant qu'on n'a pas eu de données plus positives à cet égard, a été reconnu par MM. YOUNG (*d*) et CHAMPOLLION dans l'inscription de Rosette pour l'équivalent des idées qu'on exprime par *établir*, *rendre stable* ; et c'est M. CHAMPOLLION qui, d'après les inscriptions hiéroglyphiques, a attribué le nom de *Phtha* à la divinité qui porte cet instrument (*e*). La forme même

(a) STOBÆUS, I. p. 1076 ; cf. p. 980 ; CHAMP. *Panth.* pl. 30. b.

(b) Voyez cependant MACROB. *in somn. Scip.* I. 22.

(c) STOBÆUS, I. p. 1082.

(d) YOUNG, *Art. Egypt. Hierogl.* N°. 113, 114.

(e) CHAMP. *Précis Hiérogl. Tabl. Gén.* N°. 89. (1^e éd.) ; *Panth. Ég.* pl. 9, 16 ; *Explic. de la princ. scène des Papyrus du Vatican* (p. 5. trad. de BACHMANN). Le savant inter-

de cette espèce de socle, aussi bien que sa signification hiéroglyphique d'*établir* est en harmonie avec les *quatre fondemens*, nommés par STOMÉE, et avec les *quatre basés* de notre rituel. Mais lorsqu'on observe que *Phtha* est l'agent de la création, celui qui dispose la matière, il est bien difficile de se défendre de l'idée que ce prétendu *Nilomètre* ne soit en même tems l'image des *quatre élémens*. C'est ainsi qu'il a été depuis quelque tems désigné, probablement sans beaucoup de recherches préalables, sur les catalogues d'antiquités venant du Levant. Cette interprétation acquiert encore quelque vraisemblance de ce que, dans les grands rituels funéraires, cet instrument figure comme l'un des symboles de la création, presque immédiatement avant la dernière section, laquelle ne comprend que les *premières puissances cos-*

prête des hiéroglyphes s'est arrêté provisoirement à l'ancienne appellation de *Nilomètre*, faute de mieux. Ailleurs (*Notice du Mus.* CHARLES X. — O. 4. n. 2. à gauche) il conserve le nom d'*emblème de la stabilité*. Mais il y a une observation essentielle à faire par rapport à une nouvelle combinaison de ce même emblème avec le nom d'une autre divinité, *Osiris*. M. CHAMPOLLION s'exprime de la manière suivante dans son *Panthéon* (explication de la pl. 16. au verso not. 4.) « Nous verrons dans la suite qu'*Osiris* fut aussi figuré comme *Phtha* sous la forme d'un Nilomètre: les légendes seulement distinguent alors ces dieux l'un de l'autre. » En effet, dans la *Notice* précitée ce savant appelle des figures à-peu-près semblables, ou même des simples Nilomètres prétendus, *Osiris stabiliteur*, et *Osiris seigneur de la région de stabilité*. (Voyez A. 501 et suiv. — O. 5. à droite N^o. 1; T. 2. n. 5 et n. 9; cf. *Préc. Hiér. Tabl. Gén.* N^o. 89: 2^e éd.) Jusques-là il n'y a rien d'in vraisemblable. *Osiris* a pu être considéré comme une émanation de *Phtha*. Mais M. CHAMPOLLION va plus loin, et donne ailleurs à la même divinité que représente la planche 16 de son *Panthéon*, et qui est tirée du tombeau royal découvert par BELZONI (*Atl. de BELZONI*, pl. 5), le nom d'*Osiris-Sarapis*, dieu de l'inondation. (*Notice*. A. n. 493; P. n. 1. registre 5.) Il est vrai, que l'on ne peut se refuser à croire qu'il y a eu quelque rapport entre *Sarapis* et le Nil, même entre ce dieu et le véritable Nilomètre. Mais l'application du nom de *Sarapis*, dieu de l'inondation, aux images en question me paraît ne reposer que sur la dénomination très-douteuse de *Nilomètre*, donnée à l'instrument à quatre bases. JABLONSKI, sur l'opinion duquel on a étayé beaucoup de systèmes, n'était pas allé si loin; il nommait *Nilomètre portatif* un emblème de la table Isiaque (2^e rangée de figures: au commencement, et à la fin), tout-à-fait différent de nos prétendus Nilomètres, que peut-être il ne connaissait pas (*Panth. Égypt.* II. p. 173, 222 sqq., 227, 240); et par conséquent il ne nommait point *Sarapis* le dieu qui tient le Nilomètre des savans plus modernes. M. GREUZER a émis sur les images primitives de *Sarapis* une autre conjecture qui me paraît hasardée (*Dionysus*, p. 191, 193): il les assimile aux vases soi-disant canopiques. Je ne sais si M. MATTER a simplement adopté cette opinion (*Hist. du Gnost.* II. p. 33); ou s'il a eu en vue la définition des canopes que donne M. CHAMPOLLION (*Notice* B. 61—63). Mais toujours il manque une liaison d'idées capable de rattacher à *Sarapis* l'instrument à quatre bases, nommé très-improprement *Nilomètre*. — Au reste, il est utile de remarquer que la divinité en question se trouve assez fréquemment dessinée sur le fonds des caisses à momies, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, et toujours d'une manière très-marquante.

mogoniques, les ténèbres primordiales, *Ammon-générateur*, son émanation femelle *Amon-Neith* et *Chnouphis-Phré* (a): rang qui peut très-bien convenir à la *matière*, divisée en *éléments*. Je répète ma question: les quatre *éléments*, et les quatre *zones de l'espace*, auraient-ils été réciproquement assimilés?

La seconde divinité souvent caractérisée par *quatre unités*, est *Ammon* à *quatre têtes de bélier*, image que l'on trouve assez ordinairement sur les hypocéphales peints, en cartonnage de toile, ou travaillés en bronze, et quelquefois parmi les amulettes représentant un bélier à quatre têtes. M. CHAMPOLLION a savamment expliqué ce singulier symbole par » le grand » esprit renfermant en lui-même ceux des quatre dieux *Phré*, *Séou*, *At-mou* et *Osiris*, les directeurs des *quatre éléments* (b).” Mais cette combinaison de quatre unités est quelquefois exprimée différemment dans le langage symbolique qui se rapporte à cette même divinité. Tantôt c'est le bélier à une seule tête et marchant, sous les quatre pattes duquel se redressent *quatre Uraeus* (c). Une autre fois le bélier à une tête se trouve dans une chapelle, soutenue, au lieu de colonnes, par deux de ces prétendus *Nilomètres*, de ces *bases à quatre saillies*, que nous venons de décrire, images soit des quatre zones, soit des quatre éléments. C'est dans une des planches de M. CHAMPOLLION, représentant le bélier *Ammon*, que je trouve cette circonstance, qui n'a pas été relevée par le savant interprète. Elle paraît confirmer le nom de *symbole des quatre éléments*, proposé pour cet emblème si fréquemment représenté.

Il y a là, Monsieur, une confusion de deux classes d'idées, dont j'aurais voulu pouvoir marquer précisément la divergence, en même tems que leur point de contact. Je présume qu'on y parviendra quelque jour. Mais dès-à-présent l'emploi du nombre *quatre* comme nombre consacré dans les idées mythologiques du premier rang ne saurait être contesté.

Or

(a) Je hasarde cette combinaison de *Chnouphis* avec *Phré* d'après SANCHONIATHON ap. EUSEB. *Praep. Evang.* I. 10. p. 41. ed. Col. (p. 46. ed. ORELL.) 'Ομοίως καὶ Αἰγύπτιοι Κρήν ἐπενεμάζοντο προστιθέντες δὲ αὐτῷ ἱεραὸς κεφαλῆν. cact. cf. MATTEI, *Hist. du Gn.* I. p. 272. Un des papyrus funéraires de la collection ANASTASY dispose les divinités de la dernière section en quatre groupes, tels que je les propose.

(b) CHAMP. *Panth. Ég.* pl. 2. ter, *quinquies*.]

(c) CHAMP. *Panth. Ég.* pl. 2. quater.

Or ce nombre consacré se trouve encore dans d'autres symboles des papyrus, et dans une autre partie très-distinguée du système égyptien pour autant que les anciens l'ont expliqué.

D'abord, dans le même hypocéphale dont M. CHAMPOLLION a représenté une partie, se voit un *crocodile à quatre têtes*, qui ne fait point partie intégrante du tableau, du moins pas autant qu'*Ammon* à quatre têtes de bélier: puisqu'un autre hypocéphale en cartonage (de la collection ANASTASY) ne le contient pas, quoiqu'il offre la figure du bélier. Le crocodile, selon M. CHAMPOLLION, est surtout le symbole du *tems*, comme du lever et du coucher des astres (a). Une scène qui reparaît très-fréquemment dans les rituels funéraires, représentant huit crocodiles, dont quatre regardent devant eux, et les quatre autres en arrière, peut fort bien se rapporter à cette idée. M. CHAMPOLLION n'a pas encore expliqué, que je sache, le rapport qu'il y a entre le nombre quatre et le symbole. Au reste, ce nombre est constant: et l'on entrevoit qu'appliqué, par exemple, à la division de l'année, ou aux quatre points cardinaux, il trouverait une explication très-naturelle.

Je ne veux pas insister pour le moment sur le nombre des quatre divinités funéraires, et sur les vases soi-disant canopiques en nombre correspondant; non plus sur les images de quatre *Thoth*, ouvrant les portes des cieux, avant la dernière section des rituels funéraires, ni enfin sur les quatre rames de la barque divine, peintes isolément à-peu-près vers le même endroit des rituels; leur choix, dirait-on, pourrait être arbitraire: ce qui est pourtant bien rarement le cas chez un peuple qui voit par-tout des divinités, des symboles et des types. Mais quand on examine attentivement les fragmens du système cosmogonique des Égyptiens, par rapport auquel les anciens auteurs ne laissent pas que d'offrir les grands contours du tableau, on trouve avec M. MATTER, que la première *ogdoade* des dieux, que nous a décrite HÉRODOTE, peut fort bien se réduire à deux *tétrades*, à peu-près telles que les propose JAMBLIQUE (b).

(a) *Panth. Ég.* pl. 14. F. ter; 22. Sous un autre rapport v. pl. 6. sixies et septies; pl. 23. A. Notre rituel contient une mention du crocodile *sect.* 1. §. 3. que je réserve pour une autre occasion.

(b) HÉRODOTE II. 43. 46; JAMBL. VIII. 3; MATTER, II. p. 22. J'ai hasardé de présenter la première tétrade d'après les rituels de Leide d'une manière un peu différente de celle de M. MAT-

J'espère, Monsieur, en avoir assez dit pour démontrer que dans l'ancienne Égypte le nombre *quatre* était considéré comme sacré d'une manière toute particulière. Mais cette opinion ne se bornait pas seulement à l'Égypte. Les moyens me manquent à la vérité pour vérifier en ce moment à quelle époque on en trouve les premières traces dans la Judée, et si elle est pareillement indigène en ce dernier pays ou bien si elle y a été importée d'Égypte. Il est constant, au moins, que cette idée y a pris racine, puisque PHILON le Juif, élève de l'école d'Alexandrie, exalta la sainteté du dit nombre en parlant du *tetragrammaton* יהוה , le nom de *Jehovah*, composé de quatre lettres, et qu'il s'était étendu plus au long sur cette qualité dans un traité *sur les Nombres*, qui est perdu pour nous (a). JOSEPHÉ donne aussi la même sainteté pour raison du nombre des *quatre faces* du tabernacle (b).

Cette doctrine se répandit dans les écoles gnostiques qui fleurirent un siècle plus tard en Égypte. Basilide d'abord posa pour principe cosmogonique une *ogdoade* formée de l'être suprême avec sept de ses émanations, *ogdoade* imitée soit des croyances égyptiennes, soit de la métaphysique de la haute Asie (c). Valentin lui succède vers l'an 136; et Marcus, disciple de ce dernier, lui succède à son tour vers la fin du même siècle. Ce sont principalement ces deux chefs de secte qui ont adopté une *tétrade*, qu'ils disaient la véritable *tetractys* de PYTHAGORE (d). Ils croyaient sans doute donner plus de force à leur système en lui adaptant des idées analogues déjà reçues dans la philosophie des Grecs, et réputées elles-mêmes d'origine égyptienne (e). Les *quatre éléments* de la matière étaient considérés par Marcus comme l'image de la *tétrade* mentionnée (f). Le système des og-

HEBR. (Voyez ci-dessus p. 31, 52. not. a.) La disposition des membres de la *tétrade* par *syzygies* ou *couples*, tels que les offraient les systèmes gnostiques de Valentin et autres, ne me paraît pas, jusqu'ici, résulter des rituels funéraires, qui ne présentent que la *syzygie* d'Ammon avec Neith. M. MATTER paraît avoir senti lui-même cette difficulté. (II. p. 13, 15 etc.)

(a) PHILO, de *Vita Moysi*. III. p. 670. — cf. BRAUN, de *vest. Sacerd. Hebr.* p. 755, 877.

(b) Jos. *Ant. Judaic.* III. c. 7. §. 7.

(c) V. NEANDER, p. 34; MATTER, II. p. 44.

(d) Voyez sur Valentin, s. IRÉNÉE, I. l. §. 1, 13; cf. NEANDER, p. 100; et MATTER, II. p. 117. — Sur Marcus, IRÉNÉE, II. p. 142. éd. GRABE: et I. 10. 2; I. 12. 15; cf. NEANDER, p. 169; MATTER, II. p. 165; et *Expl. des Planches*, p. 8; BELLERMAN, *Abraxas*. III. p. 27.

(e) Comparez TIEDERMAN, de *Artium Magicarum origina*, p. 34, 35.

(f) IRÉNÉE, I. 14.

doades fut diversement modifié par d'autres docteurs de la gnose, contemporains ou subséquens.

La même opinion relative au nombre *quatre* passa à l'antique église chrétienne. Mais c'est ici le lieu de remonter encore une fois aux croyances originaires d'Égypte.

Si l'expression de notre rituel, *celui qui tient les quatre bases*, rencontre beaucoup d'analogies, l'autre, *celui qui agite les vents des quatre coins*, n'est pas non plus sans exemple dans l'antique Égypte. Au moins selon PROCLUS les Égyptiens représentaient le monde sous la figure d'une croix grecque au milieu d'un cercle, dont la circonférence est formée par un serpent, et dont l'aire est partagée en quatre au moyen de cette croix (a). C'est bien évidemment le même hiéroglyphe que celui que MM. YOUNG et CHAMPOLLION ont trouvé pour le mot *contrée, terre, région* (b). Ce ne serait donc pas précisément, comme le dit PROCLUS, *le monde*; celui-ci, selon M. CHAMPOLLION, est représenté par l'image du ciel avec quelques autres attributs. Mais les Grecs, en faisant mention des hiéroglyphes, ne se sont pas astreints à cette précision, qui va jusqu'à distinguer les idées de *contrée, terre* et *monde*.

S. IRÉNÉE, qui, comme le remarque M. MATTER (c), florissait précisément en même tems que les principales écoles gnostiques, soutient qu'il devait y avoir *quatre évangiles*, ni plus ni moins, ainsi qu'il y a quatre climats, quatre vents cardinaux, etc. Il est imité sur ce point par d'autres pères de l'église (d).

Mais les sectaires étaient déjà allés plus loin. Ils avaient forgé un évangile qu'ils intitulaient: *les quatre coins et points cardinaux du monde* (e).

Si les savans veulent donner quelque attention à ces sortes de rapprochemens, je ne doute pas qu'ils n'en découvrent encore dans divers systèmes une multitude d'autres. Il suffirait de faire attention aux nombres multiples de *quatre*, qui forment les nombres des régions de chacune des *quatre zones*

(a) V. MATTER, *Hist. du Gnost.* I. p. 273. not. 3.

(b) YOUNG, *Art. Egypt. Hierogl.* N°. 85; CHAMPOLLION, *Précis, Tabl. Gén.* N°. 240.

(c) *Hist. du Gnost.* I. p. 29.

(d) IRÉNÉE, III. 21. p. 222, avec le commentaire de GRABE sur ce passage.

(e) Voyez GRABE à l'endroit cité; MATTER, I. p. 217.

des Égyptiens: 4, 8, 16 et 32; aux *quatre* divinités que le même peuple, peut-être à une époque postérieure, a cru présider à la naissance de l'homme, le *démon* (ou génie), la *fortune*, l'*amour*, et la *nécessité* (a); enfin aux nombreux exemples qui dégénèrent en jeux d'esprit, proposés par le commentateur du *songe de Scipion*, MACROBE, pour montrer la sainteté et la perfection des nombres *quatre*, *sept* et *huit* (b). J'espère, Monsieur, que d'après tout cela vous ne trouverez pas que l'application à faire de cette doctrine à l'inscription du monument en marbre au musée de Leide, qui m'a donné la première idée des présentes lettres, repose sur une base trop peu solide.

Le second rituel magique, N^o. 65, le premier par ordre de numéros, est celui, dont l'examen doit maintenant nous occuper. J'ai dit au commencement de ma lettre, qu'il contient des transcriptions interlinéaires, en lettres grecques, de mots en écriture *dénotique*, et vous vous souvenez, Monsieur, que c'est principalement sous ce rapport que j'ai cru pouvoir le considérer comme étant d'une haute importance. Le devant, c'est-à-dire la partie intérieure, est partagé en 15 colonnes d'écriture, avec une demi-colonne entre la 12^e et la 13^e; le revers contient 20 colonnes. Celles-ci sont serrées et courtes, afin de laisser un espace suffisant pour la main qui tenait le papyrus sans couvrir l'écriture. Voyons d'abord quelques détails qui pourront fournir matière à des observations sur la mythologie et l'antiquité égyptiennes. Les résultats paléographiques que le papyrus présente dès ce moment, pourront former le complément de cette description préliminaire.

Le texte de ce papyrus est généralement *hiératique*; mais il s'y trouve une foule de mots isolés en caractères *dénotiques*, dont une partie seulement (c'est-à-dire à-peu-près 330 mots) est accompagnée des transcrip-

(a) MACROB. *Sat.* I. 19 *extr.*

(b) MACROB. *in Somn. Scip.* I. 5, 6. Voyez aussi les doutes de M. ЛОБСК (*Aglaophamus* p. 742 *sqq.*) sur les ogdoades des Orphiques et des nouveaux Pythagoriciens. Mais pour bien prononcer sur cette matière, il faut se transporter dans les idées mystiques de toutes les sectes contemporaines.

tions en lettres grecques dont je viens de parler, tandis que les autres en sont dépourvus (a). Parmi les mots démotiques *non transcrits* en grec, j'ai lu à la fin de la première colonne, c'est-à-dire celle de droite, le mot *abrasax*; mais, mon examen n'ayant pu être que provisoire, la grande masse de ces mots s'expliquera à mesure que j'avancerai dans mes recherches. L'isolement des mots à transcription est formé par un signe, dont je parlerai ci-après. (Voyez les mots *démotiques*, avec la *transcription* de l'un d'eux et le *signe* en question, *Planche A. n. 1. b.*)

Il y a aussi, surtout vers la fin, quelques transcriptions *démotiques* de mots en *hiératique*; je ne m'en suis pas encore occupé.

Il est à observer également, que le corps du texte contient une foule de lettres *démotiques* entremêlées aux *hiératiques*, comme les mots isolés écrits en *démotique*, contiennent quelquefois, mais plus rarement, quelques lettres *hiératiques*. Cet emploi simultané des deux sortes d'écriture a été remarqué dans quelques actes et contrats démotiques: M. ROSEGARTEN et peut-être d'autres savans en ont fait l'observation (b). Je crois cependant, que cela ne se rencontre nulle part d'une manière aussi marquante. Dans notre papyrus les transcriptions grecques même ne sont pas exemptes de ce mélange. (V. *même planche*, n. 8. b, c.)

Enfin on trouve aussi des mots *hiératiques* isolés, très-rarement cependant, avec des transcriptions grecques. (Voyez des exemples, *même planche*, n. 2. a, b, c, 3.)

Les transcriptions paraissent avoir été insérées après que le texte eut été écrit en entier, car elles sont tracées en traits bien plus déliés et avec une couleur d'encre différente de celle du texte. Cependant il n'est guère probable, qu'elles aient été ajoutées par un possesseur postérieur, puisqu'il y en a quelques-unes qui, au lieu d'être interlinéaires, sont, comme les passages grecs dont nous allons parler, intercalées dans le corps du texte (c). En

(a) Ces transcriptions se montent en tout à 340, en ajoutant celles des fragmens N^o. 75. a. (Voyez ci-dessus, p. 6.)

(b) *De priscâ Aeg. Litt. Comm.* I. p. 20.

(c) Voyez col. 4, et col. 5 vers leur fin, et col. 121. Je crois avoir observé que l'orthographe des mots grecs, comparée avec l'alphabet démotique, diffère, vers la fin du papyrus, d'avec la première partie. Ce sera une observation à vérifier par la suite.

En nous occupant des résultats paléographiques, nous proposerons quelques idées sur le but de ces transcriptions.

Après les transcriptions, ce qui frappe plus particulièrement dans ce papyrus, c'est qu'il contient deux passages en grec de quelques lignes chacun, intercalés dans le texte égyptien; et, au revers surtout, un grand nombre de mots grecs, insérés dans différentes parties du texte hiératique ou démotique. Ce sont les passages grecs, qui nous indiqueront de la manière la plus convaincante la concordance du contenu de ce papyrus N^o. 65 avec celui du papyrus précédemment décrit.

En effet, au milieu de la troisième colonne on lit:

1. μη με διωκε οδε· ανοχπαπιτε . . . μετουβανες· βασταζω
2. την ταφην του Οσιρεως και υπαγω πατα(στη)σαι αυτην εις Αβιδος
3. καταστησαι εις τας τας και καταθεσθαι εις (μ)αχας· εαν μοι ο Δ κοπους
4. παρασχη, προσρεψω αυτην αυτω.

» (1) Ne me poursuis pas, toi: — — — je porte (2) le cercueil d'O-
 » siris, et je marche pour le déposer à Abydos, (3) pour le déposer
 » dans les tombeaux [?] et pour l'arrêter pour les combats: si un tel me
 » cause (4) de l'embarras, je le tournerai contre lui."

Nous traiterons tout à l'heure de la phrase non grecque, insérée dans ce texte. J'ai traduit ταφη par *cercueil*, comme il y a sur une *caisse de momie* du musée de Turin ταφη Πεπεμενωφως (a). Ταστας, à moins que ce ne soit de même un mot étranger, m'a paru être une erreur d'écrivain au lieu des deux mots τας ταφας, et c'est comme cela que je l'ai traduit. Il faut expliquer l'abréviation ο Δ, par ο δευα. Cette abréviation est pareillement employée dans l'autre rituel, qui d'ailleurs, comme nous l'avons remarqué, en contient plusieurs (b). Προσρεπω dans un sens transitif ne paraît pas être fréquent; mais je crois que la leçon et son interprétation dans notre passage sont hors de doute.

Le second passage grec se trouve à la 10^e colonne.

(a) S. QUINTINO, *Les Archéol.* II. p. 15; RAOUL-ROCHETTE, *Notice sur le musée de Turin* (*Journ. des Sav.* Novembre 1824.) Voyez ci-après: *II^e Lettre*, p. 39, 46. not. b.

(b) Voyez aussi *II^e Lettre*. p. 10.

1. *Επικαλούμαι σε τον εν τω κενω, πνεύμα, η δυνάμις αοράτου*
2. *παντοκράτορα θεον θεον, φθοράσων και ερηματικών, ο μισω*
3. *σπιαν ευσταθυσαν, ως εξεβρασθης εκ της Αιγυπτου και εξω*
4. *χωρας· επανομασθης [sic] ο πάντα ρησων και μη νικωμενος·*
5. *επικαλούμαι σε, Τυφων Σηθ· τας σας μοντίας επιτελω,*
6. *στι επικαλούμαι σε το σου ανθετικον σου ονομα εν ας ου δυνη*
7. *παράκωσαι* [Suit une série de quatorze épithètes non grecques, distinguées chacune par un tiret au-dessus du mot.]
10. *Ολον ηες μοι και βιάσσω και καταβάλω τον Δ η την Δ ρηγί και πυ*
11. *ρηγί. Αυτος ηδίκησεν με· και το αιμα του θυμου εξεχρυσεν παρ εαυ*
12. *τω η αυτη· δια ταυτα ταυτα ποιω κρινα.*

(1) » Je t'invoque, toi qui es dans le vide, vent, ou terrible, invisible,
 » (2) tout-puissant dieu des dieux, toi qui détruis et qui rends désert, (je
 » t'invoque) moi qui hais (3) une maison [une famille] florissante, com-
 » me tu as été expulsé de l'Égypte et du pays (4) étranger. Tu es surnom-
 » mé » celui qui ébranle tout, et qui n'est pas vaincu." (5) Je t'invoque,
 » ô *Typhon Seth!* j'accomplis tes cérémonies magiques (6) parce que je
 » t'invoque par ton propre nom, en vertu desquels tu ne peux pas (7) refuser
 » d'exaucer. (*Suivent les épithètes non grecques.*) (10) Viens à moi en-
 » tièrement, et marche et renverse un tel ou une telle par la gelée et par
 » la cha- (11) leur. Il m'a fait injure et il a versé le sang du *phyon* [?] »
 » chez lui (12) ou chez elle: c'est pour cette raison que je fais ces (céré-
 » monies) profanes."

La version de ce texte présente des difficultés que je ne me flatte point d'avoir toutes surmontées. Ο μισω paraît être ο μισων par abréviation, comme dans le second rituel on lit, à la première colonne grecque, ποιησθ et τελετη pour ποιησον, τελετην; et chacun de ces deux exemples se trouve, comme celui-ci, à la fin de la ligne. La construction *je t'invoque — moi qui hais*, est une sorte d'*apposition*, comme parlent les grammairiens, mais forcée et dont je n'ai pas trouvé d'exemple parfaitement analogue dans l'autre rituel. Suit le mot εξεβρασθης, dérivé de *ἐκβράσσω* ou *ἐκβράζω*, *rejeter par ébullition*, *par effervescence*; ce qui se dit tant au propre qu'au figuré, en parlant de la mer, et qui s'applique, par une métaphore encore plus hardie, à toute

espèce de rejection (a). Les exemples que l'on cite de ce mot, sont tous du siècle Alexandrin ou même d'une époque moins reculée. Mais quant au présent emploi, je ne saurais me refuser à conjecturer qu'il est l'imitation d'une métaphore, employée dans un cas à-peu-près semblable par les gnostiques. » La Sophia", disaient les Valentiniens, » séparée du plérôme, » avait été rejetée violemment dans les ombres, et dans le vide." ἀπορισθεῖσαν τοῦ πληρώματος λέγουσιν ἐν σιχαῖς καὶ σκηνώματος (lisez κενώματος conformément à l'ancienne version latine) τόποις ἐμβεβράσθαι κατὰ ἀνάγκην (b). C'est surtout la mention du *vide* qui rend la ressemblance de ces deux images plus complète, et il est difficile de ne pas croire que cette manière de parler, répandue peut-être dans plusieurs écrits gnostiques, aura influé sur notre rituel. Mais la liaison de la phrase avec la partie qui précède est difficile à saisir : moi qui hais une maison florissante, comme tu as été rejeté. Peut-être faudra-t-il lire ω μισων comme le rituel précédent portait ο δεσποτα pour δ : ô toi qui hais, PARCE QUE tu as été rejeté. Ως sera alors pour ου. L'erreur manifeste ἐπώνυμασθης, pour επωνομασθης, autorise suffisamment une pareille conjecture.

J'ai traduit ρησσω par ébranler, terme technique en grec, lorsqu'on parle de lutte. La répétition de σου après το σου, et le pluriel εν ος en vertu desquels, au lieu du singulier εν ω, sont encore évidemment des fautes de l'écrivain. Le mot φυων n'est pas grec. On le croirait dérivé du copte φυν effusion, ou, employé comme verbe, verser, si l'expression usitée du langage Alexandrin, verser le sang de — pour tuer, ne donnait pas lieu de conjecturer, que phyon pourrait bien être un substantif signifiant quelque être vivant ou même un nom propre d'homme. C'est encore d'après ce même dialecte d'Alexandrie que j'ai traduit κωνος par profane. Il est probable, que les sectes théosophiques, dont cette capitale était en quelque sorte la mère commune, avaient adopté, en grande partie, avec les idées de l'ancien et du nouveau testament, leur langage, emprunté servilement aux idiotismes

hé-

(a) Voyez FOESIUS in *Oecon. Hippocr.* in v.; intt. HESYCHII, v. ἐκβρασθῆναι.

(b) IRENAEUS, I. 1. §. 7, 16. La *Didasc. Orient.* (ad calc. CLEM. Alex. ed. SYLB. p. 793 a. C.) a dans une description pareille simplement ἔξω καταλειφθεῖσα. THEODORET. *Haer. Fab.* I. 7. ἔξω τοῦ πληρώματος γενομένην. TERTULL. *adv. Valent.* c. 14. *explosa*. Voyez cette partie du système de Valentin chez M. MATTER, II. p. 129.

hébraïques. Si cela n'était pas, il faudrait traduire *κατα* par *d'un genre indéterminé*, se rapportant à la distinction de *τῷ Ἀ ἢ τῇ Ἀ*, *homme, ou femme*; mais cette expression, *κατα*, ne se trouve nulle part dans l'autre rituel, où l'emploi des deux genres est très-commun. C'est encore en faveur de l'idiôme particulier à Alexandrie, que j'ai écarté une autre conjecture, suivant laquelle *κατα* signifierait *formules d'usage*, comme dans les extraits grecs de quelques actes égyptiens, qui commencent par les mots *μετα τα κατα* (a), » après les formules d'usage" substitués au protocole entier.

Revenons maintenant à la première formule. Ce qui frappé d'abord, c'est sa ressemblance avec le passage de JAMBLIQUE, qui nous a conservé les formules de menaces que les théurges employaient pour obliger les génies inférieurs à obtempérer à leur volonté: » de rompre le ciel en pièces, ou » de divulguer les secrets d'Isis, ou de *manifeste le mystère d'Abydos*, ou » d'*arrêter la barque*, ou de disperser vers Typhon les membres d'Osiris." (b) Comme l'on trouve généralement dans les convois funèbres, représentés dans la première partie des grands rituels funéraires égyptiens, que la momie était posée sur une barque, j'ai été tenté un instant d'interpréter la menace rapportée par JAMBLIQUE, d'*arrêter la barque*, de la *barque funéraire d'Osiris*; comme si c'était-elle qui faisait l'objet des *mystères d'Abydos*, mentionnés immédiatement avant. Mais JAMBLIQUE lui-même indique trop clairement dans un chapitre suivant (c), que la barque dont il parle est celle du *soleil*, pour que j'aie pu m'arrêter à ma première idée: de cette manière, la menace du texte du philosophe grec est parfaitement analogue à celle de notre rituel grec, mentionnée plus haut: *si tu ne m'exauces pas, le scarabée descendra et il y aura des ténèbres sur toute la terre*. Moyennant cette comparaison il devient aussi plus clair, que le premier passage du rituel à *transcriptions*, qui nous occupe dans ce moment; quoique du même genre que ceux de JAMBLIQUE, est cependant différent dans l'espèce. La formule, en effet, paraît s'adresser immédiatement à quelque génie auquel l'on attribuait l'origine des calamités dont était frappé celui qui accomplissait la cérémonie: cette formule avait pour but de vaincre sa maligne influence. La raison qui

(a) Voyez sur *αἶμα ἐκτρέων*, *κατ' ἐαυτῶ*, et *κατέ*, le *Lexique* de SCHLEUSNER.

(b) *De Mysteriis*, VI. cap. 5.

(c) Chap. 7.

me porte à suivre cette interprétation, se trouve dans la nature de la menace qui contient des idées surnaturelles, et qui doit par conséquent s'adresser, ainsi que les menaces conservées dans le rituel grec, à des esprits, et non à des êtres raisonnables vivant sur la terre. La phrase qui termine la formule *si un tel me cause de l'embarras*, quoique relative à un autre individu vivant, peut très-bien se concilier, je crois, avec cette explication, parce qu'il est possible qu'il s'agisse de deux choses à la fois. Quant au génie apostrophé de cette manière, il est clair encore que l'on cherche à le détourner d'agir (*μη με δῶκε*), et non à lui faire faire quelque chose, comme dans les exemples du rituel grec. Le seul doute qui puisse rester serait sur la question de savoir, si la formule ne visait pas à l'état de l'âme après la séparation du corps, par exemple pour faciliter, comme dans la croyance des Ophites (a), le passage de l'âme par les régions de quelques esprits malveillans; mais cette supposition me paraît encore peu vraisemblable, parce que toutes les opérations des deux rituels, pour autant que je puis en juger à l'aide du grec, ont pour but d'obtenir des avantages ou d'attirer des maux purement temporels.

Au reste, l'expression de JAMBLIQUE, relative à la *barque (du soleil)*, ne paraît pas non plus être directement en contact avec les *mystères d'Abydos*, dont il parle dans ce même passage, et dont S. EPIPHANE fait une mention expresse (b). Mais rien ne s'oppose à ce que ces *mystères* ne soient relatifs à la tradition touchant la *sépulture* du dieu, qui fut tué et coupé en morceaux par *Typhon*. De même l'expression de notre manuscrit: *je porte le cercueil d'Osiris, pour le déposer à Abydos*, est parfaitement en harmonie avec la prédilection des grands de l'Égypte pour cette ville comme lieu de sépulture, afin de se rapprocher du tombeau de ce dieu (c), qui, suivant des témoignages formels, ne se trouvait pas moins ici, qu'à Memphis et ailleurs (d). La même phrase s'accorde aussi avec la circonstance observée par les savans modernes, d'après les anciens eux-mêmes, que tous les en-

(a) MATTER, *Hist. du Gnost.* II. p. 228.

(b) *Adv. Haer.* I. III. T. II. §. 12.

(c) PLUT. *de Isid. et Osir.* c. 20. p. 559 A, B.

(d) STRAB. XVII. p. 814; FLIN. V. 9; SOLIN. c. 35; PLUT. I. 2.

terremens étaient censés faits à l'instar de celui d'*Osiris* (a); et l'origine du mythe qui place et le tombeau d'*Osiris* et peut-être la victoire de *Typhon* à Abydus, peut fort bien se rapporter, d'après M. JOMARD, à la proximité du désert, et aux ensablemens causés par *Typhon*, le vent du désert, qui déjà anciennement menaçaient d'envahir toute la ville (b). Ainsi les mystères d'Abydus représentaient peut-être les funérailles fictives d'*Osiris*. Au moins notre rituel offre un argument de plus à ajouter à ceux proposés par M. DÉVERE, pour prouver qu'il ne faut pas vouloir rectifier le mot *Abydus* du texte de JAMBLIQUE, et en faire *Abatus* (c).

Il nous reste maintenant à examiner les expressions étrangères à la langue grecque, qui se trouvent insérées dans notre passage, *αρχαπισσεται... μετουβανες* (voyez le fac-simile, planche A. n. 1. a.).

Immédiatement après le texte grec viennent quatre lignes d'écriture hiératique, qui pourraient fort bien être la traduction de ce texte en égyptien. Je le conjecture ainsi, parce que dans la seconde de ces lignes se trouvent deux mots en *démotique*, isolés par le signe que j'ai déjà mentionné et sur lequel je reviendrai, dont l'un, à droite, est accompagné de la transcription grecque interlinéaire *παπισσ...* (ib. n. 1. b). En analysant ces mots démotiques d'après l'alphabet de la Planche A (permettez-moi, Monsieur, d'anticiper ici sur l'application à faire de cet alphabet), on trouve indubitablement dans les lettres *démotiques* *παπισσεται μετουβανες*. Voilà donc bien clairement la répétition des mots insérés dans le texte grec, à l'exception du premier mot *αρχ*. En revanche la lacune que laissait le papyrus dans cet endroit du grec, au mot *παπισσ...* se trouve supplée par la syllabe *α*.

(a) BÖTTIGER, 24 *Vorlesungen über Archæologie*, p. 15; PETRON, *Pap. Taur.* I. p. 82; CHAMPOLLION dans le mémoire de MM. YORKE et LEAKE sur les monum. égypt. du mus. brit. p. 25.

(b) JOMARD, *Descr. d'Abydus* (*Descr. de l'Ég.* T. IV. p. 6, 35. 8°.)

(c) Conjecture proposée par GALE ad JAMBL. VII. 5. p. 285; et par M. W. T. BÄNCKE, *Lettre à CH. YORKE*, publiée devant l'*Essai sur les Hiéroglyphes* de M. SALT. Voyez la note de M. DÉVERE dans sa traduction française. Mais le dieu plein de mystères, qui était encore en vénération dans la contrée d'Abydus sous le règne de Constantin-le-Grand, que cite M. DÉVERE, est le dieu *Bésa*, auquel AMMIEN MARCELLIN (l. XIX extr.) attribue, à la vérité, un oracle, mais point de mystères. La citation d'EUSÈBE est entièrement erronée: le nom de *Bésas*, que cet historien mentionne, se rapporte à un martyr chrétien, et non à une divinité égyptienne. (*Hist. Écclés.* VI. 41.) Ces deux citations ont été empruntées par M. DÉVERE à M. JOMARD (*Descr. de l'Ég.* T. IV. p. 11, 267. 8°.), à qui la même inexactitude était échappée.

S'il est vrai, comme l'indique un examen préliminaire dont un orientaliste a bien voulu se charger à ma prière, que ces deux mots ne sauraient s'expliquer à l'aide des langues sémitiques, que l'on me permette de communiquer les tentatives que j'ai faites pour les interpréter au moyen du copte. Si ces tentatives restent infructueuses, peut-être du moins exciteront-elles l'émulation et feront-elles entreprendre des essais plus heureux. Ανοχ ou ΑΝΟΚ , ΑΝΟΓ , est en copte, comme en hébreu: *je*, *moi*; il paraît qu'il s'emploie aussi pour *je suis* (a); et cet exemple de notre papyrus n'engagerait-il pas M. MATTER à expliquer les mots ανοχ Χνουβις , qui se trouvent si fréquemment sur les pierres gnostiques, par: *je suis Chnoubis*, comme l'avait déjà fait M. BELLERMANN (b)? Παπιμετου pourrait être, sauf meilleure conjecture, le nom de la ville d'*Abydus*, (écrit dans notre texte par un *i*.) avec l'article π , Π . Il est à observer que le nom copte de cette ville n'était pas encore connu à M. CHAMPOLLION lorsqu'il a publié son ouvrage géographique sur l'Égypte (c). Μετουβανες est plus énigmatique. Οχαβ signifie *pur*, *saint*; Οχηβ *prêtre*, et ΠετοΟχηβ *sacerdoce*. Mais M. PEYRON, d'après M. CHAMPOLLION, a observé que le même mot Οχηβ était pris aussi dans les papyrus démotiques de *Casati* et de *Turin* pour *momie* (d). S'il était permis, sans autre connaissance de la langue copte, d'exclure la voyelle η ou α , et de remettre l'explication de la terminaison ανες , (dont peut-être la particule N fait partie), jusqu'après de nouvelles recherches, on pourrait dire que $\text{μετου-β}....$ renferme le sens de *sépulture*, ou *appareil funéraire*. J'avoue que, si ces conjectures peuvent avoir le mérite de s'accorder sans difficulté avec le texte grec, il s'en faut bien qu'elles soient corroborées par l'analyse grammaticale, et je laisse volontiers le champ libre aux savans en langues orientales (e).

Le second passage grec de notre papyrus, contenant l'invocation à *Typhon*,

(a) V. un exemple dans le *Lexique* de LACROIX, v. Οχαβ .

(b) MATTER, *Hist. du Gnost. Tab. II. A. 3, 5—10; Expl. p. 52; BELLERM. Abraxas*, III. p. 17.

(c) CHAMP. *l'Ég. sous les Pharaons* I. p. 252; cf. ROMARD, *Descr. de l'Ég.* IV. p. 37.

(d) PEYRON, *Pap. Taurin.* I. p. 88, 125.

(e) Il ne faut pas se dissimuler que les mots coptes τοχηβ . *s'opposer*, ou οχηβ , *contre*, peuvent encore entrer en comparaison avec μετουβανες .

est sujet à moins de difficultés, pour ce qui regarde son contenu et son objet. Il est évident, qu'il contient une cérémonie magique ayant pour but de causer du mal à une personne ennemie. Il ressemble en cela à la 7^e section de l'autre rituel (voyez ci-dessus p. 9) et il peut être comparé, si non quant au moyen d'exécution, du moins quant à l'intention de nuire, aux formules de malédiction du papyrus de Vienne, publié par M. PETRETTINI, et de la lame de plomb de M. DODWELL (a). Ici c'est sans contredit une prière, adressée par une personne vivante. Observons en passant, que l'expression *τας σας μαρτυας επιτελω* est convaincante pour démontrer l'emploi de *μαρτυα*, qui signifie proprement *divination*, dans le sens plus général de *cérémonie magique*. C'est un second exemple à ajouter à celui tiré du rituel grec, que j'ai mentionné ci-dessus. Tous deux trouveront leur application dans ma *deuxième* lettre (b).

La prière est adressée à *Typhon* avec l'épithète, assez connue dans l'antiquité égyptienne, de *Seth* (c). Mais ce dieu doit-il être considéré comme une divinité purement égyptienne, ou comme un être malfaisant des *gnostiques*, et égyptien seulement d'origine? Cette question est importante relativement à la nature de notre papyrus, mais je n'ose pas encore prononcer là-dessus. *Typhon* était considéré, chez les Égyptiens, comme un des vents (d): c'est un fait, dont il n'est presque pas permis de douter; c'est aussi expressément comme tel qu'il est invoqué dans le passage en question. Mais était-il de même surnommé le *seigneur* ou l'*habitant du vide*, épithète également exprimée dans son invocation? Peut-être cette idée, trop métaphysique pour s'appliquer à une divinité essentiellement basée sur les phénomènes de la nature, ne convient-elle qu'aux gnostiques postérieurs. L'archange *Michaël*, par exemple, chez les Ophites, était considéré comme le chef des mauvais génies, et comme dominant sur le *vide*. Il semble être une imitation du *Typhon* égyptien; cependant je ne crois pas que le véritable *Typhon* se retrouve chez les gnostiques (e). Une connaissance approfondie du gnosticisme fournira peut-être plus d'un rapprochement de même

(a) PETRETTINI, *Papiri Gr. Eg. del I. R. Museo*; DODWELL, *Travels* I. p. 452.

(b) Ci-dessus, p. 9; *IIe lettre* p. 10.

(c) JABL. *Panth.* III. p. 107.

(d) JABL. *Panth.* III. p. 76, 85.

(e) MATTER, *Hist. du Gnost.* II. p. 203, 208; *Explic. des Pl.* p. 77. cf. *T. I.* p. 249.

nature (a). Au reste, les quatorze épithètes prodiguées à Typhon dans la suite de ce texte paraissent être égyptiennes, au moins en partie. Il y en a six dans la composition desquelles entre le mot ΙϞ , *la lune*, ce qui s'explique très-bien d'après les croyances de ce pays. Une autre, $\alpha\beta\epsilon\rho\alpha\mu\epsilon\nu\theta\omega\upsilon$, pourrait bien être composée de $\Delta\text{Π}\epsilon$, *caput, chef, tête* (b), et du mot bien connu, *amenthes*, l'enfer égyptien, l'occident, avec une terminaison du nombre pluriel en $\text{ΙΟ}\chi$ particulière à quelques substantifs et adjectifs (c). Je soupçonne enfin, que la formule grecque toute entière n'est que l'extrait du texte *hiératique*, qui précède à la 9^e colonne, et dont je ne saurais maintenant donner des *fac-simile*; mais les argumens sur lesquels cette conjecture repose sont encore trop faibles pour pouvoir dès-à-présent les analyser.

Il serait fastidieux d'entrer dans le détail des variations accidentelles qu'on rencontre dans les quinze colonnes *hiératiques* du texte de notre papyrus, et dans les vingt petites colonnes de même nature qui sont sur le revers du manuscrit. Ce sont-là des observations que chacun fera soi-même lorsque le texte aura été publié, mais qui ne sont pas susceptibles d'être communiquées. Il n'y a qu'une seule circonstance saillante, mais dont malheureusement je ne saurais encore tirer aucun parti: c'est qu'à la *troisième colonne* du revers, c'est-à-dire à-peu-près à son commencement, on lit, en grandes lettres, les mots suivans:

ΗΡΟΥΒΙΘΟΥ

ΕΚΤΟΥΛΑ

ΗΡΡΕΦΕΔΙ

On croirait que c'est l'intitulé du contenu qui suit. Mais quel en est le sens? Les mots coptes $\rho\epsilon\phi\beta\epsilon\beta\iota$, *prières*, ou $\epsilon\rho\phi\epsilon\iota$, *temple*, peuvent-ils être ici de quelque utilité? Je me permettrai seulement de tirer de l'examen du manuscrit une conséquence générale, qui, je crois, est assez bien fondée: c'est, que non-seulement les deux passages en grec que je viens de citer, mais encore tous les détails dont j'ai pu juger jusqu'à-présent, indiquent, outre la même origine semi-gnostique, le même usage magique que j'ai

(a) Comparez МАТТЕР, II. p. 33.

(b) SCHOLTZ, *Gramm. Aeg.* p. 23.

(c) SCHOLTZ, *ib.* p. 20—22.

attribué au papyrus N^o. 75. Arrêtons-nous un instant aux détails les plus marquans.

D'abord parmi les mots démotiques, isolés du texte par le signe que j'ai déjà mentionné plus d'une fois et dont je parlerai plus au long tout à l'heure, on trouve les invocations de divinités, évidemment tirées de la langue grecque, telles que *μεγιστε* (a), *πυριφαη* (b), épithète du soleil, qui se retrouve dans l'autre rituel (c), et *μαχοπνευμα* (d), expression qui, si elle n'est pas grecque, en a du moins toute l'apparence. Ensuite viennent les noms de divinités égyptiennes empruntées par les gnostiques, *φθαχ*, *χουφ*, *αμουν-σαξ* (e). Quant aux épithètes de divinités, d'éons ou de génies gnostiques proprement dits, je trouve *αβρασαξ* (f), *ελωαι* (g), *ιαω* (h), *ιου* (i), *αδωαι* (k), *σαβωω* (l), et ailleurs *ιανουρ*, *σαβαουθ* (m): et deux expressions qui caractérisent plus particulièrement des branches connues de ces théosophes: d'abord les voyelles *αεηιουω* (n); appartenant aux Marcosiens que nous avons déjà signalés dans l'autre rituel; ensuite *βαλβηλ* (o), qui pourrait être *βαρβηλω*, génie des Borboniens peu connus, mais qui semblent appartenir, comme les Marcosiens, à la fin du II^e siècle de notre ère (p). Notre rituel pourra donc, comme le N^o. 75 précédemment décrit, être assigné à une époque postérieure à l'origine des Marcosiens, et peut-être, de même que l'autre, à la première moitié du III^e siècle. Les transpositions des voyelles, si fréquentes dans l'autre rituel (par exemple *ιαυω*, *ηεαω*, *ουεηωια*), ne se retrouvent point ici. En revanche on y rencontre souvent des voyelles isolées, ou groupées, deux à deux ou trois à trois, comme *ειι*, *ααα*, *εεε*, *ηη*, *ει*, *υη υη υη*, *υω υω υω*. Ce manuscrit pourrait donc, tout aussi bien que l'autre, avoir été composé sous l'influence de la secte de *Marcus*. Une circonstance à la vérité qui caractérise peut-être encore le rituel à *transcriptions* comme

(a) Col. 2.	(i) Col. 4.
(b) Col. 4.	(k) Col. 6 du revers.
(c) Papyrus N ^o . 75. col. 6.	(l) Col. 9 du revers.
(d) Pap. 65. (dont il s'agit) col. 2.	(m) Ces deux exemples se trouvent à la demi-colonne entre la 12 et la 13 ^e .
(e) Col. 4, et 10.	(n) Col. 2.
(f) Col. 2 en démotique sans transcription grecque. Voyez ci-dessus p. 37; et en hiératique avec transcription, col. 10. Voyez Pl. A. n ^o . 2. a.	(o) Col. 15.
(g) Col. 4.	(p) Voyez MATTHEW, <i>Hist. du Gnost.</i> II. p. 280, 282, not. 2. Cf. p. 105. not. 1 et 249.
(h) Col. 4, et col. 9 du revers.	

étant en général de même nature que l'autre, c'est qu'on y trouve l'expression $\beta\iota\beta\omega\upsilon \zeta\beta\epsilon \zeta\beta\epsilon$ (a), qui correspond avec $\beta\iota\beta\omega\upsilon$, $\beta\iota\beta\omega\upsilon$, $\sigma\phi\eta$, $\sigma\phi\eta$, du rituel grec (b), et qui, par la répétition des mots, ressemble beaucoup à l'expression grecque des ordres donnés aux génies inférieurs, $\eta\delta\eta \eta\delta\eta$, $\tau\alpha\chi\upsilon \tau\alpha\chi\upsilon$. Il s'agira d'examiner si ces mots ont la même signification; au moins $\psi\phi\eta\rho$ en copte signifie *proche*, *prochain*, ce qui n'est pas éloigné de la forme du mot $\sigma\phi\eta$, ni de la signification de $\tau\alpha\chi\upsilon$, *vîte*. Seulement cette expression, comme je l'ai déjà observé, ne porte l'empreinte d'aucune secte particulière.

Dans la description que donnait de notre rituel le catalogue de M. D'ANASTASY, et que j'ai insérée textuellement au commencement de ma lettre (p. 3), il était dit, que le papyrus était écrit sur le revers partie en *hiéroglyphes*. C'est un fait dont je n'ai pas encore parlé, parce qu'il est peu marquant, et qu'il fait, à mon avis, uniquement partie des circonstances thaumaturgiques, que nous signalons ici. Dans la 5^e colonne du revers figurent, sur une ligne, trois scarabées; trois oiseaux, peut-être des éperviers; et trois chevreaux. C'est là une composition qu'on rencontre assez fréquemment parmi les monumens gnostiques d'origine égyptienne. M. MATTER a donné la figure d'une pierre de M. DURAND, sur laquelle sont gravés ces emblèmes, qu'il croit être d'une nature astronomique (c). SPON donne la gravure d'une semblable pierre (d). Moi-même j'en ai possédé une troisième, que je me suis fait un plaisir d'offrir à M. le baron DE WESTRENNEN DE TIELLANDT à la Haye; et dans le musée de Leide se trouve une petite lame d'or, provenant de la collection ANASTASY, avec à-peu-près les mêmes figures. Il est donc très-vraisemblable, que dans cet endroit notre papyrus contient une recette pour composer un talisman, et qu'il présente le dessin des figures qui devaient entrer dans sa composition, de même que la dernière section de l'autre rituel N^o. 75 contient la description d'un anneau talismanique *contre toutes sortes d'accidens*. La 13^e colonne du texte contient aussi un dessin hiéroglyphique, qui avait la même destination. Le petit nombre d'hiéroglyphes

(a) Col. 15.

(b) Rituel N^o. 75. col. 3.

(c) Hist. du Gnost. Tab. VII. n. 5. p. 87.

(d) SPON, Miscell. p. 16, N^o. 28; répétée par MONTFAUCON, Antiq. Expl. T. II. pl. 125. n. 15.

phes intercalés dans les lignes et parmi les lettres des mots hiératiques ne doit pas maintenant nous arrêter.

Il en est autrement d'une sorte d'écriture dont le catalogue du propriétaire ne faisait pas mention, et qui peut-être a été comprise parmi ces hiéroglyphes quoiqu'elle en diffère essentiellement. J'entends parler d'une foule de mots écrits en caractères inconnus, généralement plus grands, et d'un trait plus gros, que les lettres du texte, et quelquefois imitant les lettres romaines; par exemple ARART.... (*col. 12*) d'autres fois étant évidemment des caractères de fantaisie, et très-probablement mystérieux. Il y en a, de ce dernier genre, un exemple, comprenant une ligne entière (*col. 4 du revers*) à côté de l'assemblage de scarabées, d'oiseaux et de chevreaux, dont je viens de parler. Mais la *dernière colonne* du revers en contient deux alphabets entiers, l'un de 26 lettres avec la valeur des lettres en grec, l'autre de 24 lettres, sans cette transcription qu'il est facile de suppléer, s'il est permis de croire que les lettres sont rangées dans leur ordre naturel. Quelque curieuse et quelque importante que dût être cette découverte, si toutes les inscriptions en lettres mystiques des talismans reposaient sur un seul et même système alphabétique, je crains bien que ce ne soit-là même un vain espoir. Au moins mes premiers efforts pour démêler quelques-unes ont été infructueux; il paraît même, que très-peu des lettres inconnues de la 4^e colonne précitée, du revers, et d'autres passages du même papyrus, se retrouvent dans les deux alphabets mentionnés. D'autres manuscrits d'un âge plus récent, cités par MONTFAUCON, contiennent des alphabets secrets, et en partie à l'usage de la magie. Il serait curieux de pouvoir les comparer tous avec le nôtre; les exemples publiés dans la *Palaeographia Graeca* ne sont point ressemblans (a). Observez que les deux derniers alphabets de notre papyrus ne sont pas écrits, à la manière ordinaire, suivant la longueur, mais suivant la largeur du papyrus, de sorte qu'ils se trouvent sur deux colonnes et deux demi-colonnes verticales; chaque lettre renversée sur le dos: ils sont fort usés par l'attouchement des mains.

Les théurges employaient, entre autres moyens de divination, les caractères

(a) MONTF. *Palaeogr. Graeca*. IV. 5; V. 6.

res magiques sur lesquels on marchait : JAMBLIQUE, mêlant de la critique à sa superstition, méprise cette coutume qu'il abandonne au vulgaire (a). Au-dessous de la colonne 4 du revers, en tête de laquelle se trouve la longue ligne de caractères mystiques dont j'ai parlé, il y a, en grec, *εστι δε και αγωγίμων*. » C'est aussi l'un des secrets d'attraction." Tel est l'exemple que j'avais en vue, en disant à propos du rituel précédent (b), que presque toutes les opérations magiques attribuées à différentes sectes gnostiques, sont mentionnées dans les deux papyrus qui font le sujet de cette lettre. Les *agogima* font partie des opérations énumérées en cet endroit (c).

Enfin le revers offre des noms de plantes et de minéraux, outre quelques mots étrangers écrits en caractères grecs. La plupart ne sont pas des transcriptions de l'égyptien, mais ils sont intercalés dans les lignes, avec lesquelles ils font corps, ou bien ils forment une petite colonne apart. Je les transcris, en y joignant quelques remarques.

Col. 11. *δερμα ελαφιον* (d), *peau de cerf*.

Col. 12. *ευφορβιον*, *euphorbe*, plante.

πεπτερεως (e), *poivre*.

περηθου.

αυταρχες.

διαναπερον, (peut-être pour *θειον απυρον* (f), *souffre natif*, non épuré par le feu).

(a) *De myst.* III. 13. cf. *GAL.* p. 230.

(b) Ci-dessus p. 25, 26.

(c) Dans le langage théosophique et théurgique de cet âge on disait non-seulement *ἀνάγειν τὴν ψυχὴν*, attirer l'âme (par la prière, ou autre opération sacrée) vers en haut (*JAMBL. de Myst.* I. 12, 17, 19; II. 5, 6, 7; III. 7, 25; V. 11, 26; VII. 2; VIII. 7, 8; X. 4, 6; *LOBBEON Aglaoph.* p. 105); mais encore *κατάγειν τοὺς θεοὺς*, attirer les dieux vers en bas. (*JAMBL.* II. 10; III. 6, 17; VI. 1.) et *φωτὸς ἀγωγή*, attraction de la lumière. (*JAMBL.* III. 14. *GAL.* ib. p. 233.) On dit encore *ἀγώγιμος*, en parlant de celui qui est forcé par des opérations magiques de suivre la volonté d'autrui. V. *SYNCRS. Epist.* 122. (p. 74. *ed. TURN.*); *ТХОМ. МАГ.* in v. *ἀγωγὸς ἀναγωγὸς*, et les commentateurs.

(d) *GALEN. de simpl. Med. Fac.* X. 22; *LUCIAN. Philops.* c. 7. T. III p. 36. *REITZ.*

(e) C'est M. *ЛЕТРОНН* qui m'a fait observer que sans doute *πεπτερεως* était un génitif peu usité et d'ailleurs défiguré de *πέπερε*. De nouvelles recherches m'ont fait découvrir chemin faisant le sens de plusieurs autres mots.

(f) *Θείον* *GALEN.* l. l. IX. 3, 9; *Θείον ἄπυρον*, *SYNCRS.*, de *Arte Magna*, sp. *TABR. Bibl. Gr.* VIII. p. 235, 243.

- Col. 13. ἀσφοδελος, *affodille*, plante.
- Col. 17. σαλαμαστρα, serait-ce la *salamandre*? (a).
ταμωνιακη, *ammoniac* (b). Le τ, ϯ, est l'article féminin copte.
- Col. 18. φηκλις, *faecula vini*, tartre (c).
αφροσιτηνου, *sélénite* (d), *lapis specularis* d'après le *lexique* de
SCHNEIDER.
- Col. 19. χαμεμελον, *camomille* (e).
λευκανθεμον.
κρινανθεμον (il faut sans doute lire κρινανθ —).
χρυσανθεμοι, *chrysanthemon*, plante (f).
μαγνησια (g), — μαγνης (h), — μακνης, avec les mêmes mots en
démotique. Les noms de *magnésie* et *aimant*.
- Col. 20. οφρυς ηλιου, } *sourcil du soleil, de la lune* (?): ce dernier mot
οφρυς ☾, } est exprimé par le signe d'abréviation astrono-
mique encore usité.
ηλιογονου, } *produit du soleil, — de la lune* (?)
σεληνογονου, }
θιθυμαλος, nom de plante, *tithymalus*.

Pour autant que ces noms signifient des minéraux, il pourrait bien se faire qu'ils eussent trait à l'alchimie. Nous avons vu que l'autre rituel magique finissait de même par des recettes pour des compositions chymiques; et c'est à cette occasion, Monsieur, que j'ai eu l'avantage de vous donner une connaissance préalable du manuscrit chymique de notre collection. Cependant comme les noms dont il s'agit ici sont absolument isolés, et, du

(a) GALEN. l. l. XI. 1. 47.

(b) GALEN. l. l. VI. 1. 37; SYNESIUS, *de Arte Magna*, l. l. p. 243, 245.

(c) *Φέκλη*. FORB. *Oecon.* HIPPOCR. in v.; *ἑσθὴρ φέκλης* SYNESIUS, l. l. p. 236; DU CANGE. *Gloss. Græc.* in v.

(d) GALEN. l. l. IX. 2. 21; HELIODORUS, de Chrysopoeia v. 164. ap. FABR. Bibl. Gr. VI. 794; DU CANGE, Gloss. Gr. in v. et in ἀργυροθεός; Glossae Chym. (ad calc. PALLADII, de Febr. ed. BERNARD) in iisdem vv. et in καυστή.

(e, f) Voyez sur ces deux mots le *Lexique Grec* de SCHNEIDER.

(g) *Μαγνηαίη λίθος*. FORSIVS, *Oecon. HIPP.* in v.; *μαγνηαία*, SYNESIUS, *l. l.* p. 241; DU
SANGE, *Gloss. Gr.* in v.

(h) GALEN. l. l. IX, 2, 11.

moins pour le moment, dépourvus d'explication ultérieure, il serait également possible, que les ingrédients qu'ils désignent, eussent servi à la *médecine*. Presque tous ont pu être employés à l'une et à l'autre fin: c'est pourquoi j'ai coté dans les notes quelques passages extraits tant des anciens médecins que des alchimistes, dans les écrits desquels, d'après une recherche préliminaire, je les ai trouvés employés. Il n'y a point jusqu'à la *peau de cerf*, qui n'ait servi à un usage superstitieux, au moins en médecine. J'ai fait mention, il y a un instant (p. 48), de signes hiéroglyphiques qui pourraient avoir rapport à l'astronomie; les plantes indiquées ont pu encore être mentionnées à propos de l'*astrologie*, qui, dans l'antiquité, n'est qu'une déviation très-commune de la première. En effet chaque horoscope avait ses plantes sacrées qui lui étaient propres (a). Cependant, tout bien considéré, il me paraît plus probable qu'au moins la 17^e et la 18^e colonne ont rapport à l'alchimie, puisque la *salamandre* (emblème du feu chez les alchimistes plus récents), l'*ammoniac*, le *tartre* et la *sélénite* s'y trouvent énumérés presque conjointement: combinaison qui a fort peu l'air de se rapporter à la médecine. Pour obtenir, sur cette nouvelle matière, des résultats satisfaisans, il faudra joindre à l'étude de l'histoire de l'alchimie, nécessaire surtout relativement à notre papyrus N^o. 66, des connaissances dans la botanique et la médecine telles que ces deux sciences existaient chez les anciens. L'*histoire de la Médecine et celle de la Botanique* de M. SPRENGEL, celle des *Découvertes* par M. BECKMANN, et l'*histoire de l'Astronomie* de M. DELAMBRE, pourront sans doute fournir d'utiles renseignemens. Mais ce n'est point au simple philologue à exploiter cette riche mine (b).

Passant maintenant aux résultats paléographiques de notre papyrus, il sera nécessaire d'indiquer en premier lieu de quelle manière ils ont été ob-

(a) GALEN. de *Simpl. Med. Facult. l. VI. prooem. sub fin.*; ARAB, de *Talism.* p. 155.

(b) Il existe une note de GALE (ad JAMB. VII. 1. p. 288. b.) sur quelques plantes qui, comme le *nithymalus*, suivent le cours du soleil. Il y a aussi une foule de notices éparses chez les commentateurs des anciens, par ex. chez SAUMAISSE sur SOLIN, etc, qui pourraient fournir telle ou telle donnée sur d'autres plantes. Mais je crois qu'il faut toujours commencer par la connaissance exacte de ces productions naturelles. Le lexique de SCHNEIDER en général contient de ces sortes d'explications qui sont, si non satisfaisantes en tous points, (ce dont je ne saurais juger) du moins conçues de manière à mettre sur la voie des recherches les plus exactes. Voyez dans ce lexique encore un exemple de ce que j'avance, au mot *τιθιμαλος*, le dernier que j'aie cité du papyrus.

tenus. Mais c'est ici le cas, Monsieur, de placer une réflexion dont j'ose espérer que vous n'attribuerez l'extrême franchise qu'au vif désir de voir, en y contribuant moi-même, avancer l'étude de l'antiquité, et avec elle celle de l'histoire philosophique du genre humain. Placé comme je le suis à la tête d'une collection de monumens, surtout égyptiens, qui rivalise avec les principales qui existent en Europe, je suis intimément convaincu qu'il est du devoir de quiconque se trouve dans une position semblable, d'étudier à fond cette antiquité; devoir qui emporte indispensablement celui d'étudier la langue égyptienne elle-même, et son écriture, contenant, l'une et l'autre, l'explication de tous les objets égyptiens, qui s'offrent à nos yeux. Mais combien petit est le nombre de textes coptes qui ont été publiés! Combien le lexique de LACROZE, SCHOLTZ et WOLFE, le seul auquel on puisse se fier, n'est-il pas borné et incomplet! Combien en existe-t-il d'exemplaires sur le continent? Écrivant à un savant dont j'ose me flatter de posséder l'amitié et persuadé que, dans une correspondance épistolaire de ce genre, il peut être permis de parler de soi-même et d'ouvrir son cœur avec confiance, je ne crains pas d'avouer qu'il m'en a coûté infiniment de peine pour me procurer la grammaire de SCHOLTZ, et que les recherches que j'ai faites pendant près de trois années pour acquérir le lexique du même savant par la voie du commerce, ont été complètement infructueuses. Cette remarque peut être utile dans ses conséquences. Quel service éminent les savans qui préparent un Lexique Copte plus complet, les ÉT. QUATREMÈRE, les CHAMPELLION, les TATTAM, les SEYFFARTH, ne rendront-ils pas à la littérature, et aux études en général, s'ils accomplissent leurs utiles projets! et dans le cas où les spéculations du commerce ne suffiraient pas pour engager les libraires à se charger de la publication, quel plus sûr moyen peut-il y avoir pour un gouvernement de remporter les tributs de reconnaissance de tout le monde savant, qu'en accordant protection à une pareille entreprise littéraire? Espérons que l'attente qu'on a donné lieu de concevoir ne tardera pas à se réaliser, et qu'avec un lexique plus complet, les textes à consulter se multiplieront et faciliteront l'étude de la littérature copte, jusqu'à présent si bornée, si stérile pour la science, et qui cependant fait déjà entrevoir de si grands résultats. Formons des vœux surtout pour que, d'un autre côté, les savans dans les langues orientales ne regardent pas cette nouvelle carrière comme leur partage exclusif, qu'ils ne dé-

daignent pas de mettre en commun leurs nouvelles études ou le fruit de leurs veilles précédentes, de s'associer aux travaux des archéologues de profession dont à leur tour ils peuvent obtenir tant de données, de combinaisons, de conclusions inattendues et inconnues à la simple philologie! Ce sera aux archéologues à étudier la langue copte et l'ancien égyptien, étude dans laquelle les orientalistes auront aisément l'avantage sur eux, par la comparaison des langues asiatiques; et ce sera aux orientalistes à coopérer avec les archéologues, qui probablement les surpassent dans la connaissance du langage symbolique de l'antiquité toute entière.

Après cette digression je reviens à mon sujet, c'est-à-dire, à l'exposé des moyens par lesquels ont été obtenus les résultats paléographiques que j'aurai l'honneur de mettre sous vos yeux.

La plus légère attention donnée aux mots *démotiques* surmontés de transcriptions, suffit d'abord pour me faire voir combien le déchiffrement des lettres isolées devait devenir facile, puisque la fin de chaque mot *démotique* était indiquée par le signe 4. a. de notre *Planche A*, représentant un *petit serpent*; que le commencement de ces mots se reconnaissait souvent au moyen d'un point qui les séparait du mot précédent; et enfin que sur une série continue de mots *démotiques* accompagnés de transcriptions, le même signe du *petit serpent* 4. a. indiquait la séparation entre eux de la manière la plus claire. (Voyez le N°. 1. b.) (a).

La suite de mon étude me fit remarquer que, parmi le peu de mots écrits tout entiers en caractères *hiératiques* et munis de transcriptions grecques, il s'en trouvait qui étaient suivis du signe 6. b. (de la *même Planche*); enfin, qu'un seul de ces mots était caractérisé par un troisième signe, N°. 7. a.

Ces trois différens signes ont déjà été observés et interprétés par feu M. YOUNG et par M. CHAMPOLLION: peut-être cependant le *premier* signe, qui est le plus fréquent dans notre papyrus, a-t-il été le moins complètement éclairci.

Il ne m'appartient pas de prononcer en définitive sur sa nature. Lorsqu'une fois l'interprétation des mots qu'il caractérise en écriture hiéroglyphique aura été fixée, on avancera bien plus sûrement pour parvenir à l'explication

(a) *Rituel* N°. 65. col. 3.

précise du signe lui-même. Cependant, comme le nombre des savans qui ont fait des progrès notables dans l'étude des hiéroglyphes et de l'écriture hiératique est apparemment très-limité, l'on permettra, j'espère, que j'émette ici les considérations suivantes, en faveur des personnes qui jusqu'ici ne sont pas plus avancées que moi.

M. YOUNG (a) a le premier remarqué, que l'un des groupes hiéroglyphiques 4. f. (Pl. V.) dont notre signe du petit serpent forme une partie intégrante, se retrouve constamment dans les rituels funéraires, où il précède le nom du défunt. M. CHAMPOLLION a publié, depuis, que l'un de ces groupes (Nº. 5. a. presque identique avec le premier de ceux marqués, 4. f, et dont tous les autres, compris sous ce numéro, ne sont, d'après M. YOUNG lui-même, que des variantes) se trouve habituellement devant les images des dieux et des déesses qui décorent les monumens égyptiens de tous les ordres (b). Il s'agit maintenant de déterminer au juste ce que signifie le serpent 4. a. qui se retrouve dans tous ces groupes.

M. YOUNG voit dans le serpent (4. a.) avec ses diverses formes *hiératiques* (4. b.) l'idée d'éternité (c). En conséquence il interprète les groupes cités (4. f; 5. a.) par *honneur éternel* ou *respect* (à ...) et d'autres groupes hiératiques où ce même signe se trouve (Nº. 4. c, d, e.) par *immortel*, *sacré* et *consacré* (d). Le premier de ces exemples ne saurait lui être contesté, puisqu'il entre dans la composition de ce groupe un autre signe hiératique (Nº. 6. a.) que M. CHAMPOLLION admet comme symbole de *la vie divine* et auquel M. YOUNG, très-conséquemment à son système, n'accorde que le sens de *vie* simplement. Il m'est plus difficile de juger des deux autres groupes hiératiques (4. d; 4. e.), le premier signe du groupe 4. e. n'étant pas la transcription du serpent 4. a. de l'écriture *hiéroglyphique*, mais peut-être celle de l'autre symbole de *vie divine*. Le dernier signe de chacun de ces groupes est le symbole *dieu* (e). Reste donc à savoir, en admettant que M. YOUNG a bien expliqué le sens collectif de ces

(a) *Art. Egypt. Pl. LXXVIII. T. U. V. VV; texte p. 73; et Append. au Voy. de BELZONI.*

(b) CHAMP. *Précis. Pl. VI. n. 8. p. 84.*

(c) YOUNG, *Art Egypt. Nº. 109.*

(d) YOUNG, *Art. Egypt. Nº. 110, 146, 147.*

(e) Symbole sur lequel M. YOUNG est d'accord avec M. CHAMPOLLION, *Art. Egypt. Nº. 1. — Précis. Tabl. Gén. Nº. 226.*

groupes hiératiques 4. *c*, *d*, *e*, si l'idée d'éternité réside dans le signe du serpent, ou dans quelque autre partie du groupe.

M. CHAMPOLLION, au contraire, en lisant le groupe hiéroglyphique N^o. 5. *a*: *Ceci est l'aspect, la manière d'être, la présence ou la ressemblance (de . . .)* semble prendre le serpent pour le symbole de peinture ou d'écriture. En effet deux groupes d'hiéroglyphes phonétiques de l'inscription de Rosette sont favorables à ce genre d'interprétation: ce sont ceux d'écriture grecque et d'écriture démotique (N^o. 5. *b*, *c*) (*a*), qui d'après la division des mots que M. CHAMPOLLION a adoptée, et qui diffère de celle de M. YOUNG (*b*), sont tous deux terminés par ce même serpent, et cette conformité semble plaider en faveur de la leçon de cette partie de l'inscription proposée par le savant français.

Il est vrai, que d'après l'analyse que ce même savant fait des deux groupes phonétiques, il manquerait à chacun un *n*, pour lequel on pourrait prendre le signe du serpent; mais, comme ce serpent pris phonétiquement ne figure pas dans l'alphabet de M. CHAMPOLLION pour N, mais pour D ou I, et comme il nous reste toujours à expliquer le phénomène de son emploi tant dans ces groupes phonétiques 5. *b*, *c*, que dans les groupes 4. *f*, et 5. *a*, qui paraissent être symboliques, on doit conjecturer que l'absence de l'*n* tient à un idiotisme de grammaire égyptienne, et je ne suis pas éloigné de croire avec M. CHAMPOLLION, que le serpent exprime symboliquement l'écriture ou la peinture, soit simplement, soit avec cette idée accessoire: faite par un prêtre, par un hiérogrammate.

L'emploi de ce signe dans notre rituel donne en effet lieu à remarquer plusieurs particularités, qu'une étude générale et approfondie pourra seule faire ressortir en entier. D'abord, comme le texte, en général, est hiératique, ce signe sert éminemment à faire distinguer les mots en caractères démotiques, mais il n'est jamais employé pour les mots en lettres grecques, ni pour ceux en caractères mystérieux, qu'on trouve entremêlés, dans le corps d'une même phrase, avec l'écriture hiératique; en revanche, il n'est ja-

(*a*) CHAMP. *Tabl. Gén.* n. 314, 315: groupes composés des N^o. 312 et 310, écriture, avec l'épithète en caractères phonétiques.

(*b*) YOUNG, *Hierogl. Pl.* 30. ligne 54 du grec; cf. *Art. Egypt.* n. 83, et n. 103: dont le dernier correspond avec le n. 312 de M. CHAMPOLLION.

jamais omis, que je sache, pour les mots *démotiques*, si ce n'est à la 6^e colonne du revers. Néanmoins je n'oserais affirmer qu'il soit *exclusivement* affecté aux mots *démotiques*: il paraît aussi se rencontrer fréquemment à la suite de mots *hiératiques*, soit purs, soit entremêlés de quelques caractères *démotiques*; en outre, dans le petit nombre de mots hiéroglyphiques qui s'y trouvent, il existe au moins un exemple (le N^o. 8. a. de notre *planche*) (a), où ce signe est apposé. Les mots ainsi distingués du reste seraient-ils toujours des mots *étrangers*, des appellations ou épithètes de puissances divines, empruntées des langues sémitiques, et, dans deux ou trois exemples, tirées de la langue grecque? Cela du moins ne s'accorde pas avec l'explication que j'ai proposée plus haut des mots *παινιερ(ου) μετουβαιες*, qui, à mon avis, étaient tirés de la langue copte. Peut-être le signe 4. a. sert-il à avertir le lecteur que le mot qui le précède, soit hiératique, soit *démotique*, doit toujours être lu phonétiquement. Je n'ose point prononcer là-dessus. Mais il est à remarquer que le décret de Rosette n'offre pas ce même *serpent* dans le nom hiéroglyphique bien caractérisé d'*écriture hiéroglyphique*, ou *caractères sacrés*, sur la lecture duquel MM. YOUNG et CHAMPOLLION sont d'accord (b).

Cette discussion, je l'avoue, doit paraître bien aride, et l'on jugera peut-être que je n'aurais dû m'y engager qu'en mettant en même tems le texte entier sous les yeux du lecteur. Mais je vous prie, Monsieur, de considérer que la gravure d'un papyrus de dix pieds de long, d'une écriture très-serrée et qui se prolonge sur le revers, n'est pas un travail à exécuter en peu de tems, fût-il même le seul à publier. Je me suis flatté de bien mériter de la science en vous faisant dès-à-présent part des résultats qu'il m'a été possible d'en tirer, d'autant plus que les recherches sur le point que je viens de proposer pourront se faire en partie indépendamment de notre rituel, sur d'autres monumens connus. Veuillez donc permettre que j'ajoute encore quelques observations relativement à d'autres signes d'écriture analogues.

D'abord, dans notre rituel, quelques appellations d'êtres célestes, bien connues, et écrites en caractères hiératiques avec leur transcription en let-

(a) *Rituel*, 2^e colonne.

(b) YOUNG, *Hieroglyphics ult.*; ЧАМП. *Tabl. Gén.* n. 313.

tres grecques ($\alphaβρααξ$ — $αμμω$), sont distinguées par un autre signe, 6. 6. (Voyez en un exemple au N^o. 2. a.) (a). Ce signe, que je nommerai *crochet recourbé vers la gauche*, est assez rare dans les mots hiératiques, cités occasionnellement par M. CHAMPOLLION. Ordinairement on trouve, à sa place, p. ex. dans les planches de la II^e Lettre à M. DE BLACAS, le *crochet recourbé vers la droite*, à la suite des noms de rois, et il est évident que, dans ces cas-là, M. CHAMPOLLION, de même que M. YOUNG (N^o. 6. a.) (b), le prend pour la transcription du *tau ansatum* de l'écriture hiéroglyphique, c'est-à-dire, du symbole de la *vie divine*. Il me paraît cependant que M. CHAMPOLLION considère quelques fois le crochet tourné à gauche, comme l'équivalent du crochet tourné à droite, par exemple, dans le nom de *Isé-djer* de la momie de *Pétéménoph* (N^o. 6. c.) (c), dans un petit nombre de noms royaux, et dans d'autres transcriptions proposées par lui-même (d). Pour expliquer cette homophonie, on pourrait penser que le crochet a proprement dû être dessiné à *double courbure*, ainsi que M. CHAMPOLLION l'a figuré dans son *alphabet*, pour exprimer la lettre *Hori*, et que c'est par forme d'abréviation qu'on ne lui donnait qu'une seule courbure, dirigée tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche. Au reste si en effet ce signe est la marque caractéristique des appellations de divinités, comme l'indique son emploi avec les noms royaux (car les rois défunts étaient considérés comme des dieux), et comme notre premier exemple 2. a. semble le confirmer; il faudra croire que notre exemple 2. b. (e) ($\theta\eta\iota \dots \theta\alpha\upsilon\alpha\theta\alpha \theta\alpha\upsilon\alpha$) dont la signification m'est inconnue, contient pareillement quelque dénomination ou épithète divine, et il sera permis de conjecturer que les noms ainsi indiqués sont *égyptiens d'origine*, comme on le croit relativement au mot *abrasax* (f) et comme $\alpha\mu\omega$ (*Ammon*) l'est indubitablement.

(a) *Rituel*, colonne 10.

(b) YOUNG, *Art. Eg.* n. 108; cf. CHAMP. *Tabl. Gén.* n. 277.

(c) Dans le *Voyage* de M. CAILLIAUD à *Méroé*. T. IV. pl. I. n. 3 b; p. 27.

(d) II Lettre à M. DE BLACAS, pl. VIII. n. 4. b. p. 55. not. 1. et pl. IX. n. 7. p. 55. — *Précis*, pl. XIV. n. 5.

(e) *Rituel*, colonne 10.

(f) Voyez HELLERMANN, *Abrax. Gemm.* I. p. 49; III. p. 42; MATTER, *Hist. du Gnost.* II. p. 48 suiv.

Enfin, j'ai trouvé une seule fois le signe 7. *a.* dans le mot *amw*. (N^o. 3.) (a). M. CHAMPOLLION auquel il faut toujours recourir pour les détails de l'antiquité égyptienne, nous apprend, que ce signe est déterminatif de noms *propres* et de mots *étrangers* introduits dans les textes soit *hiératiques* soit *hiéroglyphiques*, et il en donne pour exemple le nom de *Cornélius* (b). Sous ce rapport l'exemple de notre papyrus coïncide avec la doctrine de ce savant: *amw* est un nom étranger d'une divinité. Mais il est possible, comme je l'ai dit, que le signe du *serpent* (N^o. 4. *a.*) ait aussi servi au même usage, même avec l'écriture hiératique. Par contre, il est certain aussi que dans l'écriture démotique le même nom de *amw*, comme celui de *αβωωθ* et autres semblables, se trouvent dans notre rituel ordinairement suivis du *serpent*. Il y aura donc eu plusieurs signes pour exprimer cette même idée; et s'il existe entre eux quelques nuances de signification, je trouve encore de la difficulté à les démêler, et j'ose inviter M. CHAMPOLLION à éclaircir de nouveau ce point. Je le désire d'autant plus, que notre papyrus semble en partie ne pas plaider en faveur de l'explication de M. CHAMPOLLION. Ce savant, en effet, pense que le signe 7. *a.* renferme une idée de mépris, et qu'il signifie *pays* ou *contrée des impurs*; mais cette interprétation semble mal quadrer avec les mots *abrasax* et *amoun*, dont l'emploi dans nos deux rituels repose très-probablement sur un principe d'adoration, et non de haine, de crainte, ou d'abomination.

Si d'un côté il est permis de croire, que le texte de notre rituel hiératique, une fois déchiffré, fournira matière à de nouvelles combinaisons pour l'explication de la mythologie égyptienne, au moyen de la connaissance des doctrines et des pratiques superstitieuses entées sur les débris de cette mythologie; il n'est pas moins à espérer que ce même texte, au moyen de ses mots *démotiques* à transcriptions grecques, contribuera puissamment à faciliter le déchiffrement de tous les monumens que l'on possède en écriture *démotique*, et par suite, à fixer le sens d'une foule d'hiéroglyphes et de caractères hiératiques dont l'explication précise repose sur l'orthographe encore inconnue de la langue égyptienne. En effet, vous concevez, Monsieur, que, dès que j'eus acquis la certitude de l'isolement de presque tous les mots à transcription,

(a) Rituel, colonne 13.

(b) CHAMP. dans le Voy. de M. CAILLIAUD, T. IV. pl. 1. n. 1, 3. a. p. 26, 29.

j'ai dû ne pas tarder à me composer un alphabet extrait de ces *trois cents quarante* mots écrits en égyptien et en grec, que m'offrait le papyrus N°. 65 avec les fragmens N°. 75. *a* : c'était bien le moins que l'on eût droit d'attendre de la part de celui qui le premier en Europe avait l'avantage de pouvoir puiser à son aise dans un pareil trésor d'érudition. En comparant mon alphabet (*Pl. A.*) à ceux de MM. YOUNG, CHAMPOLLION et ROSEGARTEN, j'ose croire que notre papyrus, vu l'extrême netteté et la précision constante de ses caractères, servira à déterminer une foule de figures tracées d'une manière singulièrement vague dans les actes égyptiens ordinaires, et que M. ROSEGARTEN a eu depuis peu le courage de rassembler sous toutes les diverses formes qu'il a pu recueillir. On doit ne pas perdre de vue que les premiers pas des érudits ont été guidés par un monument qui, écrit dans une langue connue quelconque, aurait été bien peu digne d'exercer leur patience pendant une trentaine d'années : j'ai en vue l'inscription de Rosette. Exécuté en caractères dont les traits courbés se prêtent mal au ciseau, et cela sur une pierre dont la dureté semble se refuser à tout travail délicat et dans un siècle où les arts commençaient à décroître de leur ancienne splendeur, ce monument offre des formes de lettres si mal arrêtées, qu'on ne parvient à en deviner les contours, que par la comparaison des mêmes mots répétés plusieurs fois. Les papyrus démotiques, quoique ordinairement plus réguliers que cette célèbre inscription dans la forme des caractères, contiennent cependant aussi une foule de traits altérés par la précipitation avec laquelle ils ont été formés. J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, dans la *Planche A*, l'*alphabet démotique*, tel qu'il résulte de nos papyrus N°. 65 et des fragmens côtés N°. 75. *a*. Sans jamais perdre de vue les conjectures probables qu'on a formées, d'après le *Précis* de M. CHAMPOLLION, sur la nature des voyelles et de quelques consonnes égyptiennes, je me suis cependant abstenu de me borner à des inductions pour déterminer d'après cela la valeur de mes lettres démotiques. Cet alphabet résulte de la comparaison et de l'analyse toute matérielle des différentes syllabes transcrites en grec : analyse qui absolument ne suppose, dans celui qui l'a faite, autre chose que la connaissance de l'alphabet grec. Observez cependant que je parle uniquement des lettres *démotiques* : car pour les caractères *hiératiques* qui entrent quelquefois dans la composition

des mots en écriture démotique à transcriptions grecques, j'ai dû nécessairement hasarder des interprétations plus ou moins probables, en m'aidant pour cela de l'*alphabet hiératique* de M. CHAMPOLLION. En effet quant à ces caractères la simple analyse était le plus souvent impossible, faute d'un nombre suffisant d'exemples, ou même parce que les signes, au lieu d'être toujours phonétiques, étaient quelquefois symboliques ou idéographiques. Aussi-ai-je laissé de côté tous les caractères hiératiques dont l'interprétation n'était pas bien évidente. Le grand nombre d'exemples à comparer entre eux m'a encore procuré, pour l'écriture *démotique*, un avantage que j'ai cru devoir faire ressortir au premier coup-d'oeil dans mon tableau : c'est la détermination des *formes le plus ordinairement employées* pour chaque lettre : j'en ai composé *deux colonnes* séparées (ce sont les deux premières), et j'ai cru devoir indiquer par un astérisque celles d'entre les figures des lettres *démotiques*, qui paraissent avoir été empruntées de l'écriture hiératique ou qui peut-être lui ont été quelquefois prêtées. Vous observerez, Monsieur, que ce cas a rarement lieu pour les formes *démotiques* les plus ordinaires.

Mais une qualité essentielle et bien caractéristique de notre alphabet consiste en ce qu'il présente tous les sons de la langue grecque, c'est-à-dire, non seulement les consonnes qui paraissent propres à cette langue, savoir le θ , ζ , ξ , φ , χ et ψ , mais encore toutes les *voyelles*, et la plupart des diphthongues. L'ancienne écriture égyptienne semble avoir eu cela de commun avec les langues sémitiques, qu'elle n'employait qu'un très-petit nombre de voyelles, qui, en outre, dans certains cas, étaient susceptibles de permutation (a), et l'on sait que cette circonstance a été la première pierre d'achoppement pour les érudits qui tentaient de déchiffrer le texte démotique de l'inscription de Rosette (b). D'où vient donc que deux manuscrits bilingues (le N^o. 65 et les fragmens du 75 a) offrent constamment et à très-peu d'exceptions près (c), dans les mots et dans les syllabes transcrites en

(a) СНАМР. *Précis*. p. 58.

(b) Cf. СНАМР. *Précis*. p. 14, 376.

(c) Ces exceptions sont en si petit nombre que je ne puis les attribuer qu'à des erreurs : d'autant plus que même sur ce peu d'exemples quelques-uns présentent dans la transcription grecque la voyelle qui manque à l'original *démotique*, ou, réciproquement, contiennent en *démotique* la voyelle qui manque en grec.

grec, toutes les voyelles nécessaires à la prononciation? Comment se fait-il que ces signes de voyelles dont quelques-uns jusqu'à-présent ne sont nullement connus, se permutent si rarement entre eux, que la confusion semble uniquement provenir de l'erreur de l'écrivain? Il s'en trouve même un, parmi ces nouveaux signes, qui est absolument invariable (*a*).

Sans vouloir anticiper sur les explications plus plausibles, que les érudits versés dans l'étude de la langue copte pourront donner de ce phénomène, ou sur celles que pourront fournir d'autres monumens encore inconnus, j'ose ici hasarder une supposition. Je présume notamment que le besoin d'adapter la langue et l'écriture égyptiennes à l'usage des nouvelles sectes religieuses et philosophiques venues de l'Orient, et dont la ville d'Alexandrie était en quelque sorte l'entrepôt, que la nécessité même d'opérer une fusion de langues et d'écriture pour les formules, les rituels, et les invocations en langues sémitiques ou araméennes, que ces nouvelles sectes apportaient avec elles, et qu'elles transplantaient dans le culte néo-égyptien, ont été cause qu'on a enté de nouveaux signes sur l'ancien alphabet démotique, ou qu'on a fixé l'emploi de quelques signes, déjà reçus, mais qui étaient variables. Pour trouver cette supposition vraisemblable, il suffira, je pense, de se rappeler ce qui est arrivé lorsque l'une de ces sectes religieuses devenue, par une disposition de la providence divine, plus puissante que les autres, a fini par rendre sa religion prédominante en Égypte. Anciennement les chrétiens célébraient leurs offices en langue grecque et copte simultanément (*b*); et c'est évidemment la propagation de la religion chrétienne, qui a donné lieu à l'introduction dans la langue égyptienne d'un nouvel alphabet plus à portée des étrangers, membres de l'église; c'est-à-dire, de l'alphabet grec, augmenté de quelques signes hiératiques pour exprimer des sons égyptiens

(*a*) Je crois pouvoir appeler *invariable* le signe employé pour la lettre *o*, quoique représentant indistinctement l'*omicron* et l'*oméga*. En effet, il faut considérer ces deux lettres grecques comme n'exprimant pour l'oreille des Égyptiens qu'un seul et même son. Et si le même signe se trouve en outre employé pour *ou*, cet emploi ne se rencontre qu'une seule fois et résulte probablement d'une erreur. Il y aurait réellement permutation, si les signes de l'*o* et de l'*a*, sons qui s'échangent mutuellement dans les différents dialectes égyptiens (CHAMP. *Précis*, p. 60.) se trouvaient mis l'un à la place de l'autre. Mais cela n'a pas lieu.

(*b*) ET. QUATREMIÈRE, *Rech. sur l'Égypte*, p. 15.

que la langue grecque ne possédait pas (a). Enfin, il est très-probable, que les transcriptions grecques ajoutées aux mots démotiques de notre papyrus, ainsi que les passages qui y sont intercalés tout au long en grec, n'ont eu pour objet que de faciliter l'emploi des deux langues pour les personnes à l'usage desquelles le rituel était destiné.

Si cette hypothèse, qui me paraît assez vraisemblable, est réellement fondée; je crois qu'on pourra y ramener une observation due à M. CHAMPOLLION, et qui complète ses idées sur la nature phonétique de l'alphabet égyptien: » Plusieurs noms propres *étrangers*, » dit ce savant, » sont écrits » tantôt avec des signes qui ne répondent jamais qu'à des consonnes; tantôt, et toujours sur les mêmes monumens, avec une addition de plusieurs » figures qui répondent invariablement à des *voyelles* (b). » Or les exemples qu'il en cite, au même endroit et ailleurs (c), paraissent se rapporter presque tous à l'époque que j'avais en vue, c'est-à-dire, aux premiers siècles de notre ère. Il serait donc croyable que l'extension donnée à l'alphabet égyptien, et introduite surtout par un motif de religion, eût été appliquée, soit en même tems, soit plus tard, à tous les autres noms étrangers, à mesure que l'usage en devenait plus fréquent. J'avoue que déjà des exemples, tels que ceux qui sont rapportés par M. CHAMPOLLION, se trouvent sur des monumens antérieurs, au moins d'un petit nombre d'années, au commencement de notre ère; mais outre que ces monumens peuvent avoir été construits par les successeurs des princes dont ils contiennent les noms ou les titres, je crois que la date de l'introduction des nouveaux systèmes philosophiques et religieux, laquelle a amené selon moi un nouvel alphabet égyptien, ne saurait jusqu'ici être indiquée que par approximation. Toujours il paraît certain que les monumens des meilleurs tems des Ptolémées ne comportent point cette distinction précise de *voyelles*.

Quant aux détails de l'alphabet, que j'ai cru devoir renvoyer à l'*explication de la planche A*, je me borne ici à observer, non seulement que la prononciation de la langue égyptienne paraît devoir être éclaircie par nos

(a) SILVESTRE DE SACY, *Notice de l'ouvrage de M. QUATREMÈRE précité*, p. 26, 27. (*Magaz. Encycl.* 1808. T. IV. p. 264 sqq.); CHAMP. *Précis*. p. 61. (113. 2^e édit.)

(b) *Précis*. p. 58. (110. 2^e édit.)

(c) *Explication des Planches*. p. 16 et suiv.

papyrus, mais que le même avantage en résultera peut-être pour la langue grecque. En effet on peut observer, d'abord, qu'en égyptien le *ι* et la diphthongue *αι* s'écrivent réciproquement de la même manière: ceci paraît indiquer, pour l'époque où notre rituel a été écrit, l'identité de leur prononciation, d'ailleurs confirmée par un nombre infini d'exemples qui se trouvent dans divers papyrus d'une époque antérieure. De même *αι* et *ε* sont exprimés par un même signe, et j'ai eu l'honneur de vous citer, au sujet du second rituel magique N^o. 75, trois exemples des mots *επικαλουμαι σοι* pour *επικαλουμαι σε*. Mais il n'en est pas de même pour le *ητα* et le *ιωτα*, qui ne sont pas nécessairement pris l'un pour l'autre: tandis qu'au contraire le *εβδον* et le *ητα* ont un signe unique qui leur est commun. À en juger par ces diverses particularités, il est bien probable qu'à l'époque de la confection de notre rituel, le iotacisme grec ne s'était pas encore étendu jusqu'à la prononciation de la lettre *ητα*. Il y a là-dessus d'autres observations à faire, que je renvoie à l'explication de la Planche.

J'ai déjà fait remarquer que les caractères *hiératiques* de notre papyrus offrent trop peu de transcriptions grecques pour qu'on puisse en extraire un alphabet. Il y en a seulement quatre exemples un peu marquants: ce sont ceux que je crois devoir vous mettre sous les yeux dans la Planche A. N^o. 2. *a*, *b*, *c*; et 3. *a*. On peut reconnaître les principaux traits de ces mots dans l'alphabet hiératique de M. CHAMPEOLLION; par exemple:

(N. 2. *a*.) dans *σαξ*, les N^o. 82, 25, 7, 20, 87 de l'*Alphabet* (*σαξ*);
dans *αμουν*, le caractère figuratif *Dieu*; *Tableau Gén.* N^o. 226;
et *Alphabet* N^o. 64 et 72;

dans le second *σαξ*, les N^o. 127, 2, 7, et 127 de l'*Alphabet*;
dans *αβρασαξ*, les N^o. 7, 19, 110, 103 et 127 du même;

ensuite, mais moins distinctement:

(N^o. 2. *b*, *c*.) dans *θαν*, et *θη*... *θανθα θανα*, *Alphabet* N^o. 40, 38, 42, 73, 72, 35;

et enfin on distingue le plus évidemment:

(N^o. 3.) dans *ιαω*, les N^o. 126, 7, 33 et 7 de l'*Alphabet*.

Néanmoins il y a une telle surabondance de traits dont je ne saurais rendre compte, que je n'ose entreprendre de présenter en gravure une analyse com-

complète de ces mots. Par exemple il est extrêmement probable, que la lettre β du mot $\alpha\beta\rho\alpha\sigma\alpha\xi$, dans notre papyrus, se compose d'un trait perpendiculaire de plus que la même lettre dans l'alphabet de M. CHAMPOLLION, et à-peu-près de la manière dont ce savant figure la lettre λ (N^o. 58). Mon alphabet démotique où cette forme hiératique du β se rencontre quelquefois, a fourni le même résultat. N'y aurait-il pas lieu aussi d'appliquer une pareille observation à la lettre σ du même mot $\alpha\beta\rho\alpha\sigma\alpha\xi$?

Il est évident, Monsieur, que deux papyrus écrits avec une si grande précision, tant en langue grecque, qu'en langue égyptienne, et contenant un si grand nombre de données certaines, doivent non-seulement fournir matière à des observations générales, dans le genre de celles dont j'ai eu l'honneur de vous soumettre quelques essais, concernant la paléographie et la croyance des Égyptiens; mais qu'ils ne peuvent manquer de fournir une riche moisson de détails, dont il m'a été impossible de m'occuper dès les premiers momens. Cependant deux observations particulières sur la paléographie se sont offertes d'elles-mêmes; et, comme elles peuvent être de quelque intérêt, agréez que je vous les communique, mais en vous priant de ne point juger du mérite de la matière d'après le manque d'expérience de la main qui commence seulement à l'exploiter.

La première observation est tirée du *verso* du rituel bilingue N^o. 75, que j'ai décrit en premier lieu: comme c'était la seule remarque à laquelle ce manuscrit donnait lieu par rapport à la langue égyptienne, j'ai cru devoir la réserver pour à-présent. Vous vous rappelez que le *verso* du papyrus semblait n'avoir aucune connexion avec le *recto*, contenant en majeure partie le texte grec. Dans ce *verso* j'ai découvert, une fois seulement (a), le groupe *hiératique* signifiant *roi*, avec une légère altération dans la terminaison. Mais ce *nom appellatif* y est enfermé entre les crochets à barre verticale (*Planche A. N^o. 9*), qui imitent le *cartouche royal*, et qui servent, dans la même écriture *hiératique*, à distinguer les *noms propres de souverains*. Il n'est pas à ma connaissance, qu'on ait publié d'autres exemples aussi évidens de cet usage: celui-ci pourra servir à compléter les observations de MM. CHAMPOLLION et ROSEGARTEN concernant la prononcia-

(a) Col. 9^e, en comptant de la main droite.

tion de ce mot, sur laquelle ces savans ne sont pas encore d'accord (a). Les deux premiers signes du groupe hiératique qui représente le mot *roi*, seraient-ils peut-être une simple transcription de l'*abeille* et de la *feuille*, qui constituent la partie principale du groupe hiéroglyphique ayant la même signification ?

La deuxième observation est plus compliquée. Je ne puis que vous en soumettre les élémens dans un ordre quelconque, sauf à les classer ensuite, à l'aide d'une connaissance plus étendue de la langue égyptienne. Vous vous rappelez, Monsieur, que j'ai présenté, d'après notre second rituel magique, le prétendu *nilomètre* comme étant apparemment le symbole de *Phtha*, exprimé par ο κατεχων τα τετταρα θεμελια, celui qui tient les quatre bases, figurant soit les quatre élémens (σταχτια), soit les quatre zones de l'espace (ζωναι, ou στερεώματα), soit enfin les deux idées confondues ensemble. Le texte égyptien du premier rituel magique, dont nous nous occupons, offre des rapprochemens curieux sur la prononciation du mot égyptien, représenté par ce signe d'un usage si fréquent, et peut-être aussi sur l'emploi *phonétique* de ce même signe considéré comme hiéroglyphe. L'inscription de Rosette est encore le premier monument à citer en cette occasion. En même tems qu'il a fourni l'interprétation démotique du mot grec *établir*, ce texte a présenté aussi sa transcription hiéroglyphique (b), exprimée par deux prétendus *nilomètres*. Mais déjà M. YOUNG (c) a observé que le mot copte ΤΑΧΡΟ, ΤΑΧΡΗΟΥΤ (*tadjro, tadjréout*), *établir, établi*, ne correspond pas avec l'écriture démotique constante de ce texte, laquelle est formée des lettres ϣΠϢϣ, (*ph-p-s-ph*, ou *p-p-s-p*). Reste donc à savoir si le groupe *hiéroglyphique* des deux soi-disant *nilomètres* correspondait au copte *tadjro, tadjréout*, ou au démotique inconnu : *ph-p-s-ph* ? M. CHAMPOLLION, naguère invité par M. SILVESTRE DE SACY à publier son analyse complète du texte démotique précité, mais qui a sans doute des raisons légitimes pour remettre à une autre époque l'explication entière de son

(a) CHAMP. *Précis*, p. 72; KOSBARTEN, de *priscd Aeg. litt. Comm.* I. p. 27.

(b) Voyez les lignes 1, 11, 33, 36, 47 du texte grec; dont les deux derniers exemples seuls existent dans la partie hiéroglyphique.

(c) *Art. Egypt.* n. 113, 114.

système; M. CHAMPELLION, dis-je, a pris le mot *tadjro* pour *ciel* (a), et *tadjrout* pour *une des régions célestes d'Osiris*, tandis qu'il regarde le soi-disant *nilomètre*, dans les scènes de divinités, comme le *symbole de cette région*, sans néanmoins préciser, quant au mot *tadjrout* du texte hiératique qu'il interprète, s'il le trouve en entier dans les deux nilomètres seuls ou conjointement avec quelques autres signes qui suivent (b). Mais au moins voilà une connexité d'idées d'autant plus favorable à l'ensemble de mes conjectures, que *tadjro*, *tadjrout*, substantif, *ciel*, ou verbe, *établir*, *établi*, est le mot copte employé dans le récit de la création suivant la *Génèse* (I. 6, 7.) pour le mot *fondement*, *στεπέω* des septante, *que Dieu* (y est-il dit) *appella CIEL* (c), mot qui a été traduit dans les langues modernes par celui de *firmament*, qui y correspond. Encore une fois, les *quatre bases* ne représenteraient-elles pas les *quatre zones* de l'espace depuis la terre jusqu'au sommet des cieux?

Ensuite, quant à la prononciation de l'hiéroglyphe, notre papyrus N°. 65 fournit un argument assez spécieux pour croire que cette prononciation approchait de *tadjro*, plutôt que de *ph-p-s-ph*, parce que les deux prétendus nilomètres, dessinés hiéroglyphiquement, se trouvent expliqués par la transcription grecque: *τατ* (voyez notre *Planche A. n. 8. a.*) (d); et que dans le texte *démotique*, ce même signe (*hiératique sans-doute*) est introduit de manière à signifier également *τα*, ou *τατ*. Malheureusement tous les exemples qui s'en trouvent, contiennent des erreurs qui, par un singulier hasard, sont de différente nature; et c'est, Monsieur, pour réclamer votre ja-

(a) *Précis*. p. 277.

(b) *Papyrus égypt. du Vatican*, par M. MAY, p. 5. de la traduction allemande de M. БАЧМАНН. (V. la *planche II. 1 col. à gauche, scène*, et *ligne 2 du texte*.) L'édition italienne, comme la plupart des brochures qui se publient dans ce pays-là, ne nous est point parvenue; et l'extrait qu'en donne le *Bulletin de M. DE FERUSSAC, Hist. T. IV. p. 347 suiv.*, ne contient pas cette partie. — Un mot ressemblant, peut-être le même, se trouve dans l'écriture de quelques manuscrits comparés par M. YOUNG (*Art. Egypt. pl. LXXVIII. N. p. 71*).

(c) Voyez le *lexique* de LACROIX au mot *ΤΑΧΡΟ* (p. 103). Je n'ai pas cru devoir m'éloigner du sens précis de *στεπέω*, *fondement*, *base*.

(d) *Rituel*, colonne 2. Ici les nilomètres ne présentent que trois lignes transversales au lieu de quatre, et la même chose a lieu dans plusieurs autres exemples du papyrus. Je n'ai pas cru nécessaire d'en faire la remarque dans le texte: c'est une petite négligence d'écrivain, qu'on ne rencontre jamais sur les monumens de plus grande dimension.

gement, et celui d'autres savans qui s'adonnent à l'étude des hiéroglyphes, que je me suis décidé à appeler l'attention sur les principaux de ces exemples.

Dans le numéro 8. *d.* (σβιτατ) (*a*), dont chacun peut analyser les deux syllabes σβι au moyen de notre alphabet démotique, l'erreur ne porte que sur la lettre démotique ι, qui devait être exprimée par trois traits perpendiculaires. Deux de ces traits se sont réunis au point de former presque un petit carré. Dans tout autre manuscrit moins soigné, on ne s'arrêterait pas à cette difficulté; mais dans le nôtre, dont l'écriture est généralement si régulière, la même difficulté peut suffire pour faire suspendre son jugement. Je crois cependant que l'on peut passer là-dessus sans scrupule, attendu que le papyrus contient quelques autres erreurs manifestes; et dès-lors l'homophonie de τατ avec le prétendu nilomètre est établie.

Dans le N°. 8. *c.* (σαβαυ...τ) (*b*) on trouve, en analysant le mot démotique, σαβατατ. Là, le signe dont il s'agit ne se trouve pas dans le mot démotique, mais seulement parmi les lettres grecques, entre αυ et τ, et il correspondrait par conséquent à ϑα, si la diphthongue αυ ne manquait pas dans le démotique. Mais il est presque impossible d'expliquer cette omission autrement que par une simple erreur dans ce dernier mot, laquelle ne saurait influencer sur le mot grec, où la diphthongue et le signe du nilomètre se trouvent l'un et l'autre.

Le N°. 8. *b.* (premier mot à gauche, αυθ.μ.) (*c*), où le prétendu nilomètre se trouve à la fois dans le démotique, et dans le grec, ne prouve rien, ni pour, ni contre. J'ai cité cet exemple uniquement pour montrer le peu de soin que l'écrivain a mis ordinairement dans sa transcription grecque, là où il s'agissait de signes *hiératiques* et non *démotiques*.

Le N°. 8. *b.* (deuxième mot, à droite, σιθμ.) est sans contredit le plus susceptible de faire naître des doutes, quand on ne l'observe que superficiellement. Le signe en question y est, dirait-on, évidemment rendu en grec par un ο. Cependant quand on considère la concordance surtout du τατ hiéroglyphique N°. 8. *a.* avec l'exemple de σβιτατ, 8. *d.*, et avec les probabili-

(*a*) *Rituel*, col. 5 du revers, en comptant de la main gauche.

(*b*) *Rituel*, demi-colonne entre la 12 et la 13e.

(*c*) N°. 8. *b* et *c* sont de la 2e colonne du *rituel*.

tés qui résultent des autres exemples, on est porté à croire que, dans le mot $\alpha\iota\theta\epsilon\mu$, la voyelle α , exprimée dans le grec, a été *omise* dans le texte démotique de ce mot, comme on trouve dans notre papyrus d'autres exemples de la suppression des voyelles, qui est presque perpétuelle dans tous les autres textes connus. Alors le signe du nilomètre devra être considéré par contre comme ayant été oublié dans la transcription grecque.

Enfin, il y a un dernier exemple (a) où le même signe paraît être l'équivalent de $\tau\alpha\tau$, mais que j'élague parce que ce mot n'étant pas séparé des autres par le déterminatif ordinaire (le *petit serpent*), et étant écrit en partie en lettres hiératiques, ne présente pas des données assez précises pour servir de preuves.

En résumé, il me paraît extrêmement probable que les lettres $\tau\alpha$ entraient dans la prononciation égyptienne de l'instrument appelé vulgairement *nilomètre*, symbole de *Phtha*, symbole des *quatre zones* de l'espace, ou des *quatre élémens*; et dès-lors il est très-croyable que ce mot était *tadjro*, *base*, *fondement*, *firmament*, *ciel*, ou, au pluriel, *fondemens*, *cieux*, quoiqu'il ne soit pas certain que la lettre d , servant à la prononciation de la lettre *Djendja*, χ , copte et égyptienne, soit l'équivalent du dernier τ de la transcription grecque de $\tau\alpha\tau$. Au reste, Monsieur, si, comme je le souhaite, toutes ces conclusions sont fondées, on pourra faire d'autres applications dont l'occasion se présentera bien souvent (b).

(a) *Rituel, colonne 13 du revers.*

(b) Par exemple au nom propre de *Tat*, personnage qui figure dans les fragmens des livres Hermétiques conservés par $\sigma\tau\omicron\upsilon\epsilon\chi$, et qui, suivant M. $\eta\eta\epsilon\eta\epsilon\chi$, paraît tantôt pour *Hermes*, tantôt pour son *fil*, tantôt pour *Esculape* ($\nu. \eta\eta\epsilon\eta\epsilon\chi$ ad $\sigma\tau\omicron\upsilon\epsilon\chi$. IV. p. 200); au mot TAT sur une pierre gnostique, représentant *Anubis*, selon M. $\mu\alpha\tau\tau\epsilon\chi$ (*Hist. du Gnost. Pl. IV. n. 2. Expl. p. 61*), ou plutôt un génie cynocéphale, etc. Le signe du prétendu nilomètre signifie la lettre s chez M. $\varsigma\epsilon\chi\chi\chi\chi\chi\chi$. *Rud. Hier. Tab. XXXIV. col. XXX. et Tab. XXXVI.*



EXPLICATION

DE LA

P L A N C H E A.

ALPHABET DÉMOTIQUE.

Les deux premières colonnes de cette planche contiennent les signes démotiques de chaque lettre grecque correspondante, employés ordinairement.

Les cinq autres colonnes contiennent les signes dont l'usage est rare.

Les lettres auxquelles aucun signe démotique ne correspond dans l'une des deux premières colonnes, se rencontrent en général rarement.

Les signes mis en parenthèse () ne sont que des variétés dans la forme de ceux à côté desquels ils se trouvent placés.

Les crochets rectangulaires [] servent à marquer les diphthongues, placées chacune en son rang après la voyelle dont elle semble avoir le plus approché quant à la prononciation.

*Les astérisques * indiquent les signes qui se retrouvent soit sous une forme exactement semblable, soit sous une autre très-approchante, parmi l'alphabet hiératique : sans que l'on veuille par-là décider si dans l'origine ils appartiennent plutôt à l'une de ces deux classes qu'à l'autre.*

Comme la plupart des signes que l'on donne comme ordinaires, concordent avec ceux qui ont été trouvés par MM. YOUNG, CHAMPOLLION et d'autres, on a jugé inutile de rappeler cette coïncidence à chaque lettre en particulier. En conséquence les observations suivantes ne contiendront que ce que nous croirons pouvoir ajouter aux découvertes déjà faites.

Il se peut faire que dans le calcul du nombre des exemples de tel ou tel signe, il ait été commis quelque erreur ; mais on croit pouvoir garantir que cette erreur ne sera pas grave. Pour mieux apprécier la proportion relative entre les exemples d'un emploi ordinaire, et ceux dont l'emploi est moins

fréquent, il est bon de remarquer que le signe ordinaire de la lettre B, par exemple, se lit, dans le papyrus N°. 65, au-delà de soixante fois en démotique, avec sa transcription en grec. Cette observation est pareillement utile pour mieux apprécier la valeur de nos conjectures, dans les cas où nous avons supposé qu'il y avait erreur de la part de l'écrivain du papyrus. Nous nous sommes crus suffisamment autorisés à supposer la possibilité de quelques erreurs, là où des règles pouvaient être établies sur un nombre suffisant d'autorités indubitables.

Enfin il est à observer que très-souvent des lettres, qui occupent beaucoup d'espace en largeur, se trouvent placées au-dessus ou au-dessous d'autres lettres. Dans ce cas c'est invariablement la lettre supérieure qui doit être lue la première. S'il y en a deux au-dessus, et une seule dessous, on doit commencer par lire les deux supérieures, en allant de droite à gauche. S'il y en a une seule dessus, et deux dans la partie inférieure, on observe encore la même marche, c'est-à-dire, qu'on commence toujours par le haut.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

sur l'alphabet démotique.

§. 1. *Aspiration*; Θ (Δ — T); Φ; X.

M. ROSEGARTEN a pris pour un signe commun aux lettres α, ε, et ι, le caractère indiqué dans mon alphabet comme un des équivalents de la lettre T (IV^e colonne). M. CHAMPOLLION avait attribué au même signe la valeur de I, EI, H, voyelles qui diffèrent peu entre elles, dans la I^e édition de son *Précis*. (Voyez *Alphabet* N°. 42). Il a changé d'avis dans la II^e édition: ce n'est que l'ω pour lequel ce signe semble figurer dans l'*Alphabet*, ou peut-être est-il donné comme signe inconnu, puisqu'il est placé après l'ω, et hors de la série

des lettres. (*Précis*. II^e édit. pl. VI). J'ai tout lieu de croire d'après les diverses combinaisons où je retrouve ce signe dans notre papyrus, qu'il est éminemment la marque de l'*aspiration forte*. Il se rencontre avec toutes les consonnes et toutes les voyelles, dont la prononciation, d'après la nature de la langue grecque, doit être fortement marquée:

1°. Au commencement des mots dont la première lettre est un υ: lettre qui, en grec, s'aspire toujours fortement: υα, υου (col. 7) et υου (col. 5). Dans ces exemples

ples le signe n'est pas exprimé par un équivalent quelconque en grec dans la transcription grecque, de sorte que sa valeur doit répondre à l'aspiration, non marquée par un accent, de la lettre ν . Il forme donc, conjointement avec le signe ordinairement employé pour la lettre ν (voyez T. I.) le caractère composé que j'ai indiqué sous le N^o. III. de cette même lettre grecque.

2^o. Ensuite dans les mots *lavout* (col. 12 $\frac{1}{2}$) $\nu\eta$, et *uw* (col. 13) $\nu\alpha\kappa\iota\epsilon$, et *aun* (col. 15), où il est transcrit en grec par la lettre ν , ce signe forme des aspirations non moins évidentes pour ceux qui connaissent la langue grecque, et la nature du digamme inséré entre deux voyelles pour faciliter la prononciation d'un hiatus. C'est à tenir lieu de ce digamme, que notre signe paraît destiné. J'hésite d'autant moins à émettre cette supposition, que, dans un autre mot, $\sigma\alpha\beta\alpha\omega$ (col. 9 du revers), ce même signe se trouve inséré entre les deux voyelles finales, sans aucun équivalent dans la transcription grecque.

3^o. On voit encore le même signe devant la lettre ρ : lorsqu'elle est initiale ou lorsque, dans le corps du mot, elle commence une syllabe immédiatement précédée d'une autre qui se termine par la même lettre, deux cas où, en grec, le ρ ne manque jamais de s'aspirer (v. $\rho\eta\chi\iota\alpha\omega$, col. 6 du revers; $\kappa\alpha\pi\pi\eta$, col. 4). Comme alors rien dans la transcription grecque ne correspond à notre signe, il s'ensuit qu'il doit être combiné avec le ρ qu'il précède.

4^o. Enfin il se rencontre dans la composition des autres consonnes aspirées en grec le θ , (Θ. N^o. I, IV, V.) comme si l'on orthographiait τ , et $\tau\tau$; le ϕ , comme s'il y avait π , et le χ (X. N^o. I, II.)

à exprimer de même par γ ou κ . M. CHAMPOLLION le Jeune, depuis l'impression de la première édition de son *Précis*, a fait la même découverte, mais pour la lettre ϕ seulement. (Voyez *Précis*. II^e édit. pl. VI). Il faut observer au reste, que l'emploi de ces consonnes aspirées est extrêmement fréquent dans notre papyrus.

D'après tout cela il ne serait pas étonnant que le même signe, placé seul, servît aussi à exprimer la lettre *ypsilon*, dont le son très-délié ressemble beaucoup à une simple aspiration.

Quoiqu'il soit impossible de lever déjà toutes les difficultés de l'alphabet égyptien, il me semble très-probable que le même signe, expliqué par α , ϵ et ι dans plusieurs noms propres, devra s'entendre d'une autre manière. D'abord, il y a le nom de *Phibis* du contrat de M. Grey (YOUNG, *Hieroglyphics*. pl. 32, l. 27, 36; *Account*. p. 127; KOSEGARTEN, p. 8. n. 5.) où le signe en question peut servir d'aspiration au π . Dans *Iréne* de l'*Inscription de Rosette*, l. 4. (CHAMP. *Lettre* à M. DACIER, Pl. I. n. 10, et *Précis*. II^e édit. pl. III. N^o. 10; YOUNG, *Acc.* p. 125; KOSEG. p. 7. n. 4; p. 8. n. 6) le même signe pourrait servir d'aspiration au ρ , à moins qu'on ne le prit pour équivalent à la voyelle ι , tout comme à l'*ypsilon*, ce qui serait bien possible. Mais dans le nom d'*Erieus*, et dans celui d'*Aléois* des contrats de Casati et de Grey (YOUNG, *Hierogl.* Tab. 32. l. 22; Tab. 34; *Account* p. 124 sq.; KOSEG. p. 8 uts.) qui servent d'autorité à M. KOSEGARTEN pour prouver la valeur du même signe comme α ou ϵ , je crains qu'il n'y ait confusion avec le signe α de M. CHAMPOLLION,

Alph. N° 4. dont la forme, indépendamment de ce qu'il peut réellement signifier, est essentiellement différente.

Si la transcription, que nous venons d'indiquer, du θ grec par un τ démotique avec une *aspiration* ordinaire, était assez facile à pressentir, il n'en est pas de même d'une autre transcription du θ au moyen de la lettre σ ajoutée au τ . Les exemples du θ et même du δ écrits de cette manière (Θ . N° III. et Δ . N° V) seraient, à coup sûr, trop isolés pour qu'on pût asseoir là-dessus un jugement; mais en revanche le Θ N° II. se trouve employé trop fréquemment pour qu'il soit possible d'avoir aucun doute à cet égard. Il est bien permis de penser que le θ des Grecs, et son équivalent en lettres démotiques, se prononçaient soit constamment, soit seulement dans quelques cas, à la manière du θ sifflant des Grecs modernes, du *th* des Anglais et du *s* des Espagnols: et en effet le même signe d'aspi-

ration au moyen du σ n'a pas été introduit dans le groupe *démotique* représentant le χ , qui n'était pas susceptible de ce même son. Au contraire le δ se trouve rendu, de la même manière, par un $\tau\sigma$. J'étais d'abord tenté de croire que cet exemple, isolé comme le sont deux autres exemples du θ , provenait simplement d'une erreur d'écrivain; mais la parité du cas pour le δ que les Grecs modernes prononcent d'une manière sifflante, à-peu-près comme leur θ , m'engage à suspendre ce jugement.

Remarquez qu'il faudra prononcer $\tau\sigma$ et non $\sigma\tau$, puisque dans les cas où deux lettres sont écrites l'une au-dessus de l'autre, c'est toujours, comme je l'ai fait observer ci-dessus, la lettre supérieure qui est la première en rang. Cette observation qui s'applique au Θ . N° II, est entièrement confirmée par le N° suivant, où le τ est évidemment le premier en rang, en lisant de droite à gauche.

§. 2. Adoucissement des lettres Γ ; Δ ; Z .

Les signes équivalens de la lettre N (N . III et IV.) quoique les exemples en soient peu fréquents, sont assez bien établis, ce me semble, quant au premier, par les mots $\nu \kappa\alpha\beta\alpha\omega\nu$ (col. 5), quant au second par $\nu\beta\rho\chi\rho\iota\alpha$ et $\nu\alpha\beta\rho\iota\zeta\theta$ (col. 2), et $\phi\rho\upsilon\upsilon\kappa\epsilon\nu \tau\alpha\beta\alpha\omega$ (col. 6 du revers). Et comme deux des exemples cités se trouvent dans le cas, extrêmement rare, d'omission de voyelles entre les consonnes, comme d'ailleurs, l'une de ces deux fois, la lettre N se trouve placée à une petite distance du mot principal, je crois pouvoir conjecturer que, dans ces exemples, la lettre N est la préfixe du pluriel. Au reste, s'il y avait

quelque doute sur la valeur alphabétique des deux signes en question, on pourrait citer à l'appui de cette application la simple ligne horizontale, que M. CHAMPOLLION donne pour un N en démotique et en hiératique, et la ligne horizontale accompagnée d'un point ou petit trait vertical, que M. KOSEGARTEN présente de même comme homophone de la lettre N.

Mais ce qui cause plus d'embarras, c'est qu'on voit le petit trait recourbé (la lettre N. N° IV) d'abord placé au-dessus du χ pour former un γ (Γ . N° IV); ensuite au-dessus du τ pour former un δ (Δ . N° IV), enfin au-dessous du σ de l'alphabet

littérature de M. CHAMPOLLION (N^o. 103) pour former un ζ. (Voyez Z. N^o. IV). On pourrait encore soupçonner qu'il y a là une erreur d'écrivain, ou que mon analyse pêche par quelque endroit, si la même manière de composer le ζ ne se trouvait de même effectuée, et cela dans quatre exemples, au moyen de l'autre des deux signes que nous trouvons affectés à la lettre N. (Voyez le Z. N^o. VI.)

Je ne puis rendre raison de ceci, qu'en supposant que les Égyptiens ont transformé les sons de quelques consonnes en d'autres sons, soit plus renforcés, soit plus adoucis, au moyen de la lettre nasale N : à-peu-près comme les Grecs modernes, dont le β se prononce comme le v français, ajoutent à cette lettre la lettre μ, pour exprimer notre b. Le changement opéré par cette combinaison pourrait être mieux précisé, si les signes des lettres γ et κ, qui y entrent pour leur part, ne se trouvaient pas presque continuellement permutés, de sorte qu'il est difficile de dire lequel de ces deux sons est le son radical.

Au reste j'ai trouvé une seule fois l'un des signes du νσ, qui ailleurs forme le ζ, employé pour le σ seul. (Voyez Σ. N^o. IV). Puisque cet exemple est isolé, il est per-

mis de supposer que l'erreur git dans la transcription grecque, où l'écrivain a pu mettre σ au lieu de ζ.

M. CHAMPOLLION, peut-être, a rencontré dans ses papyrus une combinaison approchante pour l'une des trois lettres en question, sans en tirer la conséquence que cette combinaison caractérisait une consonne différente de celle indiquée par l'un des deux signes pris isolément. En effet, la lettre ν est formée, comme nous l'avons vu, quelquefois par un *tiret* horizontal avec un *point* au-dessus, et quelquefois par le *tiret* seul. (N. N^o. III, IV.) Dans nos groupes représentant les lettres γ (IV.), δ (IV.), et ζ (IV.) c'est le *tiret* qui est employé pour distinguer ces lettres des lettres κ (I.), τ (I.) et σ (*Alphab. hiérat.* de M. CHAMP. N^o. 103). Mais le τ, aussi bien que le δ, est donné par M. CHAMPOLLION tantôt avec un *point*, tantôt sans *point*. (*Précis.* II^e éd. Pl. VI). Il y a tout lieu de conjecturer que le *point* n'est que l'autre partie du même groupe décomposé, et qu'il sert au lieu du *tiret*, pour différencier le δ d'avec le τ, qui alors devront figurer, dans l'*Alphabet* de ce savant, isolément et chacun à sa place.

§. 3. Lettres doubles : Ξ ; Ψ.

On pourrait se dispenser de fixer l'attention sur ce qui concerne les lettres doubles, qui, comme on le sait déjà par l'alphabet de M. CHAMPOLLION (N^o. 127 — 130), et comme on pouvait le deviner d'avance, se forment par l'addition d'un σ au γ ou κ, et au π; s'il ne convenait pas

d'observer: 1^o que l'emploi du ξ est passablement fréquent, et qu'il est composé plus ordinairement de l'élément que je considère comme un γ, que de celui qui me paraît plutôt un κ; 2^o. que le ψ, au contraire, est extrêmement rare et plus encore que la lettre ζ: quoique j'aie également

classé ces deux lettres parmi celles qui sont peu usitées. (*pl. A. troisième colonne et suivantes.*)

Au reste, le ξ est exprimé une seule fois

par les lettres γσσ (Ξ. N° IV.) redoublement de la lettre σ, que j'attribue à une erreur, comme l'emploi simultané de deux ττ dans le θ. (Θ. N° V.)

A.

La deuxième forme (A. N° II) que nous trouvons pour cette lettre, ne se rencontre pas moins fréquemment que la première (A. N° I).

Ce signe n'ayant pas encore été observé pour la lettre α, mais l'ayant été; d'une manière plus ou moins douteuse, comme répondant à o (YOUNG, *Alphabet de l'article, Egypt: Encycl. Brit.*; KOSEGARTEN, *Alph.* N° 33), il serait possible que l'emploi en eût été postérieurement affecté à l'α bref, pour distinguer celui-ci de la voyelle longue ᾱ, exprimée par le signe plus connu (A. N° I). Mais si des exemples semblent confirmer cette conjecture, il en existe au moins un autre qui lui est contraire. Dans κεκυβα (*col. 4.*) ε est exprimé par le signe A. N° II, dont il s'agit, et en conséquence on serait tenté de croire que ce signe moins connu (A. N° II), ordinairement employé pour α dans notre papyrus, et paraissant ici se confondre avec l'ε, ne peut exprimer qu'une voyelle très-brève; mais dans ιαεω (*col. 15.*) c'est précisément le contraire. En supposant que l'α grec de ce mot puisse représenter une voyelle démotique longue et l'ε une voyelle brève, les deux formes démotiques de l'A (N° I et II) se trouveraient placées dans un ordre inverse.

Cependant si ma conjecture souffre quelque difficulté, je ne crois pas qu'il faille la rejeter sans un nouvel examen, dont une étude plus avancée pourra présenter l'oc-

casion. Feu M. YOUNG et M. KOSEGARTEN paraissent avoir trouvé que cette forme de l'α pouvait avoir la valeur de l'omicron. Une pareille lettre, selon toutes les vraisemblances, peut être brève. Il est de fait, que dans nos possessions de l'Inde, nous autres Hollandais exprimons par o les voyelles brèves, les ṣ, des langues Malaie et Javanaise, au lieu que les auteurs Anglais les rendent ordinairement par a: comme ils se servent encore de l'a, de l'o, et même des lettres i ou u, surtout quand elles se trouvent jointes à la consonne r, pour exprimer le ṣ bref des langues qu'on parle dans leurs possessions du continent de l'Inde, et de l'île de Ceylan.

A N° III. qui est, à proprement parler, le signe de l'ε ou de l'η, se trouve trois fois à la 2^e colonne du rituel, mais dans trois mots consécutifs, et qui tous commencent par la même syllabe; de sorte que ces trois exemples pourraient peut-être se réduire à un seul; la 4^e colonne le contient une seule fois.

B.

Il n'y a aucune lettre sur laquelle le présent alphabet soit moins d'accord avec ceux de MM. YOUNG, CHAMPOLLION et KOSEGARTEN, que le B. N. III et IV. Observons d'abord que ces deux formes servent à s'expliquer mutuellement, de manière qu'en prenant certain mot démotique avec sa transcription grecque, la forme

N^o. III. est employée dans l'original démotique, tandis que le N^o. IV, son équivalent, est mis dans la transcription au lieu du β grec. En effet, ces transcriptions grecques, ainsi que je l'ai observé (p. 37 du texte), étant souvent entremêlées de caractères démotiques ou hiératiques, il est évident que, dans ce cas, on a inséré dans le mot grec une des formes démotiques de la lettre en question, pour en expliquer une autre de l'original démotique. Ce cas se reproduit même deux fois dans notre papyrus (col. 2 et 15). Mais comment pouvoir s'assurer alors que les deux formes démotiques représentent un β grec? C'est parce que, heureusement, un troisième exemple (à la même ligne de la col. 2.) présente la forme N^o. III. transcrite en grec par β .

Mais si, sous ce rapport du B. N^o. IV, notre papyrus est d'accord avec M. CHAMPOLLION, il paraît en même temps que ce savant ne connaît pas le B. N^o. III. qu'il prend pour un λ hiératique, au lieu qu'il me semble avoir la valeur de β , ainsi que je crois l'avoir établi avec quelque probabilité tant dans l'exemple que je viens de citer, qu'à la page 65 du texte à l'occasion du mot $\alpha\beta\rho\alpha\sigma\alpha\xi$. C'est-là une difficulté que je ne saurais éclaircir.

Enfin, lorsque M. CHAMPOLLION donne à la fois pour κ et pour χ (voyez son *Alphabet* N^o. 53 *suiv.* et *Pl. VI. II^e éd.*) la même figure B. N^o. IV. que M. KOSEGARTEN prend uniquement pour χ (au N^o. 13), je ne sais comment concilier cette énorme divergence d'emploi. La difficulté résiderait-elle peut-être dans la conformation du caractère même, et serait-ce un κ égyptien ordinaire, mais mal écrit? (Voyez le κ hié-

ratique de CHAMP. N^o. 47; et KOSEG. N^o. 7.)

Au reste, il est fort heureux pour l'étude à peine ébauchée, et il est en même temps fort honorable pour les auteurs des premiers alphabets, que ces sortes de différences essentielles, que de nouvelles lumières acquises dans l'étude de la littérature égyptienne pourront seules aider à expliquer, ne se rencontrent que très-rarement dans l'alphabet extrait de notre papyrus à transcriptions antiques.

Γ.

Il est difficile d'assigner la juste valeur de deux signes dissemblans entre eux, employés presque indifféremment pour le γ et le κ . Ce qui m'a conduit à regarder le premier signe (Γ. N^o. I.) comme étant effectivement le γ , mais employé improprement pour κ , c'est que sur 16 exemples de ce dernier emploi (pour κ), il s'en trouve quinze vers la fin du papyrus (8 à la colonne 12; 6 à la colonne 15, et 1 à la col. 6 du revers): différence d'avec le reste du texte, qui ferait soupçonner un changement d'écrivain ou de dialecte; tandis que par contre le signe que je prends proprement pour le κ (Γ. N^o. III.) ne se trouve employé pour γ , que trois fois (col. 6 du revers), outre une quatrième fois où il est même aidé du signe accessoire (Γ. N^o. IV.) dont j'ai parlé dans les *Observations générales* §. 2.

M. CHAMPOLLION, au contraire, dans la II^e édition de son *Précis*. (*Pl. VI*), a ôté au γ le signe de notre Γ (N^o. I), qu'il lui attribuait conjointement avec l'autre signe dans sa *Lettre à M. DACIER*, et qu'il attribue même exclusivement au γ dans l'*Alphabet* de cette même II^e édition. L'on

L'on voit qu'il est difficile de former une opinion arrêtée sur cette question.

Δ.

- Δ. N^o. III. se rencontre 1 fois (col. 9.)
 N^o. IV. 2 fois (col. 14.)
 N^o. V. 2 fois (col. 4, 14.)

Je n'ai pas trouvé d'autres exemples de cette lettre: c'est pourquoi j'ai laissé sa place en blanc dans les deux premières colonnes. Je présume aussi qu'elle n'a peut-être pas fait partie de l'alphabet égyptien (cf. KOSEK. p. 13. n. 30.)

Voyez sur l'emploi du Δ. N^o. IV. (vr) les *Observations générales* §. 2. et sur le Δ. N^o. V. (τσ) *ibidem* §. 1.

E.

La différence des valeurs respectives du signe E (N^o. I.) et du signe I (N^o. I.) se trouve établie avec une probabilité suffisante par deux exemples, dont chacun présente à la fois l'une et l'autre lettre.

Dans *μεγιστε* (col. 2.) les deux ε sont exprimés par notre E (N^o. I.) et le ι par notre I (N^o. I.)

Il en est de même dans *νασπα* (col. 15.) et *νασιπα*. Ce dernier mot est répété jusqu'à trois fois dans cette même colonne.

Le premier exemple surtout, *μεγιστε*, mot évidemment grec, reçu dans les liturgies égyptiennes (voyez ci-dessus p. 47), ainsi que *πυριφαν* que nous citerons plus bas, est concluant, puisque la prononciation grecque des voyelles qu'il contient, ne saurait être douteuse.

Le N^o. III. se rencontre une fois (col. 6.)

Le E. N^o. IV, proprement le signe de la

lettre ι, se retrouve jusqu'à cinq fois (col. 12 et 13), ce qui semblerait contredire la différence établie, il y a un instant, entre l'*epsilon* et le *iota*. Mais puisque ces exemples sont pris dans des lettres isolées, qu'on trouve par-ci par-là dans notre papyrus, je ne crois pas qu'ils puissent avoir autant de poids que ceux sur lesquels j'ai fondé mon opinion.

Pour le N^o. V. voyez A. N^o. I.

AI.

Le N^o. III. se trouve quatre fois; le N^o. IV. une seule fois. Ordinairement les deux lettres α et ι sont exprimées séparément par leurs équivalens respectifs.

Quant au N^o. V. je n'oserais affirmer qu'il n'y ait pas une erreur de l'écrivain, soit qu'il ait voulu redoubler le signe AI. N^o. IV. (c'est-à-dire le ιατα), soit qu'il ait omis quelque chose dans la transcription grecque.

Au reste, voyez relativement à la prononciation de cette diphthongue, le texte pag. 11 et 64.

Z.

Le signe N^o. III, est aussi fréquent que le N^o. V: il se trouve trois fois. Le N^o. IV, qui est le même signe avec un complément, se trouve une seule fois.

J'ai parlé de ce complément, et du N^o. VI, dans les *Observations générales* §. 2.

Le N^o. V. n'est autre chose qu'un ε, et son emploi pour ζ résulte apparemment d'une inexactitude de l'écrivain (col. 13.)

Mais il est à remarquer que les signes III. et IV. sont constamment transcrits en grec par un même caractère, ressemblant

à ce ζ démotique et représentant le chiffre arabe 3 : de sorte que j'ai dû avoir recours à l'alphabet hiératique de M. CHAMPOLLION pour être bien convaincu que la lettre indiquée était en effet le ζ des Grecs.

H.

Voyez, relativement à la manière d'employer indifféremment cette lettre pour ε, la page 64 du texte. — Le N°. III. ne se trouve qu'une fois à la 15^e colonne. Mais il tient lieu de ε dans la diphthongue ευ.

Θ.

Voyez les *Observations générales* §. 1.

Le signe supérieur du Θ. N°. VI. n'est nulle part exprimé par un équivalent précis en grec : ordinairement il est rendu dans une transcription grecque par le même signe égyptien. C'est le seul alphabet hiératique de M. CHAMPOLLION N°. 40, 41, qui me décide à lui attribuer la valeur soit d'un θ ou d'un τ ; et avec cette donnée il est possible de trouver un θ dans le signe N°. VI, tel qu'il se rencontre au mot que je cite à la *planche A.* N°. 8 c. Voyez le texte p. 68.

I.

Voyez, quant à la valeur, ce que j'en ai dit à l'article E. J'ajoute ici que dans *πυρφαη*, mot évidemment grec et épithète du soleil (*col.* 2), υ et η sont exprimés par deux traits verticaux (T. N°. I; H. N°. I), tandis que le I est rendu par notre signe I (N°. I.)

EI.

N°. I. se trouve six fois, et N°. III. une seule. Comparez, touchant sa prononciation, le texte *pág.* 11 et 64.

K.

Voyez ci-dessus : Γ.

Λ.

M. CHAMPOLLION établit que, dans l'écriture hiéroglyphique, le signe du λ est souvent pris pour la consonne ρ (*Précis.* p. 63; II^e *édit.* p. 115); et en consultant son *Alphabet*, surtout la *Planche VI.* II^e *édit.*, on croirait que cette permutation a également lieu pour les textes démotiques. Cependant les noms démotiques expliqués par ce savant lui-même (*Lettre à M. DACIER* p. 45, 46. et *Précis.* II^e *édit.* p. 83, 84.) semblent, ainsi que ceux recueillis par MM. YOUNG et KOSEGARTEN, rejeter cette permutation, ou ne l'admettre que dans quelques exemples extrêmement douteux. Je n'en ai trouvé aucune trace dans nos papyrus.

Restera à examiner si cette permutation est un attribut de l'écriture hiéroglyphique en général, ou si elle est particulière au dialecte cité par M. CHAMPOLLION.

M.

Le signe du M n'est point douteux, et néanmoins MM. CHAMPOLLION et KOSEGARTEN admettent à sa place l'usage du signe qui représente la lettre N. Je ne connais pas dans ce moment l'autorité sur

laquelle s'appuie le premier de ces savans; quant à l'exemple tiré par M. KOSEGARTEN d'un papyrus de Berlin (p. 10. n. 15), il pourrait bien être le résultat d'une conformation peu distincte du signe M.

Voyez aussi la lettre suivante.

N.

Pour les N^o. III. et IV. consultez les *Observations générales*.

Le N^o. V. est bien certainement le signe du M. Cependant M. KOSEGARTEN et M. CHAMPOLLION (*Précis*. II^e édit. Pl. VI) le donnent pour une seconde forme du N. Le premier de ces savans s'appuie du nom d'*Antimachus*. Mais c'est à regret que je me vois obligé d'observer que, dans son *fac-simile* de ce nom en démotique, le signe qu'il prend pour N ressemble bien plus à un M que cela ne devrait, si on le compare au *fac-simile* de M. YOUNG, (*Account* p. 124); comme cette seconde copie elle-même diffère encore dans le même sens du *fac-simile* des *Hieroglyphics* (Pl. 32. n. 35) publié par le même savant et qu'on peut considérer comme la première copie prise sur l'original. Par conséquent, à moins d'autres preuves, on pourra supposer que le signe M de M. KOSEGARTEN est réellement le signe N, dont il a la valeur: et cette conjecture sert à confirmer celle qui a été émise concernant la lettre précédentes. M. CHAMPOLLION qui, après la 1^{re} édition du *Précis*, a ajouté le signe en question à son *Alphabet démotique* (II^e édit. Pl. VI), n'en cite point d'exemples.

Dans notre papyrus, le signe en question (N^o. V.) est employé jusqu'à quatre

fois pour la lettre N; ou plutôt ces quatre exemples n'en constituent que deux: car les trois premiers (col. 2) consistent en trois mots qui se suivent, ayant pour initiale la lettre N et commençant par la même syllabe; or, si, comme je le suppose, l'écrivain a commis une première erreur, il est aisé de concevoir que la même erreur a pu se répéter dans trois mots consécutifs. Quant au quatrième exemple ou, pour mieux dire, au second (col. 8), il se trouve dans un mot formé en partie de lettres hiératiques ou peut-être mystiques, dont l'explication est trop peu certaine pour qu'on doive s'y arrêter; aussi n'en fais-je mention qu'afin de me conformer à l'exactitude la plus rigoureuse. Ces exemples réunis n'offrent, par conséquent, qu'un résultat encore très-douteux.

Ξ.

Voyez les *Observations générales* §. 3.

O.

Je dois faire remarquer d'abord, que les deux signes affectés au son O. N^o. I et III. semblent être communs à l'*o micron* et à l'*o méga*; que ce son est même une fois désigné par *ow* (col. 4), et une autre fois par *ωω* (col. 6), redoublement, qui a pu provenir d'un défaut d'exactitude de l'écrivain.

Avant la II^e édition du *Précis* de M. CHAMPOLLION, le signe N^o. IV. était presque seul regardé comme le représentant du son o, soit bref, soit long, des Grecs. Mais les papyrus à *transcriptions* de Leide caractérisent ce dernier signe comme appartenant

tant plus spécialement à la diphthongue *ou*: les mots surtout qui contiennent à la fois les deux sons *o* et *ou*, *ουουθ*, *χουουχ*, *αουουθ*, en les distinguant par le N^o. I. et IV, en fourniraient la preuve, si les fréquens exemples du N^o. IV. tout seul, transcrit par *ou*, ne suffisaient pas pour cela. Il est vrai qu'il se trouve sept exemples du contraire, c'est-à-dire du N^o. IV. pour *o* ou *u*, et un exemple de l'emploi du N^o. I. pour le son *ou*, (ou *au*, car la leçon est douteuse); mais ils ne me paraissent pas faire preuve suffisante contre le grand nombre de cas contraires.

Cependant avant que la II^e édition du *Précis* vint à ma connaissance, j'avais retrouvé un exemple du N^o. III. (que je connaissais par notre papyrus à transcriptions) dans un nom propre qui a pu être remarqué par tous les savans qui se sont occupés de cette partie. Il se trouve dans le nom de *Partis* du contrat de *Casati* (YOUNG, *Hierogl. pl.* 32. l. 28; *Account. p.* 127.) qu'il faudra lire en conséquence Πασυρ. Depuis, M. CHAMPOLLION, dans la Table VI. de la II^e édition de son *Précis*, a fait connaître, sous la lettre Ω, un caractère qui a trop d'analogie avec notre N^o. III, pour qu'on n'y découvre pas la même intention, et qui en diffère trop pour avoir pu être emprunté au même nom de *Partis*. C'est donc sur d'autres autorités que ce signe repose. J'espère qu'on ne me taxera point de présomption, si je fais remarquer que notre papyrus confirme pleinement cette découverte postérieure de M. CHAMPOLLION.

Il est évident que notre *o* et *u* N^o. I. est un groupe composé, dans lequel le signe de l'*α* N^o. II. joue un rôle princi-

pal. Quant à notre *o*, *u*, N^o. III, il paraît aussi être composé, mais peut-être l'est-il avec le signe de la diphthongue *ou*, plus ou moins altéré.

Quant aux exemples des lettres *o*, et *u*, N^o. III, qu'offre notre papyrus, ils se trouvent dans les mots *εδικορτω* et *εκομφθω* (col. 4), *αχρεμπτω* (col. 5), et *ατονε* (col. 15).

Enfin, le même signe N^o. III. se trouve encore, comme surabondamment, derrière le signe *α* de *μαχοννευμα* (col. 2). Cela peut-il fournir une induction relative à l'inflexion spéciale du son qu'il représentait?

OT.

Après ce que nous avons dit des N^o. I. et IV. à l'article de l'*O*, il reste seulement encore à remarquer que le signe OT, N^o. III. se présente jusqu'à sept fois. Ce signe, qui n'avait pas été observé jusqu'ici, paraît différer essentiellement de notre T, N^o. III, IV.

ET.

La diphthongue *eu* étant exprimée par deux signes qui, pris ensemble, répondent à *eu*, ou (ce qui revient au même) à *you*, on pourrait croire d'après cela, que la voyelle *o* a été omise dans la transcription grecque, si l'un des deux exemples de la même diphthongue ne se retrouvait dans un mot d'origine grecque où cette supposition est inadmissible: *μαχοννευμα* (col. 2). Au fait la langue grecque elle-même, et d'autres langues étrangères admettent la transmutation du *eu* en *ou*, comme on le voit dans *Θαυδης* et *Θεῖννης* ou

lieu de $\Theta\epsilon\delta\delta\omega\rho\omicron\varsigma$ et $\Theta\epsilon\gamma\gamma\iota\varsigma$, dans *feodium* (d'où vient *féodal*) et *feude*, *Leodium* et *Lüttig* en allemand (*Liège*).

Au reste les mêmes diphthongues N^o. III et IV. sont ordinairement transcrites en toutes lettres : *s*, *ou*.

II.

Le π et le Φ , suivant l'opinion assez générale (CHAMP. *Précis*. p. 64; II^e *édit.* p. 115), paraissent avoir été susceptibles de permutation dans la langue égyptienne. Cependant notre papyrus ne les confond jamais; et dans le mot purement grec $\pi\upsilon\phi\alpha\eta$ (col. 2) l'écrivain égyptien n'a pas manqué de mettre pour la première lettre notre π et pour la cinquième notre Φ , c'est-à-dire le π avec une aspiration. Le mot $\epsilon\kappa\mu\Phi\theta\omega$ seul pourrait être objecté contre la généralité de cette observation; mais l'analyse de ce mot, comme nous le démontrerons tout à l'heure, présente d'autres difficultés. Voyez au surplus les *Observations générales* §. 1.

Les N^o. III et IV. pourraient bien n'être que la même lettre diversement figurée. Cependant j'ai cru agir plus prudemment, en assignant à chacun de ces deux signes une place séparée dans mon *Alphabet*. Le N^o. III. se trouve deux fois : col. 2 et col. 6. Le N^o. IV. ne se rencontre nulle part d'une manière assez positive pour que j'ose affirmer que sa valeur est π . A la 7^e colonne on le voit deux fois, mais seulement parmi des caractères hiéroglyphiques, sur lesquels notre papyrus ne me fournit point de données assez certaines, pour pouvoir prononcer, indépendamment de l'*Alphabet* de M. CHAMPOLLION, sur la valeur des au-

tres caractères qui les accompagnent. Cependant l'affinité du signe N^o. IV. avec le N^o. III, dont la valeur comme π est assez bien établie, et l'exemple donné par MM. ROSEGARTEN (p. 11. n. 23.) et CHAMPOLLION (*Précis*. II^e *édit.* pl. VI. et *Alphabet* N^o. 106. à la lettre Φ), m'ont décidé à lui attribuer la valeur de la lettre π . Néanmoins il est à présumer qu'il y a une sorte de cumulation du son des deux lettres π et τ dans les deux signes N^o. III et IV, ou bien quelque confusion dans leur emploi. M. CHAMPOLLION présente notre II, N^o. III. comme un τ (*Précis*. II^e *édit.* Pl. VI). M. ROSEGARTEN donne comme un τ notre II, N^o. IV, qui ressemble bien à son propre II, N^o. 23. De même le papyrus à transcriptions fournit deux exemples, dans lesquels notre II, N^o. IV. sert à exprimer, non pas le π ou le τ seul, mais les groupes $\Phi\theta$ et $\pi\tau$, précédés d'un μ , dans les mots $\epsilon\kappa\mu\Phi\theta\omega$ (col. 4) et $\alpha\chi\mu\pi\tau\omega$ (col. 5). Une autre fois encore dans le premier de ces mots, $\epsilon\kappa\mu\Phi\theta\omega$, le groupe $\Phi\theta$ se trouve écrit en démotique seulement avec le groupe signifiant θ (voyez notre Θ , N^o. I). Comme M. CHAMPOLLION n'a point rapporté les exemples qui l'autorisent à donner notre II, N^o. III. pour un τ , j'oserais proposer qu'il examinât, si, par hasard, dans tous ces exemples, le τ se trouve joint à un π ou à un μ , de manière à en rendre la valeur douteuse. Le seul exemple sur lequel s'appuie M. ROSEGARTEN (p. 14. n. 31.) est en effet dans ce cas : c'est le mot $\Pi\tau\alpha\lambda\epsilon\mu\alpha\iota\omicron\varsigma$. Après la lettre μ , comme dans nos deux exemples, le τ ne se prononce que difficilement sans insertion de la lettre π .

La forme N^o. V. se trouve une fois, et

d'une manière douteuse, parmi des lettres hiératiques (*col. 13 du revers*). Elle est confirmée par M. ROSEGARTEN et par la II^e édition du *Précis* de M. CHAMPOLLION (*Pl. VI*).

Le signe N^o. VI, évidemment hiératique, se rencontre *une* fois aussi dans un mot entièrement démotique (*col. 15*).

P.

Voyez ci-dessus, A.

Σ.

Les deux formes N^o. I et III. sont si essentiellement différentes, et cependant l'une et l'autre se rencontrent si fréquemment, qu'il est assez naturel de penser qu'il existait entre elles une de ces diversités de prononciation que les langues orientales admettent dans les σ de leurs alphabets. Aussi M. CHAMPOLLION a-t-il donné, dans la *nouvelle édition du Précis*, deux Σ séparément, mais sans assigner exclusivement à l'une de ces deux lettres Σ l'une des formes que nous venons de proposer, et l'autre à la seconde. Une circonstance qui pourra peut-être mener à la découverte de leur différence spéciale, c'est que le Σ, N^o. III. ne se trouve que très-rarement *seul* (*une* fois, à la *col. 12*), tandis qu'il est ordinairement employé dans la composition des lettres doubles ou aspirées: θ , (voyez les *Observ. génér. §. 1.*) ξ , ψ .

Voyez sur le signe N^o. IV. (proprement NΣ) les mêmes *Observ. générales §. 2.*

Le signe N^o. V, donné, non sans quelque défiance, pour σ par M. CHAMPOLLION (*Alph. N^o. 99.*) et par M. ROSEGARTEN

(*p. 17. n. 40*), semble en effet avoir été bien expliqué, à en juger par un exemple de notre papyrus (*col. 3. l. 10*). Ailleurs (*col. 15*) il est plus douteux, parce qu'il s'y trouve mêlé à plusieurs caractères hiératiques.

T.

Si la forme N^o. I. a paru être la plus commune, l'autre forme marquée sous le N^o. III, qui se rencontre *sept* fois, pourrait bien lui disputer cette prérogative; surtout si, comme je le pense, le N^o. IV, qu'on trouve en outre *quatre* fois, n'en est qu'une simple variation. Le Θ et le T de M. CHAMPOLLION (*Alphabet N^o. 41; Précis. II^e édit. pl. VI.*) et l'un des T de M. ROSEGARTEN s'en rapprochent assez, pour croire qu'ils représentent la même lettre, et qu'il n'y a aucune confusion avec notre OT, N^o. III.

Sur le N^o. V, dont la valeur paraît fluctuer entre π et τ , consultez ce qui a été dit à l'occasion du II.

Le N^o. VI, qui est évidemment une confusion du τ avec le θ ou δ , ne se trouve, si mes notes sont exactes, qu'*une* seule fois (à la 12^e colonne).

T.

Le signe N^o. I. est commun à l' ϵ et à l' η , et se trouve employé pour υ presque aussi souvent que pour ces deux autres voyelles.

On peut consulter, sur les aspirations que l'on trouve aux N^o. III et IV, les *Observations générales §. 1.*

Le signe N^o. V, qui est un α modifié, ne se trouve qu'*une* fois (*col. 4*).

Le signe N°. VI. (proprement OT) se rencontre *une* fois seulement (*col.* 13), tout comme le précédent.

Le signe N°. VII, évidemment l'T grec, est employé *trois* fois.

Le signe du *u*, que M. CHAMPOLLION, dans la II^e édition du *Précis*, pl. VI, propose à la place vacante, que laissait l'*Alphabet démotique* de la *lettre* à M. DACIER (1^{re} édition), pourrait fort bien n'être que notre B, et celui de M. CHAMPOLLION, lettres dont la permutation est très-facile à supposer. Par contre aussi M. CHAMPOLLION change plus ou moins la valeur des signes hiéroglyphiques, hiératiques et démotiques, qu'il avait interprétés par T, ou par le *Phei* ou le *He* coptes, dans la I^{re} édition du *Précis* (*Alphabet* N°. 110 *suiv.*), en leur attribuant, en outre, dans la II^e édition, le son de Ω.

Ne serait-on pas autorisé à conclure de toutes ces fluctuations et du grand nombre de signes que notre papyrus emploie pour cette lettre, que le son de T était étranger à la langue égyptienne?

Φ.

Voyez ce que nous avons dit à l'occasion de la lettre Π.

X.

Sur l'emploi de l'aspiration (N°. I, II.) consultez les *Observations générales* §. 1.

Le signe N°. III. proprement *x*, à ce que je crois (v. ci-dessus), ne se trouve que très-rarement pour Z. (v. *col.* 4).

Le N°. IV. se rencontre *deux* fois (*col.* 4 et 14).

Nous avons dit un mot (sous la lettre B) de la difficulté que présentent en cet endroit les *Alphabets* de M. CHAMPOLLION.

Ψ.

Voyez les *Observations générales* §. 3. Cette lettre, je pense, ne se trouve que *trois* fois en tout (*col.* 4 et 13).

Ω.

Voyez ci-dessus la lettre O.

EXPLICATION

DE LA

PLANCHE A.

OBSERVATIONS ADDITIONNELLES.

Pendant l'impression des derniers feuillets de ces *Lettres*, deux nouveaux alphabets démotiques ont paru. Ils sont contenus dans la *Grammaire Égyptienne* de M. TATTAM, pl. 3 et dans l'*Appendice* au même ouvrage, intitulé *Essai de Dictionnaire de l'ancien Égyptien par (feu) M. YOUNG* (p. 39). Ces deux alphabets se composent, en général, des caractères antérieurement trouvés par M. YOUNG, enrichis de ceux qu'ont proposés MM. CHAMPOLLION et ROSEGARTEN, et de quelques autres signes entièrement nouveaux (a).

Jusqu'ici je n'ai voulu qu'expliquer la formation de mon propre alphabet et lui procurer les confirmations collatérales qui résultaient de ceux antérieurement publiés, et qui, peut-être, ne se seraient

pas offertes d'elles-mêmes au lecteur. Il ne peut donc entrer dans mon plan de passer en revue les deux alphabets nouvellement publiés, autrement que d'une manière très-sommaire.

D'abord, quant à l'alphabet de M. TATTAM, il faudrait, pour en juger, mieux connaître les bases du travail de ce savant, dont les résultats diffèrent cependant peu de ceux qui sont déjà connus.

Mais l'alphabet de M. YOUNG invite-rait, je l'avoue, à un examen immédiat, et c'est avec peine que je m'y soustrais, tant est louable la candeur avec laquelle cet estimable savant a communiqué au public tous les élémens sur lesquels sa doctrine repose. En effet, comme il est impossible de se livrer à un pareil travail sans entamer en même tems l'étude de la langue même, et le plus ou moins de certitude des résultats que cette étude présente jusqu'à présent, c'est précisément ici que je dois fixer, pour le moment, les bornes de mon travail.

Mais, pour la commodité des lecteurs, il sera permis de remarquer une chose

(a) *A compendious grammar of the Egyptian language, by H. TATTAM: with an appendix containing the rudiments of a dictionary of the ancient Egyptian language in the enchorial characters, by TH. YOUNG. Lond. (J. and A. ARCH.) 1830. 8°.*

que M. YOUNG, qui malheureusement n'a pas assez vécu pour mettre la dernière main à son travail, n'a pas fait ressortir avec assez de clarté, au moins pour les personnes qui ne sont point au fait de ses opuscules précédens.

Il est bien certain qu'une grande partie des mots et des syllabes, écrits en démotique, n'ont pu être traduits, au moins dans les ouvrages publiés jusqu'ici; qu'une partie même, dont la signification est connue, ne peuvent être prononcés, parce qu'ils ne sont point écrits en caractères phonétiques, appartenant à un véritable alphabet. M. YOUNG considérait, dans ses ouvrages précédens, ces mots et ces syllabes comme des monogrammes dérivés des hiéroglyphes, et ne voyait pas encore une distinction à faire entre le genre d'écriture *hiératique* et le genre *démotique*. Mais obligé d'admettre la distinction de ces deux genres établie par M. CHAMPOLLION, M. YOUNG n'en paraît pas moins, quoiqu'en termes un peu obscurs, vouloir toujours attribuer à l'écriture *démotique* un rapport d'origine plus direct et plus entier avec les deux autres genres que M. CHAMPOLLION ne me semble disposé à accorder. Car M. YOUNG considère l'écriture *démotique* comme étant *dans son ensemble* graduellement dérivée ou plutôt corrompue des deux sources mentionnées. Il semble en même temps douter que ce grand nombre de caractères *démotiques* distincts que l'on reconnaît dans les textes égyptiens (hors des noms propres) et sur lesquels M. CHAMPOLLION appuie en partie l'universalité de son système phonétique, ait réellement possédé cette valeur phonétique

qu'on leur attribuerait au premier coup d'oeil.

Je serais disposé à croire que c'est au fond cette idée de la dérivation graduelle et entière de tout le système d'écriture démotique des deux autres systèmes, qui a entraîné M. YOUNG, dans la composition de son lexique, à placer tous les mots commençant par un signe *inconnu*, et même ceux dans lesquels un pareil signe était fort proéminent, *immédiatement en rang après les mots, à la lettre initiale démotique desquels ce signe était le plus ressemblant*.

C'est-là l'origine de l'alphabet que M. YOUNG a placé en tête du lexique, et auquel il a destiné le nom d' *Alphabet artificiel*, c'est-à-dire alphabet composé de son alphabet phonétique antérieurement publié (sauf quelques modifications) et des divers signes inconnus qu'il y a intercalés: alphabet ne devant servir qu'à faciliter l'usage du *Dictionnaire*.

Il est vrai que le but qu'on se propose en compilant un lexique quelconque exige que le lecteur puisse trouver sans difficulté chaque mot. Mais, pour éviter toute confusion, il eût peut-être autant valu former de ces mots qui commencent par quelque signe inconnu une section séparée. On aurait pu alors classer ensemble les noms propres, et les autres mots commençant par les signes qui dans les noms propres sont reconnus pour *phonétiques*.

Il résultera de l'arrangement actuel que le lecteur peu attentif, en trouvant les *signes inconnus* mêlés aux caractères phonétiques vérifiés dans les noms propres, les considérera également comme de nouveaux signes phonétiques trouvés par M.

YOUNG. En effet malgré quelques précautions prises par l'auteur défunt, je trouve qu'il reste toujours quelque confusion et quelque obscurité dans l'usage que l'on doit faire de son livre. M. YOUNG n'a eu en vue, je crois, que de laisser intacte la question sur la possibilité d'assigner aux caractères démotiques connus des mots égyptiens, qu'il présente, une valeur véritablement phonétique, et de résoudre quelques-uns des signes inconnus en pareils caractères démotiques connus. Mais je crois que le lecteur, prévenu par les efforts antérieurs de M. YOUNG pour résoudre des mots démotiques en caractères phonétiques et en mots coptes, ne s'apercevra pas combien dans l'ouvrage posthume de M. YOUNG l'état de la question est changé; je crois que ce ne sera qu'en rencontrant le signe figuratif de *stèle* (p. 95.) ou celui qui entre dans les mots *par mer* (*by sea*: p. 69.) que ce lecteur s'apercevra qu'une partie de l'ensemble des caractères ne sont pas phonétiques, et qu'il ne soupçonnera pas même les doutes que M. YOUNG vient d'élever sur le reste des signes qui forment les noms, les verbes et les particules, signes qu'il considérait antérieurement, et que M. CHAMPOLLION continue de regarder, comme phonétiques (a).

Quant à l'influence que pourrait avoir cet alphabet sur le nôtre, il contient la confirmation de plusieurs de nos conjectures. Je cite d'abord les trois §§ de nos observations générales. Par exemple le signe que nous avons indiqué comme l'é-

quivalent de l'aspiration forte est donné avec assez d'assurance par M. YOUNG (b) pour un *hori* Égyptien Ζ qui en a la valeur. Ensuite, deux observations particulières: l'adoucissement du τ par le moyen d'un ν, pour former le δ (voyez les exemples démotiques et hiéroglyphiques du mot *Darius*, NTA^LRIO [c]), et la cumulation des sons du π et τ, ou la confusion de leur emploi (voyez —oth et *Aménophès* [d]).

Au contraire M. YOUNG a élagué le signe qu'il donnait antérieurement pour o, et qui se trouvait confirmé par notre α No. II. Si c'est réellement du mot *fossé* ou *fleuve* de l'inscription de Rosette (e) que M. YOUNG l'avait déduit, comme l'a fait M. ROSEGARTEN (f), il faut dire que M. YOUNG a maintenant dénaturé ce signe dans le même mot (g), croyant sans doute, à une nouvelle inspection de la pierre, le voir différemment. C'est à nous de revenir sur la plainte que nous avons ex-

(b) Appendix, p. 109.

(c) Appendix, p. 8 et suiv. Voyez nos *Corrections et Additions* sur le Tableau art. 87 — 90. C'est ici le lieu de faire observer que lorsque j'ai comparé (p. 73.) le signe démotique initial d'*Erieus* et d'*Alexis* avec le signe α No. 4 de l'alphabet de M. CHAMPOLLION, j'ai entendu parler de la 1. édition du *Précis* et non de la 2., où ce même signe est omis.

(d) p. 60. et 80.

(e) I. 14 et 15 du texte grec. Voyez *Hieroglyphics*, pl. 21, 22.

(f) YOUNG in *Museo Critico*, No. VI. p. 179. n. 62; ROSEGARTEN de *pr. Aeg. litt.* I. p. 14.

(g) Appendix, p. 95.

(a) *Précis*, p. 385. (p. 451, 2e ed.) c. 29.

primée de l'incertitude des traits que présente cette pierre.

Et M. YOUNG, faute de points de comparaison, n'a pas reconnu pour ω la lettre que présente le mot *Portis*, et que confirme notre alphabet (a).

Qu'il me soit permis d'ajouter encore, relativement à l'écriture démotique, et ainsi à l'étude de la langue égyptienne en général, quelques observations résultant de nos papyrus de Leide. Quelques-uns des monogrammes que l'on trouve dans les noms de divinités et dans les noms propres d'individus égyptiens, et même plusieurs abréviations de noms appellatifs, ont été expliqués par MM. YOUNG et KOSEGARTEN. Néanmoins M. KLAPROTH puise dans les abréviations qui restent à expliquer un argument principal contre le système entier de M. CHAMPOLLION: même les monogrammes déjà expliqués lui semblent ~~rien~~ contre ce système, parce qu'on n'en connaît pas encore la prononciation (b). J'oserais croire, au contraire, qu'on peut, en bonne conscience, conserver l'espoir de découvrir peu-à-peu la valeur phonétique de chaque abréviation et en conséquence leur interprétation.

D'abord, quelques-uns des signes que M. YOUNG représente comme *inconnus* ou *incertains* se retrouvent ailleurs, savoir dans notre papyrus à *transcriptions*, comme simples signes phonétiques. Voyez par exemple le signe d'aspiration que nous avons observé ci-dessus parmi les

ζ égyptiens de M. YOUNG; ensuite notre σ N°. III que l'on retrouve parmi ses ω et notre ν N°. IV parmi ses Π .

D'ailleurs, puisque notre papyrus à *transcriptions* démontre d'une manière évidente que dans l'écriture démotique ordinaire on plaçait souvent les lettres *les unes sur les autres* pour gagner de l'espace, je conjecture que ce même cas doit se rencontrer également ailleurs, et il me paraît que le texte de Rosette peut, à la première inspection, en offrir une foule d'exemples. Ne serait-il donc pas bien probable que plusieurs de ces lettres posées les unes sur les autres eussent dégénéré en abréviations? Il me paraît que c'est le cas du premier signe du nom démotique de *Memphis* (c): ce signe me semble être composé de deux μ abrégés, et dont l'un est posé sur l'autre: la lettre qui suit est un π ou Φ . De cette manière nous aurions précisément dans le mot que M. YOUNG allègue comme ~~l'une des preuves les plus marquantes~~ que les noms démotiques se prononçaient autrement qu'ils ne s'écrivaient (M. YOUNG croit y reconnaître *nouph*, c'est-à-dire *Panouph* [d]), un argument pour les valeurs phonétiques (*M-m-ph*). Ce qui confirme cette conjecture, c'est que le mot *nouph* (*bon*), pris isolément, que M. YOUNG considère comme écrit par une abréviation syllabique (e), est bien et dûment composé de deux lettres, savoir du ν (notre ν N°. IV) et du π , un peu raccourci. Enfin le τ et le π , dont nous avons remarqué l'u-

(a) Voyez ci-dessus p. 81. a; YOUNG *Appendix*, p. 86.

(b) *Collection d'Ant. Égypt. de M. DE FALIN*, publ. par MM. DOROW et KLAPROTH,

p. 58 et suiv.

(c) *Appendix*, p. 91

(d) *Advertisement*, p. V.

(e) *Appendix*, p. 93, 94.

sage composé, pour former, à ce qu'il paraît, un simple π , se découvrent combinés de la même manière dans le mot *ap-prouvé*, soit que l'on veuille reconnaître dans ce mot le nom de *Phthah* (en divisant d'une autre manière les mots *approuvé par Phtha* [a]), soit qu'il doive se prononcer indépendamment de ce nom de divinité.

J'ajouterai une troisième et dernière observation. Il existe des actes grecs sur papyrus écrits en abréviations, dont il s'est trouvé des copies écrites en toutes lettres. Les unes ont servi ou serviront à expliquer, une fois pour toutes, les abréviations des autres. J'en appelle à notre papyrus N^o. 3, avec son double de Paris (le grand papyrus grec de *Casati*); à l'enregistrement grec du papyrus démotique de *Casati* avec les enregistrements grecs en général. D'ailleurs, il est palpable par notre papyrus à *transcriptions* combien les Égyptiens étaient accoutumés à employer simultanément tous les systèmes d'écriture, puisqu'ils n'ont même pu s'abstenir d'insérer des caractères *hiératiques* dans l'écriture *grecque* (b). N'est-il donc pas très-probable que les abréviations démo-

tiques se trouveront transcrites en toutes lettres dans quelque double des mêmes actes égyptiens? Il existe plusieurs doubles de contrats démotiques dont on ne connaît encore que l'existence (c); mais le seul papyrus qui ait été publié jusqu'ici en double, le papyrus démotique *Casati*, avec le N^o. 36. de Berlin, me paraît déjà offrir en plusieurs endroits correspondans des orthographes diverses, qui pourraient servir à s'éclaircir mutuellement. Il y a tout lieu d'espérer qu'indépendamment des travaux de M. CHAMPOLLION le jeune, M. ROSEGARTEN, qui a publié l'un de ces doubles (celui de Berlin), et qui est à même d'étudier tous les doubles de ce même musée, fera faire sous ce rapport un pas de plus à la science. Il y a lieu de croire enfin qu'une autre partie des abréviations démotiques et des abréviations hiéroglyphiques correspondantes se retrouveront écrites en toutes lettres, soit phonétiquement, dans les textes hiéroglyphiques de M. CHAMPOLLION (d), puisque même les noms divins se rencontrent tantôt écrits symboliquement ou figurativement, tantôt en hiéroglyphes phonétiques.

(a) Voyez *approuvé*, et *approuvé par Phthah*: *Appendix*, p. 91, 92. Une partie de la racine *Phthah* entre peut-être ainsi dans la composition du verbe *établir* (*Appendix*, p. 97.) sur lequel nous avons discoursé *1^{re} Lettre* p. 66.

(b) *1^{re} Lettre*, p. 37, 77a.

(c) Voyez notre *Tableau*, Art. 4 et 5; 18 et 19; *III^e Lettre*, p. 17. not. a. et p. 89. not. b; ROSEGARTEN, de *priscæ Aeg. Litt. I. Praef.* p. IV.

(d) Voyez en une première épreuve au V chapitre du *Précis* de M. CHAMPOLLION.

LETTRES A M. LETRONNE,

SUR LES PAPYRUS BILINGUES ET GRECS, ET SUR QUELQUES
AUTRES MONUMENS GRÉCO-ÉGYPTIENS

DU MUSÉE DE LEIDE.

DEUXIÈME LETTRE. — ART. I. MONUMENT EN MARBRE,

Si une revue sommaire du contenu des deux rituels magiques de la collection ANASTASY a dû précéder dans la première lettre, permettez, Monsieur, que l'explication du monument sur lequel j'ai eu l'honneur de fixer votre attention en 1825, fasse le sujet de celle-ci.

L'origine de ce monument se retrouve à peu près dans les mêmes croyances religieuses, que les deux rituels décrits, et ceux-ci en expliquent plusieurs détails. Il convient qu'il suive immédiatement les deux papyrus, auxquels il se rattache sous tant de rapports.

Le monument dont j'ai l'honneur de vous donner connaissance, est exécuté en marbre d'un grain plus fin et plus compact que ceux d'Italie, et je le suppose grec. Les planches I, II et III en offrent le dessin, à peu près à la moitié de sa grandeur. Ce monument représente un oiseau de la classe des chouettes, debout, tenant une souris sous ses griffes, et la tête couverte d'un ornement de travail égyptien. La face antérieure du piédestal porte l'inscription mentionnée, que je tâcherai d'expliquer. Chacune des faces latérales présente une victoire ailée. La face postérieure du piédestal

DEUXIÈME LETTRE,

A

n'est du tout pas travaillée: mais du reste le monument est entièrement achevé.

Cet antique est fort peu connu, et dans l'état où se trouvaient les connaissances positives sur l'Égypte il y a trente ans, il était difficile d'expliquer et d'apprécier cet objet. Je n'ai découvert personne qui en ait fait mention, que le prélat GORI, et certes l'explication qu'en a donnée ce savant laborieux, mais quelquefois extravagant, n'était pas de nature à accréditer ni l'importance ni même l'authenticité de notre monument.

Nous apprenons de la dissertation de GORI, qui se trouve parmi les *Inscriptions Antiques de la Toscane* (a), que l'oiseau en marbre dont il s'agit, possédé jadis par le prélat FR. BIANCHINI; fut offert par celui-ci à la princesse VIOLANTE BEATRIX de Bavière, gouvernante de Sienne, et, si je ne me trompe, veuve du prince FERDINAND DE MEDICIS: ce cadeau fut fait à la princesse lors de son passage à Rome. Après sa mort, arrivée en 1731, GORI lui-même l'acheta, et en fit présent à son tour au comte DE THOMS. Depuis il passa avec le cabinet de M. DE THOMS (b) dans celui du *Stadhouder* GUILLAUME IV.

Je ne sais comment-il s'est fait que cette pièce n'ait point été transportée à Paris lors de l'enlèvement des objets qui faisaient partie du cabinet du *Stadhouder*: je suppose qu'on l'a considérée comme un objet de trop peu d'importance, et que l'on s'est contenté d'en prendre une copie en plâtre, que j'ai vu oubliée parmi les objets non exposés du cabinet des Antiques de la bibliothèque royale. D'autres antiques que l'on a jugés plus intéressans, ont été transférés avec les objets d'histoire naturelle à Paris, et se trouvent encore aujourd'hui au cabinet des Antiques. Tel est, par exemple, un beau bronze avec inscription étrusque, décrit par MONTFAUCON, GORI, PASSERI et LANZI (c), la petite statue en bronze de la déesse *Angerona*,

(a) *Inscr. antiquae quae in Etruriae urbibus exstant*, Part. III. p. LXXVIII. Tab. VI. Je n'ai pu consulter les planches, qui manquent à l'exemplaire dont je me sers. La dissertation de GORI a aussi paru séparément à Florence 1744. 4°. (Sax. *Onom.* VI. p. 392).

(b) On trouve quelques renseignemens sur cet amateur d'antiquités dans l'*Onomasticon* de SAXE T. VII. p. 37.

(c) Voyez LANZI, *Sagg. di Ling. Etrusc.* T. II. p. 448. Pl. XI. n. 3. 2e edit. Cf. *enzyklop. Symbolik.* Tab. XLIX. Recueil de Planches du Cabinet de THOMS Pl. XII (ou XIV) Il est bon de remarquer que plusieurs objets principaux de l'antiquité étrusque représentés sur les

qui fait le sujet d'une dissertation particulière du savant SAXE (a), et une urne octangulaire en marbre avec une inscription grecque mutilée, finissant par les mots *ou meli mou* (b). Vous jugerez sans doute, Monsieur, qu'on peut relever de pareils faits sans manquer à la délicatesse : ils appartiennent à la muséographie, branche aussi essentielle de notre étude que l'est l'histoire littéraire pour la philologie proprement dite. Je suis peut-être, pour ce qui concerne les antiquités de ma patrie, plus que toute autre personne (hors MM. les conservateurs des musées de Paris) en état de conserver ces notices, et je me trouverais fort heureux si mes observations pouvaient mener à découvrir l'endroit où se trouvent aujourd'hui quelques autres beaux bronzes étrusques etc. appartenant jadis à la collection DE THOMS, et à les faire conserver de cette manière à la science.

Quoi qu'il en soit, notre monument se trouvait encore après la révolution de 1813 parmi les restes du cabinet du *Stadhouder* à la Haye; et peu après la création de la chaire d'archéologie à Leide en 1818, lorsqu'on fit une classification générale des objets qui se trouvaient confusément dans différents musées, il fut placé (c) au musée d'Antiquités de notre université.

Outre la gravure qui doit se trouver dans le recueil de GORI (d), je n'en connais pas d'autre de notre hibou que celle du *Recueil de Planches de la*

deux mêmes planches de LANZI et de M. CREUZER, se trouvent maintenant au musée de Leide, par suite de l'achat du musée étrusque des chevaliers CORAZZI de Cortone; et que l'on a réuni par divers achats une quantité d'urnes avec inscriptions, et d'autres objets étrusques, provenant de la famille GEORGI et d'autres. Il est permis d'insister sur de pareilles observations, puisqu'un estimable manuel d'Archéologie de M. CHAMFOLLION FIGERAC, ouvrage qui, par sa nature, doit trouver un grand nombre de lecteurs, assure que les monumens de ce genre ne se trouvent qu'en Italie. (*Encyclopédie Portative. Archéologie. II. p. 151*).

(a) *Recueil de THOMS, pl. 14; SAXE, Diatr. Acad. de dea Angerona: quam defendit L. VAN VLIET, Traj. Bat. 1766. 4°.*

(b) Je ne la trouve dans ce moment que dans le recueil de THOMS, *Pl. XVIII, XIX (ou XX, XXI)*, et dans la *Notice des Monumens de la Bibl. du Roi* par M. DU MERSAN. p. 10. edit. de 1819.

(c) On a sagement fait des musées séparés des objets hétérogènes qui se trouvaient auparavant réunis pêle mêle dans un seul cabinet, comme le sont encore de nos jours les *chambres d'antiquités* de plusieurs princes d'Allemagne, réunies pour la plupart avec leurs bibliothèques. Ainsi la Haye possède maintenant le cabinet de Médailles et de Pierres gravées du Roi, le cabinet royal de Curiosités, qui contient les monumens et objets d'art relatifs à l'histoire du pays et de ses colonies indiennes, et le musée royal de Tableaux. Les antiquités achetées par le gouvernement, autres que les médailles et les pierres gravées, sont placées au musée de Leide.

(d) Voyez ci-dessus p. 2. not. (a).

la *Collection de THOMS*, recueil très-rare, qui paraît ne pas avoir été achevé, du moins n'avoir jamais été mis dans le commerce (a). On voit dans nos planches qu'il y a une cassure dans les jambes de l'animal: elle doit s'être faite depuis que GORI l'a vu et décrit, puisqu'il allègue, comme preuve de l'authenticité du monument dans son ensemble, la circonstance que le piédestal avec l'inscription, et l'oiseau, sont d'un seul bloc de marbre (b). Deux autres légères fractures au bec et à l'aile droite, et restaurées depuis, sont de peu d'importance.

Au reste, il serait utile de connaître l'endroit où a été découvert notre antique, et dont GORI n'a pas fait mention. Je souhaite que les sayans d'Italie puissent montrer de quelle manière il est entré dans la collection de BIANCHINI. Je n'ai eu ni l'occasion, ni les moyens de faire cette recherche, qui compléterait peut-être nos données sur l'intention et le but de la dédicace, au sujet de laquelle GORI a publié de si étranges idées. Voici le contenu de cette inscription, abstraction faite de quelques inexactitudes du sculpteur:

(a) *Planche XXI.* — La bibliothèque du roi à la Haye possède un exemplaire de ce *Recueil*, provenant de la bibliothèque de feu M. VOSMAER, directeur du cabinet du prince d'Orange. Cet exemplaire avait passé depuis par la vente de la bibliothèque du fameux amateur de médailles P. VAN DAMME, et a donné lieu à la remarque suivante dans le catalogue de la bibliothèque de ce dernier, rédigé par M. le baron DE WESTREENEN DE TIELLANDT, savant bibliographe, (N^o. 1511): « Cet ouvrage est de la plus grande rareté, au point que l'éditeur anonyme du Catalogue d'une Bibliothèque vendue à Leyde en 1806, prétend qu'il n'en existe que six exemplaires complets. » Les planches ont été gravées en 1740 aux dépens du Comte de Thoms par les meilleurs artistes. — « Exemplaire de M. A. Vosmaer. L'intitulé, qui ne se trouve jamais imprimé, est de la main de ce savant. » — M. DE THOMS est mort en 1746, et c'est après son décès que la vente de son cabinet a eu lieu. L'exemplaire en question contient 24 planches. J'en possède un autre que je dois à l'obligeance de feu M. le baron DE LEYDEN DE WESTBARENDRECHT, curateur de notre université, et descendant du comte DE THOMS. Le mien, du même nombre de planches, numérotées seulement en partie, en contient deux (représentant des lampes) auxquelles on a substitué d'autres gravures dans l'exemplaire que je viens de citer, en changeant pour cet effet l'ordre des numéros. Les planches substituées représentent des bas-reliefs que l'on a sans doute considérés comme plus intéressans. Je rapporte cette circonstance comme faisant preuve, avec le manque de titre, que le recueil n'a pas été achevé. C'était dommage, au reste, en égard à l'état dans lequel se trouvait alors l'archéologie. Les médailles gravées sont des plus rares: je ne sais si elles ont passé au cabinet de Paris, ou si elles ont été sauvées pour celui du prince d'Orange (maintenant cabinet royal). Les gravures de quelques monumens étrusques me paraissent être fort exactes.

(b) *Pl. LXXII.* « Cum avem, tum subjectam ei basim, ex integro solidoque marmore constare, adeoque basim non esse veterissimo signo subdititiam et litteras antiquissimas esse, ac dubio procul genuinas. »

{A}PXATHC
 ΠETPIOC HO
 MANTIC MAN
 TEOAET· Δ· AC
 CAPIΩN

et voici la traduction de GORI:

(A)rchates petreus, qui quae vates vaticinatus ann. IV. Assorüs. —

[(A)rchates, aimant les pierres, devin ou devineresse, qui a prophétisé pendant quatre ans chez les habitants d'Assorium (aujourd'hui Azaro en Sicile)].

On voit que GORI a pris l'archaïsme affecté de HO (au lieu de ϕ) pour l'article féminin avec le masculin (que, même dans ce cas, il fallait traduire par *quae*, *qui*, et non *qui*, *quae*); qu'il a ensuite expliqué ACCAPIΩN par un dorisme pour 'Assωπίων (il fallait 'Assωπίων); et enfin qu'il a séparé les lettres ET du mot dont elles semblent faire partie, pour pouvoir les rendre par la formule ordinaire $\epsilon\tau\eta\ \theta$. (4 ans), sans trop s'embarrasser si des lettres MAN-TEOA on pouvait, en bonne critique, faire $\mu\alpha\tau\epsilon\upsilon\sigma\acute{\alpha}\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$, ou $\mu\alpha\tau\epsilon\upsilon\delta\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$, comme il paraît les expliquer en écrivant *qui* — *vaticinatus* (est). C'est d'après cette interprétation qu'il a intitulé la description de notre antique: ANAΘH-MA Assoriorum, (objet dédié par les Assoriens): et pour comprendre ce qu'il en dit, il faut observer qu'il prend l'oiseau, le *bubo* même, pour le *devin* portant le nom d'un homme, *Archates*, et qu'il croit qu'on lui a précisément consacré un monument en marbre parce que ces oiseaux aiment les pierres, les décombres et les rochers, ce que, selon lui, le mot $\pi\epsilon\tau\pi\omicron\varsigma$ (au lieu de $\pi\epsilon\tau\phi\omicron\iota\omicron\varsigma$) donnerait à entendre. Je m'abstiens de toute observation ultérieure sur un pareil procédé grammatical.

Afin d'arriver, s'il est possible, à une explication plus satisfaisante pour la critique moderne, examinons d'abord l'objet principal, qui est l'oiseau. Avant tout, il faut convenir avec GORI, qu'il appartient à la famille des *chouettes*; mais la détermination de son espèce, qui pourrait peut-être mener à des conséquences, n'est pas aussi aisée. Aidé des lumières de mon respectable collègue M. REINHARDT, et en prenant un peu de latitude pour le peu de soin que les anciens mettaient ordinairement à la représentation des différences caractéristiques des animaux; et pour l'infériorité du travail même de ce monument, je crois qu'il se rencontre avec le *chat-huant*

de BUFFON (a), désigné quelquefois, comme il paraît, sous le nom de *hulotte* (b). Le port, la disposition des plumes de la poitrine, la grosseur des jambes, et la grandeur de l'animal, qui peut être un peu exagérée dans la sculpture, mais qui ne saurait l'être beaucoup, rendent, ce me semble, cette désignation assez vraisemblable. C'est afin de ne rien perdre des signes caractéristiques de l'oiseau, que je l'ai fait représenter des trois côtés, sur une échelle suffisamment grande.

Mais ce qui attire tout de suite l'attention du spectateur, ce sont les lignes courbes, qui forment une espèce de tégument sur le bec et les joues de l'animal. Pour quiconque est accoutumé à voir des représentations égyptiennes, il est évident qu'il y a là quelque imitation des attributs qui étaient en usage chez ce peuple; et au premier abord on serait tenté de le prendre pour la *calantica*, couverture ordinaire de la tête des statues. Mais en l'examinant plus attentivement, surtout le profil, on découvre une imitation indubitable des singulières taches noires qui entourent les yeux, et finissent en guise de larme pendant sur les joues des peintures d'éperviers égyptiens. Il est à présumer que les antiquaires auront déjà donné quelque part, en passant, de ces taches ou appendices une explication qui m'aura échappé, et que jusqu'ici j'ai cherchée en vain; mais on peut en induire une très-plausible des observations des célèbres naturalistes, qui ont travaillé à la grande *Description de l'Égypte*. M. SAVIGNY nomme l'épervier sacré de l'Égypte le *faucon commun*, auquel il donne pour marque caractéristique la *tache noire des joues* (c). En effet, les planches de BUFFON offrent plusieurs espèces, ou plusieurs variétés de faucons, où cette tache est tellement ressemblante à celle des images d'éperviers égyptiens, qu'il est indubitable que c'est cette marque qu'ils ont voulu exprimer, et qu'ils ont quelquefois un peu dénaturée par le style conventionnel ou l'exécution négligée de leurs images (d). Si telle a été dans les représentations égyptiennes la mar-

(a) BUFFON, *Oiseaux*. T. I. pl. XXV.

(b) BUFFON, *planches Enlumin.* N°. 437, 441. Cf. *Dictionnaire des Sciences Naturelles*: v. *Chouette*. Il paraît que les naturalistes ne sont pas d'accord sur les désignations précises des espèces. Voyez M. SAVIGNY dans la *Desc. de l'Égypte* T. XXIII. p. 299. 8°.

(c) " *Falco*, s. *genarum maculâ nigra; caudae apice albo.*" SAVIGNY, *Syst. des Oiseaux*: *Déscr. de l'Égypte*. T. XXIII, p. 281.

(d) Voyez BUFFON, *Oiseaux*. T. I. pl. XV, *Faucon sort*; pl. XVI, *Faucon hagard*; — *planches enlumin.* N°. 430, *Faucon lanier*; N°. 470, *Faucon sort*.

que caractéristique qui distinguait les éperviers des images souvent très-petites d'une foule d'autres oiseaux, il est clair qu'on l'a adaptée à la tête de notre *chat-huant* pour donner à cet oiseau le caractère de l'*épervier*, comme animal sacré de la religion égyptienne. Cette combinaison ne saurait être l'effet d'une erreur, vu la grandeur et le travail détaillé de notre marbre; mais elle doit être attribuée à un *syncretisme* exprès, et dont je tâcherai ci-après d'expliquer les détails. Au reste, les contours de ces taches sont bordés de deux lignes, ornement fantastique, mais très-concevable dans le style d'imitation des siècles postérieurs. Au-dessus comme au-dessous on distingue les plumes, et les contours se perdent vers les ailes.

J'aurai peut-être plus tard l'occasion de faire une nouvelle application de cette forme d'yeux d'éperviers. Pour le moment, Monsieur, vous trouverez bon, sans doute, que je me renferme dans le sujet qui nous occupe.

L'oiseau tient sous l'une de ses griffes une souris, comme l'oiseau en bronze d'une collection particulière à Rome, que M. BÖTTIGER a publié dans son *Amalthée* (a), et que reproduit notre *Planche IV. N° 4*, a sous lui trois de ces animaux qu'il est prêt à déchirer avec l'une de ses serres. Cette circonstance ne tient, je crois, à aucun article particulier de religion, à aucun point caractéristique d'antiquité; c'est donc dans l'ensemble du monument qu'il faudra en chercher l'explication. Au contraire, l'attribut qui doit nous occuper en dernier lieu est d'autant plus usité, et d'une expression certaine: ce sont les deux victoires, tenant chacune une couronne et un rameau de palmier. On sait combien les représentations de ces victoires sont communes depuis Auguste, tant sur les médailles (dont même une espèce particulière en a reçu le nom de *Victoriati*), que sur les lampes; tant sur les peintures de murailles, que sur les bas-reliefs de monuments triomphaux; en un mot, sur toute sorte d'objets grands et petits, publics et particuliers. Il est à croire que la multiplication des jeux publics de la Grèce et de l'Asie Mineure, ainsi que la fureur des jeux du Cirque à Rome, dans ces siècles où le peuple ne pouvait plus prendre d'intérêt aux affaires publiques, ont singulièrement propagé l'emploi du symbole d'une victoire carac-

(a) *Amalthée* T. III. Tab. VII. p. 261 suiv. J'ai vu dans la belle collection d'imitations de bronzes antiques faites par M. DE LA FONTAINE, fabricant de bronzes, (Rue de l'Abbaye, N° 1, à Paris), un jet de ce même oiseau, ou, peut être, d'une copie moderne, plus petite que l'original.

térisée de cette manière. L'ancienne Grèce avait présente à son imagination un acte de *libation* aux dieux, quand elle voulait exprimer l'idée abstraite de victoire remportée ou à remporter. C'est en effet sous la forme de cet acte symbolique qu'elle l'exprimait. Les *déeses* ailées ayant à la main une *couronne* sont déjà d'un siècle plus subtil, de celui d'Alexandre le Grand et de ses successeurs. Rome libre et martiale rattachait à ses images de victoires, comme à tous ses succès, l'idée d'un *trophée militaire*; le *rameau de palmier* enfin, prix des vainqueurs aux jeux, paraît être (sauf les modifications auxquelles de pareilles observations générales sont toujours sujettes) le type du siècle des empereurs. Il est vraisemblable, que de même qu'une victoire et une couronne devinrent alors le symbole expressif des jeux votifs décennaux, vicennaux, tricennaux, célébrés pour le salut des maîtres du monde (a), ainsi la victoire, et quelquefois son rameau de palmier seul, furent l'expression de toute prospérité, l'équivalent des acclamations heureuses, un signe de bon augure. Les rameaux de palmiers avec les quadriges couronnés des médailles contorniates; les simples rameaux parsemés sur le champ des reliefs de poterie rouge des Romains, que j'espère expliquer en un autre lieu, ceux même des pierres sépulcrales, tant des payens que des chrétiens, en font foi. Un monument de cette dernière nature, qui me paraît être d'une personne payenne et qui fait partie d'une collection de pierres tumulaires *punico-romaines* de notre musée, représente une femme, debout, entre deux statues de victoires, pareilles à celles qui nous occupent, et posées sur des bases. Je considère donc les deux ornemens en question du piédestal qui porte le *chat-huant*, comme des emblèmes de prospérité; et je n'y reviendrai plus.

Mais la plus grande difficulté réside dans l'inscription. Ce que je puis souhaiter à cet égard de plus satisfaisant pour moi-même, c'est que vous, Monsieur, qui êtes si bon juge en cette matière, puissiez admettre comme véritable, du moins à un certain degré, l'explication que j'en donne. Je proposerai d'abord la leçon avec son inscription, pour en examiner ensuite les détails.

Ἀρχαίης Πέτρως ὁ μάντις μαντευσάτων ὁ ἀσπαρίων (ἀνέθηκε).

(A)!

(a) ECKHEL, *Doctr. Num.* T. VIII. p. 479

(*Archates Petrius le devin (a dédié) cet oiseau de présage des devins, (du prix) de quatre assarions.*

On voit d'abord par la forme des lettres *epsilon*, *sigma* et *oméga* (Pl. I.), que l'inscription ne saurait être très-antique. En effet, sans entrer ici dans toutes les données paléographiques, par rapport à ces lettres (données qui, dans le siècle où nous vivons, demanderont peut-être un nouvel examen), il est assez évident par les papyrus gréco-égyptiens, que leurs nouvelles formes sont déjà ordinaires dans les actes écrits à l'encre à l'avant-dernier siècle du règne des Ptolémées; mais les exemples que l'on en trouve de cette époque dans les monumens publics, au moins sur les médailles, sont assez rares (a). Ce n'est que depuis *Auguste*, et surtout depuis les *Antonins*, que les formes nouvelles de ces lettres ont presque entièrement remplacé les formes antiques. Nous devons donc fixer nos idées sur l'un des premiers siècles de notre ère, pour juger du monument en question et de l'inscription qu'il porte.

D'abord, la circonstance du tems auquel nous rapportons ces caractères est assez bien en harmonie avec les noms propres, dont la double figure et la forme insolite rappellent le siècle des empereurs, où les anciennes coutumes grecques et romaines étaient confondues, et prenaient ensemble un nouveau caractère par l'amalgame des indigènes avec des peuples étrangers orientaux, ou septentrionaux. Je n'ai pas encore été assez heureux pour trouver le nom propre d'*Archates* porté par quelque autre particulier: les noms mieux connus d'*Achates* et d'*Archytas* lui ressemblent le plus; mais je n'ose former des conjectures sur la possibilité de leur affinité. Le nom d'*Archates*, au moins en considérant la nature mixte du monument dans son entier, ne doit pas s'expliquer par la langue grecque. Au reste, j'ai suppléé la première lettre, qui manque, par un A, que j'ai cru la lettre la plus propre à rétablir le mot défectueux. D'ailleurs, les faibles traces que la pierre a conservées, semblent porter l'empreinte d'un A. *Πέτρος* se trouve dans une inscription romaine, qui est, à n'en pouvoir douter, du bas-empire et probablement chrétienne, publiée dans le recueil de MURATORI (b).

(a) ECKHSEL, *Doctr. Num.* I. Prol. gen. p. CII; LETRONNE, *Recherches* p. 11 suiv.

(b) *Theas. Ins.* T. IV. p. MCMXXIV. N° 4. (*Inscriptt. Christianae*) » Romae in coemeterio Praetextati. — EX MARANGONIO."

PETRIO BENEMERENTI QVI VIXIT ANNOS
XXXVI SABINA COMPARI POST OBITU
IN PACE

Ce nom paraît trop avoir son origine dans l'antiquité chrétienne pour que nous devions chercher quelque analogie entre lui et le nom égyptien de *Petép-pré* ou *Petaphré* (a), auquel le caractère égyptien du monument pourrait, dans toute autre circonstance, nous conduire.

On m'accordera volontiers, après ce nominatif, *Archates Petrius*, l'insertion du verbe *ἀνέθηκε* (a *dédié*), qui est ordinairement sous-entendu, pourvu que je rende admissible l'accusatif, au moyen du supplément que je propose pour le mot écrit par abréviation: ΜΑΝΤΕΟΑΕΤΩ.

Dans les formules magiques du papyrus ANASTASY, N^o. 75, je remarque que les mots les plus particulièrement en usage en pareille matière sont écrits très-souvent par abréviations. Rien de plus fréquent, par exemple, que τὸν Δ η τὴν Δ pour τὸν θεῖον ἢ τὴν θεῖαν, *un tel, ou une telle* (b). La même abréviation se fait remarquer dans l'autre rituel, N^o. 65. Je trouve en outre tantôt séparément, tantôt ensemble, les abréviations □ Γ Θ pour ἀγία ἄγια θεῶ, *les saints noms de dieu*, un ω traversé d'un ρ pour ὥρα, *heure*, et plusieurs autres que je ne suis pas encore parvenu à expliquer. On peut maintenant, en raisonnant *a posteriori*, trouver bien naturel, que la magie eût son système d'abréviations, comme le droit Romain, la grammaire, la médecine, la théologie, et même le style de bureau sous les Ptolémées, style que les papyrus de Turin ont surtout fait connaître, ont eu le leur; on pouvait même le pressentir en se rappelant, que les folies des adeptes du moyen âge, qui tiraient leur origine de l'alchimie égyptienne, ont légué à l'astronomie et à la chimie modernes les signes des métaux et des planètes et d'autres signes mystiques. Mais les faits étant assez connus, ces comparaisons ne servent plus qu'à aider l'intelligence et la mémoire.

La vraisemblance d'une abréviation de nature, pour ainsi dire, *mystique* dans une inscription grecque peut donc paraître assez bien établie. Mais

(a) Voyez en l'exemple chez M. CHAMPOLLION, *Précis, Tabl. Gen.* n. 199 sq. p. 124 (p. 177. 2^e éd.) L'aspiration des lettres *ph* et *ch* s'omet quelquefois, ib. p. 86, 93 (p. 140, 147. 2^e éd.)

(b) A cette occasion je ne saurais m'empêcher de faire observer que la plupart des abréviations grecques des papyrus sont faites au moyen d'une ou de deux lettres de la partie non écrite; comme dans *θεῖον* le *ο* (qui est l'équivalent de *ου*) est écrit au-dessous de la lettre initiale Δ.

pour saisir la force de tous les argumens que nous tirons des *rituels magiques*, afin de les appliquer à une inscription d'un individu qui se donne le titre de *devin* (*μάντις*) et non de *magicien*, il faut bien se pénétrer de l'idée que, dans la décadence de la langue grecque, et peut-être plus particulièrement en Égypte, le mot de *μανία*, *divination*, avait pris cette signification plus étendue de *magie* ou *théurgie*. J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous en soumettre deux exemples pris dans les mêmes rituels magiques qui fournissent les autres rapprochemens (a). Dans ce même siècle l'on disait par contrainte *μανία* pour toute sorte d'enseignement mystique venu de l'orient (b). J'ose donc maintenant considérer ce point comme prouvé. Quant au mot *μυσταγωγός*, il n'existe pas ailleurs que je sache, mais je crois pouvoir établir par analogie la possibilité de son existence. Combien de mots n'y a-t-il pas dont on ne connaît l'existence que par les inscriptions? Au reste, quoique cette partie de ma tâche m'ait coûté plus de recherches que les autres, j'ose espérer, Monsieur, que vous n'en trouverez pas les résultats forcés, surtout en prenant en considération l'obscurité de cette partie de l'antiquité. La traduction proposée d'*oiseau de présage des devins*, qui peut paraître une tautologie en Français, me semblait approcher le plus du sens des deux parties qui composent ce mot. En effet les critiques ont remarqué que *ἀντὶς*, *νύκταξ*, *aigle*, a été employé par THÉOCRITE, poète de l'école alexandrine, dans le sens de *présage* (c), signification métaphorique dans laquelle le sens propre d'*oiseau augural*, *oiseau de présage*, forme un anneau nécessaire de la chaîne. Le lexique d'HESYCHIUS nous offre un mot qui paraît formé d'après cette analogie, *νυκταίος*, *oiseau augural* (proprement *aigle*) de nuit, appliqué à un oiseau bien différent de l'aigle, à un héron. *Νυκταίος* dit-il; ὅπως ἰερὸς Ἡραὸς, ὃ καὶ Ἐρωδιός. J'ayoue que M. SAvIGNY (d) à qui je dois ce passage, semble rejeter ce mot comme synonyme de *héron*; mais il n'en est pas moins certain, que ce savant lui-même ne l'applique pas plus qu'HESYCHIUS à un véritable *aigle*, puisqu'il le classe parmi les *hi-*

(a) Je n'en ai point trouvé d'autre exemple, pas même dans l'article très détaillé de ROSIUS, *Oecon. Hipp.* in v. Peut-être que la variante qui se trouve chez DIOG. LAERT. *prooem.* §. 8. *ἐν τῇ γοητικῇ μαντικῇ* pour *τ. γ. μαντικῇ* doit s'attribuer à cet idiotisme.

(b) MATTER, *Hist. du Gnost.* II. p. 377.

(c) THEOCR. *Id.* XXVI. v. 31.

(d) *Syst. des Oiseaux: Descr. de l'Ég.* T. XXIII. p. 295.

boux, par analogie avec le mot *νυκταερα* corbeau de nuit, hibou. Mais, quelle que soit la véritable leçon de ce passage, qui semble se rapporter tacitement à un vers d'HOMÈRE, célèbre autrefois parmi les grammairiens et les devins de profession (a), il paraît néanmoins, que le mot *αιεας* entre dans cette composition sous un sens métaphorique pour *oiseau de présage*. En adoptant cette liaison d'idées on pourrait fort bien supposer que *μαντεοαιεας* a été un mot employé par les devins ou thaumaturges. *Νυκταερας* et *Μαντεοαιεας* auront ainsi été formés, à l'instar des dénominations distinctives des espèces d'aigles dont se servaient les anciens naturalistes, comme on trouve dans ARISTOTE et PLIN *γυπαεας*, *melanaetos*, *αλιαεας*, *chrysaetos* (b), dénominations que les systèmes modernes ont en partie conservées. Il se pourrait, que le mot de *μαντεοαιεας*, aigle de devin, appliqué à un *chat-huant*, dans le caractère d'*épervier sacré*, fût plutôt un grand mot inventé par le charlatanisme pour se donner plus de poids aux yeux des crédules, qu'une véritable appellation technique d'un oiseau. Dans tous les cas je crois que les exemples cités justifient assez la possibilité grammaticale de cette composition.

Mais, dans quel but est-il ici fait mention de quatre *assarions*? Les anciens ont-ils jamais exprimé sur leurs monumens dédicatoires le prix qu'ils ont coûté? Dans le cas négatif, quel autre sens cette indication admet-elle? Aucun autre, qui soit satisfaisant. *Assarium*, il est vrai, a

(a) Les interprètes d'ΗΣΥΧΙΟΥ, et les lexiques de SCHNEIDER v. *νυκταερας* et de BIRLE v. *ἐρωδιος*, ne disent rien pour l'interprétation de ce passage. M. CUVIER n'en parle pas dans ses notes récentes sur les *oiseaux nocturnes* de PLIN (*Exc. ad PLIN. lib. X. éd. de LEMAIN. 1828. 8°.*) Enfin M. SAVIGNY ne dit pas s'il rejette simplement les mots *δ' αλ' ἐρωδιος*, ou s'il croit pouvoir les expliquer d'une autre manière. Cette synonymie pour le *héron* en effet est difficile à comprendre: le *héron* n'est pas un oiseau de nuit, pour l'appeler *νυκταερας*. Il paraît que l'auteur du lexique a eu en vue le passage d'HOMÈRE, où Minerve envoie à Ulysse et Diomède, pendant leur expédition nocturne, un *héron*, des cris duquel ils tirent un heureux augure. Voyez II. K. 274. Ce vers fournissait autrefois un sujet de discussion pour savoir, à quel propos le *héron* figurait comme *oiseau de présage*, et surtout pendant la nuit, puisqu'il paraissait plus naturel, sous ces deux rapports, aux critiques, que Minerve eût envoyé à cet effet son oiseau favori la *chouette*. (Voyez le *Schol.* de VILLOISON, et EUSTATHE). ΗΣΥΧΙΟΥ à la vérité nomme le *héron* « oiseau sacré de Junon »; mais comme cette circonstance est inconnue à tout le reste de l'antiquité, et que le rapport du passage en question avec la discussion augurale conservée par les Scholiastes est si frappante, j'ose proposer de lire *δ' αλ' ἐρωδιος* *Αθηνας*, au lieu de *Ηρας*, et toute la difficulté sera levée.

(b) ΑΡΙΣΤΟΤ. *Hist. An.* IX. 32. *suiv.*; PLIN. *Hist. Nat.* X. c. 3. On trouve des variations dans l'accentuation de ces mots.

encore une autre signification (a), mais qui est trop étrangère à l'idée de l'inscription qui nous occupe, pour que nous nous y arrêtions. D'un autre côté, la leçon de *άσσαρίων*, bien qu'il y ait sur le marbre un E au lieu du C et après ces deux lettres un point (que je crois une faute de sculpture [b]), est trop naturelle, surtout puisqu'elle est précédée de la lettre numérale Δ (*quatre*), pour que nous devions chercher autre chose que le nom d'une pièce de *monnaie*. Nous revenons donc à la première question de savoir s'il existe d'autres exemples d'un monument sur lequel soit exprimé le prix de l'objet dédié? J'avoue que je n'ai pas encore fait des inscriptions une étude assez approfondie pour oser dire que *je ne le crois pas*; mais toutes les recherches que j'ai faites à ce sujet ont été infructueuses. On ne saurait s'appuyer ici des exemples où le *poids* se trouve exprimé sur la dédicace d'un objet en or ou en argent (c), parce que dans ce cas-là il y avait une raison très-naturelle qui n'existe pas pour le nôtre, celle de garantir l'objet dédié contre toutes sortes de soustractions frauduleuses, et d'ailleurs ces inscriptions n'indiquent pas le prix de la main d'œuvre qui peut surpasser de beaucoup la valeur réelle exprimée en poids des métaux précieux.

Poursuivons notre raisonnement: ce prix de quatre *assarions* pourrait-il jamais être applicable à un monument en marbre du volume du nôtre? Quelque modique que l'on suppose le tarif de la main d'œuvre, et le prix des denrées, j'oserais croire que l'on n'a eu dans aucun pays et à aucune époque de l'antiquité un pareil ouvrage pour une aussi faible somme. Il s'agit, il est vrai, à ce propos, de déterminer la valeur de l'*assarion*; et c'est à cette occasion, Monsieur, que je ne puis que regretter vivement que les

(a) C'est une sorte de soupape d'une orgue hydraulique. Voyez SCHNEID. *ad VITRUV. X. c. 8.* (vulgo 13.) §. 4.

(b) LUP. *Epit. Severas Mart.* p. 67; *MORC. de stilo Ins. Lat. II. p. 313. ed. 2.*

(c) GRUT. *Thes.* p. I. n. 5. p. XXIV. n. 9; p. CI. n. 2; cf. MORCELLI, *Stil. Ins. Lat. III. p. 145.* Dans la célèbre inscription Palmyrénienne d'*Aglibolus* et *Malachbelus* (*Mus Capit. IV. pl. 18.*) il y a seulement *κας το αγγος αγγουον* sans indication de poids, mais apparemment avec la même intention de prévenir les fraudes. Les objets de la vie privée, en métaux précieux, étaient quelquefois munis d'une indication pareille. Tels sont quatre plats trouvés avec la fameuse cassette et autres pièces d'argenterie de *Secundus* et *Projecta*, qui après avoir appartenu au baron de *Schellereheim*, font maintenant partie du riche cabinet du duc de *Blacas* à Paris. V. *visconti Mag. Encycl. II. ann. T. I. p. 369.*

Recherches sur les Monnaies Grecques (a) que vous avez promises, n'aient pas encore paru. Placé dans la proximité du plus riche cabinet de médailles qui existe, et dont il faudra, pour cet effet, comparer et peser toutes les pièces qui peuvent entrer en considération, accoutumé à former les plus saines combinaisons et à tirer les résultats les plus satisfaisants d'une masse de données philologiques, et de faits archéologiques que les travaux numismatiques de notre siècle ne font qu'accumuler, sans les exploiter, vous avez, à juste titre, fait concevoir les plus belles espérances. Mais peut-être que pour la question qui nous occupe un résultat plus ou moins juste pourra suffire. L'*assarion* est une monnaie grecque *autonome*, particulière à l'île de Chios. Elle a été frappée sous la domination des Romains, et il paraît qu'elle était en usage déjà avant POLYBE (environ 150 ans av. J. C.), puisqu'il emploie le même mot pour traduire l'*as* des Romains; elle peut avoir été en vogue aussi longtemps que les villes grecques jouirent du droit de frapper monnaie, c'est-à-dire jusque vers le milieu du *troisième* siècle de notre ère. Mais l'*assarion* est également connu dans le bas-empire, dans un tems où toutes les monnaies frappées dans les différentes villes de l'empire paraissent avoir été réduites à un seul système monétaire, qu'on pourrait nommer *impérial*, puisque les médailles sont partout ornées de l'effigie de l'empereur et d'un type de l'empire romain. J'ai toujours cru trouver le commencement de cette époque sous le règne de *Dioclétien* et *Maximien* (vers l'an 300 ou un peu avant). Enfin l'*assarion* paraît traverser les nouveaux changemens que les empereurs d'orient, et, je crois *Zénon* le premier (vers la fin du V^e siècle), ont introduits dans le système qui avait été jusqu'alors général.

On dirait donc au premier abord, que pour déterminer la valeur de nos quatre *assarions*, il faudrait pouvoir préciser l'époque à laquelle fut dédié notre monument, qui, sous le rapport de l'exécution et de la paléographie, pourrait être aussi bien contemporain des médailles grecques *autonomes* de Chios, que du siècle de *Constantin*, où l'*assarion* était une monnaie romaine. Mais il me semble que cette précision, supposé qu'elle fût possible, serait superflue. Nous pouvons retrancher de la question l'*as*, *άσσάριον*, de la république romaine, et celui du haut-empire. Nous n'a-

(a) *Évaluat. des Monn. Gr. et Rom.* p. 25 etc.

vons également point à considérer le mot *άσσάριον* employé comme dénomination d'un poids, qui est resté en usage dans le bas-empire. Ni l'un ni l'autre sens ne saurait s'appliquer à notre inscription. Mais l'*assarion*, pris comme monnaie grecque *autonome*, ou comme monnaie du bas-empire, me paraît être une monnaie de peu de valeur, et appartenant peut-être à la plus petite division des pièces de cuivre, qui ait existé (a). J'avoue que cette conclusion, si elle n'était fondée pour le bas-empire que sur le mémoire connu de DUPUY, pourrait être fausse, puisqu'il y a dans cet écrit des difficultés que je ne pourrais éclaircir sans un nouvel examen de toute la matière, ce que je n'attends, Monsieur, que de vos lumières; cependant il me semble, que l'article de la *Dissertation* de DU CANGE est assez concluant. Je remonte un peu plus haut. Vous avez promis, Monsieur, de développer un système qui prouverait, qu'en Grèce les monnaies de cuivre ont eu souvent une valeur nominale 4 ou 5 fois plus grande que la valeur réelle (b). J'ai lieu d'espérer, que mon idée pourra se concilier avec votre système: d'abord parce que ΚΗΕΛΛ, qui s'est occupé de recherches de cette nature, prend toujours l'*assarion* pour la dernière des divisions de la monnaie de cuivre (a), et parce que les expressions qui se trouvent dans ST. MATTHIEU: » Deux passereaux ne se vendent-ils pas un *assarion*? » et chez ST. LUC: » Ne vend-on pas cinq passereaux deux *assarions*? » (d) donnent à connaître si distinctement une manière de parler ordinaire pour les choses les moins estimées, que je crois superflu de vouloir en préciser l'évaluation.

On conclura de ce que nous venons de dire, que le prix de quatre *assa-*

(a) Voyez sur les *assarions* de Chios: ΚΗΕΛΛ, *Append. II.* ad GRES. Num. Gr. p. 14 sqq.; GRES. *Doctr. Num. T. I. p. XLIV; T. II. p. 565; RASCH, Lex. Num. in v.; et app. in v.* — Pour les autres *assarions*, voyez DUPUY, *État de la monn. Romaine sous Const. le Grand.* 2^e partie (*Acad. des Inscr. Mém. T. XXVIII*) p. 698; DU CANGE, *Gloss. Graec.; et Diss. de Infer. aevi numismat. (ad calcem Gloss. Latin.) p. 46. n. XCIV.* Consultez encore GROS. *de Sest. p. 91 caet.; ROMÉ DE L'ISLE, Métrologie. p. 107, 108.*

Au reste, j'ai dit: » peut-être la plus petite subdivision »: parce que dans l'évangile de ST. MARC le *lepton* paraît être la moitié de l'*assarion*: puisqu'il est comparé à $\frac{1}{2}$ *quadrans*. Or le *quadrans* est souvent assimilé à l'*assarion* (DUPUY, *II. p. 700*). Mais d'autres fois le *lepton* paraît être non un demi-*assarion*, mais l'*assarion* entier (DUPUY, *p. suiv.*). Je crois, que ce sont là de petites différences d'époque et de pays.

(b) ЛЕТОННЪ, *Évaluat. des Monn. Grecq. et Rom. p. 25.*

(c) ΚΗΕΛΛ, *II. p. 22.*

(d) ΜΑΤΘ. X. 29; ΛΥΚ. XII. 6.

rions ne saurait être celui de l'oiseau en marbre. Il semble, qu'il ne reste pas d'autre moyen d'interprétation que celle d'appliquer le prix à l'animal en vie: et dans cette supposition la modicité de ce prix n'a rien qui doive nous surprendre. Au contraire, la valeur de quatre *assarions* pour un hibou devient assez vraisemblable, quand on la compare aux prix des petits oiseaux dont il est fait mention dans les *Évangiles*. Mais alors il s'élève une autre difficulté. Pour quelle raison le devin *Archates Petrius* aura-t-il instruit le lecteur du juste prix de l'oiseau sacré qu'il dédiait? Je ne crois pas, qu'il existe un seul autre exemple d'une indication si minutieuse, et cela d'autant moins que les images d'animaux avec une inscription dédicatoire qui s'y rapporte, sont extrêmement rares.

Comme il est déjà démontré, que dans notre monument il y a une confusion, un *synchrétisme* d'idées religieuses dont les élémens sont en partie égyptiens, en partie grecs ou romains; le rituel magique de la collection ANASTASY numéroté 75, nous a fourni des indications assez positives, je crois, pour nous suggérer l'opinion, que la religion égyptienne et les sectes gnostiques qui en ont embrassé en partie les idées, attachaient au nombre quatre une vertu mystérieuse. S'il en est ainsi, on peut admettre, qu'on ait ajouté aux différens emblèmes dont se compose notre monument, la particularité vraie ou fictive que l'oiseau, dont on avait dédié l'image en marbre, valait quatre des plus petites pièces de monnaie, ou, pour me conformer aux idées de ce mysticisme, quatre unités. Permettez-moi, Monsieur, de vous renvoyer, pour les détails de cette observation, à ma première lettre.

Il y a encore d'autres remarques à faire sur le monument du devin *Archates Petrius*.

Dans l'inscription j'ai passé sous silence l'aspiration de l'article é exprimée par un H, archaïsme dont GORI a formé la leçon η, ò. Il me paraissait, que cette circonstance ne pouvait s'expliquer que par le sens général de l'inscription. On connaît des imitations assez récentes des archaïsmes de l'écriture grecque. Non-seulement les inscriptions d'*Hérode Atticus*, composées dans ce genre comme des jeux d'esprit, en fournissaient depuis longtemps des exemples; mais il paraît, que même déjà dans les beaux tems de la Grèce on en affectait l'usage à plusieurs monumens publics (a), et

par-

(a) Voyez, par ex. les inscriptions des bornes: *ΕΠΟΡΕ. Βύκκκ. Corp. Ins. Gr. T. I. n. 528 eas.*

particulièrement aux monumens dédicatoires (a). Il en est de ces imitations comme de celles du style archaïque dans la sculpture des monumens choragiques. Mais que cette conformité à l'écriture ancienne se trouve également dans les monumens mystiques ou panthéistiques d'une époque encore plus récente, voilà une circonstance qui n'a encore été mise au jour d'une manière aussi évidente que dans l'inscription des gnostiques carpocratians de Cyrène, expliquée par M. GESENIUS et par mon collègue M. HAMAKER (b). En effet, dans ce curieux monument on affecte non-seulement l'antique écriture *boustrophédon*, mais encore une date reculée des Olympiades, et les symboles Eleusiniens du beau siècle de la Grèce. Je soupçonne, que la fameuse inscription LERPIRIOR SANTIRPIOR avec un basrelief panthéistique (c), et les livres de plomb des gnostiques avec des inscriptions en caractères étrusques (d), doivent leur origine à la même affectation des rites sacrés et du langage antique; affectation qui, sous une autre forme, s'est reproduite dans la thaumaturgie des sectes semi-gnostiques, qui choisissaient de préférence des noms propres orientaux et inintelligibles au peuple, parce qu'ils étaient en concordance avec l'origine orientale de la magie (e). Il est à remarquer, que plusieurs des monumens cités ont paru suspects à divers savyans précisément à cause de l'ancienneté peu vraisemblable de leurs carac-

(a) P. ex. le célèbre marbre écrit en *boustrophédon*, de Wilton-House. (MÜLLER in BÖTT. *Amalth.* III. p. 47; cf. BÖCKH. *I. I.* n. 34; et surtout N^o. 25) M. BÖCKH applique cette même remarque à l'inscription encore plus fameuse de Sigée (*ibid.* n. 8. voyez surtout p. 19.)

(b) GESENIUS, *De inscript. Phoenicio-Graecis in Cyrenaica repertis*. Hal. 1825. 4^o.; HAMAKER, *Lettre à M. RAOUL ROCCHETTE sur une inscr. en caract. phénic. et grecs*. Leide 1825. 4^o.; MATTER, *Hist. du Gnosticisme II.* p. 290. C'est ici pourtant le lieu de remarquer, qu'il ne faut pas attacher trop d'importance aux signes de ponctuation qui se trouvent dans cette inscription. Les groupes de neuf points :::: ont été remarqués également dans les MSS. de VITRUBE (*I. X. c. 10. vulgo 14 etc.*; v. SCHNEID. *T. I* p. ult.), et dans un MS. grec du XI^e Siècle (MONTF. *Palaeogr. Gr.* p. 357.). Les autres signes de triangles avec un point au milieu semblent être des imitations arbitraires du signe triangulaire de ponctuation des Romains. Une inscription sépulcrale d'un tombeau chrétien, trouvée entre la Goulette et Carthage, et dont on conserve le dessin au musée de Leide, porte un signe correspondant Δ. — Au reste, le char ailé de Cérès ne tient pas uniquement aux beaux temps de la Grèce. Il se trouve avec une déesse, ou sans elle, sur les médailles égyptiennes du règne de Trajan et d'Antonin le pieux, (ZORGA, *Numi Aeg. Tab. V. VII, XII.*)

(c) V. surtout LANZI, *Sagg. di Lingua Etrusca. T. II.* p. 459. 2^e edit.

(d) MONTFAUCON, *Palaeogr. Gr.* p. 180; *Antiq. Expl. II.* pl. 177 suiv.

(e) JAMEL, *de Myst. Aeg. VII.* 4; LUCIAN. *Alex. c. 13.* (*T. II.* p. 221. REIZ.)

tères. C'est par la même raison, que notre inscription d'*Archates* peut avoir paru suspecte au peu de personnes qui en ont eu connaissance: mais une particularité reproduite tant de fois dans des circonstances analogues, et expliquée d'une manière qui paraît enlever toute difficulté à cet égard, doit servir à constater l'authenticité de tous les monumens de ce genre.

Après cette explication, dont j'espère, Monsieur, que vous me pardonneriez la longueur, il faut considérer l'idée générale de notre monument, et le comparer avec quelques autres qui paraissent être de même nature:

Quoique l'oiseau consacré soit d'une origine qui tient tout à la fois de la religion grecque et de celle des Égyptiens, c'est en vain, je crois, que l'on y chercherait d'autres rapports avec la première, si non que la forme rappelle l'oiseau de *Minerve*, oiseau de présage et révérend de l'antiquité (a). Il est inutile de rapporter en détail les autorités anciennes pour prouver cette qualité d'un oiseau bien connu; mais, pour bien apprécier les exemples que l'on cite, il faut distinguer les croyances des Grecs de celles des Romains. Il y a en effet un présage redouté et réputé fatal, résidant dans les oiseaux de cette classe: il en est fréquemment fait mention (b). Mais il me semble, que ce présage était presque exclusivement inhérent au *bubo*, qui est le *grand duc*, ou le *moyen duc*, oiseau reconnaissable surtout à sa grandeur et aux aigrettes de plumes qu'il a au-dessus des sourcils. Je pense, que cette superstition est tout-à-fait romaine (c) et étrangère par conséquent à la mythologie de la *Minerve* des Grecs. Au contraire M. BÖTTIGER a remarqué, d'après MM. BLUMENBACH, SIBTHORPE et DODWELL, que la chouette d'Athènes, celle consacrée naturellement à la déesse *Minerve* et qui

(a) Voyez BULENG. de *Augur.* II. c. 6. (*Theol. Ant. Rom.* GRAEV. T. V.) POTTER, *Archaeol. Graeca* p. 318; MONGEZ, *Dict. d'Antiq.* v. *Chouette*; SPANHEIM ad CALLIM. T. II. p. 715; REIFF ad ARTEMID. *Oneir.* III. 65; BÖTTIGER, *Amalthea* T. III. p. 265. not. 5. Que l'on ait recommandé dans un tems postérieur l'usage des œufs de chouette contre les excès du vin (PHIL. *Vit. Apoll.* III. 40; cf. *Icon.* II. 17. p. 837), cela tient sans doute à une idée magique attachée à l'oiseau de la déesse de la sagesse. Si l'on a considéré cet oiseau comme un pronostic de bon ou de mauvais tems (v. NICLAS, ad *Geopon.* I. 2. 6. p. 15, d'après la citation de M. BÖTTIGER), cette vertu tient à des causes entièrement physiques.

(b) PLIN. *H. N.* X. s. 16; SERV. ad VIRG. *Aen.* IV. 462.

(c) Aussi SPANHEIM la cite en passant comme telle. l. l. — SUIDAS, v. *Bêar*, parle expressément des Romains.

est la plus commune en Grèce, est un petit oiseau et sans aigrettes, la *strix passerina* selon ces auteurs (a) que les anciens appelaient communément *ῥαεῖς* et *noctua*, et la *chevêche* de M. SAVIGNY (b). Quant aux présages que donnait cet oiseau, on les interprétait de diverses manières; tantôt ils étaient favorables, tantôt funestes. Il en a été de même dans plusieurs espèces d'augures. Mais le plus souvent le présage d'une chouette de Minerve était considéré comme favorable: et certes ce n'est pas comme un oiseau redouté et qu'on eût en horreur, qu'il était représenté sur les monnaies d'Athènes. Si l'oiseau qui fait le sujet de cette discussion était une *chouette*, on concevrait pourquoi il a été consacré. Mais cet oiseau n'est pas tout-à-fait la chouette, *noctua*, ni le grand-duc ou le funeste *bubo* des Romains. S'il n'en est qu'une espèce, doit-il représenter l'oiseau favorable de Pallas, comme je l'ai avancé, plutôt que l'oiseau de mauvais augure des Romains? En faisant une scrupuleuse attention à la grandeur de notre oiseau, ainsi qu'à l'espèce à laquelle il appartient et qui approche plus de l'espèce du *bubo* que de celle de la *chouette*, on pourrait soupçonner, que ce monument a été érigé à l'occasion de l'apparition d'un hibou, pour détourner le malheur qu'il semblait annoncer. Mais il est clair, que notre monument est d'origine grecque; la qualité du marbre, et la langue dans laquelle l'inscription est conçue, semblent ne laisser aucun doute à cet égard, et comme tel il est très-probable qu'il s'associe les croyances purement grecques sans intervention de celles des Romains. Ensuite l'association non douteuse des symboles égyptiens avec un oiseau de la famille des chouettes sur des médailles phéniciennes de notre Plaque IV. n. 1, 2. (auxquelles nous reviendrons plus bas) indiquent la voie que les croyances des deux peuples ont prise pour se rencontrer, savoir celle de l'orient, qui laisse Rome à une grande distance. Enfin les bronzes marqués N^o. 5 et 6 offrent encore un syncretisme évident du culte égyptien avec la religion grecque ou la romaine, alternative qui dans cet exemple n'influe pas sur la question. Ce syncretisme s'annonce déjà au premier coup-

(a) BÖTTIGER, II. p. 262 et suiv.

(b) Desc. de l'Ég. T. XXIII. p. 287. Je ne m'arrête pas à un vers de l'*Anthologie Latine*, qui consacre expressément le hibou, le *bubo*, à Minerve: *Pallada bubo sehit* (cité par feu M. VOSS, *Mythol. Briefe* T. II. p. 102. 2^e edit.) ; parce que le poëme tout entier paraît être d'un âge assez récent.

d'oeil comme analogue à celui qui paraît dans le monument qui nous occupe. En voyant le N^o. 5 qui est une figure de déesse ou de toute autre femme, représentée sous les traits les plus heureux, peut-on être tenté de croire, qu'on lui ait donné pour attribut un animal de sinistre augure, le *bubo*? Certes, un pareil attribut serait contraire à toutes les idées d'euphémisme de l'antiquité grecque ou romaine.

Il faut donc absolument rejeter l'idée de *hibou funéraire* dans l'interprétation de l'oiseau consacré par *Archates*.

Enfin pour épuiser toutes les conjectures, il y a encore une question à faire, mais dont l'examen ne nous occupera pas longtemps. J'ai avancé dans la 1^e lettre, que la sainteté du nombre *quatre* se trouvait non-seulement chez les égyptiens, mais encore chez les docteurs juifs. Or, c'est de cette dernière école qu'est sorti *Simon le Magicien*, qui assimilait son *Hélène - Ennoia* à la *Minerve* des Grecs (a). Notre oiseau pourrait-il se rapporter à ces écoles? Quand même il existerait d'autres monumens de cette secte, le mélange d'une nature gréco-égyptienne, dont l'antiquité présente une quantité innombrable d'exemples, n'en serait pas moins probable. Mais il est vrai de dire, que l'école gnostique des Juifs, telle que nous la connaissons, est absolument stérile en fait de monumens des arts (b): cette stérilité est peut-être encore une conséquence du judaïsme même, au sein duquel cette école s'était formée.

Ces bases une fois fixées, j'ose proposer l'explication suivante: » L'épervier sacré, qui occupe l'un des plus hauts rangs de la mythologie des Égyptiens, et qui servait en même tems aux prêtres de ce peuple pour la prédiction de l'avenir, a été consacré par le devin *Archates Petrius* en cumulant la sainteté de tous les cultes, sous la forme de l'oiseau de *Minerve*.

Quant à la vénération dont l'épervier égyptien était l'objet, je puis renvoyer, pour la partie purement philologique, à des témoignages bien connus, et recueillis par JABLONSKI et d'autres auteurs (c). Le rang com-

(a) EPIPHAN. *Haer.* 21; MATTER I. p. 207.

(b) MATTER, à l'endroit cité.

(c) DIOD. SIC. I. 87; PORPHYR. de *Abst.* IV. 9. p. 326; JAMEL. de *Myst.* VI. 3; JABL. *Panth. Aeg.* I. p. 158, 206; MILLIN *Mon. Inéd.* I. p. 385.

paratif qu'il occupait dans la mythologie égyptienne d'après les monumens, sera encore mieux désigné, quand M. CHAMPOLLION aura publié l'ensemble de son *Panthéon*, et que l'on verra si le système général du culte égyptien, tel qu'il a été proposé naguère d'une manière très-probable par M. MATTER, se rencontre sur tous les points avec celui de l'interprète des hiéroglyphes. Pour le moment je renvoie sans autre détail à ce que ces savans ont publié jusqu'ici (a).

Il me semble, du reste, que dans notre cas une plus grande précision n'est pas nécessaire: il ne s'agit pas d'un monument d'origine égyptienne, d'un âge reculé et sans aucun mélange d'idées étrangères.

Mais y aurait-il réellement un mélange du culte grec? et les attributs de l'épervier n'auraient-ils pas été simplement accordés au hibou égyptien, au hibou *ascalaphe*, dont l'image est bien connue et bien certaine sur les monumens de ce pays? C'est une question dont je me suis sérieusement occupé et à laquelle je crois devoir répondre négativement. Le hibou paraît, je l'avoue, chez M. CHAMPOLLION (b), surtout comme hiéroglyphe phonétique de la lettre M: mais on trouve si peu d'indices du culte de cet oiseau, comme animal sacré, que l'on ne sait encore rien de certain à cet égard (c), et qu'il serait permis de révoquer en doute l'existence d'un tel culte. Ainsi sous tous les rapports il faut s'en tenir à l'opinion déjà émise d'un mélange de culte grec, indiqué si évidemment par plusieurs argumens collatéraux.

En disant, il y a un moment, que les rapports de notre monument avec la religion des Grecs ne consistaient que dans l'espèce de l'oiseau même, j'avais en vue de retrancher de cette assimilation l'accessoire de la souris que l'oiseau tient et qui lui est commun avec le bronze de Rome publié par M. BÖTTIGER (notre *Pl. IV. n. 4*). Dans un monument qui ne paraîtrait avoir d'au-

(a) CHAMP. *Panth. Egypt. pl.* 10, 11, 14 F, 15, 24, 26, 27; MATTER, *Hist. du Gnost.* II. p. 19.

(b) *Alph. Phonét.* N^o 44.

(c) M. FRICHARD, dont l'ouvrage paraît avoir le mérite d'une diligente compilation, déclare n'avoir rien trouvé sur ce sujet. *Analysis of Egypt. Mythology Lond.* 1819. 8^o. p. 320. Les médailles du nome Saïte présentent le type de *Pallas* (représentant la *Neith* égyptienne) avec une chouette, mais c'est la *Pallas* grecque. V. ТОСНОН Д'АННЕРС, *Méd. des Nomes p.* 206.

tre but que l'agrément du possesseur ou l'ornement d'un édifice, il serait permis de considérer de pareils accessoires comme uniquement destinés à rendre l'imitation de la nature plus frappante; quelquefois encore on peut les regarder comme des restes d'une religion plus ancienne et plus métaphysique, qui ont passé en symbole dans l'anthropomorphisme des Grecs. Tels sont le dauphin de la *Vénus de Médicis*, le serpent de la *Minerve Gustiniani*, la tortue du prétendu *Germanicus*. Mais dans un objet comme le nôtre, consacré à quelque culte par une inscription expresse, je crois qu'il faut chercher l'interprétation des accessoires dans les usages religieux du même système auquel les caractères principaux de cet objet se rapportent. Or, je doute fort, que l'on puisse trouver dans l'antiquité grecque l'explication de la souris que tient notre *chat-Juant*. Il faudrait, pour cela, supposer, que ce peuple tirait quelque présage de la manière dont les animaux carnivores ou herbivores prenaient leur nourriture, à-peu-près comme chez les Romains l'observation de la manière, dont les poules sacrées mangeaient, était une branche principale de la science augurale. Mais je ne crois pas, qu'il se trouve chez les écrivains quelque indice d'une chose semblable chez les Grecs. SPANHEIM, à la vérité, a prétendu, qu'à Athènes, au Prytanée, on nourrissait des oiseaux auguraux; mais l'opinion de ce savant paraît reposer sur une interprétation forcée du *scholiaste* d'ARISTOPHANE (a). Ce passage a été entendu d'une manière bien plus simple dans les recueils vulgaires d'antiquité, en l'appliquant, non à des animaux, mais aux *devoirs publics* (b). Tout ce que l'on trouve d'ailleurs d'exemples de présages rendus par le combat d'oiseaux carnassiers avec des reptiles ou d'autres animaux, exemples assez fréquents dans les poésies d'HOMEËRE, et que l'on rencontre même à des époques plus récentes (c), sont des présages *fortuits*, envoyés par les

(a) SPANHEIM II. p. 703. Je ne trouve pas d'autre passage du *schol.* d'ARISTOPH. *ad Nub.* qu'il cite, duquel il puisse s'autoriser, que ces mots sur le vers 338: *ἐπεὶ ἐν πρυτανείῳ τινὲς αὐτῶν ἐστούργο καὶ τῶν χρησπολλέων καὶ τῶν μάντεων.* — SPANHEIM paraît encore se prévaloir d'une parodie d'HOMEËRE, chez ATHÉNÉE IV. p. 136.

ἄφηνθας γυνῶν καὶ ἐναλαίμῃ σελίεσθαι.

Mais ce vers a plutôt rapport à la gastronomie qu'à la science augurale. *Discerner les oiseaux, et les nourrir de mets convenables, pour en augmenter la saveur.*

(b) POTTER, *Archaeol. Gr.* p. 298 F.

(c) Exemples rassemblés par POTTER, p. 317. ajoutés ARESCH. *Pers.* 207; *Agam.* 114 sq.

dieux en plein air à l'occasion de grandes entreprises, sans consultation préalable de leur volonté de la part des prêtres, et surtout sans intervention d'animaux dressés à cette fin : signes, en un mot, que les grecs appelaient *présages en route*, *ἐνδοὶ σήματα*.

Moins il est probable que l'on puisse trouver dans l'antiquité grecque la solution du problème que fait naître cette souris, plus il est vraisemblable que c'est dans l'antiquité égyptienne qu'il faut la chercher. Il était d'usage en Égypte de faire présenter par l'entremise des prêtres aux animaux sacrés vivans une nourriture favorite et abondante, p. ex. de la chair aux bêtes carnivores, à-peu-près comme les autres peuples offraient des mêts à leurs dieux de bois ou de pierre. Ces animaux sacrés prenaient la nourriture qu'on leur offrait, en présence des parties intéressées; et on nous apprend, qu'elle leur était offerte en reconnaissance de bienfaits obtenus, ou comme une marque du respect que leur portaient ceux qui venaient les visiter (a). Je n'ai lu nulle part, que la nourriture donnée aux animaux carnassiers, et en particulier celle des *éperviers*, fournît en même tems aux adorateurs l'occasion d'en tirer un augure favorable; mais quant au boeuf *Apis* nous savons, qu'on lui demandait de cette manière ce qu'on désirait savoir. S'il acceptait la nourriture que lui présentait la main du superstitieux qui venait le consulter, c'était un bon augure; s'il l'a refusait, ce refus était un présage de malheur. Ce que l'on rapporte de *Germanicus* en serait un exemple frappant. Celui-ci, dit-on, ayant présenté à manger au boeuf *Apis*, l'animal tourna la tête; et quelque tems après le prince fut assassiné (b).

Que l'on considère la souris, que le *chat-huant* tient sous sa griffe, comme une offrande à lui faite, ou comme un moyen de le consulter sur l'avenir, l'antiquité égyptienne offre assez d'analogies pour fournir l'explication de ce symbole auquel la Grèce est sans doute étrangère. Enfin les deux Victoires palmifères, que présente la base, peuvent être considérées, d'après l'explication proposée au commencement de cette lettre, comme complétant tous les moyens de se rendre la divinité propice.

Permettez, Monsieur, qu'après avoir soumis à votre jugement l'interpréta-

(a) DIOD. SIC. I. 83. sq.

(b) PLIN. H. N. VIII. s. 71; AMMIAN. MARC. XXII. 14 extr. M. ROLLE, *Culte de Bacchus* I. p. 149, a rassemblé toutes les autorités relatives à la divination par le moyen du boeuf *Apis*.

tion que je donne du monument principal, j'en fasse une courte application à d'autres objets analogues, que la *planche* N°. IV. représente pour la plupart.

D'abord, en vous rappelant mes idées sur les *appendices noirs des yeux de l'épervier*, ne serait-il pas fort probable, que les images d'*yeux* isolés que l'on trouve si fréquemment soit en peinture ou en sculpture, soit comme amulettes formés de toutes sortes de matières, fussent des *yeux de l'épervier*, les symboles de la vue toute-pénétrante du *soleil* primitif, de *Phré*, le symbole peut-être de la lumière du monde? Il paraît, que l'appendice caractéristique de ces yeux isolés, dont je n'ai pas plus trouvé d'explication que de ceux de l'épervier auxquels ils ressemblent, doivent les faire reconnaître partout où ils se rencontrent. M. CHAMPOLLION, en effet, les considéra en 1825 et 1826 comme les symboles du *soleil* et de la *lune*, c'est-à-dire comme les yeux des *taureaux sacrés Mnevis et Apis* (a). J'avoue qu'il pouvait fort bien entrer dans les idées de la symbolique égyptienne de donner à ces taureaux les yeux de l'épervier-soleil; mais je ne sais si c'est-là précisément la transition des idées du célèbre savant, ou s'il s'appuie simplement du passage de PLUTARQUE qu'il allègue. Dans la dernière livraison du *Panthéon Égyptien* M. CHAMPOLLION a attribué l'oeil droit à *Phré*, le soleil qui domine sur l'orient, et l'oeil gauche à *Atmou*, son émanation dominant sur l'occident (b): explication qui confirme mon idée bien plus que les précédentes, sans indiquer expressément le pivot sur lequel toute la question tourne. Feu M. YOUNG, tout en prenant l'oeil avec le serpent dans l'écriture hiéroglyphique pour *Mnevis*, d'après l'inscription de Rosette, expliquait en 1819 l'oeil tout seul par *larme*, interprétation qu'il conservait encore en 1821 (c). Je ne sache pas, qu'il ait depuis changé d'i-

(a) *Explic. de la principale scène des pap. funéraires égypt.* (Bull. de l'Égypt. Hist. T. IV. p. 347; et traduction de M. BACHMANN: *die Aegypt. Pap. der Vatic. Bibl.* p. 7). Cf. *Panthéon Eg.* pl. 14 E. Dans son explication de la momie de Pétaménoph (*Voy. de GAILLIAUD à Méroé.* IV. p. 53), M. CHAMPOLLION dit simplement: « le soleil et la lune caractérisés par un oeil droit et un oeil gauche. » M. MATTEA emprunté sans doute à M. CHAMPOLLION l'idée d'oeil de taureau (*Hist. du Gnost.* II. 23), et en déduit un rapport avec la Perse: conséquence peut-être hasardée, tant que la nature de cet oeil peut rester un sujet de doute.

(b) *Panth. Égypt.* pl. 26, et 26 a, b, c. feuille 3.

(c) *Enc. Brit.* art. *Egypt.* N°. 100; *Account.* p. 155. n. 100.

d'idée. Je considère l'indication de ces dates comme importante parce que souvent un mot, une idée échappée à des savans qui dominent dans une science quelconque, exerce son influence sur des opinions, sur des livres même publiés en d'autres pays. Tant il y a, par rapport à ces yeux, que l'appendice dessiné au-dessous est très-explicable dans l'épervier et paraît ne l'être pas dans les *taureaux* sacrés ou dans tout autre animal; que ce même oeil (ou quelquefois deux yeux, montés sur des jambes humaines) se trouve généralement dans la dernière division des grands rituels funéraires, qui représentent les puissances primitives de la création; qu'on l'y voit à côté d'un serpent sur deux jambes, le symbole de *Chnouphis*; et qu'il paraît ainsi tenir la place de *Phré*, qui avec Chnouphis forme les premières émanations d'*Amon-générateur*, et l'une des dites grandes puissances (a). Enfin, en fixant de cette manière nos idées sur le sens précis de ces yeux, je crois qu'elles seront très-conciliables avec les textes anciens qui semblent les rapporter au taureau *Apis*, puisque le rapport de ce quadrupède au soleil était indiqué par les marques qui le caractérisaient: l'aigle (probablement l'épervier) sur le dos; comme le scarabée sur la langue (b).

Les N^o. 1 et 2 de la planche IV. représentent une médaille que M. SESTINI classe parmi les médailles cilico-phéniciennes, et M. MIONNET parmi celles des anciens rois de Perse, mais probablement frappée dans une ville phénicienne de leurs états (c). D'un côté elles représentent l'archer, symbole persan, assis sur un monstre marin, qui paraît appartenir à la re-

(a) MATTER, *Hist. du Gnost.* II. p. 19.

(b) HERODOT. III. 28. M. ROLLE et peut-être d'autres savans ont pris le αἰετός d'HERODOTE pour l'épervier. Je ne puis refuser mon assentiment à cette conjecture. *Culte de Bacch.* I. p. 148. not. (1).

(c) V. SESTINI, *Lettere Numism.* IX. pl. V. n. 13 sqq. p. 109. qui contient le seul dessin que je connaisse de ces médailles. MIONNET, *Descr. de Méd. Gr. et Rom.* T. V. p. 643. n. 15 sqq. qui donne la légende seule pl. XXIX. n. 7. Notre dessin, fait d'après les précieux souffres de M. MIONNET, diffère un peu, pour la forme, des caractères de ces deux auteurs: on sait combien il est difficile en pareille matière de deviner juste. Au reste, M. SESTINI lit *Celenderis* comme nom de la ville cilicienne, tout en prenant la première lettre pour un *schin*. Apparemment qu'il attribue au *z* et au *schin* la même homophonie qui paraît être exprimée par le *skima* copte. V. WOIWE, *Gramm. Aeg.* p. 8. Mais il sera aux philologues orientaux à décider. On m'a dit que les Grecs modernes d'Athènes prononcent de même leur *k* comme le *c* des Italiens. Cette prononciation des athéniens peut dériver tout aussi bien du fréquent usage de la langue Italienne, que de quelque source orientale.

ligion phénicienne, mais dont je ne puis encore trouver l'explication. Sur le revers on trouve un oiseau de la famille des chouettes, mais qui, portant des aigrettes, ressemble plutôt au hibou, *bubo*, des Romains, ou au hibou *ascalaphe* de l'Égypte (a). Cet oiseau est muni du fléau et du crochet, emblèmes bien connus d'*Osiris* (b) ou d'un dieu à tête d'épervier qui remplit les mêmes fonctions, *Osiris* assimilé à *Phtha-Socaris* (c), ou *Atmou*, identique avec *Phré*, le soleil (d). Mais l'épervier seul porte ces emblèmes non moins fréquemment sur les monumens égyptiens, surtout sur les peintures de momies.

Il est donc évident, qu'il y a ici un mélange de culte égyptien et phénicien, et dans les circonstances subordonnées une accession d'emblèmes persans et apparemment aussi d'emblèmes grecs. Je croirais en effet, que le hibou n'est ici que l'équivalent de la chouette athénienne. Dans le culte égyptien, on ne trouve point de raison pour la confusion de l'épervier avec le hibou. Excepté sur ces médailles, la religion persane paraît n'offrir qu'un seul autre exemple d'un oiseau de la même famille. Il existe sur le grand bas-relief Mithriaque du Louvre, que M. LAJARD croit avoir été tiré d'un temple souterrain du Capitole à Rome, et qu'il considère par conséquent comme un monument d'une extrême importance pour ce culte (e). Mais du propre aveu de ce savant, ce bas-relief est le seul qui offre une *chouette* ou un *hibou* au lieu du *corbeau*, oiseau plus particulièrement affecté à la religion persane (f). Je regrette, on ne peut plus, que les *Recherches* de M. LAJARD sur le culte de *Mithra*, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'ait pas encore paru. Le judicieux auteur

(a) SAVIGNY, *Descript. de l'Égypte. Hist. Nat. T. I. Oiseaux. pl. III. fig. 2; T. XXIII. p. 295*; AUDOUIN *ibid. p. 328.*

(b) CHAMP. *Princ. scène des pap. (Bull. de l'Égypt. Hist. T. IV. p. 349 suiv.)*

(c) CHAMP. *Descr. de la momie de Pétaménoph. (Voy. de M. CAILLIAUD à Méroé. T. IV. p. 47).*

(d) CHAMP. *Panthéon Égypt. 14e livr. pl. 26, 26 a, b, c.*

(e) BOUILLON, *Musée des antiques T. III. Bas-reliefs pl. 16. (Mithras N° 2) p. 21 s.* — LAJARD, *Nouv. Obs. sur le grand bas-relief Mithriaque de la collection Borghèse. Paris 1828. 4°. p. 19, 20.*

(f) *Zend-Avesta. Jescht LXXXIV. carte 17, 26.* — Comparez aussi la pierre roulée de Bagdad du cabinet des antiques de la bibl. royale à Paris. (MILLIN, *Mon. Inéd. I. pl. VIII. p. 61*) et DE HAMMER, *Papyrus de Fontana. p. 8. not. **

y développera peut-être des raisons tirées de la littérature persane, pour prouver que l'oiseau en question était indigène à ce système: question sur laquelle il ne s'est pas expliqué jusqu'ici. Mais à moins de textes formels, ou d'autres monumens analogues, je crois devoir considérer le hibou ou la chouette sur les monumens d'origine persane comme empruntés aux symboles de la Grèce. Il faut en effet remarquer, surtout relativement aux médailles qui nous occupent, que le type de la chouette de Minerve, loin de se trouver uniquement sur les médailles d'Athènes, avait été imité sur celles de plusieurs autres pays (a). On le trouve même vers la fin du second siècle avant notre ère sur les médailles des rois de Syrie, qui, depuis peu, avaient déjà introduit un autre type mixte, composé du Jupiter des Grecs et de quelque autre divinité syriaque ou d'origine persane, et qui employèrent vers la même époque des emblèmes évidemment égyptiens (b).

Une circonstance digne de remarque est que notre médaille N^o. 1. a une apparence de haute antiquité. Les types ressortans dans un creux, dans la Grèce proprement dite, ne sauraient être, à ce qu'il paraît, d'une époque postérieure au siècle de *Phidias*, ou, au plus tard, à celui d'*Alexandre le Grand*. Les Dariques persanes originales, offrant au revers une aigle en creux informe, ne peuvent être, dirait-on, d'une date plus récente que la fin de l'ancienne dynastie, renversée par ce conquérant. Quand même cette antique manière de frapper monnaie aurait été plus longtems en usage pour quelques endroits éloignés du centre des arts, on dirait qu'elle ne se serait pas conservée jusque bien avant dans la période de la domination des Séleucides, qui a apporté tant de changemens dans les relations des peuples de l'orient. J'assignerais donc volontiers la date du N^o. 1. au III^e siècle avant J. C. ou même à une époque plus reculée.

C'est au reste une circonstance que je me contente d'indiquer, en attendant qu'une connaissance plus approfondie des antiquités asiatiques vienne nous fournir de nouvelles données sur l'époque probable du mélange d'un culte étranger non seulement dans la métaphysique, mais encore sur les monumens de cette contrée.

(a) ECKHART, *ib. N. I. Prof. gén. p. LXXXV*; II, p. 211; IV, p. 360.

(b) V. les médailles d'*Antiochus VII* et *VIII*.

— Le N^o. 2. est évidemment d'une date plus récente. Il peut appartenir au *second* ou au *premier* siècle avant notre ère.

— La médaille N^o. 3. en est une de Camarine en Sicile (a), en bronze, et ainsi d'une époque rapprochant du commencement de notre ère. La chouette du revers, motivée par la tête de Minerve, et par conséquent entièrement grecque, tient un lézard. J'ai rapproché ce type des autres seulement pour y fixer l'attention des savans. Il n'est pas tout-à-fait impossible, que plusieurs types des médailles grecques aient pris leur origine dans quelques idées orientales : c'est un point sur lequel j'espère revenir ailleurs. S'il n'en est pas ainsi quant à la médaille de Camarina, on peut n'y voir qu'une simple allusion aux animaux de la contrée, comme les *aigles dévorant un lièvre* des médailles d'Agrigente, ou *ceux qui tuent un serpent* des médailles de Pydna en Macédoine et d'autres villes.

— N^o. 4. D'après ce qui a été exposé plus haut, je serais tenté de croire qu'il y a dans cette chouette, de même que dans notre chat-huant, un mélange d'idées égyptiennes avec l'oiseau d'Athènes. Ce mélange consisterait dans l'offrande de nourriture animale; mais le monument est entièrement hellénisé quant au travail de l'art. Ce beau bronze doit exister dans la collection de quelque palais à Rome; il a été copié par un sculpteur de cette capitale, nommé *Boschi*, pour Lord *Clan-William*, ministre de S. M. Britannique à Berlin, et c'est sur cette copie qu'a été fait le dessin qu'en donne M. BÖTTIGER (b). Ce dessin a été exécuté à Berlin; mais il paraît que le possesseur de la copie ne se rappelait pas dans quelle collection romaine il avait trouvé l'original, et les recherches à cet égard ont été jusqu'ici infructueuses (c).

— Les N^o. 5 et 6 sont des bronzes de la galerie de Florence, publiés par M. ZANNONI (d), sur lesquels une note de M. BÖTTIGER a fixé mon attention. Ce savant a remarqué avec justesse que dans ces deux antiques la chouette de Minerve fait la fonction de la poule de Numidie, qui compose si souvent la coëffure de quelques déesses et reines égyptiennes, mais que

(a) V. ЕСКН, *Doctr. Num.* I. p. 202; DORV. *Sic. : Num.* T. XX; *Catal. de BENTINCK* III. p. 227.

(b) *Amalthea*, III. Tab. VII. p. 260 *suiv.* (c) Voyez encore ci-dessus, p. 7.

(d) *Galleria di Firenze. Serie IV. Vol. III. Tab. 141.* Cf. BÖTTIGER, ouvrage cité, p. 266 *not.*

M. CHAMPOLLION croit être, dans le style proprement égyptien, le vautour, symbole de la maternité (a). Les deux têtes des bronzes paraissent être également égyptiennes, à en juger par le toupet du N^o. 5, très-fréquent dans les images gréco-égyptiennes d'*Harpocrate*, et par le costume *Isiaque* de l'époque romaine, que porte le N^o. 6. Le musée de Leide possède un buste en bronze, qui quant à la coëffure, l'expression du visage, et la grandeur, est absolument semblable au N^o. 6, excepté l'oiseau qu'on n'y rencontre pas. Ce buste a été trouvé dans l'état de Tunis.

— A tous les exemples précédens de syncrétisme j'ai ajouté l'amulette inédit de cuivre rouge, N^o. 7 (b), qui se trouve au cabinet de médailles du roi à la Haye. Il a été apporté du Keff, l'ancienne *Sicca Venerea*, dans l'état de Tunis. Le module, indiqué par un trait, au-dessous du dessin, et les deux trous, indiquent qu'il était fait pour être porté au cou. Je dis les deux trous, parce que l'échancrure qui se trouve au haut, n'est pas une simple cassure comme le dessin paraît l'indiquer, mais elle conserve dans sa partie inférieure la forme non douteuse d'un trou percé à dessein. Cet amulette a servi à deux personnes, le nom propre du côté antérieur et du revers ayant été effacé, et un autre gravé à la place. C'est apparemment à l'occasion de ce changement de destination que le second trou a été percé, puisqu'il a enlevé deux lettres du revers, que le premier trou ménageait. On croirait que l'oiseau a été gravé avec un instrument assez émoussé, et que chaque trait des lettres a été frappé séparément et repassé avec un poinçon.

L'inscription du revers offre le plus de données pour l'intelligence de cet objet d'âge assez récent: elle ne vaut cependant pas la peine qu'on s'y arrête longtems. Je lis, en corrigeant tacitement les fautes d'orthographe, résultant en partie d'une prononciation vicieuse du bas siècle:

Invidi(a i)nvidiosa nihil tibi [] anima pura et munda, Quiriace; sata*

(a) CHAMP. lettres à M. DE BLACAS. I. p. 21, 49.

(b) Il y a une inexactitude de peu d'importance dans ce dessin de l'oiseau, et je n'ai pu confronter l'original assez tôt pour pouvoir la faire disparaître. Les petites plumes de la poitrine disposées sur la planche en lignes horizontales, devaient être dans une direction diagonale et parallèle à celle de l'aile gauche, et les lignes ondulées qui les forment devaient être moins nombreuses.

[*] J'ai cru que les caractères A-D- interposés ici ne résultaient que de la négligence de l'artiste. On m'a suggéré l'idée qu'ils pouvaient contenir le verbe manquant. Dans ce cas il faudrait

malina non tibi p(r)aevalea(n)t. Ligabit te dei brachium dei et Christi et signu(m) et sigil(l)u(m) Solomo(nis). ✕ Puxcasa.

» L'envieuse envie ne te (fera aucun mal) ame pure et sans tâche, *Quiriace* (*Cyriacus* ou *Cyriacé*). La semence du malin ne prévaudra point contre toi. Le bras de Dieu te liera, et le signe (la croix) de Christ, et le sceau de Salomon. ✕ *Abraxas*."

La légende du côté principal est à-peu-près du même contenu :

Id non praevaleas (pour *praevaleat*) *infa(ustum?)* [**] *Ligabit te brachium dei. Quiriace, in deo vivas.*

» Que ceci (signe de) malheur (?) ne prévale pas contre toi. Le bras de dieu te liera. *Quiriace*, que tu vives en dieu."

On connaît toutes les idées superstitieuses qui se rapportent à la fatale influence de l'envie et du mauvais regard : notions assez souvent confondues entre elles par les anciens. Notre amulette doit préserver des effets de l'envie la personne qui le porte. L'idée que le bras de dieu et le signe de Christ lieront cette personne, implique, je crois, celle de garantie et de défense. Quant au *sceau de Salomon*, c'est une idée superstitieuse du moyen âge, émanée de la doctrine thaumaturgique de la Cabbale et du Talmud. Ce sujet mérite bien d'être étudié à fond, parce qu'il peut un jour rendre des services à l'histoire du gnosticisme ; mais, comme il m'est étranger, je renvoie à quelques anciens auteurs (a) : je ne connais pas des recherches plus récentes sur cette matière. La figure qui suit le mot *Solomo* ... est évidemment une croix, et ne saurait s'expliquer que comme symbole chrétien. Les dernières lettres *Puxcasa* sont peut-être corrompues d'*Abraxas*, expression

lire *NICIL TIBI ADimet; ne t'enlèvera rien*. Mais il est essentiel d'observer que ce monument ne contient aucune autre abréviation, excepté peut-être dans le mot *INFA* de la légende du côté principal, où cependant l'amulette a souffert, comme j'ai observé, par suite du second trou que l'on y a pratiqué.

[**] On m'a encore proposé ici la leçon *infanti*. Ce mot en effet était usité, surtout en Afrique, pour *puer*. Voyez *DU CANGE*. Je n'ose décider.

(a) GAFFARELLI, *de Talismanibus*. not. p. 60. *DU CANGE*, *Gloss. Lat. in v. et Gloss. Gr. in ἀρχαῖες Σολομώντος*. KIRCHER, *Oedip. Aeg.* Vol. III. p. 275. nomme le *sigillum Solomonis* le *pentalpha* : explication qui n'est pas reproduite chez M. LANGE, *über den Drudenfuss* (*pentalpha*). dans le nouveau recueil de M. BÖTTIGER (*Archaeologie und Kunst*. I. L. p. 56.) Au contraire je soupçonne que ce savant distingue à ce sujet l'*hexagone* du *pentagone* ou *pentalpha* (p. 62 not. 1). Cf. CREUZER, *Symbolik* IV. p. 541. 2^e édit.

magique, bien connus, des gnostiques. Il faut observer, que ce mot dont la vertu consistait principalement dans le nombre total, produit par l'addition des nombres que signifiait chacune des lettres dont il est composé, s'écrivait de différentes manières (a), et d'autant plus arbitrairement que les monuments où il se trouve sont plus récents. Ainsi je crois, que dans le présent exemple on a voulu écrire BPAΞACA, ou en lettres romaines BRAXSASA, mais qu'on a amalgamé les caractères grecs P et C avec les latins. M. MATTER a publié de même, il y a peu de tems, une pierre gravée, où le nom de *Salomon* est réuni aux expressions magiques plus anciennes d'*Iao* et de *Sabaoth* (b).

J'ai écrit dans la traduction le nom propre *Quiriace*. Il paraît, que les lettres *ei* du revers, et *di* dans la légende du côté principal sont des restes du nom de la première personne qui a porté l'amulette. La répétition de *dei* après *brachium*, au revers, et celle de *et* après *Christi*, sont sans doute des superfluités.

Il nous reste à parler de l'objet principal, de l'oiseau. Il me semble que, dépouillé du saint respect que lui portaient les anciennes croyances métaphysiques ou allégoriques de l'antiquité égyptienne et attique, il a pris ici le sombre caractère que le hibou conserve peut-être encore chez l'habitant des campagnes de quelques parties de l'Europe.

» Suis-moi, » lui dit *la nuit*: » l'oiseau, plein d'allégresse,

» Reconnaît à ce ton la voix de *sa maîtresse*."

Ce n'est sans doute pas sans raison que le Satirique Français (c) a employé cet oiseau d'épouvante comme l'un des principaux agens de son poëme burlesque. La légende du côté principal de notre amulette semble ranger le hibou parmi les puissances de l'esprit malin. *Id non praevaleat inf(ustum ?)* écrit à côté de l'oiseau, semble être l'équivalent de *sata malina non tibi praevalent* du revers; et déjà au commencement du moyen âge l'idée d'*apparitions nocturnes* paraît avoir été mise en connexion avec celle du culte des idoles payennes (d), qui elles-mêmes étaient regardées comme l'oeuvre du

(a) BELLERMANN, *Abraxas* I. p. 43.

(b) *Hist. du Gnost.* pl. X, fig. 2; *Explic.* p. 95.

(c) BOILEAU *Lutrin*. III. 21.

(d) DU CANGE, *Gloss. Lat. v. Nocturnum*; TIEDEMANN, *de Art. Magic. orig.* p. 98, 99, 101.

démon. Du reste, je n'oserais assurer que notre monument appartient aux chrétiens et non à quelque secte philosophique qui avait adopté une partie de leurs symboles et de leurs croyances : mais il doit être le plus récent de tous ceux que nous avons rapportés (a).

Mais peut-être ai-je été déjà trop long dans ces considérations. Je passe à un autre objet.

(a) On serait tenté de supposer encore que le hibou paraissait dans quelques cérémonies religieuses de la Grèce, d'après une peinture trouvée dans un bain sur la route de Rome à Frascati, chez CAYLUS, T. VI. pl. 83. n. 1; mais ce soi-disant oiseau est un bouclier votif. V. le texte p. 266. et les *Lettres de PACIAUDI à CAYLUS*, p. 279 suiv.

LET-

LETTRES

A M. LETRONNE,

SUR LES PAPYRUS BILINGUES ET GRECS, ET SUR QUELQUES
AUTRES MONUMENS GRÉCO-ÉGYPTIENS

D U M U S É E D E L E I D E.

DEUXIÈME LETTRE. — ART. II. MOMIE GRÉCQUE.

Cette momie, une des plus intéressantes du musée de Leide, est celle d'une jeune fille, nommée *Sensaos*, qui était la soeur de *Pétéménoph*, dont la momie se trouve au cabinet des antiques de la bibliothèque du roi à Paris. Il est d'autant plus convenable, Monsieur, de vous communiquer la première notice sur cette momie, que la caisse qui renfermait celle de *Pétéménoph*, a donné lieu à vos *Observations sur les représentations zodiacales de l'antiquité*. La momie, dont je vais m'occuper, repose sous un zodiaque peint dans l'intérieur du couvercle de la caisse, comme celle du frère.

Afin de mieux préparer notre jugement sur cette circonstance de la caisse, qui doit vous intéresser particulièrement, nous jetterons un coup d'oeil sur l'ensemble de l'objet en question.

On a joint à cette momie un petit manuscrit hiératique, portant extérieurement, en grec, le nom de la défunte.

Il existe en général entre la momie du musée de Leide et celle de *Pétéménoph*, apportée par M. CAILLIAUD, et décrite par vous et par M. CHAM-

POLLION LE JEUNE, ainsi qu'entre les deux caisses, une conformité si frappante, qu'il suffit pour le moment de renvoyer aux gravures de M. CAILLIAUD, qui en donnent tous les détails. Notre *planche V* offre le zodiaque du couvercle: cette planche suffira pour confirmer en partie ce que je viens de dire sur la ressemblance des deux caisses (a). Je reviendrai plus tard sur les petites différences que l'on peut remarquer entre l'une et l'autre. Examinons d'abord l'inscription et les résultats que l'on en peut tirer pour la famille du défunt qui est dispersée dans différens musées de l'Europe. Cette inscription, sur une seule ligne, porte ce qui suit :

CENCAΩC CΩTHPOC KOPNHΛIOY, MHTPOC KAEΘPATPAC THC KAI KANΔAKHC AMMΩNIOY, ΠAPΘENOC, ETΩN Iς, MHNΩN ΔYO, HMEPΩN ENNEA, ETEAEYTHCEN IBΛ TPAIANOT TOY KYPIOT, EΠEIO KA.

Sensaos, ayant pour père Soter Cornelius, et pour mère Cléopatre (appelée) aussi Candacé, fille d'Ammonius, est morte, vierge, à l'âge de seize ans, deux mois, neuf jours, la XII^e année du règne de Trajan-le-Seigneur, le 21 Epiphi.

L'inscription est assez lisible: au quantième d'*Epiphi* près, que je donne d'après la copie faite en Égypte pour M. D'ANASTASY, et qui est passablement exacte sous d'autres rapports. Il est possible que cette partie de l'écriture de la caisse ait été un peu effacée depuis que la copie a été faite.

L'intime relation de parenté entre *Sensaos* et *Pétéménoph* (b) n'est pas douteuse, puisque l'identité du père et de la mère ne saurait l'être.

Mais les noms du père et de la mère nous font découvrir quelque chose de plus, qui peut encore être ajouté à ce que nous savions déjà au sujet de ces personnages.

La caisse de *Pétéménoph* énonce la filiation de cet individu par Σωτηρος Κορηλιου Πωλλου. Ce mot Πωλλου n'est presque pas lisible. Cependant, Monsieur, je ne puis qu'adhérer à la restitution que vous en avez faite.

(a) *Voyage à Méroé T. II. Pl. 66. suiv.*

(b) M. LETRONNE m'a fait remarquer que le nom grec de cet individu est écrit sur la caisse *Pétéménophis*, et non *Pétéménon* comme il l'avait cru d'abord. J'ai vérifié la justesse de cette correction au cabinet de la bibliothèque où la caisse se trouve. M. CHAMPOLLION avait d'abord lu le nom hiéroglyphique *Pétémén* (dans les *Observations* de M. LETRONNE p. 112); plus tard il l'a interprété *Pétéménoph*, ou *Pétaménoph* (dans le *Voy.* de M. CAILL. à Méroé IV. p. 27, 28) en confirmant sous ce rapport l'observation publiée déjà par M. DE S. QUINTINO (*Lez. Archéol. II. p. 70.*)

Mais à la suite du nom *Sensaos* on lit simplement Σωτηρος Κορηλίου.

Vous avez émis l'opinion, que Σωτηρος était le nom du père, et Κορηλίου Παλλίου (genitif régi par Σωτηρος) le nom du grand-père. En effet, il a existé un *Soter*, fils de *Cornelius Pollius*: la caisse de sa momie se trouve au musée britannique.

Mais est-on bien sûr, qu'un monument quelconque offre un autre exemple de l'énonciation du nom de l'aïeul relativement à un particulier égyptien? Depuis que vous avez émis cette conjecture les papyrus grecs de Turin et de Vienne ont été publiés, et nous connaissons, vous et moi, ceux de Paris et de Leide qui ne le sont pas. Dans tous ces documents je ne me rappelle aucun exemple d'une filiation aussi détaillée. Ces papyrus, dira-t-on, sont de l'époque des Ptolémées. J'en conviens; mais il paraît que les usages ont fort peu varié sous les Romains; et je connais deux papyrus au moins, écrits sous la domination romaine, savoir: le petit papyrus *Casati* de la bibliothèque du roi à Paris, qui est de l'époque des *Antonins*, et celui de M. *Edmonstone*, qui est du tems des *Constantins*; mais ni l'un ni l'autre n'en présentent d'exemple. Dans le grand papyrus grec de Turin qui contient l'exposé d'un procès, il est allégué par les plaidants d'une part, que, si leur partie adverse avait voulu se prévaloir de la forme de procéder nationale et se pourvoir devant des juges nationaux, elle aurait dû commencer par prouver quels étaient ses père et mère, et ses aïeuls; mais il est très-probable, comme l'observe fort bien M. PEYRON (a), que cette objection ne s'appliquait qu'au procès dont il s'agissait, et qui concernait une propriété prétendue patrimoniale. D'ailleurs, si cette coutume a réellement existé chez les Égyptiens, elle est vraisemblablement tombée en desuétude par l'introduction des procédures grecques qui étaient alors en pleine vigueur.

J'oserais donc proposer de prendre les noms Σωτηρος Κορηλίου Παλλίου de la caisse de *Pétéménoph*, et ceux de Σωτηρος Κορηλίου de la caisse de *Sensaos*, pour trois noms de leur père commun *Soter Cornelius Pollius*, désigné plus brièvement sur le sarcophage de *Sensaos* à Leide par *Soter Cornelius*, et sur son propre sarcophage au musée britannique par *Soter*. De même dans l'acte d'affranchissement appartenant à M. *Edmonstone* un certain *Aurelius Dorotheus fils de Serenus*, parlant lui-même à la fin de l'acte dit:

(a) PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 38, 162.

avec la signature de moi *Dorotheus* (a). Dès-lors aussi le nom du père de celui-ci, aïeul de *Sensaos* et de *Pétéménoph*, restera simplement *Cornelius Pollius* (b), jusqu'à ce que d'autres monumens apprennent que cet individu avait quelque autre surnom jusqu'ici inconnu.

Passons au nom de la mère, *Cléopatre*. Cette femme n'était pas nécessairement grecque (c), puisqu'elle portait aussi le nom étranger de *Candacé*.

Cette dernière circonstance donne lieu à des observations secondaires. *Candacé* était un nom commun à toutes les reines et à toutes les mères des rois d'*Éthiopie*, comme il paraît par les différens rapports des auteurs sacrés et profanes (d). Il est probable que c'est pour ne pas négliger le caractère particulier de ce nom, qu'on l'a rendu en grec par le nom équivalent de *Cléopatre*, qui était commun si non à toutes, du moins à la plupart des reines d'*Égypte*. Cct exemple, celui de *Pétéménoph* traduit en grec par *Ammونیus*, et une foule d'autres pris dans l'antiquité orientale, rendent un peu moins probable la conjecture de M. *RAOUL-ROCHETTE* (e), qu'il n'y aurait aucun rapport réel entre les noms de *Sapaulis* et de *Senchonsis* (ou *Psenchonsis*), qui se trouvent attribués à la même personne sur une caisse de momie, dont nous ferons mention tout-à-l'heure.

On connaissait déjà par les explications de M. *CHAMPOLLION* un surnom de cette *Cléopatre*, savoir le mot grec *Γεννητιχη* c'est-à-dire *mère*, qui à la faculté d'être mère (f), nom qui sous tous les rapports pourrait s'allier avec celui de *Candacé*. Rien ne prouve, que les Égyptiennes n'aient pas porté plus d'un nom, ou plus d'un surnom. D'ailleurs, vu qu'un ancien grammairien caractérise le nom de *Candacé* comme celui de toutes les mères des rois d'*Éthiopie*, dont le soleil était censé le père, on pourrait sup-

(a) *Hieroglyphics*. pl. 46. l. 4, 18.

(b) J'oserais douter de l'exactitude de la conjecture proposée dans les *Observations sur les représent. zodiac* p. 27. not. 27. Si le nom de *Cornelius* est employé comme prénom, chose dont je ne conteste pas la possibilité à une époque de décadence de la langue et des anciennes institutions romaines, — cet abus même prouve qu'on ne saurait appliquer à ce cas toutes les autres règles de grammaire et d'orthographe lapidaire adoptées dans les beaux jours de la république.

(c) Cf. *Obs. sur les Représ. Zodiac*. p. 33 suiv.

(d) *Act. Apost.* VIII. 27; *STRABO* XVII. p. 820. éd. CAS.; *PLIN. H. N.* VI. s. 35. §. 8; *SCHLEUSNER* in v.

(e) *Notice sur une Inscr. Grecque de momie égypt.* (*Journ. d. Sav.* Avril. 1824).

(f) Dans le *Voy. de M. CAILL.* IV. p. 29, 30, 31.

poser, que *γεννηται* est simplement une seconde traduction du mot éthiopien, qu'on avait coutume de rendre par *Cléopatre*. Ceci n'est qu'une conjecture sur laquelle je n'insiste pas, ne pouvant consulter les travaux des savans, qui concernent la langue éthiopienne (a).

Depuis quelque tems les momies grecques paraissent dans les musées d'Europe, et leur examen présente des résultats certains, très-avantageux pour l'étude de l'archéologie égyptienne. Mais comme, d'un autre côté, il est difficile aux savans, qui s'occupent de pareilles recherches, de découvrir au juste comment les objets, qui ont été trouvés ensemble, sont maintenant disséminés entre les différens musées (circonstance qu'il importe de connaître), je crois qu'il sera nécessaire de réunir toutes ces momies grecques sous un seul point de vue, pour tâcher ainsi de remédier, au moins pour une classe de monumens, à ce défaut essentiel, commun à toutes les collections.

Indépendamment du peu de détails, Monsieur, que vous a communiqués M. CAILLIAUD, j'ai trouvé, concernant la découverte des momies de la famille de *Soter*, deux relations historiques dont je dois présumer que l'une ne vous aura pas été connue, tandis que l'autre n'a paru qu'après la publication de vos *Observations sur les représentations zodiacales*.

La première se trouve dans le *Voyage de Sir FREDERIK HENNIKER en Égypte, en Nubie* etc. M. HENNIKER, qui voyageait uniquement pour son plaisir, a eu pour compagnon de route dans la Haute-Égypte ce M. GREY, dont les papyrus ont si puissamment contribué à avancer l'étude de l'écriture démotique. M. HENNIKER raconte, dans son stile concis et qui, tout enjoué qu'il est, ne laisse pas de porter l'empreinte d'une grande véracité (b): » qu'il fut présent à la découverte d'un tombeau par les Arabes;

(a) Voyez encore SCHLEUSN. I. I.

(b) *Notes during a visit to Egypt, Nubia, the Oasis, mount Sinai, and Jerusalem. Lond. 1823. 8°.* Ce voyageur ne dit pas dans quelle année il était en Égypte; mais il se trouvait à Jérusalem au mois de *Juin* 1820. Voyez le certificat à la fin du voyage. Il est probable que tout son voyage se renferme dans l'espace de l'automne 1819 jusqu'à l'été de l'année suivante. Pour fixer la date précise de la découverte du tombeau, je remarque que M. HENNIKER, écrivant en forme de journal, parle à la page 74 du *nouvel an*. La dernière date précise qu'il donne est du 18 *Janvier*, p. 127; la relation du tombeau se trouve à la page 136; elle doit par conséquent être de ce même mois, puisqu'à la page 181 il reprend les dates à partir du 25 *Févr.* Il est fâcheux que l'on soit réduit à former des conjectures sur les ouvrages d'un auteur vivant, comme s'il avait écrit il y a deux mille ans. Mais il pouvait être utile pour les directeurs de musées qu'on suppléât à cette omission de M. HENNIKER.

» que ceux-ci offrirent de le lui céder, avant qu'il fût ouvert, pour quatre
 » guinées. Il me parut, dit-il, que c'était un tombeau gréco-égyptien, le
 » premier que l'on eût découvert jusqu'alors: il contenait trois chambres et
 » quatorze caisses; sur chacune de ces caisses était déposé un faisceau de
 » branches de sycomore, qui tombèrent en poussière dès qu'on les toucha;
 » il y avait aussi des momies sans caisse ressemblant à de la peau, et des-
 » séchées de la même manière que le pratiquent encore aujourd'hui les Ca-
 » pucins en Sicile: l'une d'elles était debout à l'entrée, les autres étaient
 » couchées sur des bancs: elles avaient la tête rasée, et on voyait à leurs
 » barbes, qu'elles avaient été coupées depuis peu de jours. Sur la caisse
 » principale était l'inscription suivante [bien connue maintenant]:

» Σωτηρ Κορηλιου Παλλιου, μητρος Φιλουτος, αρχων Θηβων.

» Les hiéroglyphes, ajoute M. HENNIKER, prouvent le déclin de l'art.
 » Le papyrus trouvé dans cette caisse n'était pas roulé comme le sont d'or-
 » dinaire les papyrus, mais plié à plat: le corps était entouré de trente en-
 » veloppes de toile de lin; les mains et la bouche étaient dorées: M. HEN-
 » NIKER copia d'une autre caisse une inscription qui indiquait qu'elle de-
 » vait avoir à-peu-près 1650 ans de date. Le tombeau contenait en outre
 » quelques vases de terre cuite d'une figure oblongue, mais qui étaient
 » vides."

M. HENNIKER ne dit pas s'il fit l'acquisition du tombeau tout entier; mais il est probable que non, d'après l'autre relation que je communiquerai tout-à-l'heure. Ce qu'il importe le plus de savoir, et ce qui est constant, c'est que les momies en furent partagées entre diverses personnes. Il paraît d'abord par une note de M. HENNIKER lui-même, que la caisse de la momie principale de *Soter* (que M. CAILLIAUD dit avoir appartenu à M. SALT) (a), avec le papyrus qui s'y rapporte, fut donnée au musée britannique. M. GREY obtint celle de *Tphout*, petite-fille de l'archonte *Soter*; il en fit don à M. SALT, et elle a passé (apparemment avec la première collection de ce consul anglais) au musée britannique. C'est celle dont l'inscription a été gravée dans les *Hieroglyphics* de M. YOUNG et répétée

(a) CAILLIAUD, *Voy. à Méroé* IV. p. 17; M. SALT, en parlant de ce sarcophage, dit en termes généraux, qu'il a été apporté de Thèbes par M. HENNIKER. (*Essai on the Phonetic syst. of Hierogl.* — à la fin.)

dans vos *Observations* (a). Enfin M. CAILLIAUD reçut la momie de *Pétéménoph*, fils de l'archonte *Soter*, qui se trouve maintenant à Paris au cabinet des antiques de la bibliothèque royale, et au sujet de laquelle vous avez publié l'ouvrage que je viens de citer (b).

La deuxième relation dont j'ai à parler, est celle du chevalier DE S. QUINTINO, conservateur du musée de Turin (c); elle a été communiquée à propos de la momie de *Pétéménoph* fils de *Pibôt*, laquelle fait partie de ce musée, et qui provenait de la grande collection DROVETTI. Qu'il me soit permis d'insérer encore cette notice, puisque je présume qu'elle est peu répandue.

» Cette momie, » dit M. DE S. QUINTINO, » fut trouvée par un voyageur piémontais, M. *Lebolo*, dans un profond tombeau près de l'ancienne Thèbe, à l'endroit où est maintenant le village arabe de Gournâ. » Le caveau ressemble par sa structure aux autres qu'on trouve en grand nombre dans le même endroit, hormis qu'au lieu d'être simplement creusé dans la pierre ou dans le terrain, le fonds du puits était construit en briques, et que les parois intérieures en étaient entièrement couvertes de diverses peintures."

» Là étaient déposés douze ou treize sarcophages en bois, les uns mieux, les autres moins bien conservés. Ils étaient tous de forme carrée, à couvercle cintré, excepté un seul qui était de la forme plus commune, imitant les contours du corps humain. Tous étaient pourvus des légendes religieuses ordinaires en hiéroglyphes, et ornées de figures symboliques de plusieurs couleurs, avec le portrait du défunt. Un seul conservait encore à l'extérieur l'apparence du bois de sycomore sans aucune trace de plâtre, de gomme, ou de peintures qu'il aurait pu porter autrefois. Je ne sais si cette particularité a été remarquée ailleurs. En outre six ou sept de ces caisses présentaient aussi de courtes inscriptions en langue grecque."

(a) YOUNG, *Hieroglyphics*. pl. 35: (» Given by Mr. Grey to Mr. Salt"); *Account* p. 115, 144; LETRONNE *Observations sur les Représ. Zodiac.* p. 23. pl. B.

(b) Voyez encore la description qu'en fait M. CAILLIAUD lui-même. *Voyage à Méroé*. IV. p. 1, et la Notice de M. CHAMPOLLION, même endr. p. 22.

(c) *Lezioni Archeol.* II. *Iscriz. bilingue sopra una mumia*, p. 6. — DEYÈRE not. sur l'Essai sur les Hiéroglyphes. de M. SALT. p. 21. not. 1.

» Toutes ces momies reçurent alors différentes destinations. La mieux
 » conservée et la plus précieuse sous tous les rapports, celle que je viens de
 » décrire comme n'étant point peinte, qui porte un épitaphe grec, fut
 » acquise par le chevalier DROVETTI, et cédée par lui, avec le reste de
 » sa collection, à S. M. le roi de Sardaigne."

» Une ou deux de ces momies à inscription grecque furent vendues par
 » M. *Lebolo* au général prussien comte DE MINUTOLI; mais on m'a as-
 » suré qu'elles périrent sur les côtes — de l'Afrique." [L'auteur a proba-
 » blement en vue le naufrage qui a eu lieu sur les côtes septentrionales de
 » l'Allemagne.] » M. CAILLIAUD eut celle dont nous avons déjà fait men-
 » tion, et une autre enfin resta chez M. D'ANASTASY, vice-consul de
 » Suède à Alexandrie; c'est, si je ne me trompe, la même dont les in-
 » scriptions, copiées sur les lieux par M. GREY, furent depuis communiquées
 » au public en 1823 par les soins de la société égyptienne de Londres."
 [Il est bien avéré maintenant que c'est-là une erreur.]

» — Quant aux autres momies trouvées par M. *Lebolo* dans ce même
 » tombeau, il en a ouvert quelques-unes dans l'espoir qu'elles contiendraient
 » quelque papyrus ou autre objet précieux. Une autre restait encore, il y a
 » quelques mois" [en 1824], » intacte chez lui à Trieste: c'est celle qui est
 » mentionnée ci-dessus, de la forme ordinaire égyptienne et la plus belle
 » de toutes sous le rapport des peintures dont elle est couverte. Deux au-
 » tres enfin ont passé dans le musée DROVETTI et se trouvent également
 » dans ce cabinet royal" [de Turin.]

» Ces deux dernières — sont à doubles caisses: la caisse intérieure est
 » de forme égyptienne, l'extérieure est quarrée; elles sont couvertes d'hié-
 » roglyphes et ornées de figures à plusieurs couleurs sur un fonds blanc,
 » mais d'un stile inférieur, et qui ne ressemble pas à celui des peintures
 » que l'on voit sur les momies d'une époque plus reculée. Les corps sont
 » enveloppés de toile rouge, et ils étaient recouverts en-dessus de très-beaux
 » réseaux, formés de tubes d'émail couleur d'azur, avec le grand scarabée
 » ordinaire sur la poitrine et les quatre génies assistants. — — L'un de
 » ces corps est celui d'un homme, l'autre celui d'une femme. Ces deux
 » momies sont sans couronnes, et ne portent aucune trace d'inscription
 » grecque."

Pour

Pour bien comprendre ce récit il est essentiel d'observer d'abord que M. *Lebolo*, agent bien connu du consul DROVETTI (a), et faisant le trafic d'antiquités, a vraisemblablement acheté des Arabes, soit avant, soit après l'ouverture, la totalité du monument que les voyageurs anglais avaient refusée. Dans le dernier cas qui est le plus probable, ce sera lui qui aura vendu à M. GREY la momie de *Tphout*.

L'une des momies brisées sur les lieux (b) par M. *Lebolo*, était, comme le dit M. DE S. QUINTINO un peu plus loin (p. 20), celle de l'archonte *Soter*, la principale de celles que renfermait le tombeau. M. CAILLIAUD, comme nous l'avons observé, dit qu'elle a appartenu à M. SALT: et en combinant cette donnée avec cet autre récit de M. CAILLIAUD, qu'une momie de M. SALT fut mise en pièces par le janissaire de ce consul (c), il est assez probable, que c'est de celle-là même qu'il parle. Mais alors il faudra bien s'en tenir au témoignage de M. *Lebolo* lui-même, auquel M. DE S. QUINTINO se rapporte. Au reste, si la caisse en a passé à M. SALT, c'est M. *Lebolo* qui la lui aura vendue, sans doute avec le papyrus (d).

M. DE S. QUINTINO soupçonne encore (p. 10, 11) que c'est des autres momies dépécées par M. *Lebolo*, que proviennent trois masques de momies (apparemment provenant du cartonnage), qui se trouvent au musée de Turin, et dont l'un porte l'inscription grecque suivante: ΚΑΛΑΗΤΙΣ ΥΙΟΥ ΕΚΝΟΥΑΚ, *Calaëtis fils d'Ecnoua*.

Mais une autre assertion de M. *Lebolo* a été vivement contestée par un autre savant. Je crois aussi qu'elle ne peut qu'être erronée, et cette erreur jettera du doute sur l'exactitude des autres détails communiqués par M. *Lebolo*, tant qu'on ne les aura pas vérifiés par d'autres rapprochemens ou d'autres témoignages formels. Ce voyageur prétendait que le grand papyrus grec de la collection DROVETTI à Turin a été trouvé dans la momie de *Soter*. C'est M. PEYRON qui a démontré toute l'invraisemblance de cette assertion (e).

(a) BELZONI, *Operations in Egypt*. 1. edit. p. 366; DE MONTULÉ *Voy. en Amérique, en Italie etc.* II. p. 431.

(b) LETRONNE, *Observat. sur les Représ. Zodiac.* p. 27.

(c) CAILLIAUD, *Voy. à Méroé* IV. p. 20.

(d) Ci-dessus p. 38. not. a.

(e) S. QUINTINO. l. l. p. 8, 44; PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 16 sqq.

Au reste, les deux relations de MM. HENNIKER et DE S. QUINTINO diffèrent sur un point assez essentiel : le premier parle de 14 *sarcophages*, et en outre de momies desséchées et *sans caisse* ; tandis que la deuxième relation ne fait mention que de 12 ou 13 *caisses*. Le nombre supérieur indiqué par M. HENNIKER se concilierait mieux avec la multitude de momies que nous aurons à considérer.

En effet pour mieux connaître l'ensemble du contenu du tombeau, récapitulons toutes les momies et autres objets qui en proviennent, afin de tracer ensuite le tableau généalogique des membres de la famille principale, aux sépultures de laquelle il servait.

M. GREY a eu *une* momie, celle de *Tphout*, (maintenant au *musée britannique*) (a). ci 1

M. SALT la caisse d'*une* momie, celle de l'archonte *Soter* avec le MS. (*même musée*) (b). — 1

(Selon M. CAILLIAUD, M. SALT aurait eu deux momies (c) ; mais la seconde est apparemment celle de *Tphout*, qui lui a été donnée par M. GREY.)

M. DROVETTI trois ; savoir : celle de *Pétéménoph*, fils de *Pabôt*, et deux autres, chacune à double caisse, mais sans inscription grecque. (*musée de Turin.*) — 3

M. DE MINUTOLI probablement trois. D'abord M. DE S. QUINTINO lui attribue expressément d'après M. *Leboko* (p. 19 et 21) la momie de *Senchonsis* nommée aussi *Sapaulis*, fille de *Picôt*, qui doit avoir péri sur mer avec la moitié de la collection, puisqu'en effet cette momie ne s'est pas retrouvée avec le reste qui est arrivé à Berlin (d). En outre, cette dernière moitié contient deux caisses

(a) Ci-dessus p. 38, 39. *not. a.*

(b) Ci-dessus p. 38. *not. a.*

(c) CAILLIAUD, *Voy. à Méroé*, IV. p. 20.

(d) Les *Annales de Littérature de Vienne* (XX. 1822. p. 46) que je n'ai pu consulter, attribuent également cette momie à la collection *Minutoli*. Mais M. LEVEZOW, l'un des conservateurs du musée de Berlin, ne sait sur quoi cette indication est fondée (dans l'*Amalthée* de M. BÖTTIGER 1825. III. p. 221). Il paraît qu'il ne connaissait pas encore le mémoire de M. DE S. QUINTINO. Il est d'autant plus possible que la momie en question a péri, que l'inventaire de la partie naufragée ne paraît pas avoir contenu des détails scientifiques, de sorte que l'impossibilité de vérifier le fait laisse un champ libre aux conjectures. (Voyez cet inventaire chez M. LEVEZOW, mêmeendr. p. 214. *not. ***). Enfin M. RAOUL-ROCHETTE qui a donné une *Note sur l'inscription grec-*

de la même forme que celles découvertes dans le tombeau, l'une de *Phaminis fille d'Héraclius*; l'autre de *Sensaos et Tkauthi sa soeur*. Ces deux caisses renferment les trois momies qu'indiquent leurs inscriptions (a). Il n'existe pas de témoignage formel que ces deux caisses proviennent du même tombeau, mais toutes les circonstances rendent cette conjecture probable. ci 3

M. CAILLIAUD une momie, de *Pétéménoph, fils de l'archonte Soter* (b). (cabinet de la bibliothèque du roi à Paris.) — 1

M. D'ANASTASY une momie, de *Sensaos, fille de l'archonte Soter*, qui fait le sujet du présent article. (musée de Leide.) — 1

Enfin M. *Lebolo* en a conservé une intacte, forme ordinaire des momies, (à Trieste en 1824; mais elle a peut-être passé depuis dans quelque musée.) — 1

Total 11

différens numéros, dont l'existence peut être considérée comme assez bien prouvée. Les momies que contenaient tous ces sarcophages y sont encore jointes, ou du moins on sait ce qu'elles sont devenues: à une seule caisse près, (celle de *Senchonsis* qui a péri sur mer) dont la momie n'est point expressément mentionnée. Il sera utile aussi de faire dans les musées des perquisitions ultérieures pour découvrir, si peut-être quelques-unes des momies mentionnées ont été enfermées dans de doubles caisses, dont l'intérieure aurait été enlevée et vendue séparément.

que de la caisse de cette momie (*Journ. d. Savans. Avril 1824*), dit seulement avoir reçu la copie de cette inscription d'une personne qui avait été à même de voir une belle collection d'antiquités égyptiennes récemment apportées en Europe. Cette collection peut très-bien être celle de M. DE MINUTOLI; la personne désignée peut l'avoir vue au Levant. — Au reste, M. DE S. QUINTINO a publié également l'inscription toute entière p. 19. et M. LETRONNE a répondu aux observations de M. R. ROCHETTE: *Obs. sur les représ. Zed. p. 24. not. 3.*

(a) LEVRSOW *endr. cité.* p. 220; TOELKEN, dans le *Voyage du Gén. MINUTOLI* p. 430. (éd. allem.).

(b) V. ci-dessus p. 39. not. 5. Cette momie a été ouverte à Paris par M. CAILLIAUD, ainsi qu'il le rapporte lui-même en détail (*Voy. à Méroé IV. p. 9*). Mais comme les journaux du voyage ont fait mention de plusieurs momies, sur lesquelles M. CAILLIAUD a fait la même opération (v. p. ex. le *Bull. de TRAVES. Hist. I. p. 48*), il est bon d'avertir que M. CAILLIAUD n'en possédait pas d'autres qui provinssent du tombeau dont nous parlons. (Voyez *Voy. à Méroé IV. p. 30*).

Avant de passer à l'énumération des dépouilles de momies que des *indiv. certains* ou des *témoignages formels* font reconnaître comme appartenant aux individus renfermés dans ce tombeau commun, il convient de mentionner une momie du musée de Leide, qui pourrait bien avoir fait partie de la même collection, quoiqu'aucun témoignage écrit ne la rapporte à cette commune origine.

C'est une momie sans caisse (N^o. 9 des momies D'ANASTASY), enveloppée d'une toile, dont le dessus est plâtré et peint à l'effigie du défunt, laquelle représente un homme barbu, vêtu, à ce qu'il paraît, du *pallium* grec (a), et portant des anneaux aux doigts. Cette momie offre le plus de vraisemblance d'avoir fait partie du même tombeau qui contenait celle de *Sensaos*; d'abord parce que, dans le catalogue de M. D'ANASTASY, elle est placée immédiatement après celle-ci, et qu'il paraît que bien souvent dans ce catalogue les objets de même nature reçus ensemble ont été décrits conjointement (b); en second lieu, parce que la peinture du défunt ressemble beaucoup au *faire* de la peinture qu'on voit sur la *toile* et les *portraits* du musée CHARLES X que je décrirai bientôt.

Quant aux dépouilles de momies qui ont la même origine, je crois que plus on connaîtra de particularités relativement à ce tombeau, plus les recherches deviendront faciles.

M. DE S. QUINTINO rapporte à cette origine trois masques de momies (en cartonnage?) dont l'un porte le nom de *Calaëtis*.

M. CHAMPOLLION, qui a vu l'Égypte, qui peut avoir des rapports fréquens avec les entrepreneurs de fouilles dans ce pays classique, et qui peut-être a dépécé lui-même les momies; dont les débris ornent les différentes armoires du musée CHARLES X (c), sera bien en état maintenant de vé-

(a) On possède un type fort utile pour juger du *pallium* tel qu'il était porté en Égypte, dans la statue d'un Rhéteur trouvée à Alexandrie, et figurée dans l'*Amalthée* de M. BÖTTIGER III. p. 449. (Comp. Bull. de VERUSS. Hist. II. p. 103).

(b) Cette observation est fondée sur plusieurs sections, surtout sur celle qui contient les papyrus.

(c) Dans ce musée on ne s'attache pas à conserver les momies elles-mêmes; aussi n'y en ai-je vu que trois plus ou moins intègres (*Notice* — N. N^o. 1, 2, 3). Les conservateurs des musées de Turin et de Berlin sont jusqu'ici d'un autre avis. (Voyez S. QUINTINO, *Lez. Arch.* II. p. 10; LEVEZOW dans l'*Amalthée* de M. BÖTTIGER III. p. 220. *not.*) Quant à ce qu'on peut, ou non, espérer de l'ouverture des momies, les observations les plus instructives à ce sujet se trouvent consignées dans le *Catalogue des antiquités* de M. PASSALACQUA (p. 170, 184, 185 etc.); c'est

ifier ou de confirmer les renseignemens qu'il a publiés sur les dépouilles que contient le musée CHARLES X et même les conjectures que j'ose proposer à ce sujet. Le premier de ces objets consiste dans une momie d'homme, que M. CHAMPOLLION décrit de la manière suivante (a): » Ce corps embaumé est celui d'un Grec appartenant à une famille établie à Thèbes à l'époque de l'empereur Hadrien. Le portrait de cet individu » *peint à l'encaustique*, est fixé sur les bandelettes qui recouvrent la face." Je classe cette momie parmi les *dépouilles*, parce qu'elle est privée de son cercueil. Il est clair par les renseignemens que communique l'auteur de la *Notice* et que les inscriptions hiéroglyphiques n'ont pu lui offrir, que cette momie doit provenir du tombeau en question.

Le second objet est une *toile de momie*, représentant en peinture de grandeur naturelle un homme appartenant, à ce que l'on m'a dit, à la famille de *Soter*. Il est vêtu de la *toge* romaine, et environné d'attributs égyptiens. Cette toile n'est pas encore portée sur la *Notice du musée*. Elle peut avoir été défaite par M. *Lebolo*, de sorte qu'elle aurait passé au musée CHARLES X avec la seconde collection SALT ou avec la seconde collection DROVETTI. Dans ce cas le vêtement que porte le personnage indiqué me le ferait considérer comme l'archonte *Soter* lui-même, revêtu de l'habillement de magistrat Romain. Mais la toile peut aussi avoir été enlevée par M. CHAMPOLLION à la momie que je viens de mentionner.

Il faut ajouter à cela *cinq portraits peints à l'encaustique, représentant des individus de la même famille de Soter*, comme l'affirme positivement M. CHAMPOLLION (b). Je crois avoir ouï dire que les noms de ces indi-

le manuel le plus complet qui existe pour connaître l'origine ordinaire des objets qui composent un musée égyptien. Pour moi je pense que, puisque les momies une fois ouvertes sont perdues, il vaut mieux *en général* les conserver intactes. On se forme mieux une idée des objets que l'on voit *in concreto*, le principal et les accessoires étant réunis ensemble et dans leur état naturel, que lorsque les divers détails sont isolés, et qu'il faut suppléer au défaut de liaison par une explication écrite, et qui ne parle pas aux yeux. Quant au besoin de connaître les parties qui forment l'ensemble de la momie avec ses accessoires, MM. les entrepreneurs de fouilles et les Arabes ont bien soin de briser assez de momies pour envoyer largement à nos musées toutes les espèces de menus objets que l'on peut découvrir dans l'intérieur.

(a) *Notice du Musée CHARLES X*, N. N°. 3.

(b) *Notice*, P. 17—21.

individus se trouvent écrits sur le revers des *planches de cèdre* sur lesquelles ils sont peints.

Enfin M. CHAMPOLLION décrit trois papyrus hiératiques, *trouvés sur deux individus de cette famille puissante*. Deux de ces papyrus se rapportent à un individu nommé *Soter*, *fils de Baphor*, que l'un des manuscrits décrit comme un enfant de 4 ans. Le troisième appartient à *Cornélius fils d'Isédjer*, que M. CHAMPOLLION croit être *Cornélius Pollius*, père de l'archonte *Soter* (a).

Nous sommes assez avancés maintenant pour tracer le tableau généalogique des personnes qui étaient ensevelies dans le tombeau gréco-égyptien, découvert en présence de MM. HENNIKER et GREY et vendu en détail, à ce qu'il paraît, par M. *Lebolo*. Pour plus de clarté je répéterai dans une note les filiations qu'expriment leurs diverses inscriptions, et sur lesquelles notre tableau est basé (b). Vous verrez, Monsieur, que je n'ai eu que quelques légères additions à faire à l'esquisse de ce tableau commencée par vous-même. Les lettres capitales distinguent les personnes dont la momie ou le sarcophage existe encore.

(a) Dans le *Voyage de M. CAILLIAUD à Méroé*. IV. p. 25. — Mais selon la *Notice du Musée CHARLES X* (T. 21, 22, 23), ce dernier manuscrit aurait été découvert sur la même momie que l'un des deux manuscrits précédents qui portent le nom de *Soter, fils de Baphor*. Je suis porté à croire que ceci n'est qu'une erreur de rédaction.

(b) Σωτηρ Κορηλίου Πολλίου — μητρος Φιλουτος. M. DÉVÈRE a lu le nom hiéroglyphique de la mère *Athor-Phimout* ou *Athor-Philout*. (Notes sur l'Essai de M. SALT. p. 20. 1).

Πετεμενωφίς, ο και Αμμωνίος, Σωτηρος Κορηλίου (Πολλίου), — μητρος Κλεοπατρας, Αμμωνίου. Le surnom de *Gennéticé* a été trouvé par M. CHAMPOLLION. V. ci-dessus p. 36.

Σενσας Σωτηρος Κορηλίου, — μητρος Κλεοπατρας, της και Κανδυνης, Αμμωνίου.
Τρουτ Ηρακλειου Σωτηρος, — μητρος Σαραποουτος.
Φαμινίς Ηρακλειου.

Ajoutez :

Σενχωνσίς, η και Σαπαυίς, προβουτεα, Πικωτος.
Σενσας, και Τανυθι αδελφη.

Πετεμενωφίς υιος Παβωτος. M. DES. QUINTINO a lu dans l'inscription hiéroglyphique, ayant pour mère *Tacui*, (Lex. Arch. II. p. 28—51).

Isédjer (ou *Isé-oéri*) femme de

Cornélius Pollius — ép. *Philout* (ou *Athor-Phimout*.)

(papyrus au musée
CHARLES X [?])

SOTER CORNÉLIUS POLLIVS — ép. *Cléopatre f. d'Ammonius*.

(l'archonte)

(nommée aussi *Candacé*,
et *Gennéticé*.)

(sarcoph. et papyrus: musée britann.;

toile avec peinture: mus. CHARL. X [?])

Héraclius Soter — ép. *Sarapout*.

PÉTÉMÉNOPH

SENSAOS

(nommé aussi *Ammonius*.)

(momie, sarcoph.

(sarcoph. et pap.: cab.
d'ant. de Paris.)

et pap.: mus. de
Leide.)

TPHOVT

PHAMINIS.

(momie (?) et sar-
coph.: mus. brit.)

(momie et sarcoph.:
mus. de Berlin.)

Les dates connues des décès de ces personnes et de *Senchonsis* se rapportent toutes à l'espace de tems qui comprend les règnes de *Trajan*, d'*Hadrien* et d'*Antonin le Pieux*.

Reste maintenant à classer les individus suivants dont les filiations ne se rattachent pas aux noms connus:

SENCHONSIS, nommée aussi *Sapaulis*, fille aînée de *Picôt*.

(momie et sarcophage perdus: DE MINUTOPI.)

SENSAOS avec sa soeur TKAUTHI (enfants.)

(momie, et sarcophage combiné: mus. de Berlin.)

PÉTÉMÉNOPH, fils de *Pabôt* (enfant). (momie et sarcophage: mus. de Turin.)

Soter, fils de *Baphor* (enfant.) (deux papyrus: mus. CHARL. X.)

avec les deux autres momies de Turin, et celle de M. *Lebolo*, qui toutes trois sont dépourvues d'inscriptions, et qui ajoutées à celles du tableau dont les noms sont imprimés en lettres capitales, complètent le nombre de onze précédemment trouvé. Au reste, comme l'a déjà remarqué M. DE S. QUINTIMO (a), je ne crois pas, qu'il soit absolument nécessaire de supposer que tous les individus trouvés dans ce tombeau sont de la même famille.

Quant au reste des dépouilles de momies, attribuées par les conservateurs

(a) *Lezioni Archeol.* II. p. 11.

de musées aux individus tirés du même caveau, la momie, la toile et surtout les cinq portraits du musée CHARLES X sont les seules pièces (a), desquelles j'attende avec confiance quelque lumière sur ce point. Les trois masques que M. de S. QUINTINO rapporte à cette même origine et dont l'un porte le nom de *Calaëtis*, pourraient fort bien ne pas en être, puisqu'ici cet auteur n'invoque pas le témoignage de M. *Lebolo*. Il en est de même des huit masques d'individus gréco-égyptiens du musée CHARLES X (b); des tessères de momies grecques (c) et de plusieurs momies intactes gréco-égyptiennes soit du musée de Leide (d), soit de la collection PASSALAC-

QUA

(a) Dans une *Lettre sur les antiquités égyptiennes en France* (insérée au nouveau Journal de M. NÜTTIGER, *Archæol. und Kunst.* I. 1. p. 191) M. SEYFFARTH affirme que l'on voit au cabinet d'antiques de la bibliothèque du roi à Paris la momie d'un Grec du tems d'*Hadrien*, dont le fils repose à Turin, et la femme à Naples. Il est probable que M. SEYFFARTH, écrivant de mémoire, s'est trompé et qu'il a cru que le *Pétéménoph* de Turin était le fils du *Pétéménoph* de Paris. Quant à l'assertion relative au musée de Naples je n'ai aucun moyen de la vérifier.

(b) *Notice du musée CHARLES X.* P. 14, 15, 16.

(c) Le musée CHARLES X en contient sept (*Notice* Z. 21 à 27), dont les inscriptions ne sont pas publiées. Il y en a deux à Leide, l'une offrant le nom de *Sarapion, fils d'Hermæiscus Chrysocherius*, l'autre celui d'une femme, *Thanis*.

(d) Il est nécessaire de donner à cette occasion un aperçu des trois momies de Leide, qui, outre celle sans caisse précédemment décrite (p. 44), portent tous les caractères attribués par M. PASSALACQUA aux momies gréco-égyptiennes, et sont également annoncées comme telles dans le catalogue de M. D'ANASTASY.

N°. 10 des momies D'ANASTASY. Momie enveloppée de toile sans peinture: les bras et les jambes entourées séparément. Caisse peinte, imitant les contours du corps, mais d'un travail fort inférieur. Cette caisse s'ouvrant en-dessous, de sorte que le couvercle ou la partie supérieure forme presque le corps entier de la caisse. Telle est la construction de tous les cercueils que d'autres raisons font regarder comme gréco-égyptiens. (*Catal. de PASSALACQUA* p. 187. et les cercueils de *Sensaos* et des deux *Pétéménoph*).

(N°. 24). Momie et caisse ressemblant sous tous les rapports essentiels à la précédente.

Notez que, si les deux caisses précédentes avaient appartenu au tombeau en question, l'on devrait supposer qu'elles ont été renfermées chacune dans une deuxième caisse carrée, laquelle aura passé à un autre musée.

(N°. 25). Momie et caisse inférieures encore pour l'exécution aux deux précédentes, mais qui en diffèrent cependant sous plusieurs rapports. La caisse et son couvercle sont formés, à ce que l'on croirait, chacun d'un seul morceau de bois creusé à une égale profondeur.

Le musée possède en outre un sarcophage entier et des fragmens de deux ou trois autres, en bois, de forme carrée, et non couverts de stuc ni de peintures. Mais ce n'est pas là une raison suffisante pour les considérer comme grecs, non-obstant leur conformité avec le cercueil de *Pétéménoph* à Turin. La bande de beaux hiéroglyphes, peints sur le couvercle de la caisse, et les

hié-

QUA à Berlin (a), soit enfin d'autres musées qui en renferment sans doute quelques-unes.

Je vous demande pardon, Monsieur, de vous avoir fait attendre si longtemps la description ultérieure de la caisse de *Sensaos* qui doit vous intéresser singulièrement, accoutumé comme vous êtes à cultiver les sciences pour elles-mêmes, et non pour y trouver un système quelconque.

La ressemblance de la momie de *Sensaos* avec celle de son frère *Pétéménoph* se fait remarquer dans l'extérieur comme dans l'intérieur de la caisse, et même dans les enveloppes. Les principales scènes de l'extérieur des deux caisses sont les mêmes; mais il y a à chaque côté de la nôtre une scène de plus. L'intérieur de l'une est comme un *fac-simile* de l'autre; mais dans le zodiaque *aucun signe n'est déplacé*.

Pour mieux suivre les détails, parcourons rapidement les planches de M. CAILLIAUD.

Pl. LXVII. *Extérieur de la caisse: n. 1. couvercle (b)*. Les adorations d'*Osiris Péthempamenthes* de la bande à droite sont les mêmes; mais devant cette scène, c'est-à-dire vers les pieds, on voit la scène de la *pesée de l'âme*, avec *Thoth*, et l'hippopotame: ensuite deux des gardiens de la demeure d'*Osiris* dont il y a plusieurs sur la caisse de *Pétéménoph*, mais qui ne sont pas assis, comme dans la peinture de cette caisse, dans des espèces de portes, ou édifices. Entre ces deux est le serpent ailé à jambes humaines, que la même caisse offre également. La bande en-dessous qui ne contient que des croix ansées à bras, est encore conforme au même modèle.

A la bande du côté gauche l'adoration d'*Osiris* assimilé à *Phtha-Socari* à tête d'épervier, est encore pareille à celle de la caisse de *Pétéménoph*; mais devant cette scène, vers les pieds de la momie, on voit celle de l'embaumement, entourée de deux figures agenouillées, les mains élevées, que M. CHAMPOLLION qualifie ordinairement d'*Isis* et de *Nephthys* pleurant la mort d'*O-*

hiéroglyphes sculptés en creux sur les fragmens rapportent assez probablement ces pièces à une meilleure époque de l'art égyptien.

Au reste, j'espère bientôt m'occuper de l'étude des noms propres hiéroglyphiques écrits sur tous ces objets: les résultats de cette étude répandront apparemment quelque lumière sur notre sujet.

(a) *Catalogue de PASSALACQUA*, N°. 1544, 1547. — comparez p. 208.

(b) CHAMPOLL. dans le *Voy. de CAILL.* IV. p. 46.

DEUXIÈME LETTRE.

siris (a), et des quatre divinités soi-disant canopiques, ou génies de l'Amenti debout. Suit un des gardiens et le serpent ailé comme dessus.

Pl. LXVIII. n. 1, 2. côtés droit et gauche (b). Les barques conduites par les chacals et les cynocéphales sont les mêmes que celles de la planche de M. CAILLIAUD. Seulement celle du *soleil avec Ammon* se trouve au côté gauche, et celle de *la lune avec l'oeil du soleil* se voit à droite; et il y a quelques légères différences dans le nombre et dans le choix des divinités qui se trouvent des deux côtés devant la croix ansée et le prétendu Nilomètre. En considérant ces variations qui ne sont d'aucune importance, on ne peut s'empêcher de croire qu'elles sont l'effet du caprice du prêtre-peintre, de l'espace que son tableau prenait sous le travail, ou de quelque autre circonstance fortuite.

Des deux *bouts* de l'extérieur de la caisse, *pl. LXVII. n. 2, 3* (c), celui des pieds ne présente aucune différence, mais bien celui de la tête. Au lieu du scarabée dans une barque il y a deux scènes pareilles entre elles et adossées: représentant toutes deux une figure agenouillée sur un piédestal, sur les mains de laquelle une divinité, à tête d'épervier, dans l'une des scènes, et à tête d'ibis dans l'autre, verse une liqueur. Devant chacune de ces figures agenouillées il y a un oeil. Je n'ai pas besoin de dire qu'une pareille scène est très-fréquente sur les momies et les papyrus. Nous laisserons à M. CHAMPELLION le soin de nous instruire si l'usage de cette scène sur la momie de *Sensaos*, au lieu de la barque du soleil, peut être relatif aux différentes circonstances des défunts, et notamment à la différence du sexe. Nous rencontrerons tout à l'heure une variété notable provenant de cette dernière cause.

Quant à l'intérieur de la caisse, j'ai déjà indiqué le rapport intime qu'il a avec celle du frère de la défunte. Cette conformité existe également au dessous (*Pl. LXVI. n. 2.*) (d), aux deux *bouts* (*ib. n. 4, 5.*) (e), et sur l'intérieur du couvercle (*Pl. LXIX.*) (f). Cette circonstance formant la partie la plus instructive de l'objet qui nous occupe, j'y reviendrai quand j'aurai parlé de la momie même.

(a) *Notice du musée* CHARLES X, — A. 620, 654.

(b) CHAMP. *Voyage*, ut. p. 50.

(d) CHAMP. ut. p. 49.

(f) CHAMP. ut. p. 51.

(c) CHAMP. ut. p. 45.

(e) CHAMP. ut. p. 48.

Seulement j'ajouterai ici une observation concernant les quatre animaux qui environnent la tête de la déesse. M. CHAMPOLLION les nomme *scarabées à tête de serpent* (a). On me permettra de remarquer, contre ce célèbre antiquaire, que dans les peintures de scarabées sur la caisse de *Pétéménoph* (Pl. LXVII. n. 2, 3.) l'insecte est bien caractérisé par la tête, le corselet et les élytres, tandis que les animaux dont il s'agit ont le dos dessiné de la même manière conventionnelle qui sert à représenter l'écaille de l'éorévisse du zodiaque et à-peu-près comme le dos du scorpion. Ils ressemblent même tellement à l'écrévisse qu'il n'y a que la tête qui distingue ces animaux. Je ne saurais y voir autre chose que des *tortues*, malgré la longueur du cou, qui est plus long chez quelques espèces de tortues que chez d'autres. Je ne me rappelle pas que M. CHAMPOLLION ait donné une explication du sens mythologique de cet animal, quoiqu'il le représente dans son *tableau général*: cette signification peut être entièrement différente de l'image composée d'une figure humaine à tête de tortue, qui se rencontre parmi les peintures du tombeau d'*Ousirei I.* découvert par BELZONI (b), et dans celle du tombeau de *Rhamsès-Meiamoun*, figure que M. CHAMPOLLION prend pour le symbole de la *paresse* (c). Mais j'ose encore conjecturer que le nombre de *quatre* que forment ces reptiles dans les deux caisses de momie, se rapporte, comme les quatre têtes de bélier, les quatre serpens et autres combinaisons de symboles d'*Ammon* (d), soit aux *quatre éléments*, soit aux *quatre parties de l'espace des cieux*, et cette idée me paraît ici fortifiée par la place qu'occupent ces animaux autour de la tête de la *déesse du ciel*, et autour du *soleil* qui répand ses rayons sur la déesse.

La momie de *Pétéménoph*, pl. LXX, quant à la forme, la grosseur, le poids, la disposition des bandelettes, et l'exécution des peintures, ressemble à celle de Leide. Mais *Pétéménoph* est assimilé à *Osiris* ou du moins cou-

(a) CHAMP. uti. p. 52.

(b) Voy. du Gén. DE MINUTOLOI pl. XXI. n. 2. — Le musée CHARLES X possède une *tortue* en or, „trouvée en Égypte, mais d'un travail,” selon M. CHAMPOLLION, „qui ne paraît point égyptien.” Notice — K. 1527. Je n'ai pu voir cette pièce à cause de l'absence de M. CHAMPOLLION.

(c) Bull. de FERRUSS. Hist. T. XIII. p. 140.

(d) Voyez la Lettre. p. 31.

vert d'une peinture représentant ce dieu avec une mitre à cornes de bouc, un fléau et un crochet : ce dieu est vêtu de la même sorte de robe à réseaux que porte la déesse du ciel *Tpé* ou *Tiphé*, pl. LXIX. (a), et qu'*Osiris* lui-même porte dans d'autres monumens d'une exécution soignée. Je cite à ce propos un superbe rituel funéraire de la collection ANASTASY, de 57 pieds de longueur, et le rituel du musée CHARLES X qui est plus précieux que le nôtre pour la matière, étant écrit sur *papyrus royal*, mais qui est bien moins considérable (b). Au contraire, la toile peinte qui enveloppe *Sensaos*, représente un costume de femme. Ce costume à la vérité est le même que celui de la déesse *Netphé*, mère d'*Osiris*, qui se trouve aussi sur le dessous de la caisse (pl. LXVI. n. 2.) (c), la coëffure et la position des bras pendant le long du corps lui ressemblent également. La seule différence qu'il y ait, mais qui paraît peu importante, c'est que les bandes horizontales alternées de rouge, de vert etc., qui, chez cette déesse, ne forment qu'une sorte de tablier jusqu'aux genoux, descendent, dans la peinture de la momie même, jusqu'au bas de la robe, et par conséquent jusqu'aux pieds. Mais comme ni la légende entière de *Netphé*, ni le vase, qui caractérise quelquefois tout seul cette déesse, ne se trouvent ajoutés à cette peinture, je crois que c'est la défunte elle-même dont nous trouvons ici le portrait.

Les divinités dans les compartimens des deux côtés de la figure principale sont assez ressemblantes à celles de la momie de *Pétéménoph*, mais il est difficile d'en indiquer déjà tous les détails, la momie n'étant pas dépouillée de ses bandelettes extérieures. Nous remettons cette indication à un examen ultérieur. Des deux côtés de la tête, au lieu d'un oeil dans une barque, il y a un serpent mitré à jambes humaines : cette différence tient peut-être à celle de la figure principale.

Sur la poitrine il y a un scarabée ailé de cuir ou d'un morceau de cartonnage séparé. Il n'est point fait mention de couronne appartenant à cette

(a) CHAMP. uts. p. 51.

(b) CHAMP. Notice du Musée CHARLES X. — T. 13. Je suppose que le papyrus de Leide, cité dans le texte, est le premier en grandeur après celui de Turin, qui a 66 pieds, et que décrit M. de S. QUINTINO, *Lez. Archeol.* II. p. 68.

(c) CHAMP. uts. p. 49, 50.

momie. Comme le papyrus y attaché a été conservé, il est probable que, si la couronne avait fait partie des ornemens de la momie de *Sensaos*, elle nous serait également parvenue. Parmi les trois individus grecs, trouvés dans le même tombeau, et conservés au musée de Turin, et les trois autres dont ce musée ne possède que les masques funéraires, et que M. DE S. QUINTINO rapporte à la même origine, les uns, même un enfant et une femme, sont ornés de couronnes, tandis que les autres en sont dépourvus (a).

Mais c'est surtout le portrait de la jeune *Sensaos*, qui constitue la différence entre les peintures funéraires de sa momie et celle du jeune homme. Quoique j'aie avancé dans ma première lettre qu'en général les funérailles rappelaient le type de celles d'*Osiris*, il ne paraît pas cependant que les personnes du sexe féminin soient jamais représentées avec les attributs de ce dieu (b).

Ainsi préparés, abordons ensemble la question principale : celle de savoir si le déplacement d'un signe dans le zodiaque de *Pétéménoph* peut provenir d'un arrangement exprès et significatif, quand une pareille circonstance ne se rencontre pas dans le zodiaque de sa soeur, morte, sept ans avant lui. Les deux caisses sont tellement semblables dans l'intérieur, comme le démontrera la comparaison de nos planches respectives et comme je m'en suis convaincu à Paris, qu'on dirait qu'elles sont l'ouvrage du même artiste-prêtre, et que peut-être il les avait préparées d'avance, laissant de la place pour les noms. L'espace qui s'est écoulé entre les deux décès est trop considérable pour que l'on ose supposer que les caisses aient été faites en même tems pour les corps des personnes que l'on y a mises. Dès lors aussi on ne peut pas supposer que la caisse de *Pétéménoph* ait été copiée d'après celle de *Sensaos*, depuis longtemps enterrée, mais que l'une et l'autre ont été faites d'après un modèle ordinaire.

Vous avez conclu, Monsieur, du déplacement du signe du capricorne sur la momie de *Pétéménoph*, que le zodiaque dont il fait partie servait à indi-

(a) S. QUINTINO, *Lez. Archeol.* II. p. 8—11, 43.

(b) Voyez la note de M. BANKES sur l'*Essai* de M. SAULT. p. 8. (p. 14, trad. Fr.) Cette observation négative est confirmée par toutes les momies du musée de Leide.

diquer le thème natal du défunt (a). Vous avez prouvé, indépendamment de cela, que les représentations du ciel sur les anciens monumens égyptiens ne sont que mythologiques ou symboliques (b); mais que tous les vrais zodiaques d'Égypte ont été exécutés à l'époque Romaine (c), et vous avez tiré parti du zodiaque de la caisse de *Pétéménoph* et de celui qu'on disait exister sur une autre caisse de la même famille, pour donner plus de poids à une conjecture qui m'a paru fondée (d), tant que je ne connaissais pas la momie de *Sensaos*, savoir, que ces monumens zodiacaux sont tous entièrement, ou principalement, astrologiques.

Dans toutes ces graves questions d'antiquité et d'histoire, vous avez cru, Monsieur, indispensable de ne vous servir que de données purement archéologiques. Permettez-moi de me renfermer dans le même cercle d'arguments, que je crois, comme vous, devoir seul entrer en considération.

D'abord il est certain que les peintures des deux caisses de *Sensaos* et de *Pétéménoph* sont d'un stile infiniment inférieur aux momies ordinaires, et plus que négligé. Nous avons déjà vu (e) indépendamment de tout système, que la différence du nombre des divinités sur les deux côtés extérieurs des deux caisses est un résultat du hasard, ou du manque d'espace. D'un autre côté la bissection des deux zodiaques est la même. La bande à gauche de la déesse en allant de la tête vers les pieds, commence par le signe du *lion*, l'autre bande à droite qui va des pieds vers la tête, commence par le *verseau*. Vous nous avez appris, Monsieur, que la bissection à tel ou tel signe est indifférente pour l'explication du monument sur lequel le zodiaque se trouve représenté (f); j'oserais même croire que, telle que nous la voyons ici, elle n'est que l'imitation d'un type établi par l'usage. Dans le zodiaque de *Pétéménoph* le dernier signe à gauche de la déesse, celui du *capricorne*, est placé hors du zodiaque à l'autre bout du couvercle; cependant cette bande entière de cinq signes remplit tout l'espace cor-

(a) *Obs. sur les Représ. Zod.* p. 53.

(b) *Ibid.* p. 61.

(c) *Ibid.* p. 96.

(d) C'est dans ce sens que j'en ai rendu compte dans le III^e T. I^e. P. du journal *Hollandais*, intitulé *Antiquités*, que je publiais alors avec M. WESTENDORP.

(e) Voyez ci-dessus p. 50.

(f) *Obs. sur les Représ. Zod.* p. 103 suiv.

respondant à celui des six signes de l'autre côté. Dans la caisse de *Sensaos* les deux bandes de six signes sont en entier : le capricorne est au bout de la première bande. Si l'on avait connu et étudié en Europe les deux caisses à la fois, n'aurait-on pas été conduit naturellement par la comparaison à croire, que l'intention de deux zodiaques tellement ressemblans était absolument la même ; que dans des objets de trafic, apparemment préparés d'avance et d'après un type ordinaire, il était difficile de supposer quelque intention de varier les peintures principales selon les besoins de chaque individu ; et que ce n'est que *faute d'espace* à l'une des deux bandes et par maladresse, que l'artiste avait déplacé de cette manière le *dernier* signe de son zodiaque ? Je ne perds pas de vue, Monsieur, que vous avez trouvé, que ce signe déplacé, celui du *capricorne*, devait être précisément celui sous lequel *Pétéménoph* était né (a). En laissant intact ce calcul, dont je ne suis pas en état d'apprécier le plus ou moins de justesse, j'oserais vous prier de prendre en considération, si cette coïncidence ne pourrait pas être l'effet du hasard ? Que de systèmes archéologiques, que l'on croyait solidement établis, ont été détruits parce qu'ils ne reposaient que sur une ressemblance entièrement fortuite de certains objets ! Si le signe déplacé du zodiaque de *Pétéménoph* était pris au milieu de l'une des deux bandes, ou si le déplacement se rencontrait également dans le zodiaque de *Sensaos*, soit qu'il enlevât un signe du milieu d'une bande, soit que l'on eût fait différemment la bissection du zodiaque pour pouvoir déplacer précisément un signe de l'une des deux extrémités ; un pareil déplacement ou même une pareille accumulation d'exemples ne pourrait être accidentelle, et il faudrait leur supposer une intention formelle de la part de l'artiste. Mais l'exemple de *Pétéménoph* est unique jusqu'ici ; une autre caisse, celle de *Sensaos*, qui, en jugeant *à priori*, devrait offrir la même circonstance, ne l'offre pas ; au contraire, il est possible d'expliquer cette particularité par des raisons qui tiennent de l'art et pour ainsi dire de la mécanique ; ne croiriez-vous pas avec moi, Monsieur, qu'il serait prudent, jusqu'à nouvelle confirmation, d'éviter la voie d'interprétation significative et symbolique ?

Vous sentez, Monsieur, que ces doutes sur lesquels j'ose appeler votre

(a) *Ibid.* p. 102.

attention et provoquer votre jugement, ne reposent que sur l'expression précise de telle ou telle donnée astrologique dans les zodiaques égyptiens ; et qu'ils ne contredisent nullement votre doctrine, *que tous ces zodiaques sont de l'époque romaine*, et que leur multiplication parmi les monumens de ces siècles tient aux croyances à l'astrologie judiciaire, lesquelles, entées pour ainsi dire sur les antiques systèmes mythologiques de ce peuple, prirent à cette époque un essor extraordinaire. Je n'ai donc nul besoin de me défendre du soupçon de vouloir faire revivre des systèmes arbitraires sur la chronologie, réfutés d'une manière péremptoire pour vous, Monsieur, et par le système hiéroglyphique de M. CHAMPOLLION, appliqué au zodiaque de Dendéra.

Mais quelle sera donc la raison du placement d'un zodiaque dans les caisses de momies ? Voici, Monsieur, les idées que je me suis formées à ce sujet, d'après le système mythologique de M. CHAMPOLLION et les dernières découvertes de ce savant en Égypte, mises en rapport avec vos observations sur l'origine de l'astrologie.

Le nom de *Tphé* ou *Tipé*, *la dame du ciel*, attribué à la figure principale des couvercles de nos deux caisses de momie, que rendent déjà assez probable les 24 personnages qui l'environnent, et qui paraissent être des *heures*, est pleinement confirmé, même aux yeux du spectateur le moins exercé, par une superbe caisse de momie de la collection ANASTASY, d'un travail du meilleur tems. L'on y voit cette même déesse, ayant les bras étendus au-dessus de la tête comme pour couvrir le corps de la momie, et portant sur son propre corps, qui est parsemé d'étoiles, les disques du soleil et de la lune, bien caractérisés : en outre elle est environnée des douze heures du jour et des douze heures de la nuit, avec leurs nombres et légendes hiéroglyphiques (a). Il est, pour ainsi dire, hors de doute que l'artiste a voulu figurer le ciel. Or, le zodiaque qui environne le ciel, sur les

(a) Cette caisse, en bois d'une grosseur et d'un poids extraordinaire, est du plus beau travail. Les nombres des heures la rendent éminemment intéressante, puisque ces nombres ne sont pas exprimés sur le magnifique sarcophage en granit de Ramsès Meiamoun, conservé au musée CHAM-LES X, et cité par M. CHAMPOLLION à ce propos (*Voy. de CAILLIAUD à Méroé*, IV, p. 52). Les heures du jour sur notre caisse tiennent un disque de soleil dans les mains ; celles de la nuit, une figure d'étoile. Les nombres forment deux séries de douze chacune.

caisses de momie d'un tems postérieur, c'est-à-dire sur celles de la famille de *Soter*, l'*archonte de Thèbes*, ne figure que comme son *accessoire*. Aussi longtemps qu'il ne se trouvera point d'autre exemple analogue à celui de la caisse de *Pétéménoph*, cette explication aura au moins un aussi haut degré de vraisemblance que celle qui y cherche un *thème généthliaque*. Les tombes royales, à la vérité, (et peut-être les rituels funéraires), présentent des tables des constellations et de leurs influences pour toutes les heures de chaque mois de l'année. C'est, Monsieur, » un souvenir, que M. » CHAMPOLLION vous a adressé" nommément » de Thèbes" (a), et de cette manière les tableaux généthliques pourraient sembler être bien antérieurs à l'époque à laquelle vous assignez leur origine. Mais pour autant que j'entende la question, il y a bien loin de la croyance à ces influences, à l'art d'en tirer des pronostics pour le futur, art futile dans lequel consiste l'astrologie judiciaire proprement dite, mais qui suppose des connaissances très-réelles en astronomie, que les anciens n'ont commencé à posséder que vers le commencement de notre ère (b). En conséquence, autant il est peu probable, que les *tables des constellations* des tombes royales expriment un thème natal, autant il est à croire au contraire, que les zodiaques des sarcophages d'un âge postérieur ne sont qu'une reminiscence, une imitation de ces tables purement mythologiques, mais une imitation métamorphosée d'après les idées plus récentes qui ne dérangeaient pas essentiellement l'ancien corps de doctrine.

(a) ЧАМП. 13^e lettre d'*Égypte*. *Bull. de PERUSS. Hist.* T. XIII. p. 138. J'ai hasardé de mettre en parallèle avec les textes hiéroglyphiques des tombeaux ceux des rituels funéraires que décrit ailleurs M. CHAMPOLLION (dans le *Voy. de M. CAILLIAUD à Méroé* IV. p. 38. et dans la *Notice du musée CHARLES X.* T. 9. vers la fin), quoiqu'il n'y soit pas fait mention expresse des constellations; d'abord parce que ces rituels me semblent n'être en général que des abrégés plus ou moins complets de la doctrine mythologique exposée avec tous ses détails dans les grandes tombes royales; ensuite parce que au moins une des divinités nommées dans cette partie des rituels (le dieu *Macedo*, gardien des tropiques) est en rapport avec les astres. Aussi M. CHAMPOLLION dit-il en termes assez clairs, que ces parties des rituels « se lient aux systèmes astrologiques". (*Voy. cité* p. 37).

(b) ЛЕТОННЕ, *Observ. sur les Représ. Zodiac.* p. 57, 89. Comparez les pp. 58, 75 et 77 note.



L E T T R E S
A M. L E T R O N N E,
SUR LES PAPYRUS BILINGUES ET GRECS, ET SUR QUELQUES
AUTRES MONUMENS GRÉCO-ÉGYPTIENS
D U M U S É E D E L E I D E.

TROISIÈME LETTRE. — PAPYRUS GRECS.

A R T. I. P A P Y R U S I.

Mes deux premières lettres ayant été consacrées à des monumens isolés et en partie uniques, souffrez, Monsieur, que j'entreprenne dans celle-ci la revue générale de la masse principale de nos monumens gréco-égyptiens, savoir les papyrus grecs et autres monumens d'un moindre volume, mais qui se rattachent à la même étude. J'espère que ce travail préalable facilitera dans la suite une édition complète qui demande bien d'autres préparatifs.

Le *premier* des papyrus grecs ordinaires dont j'ai à vous rendre compte, est porté en premier rang sur le catalogue de M. D'ANASTASY. En effet, il mérite bien cette préférence non seulement par le haut intérêt de son contenu et à cause de sa belle conservation, mais encore parce que, après le manuscrit peu important du musée Borgia publié par SCHOW (a), il

(a) Ouvrage que malheureusement je n'ai pu me procurer.

est le premier papyrus grec publié en Europe. C'est le contrat de vente expliqué d'après un *fac-simile* par le savant professeur ВѢСКН de Berlin, et communément appelé le papyrus *Anastasy* parce que c'était le seul de cette collection déjà importante, qui eût été publié jusqu'alors. Vous savez, Monsieur, que ce même contrat est quelquefois appelé, un peu improprement, le *contrat de Ptolémaïs*; je présume que les mêmes savans qui lui avaient donné cette dénomination, l'auront retractée d'après les objections convaincantes de MM. BUTTMANN et PEYRON (a).

Je n'ai pas besoin de vous dire, quelle fut ma joie en ayant sous les yeux un si précieux et si célèbre document à l'explication duquel tant de savans et vous-même, Monsieur, avez contribué. En effet, ce sentiment était bien légitime, puisque, après m'être exercé pendant quelques semaines sur d'autres papyrus plus faciles à lire, et ayant eu le bonheur de trouver parmi nos papyrus démotiques un enrégistrement Grec très-ressemblant à celui du contrat dont il s'agit, je puis avoir l'avantage de vous offrir en son entier le contrat restitué, je crois, à ses vraies leçons. Je n'avais alors en le déchiffrant d'autre point de départ que la dissertation de M. ВѢСКН, et les corrections de feu M. YOUNG, faites d'après la comparaison des papyrus *Grey* et *Casati* (b). La nouvelle édition du même contrat par M. JOMARD (c), et le mémoire de feu M. BUTTMANN (d) sur un enrégistrement grec d'un contrat démotique, ne m'étaient connus que par des citations: le premier ne se vendant pas, je n'avais pu me le procurer à Leide, et j'ignorais que l'auteur du second avait en même tems rétabli la majeure partie de l'enrégistrement de notre papyrus grec. C'est-vous, Monsieur, qui après la première lecture de cette lettre avez bien voulu me les faire connaître. La concordance qui existe entre les leçons que j'ai tirées du papyrus lui-même, et la presque-totalité de celles proposées dans le texte par M. JOMARD, et dans l'enrégistrement par le savant allemand, peuvent donc servir à constater davantage la certitude de nos résultats respectifs, aux yeux de ceux qui ont besoin de cette espèce de preuve subsidiaire.

(a) BUTTMANN, *Griech. Beischr. auf einem Aeg. Pap.* p. 15. not. 1; PEYRON, *Pap. Taur.* II. p. 14. not. a.

(b) YOUNG, *Account*, p. 65, 147, sqq.

(c) (JOMARD), *Éclairciss. sur un contrat de vente égypt.* (Paris 1822. 4°. 1 feuille et 2 planche.)

(d) V. ci-dessus not. a.

Βασιλευσόντων Κλεοπατρῆς καὶ Πτολεμαίου υἱοῦ, τοῦ επικαλούμενου Ἀλεξάνδρου τὴν ἐν ἐρ[μονθῇ]

ἐν Ἀλεξανδρείᾳ Ἀλεξάνδρου, καὶ Θεῶν Σωτηρῶν, καὶ Θεῶν Ἀδελφῶν, [μου], κατὰ διαγρ[φήν] Ψενχ[υσίος] τε[ώνου], υφ' ἧς

3) Φιλομητορῶς, καὶ Θεοῦ Εὐπατ(όρος), καὶ Θεῶν Εὐεργετῶν, ἀθλοφόρου Ε.

Εὐπατοροῦ, τῶν οὐτῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ· ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος

ἐν Πτολεμαίδι· μηνὸς Τυβί καθ' ἐπ' Ἀπολλωνίου τοῦ πρὸς τῇ ἀγορασμικῇ

6) Ἀπεδότο Πιμῶνθης, ὡς Λιμε, μετὸς, μελαγχρῶς, κλαττός, ἀναφαλῶς

κλαστός, στρωγγυλοπρῶτος, εὐθυρῶν, καὶ Σεμμουθίς Περσινῆ, ὡς Λκ,

Περσινῆ, ὡς Λλ, μεστῇ, μελιχρῶς, στρωγγυλοπρῶτος, εὐθυρῶν, μ

9) τῶν Πετρίων, τῶν ἐκ τῶν Μεμμονεῶν σκυτεῶν, ἀπὸ τοῦ ὑπαρχόντος οὐνυσίος] τρ[πέζιτης]

ψίλου τοῦ πρὸς πηχίς ἐν τε(ταρ)τόν· ἡς γείτονες· Νότου, ρυμῇ βασιλικῇ·

ἡς κοινῆς τοῦ Λιβός, οἰκία Ταγήτος τοῦ Χιμμπρεῦς, ἡς ἀνα μεσῶν

12) μικρῶς, Ἀτῶτος, ὡς Λιμ, μεσῶς, μελιχρῶς, τεσσῶς, μικροπρῶτος, εὐθυρῶν

βεβιωτῇ τῶν κατὰ τὴν ὥνῃ ταυτ(ῇ), οἱ ἀποδόμενοι· ὡς ἐδεξάτο Νε

Mais jusqu'à-présent les corrections faites à ce contrat, éparses dans plusieurs petits traités, n'ont pas encore été réunies de manière à présenter un ensemble. M. YOUNG n'a pas connu en détail, ou n'a pas adopté en entier les leçons de M. JOMARD. Feu MM. BUTTMANN et YOUNG paraissent avoir ignoré leurs travaux respectifs. M. PEYRON ensuite n'a fait que proposer un petit nombre d'observations occasionnelles. Permettez donc, Monsieur, qu'au lieu de quelques citations arides des leçons isolées qui se trouvent confirmées, ou non, par l'inspection de l'original — citations auxquelles il faudrait toujours de nouveau ajouter l'explication d'autres passages isolés, demeurés inintelligibles pour les savans qui n'ont pas été à même de consulter cet original — je reproduise plutôt le texte corrigé en entier (voyez la feuille 3*), pour revenir ensuite sur quelques petits détails.

Ce célèbre papyrus provient de Thèbes. Comme il est encadré entre deux verres, je n'ai pas encore pu examiner la partie roulée sur laquelle le cachet est appliqué. Il est probable, que le dernier propriétaire l'a tenté, mais sans succès. Au reste, il paraît que le premier *fac-simile* envoyé à M. ВѢСКН, et publié par lui, n'a pas été fait immédiatement sur le papyrus, mais sur le verre qui le recouvre: je le conjecture surtout d'après l'inexactitude de la dimension de plusieurs interstices entre les traits des caractères. Voilà ce qui a dû rendre le déchiffrement doublement difficile, outre que M. ВѢСКН manquait de points de comparaison. J'ignore si le second *fac-simile*, publié par M. JOMARD, a été fait sur l'original; au reste, il est un peu plus lisible que le premier.

Avant que d'entrer dans le détail de quelques leçons, observons d'abord les erreurs qui ne sont évidemment que de grammaire ou d'orthographe, et qui proviennent de l'écrivain égyptien: erreurs que déjà M. ВѢСКН a soupçonnées (a). Les voici:

- l. 3. Εὐεργετίας et Φιλαδέλφος
- l. 4. Εὐπατορου
- l. 7, 8. μεση, — Περσινι
- l. 9. απο νοτοι

Enregistrement l. 7. Πικωνθηστου pour Πικωνθου.

(a) ВѢСКН, р. 18, 28.

La fréquence de ces erreurs montre combien peu de fond il y a à faire sur des raisonnemens en faveur de telle ou telle leçon, lorsqu'ils ne sont appuyés que sur des règles de grammaire grecque. D'autres papyrus, surtout ceux des N^o. 68—73, sont pleins de pareilles fautes et d'incohérences des périodes. Nous allons voir d'autres passages qui ont donné lieu à des discussions et où l'exactitude de l'écrivain a pareillement été mise en question.

Il y a à la 5^e ligne: καὶ θεὰς Ἀρσίνης. Cette leçon est indubitable. Cependant MM. CHAMPOLLION-FIGEAC, SAINT MARTIN et YOUNG (a) l'ont contestée en supposant qu'il y avait, ou qu'il devait y avoir ... ὑπεας (pour ὑπεας). Le deuxième de ces savans n'a cependant pas attaqué l'exactitude de M. БÖCKH, qui déchiffrait ainsi son *fac-simile*, ni celle de ce *fac-simile* même, mais celle de l'écrivain antique. M. YOUNG a cru même devoir admettre dans son texte ὑπεας entre deux crochets. Je crains que M. YOUNG ne soit allé trop loin. Il est toujours possible, que le mot θεὰς, leçon qui n'est nullement douteuse, nous révèle quelque usage, quelque titre jusqu'à-présent inconnu, et qu'on accordait à une reine décédée sous telle ou telle circonstance. J'avoue que dans les protocoles la qualification de *déesse* leur est ordinairement refusée; mais M. YOUNG lui-même en a rapporté, sans y ajouter aucune remarque, un second exemple (b) à l'égard de *Cléopâtre*, femme de *Ptolémée Épiphanes*; et cet exemple, que présente le contrat démotique de M. GREY, a été retrouvé depuis relativement à la même reine dans le papyrus de *Berlin*, N^o. 36 (c).

L. 5. M. PEYRON a pareillement douté de l'exactitude de la leçon de M. YOUNG, trouvée aussi par M. JOMARD: της κατω τοπαρχιας του Παχυριτου (d). Dans l'original il n'y a pas le moindre doute sur cette leçon, non-obstant la petite lacune que présente le papyrus. Nous verrons de même dans le papyrus suivant: η υποκατω Μεμφεως φυλακη. De cette manière nous trouvons en Égypte d'abord des chefs de districts, *toparques*, appa-

(a) CHAMP. FIG. *Éclairc. sur le contrat de Ptolémaïs*, p. xxxv; et *Notice de deux papyrus démotiques*, p. 9. (*Journ. Asiat.* T. III, p. 43); SAINT MARTIN, *Journ. des Savans*, Sept. 1822. p. 559; YOUNG, *Account*, p. 147.

(b) *Account*, p. 78.

(c) KOSEGARTEN, de *Pr. Aeg. Litt. Comm.* I. Pl. IX, l. 7 du texte gravé.

(d) PEYRON, *Pap. Taur.* II. p. 55; YOUNG, l. l.

remment chefs politiques, subordonnés au *nomarque* ou chef du *nome*, que M. PEYRON croit être le même que le *stratège* (a). C'est ainsi que nous verrons aussi au papyrus N^o. 4 un *épistate* d'un *bourg* (ἐπιστάτης κωμης), inférieur à l'*épistate du nome*. Nous voyons ensuite des bureaux d'*agoranomes* différens pour les districts d'un même nome (b), comme il y avait des *gref-fes* établis dans les différens districts pour les enrégistremens de contrats *démotiques* (c). Apollonius, dans le contrat dont il s'agit, est *agoranome des Memnonies et du district inférieur du nome Pathyrite*. Si le nome *Pathyrite* est le même que celui de *Perithabe*, et si ce nome comprenait les deux rives du Nil, comme M. PEYRON le pense (d), il est très-probable, que les deux districts mentionnés n'étaient pas les seuls qui composaient ce nome. J'y reviendrai à l'occasion du papyrus N^o. 3.

Il est assez singulier, que dans toutes les éditions de notre contrat on ait donné le nom de *Pamonthès* à l'un des vendeurs, tandis qu'il y a si clairement *Pimonthès*, écrit par un *i*. (Voyez les lignes 6 et 8, et l'enrégistrement l. 7.) Il n'y a que l'un des voisins de l'immeuble vendu qui s'appelle *Pamonthou* ou *Pamonthès* (ligne 10). Deux noms si ressemblans pourraient bien, à la vérité, n'être que des formes différentes d'un seul et même nom égyptien, attendu l'omission des voyelles dans l'écriture de cette langue; mais jusqu'à nouvelle preuve il sera plus prudent de distinguer les deux individus. Dès-lors aussi il n'est pas nécessaire de supposer, que *Pimonthès* vendait une partie de son propre terrain attenante à une autre qu'il se réservait (e).

Le signalement des personnes intéressées tel que je l'ai lu, en confirmant les leçons de M. JOMARD (lignes 6, 7 et 12), rend superflues les épithètes trop générales *καλὸς το σωμα* et *τερπικος*, *beau*, et *agréable*. *Τετῶος* (l. 12), à *peau lisse*, en est une autre, que M. SAINT MARTIN avait également lue dans le grand papyrus grec de *Casati* (f). Elle se répète dans notre pa-

(a) PEYRON, *Pap. Taur. I. p. 70*. M. LETRONNE ne s'est pas encore tout-à-fait rangé du côté de cette opinion. (*J. des Sav. Oct. 1827. p. 622.*)

(b) M. PEYRON n'a eu en vue que les *agoranomes* exerçant leur fonction dans le *nome entier*. (*Pap. Taur. I. p. 73.*)

(c) *Lettre de Paniscus à Ptolémée*, au musée CHARLES X. (PEYRON, *Pap. Taur. II. p. 72.*)

(d) *Pap. Taur. II. p. 29.*

(e) Supposition de M. ВЮСКН, p. 28.

(f) *Journ. des Sav. Sept. 1822. p. 557.*

pyrus N^o. 3, qui en est une copie modifiée dont je parlerai en son lieu. Quant à *κλαστος*, je crois qu'il faut l'interpréter par *à oreilles fracturées*. Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous rappeler à ce sujet l'observation classique de WINCKELMANN, sur cette difformité artificielle des oreilles chez les personnes qui s'adonnaient au *pugilat*, soit par état, soit par manière d'exercice, observation qui depuis son tems sert à reconnaître les statues antiques de *pancratiastes*. Il est de fait que le préambule du grand papyrus grec, et d'autres monumens gréco-égyptiens du musée de Turin, font mention de *Gymnastarques* (a), et les bas-reliefs des hypogées représentent au moins des *lutteurs*. D'ailleurs, pour peu qu'on lise attentivement les signalemens de trois individus dans notre papyrus, on trouvera que la description des *oreilles*, omise dans l'un de ces signalemens, se trouve dans les deux autres placée très-à-propos parmi tous les détails qui ont rapport à la tête. Ce qui achève enfin, ce me semble, de démontrer la justesse de l'interprétation proposée, c'est que dans le manuscrit *Casati* que j'ai consulté à la bibliothèque du roi à Paris, et dans la copie qui en existe à Leide (papyrus N^o. 3), on a conservé l'expression directement opposée. Après le signalement de la dimension de la face, et de la figure du nez, d'un certain *Horus*, on lit : *à oreilles grandes, et qui s'écartent de la tête* (ὡτα μεγάλα καὶ ἀφεσθητοῦτα). Au reste, si cette explication est juste, comme je le crois, il est à-peu-près démontré que, soit que les exercices du *gymnase* fussent d'origine égyptienne, ou qu'ils eussent été introduits par les Grecs, l'usage n'en était pas confiné aux seules villes grecques d'*Alexandrie* et d'*Antinoé* (b). L'épithète *αναφαλακτος*, *chauve*, aurait pu être pressentie par M. YOUNG : ce savant a lu un mot de l'antigraphe de M. GREY (c), commençant par les mêmes lettres, *αναφαλαν*[τος], et dans la même signification.

La seule épithète qui paraîtrait encore être prise d'une habitude plutôt que d'une conformation organique, est *ησυχη* (ligne 7); M. YOUNG l'a traduite *tranquille, calme, posée* (*of quiet demeanour*). M. JOMARD a cru devoir s'abstenir de la traduire. Mais comme toutes les autres épithètes se rapportent au physique et principalement à la tête, je crois qu'il faudra pren-

(a) PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 55, 56.

(b) Conjecture qui a été proposée par M. LETRONNE, *J. des Sav.* Oct. 1827. p. 617.

(c) *Hieroglyphics* pl. 33. leg. 6; *Account*, p. 145, cf. p. 69.

prendre *ῥουχῆ* dans un sens adverbial, et le joindre au mot précédent *ἐντιμος*, ce qui signifierait *ayant le nez LÉGÈREMENT camus*. L'idiôme grec fournit d'autres exemples de cette acception impropre, comme *γρυπὲς ῥουχῆ*, *ayant le nez LÉGÈREMENT aquilin*, exemples que les lexiques font connaître.

Je passe pour le moment par-dessus le mot *Περσώνη* des lignes 7 et 8, pour proposer mon opinion sur *κύριος*, qui suit à la 8^e ligne. Les deux femmes *Semmuthis* et *Tathaut* concourent à la vente *μετὰ κυρίου του εαυτων Πιμωνθου του συναποδομενου*: avec leur maître *Pimonthès*, vendeur pour sa part. M. *ВѢСКН* a suggéré sur l'acception du mot *κύριος*, maître, dans le passage dont il s'agit, deux manières d'interprétation, dont lui-même adopte exclusivement la seconde. Ce mot en effet peut indiquer, ou une relation de *tutelle*, à laquelle toute femme était peut-être assujettie pour passer un acte judiciaire (a), ou une sorte de *servitude de la glèbe* particulière au service des temples. C'est à cette dernière interprétation que M. *ВѢСКН* donne la préférence (b), et dans d'autres écrits il classe parmi les servitudes de cette espèce celle qui est appelée *hiérodulie* (c): de sorte qu'en combinant les deux rapprochemens que fait M. *ВѢСКН*, nous trouverons que les personnes qui figurent dans notre acte, et notamment *Semmuthis* et *Tathaut*, doivent, suivant ce système, avoir été des *hiérodoules*. Mais à mon avis, il faudra retrancher le présent exemple de la question concernant l'*hiérodulie*, sur laquelle en revanche nos papyrus N^o. 68 et suivans fourniront quelques renseignemens inconnus. L'acception du mot *κύριος*, suggérée en premier lieu, mais rejetée par M. *ВѢСКН*, me paraît en conséquence la seule admissible. Deux autres papyrus contiennent des exemples du même emploi. Le premier est le petit papyrus grec de M. *Casati*, écrit sous le règne d'*Antonin le Pieux*, et relatif à la vente, faite à une femme, d'un immeuble situé dans l'île d'Éléphantine: *Θινζμεμπως Σαραπαμμωνος, μητρος Θινζμεμπως, μετὰ κυρίου ομοπατρου μου αδελφου Παχνουμιος Σαραπαμμωνος, εωνημαι*. Je, *Thinzmempós*, fille de *Sarapammon* et de *Thinzmempós*, avec (ou assistée de) mon frère consanguin *Pachnumis*, fils de *Sarapammon*, ai acheté. Cette même dé-

(a) *ВѢСКН*, *Aeg. Urkunde*, s. 23.(b) *Ibid.* s. 27.(c) *ВѢСКН*, *Staatshaushaltung der Athener*, I. s. 76; *HIRT*, *die Hierodulen*, p. 51. et suiv.

signation de l'acquéreur, contenue dans la souscription, se retrouve dans le corps de l'acte, *ligne 11, 12, 13*, où elle est assez difficile à déchiffrer (a). Il est évident, que ce ne sont pas deux personnes, le frère et la soeur, qui achètent; mais seulement la dernière, puisqu'on lit à plusieurs reprises η *πριαμενη*: au lieu que si le frère paraissait aussi comme acheteur, on aurait dû dire οι *πριαμενοι*, comme dans le grand papyrus *Casati*, et dans le double qui en existe à Leide, N^o. 3. Le deuxième exemple est encore plus formel. Il est tiré d'une pièce originale de la même île d'Éléphantine, mais qui date d'une époque plus récente, c'est-à-dire, du tems de *Constantius II*, qui régnait au milieu du IV^e siècle de notre ère. Cette pièce est l'acte de manumission apporté d'Égypte par Sir *A. Edmondstone*, et publié dans les *Hieroglyphics* du Dr. *YOUNG* (b). On y trouve l. 3. *Αυρηλια Τηρουτηρου — μετα συνεστω(τος τ)ου κυριου αυτης ανδρος Αυρηλιου Δωροθεου Σερηνου: — lin. 18. επ υπογραφης εμου Δωροθεου του ανδρος αυτης —: ligne 21. Αυρηλιος Δωροθεος Σερηνου ο προγεγραμμενος ανηρ αυτης συνεστην τη γυναικι μου. — Aurélia, fille de Térutérus, avec l'assistance de son maître, son mari, Aurélius Dorotheus, fils de Serénus: — avec la souscription (signature) de moi, Dorotheus, son mari. — Je, Aurélius Dorotheus, fils de Serénus, son mari précité, ai assisté ma femme. Il est vrai qu'on lit immédiatement après: et j'ai écrit (l'acte) pour elle, qui ne sait pas écrire, και εγραφα υπερ αυτης, γραμματα μη ειδθειας [pour ειδθειας], expression à laquelle on pourrait être tenté de rapporter l'assistance mentionnée; mais dans l'autre papyrus cité l'acte a été écrit pour la femme par une tierce personne, et non par le frère qui assiste celle-là (ligne 21.) Σωκρατης Αμμωνιου εγραφα υπερ αυτης ερωτηθεις δια το μη ειδθεναι αυτην γραμματα. Je, Socrate, fils d'Ammonius, ai écrit pour elle, à sa prière, parce qu'elle ne sait pas écrire.*

C'est donc bien réellement d'une tutelle exercée par le frère qu'il s'agit dans le papyrus de *Casati*, et d'une autorisation donnée par le mari dans celui d'*Edmondstone*, relation exprimée par le mot *κυριος*, comme dans les exemples connus du droit grec que M. *ВѢСКН* a cités. De même nous voyons dans le papyrus qui fait le sujet de cet article, quatre enfans de

(a) A cause de la mauvaise conformation des caractères je ne garantis pas non plus, et par la même raison, l'exactitude du nom propre *Thinzmetemps*.

(b) *Pl. 46.*

Petepsais, ouvrier en cuir des *Memnonies*, savoir : deux fils, *Pimonthès* et *Snachomneus*, et deux filles, *Semmuthis* et *Tathaut*; et les deux filles sont assistées ou autorisées par le frère aîné *Pimonthès*, leur *κυριος*. Les raisons que M. ВѢСКН a alléguées contre cette interprétation reposant en partie sur une leçon erronée de l'enregistrement de notre acte, leçon qui a déjà été corrigée par M. YOUNG, j'ose me flatter que M. ВѢСКН se sera rendu aux argumens puisés dans un concours d'exemples pareils déjà publiés (a), qui sans doute n'auront pas échappé aux recherches de ce laborieux critique. Cette sorte de tutelle ressemble, au fond, à la tutelle légitime des agnats à Rome; mais elle était peut-être moins étendue. L'on en cite un autre exemple relatif à la *Lydie* (b), et c'est à l'heureuse découverte des *Institutes* du jurisconsulte GAJUS, que nous sommes redevables de savoir que le même usage existait en *Bithynie*, et d'une manière qui se rapproche beaucoup de la coutume égyptienne que nous venons d'établir. Chez les nations étrangères, dit GAJUS (c), les femmes ne sont pas en tutelle comme chez nous; mais cependant pour la plupart elles sont dans une QUASI-tutelle: par exemple la loi des *Bithyniens* veut, que, si une femme... [il faut suppléer: fait quelque acte], elle soit autorisée par son mari, ou par son fils, parvenu à l'âge de puberté.

Examinons maintenant le mot *Περασσι*, épithète jointe aux noms des deux filles mentionnées, et qui se trouve à la 7^e et à la 8^e ligne. Avant d'avoir acquis la conviction dont je viens de proposer les résultats, que les quatre vendeurs de notre acte sont deux frères avec leurs deux soeurs, j'avais cru que le papyrus N^o. 2 présentait un moyen bien simple d'interpréter

(a) L'exemple que j'ai cité du petit papyrus grec de *Casati*, a été publié par M. SAINT-MARTIN (*Journ. des Savans*, Sept. 1822 p. 566), quoique avec une interprétation qui me semble différente de la mienne.

(b) CICER. *pro Flacco* 30.

(c) GAJUS, *Inst.* I. §. 193. » Aput peregrinos non similiter ut aput nos in tutelâ sunt feminae; sed tamen plerumque quasi in tutelâ sunt: ut ecce lex Bithynorum siquid mulier” (*suppl. agat*), » maritum auctorem esse jubet, aut filium ejus puberem.” Au reste quoique les exemples égyptiens, que j'ai cités, appartiennent assez évidemment au droit égyptien, et non au droit romain, quoique l'Égypte fit alors partie du vaste empire, il pourra être utile de faire des recherches comparatives sur la condition des femmes romaines à la même époque. Voyez SAVIGNY, *Beytrag zur Geschichte der Geschlechtstutel*, dans le Journal de jurisprudence historique: *Zeitschrift für Geschichtliche Rechtswissenschaft*, von Y. SAVIGNY, RICHORN und GÜSCHEN, III. s. 342.

cette épithète. Dans le papyrus N^o. 2. l'un des contractans est nommé Περσῆς της ἐργασίας, ce que je crois être *Persan*, issu des *Persans établis dans le pays*. Περσῆς (pour Περσῶν, comme μῆς pour μῆσιν; voyez ci-dessus p. 3) pouvait donc à mon avis signifier *Persane*. ETIENNE de Byzance fournit un exemple qui se rapproche de cette terminaison peu ordinaire à la langue grecque, dans le mot de Περσῆνης, *habitant de la ville de Persa*, en Mésopotamie. Mais si les deux filles étaient soeurs de *Pimonthès* et de *Snachomneus*, ceux-ci très-probablement étaient aussi *Persans*. Pourquoi alors l'épithète n'est-elle donnée qu'aux filles? Cette objection est trop forte pour ne pas me faire douter de l'interprétation que j'avois d'abord cru la seule véritable. Περσῶν signifierait-il *ouvrière en habits Persiques*, appelés Περσίδες (a) chez les Grecs: comme chez les Romains on appelait *Phrygiennes* les *ouvriers en étoffes de Phrygie*? Je l'ignore. On pourrait encore être disposé à prendre Περσῶν pour un mot égyptien signifiant l'état d'une personne (par exemple *filles*, ou *veuve*), ou bien indiquant un métier: comme nous trouverons dans les papyrus 71, 72 et 73 les mots inconnus ατασῖται et ταπλαῖται. Enfin, revenant au raisonnement, que la ressemblance de Περσῶν avec le Περσῆς du papyrus N^o. 2 est trop grande pour pouvoir être attribuée à un pur hasard, j'oserais revenir aussi à ma première opinion, en y ajoutant, que les deux soeurs étaient peut-être issues d'une autre mère que les frères, d'une mère *Persane* d'origine, et que, dans un pareil cas, les enfans aient suivi la condition de la mère. On sait que les Égyptiens faisaient plus de cas de l'origine maternelle que de la paternelle, puisque c'était la première qu'ils indiquaient le plus généralement: et quand des enfans d'un même père étaient issus de mères différentes, le corps des actes égyptiens exprimait cette circonstance, que les enrégistremens grecs des mêmes actes passaient sous silence (b).

La ligne 9 contient une difficulté majeure, la seule, je crois, qui reste dans le papyrus. Il y a bien clairement ἐν τῷ ἀπο νοτοῦ μερεὶ Μερμυνοῶν πακεῖς. M. YOUNG a formé de ce dernier mot par conjecture πλακαῖς pour πλακος, génitif du mot poétique πλάξ, *portion de terrain* etc. Πακεῖς est apparemment un mot égyptien, contenant peut-être la désignation plus pré-

(a) ARISTOPH. *Vesp.* 1176. ed. ANVERNIZ.

(b) Voyez le contrat A. du papyrus démotique de M. GREEK, d'après la traduction de M. PERRON, *Pap. Taur.* I. p. 132: — et l'enrégistrement grec de ce contrat (*Hieroglyphics.* pl. 34.)

cise du terrain, comme M. БÖCKH l'a conjecturé (a). D'autres papyrus nous ont de même fait connaître des mots égyptiens, comme θυναβουκυν, στυρω, etc.

Je passerais sous silence les corrections de la *ligne 10*: Βοκανσημιος au lieu de Βοκανσημιος de M. YOUNG, ou de Βοκανσης Αλιος de M. JOMARD, et ης au lieu de η; si elles ne tenaient encore à l'exactitude diplomatique. Dans le nom propre mentionné il est évident sur l'original, que l'η de la troisième syllabe a au-dessous deux petits traits qui lui sont étrangers, inclinés vers la gauche, et provenant soit d'une correction faite par l'écrivain même, soit de taches de l'encre encore liquide: il est difficile dans les deux *fac-simile* de les distinguer des traits qui appartiennent véritablement à cette lettre. Ης, qui est assez évident, même dans la copie, et qui a été bien lu par M. JOMARD, sert en même tems de point certain de comparaison pour toutes les corrections suivantes. Ce génitif féminin semble supposer le substantif γῆ, *terrain*, μερίς, *partie*, οἰκία, *maison*, ou autre: mais son emploi même après les mots d'un genre différent, χωρίον, μέρος, me paraît évident ici et dans notre papyrus N^o. 3.

La désignation de la *ligne 11*: ης κοινος τοιχος, a donné lieu a beaucoup de conjectures. Le fait est, que tout le commencement de cette ligne, jusques et y compris le mot λιθος, a été *gratté* anciennement, afin de substituer à une autre désignation, celle que nous y trouvons maintenant; de manière que, malgré cette rature, on distingue encore, dans la dernière syllabe de τοιχος, quelques traits restant de la première écriture; en outre, au-dessus et au-dessous de la dernière lettre ς de ce mot, l'on aperçoit encore les deux extrémités de la barre verticale d'un Φ ou d'un Ψ, extrémités que l'on retrouve dans les deux *fac-simile* de MM. БÖCKH et JOMARD. Voilà les circonstances qui ont donné le change aux critiques ingénieux qui n'étaient pas à même de voir l'original. Cette phrase indique donc qu'il s'agit d'un *mur mitoyen*; mais le sens précis, qui peut mener à l'intelligence d'autres passages parallèles, n'est pas encore bien déterminé. En effet les noms propres précédens Παμωνθου και Βοκανσημιος, quoiqu'on ne puisse pas répondre de la terminaison des noms égyptiens, ont cependant l'air d'être au *génitif*. Cela ferait soupçonner que le mot οικια a pu être oublié avant ces deux noms.

(a) YOUNG, *Account*, p. 148. not. ad I. 9; БÖCKH, p. 28 suiv.

alors il faudrait prendre le nominatif ἀδελφός pour une faute, au lieu du génitif correspondant ἀδελφου, tout comme il y a à la 3^e ligne Ἀρσωνος Φιλαδελφός, au lieu de Φιλαδελφου. Mais de cette manière on pourra demander si le mur mitoyen était entre une maison de *Pamonthès* et une autre attenante de *Boconsemis*, ou si la muraille extérieure d'une maison commune à ces deux individus était mitoyenne entre eux et le fonds vendu? D'autres passages semblables éclairciront peut-être dans la suite cette petite difficulté.

La leçon du passage suivant: οικία Ταγήτος του Χρυσμπρεους, ης ανα μεσον διαφυσις: *L'habitation de Tagès, fils de Chmompreeus, au milieu de laquelle il y a un passage*, met encore fin à beaucoup d'essais d'interprétation. Le grand papyrus grec de *Casati* contient à la fin de la 1^e colonne précisément la même désignation. Nous en trouverons une autre analogue dans notre manuscrit N^o. 8. a. τ(μενος), ανα μεσον ουσης οδου, *enceinte sacrée, au milieu de laquelle passe une voie publique*. Διαφυσις dans un sens physique signifie toute séparation, formée soit par une cloison, soit par un interstice ouvert.

J'avoue que la restitution suivante: ης οι αν ωσιν γειτονες παντοθεν (dont tels sont à-peu-près les attenans de toutes parts), m'a coûté quelque peine, et que je ne m'en suis pleinement convaincu qu'après l'avoir retrouvée deux fois, quoiqu'avec des abréviations, dans le papyrus N^o. 3. Mais aussi je vois maintenant que c'est la formule ordinaire, par laquelle se termine la description de chaque lot dans un contrat de vente. Le grand papyrus grec *Casati*, qui semble être un double de notre papyrus N^o. 3, reproduit cette formule d'une manière plus complète (col. 1 ligne 9) ης οι αν ωσι γειτονες παντες παντοθεν (a). Le deuxième papyrus grec *Casati*, qui est du tems d'*Antonin le Pieux*, contient (ligne 9) une phrase semblable à celle qui nous occupe; mais que l'obscurité de l'écriture m'a jusqu'ici empêché de lire avec précision. Ce qui rendit cette leçon si difficile dans le papyrus *Anastasy*, c'est une fissure qui traverse la lettre η et une légère corrosion au-dessous des lettres αν ωσ..., qui a même enlevé entièrement la lettre σ. D'ailleurs l'ο de α n'est pas bien exprimé dans le fac-simile.

Enfin il y a dans la dernière ligne assez évidemment ου εδεξατο au lieu de ους, faute de grammaire correspondant à celle du rituel magique à transcriptions N^o. 65, mentionné dans ma première lettre: το ονομα σου, εν οις ου

(a) Journ. des Sav. Sept. 1822. p. 566.

δυνή, le pluriel au lieu du singulier ἐν ᾧ. Dans un passage analogue, à la fin de notre papyrus N^o. 3 et dans celui de M. *Casati*, il y a également οὐ ἐδεξάντο; mais il ne s'agit que d'une seule personne.

Quant à la souscription, j'ai lu le premier mot Ἀπολλωνιος, indépendamment de M. *YOUNG*, dont je ne me rappelais pas dans ce moment la restitution, et de M. *JOMARD*, dont la brochure ne m'était pas accessible. Aussi j'en explique les traits autrement que ces deux savans. Le premier signe $\angle$ (le même qu'on emploie en géométrie pour le mot *angle*) est toujours, comme l'a observé M. *ВѢСКН* (a), la lettre α. Mais la ligne inférieure horizontale de ce signe a ici une petite courbure qui ne lui est pas propre et qui sert à y ajouter la lettre π, absolument comme dans le mot ἀπεδοτο (lign. 6) où on ne l'a pas expressément notée, et où M. *JOMARD* paraît même admettre une lacune, tandis qu'il y a l'abréviation des lettres απ —. Le point au-dessous représente l'omicron. Ensuite il y a évidemment deux λλ et au-dessus de ces lettres un tiret recourbé $\smile$, équivalent apparemment à l'ω, oméga. J'ai déjà observé ailleurs, que les abréviations grecques se font ordinairement au moyen d'une des lettres les plus marquantes des syllabes supprimées. La copie de M. *JOMARD*, imprimée en caractères de fonte, porte en cet endroit un crochet $\angle$, au lieu du signé en question. En général il est difficile d'exprimer de pareilles abréviations en caractères mobiles, et le lecteur doit toujours s'en défier. Le mot κεχηρηματα, j'ai prêté mon ministère, m'est suggéré par le papyrus de Paris de la collection *Salt* N^o. III, d'après la citation de M. *PEYRON* (b). Là comme ici, c'est l'agoranome par-devant qui le contrat est dressé; mais ici ce magistrat, nommé *Apollonius* dans le corps de l'acte, signe lui-même; dans le papyrus de Paris c'est son délégué. Au reste cette leçon n'est pas douteuse, quand on considère que dans les papyrus grecs c'est ordinairement le quart de cercle inférieur de l'ε, qui est écrit le premier, et séparément. Dans notre papyrus le quart de cercle supérieur et le tiret transversal qui forme le reste de la lettre ε, sont ordinairement réunis, de manière à faire angle et à représenter à-peu-près l'abréviation de l'α que je viens de mentionner. On peut s'en convaincre dans une foule de mots, par exemple dans ἐδεξάντο lin. 13; Νεχουτης lin. 11; μεσος lin. 5. De cette manière il y a indubitablement α, et le χα

(a) P. 33.

(b) Pap. Taur. I. p. 133.

avec une sorte d'accent circonflexe, font le reste ; mais l'irrégularité du χ est encore outrée dans les deux *fac-simile*.

Reste maintenant l'enregistrement, pour l'interprétation duquel MM. YOUNG et BUTTMANN, sans connaître les travaux l'un de l'autre, ont rendu les plus grands services. Plus fortuné que ces deux savans, j'ai eu le bonheur non-seulement de me prévaloir des travaux du premier, en les comparant avec l'original même, mais encore de découvrir après coup parmi les contrats démotiques de la collection ANASTASY (papyrus N^o. 37) un enregistrement grec extrêmement ressemblant au nôtre, et postérieur de *trois ans* à celui-ci. Cet acte, passé pardevant les *mêmes* fonctionnaires, a trait à un contrat où le même *Nechutes*, qui ici est acheteur, paraît comme vendeur ; et ce qui achève de rendre la découverte intéressante, c'est que cet enregistrement est bien plus clair et plus lisible. Pour éviter toute confusion je réserve à en donner la communication jusqu'après les détails relatifs à l'enregistrement qui nous occupe.

A la 1^e ligne se trouve un passage où le papyrus a un peu souffert, et où MM. YOUNG et BUTTMANN ont en conséquence laissé une lacune, que vous, Monsieur, croyez devoir suppléer par *τετακται*. J'adopte volontiers cette leçon du passage en question, que j'avoue avoir négligé de considérer d'abord attentivement, bien persuadé qu'il devait s'y trouver quelque mot très-connu, de pareille signification. L'autre enregistrement confirme cette formule.

J'adopte encore avec confiance la leçon de M. BUTTMANN: *εν Ερμιονθει*, au lieu de *εν Ερμπολει* du Dr. YOUNG (a), correction qui devra probablement s'étendre à la même abréviation chaque fois qu'elle se rencontre. J'y reviendrai à l'occasion du papyrus N^o. 3.

M. BUTTMANN, suivi sous ce rapport par M. PEYRON (b), met ensuite *δεκατης εγκυκλιου* (il faut *ενκ* —, d'après le papyrus), *receveur du dixième*, au lieu de *receveur du vingtième*, qui se trouve plus fréquemment dans les contrats. En effet le droit à payer au fisc est d'un *dixième*: j'avais lu sur l'original le même chiffre, *τελ(ς) χ*, indépendamment de M. BUTTMANN. Le grand papyrus de *Casati* à la bibliothèque du roi de France et le double qui en existe à Leide, présentent la même circonstance, puisque le titre du

re-

(a) V. BUTTMANN. p. 22. not. 1. p. 26.

(b) *Pap. Taur.* I. p. 138.

receveur est consigné dans une abréviation, formée de la lettre *iota*, avec un trait recourbé au-dessus (*δεκατης*): que le prix de vente est de 2 talens (12000 drachmes) de cuivre, et que le droit s'en monte à 1200 pièces, (*20*) c'est-à-dire à un *dixième*.

La correction la plus importante que je dois à la comparaison du second enrégistrement relatif à *Nechutes*, c'est le nom du *fermier des droits*, *ψενχ*, qu'il faudra expliquer probablement par *Psenchonsis*, nom qui se retrouve si souvent dans les papyrus de Turin. Cette correction en mettant hors de doute la forme de chaque lettre, fait disparaître tout ce qui était resté de conjectural dans la leçon de M. BUTTMANN. En effet, avant la découverte du second enrégistrement, la première syllabe de ce nom avait été prise, mal à-propos, et par lui et par moi, pour la dernière du mot *διαγραφην*, quoiqu'il y eût bien évidemment, non *ην*, mais *εν*, comme MM. JOMARD et YOUNG avaient très-bien vu.

Après *ψενχ* à la 2^e ligne il faut lire *τελωνου*: c'est un fait qui est hors de doute; mais il s'agit de savoir s'il convient d'expliquer de la même manière, ligne 3^e, les lettres qui se trouvent après *ο αντιγρ.* Il y a évidemment, (et sur ce point je suis d'accord avec M. BUTTMANN) *τελωνης*: c'est la même abréviation des lettres *τελ*, que celle qui se trouve à la 2^e ligne, et à la dernière, où elle exprime *τελος*, le *droit à payer*: le papyrus lui-même ne laisse aucun doute à cet égard. Mais M. BUTTMANN comprend, dans l'exemple qui nous occupe, les trois syllabes en un seul mot *τελωνης* (α), et il paraît ne pas trouver de difficulté à joindre ce mot par apposition à *αντιγραφης*: comme qui dirait *secrétaire-fermier des droits*. Mais cette locution serait-elle bien convenable au style de chancellerie? c'est une question à laquelle M. BUTTMANN, excellent grammairien, aurait mieux répondu que moi: je ne sais si les enrégistremens connus, qui pèchent plutôt par négligence de style que par recherche et par affectation, en fournissent des exemples. J'ose proposer de lire en deux mots *τελος ωνης*, non-obstant qu'il y a un second *τελος* à la fin: et je rapporte avec M. PEYRON (b) cette énonciation comme nominatif au verbe précédent *τετακται*: *Le droit de vente*

(a) Voyez M. BUTTMANN. p. 22, 26.

(b) *Pap. Taur. I. p. 138.*

a été enregistré. (Il faudra peut-être dire dans les enrégistremens pour plus de clarté le droit d'achat.) Le second enrégistrement confirme cette interprétation; il diffère seulement par l'arrangement des mots *υφ ην υπογραφει Ηρακλειδης ο αντιγραφευς ωνης Σαχπηριος Οσορηρις τελος*; mais il répète, comme le nôtre, *τελος* à la fin, pour exprimer la quotité de ce droit (a).

Je passe sous silence les autres leçons qu'offre l'original de l'enrégistrement. Toutes ces leçons ont été trouvées par l'un ou par l'autre des trois savans susmentionnés, et ont été confirmées ou éclaircies par M. PEYRON (b). Sous un rapport grammatical il faut remarquer la locution fautive *και ταις αδελφωις*, qui a été donnée avec précision par M. JOMARD au lieu de *και (παρα) των αδελφων ου συν ταις αδελφαις*, comme MM. BUTTMANN et YOUNG ont cru voir, et comme cela aurait dû être en effet, si l'écrivain égyptien avait mieux su le grec. La souscription qui signifie: *un talent de cuivre: droit de 600 drachmes. Denys, banquier*; a également été éclaircie par MM. BUTTMANN et PEYRON.

Voici maintenant le second enrégistrement promis. C'est celui du papyrus N^o. 37, qui est un contrat démotique provenant de *Thèbes* comme le N^o. 1. (Voyez la feuille 16*.)

» L'an 15, autrement dit l'an 12, le 30 pachon, le droit d'achat a été enrégistré au bureau du receveur à Hermonthis, dont *Denys* le receveur des droits annuels de dixième est le chef; d'après la répartition de *Psenchonsis* le fermier des droits, au-dessous de laquelle *Héraclide* le secrétaire (ou le contrôleur) a signé: [achat de] *Sachperis*, fils d'*Osoreris*, d'une

(a) Il est possible que le même mot *τελος* (et puis *χαρμον*) se trouve dans l'enrégistrement grec du premier contrat A. du grand papyrus démotique de M. Grey, à l'endroit où M. YOUNG a imprimé TXX—f. (Voyez son *Account* p. 150 à la fin; et *Hieroglyphics* pl. 34, A. enrégistrement 20 ligne.) Au reste je propose que l'on examine de nouveau ce papyrus, pour tâcher de mieux lire cette lacune, la seule qui reste après les travaux de M. PEYRON dans l'enrégistrement du premier contrat. Depuis la publication des papyrus de Turin on est déjà bien plus avancé dans la lecture des abréviations que ne l'était alors M. YOUNG, qui a fait les premières découvertes dans cette nouvelle carrière ouverte à la paléographie. D'ailleurs, quelque parfaits que paraissent les *fac-simile* de ce savant, on voit toujours mieux sur l'original, surtout lorsque l'encre est à demi effacée.

(b) *Pap. Taur.* II. p. 19, 20; I. p. 138.

Ετους ιε, του και ιβ, παχων λ, ζ- [υφ ην υπογρ[φει] Ηρ[κλειδης] ο αυτηγρ[φεις] ,

ωνης Σαχπηρις Οτρηρις τελος, οικι[ς].
ου -

TROISIÈME LETTRE.

» maison et un quart, qu'il a achetée de *Nechutes*, fils d'*Asos*, pour 3000 » drachmes de cuivre. Le droit [est] de (300) — Denys, banquier" (a).

Cette curieuse découverte d'un second acte en démotique relatif à la même personne que le N^o. 1, et provenant du même endroit suivant le catalogue, me semble corroborer (comme la plupart des papyrus grecs d'ANASTASY) la véracité des Arabes dans les notices qu'ils ont données touchant le lieu d'où ils prétendaient avoir retiré les papyrus connus. Elle confirme que le mot *Ανωτος* ajouté dans notre papyrus N^o. 1. au nom de *Nechutes*, est celui de son père *Asos*, nom connu par d'autres monuments (b), et non un sobriquet. Elle offre ~~enfin un~~ ^{un} nouvel exemple de la vente d'un entier avec un quart en-sus, comme vous, Monsieur, avez trouvé dans le papyrus de Vienne une quotité de $\frac{5}{8}$, c'est-à-dire $\frac{1}{2}$ avec un $\frac{1}{4}$ en-sus (c). Il faudra examiner si cette singulière combinaison tient à une coutume superstitieuse de l'Orient comme le nombre de *mille et une nuits*, ou à quelque raison provenant de la division des héritages. En tout cas le déchiffrement de ce papyrus démotique promet de nouvelles découvertes.

Je ne puis m'empêcher à cette occasion de placer une observation et d'émettre un vœu qui me semblent l'un et l'autre du plus haut intérêt pour l'avancement des études. Voilà enfin que le papyrus publié d'abord avec une rare sagacité par M. ВѢСКН sur un *fac-similé* qui n'était vraiment que le squelette de l'original, est restitué, je crois, en entier. Mais combien de points de comparaison, après le travail de M. ВѢСКН, n'a-t-il pas fallu trouver dans d'autres papyrus pour arriver à ce résultat ! Les antiquités du règne des Ptolémées sont un champ nouveau, où presque toutes les données antécédentes que peut fournir la philologie grecque ordinaire sont infructueuses : il n'y a que les catacombes gréco-égyptiennes qui puissent en présenter. Déjà M. FEYRON a formé le souhait que l'on publiât promptement tous les *papyrus grecs* dont l'Europe savante se trouve en possession. Je ne puis

(a) Je soupçonne que ce papyrus démotique est une copie de celui marqué F. n. 13. du musée CHARLES X, mentionné dans la Notice de M. CHAMPOLLION le Jeune.

(b) *Asos* dans l'*Antigraphe* de M. GREY; *Asos* dans l'enregistrement B. du papyrus démotique du même; et cité comme *Asos* dans le texte du papyrus de Turin N^o. I. pag. 5. lin. 12.

(c) Notice des Papyrus de Vienne publiés par M. PETRETTINI (Bull. de FER. Hist. T. XI. p. 21.)

que répéter ces vœux avec instance, et ce n'est que pour faire preuve de mon propre zèle pour cet objet que j'ai osé vous adresser la notice rapide et préliminaire sur des manuscrits dont une édition complète demandera nécessairement un travail plus étendu et qui ne saurait s'achever en peu de tems.

A R T. II. P A P Y R U S 2.

Le papyrus N^o. 2 est noté comme provenant de *Thèbes*; mais il est probable qu'il y a erreur dans cette donnée. Il contient, en 34 petites lignes sur une seule colonne, un contrat de prêt, avec une quittance *de numerato* et une promesse de remboursement, le tout de la main de l'emprunteur. En tête du contrat est un acte ou un extrait d'acte séparé de 3 lignes, scellé autrefois séparément de deux cachets, portant chacun trois petites empreintes assez peu reconnaissables. La somme paraît très-modique. Le prêteur est un embaumeur de momies (*taricheute*) du grand temple d'Esculape hors de *Memphis*: il se nomme *Conouphis*, fils de *Pétésis*. Le nom de l'emprunteur est *Peteimouthès*. Cet individu est qualifié plus d'une fois dans le présent acte Περὸς τῆς ἐργονῆς. Je crois qu'il faudra traduire *Persan*, issu des *Persans établis dans le pays*. D'après les recherches de M. PEYRON il faudrait entendre par κατοικοι les *étrangers* qui s'étaient établis en Égypte, par exemple, après avoir servi comme troupes auxiliaires. Cependant un passage de POLYBE, que M. PEYRON cite fort à-propos, mais dont je crains que ce savant n'ait pas saisi le véritable sens, énumère parmi les Thraces et les Galates à la solde de l'un des Ptolémées les κατοικοι et les ἐπίγονοι, termes que M. PEYRON, en opposition avec M. SCHWEIGHAEUSER, traduit par *étrangers établis*, et *étrangers nouvellement recrutés*, tandis qu'il est assez évident que l'historien grec fait mention des nouvelles recrues séparément, et en troisième lieu: οἱ δὲ προσφάτως ἐπισυναχθέντες. Il me paraît donc que dans cette triple énumération de POLYBE le mot ἐπίγονοι ne saurait être pris que dans le sens propre et direct (a): *descendants*,

(a) Cf. BIEL, v. ἐργονή.

postérité des ναύτοροι, de ceux établis antérieurement. C'est dans cette dernière acception que j'interprète ce mot dans notre contrat. Au reste l'indication du lieu de l'origine est assez naturelle dans les actes égyptiens quand il s'agit d'un étranger. De même au papyrus N°. 68 nous trouverons *Ptolémée Macédonien et Démétrius Crétois.*

Vous avez vu, Monsieur, l'application que j'ai cru pouvoir faire de la qualification de ce *Peteimouthes* au papyrus publié par M. вѣскн.

Le présent contrat, passé à Memphis ou dans la banlieue de cette ville, est daté de la 26^e année du règne de *Ptolémée Alexandre* et de *Cléopatre* sa soeur et son épouse, *Dieux Philométors.* Ceci confirme la remarque faite par des savans, que dans les actes du tems de *Ptolémée Alexandre I*, passés après le meurtre de *Cléopatre Coccé* sa mère, les années du règne de ce prince continuèrent d'être comptées sur le même pied que celui qui avait été adopté pour son règne conjointement avec sa mère: c'est-à-dire en ajoutant toutes les années précédentes de son règne en Cypre (*a*). Ainsi, en supputant d'après le *tableau approximatif de la chronologie des Lagides*, proposé par M. YOUNG (*b*) et que j'adopterai provisoirement, le contrat dont il s'agit doit remonter à l'an 89 avant l'ère chrétienne. Au reste, les papyrus N°. 6, 7. *bis. a, b*, me fourniront l'occasion de revenir sur le nom de son épouse *Cléopatre.*

Je rappelle maintenant que dans notre acte le prêteur se nomme *Conouphis*, fils de *Pétésis*. Le fragment de papyrus côté N°. 8, que je crois dater du règne de *Philométor* ou peut-être d'*Euergète II*, parle d'un individu portant le même nom, mais avec une légère différence; et dans cet acte il paraît être fait mention du même *temple d'Esculape*, près de Memphis, au service duquel notre principal personnage était attaché comme embaumeur. De même parmi les papyrus de Turin, il y en a un (le N°. XIII) qui contient une plainte pour cause de non-paiement, ce semble, d'un prêt fait dans la même ville de Memphis et par une personne encore à-peu-près nommée de même: c'est *Conouphis*, fils de *Pésétis*. Seulement dans ce dernier cas il y a cette petite différence de plus avec le nom de notre prêteur, que les lettres *s* et *t* du nom du père sont transposées; mais l'or-

(a) YOUNG, *Account*. p. 133.

(b) *Account*. p. 143. Tab. VI

thographie grecque des noms égyptiens et des noms orientaux en général varie tellement, qu'on ne devrait peut-être s'arrêter à cette légère divergence. M. PEYRON rapporte ce contrat de Turin daté de l'an 34 du règne d'un *Ptolémée*, qui n'y est pas désigné autrement, au tems d'*Euergète II* (a), c'est-à-dire, à l'an 137 environ avant notre ère.

Enfin nos papyrus N^o. 6 et suivans contiennent des actes relatifs à un certain *Pétésis*, fils de *Chénouphis*, archentaphiaste ou chef des préposés aux funérailles dans le temple d'*Anubis*, probablement situé à *Memphis*. Ces derniers actes doivent être de la 100^e année avant notre ère ou à-peu-près.

Les différentes dates, auxquelles se rapportent les trois premiers noms, sont réciproquement trop éloignées pour que j'ose me hasarder à supposer quelque identité entre ces divers personnages. D'ailleurs le nom du quatrième, qui pourrait être le père ou le fils de l'un des autres et qui était attaché à un autre temple, présente trop peu de points de ressemblance même avec le nom de celui qui paraît dans le présent contrat, pour établir sur ce peu d'analogie un calcul de probabilités; je pense toutefois que ce sont-là des rapprochemens qu'il peut d'abord être utile de faire observer. En effet les noms propres passant souvent du grand-père au petit-fils (b), il pourrait y avoir parenté entre tous ces individus: d'ailleurs d'autres actes, ou une rectification de telle ou telle leçon, de telle ou telle date, peut dans la suite faire reconnaître, comme se rapportant à un même individu, des papyrus qui jusqu'ici paraissent fort éloignés les uns des autres.

Je viens de faire remarquer en passant que le temple auquel notre *Conouphis* est attaché comme embaumeur de momies, le grand temple d'*Esculape* à Memphis, semble aussi être indiqué dans le fragment de papyrus N^o. 8. a. Il est fort possible, que la proximité des exploitations de *natrum* servant aux embaumemens ait influé sur le choix de son emplacement. C'est une observation sur laquelle l'examen de notre papyrus N^o. 8. a. donnera l'occasion de revenir. Ce temple semble être aussi dans une intime relation, que je tâcherai d'expliquer ci-après, avec le grand temple de *Sarapis* près de cette même capitale, des archives duquel proviennent les papyrus

(a) *Pap. Taurin. II. p. 73.*

(b) *СНДМР. Précis. p. 208. (260. 2^e éd.)*

N^o. 68—72 et une riche série d'autres papyrus qui se trouvent à Paris. D'autres combinaisons de ce genre nous feront découvrir une commune origine entre plusieurs autres papyrus déjà publiés en partie.

L'acte contenu dans notre papyrus et qui est le deuxième contrat de prêt que l'on connaisse, est passé pardevant un magistrat grec, dont la qualification ne se trouve, je crois, dans aucun des papyrus publiés jusqu'ici. C'est en quelque sorte un notaire; il y est nommé *συγγραφευλαξ*, *conservateur des contrats*. C'est sous ce titre que le magistrat certifie l'acte, et c'est, si je ne me trompe, au bureau de ce même magistrat de Memphis Inférieure, *ἐν τῇ ὑποκάτω Μεμφεως φυλακῇ* (expression qui suit immédiatement après le protocole) que l'acte a été passé.

Il existe au musée CHARLES X à Paris un autre contrat de prêt, provenant de la collection *Salt*; il est passé pardevant l'*agoranome* (a); mais je crois avoir appris de vous, Monsieur, de qui le public attend avec impatience la publication des papyrus grecs de ce riche musée, qu'il n'est point parlé de *syngraphophylax* dans ce contrat. Peut-être ce même papyrus de Paris indique-t-il la raison de cette différence. Serait-ce un titre particulièrement affecté aux *agoranomes* de *district*, qui semblent figurer dans nos papyrus N^o. 1 et 3?

Enfin notre papyrus contient une donnée en matière de numismatique et de finances, que j'aurais peut-être dû passer ici sous silence afin de mieux laisser mûrir les idées que d'autres papyrus pourront me fournir sur la même matière. Mais puisque cette donnée se rattache si directement aux recherches que vous avez récemment faites, ainsi que M. PEYRON, sur les calculs contenus dans les papyrus de *Zois* à Vienne, publiés par M. PETRETTINI, je crois ne pas devoir dérober plus longtemps, qu'il n'est nécessaire, à la connaissance du public des notions qui peuvent être importantes, quoique je n'aie encore pu les approfondir comme je le désirerais. Il m'a semblé préférable de commencer par cette publication provisoire, au lieu de différer jusqu'à que ce j'eusse complètement déchiffré et expliqué tous les papyrus grecs: je réclame à cet égard votre indulgence et celle des autres savans à qui cette correspondance tombera entre les mains.

La somme prêtée qui fait l'objet du présent acte, y est indiquée avec

(a) CHAMPE. *Bull. de BRUSSE. Hist. T. V. p. 377. N^o. 3; PEYRON, Pap. Taur. I. p. 73, 153.*

toute la clarté et la précision qui convient dans une obligation pécuniaire: *αργυριου επισημου Πτολεμαϊκου νομισματος δραχμαι δεκαδυο. Douze drachmes d'argent monnaie, monnaie des Ptolémées (a).* Je ne trouve pas qu'il y ait des intérêts stipulés pour cause du prêt même, et jusqu'au terme fixé pour le remboursement, mais seulement pour le retardement du tems qui court au-delà: dans ce cas, l'emprunteur serait tenu de payer au prêteur, savoir: *το μεν δανειον ημιολιον παραχρημα, και του υπερπεσαντος χρονου τους τοκους ως του στατηρος χαλκου δραχμων εξηκοντα κατα μηναι: sur-le-champ la somme prêtée, plus la moitié de la même somme, et à titre d'intérêt, pour le tems de la demeure, soixante drachmes de cuivre par statère, et par mois.*

On voit que cette stipulation doit servir à fournir des données intéressantes; mais je ne me flatte pas d'en avoir déjà saisi le véritable sens. La principale difficulté réside à mon avis dans les mots *του στατηρος*. Nous trouverons à la vérité dans le papyrus N°. 72 *χαλκου στατηρειους* apparemment des *chalques du poids d'un statère*, c'est à-dire *du poids de quatre drachmes*; et après *στατηρος* il suit ici *χαλκου*; mais je ne vois pas que cette signification puisse se concilier dans notre papyrus N°. 2, ni avec le second mot suivant *δραχμων*, qui montre qu'il s'agit de *drachmes simples*, ni avec la contexture entière de la phrase. Pour supposer que l'intérêt stipulé fût de soixante *statères de cuivre*, il faudrait lire: *Τους τοκους στατηρων χαλκου εξηκοντα*. Il ne reste donc qu'à considérer *ως του στατηρος* comme exprimant soit le *capital réel*, dont les intérêts sont dûs, soit le *capital fictif* sur le pied duquel le taux de l'intérêt est calculé. Pour pouvoir admettre le premier cas, il faudrait qu'un *statère* quelconque fût l'équivalent de l'une des deux sommes connues, c'est-à-dire du prêt seul de *douze drachmes d'argent*, ou du prêt combiné avec la peine stipulée en-sus, montant ensemble à *dix-huit drachmes d'argent*. Dans cette supposition le mot *στατηρ* se prendrait pour *statère d'or*, la monnaie d'or ordinaire de l'antiquité, la seule monnaie qui puisse approcher du montant de l'une de ces deux sommes. Il est de toute probabilité, que le *statère d'or* en Égypte, comme ailleurs en Grèce, pesait deux drachmes

(a) J'observe en passant qu'une pareille expression se trouve dans le petit papyrus grec de *Casati*, *lign. 10: σεβαστων νομισματος δραχμων...*, ... *drachmes, monnaie des Empereurs*. Cette leçon rectifie celle proposée, sur une inspection provisoire, par M. SAINT MARTIN, *Journ. d. Sav. Sept. 1822. p. 566: μβ αργυριου νομισματος*.

mes et avait une valeur approchant de *vingt* drachmes d'argent. Le *statère d'or* ne pourrait donc pas être l'expression du capital *réel* de *douze* drachmes d'argent qu'il doit surpasser de beaucoup. Reste le capital combiné avec la moitié en sus : c'est à-dire *dixhuit* drachmes. J'avoue que si le *statère d'or* n'était qu'une monnaie de commerce étrangère, ayant cours en Égypte, il serait permis de lui supposer une valeur exprimée autrement que par un nombre rond, à l'instar du *statère de Cyzique*, qui valait au *Bosphore* 28 drachmes d'argent (a). Alors on pourrait donner au *statère d'or*, mentionné dans notre contrat, la valeur précise de 18 *drachmes* d'argent, équivalent à la somme prêtée et moitié en sus. Mais il est peu vraisemblable que dans notre contrat la somme ait été énoncée en monnaie de commerce étrangère, attendu qu'il existait une monnaie d'or légale des Ptolémées; or probablement en Égypte, comme à Athènes et à Rome, la monnaie d'or était à celle d'argent dans la proportion de 1 à 20, et non de 1 à 18. Examinons maintenant la deuxième hypothèse, qui consisterait à prendre les mots *του στατηρος* pour l'expression du *capital fictif* servant de base au taux des intérêts. Ici encore il faudra entendre le *statère d'or*, puisqu'un paiement de *soixante* drachmes de cuivre par mois, pour intérêts d'un *statère* de *quatre* drachmes de cuivre, ou même d'un *statère* d'autant de drachmes d'argent, formerait une usure exorbitante et hors de toute proportion. Prenant donc pour base le *statère d'or* et l'évaluant à 20 *drachmes* d'argent, il faudra, pour calculer d'après cela un intérêt exprimé en monnaie de *cuivre*, recourir à l'hypothèse de M. PEYRON (b), la seule, je pense, qui ait été présentée sur le rapport qui existait en Égypte entre la monnaie d'argent et celle de cuivre. Suivant lui ce rapport était celui de 1 à 30. Cela donnera un capital fictif de 600 drachmes de cuivre, au denier dix (60 drachmes de cuivre) *par mois*, ou à raison de 120 *pour-cent par an*. Quelqu'exorbitant que soit encore cet intérêt, c'est la seule supposition à laquelle j'aie encore pu m'arrêter: et il faudra alors l'expliquer par la nature de la stipulation, qui n'est point celle d'un intérêt représentant les *fruits* de la chose prêtée, mais d'une *peine* permanente pour cause de non-paiement. Je crois même que la conjonction *ως*, dont à la vérité l'emploi dans le calcul

(a) V. BÜCKER, *Staatsk. der Athen.* I. p. 26.

(b) *Pap. Taur.* II. p. 22; *Pap. di Zoide.* p. 34.

TROISIÈME LETTRE,

des intérêts ne m'est pas connu, mais qui semble ne pouvoir signifier autre chose que *sur le pied de*, à *raison de*, peut être regardée comme une preuve que l'intérêt a été calculé sur le *statère* pris comme *capital fictif* ou *nominal*.

Il y aurait eu, je l'avoue, une autre manière d'expliquer le passage en question, en lui appliquant la notice que nous fournit POLLUX sur un *statère d'or* qui équivalait à *une mine*, notice que M. ВѢСКН a cru devoir conserver, et défendre contre les restitutions suggérées par SAUMAISE et d'autres savans (a). La *mine* en effet étant chez les Grecs l'unité, la monnaie de compte d'après laquelle les intérêts se calculaient ordinairement, l'expression de *statère* au lieu de *mine* serait dans ce cas conforme au calcul usité: nous aurions ainsi pour capital 100 *drachmes d'argent*, équivalent à 3000 *drachmes de cuivre*, sur lesquelles 60 *drachmes de cuivre* par mois, ou 720 par an, feraient 24 *pour cent* par an, intérêt très admissible dans l'antiquité. Mais cette hypothèse s'écroule, si l'on considère que, pour admettre dans certains calculs un *statère* comme équivalent à une *mine*, il ne faut pas hausser le prix du *statère*, mais rabaisser la *mine* jusqu'à la valeur du *statère d'or* pour la mettre en conformité avec le *petit talent d'or* (de trois *statères*), qui fait partie de ce système. Alors le *statère* n'est plus de 3000 *drachmes de cuivre*, comme nous l'avons supposé pour un moment, mais seulement de 600, et l'intérêt est de 120 *pour-cent* par an, ce qui revient à l'interprétation que j'ai cru devoir adopter jusqu'à ce que de nouvelles études ou d'autres découvertes me fournissent des renseignemens plus probables.

Quoi qu'il en soit du calcul des intérêts, je crois, au reste, avoir bien lu les *drachmes de cuivre* dans notre acte: et leur existence, d'après tous les papyrus connus, ne saurait être douteuse.

Il me resterait à examiner si, d'après certaine expression du protocole très-court du présent acte de prêt (και των αλλων κοινών), il est croyable qu'il existe un double de ce papyrus. Mais il faudrait pour cela entamer une discussion pour laquelle le papyrus N^o. 3 doit fournir tous les élémens. Je la réserve donc pour l'article suivant (v. p. 29).

a) POLLUX, IX. 57; ВѢСКН, *Staatshaush. d. Ath.* I. p. 27.

ART. III. P A P Y R U S 3.

Je me trouve fort heureux d'annoncer que sous ce N^o., qui provient de *Thèbes*, le musée de Leide possède un double du grand papyrus de M. CASATI (a), qui existe dans le cabinet de la bibliothèque du roi de France, et dont M. SAINT-MARTIN a donné une notice sommaire dans le *Journal des Savans* (b). Le monde littéraire a longtemps attendu avec impatience la publication de ce papyrus, qui, d'après l'annonce, devait avoir lieu par les soins réunis de MM. RAOUL-ROCHETTE et SAINT-MARTIN. Malheureusement le premier de ces savans m'a positivement déclaré que ses occupations multipliées, et étrangères à ce sujet, le forcent à se désister de cet engagement. Il est infiniment à désirer que cette retraite n'entrave pas entièrement l'entreprise. La grande facilité de communications que donne la bibliothèque royale n'aura-t-elle donc pour effet que de paralyser une publication régulière par suite d'un excès d'égards, ou de considérations personnelles?

Le papyrus grec *Casati* contient un contrat de vente passé en la 4^e année du règne de *Cléopâtre* et de *Sôter II*, l'an 114 avant notre ère.

M. SAINT-MARTIN, le premier et, à ce que je pense, le seul qui ait fait connaître, nommément au mois d'Août 1822, le papyrus de Paris, n'a eu qu'une heure pour l'examiner, peu de tems avant que ce document fût acheté pour la bibliothèque du roi : c'est cette courte inspection qui lui a fourni la matière de plusieurs remarques importantes. Mais environ trois mois plus tard (c), M. GREY revint d'Égypte en Angleterre avec son fameux *antigraphe* ou la copie en grec d'un contrat égyptien. Ce ne fut que

(a) Les papyrus *Casati* de la bibliothèque du roi à Paris, qui se rapportent plus particulièrement au sujet de cette lettre, sont le *papyrus démotique* (publié par M. YOUNG, *Hieroglyphics*, pl. 31, 32), le *grand papyrus grec* (double de notre N^o 3), et le *petit papyrus grec* du tems d'Antonin le Pieux. Il existe au même cabinet des rituels funéraires, et des manuscrits Byzantins, provenant de M. CASATI, mais qui sont, les uns et les autres, étrangers à notre sujet. Je reviendrai à ces derniers à la fin de l'art. V.

(b) *Sept.* 1822. p. 555. *suiv.*

(c) Vers Novembre 1822. YOUNG, *Account*, p. 55.

l'examen de ce dernier texte qui apprit à connaître un contrat de vente de *momies*, et de droits à percevoir pour le service religieux auprès des défunts (a) : ce ne fut de même que la comparaison faite à loisir de cet *anti-graphe* avec l'enregistrement du papyrus démotique de CASATI, qui en est l'original, qui fit découvrir la dénomination de *cholchytes* (b), ou prêtres chargés de cet office ; dénomination inconnue jusque-là dans l'antiquité. Je relève ces deux circonstances, parce qu'elles expliquent comment il s'est fait, que le savant M. SAINT-MARTIN se soit trompé sur la nature de la vente, qu'il a cru être celle d'un fonds avec des esclaves, et sur la qualité des vendeurs, qu'il a pris pour des *ouvriers en cuir des Memnonies*, comme ceux du contrat, papyrus d'ANASTASY N^o. 1, le seul papyrus grec publié à cette époque. Aussi la *Notice* de M. SAINT-MARTIN a-t-elle induit en erreur M. PEYRON, et l'a-t-elle peut-être conduit à une seconde supposition hasardée, savoir : que le papyrus en question, aussi bien que le N^o. 1, publié par M. БÖCKH, concernait les *Pastophores* (c).

Le vendeur est nommé *Horus*, fils d'*Horus*, *Cholchyte*. Les acheteurs sont au nombre de quatre : *Osoroéris*, fils d'*Horus*, et ses frères (ou *confrères*), chacun pour sa part. L'immeuble vendu consiste en trois lots de terrains et maisons, et en un quatrième de terrain, avec momies et droits à percevoir par rapport à ces momies.

Le papyrus *Casati* ajoute à cette mention des momies : *ὡν το κατανδρα υποκεται, dont une liste est annexée au présent acte*. En effet, on retrouve à la fin du contrat des mots : *Εστιν δε το κατανδρα σωμάτων*. Voici le *dénombrement des corps* : après quoi suit une longue liste de noms propres, qui remplit 47 colonnes étroites et qui fait de ce papyrus le plus long de ceux en langue grecque existant à Paris. C'est ce dénombrement que M. SAINT-MARTIN a pris pour être celui des esclaves attachés aux fonds vendus.

Or, c'est dans le défaut de ce dénombrement, qui manque au papyrus N^o. 3 de Leide, que consiste la principale différence entre ce papyrus et

(a) YOUNG, *Account*. p. 60.

(b) YOUNG, *Account*. p. 76.

(c) Voyez PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 15, 16. Il est évident que ce savant ne connaissait le papyrus grec *Casati*, que par la *Notice* de M. SAINT-MARTIN : autrement il aurait fait mention de ce papyrus P. I. p. 86 *suiv.* — Mais j'avoue que je ne conçois pas la raison qui a fait trouver à M. PEYRON un rapport entre les *ouvriers en cuir* et les *Pastophores*, si ce n'est peut-être que les uns et les autres habitaient les *Memnonies*.

celui qui se trouve à Paris. Le nôtre en effet se borne à dire que *le recensement des corps se trouve dans le contrat*: *ων το καταδρα δια της συγγραφης δεδ[ωται]*. Mais c'est à tort que l'on inférerait de cette expression que le papyrus de Paris doit être l'*original* de celui de Leide. Il est bien plus probable que l'un et l'autre sont des copies d'un même original; puisque le papyrus de Leide contient la description circonstanciée du terrain de ce quatrième lot, description omise dans le papyrus *Casati*, et qui a dû nécessairement faire partie d'une pièce originale, source commune des deux copies.

La publication du papyrus de Leide aura donc l'avantage de compléter celle du papyrus *Casati*: elle aura d'ailleurs celui de présenter le tableau authentique d'une foule d'abréviations de l'écriture grecque usitée en Égypte, dans les corps des actes de vente. Jusqu'au nom de l'acheteur *Osoroëris* est indiqué par *Osorō*, et ne se trouve écrit tout au long que dans l'enregistrement.

En attendant cette publication entière, permettez, Monsieur, que j'ajoute encore quelques observations détachées.

Le papyrus *Casati* commence, de même que le contrat N^o. 1 publié par M. БѢСКН, par une citation prolixe de la date: *sous le règne de — et sous la prétrise en l'honneur d'Alexandre* etc.; protocole qui, comme celui du papyrus *démotique* du même voyageur, a attiré à juste titre l'attention de M. SAINT-MARTIN, puisque ces énoncés formaient alors avec ceux de l'inscription de Rosette, et de notre papyrus N^o. 1, les seuls protocoles connus, et que l'étude de cette partie des contrats égyptiens, quoiqu'aride en apparence, est si éminemment utile pour la chronologie des Lagides. Mais le papyrus N^o. 3 de Leide, au lieu de tout cet énoncé, commence simplement par la même phrase que l'antigraphe de M. GREY: *μετα τα κοινα ταδε λεγει. après les choses (les formules) usuelles, il (le contrat, ou le vendeur) dit ce qui suit.* L'antigraphe de M. GREY est la traduction abrégée d'un original égyptien (qui existe en double, savoir le papyrus *démotique Casati*, et le papyrus *démotique* N^o. 36 de *Berlin*), comme notre papyrus N^o. 3 est l'extrait abrégé du papyrus grec de CASATI ou d'un troisième original. Ce sont, à ce que je sache, les deux seuls exemples connus jusqu'ici de cette formule. De leur comparaison avec les originaux plus détaillés, on peut

inférer que cette formule est propre aux *extraits* d'originaux soit *grecs*, soit *démotiques* : il y a donc lieu d'espérer que, dans la suite, quelque acte qui contiendra cette même phrase trouvera peut-être son original, en *démotique* ou en *grec*, parmi les papyrus que l'Égypte fournit à l'Europe : mais avec cette différence que l'on ne devra point s'attendre à un original *égyptien démotique*, si l'acte a été passé par-devant un *agoranome* (magistrat grec), comme notre papyrus N^o. 3 de Leide, mais seulement s'il a été rédigé par le scribe (*monographe*) d'un temple égyptien, comme l'antigraphe de M. GREY (a).

Il me semble, au contraire, (permettez-moi d'ajouter cette observation) que l'expression *μετα τα νομα* n'a rien de commun (b) avec une autre abréviation des protocoles, consistant dans l'*omission des noms propres des prêtres éponymes*. La même omission a lieu jusque dans les papyrus *démotiques* qui ont toutes les apparences d'être les contrats *originaux*, savoir celui de CASATI et le double qui s'en trouve à Berlin, pièces dont l'antigraphe de M. GREY est l'extrait (c). On pourrait, à la vérité, supposer qu'une *minute* du contrat restait entre les mains de l'officier ou du prêtre

(a) Voyez FEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 115. Au reste, j'avoue que je ne suis pas encore persuadé de la nécessité d'une classification que M. FEYRON établit par rapport aux contrats écrits en langue grecque, savoir entre contrats faits *suivant le mode égyptien*, et contrats faits *à la manière grecque*. Il me semble qu'il n'y a de différence que par rapport à la *langue* des contrats et aux *officiers* par-devant lesquels ils étaient passés, suivant la langue dont on se servait. A cela près, les autres formalités égyptiennes paraissent avoir été observées dans les contrats *grecs*, excepté peut-être l'obligation de mentionner le nom de la mère d'un contractant. Dans tout cela je ne vois rien qui indique une double législation positive, mais plutôt une lente abolition, un oubli volontaire des usages égyptiens. La différence dans la forme du contrat, *Pap. de Turin* N^o. IV, alléguée par M. FEYRON, peut tenir à la nature différente de la pièce qui est plutôt un acte judiciaire qu'un titre constitutif de propriété. Enfin, la mention des *juges indigènes*, *λαοκριται*, dans le grand papyrus grec N^o. 1 de Turin (pag. 7 *Ligne* 3), en supposant même qu'on ne doit pas entendre par ce mot de tribunal devant lequel la cause se plaidait effectivement, n'emporte pas nécessairement la conséquence, que ce tribunal exerçait encore pleinement la judicature à côté des tribunaux grecs. J'ose soumettre ces doutes à la sagacité de M. FEYRON (voyez *Pap. Taur.* I. p. 114, 136, 157 *extr.*, 163; II. 32, 50).

(b) J'en fais ici la remarque parce que l'on a soupçonné qu'il y avait en cela conformité. KOENIGARTEN, *Bemerk. über den Aegypt. Text eines Papyrus*, p. 27.

(c) Je ne cite point à ce propos les contrats A et C du papyrus démotique de M. GREY, parce que ces pièces, étant écrites sur une même feuille, quoiqu'elles soient de dates différentes, paraissent n'être que les *copies légales* et ayant servi dans un procès. (Voyez le texte du *Pap. de Turin*, N^o. I. page 5).

qui le rédigeait, et que cette minute contenait tout au long les noms des prêtres éponymes, qui, par cette raison, pouvaient être passés sous silence dans les expéditions remises aux parties contractantes. Mais la mesure introduite par les rois Lagides, de faire enregistrer (ἀναγράφειν) par-devant un magistrat grec tous les actes passés par-devant les prêtres du pays, et de faire ajouter à cet enregistrement un extrait sommaire du contenu de chaque acte (α), rend peu vraisemblable l'existence de pareilles minutes.

J'avais remis à cet endroit la question de savoir s'il se pourrait que l'acte de prêt compris dans le papyrus précédent, N^o. 2 (art. II. p. 24), fût également l'extrait d'un original plus complet. Le protocole qui m'a donné lieu à élever cette question ressemble sous un certain rapport à la formule précitée ἐπὶ ἱερεως του οντος Αλεξανδρου και των αλλων κοινων. Il y aurait lieu à appliquer ma conjecture si κοινων dérivait de κοινά au neutre: *formules ordinaires*; mais alors il faudrait supposer à la préposition ἐπὶ une sorte de double régime sous la prétrise en l'honneur d'Alexandre exercée par NN, et avec les autres formules ordinaires: ἐπὶ ἱερεως — και (ἐπὶ) των αλλων κοινων; ce qui me paraît un peu forcé et contraire au style des papyrus grecs. Je penserais plutôt aux sacerdoces en l'honneur de tous les défunts souverains suivans, exercés conjointement par un seul prêtre, comme nous l'apprennent tous les protocoles connus, où sont cités les noms des prêtres (b). L'emploi du mot κοινος n'en sera pas moins encore un peu contraint, puisque κοινος conviendrait plutôt au prêtre, que κοινος aux rois déifiés; mais les rédacteurs des contrats ne se donnaient guère la peine de bien choisir leurs expressions, surtout sur les protocoles. Le papyrus N^o. 1 publié par M. ВѢСКН contient aussi dans le préambule une inadvertance de ce genre: on y a donné le commencement de la série des prêtres à Ptolémaïs, mais elle n'est point achevée: ἐφ' ἱερεων Πτολεμαιου του μεν Σωτηρος; il aurait fallu ajouter του δε Φιλαδελφου ou quelque chose d'approchant, mais cette phrase est oubliée. D'autres papyrus enfin contiennent de singulières transpositions dans l'ordre des sacerdoces; elles tiennent évidemment à la négligence de la rédaction. Je

(α) M. FREYRON a approfondi cette matière, *Pap. Taur.* I. p. 159, 154 sqq.

(b) L'inscription de Rosette, les deux papyrus démotiques du musée CHARLES X (CHAMP. No. 4 et 5), publiés par M. CHAMPELLION-VIGÉAC (*Journ. Asiat.* T. III.) et le papyrus démotique du Vatican (Α. ΜΑΙ [et CHAMP.] *die Papyrus der Vatican. Bibliothek.* XI. E. p. 24).

crois donc que l'on pourra traduire ainsi la phrase entière du manuscrit N^o. 2: *sous le sacerdoce en l'honneur d'Alexandre et des autres rois déifiés, exercé par NN*; sans qu'il soit nécessaire de recourir à la supposition d'un original plus détaillé de ce contrat.

Le contrat a été passé εν Ερμανθει του Παθυριτου της Θηβαides. J'ai déjà fait la remarque, d'après M. BUTTMANN, que l'abréviation qu'on a jusqu'ici prise pour *Hermopolis*, est *Hermonthis* (v. p. 14); mais ce mot *Hermonthis* même écrit en toutes lettres est assez peu lisible. C'est à vous, Monsieur, que je suis redevable de la communication du mémoire de M. BUTTMANN qui m'avait échappé. Vous y ajoutâtes la remarque, que cette leçon est beaucoup plus en harmonie avec le nome *Pathyrîtès*, avoisinant le territoire de l'ancienne Thèbes, que ne serait la ville d'*Hermopolis*, située à une si grande distance. Au reste le placement de la ville d'*Hermonthis* dans la circonscription de ce nome *Pathyrîtès* n'est pas moins curieux pour la géographie de l'Égypte sous les Ptolémées. *Hermonthis* était chef-lieu du nome *Hermonthite* au tems de PLINÉ, sous l'empereur *Hadrien* et au tems de PTOLÉMÉE. STRABON, plus ancien, ne connaît point ce nome *Hermonthite*. Cependant ni STRABON ni PTOLÉMÉE ne font aussi mention du nome *Pathyrîte*, que le nome *Hermonthite* remplaçait en partie, et dont PLINÉ, le savant compilateur, paraît avoir exhumé le nom d'autres écrits plus anciens, dont, enfin, les monumens du siècle des Lagides confirment maintenant l'existence (a). En voilà assez pour démontrer que la division des nomes, telle qu'elle est tracée par ces trois auteurs, ne peut s'appliquer sans restriction, même au siècle des Ptolémées. HÉRODOTE, en nous transmettant les noms de plusieurs nomes que ces mêmes auteurs ne connaissent plus, nous engage à appliquer cette observation encore à plus forte raison, soit au siècle des Pharaons, soit à l'époque de la domination Persane (b). Je crois que pour bien éclaircir toute cette matière, il serait nécessaire que les monumens nous offrissent une série à-peu-près contemporaine de noms de nomes

sous

(a) Voyez SAINT-MARTIN, endr. cité p. 558; PEYRON, *Pap. Taur.* II. p. 27.

(b) Voyez ΤΟCΗΟΝ Δ'ΑΝΝΕCΥ, *Médailles des nomes de l'Égypte*, p. 10 suiv.; et sur le nome *Hermonthite*, *ib.* p. 67. Le nome voisin *Latopolite* a subi de pareilles vicissitudes: tantôt il a formé un nome particulier, tantôt il a été réuni au nome *Hermonthite*. (ΤΟCΗΟΝ, *ib.* p. 60; LEBRONNE, *Rech.* p. 269).

sous les Lagides ou sous les Pharaonis. Ce voeu, je pense, n'a rien qui doive paraître impossible. Déjà M. CHAMPELLION a découvert à Turin un autel offrant les images d'une soixantaine de divinités avec les noms *hiéroglyphiques* des villes de l'Égypte dans lesquelles chacune de ces divinités fut honorée d'un culte spécial (a). Pourquoi ne trouverait-on pas, par exemple, quelque autre monument où les noms des nomes se trouvassent réunis à ceux des villes ?

Après l'indication du lieu où le contrat a été passé: *Hermonthis*, au (nome) *Pathyrite*, de (l'épistratégie (b) de) la *Thébaïde*; suit le nom du magistrat: *ἐπ' Ερμού αγορανόμου*, *par-devant l'agoranome Hermias*. J'ai déjà dit (c), qu'il me paraissait que l'exercice des fonctions de ces magistrats ne s'étendait pas toujours à un nome entier, mais qu'il était quelquefois restreint à un seul *district*. Cette supposition se trouve ici confirmée. Il est peu probable que l'*agoranome* du chef-lieu du nome, que l'on présume être *Thèbes* (d), se soit déplacé chaque fois qu'il y avait un contrat à passer à *Hermonthis*: il faudra donc attribuer à cette dernière ville un *agoranome* particulier, collègue de celui du papyrus N°. 1, qui présidait au *district des Memnonies et au district inférieur du nome Pathyrite*. Peut-être la ville d'*Hermonthis* formait-elle le *district supérieur*, η *ανω τοπαρχία*, du même nome.

Quant à la formule: *ης οι αν ωσι γειτονες παντες παντοθεν*, et à la quotité des droits d'achat à payer au fisc ($\frac{1}{2}$), il est inutile de rien ajouter dans ce moment à ce que j'ai dit à l'occasion du papyrus N°. 1 (e).

Au reste la comparaison de ce contrat avec les autres contrats de vente *démotiques* de momies, sera éminemment utile à l'archéologie égyptienne, soit, quant à la langue, par rapport à l'étude des noms propres; soit, quant aux coutumes de cette nation unique, par rapport au droit public égyptien en ce qui concernait la propriété des momies. J'ai tâché de rassembler, dans un *Tableau* provisoire, formant un *appendice* à cette lettre, toutes les notices d'actes égyptiens dont le contenu sommaire et la date avaient été publiés. Il comprend quatre différens contrats de vente de momies.

(a) CHAMP. II^e Lettre à M. DE BLACAS sur le Musée de Turin, p. 111.

(b) PEYRON, *Pap. Taur.* II. p. 31.

TROISIÈME LETTRE.

(c) *Art.* I. p. 5.

(d) PEYRON, *Pap. Taur.* II. p. 27.

(e) *Art.* I. p. 12, 14.

A R T. IV. P A P Y R U S 4.

De *Memphis*. Lettre d'*Isidorus*, *épistate* d'un bourg qui faisait partie du nome *Memphitique*, et dont le nom paraît être *Tachenéphrètès*. Cette lettre est adressée à *Craterus*, l'un des *premiers amis* et *stratège*. La date n'en est indiquée que par l'expression : 6^e année, le 1 du mois *Athyr*, sans faire mention du règne sous lequel elle a été écrite. Cette dernière circonstance me fait conjecturer que cette pièce officielle a été expédiée conjointement avec l'original des actes de procédure qui y sont rappelés, et par conséquent à la même date : il est à espérer que l'on découvrira quelque jour ces actes parmi les collections égyptiennes récemment transportées en Europe. Au reste la beauté et surtout la régularité des caractères de ce papyrus, formant une seule colonne de 40 lignes, chaque ligne de 25 lettres à-peu-près, me ferait penser qu'il doit être du meilleur tems; peut-être est-il le plus ancien des papyrus grecs que possède le musée de Leide, sans même en excepter le papyrus N^o. 68, qu'il surpasse pour la délicatesse de l'écriture.

Le sujet de cette pièce est une plainte portée par un certain *Hermias*, fils de *Dagouzis*, pour cause de non-restitution d'un prêt de bled par lui fait à *Chenephnibis*, fils d'*Erieus*, et à *Marmotis*, femme de ce *Chenephnibis*, et dont la mère s'appelait *Pasis*. Il est à regretter que la suite de ce papyrus présente beaucoup de lacunes qui m'ont empêché de me mettre complètement au fait de l'affaire. Il paraît qu'il y a eu par-contre une plainte formée par *Marmotis* pour cause d'injures, et tendante à ce que l'affaire fût communiquée à *Ammonius*, l'*hypostratège*, pour qu'il entende comme témoins un certain *Ptolémée*, le même *Hermias* dont on vient de parler, et l'ancien du bourg, *τον πρεσβυτερον της κωμης*. Ce vestige de juridiction patriarchale est, je pense, une découverte d'un genre entièrement nouveau.

Au reste, ce n'est pas-là l'unique particularité que le papyrus N^o. 4 nous fasse connaître relativement à la procédure égyptienne. M. PEYRON a prouvé avec beaucoup de vraisemblance, que l'*épistate* du nome en était le ju-

ge (a). Mais les papyrus de Turin, qu'il a consultés, quoique pour la plupart relatifs à des affaires judiciaires, ne présentent aucun exemple de tribunaux ou de juges inférieurs: c'est toujours devant l'épistate du *nome*, ou devant le tribunal ambulatoire des *chrématistes*, dont les attributions judiciaires sont encore si peu connues, mais qui parcouraient toute une division militaire composée de plusieurs *nomes* (b), que les affaires sont jugées en premier ressort (c). Dans notre papyrus on voit un *jugé particulier* d'un *bourg*, à ce qu'il paraît, *ἐπιστάτης κομης*, instruire une affaire mineure, et la renvoyer au *stratège* du *nome*, peut-être afin que celui-ci intervienne pour faire comparaître les témoins. Il se peut qu'un examen ultérieur du papyrus aide à retirer encore de la partie que je n'ai maintenant pu lire, quelques autres éclaircissemens à ce sujet (d).

ART. V. P A P Y R U S 5, et 53.

Sous les N^o. 5 et 53 le catalogue fait mention de manuscrits sur papyrus en caractères inconnus. Ces deux manuscrits ont en effet quelque ressemblance entre eux. Le N^o. 11 *bis* donne en outre » un paquet de fragmens » de papyrus grecs, coptes et inconnus, comme les NN^o. 53 et 5." Ce paquet ne m'ayant jusqu'à présent rien offert qui ressemble aux N^o. 5 et 53, j'en puis le passer sous silence.

Mais les extraits du catalogue que l'on a fait circuler, contenant une comparaison de la collection ANASTASY avec celle Drovetti, ajoutaient à la mention de ces deux manuscrits, par parenthèse, et par manière de doute, le mot: (*Phéniciens?*) Je relève cette différence des deux catalogues: elle peut servir d'avis aux acheteurs futurs de collections. J'aime à croire que

(a) PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 51, 72.

(b) PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 94 sqq.; H. p. 9.

(c) PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 96.

(d) Ce papyrus est encadré entre deux verres. Mais le déploiement en a été mal exécuté: il s'y trouve de petites parcelles écrites qui couvrent d'autres caractères ou qui ne sont pas à leur place; et il faudra retirer le manuscrit de son cadre pour l'examiner avec plus d'avantage.

M. D'ANASTASY lui-même n'a point eu de part à cette insertion. Heureusement l'on ne se fia point à une description si incertaine, et l'on eut avis en tems utile, je crois même d'après l'examen d'un savant étranger, que les papyrus N^o. 5 et 53 n'étaient rien moins que *Phéniciens* : qu'ils étaient peut-être *Byzantins*.

Le N^o. 5, haut de 0^m⁶_t, 31, sur 0^m⁶_t, 77 de longueur (1 p. sur 1 p. 7 pouces à-peu-près) contient une seule colonne de 16 lignes, laissant à main gauche un grand espace blanc et ayant des interlignes fort larges. Rien n'indique clairement s'il manque ou non quelque chose à la fin.

Le N^o. 53, de la même hauteur à-peu-près, sur 0^m⁶_t, 91 (3 pds. moins 1 pouce) de longueur, contient trois colonnes, dont la 1^e et la 3^e sont mutilées. Les trois colonnes, chacune seulement de 8 lignes d'écriture, remplissent toute la hauteur de la page : on peut juger d'après cela, quelle doit être la grandeur des lettres et la largeur des interlignes.

En effet je ne saurais mieux comparer ces deux manuscrits qu'à l'écriture de la cour Byzantine, dont MONTFAUCON a donné un échantillon (a), en observant toutefois que les interlignes du manuscrit cité par ce savant, sont encore plus larges du double que ceux de notre N^o. 53, et que les lettres en sont aussi plus perpendiculaires et plus arrondies que celles de ce dernier papyrus. Mais l'aspect général est assez ressemblant, surtout quant à l'énorme longueur de quelques traits.

J'avoue que je ne sais encore rien déchiffrer à ces papyrus, dont le contenu paraît sortir de la sphère d'études auxquelles les autres engagent. Seulement j'ai distingué, dans un examen superficiel du N^o. 5, dont l'écriture est plus modeste, les mots *εωθεν*, et *εκκλησιων*. Ce dernier mot peut servir en quelque sorte de phare dans ces parages inconnus.

M. SAINT-MARTIN a noté parmi les papyrus *Casati* quelques fragmens de papyrus qui, d'après la description, me paraissaient ressembler aux nôtres, mais que ce savant conjecture être latins (b). Ils proviennent d'*Éléphantine* : les nôtres de *Philae*. Je présumais également que ce voisinage pouvait donner lieu à d'autres rapprochemens. Mon attente n'a point été trompée. Le fragment qui j'ai vu depuis à Paris à la bibliothèque du roi,

(a) *Palaeogr. Graeca*, p. 266.

(b) *Journ. des Sav. Sept.* 1822, p. 555.

sans doute le même que celui noté par M. SAINT-MARTIN, ressemble entièrement par la forme des caractères à notre N^o. 53. Il a 0^{mt}, 90 de longueur. Mais le musée CHARLES X à Paris possède encore un troisième échantillon de la même écriture, long d'à-peu-près 0^{mt}, 50: c'est apparemment celui que M. CHAMPOLLION *le Jeune* (a) a décrit sous ces mots: » fragment de papyrus en latin, semblable à ceux qu'a publiés l'abbé MARINI." Je regrette beaucoup que les *papiri diplomatici* de MARINI ne se trouvent point dans ce moment sous ma main, pour vérifier la comparaison faite par M. CHAMPOLLION. Il est bien probable, que tous les fragmens que je viens de citer appartiennent à une même découverte, et que les trois qui sont écrits en grands caractères font partie d'une seule pièce; il est très-possible encore que d'autres musées, par exemple celui de Turin, possèdent de quoi compléter soit ce même manuscrit dispersé, soit le premier, en petits caractères, que nous avons décrit sous le N^o. 5₂

ART. VI. P A P Y R U S 6, 7 *bis*, *a*, *b*.

Sous le N^o. 6 le catalogue de M. D'ANASTASY annonça deux papyrus provenant de *Memphis*; mais l'opération du collage sur papier transparent prouva bientôt que les deux pièces ne formaient qu'un seul tout, d'une écriture très-belle et très-régulière, quoique difficile à lire pour des yeux non exercés; au reste complet sauf quelques lacunes dans le milieu. La science ne perdit rien à cette circonstance: c'était une trouvaille au lieu d'une perte, comme vous allez le voir.

En effet, après le N^o. 7 suivant (qui est étranger au contenu du N^o. 6) on avait intercalé, au moyen d'un *bis*, *deux autres manuscrits en morceaux dont on peut tirer parti*: c'était-là l'expression employée dans le catalogue. Le lieu d'où ils venaient n'était pas connu; mais on verra bientôt que ce lieu ne saurait être autre que *Memphis*, d'où provient le N^o. 6. Il se trouva sous ce N^o. 7 *bis*, trois papyrus entiers, ou presque tels, et deux fragmens. Le pre-

(a) *Bull. de FERUSS. Hist. V. p. 377.*

mier de ces cinq documens, que je désignerai par le N^o. 7 *bis*, *a*, s'est trouvé être un second acte relatif à la même affaire que le N^o. 6, et offrant lui-même deux copies du contenu principal du premier. Indépendamment de l'intérêt historique de ces pièces, il était déjà remarquable au premier coup-d'oeil, qu'à eux seuls ces deux papyrus pourraient presque servir d'abrégé de toutes les formes d'écriture grecque, simultanément usitées en Égypte au premier siècle avant notre ère. Le second papyrus de ce numéro (marqué 7 *bis*, *b*) très-mutilé, est une quatrième copie du N^o. 6. Le troisième, N^o. 7 *bis*, *c*, est d'un contenu différent, mais relatif à la même personne et peut-être à la même affaire. (Voyez ci-dessous, *art. VII*). Les fragmens semblent être des enrégistremens d'actes inconnus.

Examinons d'abord les deux pièces principales, le N^o. 6 et 7 *bis*, *a*; la pièce suivante, 7 *bis*, *b*, trouvera d'elle-même son explication.

Les deux papyrus sont des *rescrits royaux* émanés de *Ptolémée Alexandre* et de son épouse *Bérénice*. J'exposerai plus tard les raisons que je crois avoir pour attribuer ces pièces à l'an 99 avant notre ère. Les rescrits sont rendus à la requête d'un prêtre, *Pétésis*, fils de *Chenouphis*, qui se plaignait de violences à lui faites et demandait que le roi fît défense de lui nuire ou d'attenter à sa maison. Tel est au moins le principal but de la supplique, surtout à en juger par le rescrit même. Mais par un singulier hasard la première copie de la supplique (*papyrus* 6), et la deuxième (qui remplit le haut du *papyrus* 7 *bis*, *a*), assez exactement ressemblantes entre elles, quant au contenu, ont encore ceci de commun, qu'à la suite du long préambule, une grande partie des conclusions est illisible. J'espère dans un autre tems trouver les circonstances de la plainte plus détaillées dans la 3^e copie de cet acte (qui constitue la moitié inférieure du *papyrus* 7 *bis*, *a*), laquelle est beaucoup plus ample, mais d'une écriture si serrée, et en caractères si mal formés, qu'elle semble être le modèle de tous les enrégistremens grecs sur papyrus, et de toutes les quittances grecques sur fragmens de potterie les plus indéchiffrables qui soient parvenues jusqu'à nous. Heureusement l'exemple de M. вѣскн a prouvé qu'avec du tems et de la patience on vient à bout de tout.

Mais quels que puissent être les avantages que la science recueillera peut-être un jour de la lecture entière de ces papyrus, ceux qu'elle présente dès ce moment ne sauraient être considérés comme les moins importants. Si je

ne me trompe, on ne connaît encore qu'imparfaitement la forme des rescrits des Ptolémées. Je crois qu'il n'en existe qu'un seul, mutilé, et non encore publié. Les papyrus de Turin, de Vienne, et de M. GREY, qui ont été communiqués au public, n'en contiennent point. Ceux de Paris, achetés de M. CASATI, n'appartiennent pas non plus à cette classe: si les papyrus de la collection *Salt* contenaient des rescrits royaux, je suppose que M. CHAMPOLLION *le Jeune* qui en a donné une notice, ou que M. PEYRON qui les cite de tems à autre, en auraient fait mention (a), et je crois, Monsieur, vous avoir entendu dire que j'avais deviné juste par rapport non-seulement à la collection *Salt*, mais encore aux papyrus envoyés depuis par M. DROVETTI au musée CHARLES X, et qui seront tous publiés par vos soins. Vous même, Monsieur, lorsque vous interprétiez si bien la pétition des prêtres de Philae, qui ressemble sur beaucoup de points au papyrus de Leide, dont j'ai l'honneur de vous entretenir, vous ne connaissiez pas encore la forme, dans laquelle le rescrit de *Ptolémée Evergète II* a dû être conçu, ni la marche que l'affaire a dû suivre (b). Ce rescrit-là, qu'on dit avoir été retrouvé depuis, peint sur le piédestal de l'obélisque de Philae, semblait devoir éclaircir entièrement la question; mais malheureusement le commencement en manque, et M. BANKES, le propriétaire, n'a pas encore jugé à propos de publier le reste (c). Veuillez donc permettre, Monsieur, que comme un hommage rendu à celui qui a ouvert la carrière d'une manière si éclatante dans l'étude de l'antiquité gréco-égyptienne, je vous fasse part de ce que j'ai trouvé dans un premier examen de nos deux papyrus. Cette notice ne peut manquer de compléter et d'éclaircir celle que donne l'obélisque susdit.

Le papyrus qui est côté N^o. 6, paraît être la pièce principale non-seulement pour la beauté de l'écriture, mais encore à cause de ses grandes marges, qui ont une largeur presque égale tout autour, et de sa hauteur (d), qui égale celle des plus magnifiques papyrus funéraires, et qui surpasse la

(a) CHAMP. *Bull. de FERUSS. Hist. T. V. p. 576*; PEYRON, *Pap. Taur. I. p. 149*; II. p. 4, 72.

(b) *Recherches*, p. 331, 338.

(c) SALT, *Essay on the Phon. Syst. of Hierogl. p. 22*; not. 1. (p. 25. de l'édit. fr.) et note de M. LETRONNE lui-même, dans le *Voy. de M. CAILLIAUD à Méroé. III. p. 385*.

(d) Elle est de 0 m. 46; les marges d'en haut, d'en bas, et à gauche ont 0 m. 08; et à droite 0 m. 05 de largeur; mais il se pourrait qu'un pli fût perdu à droite. Les lignes sont généralement à 1½ cent. de distance l'une de l'autre.

hauteur de tous les papyrus grecs de la collection ANASTASY. Il est comparable, pour la beauté et la régularité de l'écriture, à une autre supplique adressée au roi *Ptolémée Philométor*, N^o. 68 du catalogue ANASTASY, de laquelle je parlerai plus bas; ainsi qu'au grand papyrus de Turin; et à la lettre officielle de l'épistate *Hermias* au stratège *Craterus*, N^o. 4, ci-dessus mentionnée (a). On serait tenté d'en conclure que cette qualité si désirable était inhérente aux pièces officielles des autorités supérieures.

Une autre remarque essentielle à faire, c'est que l'acte, divisé en deux parties: le rescrit du prince, et la copie de la supplique à laquelle ce rescrit se rapporte; est tout d'une même main, et compris dans une même symétrie calligraphique, de sorte que le rescrit n'est pas seulement apposé par manière d'apostille sur l'original de la supplique, mais que ce rescrit constitue lui-même soit une *pièce originale* émanée en brevet, soit une *expédition officielle*, dans laquelle la supplique est insérée par forme de copie.

Quant à l'extérieur, cette pièce était pliée en petits plis plats, et munie d'un sceau en terre de la grandeur de celui du papyrus N^o. 1, que l'on peut voir dans les *fac-simile* de MM. ВÖCKH et JOMARD, et représentant un oiseau, probablement un *aigle*, marchant à gauche. À en juger par le type constant des médailles, on dirait que c'est-là le sceau royal ordinaire des Lagides.

Voici le texte du rescrit:

Βασιλεὺς Πτολεμαῖος ὁ επικαλούμενος Ἀλεξάνδρος, καὶ βασ(ι)στα Βερενίκη)
(η) ἀδελφῇ, τῷ στρατηγῷ τοῦ Μεμφίτου, καὶ τῷ φρουραρχῷ (καὶ) τῷ επισ[τατ]ῇ
(τ)ῶν φυλακῶν, καὶ ἀρχιφυλακίτῃ, καὶ τῷ ἐπὶ τῶν προσοδ(ῶν), καὶ βασιλικαῖς
(γ)ραμματεῖ, καὶ τοῖς ἐπιστάταις τῶν ἱερῶν, καὶ ἀρχιερεῦσ(ι, καὶ) τοῖς ἄλλοις τοῖς
(τα) βασιλικά πρᾶγματενομένοις, χαιρεῖν. Τῆς δεδομένης) ἡμῶν ἐντεῦ
ξὼς ὑπο Πέτησις, περὶ ὧν προφερεται παρ ἐκαστοῦ συλλετθαι
(ὑπ) ἐνῶν, ἀντιγραφῶν ὑπὸκειται. Γνωσθ(ῶ ο)ν ἐκαστ(α κα)θαπερ ἀξιοί.
Εἰρω(σο).....χθ, θ... χθ.

La plupart des suppléments que j'ai insérés étant empruntés du deuxième rescrit, que je communiquerai, je n'ai à justifier que deux passages. D'abord

(a) Le musée de Leide possède plusieurs papyrus de cette sorte: de 18 (voyez *IIe Lettre*, p. 52) de 12¹/₂ et de 11 mètres de longueur. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur cette matière.

bord j'ai mis *η αδελφη*, à la 2^e ligne: il ne conviendrait pas de lire *Φιλαδελφη*, parce qu'aux lignes suivantes il ne manque de même qu'une ou deux lettres; mais en tête de la supplique même, insérée à la suite du rescrit, il y a non-seulement *τηι αδελφηι*, mais encore le titre *θεκι Φιλαδελφωι*. Ensuite le *και* de la 4^e ligne, assez important pour l'interprétation, est exigé par la largeur du morceau du papyrus emporté, lequel, ayant traversé toutes les lignes du haut en bas, donne lieu partout à des lacunes égales d'à-peu-près trois lettres. Au reste, Monsieur, j'ai mis à la 2^e ligne *και τωι επιστατηι*, ce qui confirme votre *épistate des gardes frontières* (a). J'avais d'abord douté de la possibilité d'extraire ce mot des portions de lettres qui existent encore. Un nouvel examen, fait avec la plus scrupuleuse attention, m'a convaincu que toutes les lettres, excepté celles mises en parenthèse, s'y trouvent, et que le *π*, le *σ* et le *η* sont les seules qui aient tant soit peu souffert. Voici comment je traduis:

» Le roi *Ptolémée*, surnommé *Alexandre*, et la reine *Bérénice*, sa
 » soeur, au *stratège* (gouverneur) du (nome) de Memphis, et au *phrou-*
 » *rarque* (commandant des troupes stationnées dans le nome) (b), et à
 » l'*épistate des phylucites* (intendant des gardes frontières), et à l'*archiphy-*
 » *lacite* (le premier-en-rang des officiers — ? des dites gardes) (c), et au
 » receveur des revenus publics (d), et au greffier royal (e), et aux *épi-*
 » *states* (intendants) des temples (f), et aux grands-prêtres (g), et aux
 » autres fonctionnaires royaux, salut. Copie de la pétition à nous présen-
 » tée par *Pétéisis*, touchant ce qu'il y allègue en détail, qu'il est maltrai-
 » té par quelques-uns, est jointe à la présente. Soit fait, en conséquen-
 » ce, sur chaque point, comme il le demande."

» Porte(z vous) bien

Suit la requête. Malheureusement la date du rescrit est perdue. La souscription *ερω*... et les lettres qui suivent, sont séparées par un espace vide

(a) *Recherches pour servir à l'Hist. de l'Ég.* p. 312—316.

(b) PEYRON, *Pap. Taur.* II. p. 15.

(c) LETRONNE, *Journ. des Sav. Févr.* 1828. p. 110.

(d) PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 51. (*δ ἐπὶ τῶν προσόδων*).

(e) LETRONNE, *Rech.* p. 312; PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 110. (*Βασιλικὸς γραμματεὺς*).

(f, g) LETRONNE, *Rech.* p. 213. cf. p. 380.

TROISIÈME LETTRE.

assez considérable. Je serais tenté de supposer, que dans cet espace se trouvait non-seulement l'indication, mais encore le nom du mois macédonien, expliqué ensuite par le mois égyptien correspondant. Le peu de traits qui restent entre ces deux groupes de lettres $\kappa\theta$, $\kappa\theta$, qui paraissent signifier chaque fois le 29^e, ne se refuserait pas à ce qu'on lût $\Theta\omega\theta$, le premier mois de l'année égyptienne, et la répétition même de ces lettres paraît ne pouvoir être attribuée qu'à leur emploi comme signes numériques.

Il s'agit maintenant de découvrir avec quelque certitude l'année à laquelle notre rescrit se rapporte. Permettez-moi de m'étendre un peu sur cette question chronologique, avant que d'en revenir au rescrit même. La seule date que j'aie trouvée, un peu postérieure, sans doute, au rescrit proprement dit, mais apparemment de la même année, se lit dans la seconde expédition: *papyrus* N^o. 7 *bis*, *a*, sur lequel je donnerai tout à l'heure d'autres détails. Cette date est: $\text{L}\epsilon\varsigma\ \phi\alpha\omega\phi\iota\ \bar{\epsilon}$; » l'an 16. le 5 *phaophi*." Elle est assez claire et assez lisible, le papyrus n'ayant point souffert dans cet endroit, mais elle est sujette à des difficultés, que je ne puis tâcher de lever, sans entrer pour cela dans quelques développemens.

Il est bien sûr d'abord que le roi, auteur du rescrit, est *Ptolémée Alexandre I*, non-seulement à cause de son surnom qui se trouve dans la partie déjà citée et ailleurs, mais encore parce que, vers le milieu du second papyrus (N^o. 7 *bis*, *a*), il porte le titre de *dieu Philométor*. Mais, suivant le témoignage de PORPHYRE, ce roi, durant la vie de sa mère *Cléopâtre* (*Cocce*), qu'il fit assassiner dans la 25^e année de son propre règne, n'est jamais nommé dans les actes, que conjointement avec elle, et il paraît que les monumens placent toujours *Cléopâtre* au premier rang (*a*). Si donc l'année 16 est la véritable leçon, le protocole, dirait-on, devrait commencer par ces mots: *La reine Cléopâtre et le roi Ptolémée surnommé Alexandre*, etc. En effet d'autres actes qui associent ce roi à la reine sa mère, vont jusqu'à la 12^e année de son règne (*b*).

(*a*) Observation que l'on déduit avec beaucoup de vraisemblance des médailles communément attribuées à ces règnes; mais plus précisément, comme l'a fait M. LETRONNE (*Recherches*, p. 150), des inscriptions; et que confirment encore les papyrus que nous allons citer.

(*b*) An XII—IX pap. grec ANASTASY N^o. 1. (v. art. I); an XI et an XIV—XI pap. démotique de Berlin, N^o. 39, 40 (ROSEGARTEN, *Pr. Aeg. Litt.* I, Tab. XII; SEYFFARTH, *Beiträge*,

Le nom de la reine, épouse d'*Alexandre*, naguère, n'avait pas encore paru dans les monumens. Vous avez tâché, Monsieur, de deviner la cause de cette lacune, savoir: que la jalousie de la mère du roi (*Cléopâtre Cocce*) avait forcé ce prince à reléguer sa femme en Cypre, d'où elle paraît n'être revenue que peu de tems avant l'assassinat commis sur *Cléopâtre Cocce* (a). Mais d'après de nouvelles découvertes, la mention de la reine-épouse n'est plus douteuse, au moins à une époque postérieure au dit assassinat, dans la 26^e année d'*Alexandre*. Nous l'avons vue paraître cette année-là, sous le nom de *Cléopâtre*, au papyrus N^o. 2. Dans un papyrus *démotique* de Berlin, le N^o. 43 a, qui est de la même année, 26^e d'*Alexandre*, elle figure sous le nom de *Bérénice* (b); et c'est sous ce dernier nom que nous la voyons paraître aux protocoles des papyrus N^o. 6 et suivans, qui nous occupent. On est d'accord que les noms de *Cléopâtre* et de *Bérénice*, dont l'un est attesté par PAUSANIAS, l'autre par PORPHYRE, se rapportent dans ce cas à une seule et même personne, et leur permutation dans deux papyrus qui sont, sans contredit, de la même année, justifie bien la divergence des deux auteurs.

Mais il est également certain aujourd'hui, qu'il existe des actes datés de la 16^e année de cette même *Bérénice*, conjointement avec son époux. C'est l'examen des protocoles des papyrus *démotiques* de Berlin, publiés par M. KOSEGARTEN, qui m'a le premier suggéré cette idée. Elle m'a été confirmée depuis par les exemples semblables que M. CHAMPOLLION avait déjà allégués en 1827.

Examinons d'abord la possibilité de cette date. Pour admettre l'année 16 de *Bérénice*, sans qu'il soit fait mention de la reine-mère *Cléopâtre*, il faudra supposer que cette année tient à une époque de discordes entre la mère et son fils, qui, pendant ces dissensions, aura réussi à s'affranchir temporairement du joug qu'elle lui imposait. L'existence d'un pareil état de rupture est suffisamment connu par le témoignage des écrivains; cependant nous savons trop peu là-dessus, pour pouvoir en fixer le com-

p. 35); an XV—XII pap. dém. du musée CHARLES X (CHAMP. LEI. *Notices*. F. N^o. 13.) dont je soupçonne que notre papyrus *démotique* N^o. 57, du quel j'ai donné plus haut l'enregistrement (art. 1. p. 16), est une copie.

(a) *Recherches*, p. 130.

(b) KOSEGARTEN, *Pr. Aeg. Litt.* I. pl. XII; SEYFFARTH, *Beiträge*. I. p. 35

mencement ou en préciser la durée; et ce n'est qu'à l'aide de quelques inductions générales, que vous même, Monsieur, avez cru pouvoir déterminer d'une manière approximative le mariage, l'expulsion et le dernier retour de *Bérénice*.

C'est dans le papyrus démotique de Berlin N^o. 52, que j'ai cru trouver l'an 16 d'*Alexandre avec Cléopâtre* (la reine-mère) *et Bérénice*. Le protocole de ce papyrus est traduit par M. KOSEGARTEN: *anno 16, choiak | Regis Ptolemaei | | | dei | | et reginae Cleopatrae, deorum (P) | | et Berenices sororis ejus*. Remarquez d'abord que MM. KOSEGARTEN et SEYFFARTH, qui ailleurs sont quelquefois parvenus à des résultats différents, sont ici parfaitement d'accord sur la lecture des nombres servant à indiquer l'année, le mois et le jour (a). M. KOSEGARTEN a laissé après *Ptolemaei* une lacune de deux mots: il me semble évident que le deuxième de ces mots est *Alexandri*; et je soupçonne que, si M. KOSEGARTEN s'est abstenu de l'interpréter de cette manière, c'est qu'il n'a pas cru possible de concilier cette leçon avec la date de l'an 16. Permettez que je fasse en peu de mots l'analyse alphabétique de ce nom:

Les deux premiers traits réunis forment l'*a*.

La deuxième lettre est évidemment *l*.

Le *x*, qui doit suivre, se composant d'un *s*, surmonté d'un *g* (ou *k*), est la seule lettre douteuse. Le meilleur point de comparaison pour voir comment elle devrait être écrite, se trouve dans un second exemple du mot *Alexandre*, qu'on rencontre dans ce même papyrus à la même ligne, un peu plus loin. Je crois qu'il est très-possible cependant de reconnaître encore cette lettre *x* dans le mot qui nous occupe, d'autant plus que le papyrus a un peu souffert à la place des lettres suivantes.

Doivent suivre les lettres *n* et *d* (ou *t*); mais ici M. KOSEGARTEN a indiqué une petite mutilation du papyrus. La portion inférieure du *d* existe encore. La lettre *n* était, soit oubliée, comme dans le second exemple du mot *Alexandre* que je viens de citer, soit placée un peu à l'étroit dans cette même lacune du papyrus.

(a) KOSEGARTEN, de *prisca Aeg. Litt. Comm.* I. Tab. XII; SEYFFARTH, *Beiträge*, I. s. 37.

Les lettres *r*, *o*, *s* et la terminaison ordinaire des noms royaux sont assez en évidence.

La lacune qu'a laissée M. ROSEGARTEN avant le nom supposé d'*Alexandre* pourra se suppléer par le mot *appelé* (*dicti*), ou autre expression équivalente. Nous savons que plusieurs épithètes et expressions banales étaient écrites en abréviations, dont il est ordinairement plus aisé de deviner le sens, que de faire l'analyse alphabétique.

D'après cet essai de lecture du protocole de Berlin, *Cléopâtre*, la reine-mère, serait placée en rang après son fils, mais avec un titre de *divinité*, que l'on n'a pas encore déchiffré; tandis que *Bérénice*, femme d'*Alexandre*, serait simplement qualifiée de *soeur* (*du roi*). Cette dernière qualification correspondrait donc avec celle du rescrit qui fait le sujet de cet article; et par le placement de la reine-mère en deuxième rang, dans un papyrus *démotique* de la 16^e année du règne d'*Alexandre*, l'entière omission du nom de cette même femme impériale dans nos papyrus grecs de la même année serait justifiée.

Après avoir fait cette conjecture, je l'ai trouvée confirmée par deux contrats démotiques de Turin, cités par M. CHAMPOLLION le Jeune, qui sont datés de l'an 16 du règne de *Ptolémée Alexandre et de la reine Bérénice, dieux Philométors* (a). Il est curieux de voir que toutes les pièces de ce genre sont de la même année, et il est probable que cette émancipation, que s'est permise Alexandre, n'a pas duré longtemps.

J'ose me flatter, Monsieur, que munie de ces preuves, mon interprétation ne vous paraîtra point inadmissible, et que comme moi vous attribuerez nos papyrus à l'année 99^e avant Jésus-Christ (16^e du règne de *Ptolémée Alexandre I*).

Il resterait à-présent à vérifier à quel mois et jour de l'année macédonienne le 29 de Thoth de l'an 16 de ce règne a correspondu. J'avoue que c'est-là une recherche dans laquelle je n'ose encore m'engager: les exem-

(a) Bull. de VERUSSAO, Hist. T. VII. p. 466. Les dédicaces du temple d'*Ombos*, faites par *Bérénice* et citées par M. CHAMPOLLION, ne portent point de date. Au reste M. DE S. QUINTINO cite deux papyrus démotiques du musée de Turin avec la date de l'an 4 d'*Alexandre II et de Bérénice*. (*Lezioni Archeol.* II. p. 72). Cette date me semble être historiquement impossible; je soupçonne qu'il y a une erreur d'impression ou de mémoire, et que M. DE S. QUINTINO a voulu parler des deux papyrus que M. CHAMPOLLION attribue à l'an 16 d'*Alexandre I et de Bérénice*.

ples de ceux qui m'ont précédé dans cette carrière ne sont pas encourageans (a) : et à mon idée l'on fera prudemment d'attendre que les monumens de l'Égypte nous fournissent plus de concordances des calendriers égyptien et macédonien, que nous n'en possédons jusqu'ici. Il y a tout lieu d'espérer que cela arrivera. Par exemple un enrégistrement grec d'un papyrus démotique appartenant à la collection ANASTASY (le No. 18), me donne la concordance suivante, mais dont les caractères ne sont pas très-lisibles : *L'an 29 ; le 29 de Perittius ; le 2 de Tybi*. L'étude du texte démotique fera connaître par la suite à quel règne cette année appartient.

J'ai traduit υποκειται de la manière ordinaire, par : *est jointe ci-dessous* (ou à la présente). De même les expressions καθάπερ προκειται, — η προκειμένη συγγραφή signifient, conformément à leur étymologie : *comme il est écrit ci-dessus*, — *le contrat ci-dessus*. Ces expressions se lisent souvent dans les papyrus : par exemple, dans celui de Leide No. 2, du tems des Ptolémées, ainsi que dans le petit papyrus grec de CASATI, et dans le papyrus de M. EDMONSTONE, qui sont tous deux de l'empire romain. Au contraire, υποκειται se trouve quelquefois employé à l'impropre, quand il ne s'agit point d'un contenu écrit matériellement *au-dessous*. Je trouve dans les papyrus No. 70 et 68 la phrase : εν τη γραφή υποκειται ; *le contenu de cet écrit est ; mise au dos ou au-dessous* des actes auxquels elle se rapporte. Quant à παρ εκαστου, je l'ai joint à προφερεται ; mais peut-être qu'il faudra le joindre au verbe suivant συλλεσθαι, comme cela se voit dans le papyrus du procès de Turin (No. I. p. 8. du texte, l. 1) παρεκαστα περισπαν. Ce terme adverbial, au pluriel, dont notre singulier παρ εκαστου paraît être le synonyme, semble signifier *fréquemment, chaque fois* (b). Tous deux sont apparemment du siècle des successeurs d'Alexandre.

Il est assez évident que le rescrit est adressé non à tous les principaux fonctionnaires ou chefs d'administration dans le royaume, mais uniquement à ceux du nome *Memphitique*, puisque le *stratège* de ce nome est placé à la

(a) Voyez M. SAINT-MARTIN, *Époque de la mort d'Alexandre-le-Grand*, p. 31, 91 : contre les *Annales des Lagides* de M. CHAMPOLLION-FIGEAC, I. p. 168. et II. p. 112 ; et YOUNG, *Account*, p. 140. contre M. SAINT-MARTIN, p. 80.

(b) SUIDAS : παρ' εκαστου, εκαστοτε. — HESYCHIUS : εκαστοτε, δελ, παρ' εκαστου. Le singulier et le pluriel se trouvent plus d'une fois chez POLYBE. vid. *Lex. POLYB.* et BIEL in v.

tête de la liste. Je souhaite, Monsieur, que les nouvelles notions que cet acte paraît fournir, puissent être de quelque utilité pour les savantes recherches concernant le gouvernement de l'Égypte sous les Pharaons, qui ont fait un des principaux objets de vos travaux et de ceux de M. PEYRON, et qui, de votre propre aveu, laissent encore des lacunes à remplir (a).

Qu'il me soit permis en attendant de soumettre à votre critique quelques conjectures préliminaires.

Quoique le corps de la supplique ne soit pas encore entièrement déchiffré, j'y lis évidemment que le prêtre *Pétésis* demande au roi » d'ordonner » à *Philocratès*, le *parent et épistolographe* de . . . —" suit un ou deux mots que je ne saurais deviner; et puis il s'agit » de mettre (ou de faire mettre) à sa maison une défense de commettre des violences." L'*épistolographe* était un des premiers fonctionnaires de la cour: c'était-lui qui transmettait les ordres du roi aux *stratèges* ou gouverneurs des nomes. C'est dans ce sens qu'est rédigée la requête, adressée au roi par les prêtres de Philae, et dont il a été parlé ci-dessus. Aussi la réponse du roi, d'après ce que l'on en écrit en Angleterre, consistait-elle en deux pièces: l'une est adressée au nom du roi au *collège des prêtres*; l'autre est la copie de la lettre de ce prince au *stratège*. Je présume en conséquence, que le *stratège* est la seule personne qui ait reçu la réponse, et que c'est-lui qui était chargé de la communiquer aux prêtres, lesquels à leur tour, conformément à l'usage de la chancellerie égyptienne (qui explique si bien pourquoi l'on trouve parmi les papyrus tant de répétitions des mêmes actes), ont fait écrire l'une et l'autre pièce sur l'obélisque. De même dans l'affaire de notre *Pétésis* la réponse royale est évidemment adressée en premier lieu au *stratège*, quoique le pétitionnaire (autant que j'ai pu découvrir) n'ait pas demandé expressément le renvoi de l'affaire au dit officier.

Ces deux exemples, celui de la pétition de Philae et de la présente, combinés avec une série de suppliques que j'exposerai plus tard (papyrus N^o. 68—73), m'ont suggéré l'idée que les rescrits aux suppliques et peut-être même les autres actes du gouvernement n'étaient en général portés à la connaissance des autorités inférieures ou des sujets, que par l'entremise des *stra-*

(a) J'en appelle à la *Notice des Papyrus Taurinenses* de M. PEYRON, par M. LETRONNE, *Journ. des Sav.*, Oct. 1827 et Févr. 1828.

tèges ou gouverneurs de nomes, et que peut-être l'entremise de ces fonctionnaires locaux doit même être sous-entendue lorsqu'elle n'est pas exprimée. Les deux arrêtés des préfets romains de l'Égypte, trouvés dans la *grande Oasis*, ont été publiés de cette manière par les *stratèges* de ce nome. C'est une extension que j'ose donner, Monsieur, à une opinion déjà émise par vous à l'occasion de ces décrets (a). Il existe à la vérité un exemple d'une supplique au roi, où le renvoi en est demandé aux juges appelés *chrématis-tes*, sans qu'il y soit fait mention du *stratège* (b); mais qui sait si cette entremise n'est pas sous-entendue?

D'après toutes ces suppositions le papyrus N^o. 6, adressé au *stratège* du nome de Memphis, est probablement émané de l'*épistologue Philo-cratès*.

Il s'agit ensuite d'examiner la liste des dignitaires indiqués dans ce papyrus, et de la comparer avec celle que présente la pétition de Philae déjà rappelée. Il conste par cette confrontation, que ni l'une ni l'autre liste n'est complète, mais qu'elles contiennent seulement les fonctionnaires que concerne chacune de ces deux affaires de différente nature. Dans notre papyrus je trouve 1^o. trois sortes de commandans de la force armée; (*phrourarque*, *épistate des phylacites*, et *archiphylacite*); 2^o. deux sortes de fonctionnaires des finances : le *receveur*, et l'employé en chef du cadastre (*greffier royal*); et 3^o. deux sortes de chefs des temples (les *intendans* et les *grands-prêtres*). La pétition insérée au papyrus n'étant pas encore lue en entier, je dois me borner pour le moment à des conjectures sur la raison pour laquelle les deux premières classes de fonctionnaires entrent dans cette liste. Les commandans de la force armée me paraissent être mentionnés à l'effet de prêter main-forte en cas de tentatives de violences. Il y a, dans les contestations *judiciaires* des papyrus de Turin, deux exemples d'intervention officielle d'un *phrourarque* et d'un *archiphylacite*; exemples qui ont paru à M. PEYRON (c) difficiles à expliquer, mais qui rapprochés de

no-

(a) Voyez les décrets, *Voyage de M. CAILLIAUD à Méroé*, III. p. 388 suiv. et la note de M. LETRONNE, p. 420.

(b) *Pap. de Turin* N^o. III; PEYRON, *Pap. Taur. P. II. princ.*

(c) *Pap. Taur.* N^o. II. *lin.* 33. (I. p. 173; LETRONNE, *Journ. des Sav. Févr.* 1828. p. 110.) *Pap.* N^o. III. I. 40. (II. p. 2, 15.)

notre papyrus N^o. 6, semblent être relatifs à l'emploi de la main forte pour exécuter les ordres du *stratège* (gouverneur du nome) et des juges appelés *chrématistes*. Quant aux employés des finances, peut-être sont-ils nommés dans le préambule du rescrit à cause de quelques exactions fiscales concernant la maison du plaignant.

Il n'y a de fonctionnaires communs aux deux listes que le *stratège*, les *intendants des gardes frontières* et les *greffiers royaux*. Quant à ces *greffiers* ils sont nommés dans la pétition des prêtres avant les dits *épistates*, et non après eux, comme dans notre rescrit. S'il faut opter entre ces deux modes, je crois que l'ordre suivi dans notre rescrit, qui est une pièce plus officielle, est préférable; au reste les protocoles des contrats égyptiens prouvent combien les écrivains étaient quelquefois négligents dans l'arrangement de pareilles séries, même lorsqu'elles étaient chronologiques: on y trouve des règnes entièrement déplacés (a).

La seconde expédition du rescrit (*papyrus* N^o. 7 bis, a), adressée bien évidemment à une seule personne, expliquera peut-être encore mieux la marche de l'affaire. Ce papyrus, contenant, comme je l'ai dit, deux parties bien distinctes, est beaucoup moins grand que le premier: il n'a que la hauteur ordinaire d'un rituel ou d'un papyrus grec de moyenne grandeur, les lettres et les marges sont plus petites de moitié, et les dernières ne sont pas aussi régulières que dans l'acte précédent. Cependant on ne peut méconnaître, que la partie supérieure du papyrus, quoique plus usée, contient au moins une écriture très-régulière et couchée, comme l'autre, d'une même main et symétriquement,

Voici le commencement:

Τιμονικῆς τ(ω)ι τ(ο)υ Ανουβι(εἰου ἀρχιερ)εῖ· χαίρειν.

Περὶ τῶν κατὰ (Πετησῶ ἀρχενταφιαστῆ)ν ἀντιγραφῶν ὑποκεῖται, ὅπως εἰδῆς.

Ἐρρωσθ. Λις φάσφι ε̅.

(a) Par exemple *Sôter* I. dans le papyrus démotique du musée CHARLES X: CHAMP. *Notice du Musée*, F. N^o. 5. (?); CHAMP. *Fig. Journ. Asiat.* T. III. p. 42. Pap. N^o. II: — et l'*Eupator* énigmatique dans plusieurs autres.

Βασιλεὺς Πτολεμαῖος, ὁ ἐπικαλούμενος Ἀλεξάνδρος, καὶ Βασιλισσα Βερενίκη, ἡ ἀδελφή,
 (Α)πολλοδώρῳ χαιρεῖν καὶ ἐρρωσθαι. Τῆς δεδομένης ἡμῶν ἐντευξέως παρὰ Πετεσιος,
 (περὶ) ὧν προφερεται παρ' ἐκαστοῦ συλλεσθαι ὑπ' ἐνίων, ἀπογγραφὸν συνεσφραγίσται. Γνωσθῶ
 (οὐ)ν ἐκαστὰ καθὼς ἀξίαι.

Ἐρρωτο.

» *Timonique*, au (grand-prêtre?) du temple d'Anubis, salut. Copie
 » des pièces qui regardent l'affaire de (*Pétésis*, archentaphiaste), est jointe
 » à la présente, afin que tu en aies connaissance."

» Porte-toi bien. L'an 16, le 5 Phaophi."

» Le roi *Ptolémée*, surnommé *Alexandre*, et la reine *Bérénice* sa sœur,
 » à *Apollodore*, salut et santé. Copie de la pétition à nous présentée par
 » *Pétésis*, touchant ce qu'il y allègue, en détail (?) qu'il est maltraité par
 » quelques-uns, est enveloppée sous le même sceau que la présente. Soit
 » fait, en conséquence, sur chaque point, comme il le demande."

» Porte-toi bien."

Suit encore la copie de la supplique. Quant au texte, tel que je l'ai donné, je dois faire observer, que la lacune que j'ai remplie par le mot *ἀρχιερεῖ*, ne présente que peu de traits de reste des deux ou trois dernières lettres. Il ne serait pas tout-à-fait impossible qu'il y eût eu *ἐπιστατῇ*; cependant les traits approchent plus d'une terminaison en *ει*. La grande lacune de la deuxième ligne a conservé encore les extrémités inférieures de plusieurs lettres qui s'accordent avec ma restitution. Enfin il y a une différence de formule entre la première et la seconde expédition du rescrit. Dans celle-ci il est dit, que » copie des pièces relatives à cette affaire est enveloppée sous » le même sceau": *συνεσφραγίσται*; tandis que l'autre porte, que » la copie est » jointe" (*ὑπὸκειται*). Nous tâcherons de découvrir si cette différence d'expressions n'est qu'accidentelle, ou si elle a rapport à la manière d'envoi de cette pièce, conjointement avec le rescrit principal et sous le même sceau. *Εσφραγίσθη* se trouve dans le rescrit de l'empereur *Hadrien* publié par SPON (a).

D'après tout ce que j'ai exposé plus haut sur la manière d'envoi des re-

(a) SPON, *Misc.* p. 352.

scrits royaux aux autorités inférieures, on pourra conjecturer que ce *Timonique* non qualifié était, soit le *stratège* du nome qui communiquait au chef d'un temple les ordres reçus immédiatement de la cour; soit un officier intermédiaire, peut-être l'*épistate* (*intendant*) du temple, qui faisait parvenir l'ordre royal, de par le *stratège*, au *grand-prêtre*. Cette dernière explication se concilierait fort bien avec les traces de caractères que le papyrus a conservées en cet endroit. Alors le nom d'*Apollodore* serait celui du *grand-prêtre*, et ce nom aurait été inséré légalement, apparemment par le *stratège*, dans la présente expédition. On peut alors présumer qu'il était obligé de faire, dans toutes les expéditions envoyées aux autres fonctionnaires, auxquels le rescrit royal était adressé, et qui étaient mentionnés seulement sous leur titre, l'insertion de leur nom propre. Alors aussi l'on conçoit pourquoi la formule d'envoi, en tête du présent papyrus, contient l'expression que nous avons fait remarquer: *les pièces relatives à l'affaire de... sont enveloppées sous le même sceau: c'est-à-dire* » copie légale du » rescrit royal au *stratège*, avec la copie insérée de la pétition » (et peut-être d'autres pièces produites à l'appui, et qui ne nous sont point parvenues), » vous est envoyée sous ce pli. » Ce serait la même marche que celle de la pétition des prêtres de *Philae*.

Il me faudrait maintenant en venir à la partie inférieure du même papyrus (7 bis, a), contenant la *troisième copie de la supplique de Pétésis*; mais ce que j'en ai dit plus haut a suffi, je crois, Monsieur, pour vous expliquer, pourquoi je n'en ai pas encore achevé le déchiffrement. Quant à la forme extérieure, il est évident que cette écriture a été apposée après coup. Non-seulement on n'y retrouve ni la beauté des caractères, ni la régularité des marges, ni la largeur des interlignes, mais en outre l'encre est beaucoup plus noire. La seule conjecture qui se soit présentée à mon esprit pour expliquer cette répétition, c'est que, l'écriture du corps de l'acte ayant déjà anciennement souffert par des écaillures du papyrus, qui y ont causé, à ce que l'on voit, d'assez grandes lacunes, il a paru nécessaire de renouveler la partie qui était devenue trop illisible.

Il me reste à décrire la quatrième copie mutilée du rescrit, contenue au papyrus N°. 7 bis, b. Elle semble être de la même main, et elle offre à la vue le même extérieur régulier que la deuxième, N°. 7 bis, a. Il en reste assez pour voir non-seulement que la supplique y insérée est du même con-

tenu, mais encore qu'en tête du rescrit royal se trouvait une courte formule d'envoi comme à la dite copie; cependant cette formule est trop mutilée pour qu'on puisse en tirer un seul mot. Ce qu'il y a de vraisemblable, c'est que nous tenons ici une nouvelle expédition soit adressée par le *stratège*, ou de sa part, à un autre fonctionnaire subordonné, soit envoyée au pétitionnaire *Pétésis* lui-même, peut-être par *Apollodore* le grand-prêtre (?) du temple d'*Anubis*, que l'affaire concernait en conséquence de l'acte intermédiaire que nous venons d'examiner (*papyrus* N^o. 7 *bis*, a.)

Il est plus que probable que le pétitionnaire *Pétésis*, *archentaphiaste*, était attaché au temple d'*Anubis*, puisqu'il est bien sûr que ce dieu présidait aux embaumemens, et j'ai reconnu le mot *Ανυψευων* encore une fois dans le corps de la 3^e copie de la supplique. Notre *Pétésis* se désigne lui-même spécialement par l'expression d'*archentaphiaste des très-grands dieux Osor-Apis et Osor-Mnevis* (ou *Osoro-Mnevis* dans la 3^e copie de la supplique); circonstance qui paraît rapporter ces mêmes dieux au temple d'*Anubis*, et qui ne peut manquer de répandre quelque nouvelle lumière sur cette partie essentielle de l'antiquité égyptienne. Il est assez clair, que ce sont les taureaux *Apis* et *Mnévis*, dont il s'agit, avec l'épithète d'*Osor* ou *Osoro*, c'est-à-dire *Osiris*. M. CHAMPOLLION le Jeune a déjà donné le titre d'*Apis entaphiaste, ministre d'Osiris*, au taureau que l'on voit souvent portant sur son dos une momie (a), et peint ordinairement en-dessous des pieds des cercueils ou des cartonnages de toile, renfermant des momies. L'épithète d'*Osor* a été lue par le même savant parmi les noms de divinités dans celui d'*Osor-Néfôth*, une des nombreuses formes d'*Osiris*, dont la dernière partie, *Néfôth*, se trouve d'autres fois seule (b); et, parmi les noms propres d'hommes, dans *Senosor*, *Osoroeris* et autres (c).

Enfin, puisque l'acte est adressé aux officiers du nome *Memphitique*, le temple d'*Anubis* ne peut avoir été situé hors de ce nome: probablement faut-il le rapporter à *Memphis* même, ou aux environs de cette capitale, qui a fourni une grande partie des manuscrits grecs de la collection ANASTASY,

(a) Notice du Musée CHARLES X. — B. n. 178.

(b) Notice, uts. — A. 544; et 147, 545. *bis* *. Et dans le nom propre *Péténéphotès* ci-dessous; Art. VIII. (sur le fragment de potterie), et *Papyrus de Turin* N^o. III. etc.

(c) CHAMP. Précis. p. 118. 1^{re} édit. (p. 171. 2^e édit.); KOSSEGARTEN, Pr. Aeg. Litt. I. p. 56 sqq.

J'ai fait ressortir précédemment la ressemblance des noms de notre *archentaphiaste Pétésis*, fils de *Chenouphis*, avec ceux du *taricheute Conouphis*, fils de *Pétésis*, attaché au temple d'*Esculape* près de la dite ville, mentionné dans notre papyrus N^o. 2, et à une époque voisine. Mais je persiste à croire que c'est-là une ressemblance, qui, à moins d'obtenir d'autres données coincidentes, ne peut mener à aucune conjecture probable.

ART. VII. P A P Y R U S 7 *bis*, c.

Le papyrus N^o. 7 *bis*, c. est, quant à l'extérieur, tout différent des autres. Il est épais, cassant, et bruni à-peu-près comme les papyrus funéraires qui, sans être pour cela entièrement collés ensemble, ont cependant souffert du baume. L'écriture, sans être belle, est grande et lisible, et les caractères s'aggrandissent de plus en plus, à mesure qu'on approche vers la fin. Dans son état actuel le papyrus contient 31 lignes, sur une seule colonne étroite.

J'ai déjà fait remarquer que cette pièce a rapport au même *Pétésis*, fils de *Chenouphis*, *archentaphiaste d'Osor-Apis*, auquel se rapportent les papyrus N^o. 6, 7 *bis*, a, b. Le reste de son titre, s'il a existé, n'est plus lisible, et en général la couche supérieure de ce papyrus est tellement enlevée vers le milieu, qu'il n'est presque plus possible de deviner quel en est le sujet. Je vois seulement que la lettre est adressée à une personne qualifiée de *frère* (soit dans le sens propre, soit comme *collègue*, suivant une observation déjà connue) (a); qu'elle contient cette formule que je retrouve dans une requête adressée à un magistrat (*pap.* 69 et 70), et dont j'ai fait mention dans ma 1^e Lettre (b): *que les dieux lui donnent grâce et beauté par-devant le roi*; de même que *Pétésis*, dans la supplique qu'il adresse au roi en personne, souhaite que les dieux lui accordent *victoire, force, puissance*. Enfin, ce qui achève de démontrer que le papyrus, dont il s'agit

(a) LETRONNE, *Rech.* p. 8, 10, 325, 348; FEYTON, *Pap. Taur.* I. v. 60.

(b) 1^e Lettre, p. 18.

maintenant, est relatif au même sujet, c'est que j'y distingue encore l'expression: *entrer dans ma maison*, fait qui paraît avoir constitué l'un des griefs qui avaient donné lieu à la réclamation précédente. Il est donc très-possible que ce papyrus soit un de ceux qui ont accompagné la supplique au roi, ou du moins de ceux qui étaient annexés au rescrit du *stratège* ou de l'épistate *Timonique*, adressé au grand-prêtre *Apollodore*.

ART. VIII. P A P Y R U S 7.

Il me faut revenir maintenant au papyrus N°. 7 que la connexité du suivant N°. 7 *bis* avec celui qui précède, m'avait fait passer sous silence.

Cette petite pièce provient d'*Éléphantine*, île qui paraît avoir fourni la majeure partie des quittances sur fragmens de potterie qui existent dans les musées d'Europe. J'appuye sur cette circonstance, parce que notre papyrus, qui également contient une quittance, pourrait peut-être servir à déchiffrer ces difficiles inscriptions. Voici l'acte en entier, écrit d'un caractère grand, mais négligé, sur papyrus d'une teinte très-foncée.

Λις τυβι ω
 έχει Νικατωρ ^{πρακτωρ} παρα Ορ
 σεουφιος Παχουβι
 ρς, δ(ο)κιμαστου του εν
 κυκλιου (?), απο του πε
 πτωκοτος αυτων
 του κεραμιου,
 του γνομενου ται
 Φιλαδελφαι, του
 κβ και κγΙ,
 αργυριου Ι κ,
 αυευδοκιμητι
 και τουτο δε σοι
 παραδεξονται.

» L'an 26, le 19 tybi (5^e mois). *Nicator*, ^{agent du fisc}, a reçu de *Orsenouphis*, fils de *Pachnoubis*, essayeur du (tribut) annuel, pour la mesure appelée *ceramium*, à lui payée, revenant au (roi *Ptolémée*) *Philadelphie*, des années 22 et 23, la somme de 20 drachmes d'argent non essayées. Et cela vous sera bonifié."

Il paraît donc que c'est un acte officiel, passé entre deux fonctionnaires. Le premier, *παραιτωρ*, *agent du fisc*, comme j'ai cru devoir le traduire, paraît dans le *Nouveau Testament* (a), et dans le papyrus N^o. XIII. de Turin, comme un officier chargé des exécutions pécuniaires en vertu de sentence du juge, et, dans les deux papyrus de *Zois* à Vienne, il figure comme percepteur d'autres revenus du fisc. Le *docimaste*, dans une signification financière, est, à proprement parler, un *essayeur de monnaie*, et c'est dans un sens analogue que le mot de *docimastique* a été reçu parmi les termes techniques de la langue française. Cependant il ne paraît pas impossible que, dans les pays soumis à un gouvernement d'origine grecque, cette profession se cumulât ordinairement avec les fonctions des banquiers royaux (*trapezites*), les percepteurs des impôts et des contributions. C'est une observation faite par M. PEYRON, à propos du change de la monnaie d'argent, mentionné dans les papyrus de *Zois*, qui me conduit à cette conjecture, fortifiée peut-être par l'*Onomasticon* de POLLUX; qui semble ranger dans une même classe le *docimaste* avec les *changeurs de monnaie* et les *banquiers* (b).

Si cette interprétation est juste, il faudra rendre encore *απειδομένη* (expression régulièrement formée, mais qui ne se trouve pas dans les lexiques) par *sans essai*, *sans que l'objet, dont il s'agit, soit vérifié*, et il faudra l'appliquer aux pièces de monnaie reçues. Ensuite le *ceramium*, mesure de liquides, sur le contenu de laquelle les savans ne sont pas d'accord (c), pourra s'entendre d'une rétribution en nature, perçue par le banquier, comme contribution due au gouvernement, et sur la réduction de laquelle en valeur monétaire l'agent du fisc se fait payer une quote-part. Il est très-

(a) Voyez le *Lexique* de SCHLUSSEK.

(b) POLLUX, III. 84; VII. 170: voyez aussi les commentateurs de MORRIS *Atticiste*.

(c) V. le *Lexicon Xenophonticum* de STURZ, et les commentateurs du texte grec de l'inscription de Rosette, l. 31.

possible que le *ceramium* revenant au roi soit la contribution en nature, imposée sur chaque arure de vigne des temples égyptiens, et qui est mentionnée dans l'inscription de Rosette (a).

J'ai rendu, Monsieur, le signe † par *drachme*, conformément à l'observation que vous avez proposée (b). J'avoue que, dans une première rédaction de cette lettre, j'avais douté un instant de la justesse de cette acception, croyant trouver des motifs pour ces doutes dans nos papyrus N^o. 71, 72, 73. Je n'avais pas réfléchi que dans les inscriptions publiques des Grecs, surtout des Athéniens, qui offrent si souvent des états de recettes et de dépenses, le signe en question se rencontre très-fréquemment, et qu'on a depuis longtemps reconnu, que, dans ces inscriptions, le même signe doit être pris pour *drachme* (c). Il s'agit donc dans notre papyrus de *drachmes d'argent*, et je retrouverai, en parlant des papyrus N^o. 68 — 73, l'occasion de m'expliquer plus amplement sur les circonstances qui avaient motivé mes doutes.

Si le roi *Philadelph*e, mentionné dans notre quittance, était le premier de ce nom, le second des Lagides, notre petit manuscrit serait un des plus anciens papyrus-grecs connus; mais j'ai peine à regarder cette date comme probable. D'après vos observations, Monsieur, principalement fondées sur le texte arménien d'EUSÈBE, deux autres rois d'Égypte ont porté ce titre, savoir: *Sôter II*, et *Aulétès*. Laissant d'abord de côté *Sôter*, qui, depuis l'an 11 jusqu'à l'an 30 de son règne, ne figure que nominativement dans la liste des rois d'Égypte, parce qu'il a passé ces vingt années en Cypre, où il était rélégué, et auquel par conséquent notre papyrus ne peut se rapporter, il nous reste à examiner, s'il pourrait convenir à *Aulétès*. Ce prince, au-fait, a ceci de commun avec *Sôter*, qu'il n'était pas en Égypte l'an 26 de son règne: contraint par une révolte, à s'éloigner de ses états, il sollicitait à Rome le secours du sénat pour son rétablissement. Pendant cet intervalle ses deux filles s'emparèrent de l'autorité souveraine, mais après environ trois ans

(a) Ligne 30, 31 du texte grec.

(b) LETRONNE, *Analyse des Papiri Gr. Egizi* de PETRETTINI, p. 7. (*Bull. de l'Égypte*, Hist. T. XI. p. 15).

(c) CORSINI, *Not. Graec.* p. CVIII; БЮКН, *Staatsh. der Ath.* II. p. 222; cf. ROSE, *Inscr. Gr.* p. LII.

ans d'absence *Aulétès* revint dans son royaume. L'année 26 tombe donc apparemment dans l'époque de l'usurpation intermédiaire; mais d'abord rien n'empêche de croire, vu la grande distance qui séparait l'île d'*Éléphantine* du siège de l'empire, que l'autorité des princesses n'y fut pas reconnue par les Égyptiens. En second lieu, la quittance qui nous occupe ne porte point précisément l'éponymie de *Philadelphie* (*Aulétès*) relativement à l'an 26, où elle est écrite, mais aux années 22 et 23, pour lesquelles la contribution était due, et qui appartenaient sans contredit au règne de ce prince. Si ces raisons suffisent déjà, comme je le crois, pour établir la possibilité d'attribuer notre papyrus à *Aulétès*, je trouve quelques faibles probabilités pour faire pencher la balance en faveur de ce roi de préférence au *premier Philadelphie*. Elles consistent premièrement dans la mauvaise configuration des caractères, tracés grossièrement et essentiellement différens de ceux des autres actes officiels, dans la classe desquels le papyrus paraît devoir être rangé: détérioration qui indique une époque comparativement récente; et secondement, dans le contenu même de l'acte, qui, en nous faisant connaître un arriéré de quatre années dans le versement des contributions, avec la promesse que ce versement sera ratifié, pourrait se rapporter en particulier à un état de stagnation dans l'administration, tel que doivent nous le faire supposer l'expulsion du roi, et même ses exactions antérieures (a), qui avaient amené cette expulsion.

Partant notre petit papyrus sera de l'an 56 avant notre ère, et coïncidera à-peu-près avec la harangue de CICÉRON, *pro Rege Alexandrino*, laquelle était relative au même prince, au règne duquel le papyrus semble appartenir.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion bien naturelle, Monsieur, pour vous communiquer le contenu d'un de nos fragmens de potterie mentionnés ci-dessus, quoique je ne puisse encore l'interpréter tout entier. Il contient deux actes d'enregistrement ou quittances, écrits l'un sur le côté extérieur, l'autre sur le côté intérieur.

Voici le premier, avec un essai de restitution à côté, et avec un essai de traduction.

(a) APPIANUS, *de bello Mithr.* c. 114; CHAMP. VII. *Ann. des Lagides*, II. p. 291.
TROISIÈME LETTRE,

ετους κε παχων
 εις μ εις τον εν σ θ
 εις την επιγρ του α L
 υπερ του τοπου Βοηχης
 Πετενεφωτου πυρου αρ
 τρεις ημισυ ς Z Γ²

Αρτεμης σιτολογ(ς)

Δ.

ετους κε, παχων,
 [τετακται?]
 εις με[τασχισιν?], εις τον εν Συ[νηη] θυ...
 εις την επιγρα[φην] του αυ[του] ετους,
 υπερ του τοπου Βοηχης
 Πετενεφωτου, πυρου αρ[ταβαι]
 τρεις ημισυ. ς αρτ. Γ²

Αρτεμης σιτολογος.

... Δ.

- » L'an 25, (au mois de) *Pachon*,
 [a été enregistré ou présenté ?]
 » à la *m[etaschisis ?]*, au [*thy ... ?*] à Sy[ène],
 » au registre de la même année,
 » pour le terrain Bienchis
 » de *Péténéphotès*, trois artabes
 » et demie de froment. *ci*: art. 3 $\frac{1}{2}$.
 » *Artemès*, vérificateur de denrées céréales."
 ... Δ. [ou: 4 ?]

La restitution que j'ai faite de la deuxième ligne du texte n'est que conjecturale. J'ai lu d'abord les lettres du mot abrégé: μ, quoique la lettrine posée au-dessus se prête peut-être également à être lue λ, ou α. Le titre de μετασχιστης, contenu au revers, est ce qui m'a conduit à la restitution de μετασχισις, mot régulièrement dérivé de la même source que le titre. Les caractères dont j'ai formé εν Συνηη, sont accolés ensemble: c'est cependant l'interprétation qui me paraît la moins douteuse, à cause de l'indication assez évidente du même nom de ville, que fournit le revers. Aussi cette interprétation coïncide parfaitement avec le lieu d'où proviennent nos fragmens de potterie: la petite île d'Éléphantine peut avoir été comprise dans le district administratif de la ville de Syène, située en regard de cette île sur la rive orientale du Nil. Quant à l'abréviation θ, aucune indication ne m'a suggéré le moyen de la suppléer, et je n'ai pas osé insérer un supplément qui me

serait fondé que sur une simple supposition. Serait-ce θύλαξ, ou θύλακος, sac, bourse, employé dans un sens plus large, pour *magasin*, lieu destiné au dépôt des contributions en nature? Quant à la description du terrain, il faudra peut-être la traduire par: *terrain de Bienchis, fils de Péténéphotès*. Si le manuscrit N^o. 7 se rapporte en effet à la mesure de vin, *ceramium*, qui devait être payée au fisc pour chaque *arure* de vignes par les terrains appartenant aux temples, notre quittance pourrait bien offrir un exemple du droit analogue d'une *artabe* de froment par chaque *arure* de terrain ensemencé (a).

Le côté intérieur de cette pièce de potterie offre encore plus de difficultés. En voici le texte:

Ετους β τυβε

τέτ επι την ευ

Υ τρ ερ να Αμ ως

το αυτο L Ακρ

μετασχιστης λβ

Ψενχουβ εν στη

δου δαματ εν πεν

τακοσιους ∫ φ

χ τρ

ετους β, τυβε,

τετα[χται] επι την ευ

Συ[νηνη] τρα[πέζαν], εφ ης Αμ[μ]ω[ν]ος, εις

το αυτο ετος, Ακρ[ατωρ?]

μετασχιστης αρ[ταβαι? — ων?]
[αργυριον?]

Ψενχουβ[ις], [εν?] Ελ[εφανταση?] της

δου, Ακρα[τορι?], τελας πεν

τακοσιους ∫ φ.

χ Αμ[μ]ω[ν]ος τρα[πέζης]

» L'an deux, (au mois de) *tybi*,

» a été payé (ou enregistré?) au

» bureau de Syène, dont *Ammonius* est le chef, pour

» la même année: *Arator* [étant?]

» *metaschiste* [d?] ar[tabes?]

» [de?] *Psenchnoubis*, [dans] *El[éphantine?]*, quartier

(a) Inscr. de Rosette, ligne 50 du texte grec.

» supérieur? [à?] *Acrat[or?]* le droit de cinq-

» cents [drachmes]: *ci 500.*"

» χ [ou 600?]"

» *Ammo[nius]*, banquier."

J'ai présenté en petits caractères les lettres de l'original dont la leçon est plus particulièrement sujette à des doutes. Mais tant que nous n'aurons pas de plus amples données sur l'organisation financière de l'Égypte, le *sitologus*, que j'ai traduit par *vérificateur de denrées céréales*; le *metaschistes d'artabes* ou *d'argent*, deux leçons entre lesquelles je n'ose décider; et même l'intention générale de cette dernière quittance resteront des problèmes encore à résoudre. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que j'ai retiré de la 6^e et 7^e ligne les mots: *εν Ελ[εφαντινῇ] τη αωω*. L'île d'Éléphantine au siècle des *Antonins* était divisée en trois parties au moins, puisque la maison dont la vente fait le sujet de l'acte contenu au petit papyrus grec de CASATI à Paris, [était située dans la partie, ou district moyen de cette île, *εν τη μεση μερικῇ Ελεφαντινῆς* (ligne 5) (a). Les lettres Δ et Χ et autres marques au bas des deux quittances peuvent avoir servi de numéros d'ordre, ou d'indications quelconques pour la régularité de l'administration.

Il est assez évident, que les deux quittances tracées sur cette pièce de potterie, ont cela de commun entre elles et avec le papyrus N^o. 7; qu'elles se rapportent à des prestations annuelles ou périodiques, puisque l'année pour laquelle le paiement ou le versement a été fait est indiquée sur chacun de ces actes. La date du mois, dans les deux quittances qui viennent de nous occuper, n'est pas énoncée. Au reste je suis tenté de les rapporter toutes deux à l'époque des Ptolémées, à cause de la régularité de l'écriture surtout du côté extérieur, qu'on peut appeler belle, comparativement à celle des autres fragmens de potteries connus.

On a fait jusqu'ici peu d'étude de ces monumens, dont quelques-uns ont l'air de vouloir défier les efforts des plus ingénieux critiques. Des échantillons mieux écrits, tels que celui-ci, sont faits pour jeter quelque jour sur cette matière obscure. MM. BUTTMANN et TOELKEN ont expliqué quelques-uns de ces fragmens de la collection *Minutoli*: ceux de MM. SALT

(a) SAINT-MARTIN, *Journ. des Sav.*, Sept. 1822, p. 566.

et BELZONI (a), représentés dans les *Hieroglyphics*, paraissent tous être de la même espèce que les dits fragmens de Berlin, c'est-à-dire, contenir des quittances. La plupart sont de l'époque de *Trajan* jusqu'aux *Antonins*, et plus récents encore; parmi ceux de Leide j'en ai reconnu un de *Tibère*. Cependant il est à remarquer que les inscriptions coptes ainsi conditionnées sont encore plus fréquentes dans la collection ANASTASY que celles en grec: et que quelques-uns de ces fragmens offrent même des textes démotiques et hiératiques.

Une autre découverte de quittances sur fragmens de potterie a été faite par M. GAU à *Dakké* ou *Dekké*, l'ancienne *Pselchis* en Nubie. C'est M. NIEBUHR qui s'est occupé à Rome de leur interprétation, destitué, comme il le dit lui-même, de tous moyens de consulter ce que d'autres savans pouvaient déjà avoir écrit sur une pareille matière. Il paraît que ces quittances, publiées dans l'ouvrage de M. GAU (b), étaient relatives aux vivres des soldats romains, stationnés dans cette ville frontière, et qu'elles datent au moins en partie du règne des *Antonins*, ou de *Septime Sévère* et *Caracalla* (c).

(a) V. MINUTOZZI, *Reise*, Tab. XXXII; *Hieroglyphics*, Tab. 53—55.

(b) Voyez *Antiq. de la Nubie*, Pl. VIII, IX; explication de M. NIEBUHR, p. 18: et le texte de M. GAU, p. 14. éd. all. L'identité de *Dakké* et *Pselchis* est prouvée dans l'ouvrage de MM. FORKE et LBAKE, *Mon. Egypt. du Musée Britann.* p. 27 suiv.

(c) Parmi les fragmens de M. GAU, le N^o. 27, pl. IX, est un des plus lisibles. Voici son contenu, dont la première partie a été lue par M. NIEBUHR:

Κομιστος Κομιστου στρατιω
της χ Ηρακλειανου Ασκληπιαδη
οπτιων χειρην ελαβον παρα σου
ωνου.. x[ε]ραμον ωππικιου (εν
αχρης ε οφθονου... αρμ....
συνστρατιωT χ Πυρμος (?) εγραφα
υπερ αυτου, γραμματα μη (ει)
δοτος Lic.) μεσορη β

La dernière formule se trouve aussi au papyrus d'*Edmondstone*, (v. ci-dessus p. 8). Je soupçonne qu'à la 4^e ligne la qualité du vin est désignée par l'épithète, apparemment mensongère, d'*Opimien*.

ART. IX. P A P Y R U S 8, a.

Pour vous donner une idée de l'extérieur du papyrus N^o. 8, a, qui malheureusement n'est qu'un fragment, il suffira peut-être, Monsieur, de vous dire que l'écriture en est aussi courante, aussi négligée, et entremêlée d'autant d'abréviations, que notre N^o. 3 double du grand papyrus de M. CASATI à Paris; et d'après cette ressemblance je suis très-porté à croire que le N^o. 8, a contenait de même le double ou l'extrait d'un contrat plus détaillé, qui se retrouvera peut-être ailleurs.

Le fragment dont il s'agit est écrit sur deux colonnes d'un même contenu, avec cette seule différence, que la souscription de la seconde colonne contient une phrase de plus que celle de la première. C'est vous indiquer en même tems que notre fragment contient la fin d'un acte, en deux copies, ou la fin de deux actes à-peu-près semblables, suivis de leurs souscriptions qui se ressemblaient également. Les colonnes sont respectivement de 12 et de 8 lignes. Le lieu d'où ce fragment provient n'est pas indiqué.

Quoique le principal contenu du papyrus soit perdu, je présume qu'il appartient à un *bordereau* ou un *extrait de cadastre égyptien*, servant apparemment à indiquer la quotité des contributions foncières dues par un fonds vendu ou hypothéqué. Le papyrus N^o. X de Turin est à-peu-près de même nature. Au surplus il est évident qu'il s'agit d'un immeuble, appartenant à celui de Zoïs des deux papyrus de Vienne, qui était situé près de Memphis, et qui a peut-être été vendu ou hypothéqué vers la même époque. Seulement le lieu contigu du côté du Sud diffère ici de ceux décrits dans les dits actes; les autres aboutissans sont les mêmes: » Au Nord l'enceinte » sacrée d'*Esculape*, au milieu de laquelle est une voye publique" (expression que nous avons également trouvée dans le papyrus N^o. 1 publié par M. »ÖÖKH), » à l'Ouest la montagne, et à l'Est le marais *Phchet*." Le grec porte :

β[ορρα] Ασκληπιου θεου τ[μενος], ανα μεσση ουσης οδου,
λιβος ορ(ος), απ [i. e. απηλιωντου] λιμνη Φχητ.

Or le patrimoine de *Zoïs* dans les papyrus de Vienne avait au Nord la voye publique, à l'Ouest la montagne, à l'Est le canal *Phchet*, et il était situé dans le quartier appelé *Asclepieum*, le quartier d'*Esculape* qui dérivait sans doute son nom du temple voisin de ce même dieu, mentionné dans notre papyrus. Le canal *Phchet* et le marais *Phchet* (διωρυξ, — λιμνη) sont apparemment soit identiques, soit communiquant l'un avec l'autre. Je considère le temple et le quartier comme situés *hors* de l'enceinte de la dite ville (a), par suite d'une combinaison dont je rendrai compte à l'occasion des papyrus N^o. 68—73. L'héritage mentionné dans notre papyrus y est décrit comme en partie *inculte* (χερσος), en partie formant un *jardin* (παράδεισος); celui de *Zoïs* formait entièrement un *jardin*. Au reste dès que le terrain n'était pas situé dans l'enceinte même de la ville, la proximité des exploitations de *natron*, alléguée par M. PETRETTINI, pourra fort bien se supposer (b) pour expliquer par-là le revenu nommé *νερικη*, dont il est parlé dans les papyrus de Vienne. Cette proximité doit avoir été avantageuse pour les embaumeurs attachés au temple d'*Esculape*, dont on voit un exemple dans notre papyrus N^o. 2.

Examinons maintenant les deux souscriptions de notre papyrus. Celle de la première colonne porte :

Εγγ[αφεν] Ασκληπιάδης ο προκεχειρισμένος προς της
(γεωμ)ετρα υπο Σαραπίωνος του συγγενους και
στρατηγου και υποδικητου.

Je supplée *γεωμετρια* d'après la seconde colonne, où ce mot se trouve écrit tout au long.

» *Asclépiades*, préposé à l'arpentage de par *Sarapion*, parent et stratège, » et sous-intendant des finances, a écrit (l'acte ci-dessus). »

Ce *préposé à l'arpentage*, dont l'existence pouvait se pressentir d'après la description de DIODORE DE SICILE (c), n'avait pas encore paru, que je

(a) M. FEYRON a eu en vue un quartier de la ville même, *Pap. de Zoïde*, p. 30. M. LETRONNE traduit: » à Memphis, dans le village *Asclepieum* »: *Analyse des Papyri Greco-Egizi* de PETRETTINI, p. 9. (*Bull. de PERUSS. Hist. Vol. XI.*)

(b) M. LETRONNE avait proposé là-dessus une objection tirée de l'existence du terrain dans la ville même. *Analyse citée*, p. 8. Voyez PETRETTINI, *Papiri Greco-Egizi*, p. 441; à la conjecture duquel M. FEYRON s'est rendu: *Pap. de Zoïde*, p. 27.

(c) DIOD. SIC. I. 81.

sache, sur les monumens. Son titre sert de preuve à la destination que j'ai cru devoir donner à ce fragment de papyrus.

La souscription de la seconde colonne ajoute .. ^{παρα} *de Δωριωνος του αντιγραφ[αφους]* *και περ[πακτορος]* » N. N... délégué par *Dorion*, *antigraphe* (contrôleur), et » agent du fisc." Je lis l'abréviation à la fin *πρ*, parce qu'il y a un trait de plus que dans celle que l'on explique *τρ*, *trapézite*, *banquier* (a).

Ceci présente, au reste, une seconde analogie bien remarquable avec les papyrus de *Zoïs*, que l'*antigraphe* soit nommé dans tous les trois *Dorion*, et que celui-ci, dans les papyrus de Vienne, soit préposé au registre des *practores*, tandis que dans notre fragment l'abréviation offre une ressemblance assez frappante avec les premières lettres du même mot. Quant au sens que j'ai donné au mot *πακτωρ*, je dois renvoyer au papyrus N°. 7. (Art. VIII).

J'ai traduit *hypodioecète* par *sous-intendant des finances*: peut-être *sous-intendant des payemens*, fonctionnaire d'un rang élevé, qui paraît devoir être ajouté à la nomenclature de ceux que nous connaissons déjà. Je me suis conformé à la signification qu'on donnait, hors de l'Attique, à *dioecète*, correspondant au *ταμίας* des Athéniens: dans les états monarchiques, ministre préposé au trésor et aux payemens assignés là-dessus (b), et différant par conséquent du *receveur*, *ὁ ἐπὶ τῶν προσέδων*, et du *trapézite*, *fermier de certains droits*. Dans nos papyrus N°. 69 et 70, et dans ceux de Paris qui y correspondent, la pétition adressée à l'*hypodioecète*, est relative à un payement, ce qui confirme mon interprétation.

S'il est vrai que l'*antigraphe Dorion* constitue un rapport de plus entre notre fragment et les papyrus de *Zoïs* à Vienne, comme le même individu et l'*hypodioecète Sarapion* coïncident également chacun avec un fonctionnaire du même nom dans nos papyrus précités, N°. 68 — 73, ceci fournira un argument de plus pour rapporter et les papyrus de Vienne et le présent fragment aux archives du temple d'*Esculape*; combinées avec celles du temple de *Sarapis*, qui est mentionné dans la dite série. Il serait prématuré de nous étendre davantage sur ce rapport entre les temples et sur les deux fonctionnaires, que nous apprendrons mieux à connaître par la suite. Mais je puis
faire

(a) PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 138.

(b) V. BENTL. *ad PHALAR.* p. 306.

faire observer d'avance que le même rapport tend plutôt à faire attribuer les papyrus de Vienne et notre fragment au règne de *Philométor* qu'à celui d'*Evergète*, deux époques entre lesquelles la date des papyrus de Vienne semble fluctuer (a).

Au reste j'ai déjà émis l'opinion (b) qu'il n'en est pas de même de la simple ressemblance entre le nom de *Chenouphis*, fils de *Pétésis*, personnage inconnu qui figure dans une phrase mutilée de notre fragment et dans celui du papyrus N^o. 2, et le nom d'un autre *Chenouphis* du papyrus de Turin N^o. XIII : que cette ressemblance ne saurait pour le moment mener à une conséquence positive ; et qu'il en faut dire autant d'une pareille affinité de noms propres avec l'individu auquel se rapportent les papyrus N^o. 6 et suivans.

ART. X. PAPYRUS 8, b.

Si le numéro précédent a servi à constater une affinité entre des papyrus de Vienne, de Turin et de Leide ; et peut-être d'autres musées, le présent N^o. 8, b est également relatif à une affaire connue par deux papyrus de Turin, les N^o. III et IV, et par un papyrus de Paris (c), dans lesquels il s'agit de l'envahissement d'une maison accompagné, au dire du plaignant, de *violences* exercées sur le propriétaire : cet événement date de *Thèbes* vers l'an 44 d'*Evergète II*, 127 avant J. C. Malheureusement notre papyrus, qui ne contient que 22 lignes sur une seule colonne étroite, et écrites en assez gros et mauvais caractères, est fort mutilé. C'est un acte adressé à *Psenchonsis* et *Chonopris*, fils de *Téephibis*, à *R.....*, à *Péchyts*, fils d'*Horus*, et à *Mentonétis*. Il y est parlé d'une supplique présentée par *Apol(lonius)*, nommé aussi *Psemmonthès*, fils d'*Her)mias*, le plaignant qui figure dans le papyrus N^o. III de Turin. On voit que les noms propres (au moyen de très-légères restitutions) s'accordent tellement avec ceux des

(a) LETRONNE, *Analyse citée*, p. 10.

(b) Ci-dessus, Art. II. p. 19. et Art. VI. p. 51.

(c) Le N^o. 1 de la Notice de M. CHAMPELLE, *le Jeune*, Bull. de l'Ér. Hist. V. p. 376. cf. PRYON, *Pap. Taur.* II. p. 4.

personnes contre lesquelles la plainte était dirigée, qu'il est impossible de supposer qu'il s'agisse d'une autre affaire. Le seul nom mutilé qui laisserait des doutes, le troisième en rang, qui dans les papyrus de Turin est écrit *Aritrès*, semble commencer dans le nôtre par la lettre R: différence trop peu notable pour jeter du doute sur un nombre de neuf noms propres, correspondant entre eux, mais qui eux-mêmes varient tant soit peu dans les deux manuscrits de Turin. D'ailleurs les lignes suivantes du nôtre, celles qui ont le plus souffert, conservent encore les lettres *αδικ*... probablement le reste du mot *αδικου*, *action en réparation de tort*, qui fait le sujet des papyrus précités. Mais de quelle autorité notre acte émane-t-il? Voilà une question sur laquelle je ne saurais encore proposer qu'une simple conjecture, vu l'incertitude de la leçon de quelques mots qui forment le commencement, et que voici:

Αλεξανδρος και οι μετοχοι οι
πραγματευομενοι το (ω)νητρικον (?) κ(αι το?) επιδεκατον
απο του... εις τα (βασιλικα?)

Les mots *οι πραγματευομενοι τα βασιλικα*, employés dans notre papyrus N^o. 6 et suivans, signifient sans doute *officiers royaux*, comme *πραγματικοι* tout seul, dans l'inscription de Philae et dans un papyrus de Turin, veut dire *officiers publics* (a). Je propose donc de traduire notre *πραγματευομενοι το ωνητρικον* par *employés commis aux ventes*: c'est-à-dire chargés soit de la tenue des *registres publics*, soit de la perception des *droits*; et cette dernière acception paraît mieux convenir à la terminaison du mot *ωνητρικον* (où *τελος* peut-être sous-entendu) et à l'expression suivante. *Το επιδεκατον*, *payement d'un dixième en-sus*, est apparemment le droit d'un *dixième* du produit des ventes que nous avons mentionné à l'occasion du *δεκατης*, *receveur du dixième* (b). Cette expression correspondrait à celle employée pour signifier intérêt d'un dixième (ou de dix pour cent) *τοκοι επιδεκατοι* (c). Elle serait plus claire si les mots suivans étaient lisibles. Je crois cependant pour le moment qu'on peut appliquer à *Apollonius* et à ses *co-intéressés* (*οι μετοχοι*), les qualifications que je viens de nommer. L'acte est terminé par le mot ... *ηκαλου-*

(a) LETRONNE, *Rech.* p. 309; PEYRON, *Pap. Taurin.* II, p. 59.

(b) *Art.* I, p. 14.

(c) V. ВУСЕН, *Staatsh. d. Ath.* I, p. 136. not. 591.

ἔκτα, qui paraît être d'une autre main que le corps de l'écriture: et au dos il y a un restant de suscription en gros caractères *ἀπο...* peut-être *ἀποχῆ*, *quittance* (a). Le premier papyrus de Zoïs à Vienne, contenant des déclarations relatives à un versement fait au trésor, se termine de même par *Χρηστος ἀποχῆν* (*χρῆστιν*), formule, à ce qu'il paraît, affectée aux quittances de cette nature. C'est ici le lieu de se rappeler que, d'après le papyrus de Turin N^o. IV, *Apollonius* avait mis fin au procès non-seulement par un compromis par-devant l'*agononome de Peri-Thèbes*, mais encore par une vente antérieure de la maison en litige.

Il me paraît donc très-possible, que les adversaires d'*Apollonius* ayant cherché pendant le procès et avant cette vente à établir le droit de propriété qu'ils semblaient avoir réclamé, aient obtenu de la part des autorités compétentes un *certificat d'acquiescement des contributions*. Il y a un cas à-peu-près semblable dans le papyrus de Turin N^o. I (b), où le *grammate royal* délivre un *certificat de propriété* tiré des registres publics et devant servir dans un autre procès relatif à un immeuble. Il existe enfin un *certificat négatif* de vente, ayant sans doute figuré dans une question de même nature; il est contenu au papyrus N^o. XII de Turin.

ART. XI. P A P Y R U S 66.

J'ai eu l'honneur de vous faire observer dans ma première lettre (c) les indices d'alchimie, d'astrologie et de botanique, relative à la magie, que présentent nos deux rituels magiques, N^{os} 75 et 65. Le papyrus N^o. 66, dont j'ai alors fait pressentir l'utilité pour l'étude de l'histoire de l'alchimie, mérite peut-être à lui seul une édition faite tout exprès. C'est un livre sur papyrus, haut de 0^m⁵², 30, sur 0^m¹⁸, 18 de large (11¹/₂ pouces sur 6³/₄ p.) c'est-à-dire à-peu-près du format des petits in-folios, publiés dans l'en-

(a) On pourrait cependant lire *Ἀπό(λλωνίου)*, à *Apollonius*. Mais l'acte était adressé à ses adversaires.

(b) Page 3 du texte, l. 33 et sqq.; *ΠΕΤΡΟΣ*, *Pap. Taur. I. p. 30.*

(c) P. 10, 51.

fance de l'art typographique. Il consiste en dix feuilles entières, pliées en deux et brochées, formant ainsi vingt feuillets, dont huit seulement sont écrits. Ces 16 pages contiennent à-peu-près 45 lignes chacune, d'une écriture onciale très-belle et très-lisible. Comme l'écriture est assez maigre et allongée, je crois volontiers, en rappelant les observations précédemment émises sur ce point de paléographie (a), qu'elle est du siècle des *Constantins*, ou d'une époque un peu plus récente. Elle contient au reste très-peu d'abréviations : il y en a cependant quelques-unes qui expriment des poids et des mesures.

Ce curieux livre provient de *Thèbes*. Il n'est pas, à proprement parler, relié, comme l'est un livre copte, N^o. 9 du catalogue ANASTASY, mais l'écriture est garantie du contact extérieur par les deux premiers feuillets, qui sont restés en blanc.

Étranger comme je le suis aux connaissances requises pour pouvoir expliquer le contenu de ce livre, je me borne à en extraire tous les intitulés des formules et à y ajouter quelques observations.

P. 1. μολιβου καθαρισ και σκληρωσις [1. σκληρωσις]

αλλη κασσιτερου

κασσιτερου καθαρισ [1. καθαρισ] του βαλλομενου

εις την κρασι του ασημου

κασσιτερου καθαρισ

ασημου ποιησις [i. e. ποιησις]

ασημου διπλωσις

2. ανεγκλεπτος μαζα [1. ανεκλ-]

ασημου ποιησις

ασημου χυτου ποιησις [-σις]

ασημου [1. ασημου] διπλωσις

ασημου ποιησις

ασημου ποιησις

ποιησις κρασεως

χρυσου χρωσις

3. χρυσου πλανασμος [1. πλανασμος?]

(a) 1^e Lettre, p. 27.

χρυσου θολος

ασημου ποιησις

αλλη

αλλη

p. 4. ασημου σκληρου ιασις [1. ιωσις?]

αλλη

χαλκου λευκοσις [1. -ωσις]

κασσιτερου σκληρωσις

καταχρισις χρυσου

5. αργυρου καθαρσις

αργυρου χρωσις

χαλκου χρυσοφανους ποιησις

ασημου χυτου ποιησις

ασημου ποιησις

χρυσοκαλλου σκευσεια [1. σκευασια]

κασσιτερον γινωαι ει δεδωλωται

καλλης χρυσοχαϊκης ποιησις

6. χρυσογραφια

αλλη

ασημου ποιησις

ωστε φανεσθαι τα χαλκα χρυσα

χρυσογραφια [-ια]

ασημου ποιησις

7. αλλη

χαλκου χρισις

χρυτου δοκιμασια

αργυρου δοκιμασια

χρυσογραφια

χαλκωματων σμηξις

χαλκος χρυσοφανης

αργυρωματων σμηξις

αργυρου χρυσωσις

χρυσογραφια

8. αργυρου χρυσωσις

χρυσογραφια

χρυσου υγρου σκευασια [-ια]

χρυσίου χρωσις

χρυσίου ποησις

αλλη

χρυσογραφεια [-ια]

ασημου π ς [ποησις]

αλλη

P. 9. κασσιτερου λευκωσις

ασημου γραφη

χρυσογραφεια [-ια]

ασημου δοκιμασια

κασσιτερου σμηξεις [-ις]

ασημου καταβαφη

χαλκου μαλαξις

χρυσου καταβαφη

χρυσογραφια

χρυσογραφια

αλλη

10. αλλη

αλλη

χρυσωσις

αλλη

αλλη

χρυσογραφεια [-ια]

ασημου καταβαφη

αργυρου [1. -ρου] χρωσις

11. κασσιτερου σκληρασια

ασημου ποησις

ασημου ποιησις Αιγυπτίου

αλλη

αλλη

χρυσίου διπλωσις [1. -ωσις]

12. αλλη

αλλη

ο ασημος ουτος αρεσται caet.

καταχος [1. κατοχος] ανχουσης

ανεις ανχουσης

- κατοχος ανχουσης
 φαρμακα στυπτικα
 πορ — [πορφυρας] ποιησις
 πορ — [πορφυρας] βαφη
- p. 13. αλλη
 αλλο
 αλλο
14. αλλο
 αντιγλευκειμος [1. -γλαυκιμος ?]
 Δωσκειουιδου εκ του περι υλης
 σανδαρακη
 μισυ
 καθμα
15. χρυσοκαλλα
 μιλτος συνοπικη [1. Σωπικη]
 στυπτηρια
16. κτρων
 καναβαρει
 υδραργυρος.

Autant que je puis juger de cette matière, je crois que l'histoire de l'alchimie, prise à la naissance de cet art qui remonte au I^{er} siècle de notre ère, et puisée dans les sources originales, est encore une étude entièrement à faire. Elle présenterait le tableau d'une des plus curieuses aberrations de l'esprit humain et fournirait sans doute des données utiles pour la philologie et l'étude de l'antiquité. On sait que toute cette antiquité, à partir des premiers auteurs qui aient fait mention de la chimie, a regardé l'Égypte comme le berceau de toutes les connaissances relatives à cet art. On peut même affirmer avec M. CHAMPOLLION (a), que le nom primitif de ce pays, *Chemi*, conservé par les Arabes, chez qui s'est également perpétué une foule de noms propres primitifs des villes égyptiennes, présente la véritable étymologie du mot *chimie*, sur laquelle les savans ont de tous tems été partagés (b). Je présume que la non-publication de cette multitude de

(a) *L'Égypte sous les Pharaons*, I, p. 110. not. 2.

(b) En dernière analyse cette étymologie se concilie assez bien avec celle que l'on proposa autre-

petits traités d'alchymie, qui sont enfouis dans les bibliothèques publiques, résulte du mystère que les alchimistes ont toujours fait de leur prétendue science. On possède à la vérité des écrits supposés sous le nom d'HERMÈS TRISMÉGISTE, sous celui d'ARISTOTE, et sous d'autres noms fameux dans l'histoire ou entièrement fictifs : mais ces écrits sont en langue latine, et sont peut-être des traductions d'originaux grecs ou arabes : car les Arabes ne se sont pas moins occupés de cette vaine science, que les Grecs du bas-empire. Cependant la grande masse d'anciens traités grecs de cette nature a été réunie dans un recueil et importée en Europe, à ce que l'on croit, vers l'époque de la chute de l'empire d'Orient : ces pièces sont inédites. Il s'en trouve un ou plusieurs exemplaires manuscrits dans la bibliothèque du roi à Paris (a), d'autres dans celles du Vatican à Rome, de St. Marc à Venise, dans la bibliothèque ambrosienne de Milan, dans celles de l'Escurial, de Vienne, de Munich, de Cologne, de Wolfenbüttel, de Breslau, de Gotha, et dans la nôtre à Leide (b). J'ignore cependant si toutes ces copies se ressemblent, où s'il y a entre elles des différences notables.

Un livre publié dans le XV^e siècle à Padoue par un certain PIZIMENTIUS (c), contient la traduction latine de cinq auteurs, dont le texte grec fait partie du recueil ci-dessus mentionné. FABRICIUS a sauvé de l'oubli deux de ces ouvrages en langue grecque : ce sont des traités que j'ai déjà eu occasion de citer dans ma 1^e Lettre, pour éclaircir quelques passages de nos deux rituels magiques sur papyrus, savoir une lettre de SYNESIUS sur le grand oeuvre, et un poëme assez inintelligible d'HÉLIODORE sur l'art de faire de l'or (d). C'est d'un manuscrit de la bibliothèque à Paris, que DU CANGE a tiré les *Glossae Chymicae*, qu'il a insérées par ordre alphabétique dans son *Glossaire Grec*, de même que les *abréviations Chymiques*, im-

fois, et qui était tirée de *Cham*, mais qui a été rejetée parce que l'on a tâché de l'accréditer au moyen d'une fable absurde. Voyez BOCHART, *Phaleg.* IV. 1; KIRCHER, *Mund. Subt.* XII. 1; DU CANGE, *Gl. Graec. et Gl. Latin.* in v.

(a) Voyez la description du MS. principal chez MONTU. *Palaeogr. Gr.* p. 5. Mais je suppose que les MSS. alchimiques de SEGUIER doivent se trouver aujourd'hui dans la même bibliothèque.

(b) Je remets la description de ce MS. à une note ajoutée à la fin du présent article, p. 73.

(c) DEMOCRITUS, de *Arte Magnd*, cum SYNESII, PELAGII, STEPHANI *Alexandrini* et MICH. PSELLI *Scholiis*, ed. D. PIZIMENTIUS, Patav. 1573. 8°.

(d) SYNESIUS, de *Arte Magna*, ap. FABR. *Bibl. Gr.* T. VIII. p. 233; HELIODORI *Carmen de Chrysopoeia*, *ibid.* T. VI. p. 790.

imprimées à la fin du même ouvrage: le même *Glossaire Chimique* avec quelques fragmens du poëme d'HELIODORE et d'autres poësies du même genre, copiées à Venise d'après le manuscrit de Saint Marc par DORVILLE, professeur à Amsterdam, a été publié de nouveau à Leide par BERNARD, à la fin du traité de PALLADIUS *sur les fièvres* (a). Mais toujours est-il vrai de dire que la plupart des traités en question sont restés inédits, d'autant plus que même la traduction de PIZIMENTIUS est presque introuvable, et que d'ailleurs, pour l'étude approfondie de cette matière, il est indispensable de posséder les textes grecs originaux, que cet éditeur n'a pas joints à sa traduction. Au reste il existe des travaux préparatoires fort utiles pour former une édition complète de ces recueils: ces travaux consistent dans une dissertation de REINESIUS sur les véritables auteurs des traités en question, insérée dans la *Bibliothèque Grecque* de FABRICIUS (b), et dans une notice très-détaillée avec des extraits d'un MS. de la bibliothèque du roi de France, donnée par FABRICIUS lui-même (c). REINESIUS en effet, et avant lui LÉON ALLACE, s'étaient proposé de publier ce recueil: d'autres savans ont eu la même intention relativement aux poètes chimiques; mais aucun de ces projets n'a eu de suite (d).

Quant à l'histoire de l'alchimie du moyen age et des siècles plus voisins de nous, je crois que l'ouvrage, intitulé *Theatrum Chymicum*, et celui de MANGET, nommé *Bibliotheca Chymica*, contiennent une source féconde ouverte aux recherches des savans. La bibliothèque de Leide possède en outre sur cette matière une nombreuse quantité de manuscrits provenant de la bibliothèque d'ISAAC VOSSIUS. MORHOF (e) et FABRICIUS, ainsi que l'*histoire de la Médecine* de M. SPRENGEL et celle des *Découvertes* de

(a) PALLADIUS, *de Febris*, ed. J. ST. BERNARD, acc. *Glossas Chemicas et excerpta e poetis Chemicis*. L. B. 1745. 8°.

(b) FABR. *Bibl. Gr.* T. XII. p. 747.

(c) FABR. *ibid.* p. 760. Il faut encore consulter cet auteur p. 694 sqq.; 708 sqq. et MORHOF, *Polyhistor*. T. I. p. 100 sqq.; II. p. 253, 429. — Sur *Hermès* voyez MORHOF, T. II. p. 169; FABRIC. *Bibl. Gr.* T. I. p. 66. ed. Hamb.

(d) LEO ALLATIUS, de *PSELLIS*, ap. FABR. *B. Gr.* T. V; FABR. T. XII. p. 747; MORHOF, T. I. p. 111.

(e) Voyez aussi la préface de MOLLER au II Vol. de MORHOF, p. 6 à la fin.

M. BECKMANN, pourront fournir d'utiles renseignemens en partie sur la littérature, en partie sur l'histoire interne de cette prétendue science occulte. Je crois que c'est surtout dans les écrits de controverse entre les adversaires de l'alchimie CONRINGIUS, REINESIUS et autres, et ses défenseurs BORRICHIUS, MORHOF (a) etc., qu'il faudra chercher l'explication des expressions énigmatiques et des mots barbares dont les alchimistes se servaient ailleurs pour envelopper leurs idées dans le plus profond mystère (b). C'est par les écrits polémiques que les pensées les plus secrètes se manifestent au grand jour. Mais pour être juste il ne faut pas oublier que KIRCHER, le même KIRCHER dont les rêveries et les impostures dans la littérature égyptienne ont produit tant de faux systèmes, et ont fini par entièrement discréditer cette étude, a été un des plus zélés antagonistes des soi-disans inventeurs de la pierre philosophale (c), et que dans cette lutte, où évidemment la raison était de son côté, il a trouvé autant de contradicteurs et d'envieux que M. CHAMPOLLION en trouve lorsqu'il ose appeler *rêveries* les erreurs que KIRCHER avait fondées dans une autre étude.

Quant au contenu de notre papyrus N°. 66, les procédés chimiques qu'il présente paraissent en général avoir servi à l'usage de différens arts et métiers. Mais il est extrêmement probable, qu'il contient encore les premiers essais des adeptes du *grand oeuvre*. A la vérité le mot χρυσοποιία ne s'y trouve pas; mais on y rencontre fréquemment les mots ἀσημευ ποιησις: rubrique que présentent également les recueils grecs inédits dont j'ai parlé. C'est la *confection de l'argent* (d), qui, selon les alchimistes, devait précéder celle de l'or. Peut-être considéraient-ils l'or comme une sorte de quintessence de l'argent. Le mot λευκωσις, *blanchissage* (pag. 4, 9 etc. du papyrus), est encore, je crois, en rapport avec la même idée. Les notions que j'ai tâché de recueillir, dépourvu comme je le suis des connaissances chimiques nécessaires, sont à-peu-près les suivantes. Je trouve que *dealba-*

(a) MORHOF, quelque superstitieux qu'il soit sous ce rapport-ci et sous plusieurs autres, a eu cependant le bon esprit de déconseiller l'étude de l'alchimie, T. II. p. 314.

(b) Comp. MORHOF, T. I. p. 84, 99.

(c) *Mundus Subterr.* c. XI. Il me paraît encore que l'*Oedipus Aeg.* Cl. X. c. 5, que je citais bientôt, contient un exposé assez clair des opérations d'alchimie.

(d) Ἀσημευ est argent. DU CANGE, *Gloss. Gr.* v. ἀσημευ etc.

tion, blanchissage, est calcinatio (a), (opération qui revient, je crois, à l'oxydation de la chimie moderne); or les alchymistes paraissent avoir trouvé un rapport mystique entre les couleurs blanche et rouge des différents métaux (rubeus; ou jaune (?), ξανθός, ξανθωσις), et la confection de l'argent et de l'or. » Il faut d'abord faire blanc, et ensuite rouge: » disaient-ils: » l'un ne va pas sans l'autre » (b).

Notre papyrus ressemble encore aux autres recueils de ce genre en ce qu'il donne des recettes à l'usage des calligraphes pour écrire des lettres en or: χρυσογραφία. MONTFAUCON en a déjà publié de pareilles d'après le manuscrit de Paris: et FABRICIUS a cru devoir répéter ces recettes dans sa *Bibliotheca Graeca* (c). Enfin les 10 derniers paragraphes du papyrus contiennent des extraits de la seconde partie du V^e livre de DIOSCORIDE, qui est relative aux métaux et aux minéraux.

Voici le titre et la description du MS. alchymique de la bibliothèque de Leide (*Catalogus Bibl. L. B. p. 397 b*),

MSS. VOSSIANI, variè argumenti. 4^o.

- Varia Chymica sub nominibus Ostanis, Democriti, Cleopatras, Archalai, Porphyrii et aliorum.
- Cum figuris vasorum et Glossario Graeco vocabulorum Chymicorum, item expositione vocum Chymicarum. manu pessima, in charta. 47."

Chaque page est surmontée d'une invocation: Ἰησοῦς Χριστὸς, Μαρία, quelquefois exprimée par le vocatif Χριστὲ βοήθει.

En tête de la 1^{re} page on trouve: de madōna constātia Tribisuda.

Les cinq premières pages sont écrites partie en latin, partie en grec. On y remar-

(a) Dealbare et rubificare idem est quod calcinare et solvere. *Theatr. Chym.* III. p. 39.

(b) SYMSESIUS (ap. FABR. T. VIII.) c. a. Δημόκριτος δύο καταλόγους ἐποίησατο — λευκοῦ καὶ ξανθοῦ, caet. — c. 4. Ἡ λεύκωσις καὶ οὖς ἐστὶ, καὶ ἡ ξανθωσις ἀναζωπύρωσις. — c. 7. ποῖον πρῶτόν ἐστι τῆς τέχνης, τὸ λευκᾶναι ἢ τὸ ξανθῶσαι; — μᾶλλον τὸ λευκᾶναι caet. — c. 17. μετὰ τὸ εἰπεῖν αὐτόν· αὕτη ἡ ἔλη τῆς χρυσοποιίας εὐρήσθω, ἐπιφέρει λίγων· εἶρε δὲ καθεξῆς καὶ τὸν τῆς ἀργυροποιίας λόγον ἀφ' ὁμοίας λέγειμεν. ἵνα δείξῃ ἡμῖν ὅτι δύο ἐργασίαι εἰσὶν, ὅτι καὶ ἡ χρυσοποιία πρὸ πάντων προτετιμῆται καὶ προτιμώμενη, καὶ χωρὶς αὐτῆς οὐδὲν γινώσκειται. — ΜΟΡΗΟΤ, *Polyh.* II. p. 418. Ab una radice omnia metalla descendunt —: aurum omnium optimum est et primum, antequam exaltaretur sulphur, illud candidum fuit. — Argentum ejusdem cum auro naturas est, et eodem sulphure gaudet, sed nondum ad ruborem excoctum. — Comparez ses arguments sur les couleurs T. II. p. 345; KIRSCHER, *Oed. Aegypt. Class.* X. c. 5.

(c) ΜΟΝΤ. *Palaeogr. Gr.* p. 5; FABR. *B. Gr. T.* XII. p. 772.

que entre autres la date 1440, et une explication des mots *distillatio, fumus, alumen hyou*. Cette première partie est des plus difficiles à lire surtout à cause de la couleur pâle de l'encre.

On trouve à la page 130, sur un dessin de vase à anse, les mots italiens suivans en caractères assez modernes: *Cogora marina per fare menestra*.

La disposition des principaux traités que contient ce MS., ressemble assez à celle du MS. de Venise, dont une revue a été publiée par BERNARD. Voici les titres:

- pag. 7. Ἐκ τῆς α' πράξεως Στεφάνου Ἀλεξανδρέως.
 8. ἐκ τῆς β' πράξεως.
 9. τοῦ αὐτοῦ πρὸς Θεόδωρον.
 10. ἐκ τῆς γ' πράξεως.
 11. ἐκ τῆς δ' πράξεως τοῦ αὐτοῦ.
 13. ἐκ τῆς ε' τοῦ αὐτοῦ.
 15. ἐκ τῆς ς' πράξεως τοῦ αὐτοῦ αἰκουμενικοῦ Φιλοσόφου.
 — τοῦ αὐτοῦ ζ' πράξις.
 17. τοῦ αὐτοῦ πράξις ἡ περὶ τομῶν τῆς ἱερᾶς τέχνης.
 19. τοῦ αὐτοῦ πρὸς Ἡράκλειον πράξις ἐννάτη.
 25. ἐκ τοῦ διαλόγου Κλεοπάτρας· οὗ ἡ ἀρχὴ λείπει.
 27. ἐκ τῶν Ἡλιοδώρου πρὸς Θεοδόσιον τὸν μέγαν ἱαμβικῶν.
 — ἐκ τῶν Θεοφράστου ἱάμβων.
 — ἐκ τῶν Ἱεροθέου ἱάμβων.
 28. ἐκ τῶν Ἀρχελάου ἱάμβων.
 — ἐκ τῶν Πελαγίου.
 33. ἐκ τῆς Ὀστάνου ἐπιστολῆς πρὸς Πετήσιον.
 34. ἐκ τῶν Συνεσίου πρὸς Διδάσκορον εἰς τὴν Δημοκρίτου βίβλον, ὡς ἐν σχολίῳ.
 40. Δημοκρίτου Φυσικὰ καὶ μυστικά.
 42. χρυσοποιΐα.
 46. περὶ ἀσήμου ποιήσεως.
 49. ἀνεπιγράφου Φιλοσόφου περὶ θείου ὕδατος τῆς λευκώσεως.
 62. (α) ἐκ τῶν περὶ ἀρετῆς τοῦ θείου Ζωσίμου.
 70. τὸ θεῖον ὕδωρ ἔν ἐστι τῷ γένει, etc.
 98. Κλεοπάτρας [sic] χρυσοποιΐα (b).
 121. Ἱεροθέου περὶ τῆς ἱερᾶς τέχνης.
 122. ἐκ τῶν Κλεοπάτρας περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν.
 127. τὰ παραλειφθέντα ἐκ τῆς α' Στεφ[άνου].

(α) J'ai omis quelques titres de recettes jusqu'à la page 121.

(b) C'est ici que l'on commence à voir quelques dessins d'ustensiles, etc., qui continuent jusqu'à la page 127.

pag. 131. λεξικὸν, jusqu'au mot χρύσου βίλημα. [pag. 145. ed. BERN.]

138. δ' Ἰουστινιάνος οὗτος κέκληται — —

139. Signes des métaux et autres abréviations.

143. δνόματα φιλοσόφων τῆς θείας ἐπιστήμης καὶ τέχνης.

144. et dernière. Le restant du *Lesique*, depuis χαλκός jusqu'à la fin.

En plusieurs autres endroits l'on voit des supplémens aux passages tronqués dans les pages précédentes.

Il est possible que le MS. de Leide ne soit qu'un extrait des autres. Les rubriques d'abord sont toutes exprimées d'une manière bien plus concise que celle des MSS. de Venise et de Paris. Les poèmes paraissent être mutilés. Celui d'HELIODORE, qui chez FABRICIUS (T. VI. p. 790.) contient 269 vers, ne consiste qu'en trois lignes. Le Commentaire de SYNESIUS (p. 34.) est également bien plus concis que la copie publiée par le même savant (T. VIII. p. 233). En voici le commencement et la fin, tels que les présente le MS. de Leide.

Commencement.

Δημόκριτος Αὐδηρίτης· Αὐδήρα πόλις Θράκης· ἐμυσταγωγῆθη ὑπὸ τοῦ μεγάλου Ὠστάνους ἐν τῷ ἱερῷ τῆς Μέμφεως· συνεγράφατο βιβλίου δ' βαφικὰς, περὶ χρυσοῦ καὶ ἀργύρου καὶ λίθων καὶ πορφύρας. Ὠστάνης γὰρ ἦν ὁ πρῶτος γράψας ὅτι φύσις τῇ φύσει τέρπεται καὶ τὰ ἐξῆς. ἐξ οὗ Δημόκριτος ἔλαβε τὰς ἀφορμάς. δύο καταλόγους ἀπέλυσεν λευκοῦ καὶ ξανθοῦ· καὶ πρῶτον τὰ στερεὰ κατέλεξεν. ἔπειτα τοὺς ζώοντες· τούτῃσι τὰ ὑγρά· καίτοι μηδενὸς τούτων προσλαμβάνομένου ἐπὶ τῆς τέχνης.

Τὸ πόντιον βλ. etc.

Fin.

δεῖ οὖν ἡμᾶς γινώσκειν· ταριχεύεσθαι δεῖ τὰ εἶδη πρῶτον καὶ ταῖς χώσεσιν ἐμόχρως ἀποτελεῖσθαι καὶ τὰ μὲν δύο DD ὑδραργυρίζονται καὶ εἰς σῆψιν ἀποχωρίζονται· θεοῦ δὲ βοηθοῦντος ἄρξομαι ὑπομνηματίζειν· οὐκ ὑρίσκοντο (corr. οὐχ ὑρ —; ces mots annoncent une lacune.)

Cette pièce est immédiatement suivie de celle-ci:

Δημοκρίτου Φυσικὰ καὶ μυστικά.

βαλὼν εἰς λίτραν α' πορφύρας caet.

dont le commencement au moins correspond avec celui du MS. de Vienne. (V. FABRIC. B. G. T. XII. p. 768. n. 33).

L'on voit cependant que les deux passages que j'ai extraits d'HELIODORE, contiennent tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'édition de FABRICIUS, qui est seulement plus verbeuse. Il est encore très-possible que le MS. de Leide soit plus complet par rapport à d'autres pièces, que les copies d'autres bibliothèques, entre lesquelles les renseignements préliminaires que donne FABRICIUS établissent quelques différences.

— M. GEEL, Prof. Honor. et second bibliothécaire à Leide, vient de trouver dans la même bibliothèque un court extrait moderne d'un autre MS. de même nature. — MSS. RUHNKENII, II. 13.

ART. XII. P A P Y R U S 67.

Les papyrus de l'antique Égypte ne présentent pas seulement des actes relatifs aux possessions des temples et de leurs prêtres. Des fragmens de l'*Illiade*, et des lettres de recommandation d'un particulier; l'histoire entière de MANETHON, si M. SEYFFARTH ne se trompe point dans son interprétation d'un papyrus hiéroglyphique de Turin (a); les représentations les plus grotesques et les plus licencieuses que l'imagination la plus déréglée puisse concevoir, relatives peut-être à quelque branche impure des nombreuses sectes gnostiques (dans un autre manuscrit du même musée); des listes de moines, et des rituels magiques, tels ont été les produits d'un soi qui semble placer les générations passées en regard du monde présent.

Voici encore un papyrus d'un contenu tout nouveau. Écrit d'un caractère qui annonce la décadence du goût, fourmillant de fautes de grammaire et d'orthographe, ce manuscrit contient une sorte de conte, une légende soit de prêtres, soit de prétendus adeptes de la magie. C'est un récit relatif au roi *Nectonabo* (autrement appelé *Nectanébo*), auquel le dieu *Mars* apparaît en songe se plaignant de l'abandon de son culte, et qui, en conséquence, tâche de le rétablir, au moyen d'un prêtre nommé *Pétésis*, habile interprète de songes, qui s'offre à cet effet. Mais le manuscrit n'est pas terminé; il finit au beau milieu d'une phrase, et une partie du blanc qui reste est remplie par le ridicule croquis d'une figure humaine, tracé, dirait-on, par un enfant.

Au reste le manuscrit vient de *Memphis*. Il est écrit sur quatre colonnes, de 21 à 23 lignes; mais la dernière colonne ne contient que quatre lignes, outre le susdit dessin. Avant la première colonne, après 7 lignes illisibles, se trouve cet intitulé: Περὶ τοῦ ἱερογλυφοῦ πρὸς Νεκτανάβου τοῦ βασιλέως. (*Réponse de*) *Pétésis*, sculpteur d'hiéroglyphes, au roi *Nectonabo*. Suivent encore quelques autres caractères, tracés au hasard.

(a) Lettre de M. SEYFFARTH, datée de Turin (*Gazette Littér. de Leipzig*, 5 Janv. 1828. — *Intelligenz-Blatt*. N° 5. p. 38.

On sait que *Nectonabo II*, le dernier des rois indigènes qui ait régné en Égypte et qui tenait sa cour à Sebennytyus, vivant dans un état d'insurrection contre la domination des Perses, fut défait par ceux-ci et demeura depuis exilé en Éthiopie. On sait encore que les écrivains postérieurs, par exemple LE SYNCELLE au VIII^e siècle, lui attribuent des pouvoirs surnaturels, et qu'ils disent que *Nectonabo*, à l'aide de la magie, parvint à se réfugier à la cour de *Philippe* de Macédoine, et devint le père d'*Alexandre le Grand*. C'était-là une filiation qui semblait rattacher les rois usurpateurs, de race grecque, à ceux que l'on considérait comme les légitimes souverains, de race égyptienne. Je proposerais donc de déduire de notre papyrus deux conséquences: d'abord que *Nectonabo* était considéré par les thaumaturges postérieurs de l'Égypte comme leur ancien, et l'un des chefs de leur corporation, de la même manière que le nom de *Bérénice* a été employé par les mêmes imposteurs (a), et celui de *Cléopâtre* par les alchimistes (b); ensuite que M. DE SAINTE CROIX a deviné juste, quand il croyait que les fables débitées sur le compte de ce roi étaient d'une origine beaucoup plus ancienne que LE SYNCELLE (c). En effet, notre manuscrit me paraît être au plus tard du III^e ou IV^e siècle de notre ère.

Il existe un roman grec d'un âge inconnu, mais certainement peu reculé, contenant, sous le faux nom de CALLISTHÈNE, une vie fabuleuse d'*Alexandre*. On n'a publié de cet écrit qui doit se trouver en manuscrit dans plusieurs bibliothèques, et qui est entre autres à Leide, que des fragmens, contenant des récits pareils à ceux que je viens de citer, relativement à *Nectonabo* ou *Nectanébo*. Je serais tenté de croire que le contenu de notre papyrus était de même nature que le roman. Le songe qui avertit le roi de l'abandon du culte de *Mars*, peut avoir eu la même tendance que les avis que *Nectonabo* reçoit, chez le *Pseudo-CALLISTHÈNE*, de l'arrivée d'une grande armée ennemie (d).

Il y aurait une seule objection à faire: c'est que le *Nectonabo* mentionné

(a) TERTULL. de *Anim.* 57. Il est encore très-probable que le *Nectabis* nommé dans ce passage est le même que notre *Nectonabo* ou *Nectanébo*. Voyez les commentaires.

(b) Voyez les recueils chimiques cités au précédent article: MS. de Leide, p. 25, 98, 122.

(c) *Historiens d'Alexandre le Gr.* p. 162 suiv.

(d) Voyez les fragm. publiés par FABRIC. *Bibl. Gr.* T. XIV. p. 148. (éd. de Hamb.) Je n'ai pu consulter à tems le MS. même.

dans notre papyrus, ne résidait pas à *Sebennytus*, comme le *Nectonabo* de l'histoire, puisqu'il envoie des messagers vers cette ville pour lui amener le grand-prêtre. Mais dans une matière aussi fabuleuse que celle-ci une pareille confusion d'idées peut aisément se concevoir.

Au reste ce manuscrit sert à nous faire connaître trois mots égyptiens : c'est 1°. le nom d'un *bâteau de papyrus*, *rôps* (πλοιον παπυρινον, ο καλειται αγκυπτισται [sic] ρωψ; 2°. celui d'un *sanctuaire*, nommé *phersôî* (τοι αδυται ται καλουμεναι φερσαι), mot qu'on serait tenté de dériver de la racine copte Φωρϣ, (*phôrs* ou *phôrsch*) *séparer*, s'il n'existait pas un mot semblable en hébreu, d'où l'on dérive le nom des *Pharisiens* (a); et enfin 3°. le nom du dieu *Mars*, *Onouris*: τον προσαγορευμενον Αγκυπτισται Ονουρει, ελλησισται [sic] δε Αρης. M. CHAMPOLLION le Jeune a trouvé deux noms égyptiens correspondant au *Mars* gréco-romain, savoir le nom de *Kai*, sur un autel du musée de Turin (b), et ensuite notre même *Onouris* qu'il donne à des figurines du musée CHARLES X (c). Je ne sais si des légendes hiéroglyphiques ont présenté ce nom à M. CHAMPOLLION, ou s'il a été fourni à ce savant d'après le présent papyrus par M. D'ANASTASY, qui lui a fait d'autres communications (d), de sorte que ce nom aura été appliqué aux dites figurines à cause de leur expression et de leur action. Ces petites statues du musée CHARLES X représentent la même divinité que l'on voit au-dessus des chapiteaux des petits temples appelés les *Typhoniums* à *Edfou* (e) et à *Dendéra* (f); mais le dieu est en action de marcher, et, chose étrange pour une figurine égyptienne, d'une main il tient un petit bouclier rond devant la poitrine, de l'autre, qui est élevée à la hauteur du front, il brandit un glaive. Apart ces attributs et l'action menaçante à laquelle ils servent, le dieu est le même que *Cneph-demiurge*, et l'une de ses formes, *Djom*, l'*Hercule* égyptien, et que *Phthah* (g): or *Cneph* et *Phthah* sont tous deux des dieux générateurs, et les petits édifices appelés *Typhonium*,

(a) Cf. MATTER, *Hist. du Gnost.* I. p. 90. not. 1.

(b) II Lettre de M. DE BLACAS, p. 108.

(c) Not. du mus. — A. 234 suiv. *Onouris* est aussi le nom d'une plante. DIOSC. IV. 116; PLIN. H. N. XXVI. §. 69.

(d) Bull. de FER. Hist. T. III. p. 382.

(e) Descr. de l'Égypte. A. I. pl. 62—65.

(f) Descr. de l'Égypte. A. IV. pl. 52—34.

(g) CHAMP. Notice du musée CHARLES X. — A. 8—32, et 234, 55.

nium, ont été expliqués par M. CHAMPOLLION lors de son voyage en Égypte, comme étant les *chambres d'accouchement*, où la déesse, faisant partie d'une *triade* quelconque égyptienne, était censée avoir mis au monde le jeune dieu, troisième personnage de cette *triade* (a). Je professe un respect bien sincère pour les opinions du savant que je viens de citer : bien souvent il m'est arrivé, sur une première lecture, de douter de quelques-unes de ses assertions, auxquelles j'ai dû finir par ajouter foi après une étude réitérée. Mais le point sur lequel il me reste le plus de scrupules, c'est que l'ancien culte égyptien aurait subi si peu de changemens, que les monumens (apparemment *publics*) ne contiennent aucune nouvelle forme de divinité (b). Le genre humain a beau vouloir se resserrer dans des limites étroites : il ne saurait rester absolument stationnaire : et il me paraît qu'une identité absolue de représentations de divinités adorées par un peuple pendant deux mille ans et au-delà, tient presque à l'impossible. Il se peut cependant que M. CHAMPOLLION fasse une exception en faveur des figurines et des images portatives : et il me paraît en effet que, comme notre papyrus est sans doute d'un âge peu reculé, les figurines nommées *Onouris* par M. CHAMPOLLION sont de même des rapprochemens d'une ancienne divinité égyptienne, *Cneph* ou *Phthah*, être de raison, à une divinité comparativement moderne, grecque ou romaine, revêtue des formes de l'homme et caractérisée par les mêmes passions que lui.

ART. XIII. P A P Y R U S 68 — 73.

Le musée de Leide possède dans les papyrus côtés N^o. 68, 69, 70, 71, 72 et 73, la série la plus complète parmi ceux de ses manuscrits qui sont relatifs aux mêmes personnes. J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous en rendre compte dans une première rédaction de cette lettre. Pendant mon séjour à Paris (Août 1829) vous daignâtes me mettre à même de prendre

(a) CHAMP. Bull. de FERUSS. Hist. T. XI. p. 262, 272. Voyez sur les *triades*, *ib.* p. 253.

(b) *Ib.* p. 250.

connaissance d'une autre suite de papyrus encore bien plus étendue, que possède le musée CHARLES X. Cette série concerne les mêmes personnes que la nôtre. Les deux collections réunies formeraient vraisemblablement la collection la plus riche d'archives grecques d'un seul et même temple, qu'aucun musée ait possédée jusqu'à-présent.

Vous me permettez sans doute, Monsieur, de publier sous vos auspices un aperçu sommaire du contenu de ces deux séries, et d'y ajouter quelques détails particulièrement relatifs à celle de Leide. Ce sera de votre érudition consommée, Monsieur, que le public attendra une édition complète des papyrus grecs du nouveau musée dont Paris s'enorgueillit, et peut-être aussi des mémoires séparés sur ce que leur contenu présente de plus intéressant pour la science.

Remarquons d'abord que les deux séries proviennent également de *Memphis*. Cette circonstance est notée expressément sur notre catalogue, quant aux trois premiers Nos. de la série de Leide: et comme tous les papyrus se rapportent aux mêmes personnes et aux mêmes affaires, le reste ne peut provenir d'ailleurs. Ils formaient les archives du temple de *Sarapis et d'Isis*, qui touchait à la même ville.

La série de Leide se subdivise naturellement en *trois classes* selon l'ordre des matières. Le musée CHARLES X possède aussi des manuscrits de chacune de ces trois classes, et en outre de quelques autres classes qui nous manquent entièrement.

La *première classe* contient des *pétitions* adressées au roi et à différentes autorités pour cause de non-paiement d'une redevance annuelle. Cette classe, à Leide, consiste en *cinq* documens, écrits sur *quatre* papyrus; à Paris la même classe se compose de *sept* documens sur *six* papyrus. Toutes ces pièces, relatives au contentieux du temple, ne forment cependant pas *douze* actes différens: il s'y en trouve de doubles. Mais, à tout prendre, comme la série de Leide contient la pièce principale, et de plus une autre pièce qui présente, du moins en partie, la conclusion de l'affaire, j'oserais la considérer comme la plus importante des deux séries, à laquelle il ne manquera que d'y intercaler celles des pièces qui se trouvent seulement dans la collection de Paris.

La *deuxième classe* contient des *songes* de diverses années, écrits sur le dos d'un seul des papyrus déjà énumérés. Je n'ai pu prendre qu'une inspection très-rapide de cette partie de la collection de Paris, mais je crois

me rappeler qu'il s'y trouve peu de notes de cette nature, et qu'elle renferme peu de chose d'instructif.

La *troisième classe* de Leide, enfin, consiste dans des états de *recettes* et de *dépenses*. Je crois que par rapport à cette partie les deux musées rivalisent. Il est évident que Paris possède les registres d'un plus grand nombre d'années, mais il me paraît qu'ils sont plus morcelés, plus fragmentaires que ceux de Leide, qui pris chacun isolément ont l'air d'être les plus complets. Cette classe, à mon avis, est celle qui, pour être publiée d'une manière satisfaisante, aurait le plus de besoin d'une réunion d'opérations. À Paris il y a *six* pièces de cette nature, dont l'une est écrite sur le revers d'une des pétitions mentionnées. À Leide il y en a *trois*; l'une d'elles est sur le même acte de la *1^e classe*, qui contient déjà les songes (*2^e classe*).

Ces trois classes, dans les papyrus de Paris, embrassent à-peu-près un espace de *neuf années* consécutives, c'est-à-dire deux années de plus que la série de Leide.

La partie des mêmes archives que le musée CHARLES X contient de plus que celui de Leide, consiste, comme vous avez bien voulu me le faire observer, en affaires contentieuses d'une autre nature et indépendantes de celles qui viennent d'être mentionnées, mais cependant relatives aux mêmes personnes. Ces affaires, extrêmement curieuses pour la connaissance de l'intérieur des familles et pour celle des mœurs de l'Égypte sous les *Ptolémées*, attendent entièrement de vous, Monsieur, une publication qui est éminemment désirable.

Présentons maintenant quelques aperçus généraux sur les personnages qui figurent dans les trois classes correspondantes des papyrus de Leide et de Paris, et sur l'époque qui doit leur être assignée. Nous entremêlerons ces aperçus de quelques détails sur la première de ces classes.

Les personnes qui agissent sont les prêtresses du temple de *Sarapis et d'Isis près de Memphis*, dont il est parlé ci-dessus. Pour mieux les connaître, il sera bon de nous mettre d'abord au fait de ce qui concerne le temple : d'autres papyrus de notre collection donnent là-dessus des notions qu'il est utile de rassembler.

Ce temple est appelé généralement *le grand temple de Sarapis*, mais en même tems désigné, tantôt comme existant à *Memphis*, tantôt comme si-

tué près de cette ville (pap. N^o. 68 et 69. col. 2) το εν Μεμφει, ou προς Μεμφει, μεγα Σαραπιων. Notre papyrus N^o. 2 contient une semblable expression relativement à une autre divinité, savoir *le grand temple d'Esculape près de Memphis*. Or quelque multitude de temples et de rites que l'on suppose à l'Égypte, on conviendra néanmoins, je pense, que surtout cette qualification *le grand temple*, attribuée, ce semble, comme épithète caractéristique à deux édifices qui d'ailleurs sont décrits comme situés de la même manière et dont les divinités ont en partie les mêmes attributs, est très-propre à faire soupçonner, que ces deux établissemens pourraient bien, en réalité, n'en former qu'un seul.

Il existe un autre point de rapprochement entre les deux temples en question: MACROBE rapporte, comme une circonstance particulière à *Serapis* (et commune à *Saturne*, mais duquel nous nous abstiendrons de parler pour ne pas embrouiller les idées), que, d'après les loix de l'Égypte, le temple de ce dieu ne pouvait jamais être dans l'enclos des villes; et en effet, d'après d'autres autorités, il paraît que le temple de *Sarapis* était situé hors de *Memphis*, sur une colline, et dans un endroit extrêmement sablonneux (a). Quant aux temples d'*Esculape*, il est bien connu qu'ils étaient toujours placés hors des villes et dans les positions les plus salubres (b). La même circonstance paraît aussi s'appliquer en particulier au temple dont nous parlons. En effet, il résulte également de la position d'un patrimoine décrit dans notre papyrus N^o. 8. a. et de celle d'un autre (ou peut-être du même) décrit dans les papyrus de *Zoïs* à Vienne, que l'enceinte sacrée, τέμενος, d'*Esculape*, traversée par une voye publique, avait la montagne à l'Ouest, et le marais (ou le canal) *Phchet* à l'Orient; description qui, abstraction faite de toute autre combinaison, s'entendrait bien plus naturellement d'un endroit situé hors de la ville que dans son enceinte (c). À la vérité ce dernier patrimoine, dans les papyrus de Vienne, est indiqué comme situé dans *Memphis*, εν Μεμφει; mais cette expression doit équiva-

(a) STRABO, XVII. 1. §. 32. ed. TSCHUCKE; EUSTATH. ad DION. PERIEG. v. 225. JABLONSKI a tâché de prouver que le temple hors de Memphis était situé dans une île, *Panth.* II. 5. 5; IV. 3. 2 sqq. M. JOMARD, dont le *mémoire sur Memphis* a paru pendant l'impression de cette *III^e Lettre*, place, avec plus de vraisemblance, le temple de *Sarapis* au Nord de *Saccarak* vers l'entrée du vallon de la chaîne Libyque, qui se trouve au Sud-Ouest d'*Abousir*. (*Descr. de l'Ég. A.* V. p. 554 et suiv. 8°.)

(b) JABLONSKI, à la fin du passage que nous citerons tout à l'heure.

(c) Voyez aussi ci-dessus *Art.* IX. p. 61.

loir à celle de *πρὸς Μέρμει*, puisqu'elles se confondent dans les papyrus qui nous occupent.

Enfin une circonstance qui achève presque d'établir l'identité ou au moins une liaison intime entre les deux temples, c'est que les anciens eux-mêmes, au moins sous les empereurs Romains, ont quelquefois confondu les attributs et les noms d'*Esculape* et de *Serapis*, surtout à cause du pouvoir qu'avait le dernier de ces dieux de guérir les maladies. Le laborieux JABLONSKI a rassemblé sur ce point des textes décisifs (a); et en fait de monumens, on peut citer le temple de *Serapis* à *Pozzuol*, qui semble avoir été en combinaison immédiate avec un établissement de bains sanitaires (b); et celui de *St. Cannat*, au midi de la France, relativement

(a) JABL. *Panth.* III. p. 197.

(b) Voyez SAINT-NON, *Voy. Pitt. de Naples et Sicile: Napl. pl.* 208 *suiv.*; (de GUASCO) *Tempio di Serapide in Pozzuoli*, Roma 1773. 8°; BL. VON DER RECKE, *Tagebuch einer Reise durch einen Theil Deutschlands und durch Italien*, herausg. von BÜTTIGER, III B. s. 134; HIRT, *Gesch. der Baukunst*. II. p. 403. Je regarde comme indispensable de citer toutes ces autorités, parce que, d'un côté, ce même temple pourra servir un jour de point de comparaison pour des études approfondies sur le temple de *Serapis* à *Memphis*, et que, d'un autre côté, l'opinion établie a éprouvé des contradictions, même de la part du consciencieux G. ZORGA. Le mémoire que ce savant a consacré à l'édifice en question n'a pas encore été publié. (Voyez ZORGA's *Leben*, durch T. G. WELCKER, II Th. s. 432). J'ai donc cru pouvoir adhérer à l'opinion vulgaire, surtout à cause de la statue de *Serapis* que l'on dit avoir été trouvée près de la chapelle principale de ce temple. La publication de l'ouvrage de ZORGA me fera peut-être découvrir l'erreur des savans que j'ai suivis et par conséquent la mienne. Un ouvrage très-récemment, *Vues des monumens antiques de Naples*, par M. LE RICHE, dans lequel cet auteur élève également des doutes concernant l'attribution de notre temple au culte du dieu *Serapis* séparément (p. 89), me paraît contenir plutôt quelques idées piquantes pour les gens du monde, que les résultats de recherches solides. Il est possible que la ressemblance, quant au plan, de l'édifice en question avec celui qu'on a découvert dans le forum de *Pompeji* en 1822, nommé *Panthéon* par M. COCKBURN, et *temple d'Auguste* par M. GORO, ait occasionné les doutes de M. LE RICHE. Mais il me paraît que dans les deux temples, de *Pompeji* et de *Pozzuol*, la chapelle circulaire, située au milieu de l'aire du bâtiment, devant la chapelle du fond, peut avoir été destinée aux divinités adorées dans le même lieu, les dieux *synnaoi*. L'édifice de *Pozzuol* a d'ailleurs, sur celui de *Pompeji*, l'avantage de porter des marques indubitables de l'emploi des bains minéraux, et d'offrir les vestiges d'habitations dépendantes du temple et qui avaient leur entrée au-dehors, comme au-dedans du portique. On trouvera encore les titres de deux mémoires sur les eaux minérales du temple de *Serapis* à *Pozzuol* dans l'excellent *Vade-mecum* des voyageurs en Italie, publié par M. H. HASE, de Dresde, sous le titre de *Nachweisungen für Reisende in Italien*. 1821. 8°. p. 144).

Au reste depuis la rédaction de cette note, j'ai rencontré une nouvelle preuve des attributions médicales de *Serapis* dans une inscription expliquée par M. OSANN, *sect.* I. N°. 60. Ce savant allègue au sujet du temple de *Pozzuol* les descriptions qu'en ont faites en 1817 l'abbé ROMANELLI et le chanoine DE JORIO, mais que je n'ai pu consulter.

auquel nous ferons plus bas la même observation (a).

D'après cette explication il doit avoir existé, entre le *grand temple de Sarapis* (et d'Isis) *près de Memphis*, et le *grand temple d'Esculape*, situé *près de la même ville*, quelque connexité bien intime sous le rapport non seulement des localités, mais encore du service, ou de l'administration. Ainsi notre papyrus N^o. 8. a. et ceux de Zoïs à Vienne peuvent avoir fait partie des mêmes archives que les séries de Paris et de Leide, qui m'occupent dans ce moment. Il est probable aussi que deux des fonctionnaires qui paraissent dans ces séries, sont les mêmes que ceux des autres papyrus précités: cela s'éclaircira dans la suite du présent article. Enfin, Monsieur, vous connaissez un autre rapport que les papyrus de Paris établissent entre les deux temples, mais que ceux de Leide n'indiquent que d'une manière vague: c'est-là un rapprochement dont je parlerai en son lieu (p. 87).

Les prêtresses du grand temple de *Sarapis* et d'*Isis* hors de *Memphis*, qui, dans la *première classe* de nos papyrus, présentent des requêtes, sont nommées *δίδυμαι*, *jumelles*, ce qui, d'après l'usage que l'on croit avoir eu lieu chez les Égyptiens, d'indiquer par le terme *frères* la relation des prêtres entre eux (b), pourrait fort bien ne signifier que *soeurs*, et peut-être simplement *les deux seules prêtresses attachées au service du temple*.

Ces prêtresses ont pour administrateur de toutes leurs affaires *Ptolémée*, *Macédonien*, fils de *Glaucias*, auquel *Ptolémée* elles paraissent avoir été recommandées par leur père dans leur enfance. Ce *Ptolémée* est désigné comme étant *των εν κατοχη οντων εν τω ιερω*, *l'un de ceux qui sont en κατοχη dans le temple*, et presque toutes les fois que cette qualification est jointe à son nom, il est dit en même tems depuis quel nombre d'années elle lui est attribuée: *ετος τουτο δεκατον*, *ενδεκατον* etc., *depuis dix, onze, ans*.

(a) Il est très-possible que les fouilles que je dirige près de la Haye pour le compte du gouvernement, conduisent un jour au même résultat. Je crois devoir indiquer ici cette idée, vu le rapport qu'elle offre avec les textes des papyrus; elle n'aurait pu convenablement figurer, sans autre appui, dans la description provisoire que je viens de publier de ces fouilles, sous le titre de *Notice et Plan des constructions romaines, trouvées sur l'emplacement présumé du Forum Hadriani, à la campagne nommée Arentsburg, près de la Haye*. (Leide chez LUCHTMANS, la Haye et Amst. chez les frères VAN CLEEF).

(b) PEYRON, *Pap. Taurin. I.* p. 60. Il faut combiner avec cette observation celles de M. LETRONNE, *Recherches*, p. 8, 10, 525, 548.

J'avais d'abord cru pouvoir interpréter cette expression inconnue, *en κατοχή*, comme ayant rapport à l'inspiration d'une divinité ou d'un génie, *δαίμων*, sens que le verbe *κατέχω* présente quelquefois. Mais vous avez bien voulu me faire part, Monsieur, d'après deux papyrus du musée CHARLES X, qui contiennent une réclamation de ce même *Ptolémée* relative à l'usurpation d'une maison à lui appartenante, de la circonstance que *Ptolémée ne pouvait pas sortir du temple*. D'ailleurs cet individu lui-même dans sa requête contenue au papyrus de Leide N°. 70, et dans la copie de cette requête qui se trouve à Paris (*Pétitions des didymes E, F.*), classe les jumelles parmi les *hiérodoules*, et il est très-probable qu'il comprend sa propre personne dans la même expression ou dans une expression suivante et à-peu-près semblable: *αὐτῶν — τῶν ιεροδουλῶν* [*Pap. Par. ιερῶν δουλῶν*] *καὶ τῶν ἐν τῷ ἱερῷ πάντων ἀντιλαμβάνη*, *en récompense de ce que tu protèges les hiérodoules, et tous ceux qui sont dans le temple*. J'ose donc conjecturer que *κατοχή* signifie à-peu-près la même chose que *hiérodoulie*, et que, par conséquent, *Ptolémée* appartient à cette classe de prêtres ou de desservans. *Κατέχειν* s'emploie le plus ordinairement dans le sens de *retenir, garder chez soi, empêcher de faire une chose, ou de s'évader* (a). En effet toutes les circonstances portent à croire que les jumelles se trouvaient, de même que *Ptolémée*, dans l'impossibilité de sortir de l'enceinte sacrée du dieu au service duquel elles étaient attachées. Toutes les fois qu'elles parlent de pétitions remises par elles-mêmes et par écrit ou verbalement, soit au roi, soit aux différentes autorités, il s'agit d'occasions dans lesquelles ces personnages sont venus en personne visiter le temple. Quant aux affaires qu'elles ont eues à poursuivre hors du temple, un autre individu, parent de *Ptolémée*, savoir *Démétrius, Crétois*, fils de *Sosus*, a été constitué leur mandataire à cette fin, soit par leur père, soit par ce même *Ptolémée*.

Cet exemple d'*hiérodoule*, le plus ancien, ce semble, où le mot même soit employé, me paraît assez remarquable, pour que je m'y arrête un instant. Vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'à l'occasion d'une fête, donnée par la cour de Prusse, il y a peu d'années, et qui fut célébrée entre autres par une danse pantomime des princes et princesses dans le genre antique, des contestations

(a) Φίλον κατέχειν ὥσπερ δοῦλον: *garder le cœur d'un ami, comme on retient un esclave.*
 Хвѣрн. Memor. II. 6, 9.

mêlées d'aigreur se sont élevées entre les savans d'Allemagne au sujet des *hiérodoules* des anciens. C'est une question qui dorénavant doit se traiter d'une manière purement scientifique. Il peut donc être utile d'observer dès-à-présent que nos *hiérodoules* égyptiens diffèrent, sous quelques rapports essentiels, de ceux que l'on a cités en Grèce et dans l'Asie Mineure. Dans ces deux pays en effet leur condition tire son origine d'un état antérieur d'esclavage: les *hiérodoules* attachés au temple sont des esclaves dévoués à cette fin par leurs maîtres, ou affranchis à prix d'argent sous la réserve du service titulaire de la divinité (a). Les jumelles du Sarapéum de Memphis paraissent, au contraire, ne pas avoir été esclaves précédemment. Tous les détails que l'on trouve relativement à leur mère et que la publication prochaine de votre ouvrage fera connaître, me semblent prouver cette assertion. A Delphes les *hiérodoules* tantôt sont nommés *δοῦλοι*, esclaves (b), tantôt ils sont attachés au service du temple à condition qu'ils jouiront de la liberté de faire ce qu'ils veulent, et d'aller où bon leur semble (c). À Memphis c'est tout le contraire: ils possèdent des immeubles (non-seulement *Ptolémée* d'après les papyrus de Paris, mais encore les jumelles suivant celui de Leide N°. 68), circonstance jusqu'à présent inconnue relativement aux *hiérodoules*; mais ils ne peuvent sortir du temple, ce qui entrave même beaucoup la jouissance de leur liberté devant la loi.

Cette nouvelle circonstance relative à l'*hiérodoule* me semble digne de vos profondes recherches et de celles de M. ВѢСКИ. J'ai remarqué, à l'occasion du papyrus N°. 1 (Art. 1. p. 7), que ce savant a cru trouver dans la condition des *hiérodoules* une espèce de servitude de la glèbe (d), semblable à celle où étaient réduits les Pénestes de la Thessalie et les Hélotas de Lacédémone, et j'ai osé m'écarter de l'application qu'il fait de ce système, peut-être un peu vague, aux personnes qui figurent dans le papyrus précité. J'espère que, si un jour la masse des notions contenues dans les états *hiératiques* de

re-

(a) EUSEB. *Ion.* 310; *Phoen.* 288; STRABO, VI. c. 2. §. 6. p. 272. CAS.; VIII. c. 6. §. 20. p. 378. — Les inscriptions de Delphes, de Chéronée etc. citées par M. ВѢСКИ dans le recueil de M. HIRT, *Die Hierodulen*, Berlin 1818. 8°. p. 48, et dans le *Corpus Inscriptionum Graecarum*, I. N°. 1607, *sqq.*; 1699, *sqq.*; 1756, *sq.*

(b) EUSEB. *Ion.* vs. 556.

(c) ВѢСКИ, *Corp. Inss. Graec.* I. n. 1699, 1706.

(d) *Staatsh. der Ath.* I. s. 76; et dans le recueil cité de M. HIRT, p. 51 *sqq.*

recettes et dépenses des temples égyptiens est exploitée avec succès, il en résultera des idées plus complètes concernant les *hiérodules*.

Quant à la redevance réclamée par les jumelles, il m'a été difficile, à Leide, de découvrir en quelle manière elle a été constituée; le commencement du papyrus principal, N^o. 68, se trouvant mutilé. Seulement il m'a semblé que la partie de la redevance revenant aux jumelles consistait en un certain nombre de pains par mois, outre un *métrète* de *cici*, (fruit dont on fait une huile non propre à la nourriture) (*a*), et un *métrète* d'huile de sésame par an. L'inscription de Rosette (*b*) nous apprend que les redevances en nature ou en argent, au profit des temples, étaient communes en Égypte. Ici, Monsieur, les communications que vous m'avez faites, m'ont encore fourni une donnée précieuse que votre érudition développera sans doute de la manière la plus complète. La redevance, *σύνταξις*, avait été constituée au profit du temple par le roi actuel: ceci résulte des termes formels de l'un de vos papyrus (*c*): il est probable dès-lors, en comparant plusieurs phrases de notre N^o. 68 mutilées par des lacunes, qu'une pareille subvention annuelle avait déjà été accordée par les rois ses prédécesseurs. La redevance était payée par le fisc, *τὸ βασιλικόν*, (papyrus N^o. 72, *quit-tance*, et N^o. 69, 2^e colonne, et sa copie à Paris) (*d*), et elle était, ce semble, remise à l'*épistate* (papyrus N^o. 69 et sa copie) chargé, d'après un passage de CLÉMENT d'*Alexandrie*, cité par vous, Monsieur, de la distribution ou peut-être de l'administration des revenus du temple (*e*): c'est de cet *épistate*, ou de ses sous-administrateurs, *οἱ πρὸς χειρισμοῖς*, que les desservans du temple devaient recevoir leur quote-part. Il me paraît même qu'il y avait dans le cas présent deux *épistates*, comme je l'indiquerai tout à l'heure.

C'est ici que je placerai, relativement à la connexité des deux temples, celui d'*Esculape* et celui de *Sarapis et d'Isis*, l'observation que j'ai annon-

(*a*) DIOSCOR. IV. 161 (164).

(*b*) Ligne 14, 15.

(*c*) Côté provisoirement: *pétitions des didymes*: L. A.

(*d*) Côté: *pétitions*: C.

(*e*) LETRONNE, *Recherches*, p. 214. Le titre d'*épistate* est attribué à divers fonctionnaires, dont les emplois doivent s'entendre diversement d'après la qualification qui est ajoutée à ce mot, ou d'après le contenu général du texte où ce titre se trouve. LETRONNE, p. 310, 312 *suiv.*; PÉRYRON, *Pap. Taur.* I. p. 51, 72.

oée ci-dessus. La redevance allouée en vertu de la constitution royale était due aux *deux temples mentionnés*. C'est ce que nous apprennent les papyrus de Paris (a). Parmi ceux de Leide, le N°. 69, 2^e colonne, rapportait, il est vrai, que les jumelles du temple de *Sarapis et d'Isis*, ne recevant point la part qui leur était due, avaient en attendant vécu de pains fournis par le temple d'*Esculape*. Cependant il fallait la mention expresse contenue dans l'une de vos pétitions pour comprendre que ce secours mutuel n'était pas une faveur fortuitement accordée par la pitié à un établissement voisin, mais plutôt une suite de la réunion des administrations des deux établissemens sous une seule direction générale. Il paraît même par le papyrus cité du musée CHARLES X, que la part d'alimens revenant aux jumelles devait être fournie conjointement par les deux temples, chacun pour sa part, προφερεμεναι μη κομιζεσθαι την καθηκουσαν ημιν διδοσθαι συνταξιν των δεοντων των εκ τε του Σαραπειου και Ασκληπειου: *alléguant que nous ne recevons pas la redevance des choses nécessaires, (à fournir) de la part du temple de Sarapis et de celui d'Esculape*. J'ajoute à cette occasion que l'épistate, nommé *Psintaès* ou *Psinthaès*, est surnommé épistate, non du temple, mais des temples, επιστατης των ιερων. Cet emploi du nombre pluriel semblerait au premier abord indiquer que cet épistate jouissait d'un pouvoir étendu s'exerçant soit dans toute l'Égypte en général, soit dans un nome ou une autre division majeure. Mais faisant attention à la combinaison bien prouvée de l'administration des deux temples, il me paraît plutôt que la fonction de notre épistate était bornée aux temples d'*Esculape* et de *Sarapis*. Je trouve encore un épistate du temple, au singulier, nommé *Acho-marrès*. Celui-ci, inférieur à l'épistate des temples réunis, doit avoir été préposé plus particulièrement au *Sarapéum* (b).

A cette occasion permettez-moi une petite digression. Vous avez restitué, Monsieur, une inscription de *Panopolis*, consacrée au dieu *Pan* par un autre épistate, ou prostate (telle est la leçon extrêmement probable proposée par vous) de *deux divinités*: le nom de la première n'est pas lisible, l'autre est le même dieu *Pan*. Il est très-possible qu'il ait existé

(a) Pétitions des didymes: papyrus A.

(b) Pap. de Paris, Pétitions des didymes, A et C; et la copie de ce dernier à Leide, côté N°. 69, 2^e col.

entre ces deux divinités un rapport mythologique pareil à celui que nous avons trouvé exister entre *Esculape* et *Sarapis*. Je le conjecture à cause de la cumulation des deux fonctions d'épistate ou prostate dans une seule personne. Peut-être cette conjecture mérite-t-elle un examen ultérieur, à raison des conséquences utiles qui pourront en être déduites pour la connaissance de la mythologie égyptienne.

Les dates auxquelles se rapportent tous les papyrus des deux séries de Paris et de Leide, et en particulier notre papyrus principal N^o. 68, ne sont pas moins intéressantes que leur contenu. Ce dernier papyrus, quoique non accompagné d'une souscription expresse qui en indique la date, ne peut se rapporter qu'à la 18^e ou 19^e année de *Ptolémée* et *Cléopâtre*, dieux *Philométors*, qui y sont nommés. Ce titre convient également à *Philométor I*, ou aux deux frères *Sôter II*, et *Alexandre I*, dont l'un et l'autre le porte quelquefois conjointement avec leur mère *Cléopâtre Cocce* (a). Mais comme durant ces années 18 et 19 *Sôter II* ne régnait pas en Égypte, puisqu'alors il était relégué en Cypre, et comme dans tous les monumens originaires du règne de son frère, le surnom d'*Alexandre* n'est jamais omis (b), notre papyrus et tous les suivans des deux séries doivent évidemment se rapporter à *Philométor I* (c). Cette désignation qui fait remonter ces actes à l'an 164 avant notre ère, doit les faire regarder comme les plus anciens manuscrits, en langues occidentales, de tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour: honneur que l'on attribuait il n'y a pas longtems au papyrus ANASTASY N^o. I, publié par M. БÖCKH; qui a depuis été transféré par M. SAINT-MARTIN

(a) БÖCKH, *Aeg. Urkunde* [Pap. Anast. N^o. 1.] p. 8, 9.

(b) *Inscr. de Philas*, ЛЕТРОННЪ, *Rech.* p. 148; Papyrus démotiques de Berlin, N^o. 59, 40, 43; idem du Musée CHARLES X. — F. n. 23. à en juger par celui de Leide N^o. 37, que je crois être sa copie; papyrus grecs de Leide N^o. 1, 2, 6, (avec 7 bis, a, b.) — Je n'ai pas osé faire valoir l'argument que, si le papyrus était du règne de *Sôter II* ou d'*Alexandre I*, le nom de la reine-mère, *Cléopâtre*, aurait dû être écrit en premier lieu; parce que j'ai cru découvrir un exemple du contraire qui date de l'an 16 d'*Alexandre*. Voyez ci-dessus Art. VI. p. 42, 43. Au surplus les raisons proposées me paraissent suffisantes.

(c) Je ne dois point dissimuler à cette occasion que, dans la chaleur d'une première rédaction de ces lettres, j'avais mal à-propos attribué nos papyrus à *Ptolémée Alexandre*: inadvertance que je ne saurais attribuer qu'à la profonde impression qu'avait laissée dans ma mémoire notre papyrus N^o. 1, publié par M. БÖCKH, qui se rapporte à ce roi. C'est M. ЛЕТРОННЪ qui m'a fait remarquer ma méprise. Je crois que les erreurs commises par les écrivains proviennent souvent de reminiscences de ce genre.

au papyrus *Casati* (a) et par le Dr. YOUNG à l'un des papyrus de M. GREY (b), et que nos papyrus ne conserveront à leur tour qu'aussi longtemps que cette prééminence ne leur sera pas ravie, soit par le papyrus de Turin N°. XI, soit par celui du musée CHARLES X, côté N°. 3 par M. CHAMPOLLION, dont M. PEYRON, sur une faible conjecture, fait remonter l'un à l'année 6, l'autre à l'année 16 de *Philométor* I (c), soit par un autre de la collection de Paris, ou enfin par suite de quelque nouvelle découverte de manuscrits maintenant inconnus (d).

Il paraît d'ailleurs que les dates des papyrus en question pourront répandre quelque jour sur une époque de la domination des *Ptolémées* signalée par des troubles et dont l'histoire est obscure: je parle du tems où *Philométor* et *Evergète II*, ou *Physcon*, régnèrent à la fois, et des dissensions qui éclatèrent entre ces deux frères. Par exemple notre papyrus N°. 68 représente *Philométor* comme marié. Si la date que j'ai assignée au manuscrit est juste, elle confirmera la conjecture, émise par M. CHAMPOLLION FIGEAC et partagée par vous, Monsieur (e), que le mariage de ce roi, dont l'époque n'est pas marquée dans l'histoire, ne saurait être postérieur à la 18^e année de son règne. Un autre fait, précieux à ce qu'il semble pour la chronologie, mais qui résulte uniquement de la série de Paris, attend de vous, Monsieur, sa publication.

Après ces aperçus généraux, examinons en détail la première classe de nos manuscrits.

(a) *Journ. des Savans*, Sept. 1822. p. 553 suiv., 563.

(b) *Account*, p. 85.

(c) *Pap. Taur.* II. p. 66; I. p. 73.

(d) Je ne fais pas mention du fragment de la collection *Passalacqua*, que M. LETRONNE fait remonter à l'an 14 d'*Épiphanès*, 192 avant J. C., parce que cette détermination n'est fondée que sur le mot (φίλο)πατορ (Catal. de PASSALACQUA, p. 276). Or comme les monumens égyptiens ont présenté déjà plus d'une fois des surnoms royaux que l'histoire ne nous avait pas révélés, et vu qu'il est quelquefois difficile de déterminer l'âge d'un papyrus, lors même que le protocole en existe tout entier, je n'oserais, d'après ces considérations générales, prononcer définitivement sur un fragment aussi minime; d'autant plus que dans l'espèce qui nous occupe le nom de *Philopator* a postérieurement été trouvé affecté au dernier des *Ptolémées*, (*Papyrus démotique* F. 15. du Musée CHARLES X.) Quoiqu'il en soit, il est bien sûr que l'on ne retrouvera jamais le reste du papyrus auquel ce fragment a appartenu, parce qu'il avait déjà servi anciennement à faire la semelle du soulier d'une momie.

(e) CHAMPOLLION FIGEAC, *Chronol. des Lagides*, II. p. 159; LETRONNE, *Recherches*, p. 38.

Le papyrus N^o. 68 paraît être le premier acte qui ait été produit par écrit dans cette affaire; il contient la pétition des *jumelles*, elles-mêmes parlant en leur propre nom et s'adressant au roi et à la reine. Je regarde cette pièce comme antérieure aux autres manuscrits que nous connaissons relativement à cette affaire, parce que ceux-ci commencent tous par rappeler une supplique précédemment adressée au roi, qui paraît ne pouvoir être autre que celle dont nous parlons; d'ailleurs le même papyrus contient l'exposé le plus circonstancié de l'objet de la demande. A la vérité les *jumelles* avaient auparavant fait parvenir une réclamation écrite à l'hypodioecète *Sarapion* (*Pap. de Leide* N^o. 68), dont nous parlerons plus bas: mais ni l'une ni l'autre de nos séries ne contiennent cette pièce.

C'est ce même papyrus N^o. 68 que j'ai eu l'honneur de vous citer plus haut comme un échantillon de la beauté et de la régularité de l'écriture des actes émanés des autorités supérieures de l'Égypte, ou qui leur étaient adressés. Les caractères en sont grands et même beaucoup mieux formés que ceux du rescrit royal N^o. 6, au sujet duquel je faisais cette remarque. Le texte (non compris les apostilles) est disposé sur trois colonnes, dont les deux premières, très-larges, sont de 23 et 22 lignes chacune: la troisième, qui a un peu moins de largeur, n'est pas entièrement remplie. Il est à regretter que la première colonne soit défectueuse: il y manque le commencement, qui doit avoir contenu 14 à 17 lettres.

Les jumelles, *διδυμαί*, appelées *Thayes* et *Taous*, exposent, que la redevance de la 17^e année a été soustraite par leur mère *Néphoris*, sur la vie et la conduite de laquelle d'autres papyrus de Paris donnent des détails ultérieurs très-curieux. Elles se plaignent en outre que la 18^e année ne leur a pas été soldée par l'épistate *Psintaès*. Comme il résulte du papyrus A. de Paris, que les jumelles n'ont joui de leur part de cette redevance que pendant un petit nombre de jours après leur entrée au temple, il est probable qu'elles ont été attachées à ce temple dans la même 17^e année de *Philométor*, celle pendant laquelle ce roi, délivré de l'invasion d'*Antiochus*, reprit seul le gouvernement de ses états.

La marche que l'affaire a prise revient, à-peu-près, à ce qui suit:

Les prêtresses demandent au roi que leur supplique soit envoyée à *Dennys*, stratège, (sans doute du nome de Memphis), qualifié l'un des amis (du roi), afin qu'il admette *Démétrius*, fils de *Sosus*, leur mandataire pré-

citée, à poursuivre en leur nom l'exécution des décrets relativement aux ar-rérages de la redevance échus et à échoir. Elles requièrent en outre que *Psintaès* l'épistate, et *Amosis* son délégué, soient contraints au paiement de la redevance de la 18^e année.

Nous observons, en passant, que le stratège ou gouverneur, que je crois être celui du nome Memphitique, n'était point revêtu d'un titre fort émi-nent. Le titre d'*ami* est censé avoir été de beaucoup inférieur à celui de *συγγενής*, *parent* (du roi), attribué aux stratèges de la Thébaïde dans la pétition de l'obélisque de Philae et dans les papyrus de Turin (a). *Denys* conserve ce même titre d'*ami* dans tous les actes suivans.

La supplique semble n'avoir pas obtenu d'abord un résultat favorable, ou avoir été oubliée, peut-être à l'occasion des troubles qui dès-lors peuvent avoir éclaté entre *Philométor* et son frère *Physcon*. La première réponse faite à cette requête est de la fin de la 19^e année.

C'est donc à une date postérieure à la pétition, mais antérieure à la ré-ponse, qu'il faut placer le papyrus de Paris côté: *pétitions des didymes*: A. On y réitère la même demande sans mention d'année, mais en sous-enten-dant probablement les années 18 et 19: ce qui paraît par les actes suivans où ces deux années sont mentionnées comme déjà passées. Les jumelles dési-rent en outre le renvoi de leur pétition au stratège *Denys* précité, pour que celui-ci écrive à *Apollonius*, l'épimélète: et cette fois-ci leur demande pa-raît avoir eu plus d'effet.

Voyons la forme dans laquelle est conçue la réponse de la part du roi.

Le papyrus N^o. 6, décrit ci-dessus, contenait un rescrit entièrement émané du roi, où la pétition n'était insérée que par forme de copie. Mais notre papyrus N^o. 68, celui qui contient la première des deux pétitions et que j'ai déjà désigné comme étant l'*original d'une supplique*, paraît avoir été ré-expédié de par le roi, et, comme nous le verrons plus bas (p. 100), par l'entremise des suppliantes elles-mêmes ou de leur mandataire, aux au-torités que la chose concerne. Il est muni à cet effet de plusieurs apostilles qui semblent émanées des différens officiers qui ont eu la pièce en mains: les plus anciennes de ces apostilles, apposées au bas de la dernière colonne du texte, paraissent avoir été effacées au moyen d'un liquide, et ensuite remplacées par d'autres, à deux reprises.

(a) *PEYRON, Pap. Taur. I. p. 63.*

La première écriture effacée formait une suite de six lignes, et, vû cette étendue, il serait possible qu'elle eût contenu plus d'une apostille. Parmi plusieurs mots qui sont encore plus ou moins lisibles, je n'en distingue qu'un seul d'important: c'est *Απολλωνιος*: » à *Apollonius*, » très-probablement l'*épimélète*, à qui les pétitionnaires, dans les manuscrits de Paris, demandent que l'affaire soit renvoyée. Nous verrons figurer plus bas un autre *épimélète des temples*, *Mennidès*. J'ignore si les fonctions de ces deux officiers étaient différentes, ou s'ils étaient collègues. Au reste il est certain que l'un n'avait pas remplacé l'autre, puisque *Apollonius* reparait encore dans la même fonction postérieurement à la mention qui est faite de l'*épimélète des temples*, *Mennidès*. La dénomination d'*épimélète*, expression générale, et qui doit être particularisée par quelque déterminatif, tel que celui que nous venons de citer (*épimélète des temples*), se rencontre aussi, mais d'une manière assez vague, là où il s'agit de fonctions relatives aux finances (a). *Apollonius*, à qui les jumelles demandent que leur affaire soit renvoyée, serait-il peut-être un percepteur d'impôts, chargé en même tems des payemens à la charge du fisc? Nous ignorons quel effet a produit le renvoi à ce fonctionnaire, et nous verrons tout à l'heure un autre renvoi adressé à un officier préposé à l'administration des finances (*hypodioecète*), lequel à son tour charge du paiement l'*épimélète des temples* *Mennidès*, que nous venons de citer. Sur les traces de la longue note dont il vient d'être parlé, on en avait commencé une autre, en grandes lettres, *ἐπι της εντευξεως υπο[κειται]*: » Le contenu de cette supplique est; » mais cette seconde note, non achevée, a pareillement été effacée. Cependant les caractères en sont plus visibles que ceux de la première écriture.

Les apostilles suivantes sont faciles à ranger par ordre chronologique à cause des dates qu'elles portent. Elles sont au nombre de trois. La première se trouve au-dessous de la 2^e colonne, les deux autres couvrent le reste de l'écriture supprimée au bas de la 3^e colonne.

La première de l'an 19, le 30^e *Mesori* (12^e mois), paraît ordonner une enquête à l'effet de constater ce qui est dû aux suppliantes. Je dis *paraît*: car l'écriture de cet appointment est encore trop peu distincte, et les abrégés.

(a) Texte des *Papiri di Zoïda*, I. 15; II. 15. éd. ΡΕΥΡΟΝ. *ἐπιμελητης προς την εγληψιν της υπηρετης*; ib. II. 13. *ἐπιμελητης του πρακτορικου διαλογισμου*. cf. ΡΕΥΡΟΝ. p. 30.

abréviations usitées dans cette matière sont trop peu connues pour que je puisse me flatter de la donner bientôt en entier. Je devine, plutôt que je ne lis, les phrases suivantes:

αιτεω . . . αντηγρ[?]τινα αυταις καθηκει
και τινα εις ταυτα εχουσιν και τ[?] Λιβ, μεσορη λ.

Au mois suivant, le 6^e *T'houth* (1^{er} mois) de l'an 20, nouvelle disposition qui renvoie l'affaire » à *Asclépiade* » (personnage non mentionné et encore inconnu), » afin d'instruire." Elle contient ces mots: » Si elles ont » précédemment joui de cette redevance, elle leur sera de même allouée » présentement."

Ασκληπιαδαι επισκεψασθαι· ει και προτερον ειληφαν,
και κυν δωσεται. Λκ Θω[υθ] 5

Enfin troisième appointment, encore à un mois de distance, écrit, ce semble, de la même main, et avec la même encre. Il est conçu en ces termes:

Σαραπιωνι επισκεψασθαι. Λκ, φαωφι κ.

» (Renvoyé) à *Sarapion* à l'effet d'instruire. L'an 20, le 20 *Phaophi* » (2^e mois)."

Je crois que *επισκεπτεσθαι* signifie *instruire une affaire, prendre des informations*. Dans une supplique de Turin, dont copie est à Paris (a), le pétitionnaire demande le renvoi de son affaire aux chrématistes, *afin qu'ils l'instruisent* (*επισκεψωνται*), *et que, s'ils la trouvent conforme à ce qui est allégué, ils la décident*. La même locution se trouve dans le grand papyrus grec de Turin et à peu-près avec les mêmes circonstances (b). Au reste l'on remarquera l'emploi de la terminaison Alexandrine *ειληφαν* pour *ειληφασι* (c), et de *δωσεται* pour le passif *δοθηται*.

Ces *apostilles* dans le papyrus B. des pétitions à Paris s'appellent en grec *υπογραφη*, *souscription*, comme dans le langage du droit romain *subscriptio Principis*. Le même mot grec est affecté aux notes d'enregistrement d'impôts, et à ceux de greffe et aux sentences des juges apposées aux minutes des

(a) ΡΕΥΚΟΝ, *Pap. Taur.* II. p. 2. l. 41.

(b) Texte du *Pap. de Turin* N^o. I. pag. 3. lin. 10. cf. ΗΕΡΟΔΟΤ. II. 109.

(c) Cf. FISCHER *ad* WELL, *Spec.* II. p. 370.

des mémoires ou plaidoyers écrits fournis par les parties (a). C'est surtout dans le cas qui nous occupe que j'ai cru devoir traduire ce mot par *apostille*, ce qui signifie proprement *lettre de renvoi* (b).

Sarapion est celui à qui l'affaire a été renvoyée en dernier lieu ; aussi plusieurs papyrus suivans sont-ils adressés à cet officier. Il était *ὑποδιακονητής*, mot que j'ai traduit, à l'occasion du papyrus N^o. 8 a, par *sous-intendant des finances*, (peut-être *préposé aux payemens*). En effet les fonctions qu'on le voit exercer tant dans le papyrus précité que dans le cas présent, sont d'une nature financière. Je reviendrai tout à l'heure sur ce personnage. Disons d'abord un mot concernant les papyrus qui paraissent devoir suivre en premier lieu.

Il faudra placer environ à cette époque, peu avant ou peu après la réception de la réponse mentionnée, de la part du roi et des différentes autorités, deux autres pétitions, adressées l'une à *Sarapion*, la seconde à un autre officier *Mennidès*. L'ordre chronologique à assigner à ces deux pièces l'une relativement à l'autre, n'est pas encore bien évident pour moi : je suivrai celui qui me paraît le plus vraisemblable.

Mais comme ces deux pièces sont incomplètes, voyons si leur contenu a jamais servi, ou non. J'incline à croire que ce sont, non des projets, de simples brouillons non achevés, mais des copies imparfaites d'actes, dont les originaux doivent avoir existé et avoir servi. En effet il existe deux, ou à la rigueur trois copies de la première de ces pièces, adressées à *Sarapion* : celle de Paris (*Lettre C des pétitions*), écrite sur une feuille séparée : et deux de Leide, écrites ensemble sur le papyrus N^o. 69, qui contient en tout quatre copies de différens actes, y compris ceux-ci. Or quoique les copies principales du premier acte en question soient toutes deux non achevées, cependant l'une de celles de Leide est continuée plus avant que l'autre de Paris, qui à son tour supplée une lacune de la première. La troisième copie de Leide, écrite sur le papyrus embrouillé que je viens de nommer, est posée en sens inverse de l'autre. Il me paraît plus probable de supposer plusieurs copies non achevées que plusieurs projets, d'autant

(a) PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 159. et II. p. 70, où *ὑπογραφή* aurait fort bien pu se traduire par *sententia judicis subscripta*. Voyez encore I. p. 149 ; II. p. 72.

(b) DU CANGE, *Gl. Lat. v. apostoli* N^o. 1.

plus que les deux copies, se suppléant mutuellement, paraissent avoir été faites sur une troisième pièce originale.

Par analogie le deuxième acte non achevé adressé à *Mennidès*, sera, non un *projet*, mais véritablement une *copie*, dont l'original a apparemment servi.

Dans le premier de ces actes, qui dans la copie de Leide est mal écrit et rempli de fautes, les jumelles s'adressent directement à *Sarapion*, en lui rappelant que déjà, à leur demande, il avait écrit à *Mennidès*, *l'épimélète des temples*, (inconnu jusqu'ici): elles ajoutent que ce *Mennidès* avait en conséquence transmis des ordres à *l'épistate des temples*, *Psinthaès*, le même contre lequel les prêtresses avaient porté des plaintes dès le commencement; mais que celui-ci n'avait eu nul égard à ces ordres. Elles concluent par supplier *Sarapion* de mander *Psinthaès* devant lui, et de l'obliger à leur remettre incontinent le montant de la redevance pour la 18^e année et la 19^e, conformément à l'ordonnance du roi, qui le leur avait adjugé.

Assurément ces pauvres filles, soit à cause des troubles qui agitaient l'état, soit par une suite naturelle de leur condition, se trouvaient dans un extrême dénuement. C'est dans le même acte qu'elles se plaignent de courir risque de devoir abandonner le temple pressées par le besoin, et qu'elles allèguent la circonstance déjà mentionnée qu'elles doivent leur subsistance journalière au temple d'*Esculape*. Aussi l'une des quatre copies qui se trouvent sur le même papyrus de Leide, N^o. 69, est celle d'une courte lettre, dans laquelle je distingue, mais avec quelque difficulté, les mots suivans, qui peuvent se rapporter à ce même prêt: υπερ ελαιου αι του Ασκληπειου των αρτων : λειτουργησιν Ευτυχει. relativement à l'huile du temple d'*Esculape* des pains fournis Porte-toi bien.

L'autre pièce imparfaite dont Leide ne possède point de copie, nommément celle qui est cotée à Paris: *pétitions des didymes*: D. est adressée à *Mennidès* et a été rédigée au nom de *Ptolémée*, l'homme d'affaires des jumelles, conjointement avec ces prêtresses mêmes. Ce *Mennidès* est sans doute *l'épimélète des temples*, avec lequel on vient de faire connaissance. D'après cette pièce c'est le *grammàte* (greffier ou secrétaire) *Dorion*, ou ce sont peut-être ses délégués (α παρα Δωριωνα γραμματεις), qui font des difficultés pour le paiement de ce que *Mennidès* a accordé pour solde des ar-

rérages des années 18 et 19. Il résulte encore de cet acte que l'allocation consentie par *Mennidès* n'est que d'une partie du montant des deux années. Ce sera à votre exactitude, Monsieur, que le public devra l'exposé précis de cette décision que n'énoncent point les actes de Leide, mais à laquelle ils font allusion.

C'est ici le lieu d'observer que *Sarapion* et *Dorion* sont, si je ne me trompe, les mêmes fonctionnaires qui figurent dans les papyrus de Vienne et dans le nôtre N^o. 8 a, ce qui fournirait une preuve de plus en faveur de la commune origine de tous ces documents. À la vérité, on remarque quelque différence dans les qualifications que leur donnent successivement les divers papyrus; mais comme les manuscrits dont il est question dans le présent article sont les plus anciens, c'est-à-dire de l'an 164 avant J. C., au lieu que ceux de Vienne datent, ou de l'année 152 (sous *Philométor*), ou de l'année 141 (sous *Evergète II*), on peut, sans dépasser les bornes d'une saine critique, rendre raison de cette légère différence en supposant que, postérieurement à la date des premiers, ces deux fonctionnaires ont obtenu réciproquement une promotion en grade. Par exemple: *Sarapion*, dont la fonction radicale, dans les deux cas, est celle d'*hypodioecète*, sous-intendant des finances, porte dans les présents papyrus le titre de τῶν διαδοχῶν: qui, selon M. PETRON, devra être traduit par l'un des officiers de la cour de seconde classe (a). Dans le papyrus N^o. 8 a il est désigné comme συγγενὴς καὶ στρατηγός, parent du roi, et stratège. Les deux expressions τῶν διαδοχῶν et συγγενὴς ne sont que des titres honorifiques: on est d'accord là-dessus (b). Quant à la qualification de stratège (gouverneur), elle peut désigner la fonction réelle ou active, comprise sous ce titre et consistant dans l'administration politique d'un nome. Elle pourrait aussi n'être qu'un titre honorifique, comme M. PETRON l'a soupçonné dans un autre cas relatif à un stratège et plus décidément encore relativement à un épistratège (c). En tout cas *Sarapion* doit avoir obtenu de l'avancement, puisque l'autre titre de parent du roi, συγγενὴς, est de beaucoup supérieur à celui d'officier de la cour de seconde classe, διαδοχός. Quant à la fonction de stratège,

(a) PETRON, Pap. Taur., p. 56 sqq.; 74.

(b) ЛЕТОННЪ, Rech. p. 321; PETRON, Pap. Taur. I. p. 63.

(c) PETRON, Pap. Taur. I. p. 63, relativement à un certain *Héroïde*; et p. 66.

elle peut lui avoir été conférée tandis qu'il était encore *hypodioecète*, comme, dans les papyrus de Turin, *Héraclide* joint les fonctions de *receveur*, ο επι των προσδων, d'abord à celle d'*épistate* (juge), et ensuite à la même dignité supérieure de *stratège* (a). Il en est de même de *Dorion*. Dans les papyrus les plus anciens, ceux des *jumelles*, se trouvent les mots rappelés ci-dessus: οι παρα Δωριωνα γραμματεις, expression peu grecque, puisqu'il faudrait dire, soit: οι παρα Δωριωνος γρ.: les *grammates* (*secrétaires* ou *écrivains*), *délégés par Dorion*; soit: α περι Δωριωνα γρ.: *Dorion le grammate lui-même*. Mais l'essentiel est qu'il paraît comme *secrétaire* ou *écrivain* en l'an 164, et comme *contrôleur*, ατυγραφευς, en l'an 152 ou 141. J'aurais hésité davantage à proposer cette idée relativement à *Dorion*, si la parité du premier exemple de *Sarapion*, la grande analogie entre les deux attributions mentionnées d'*écrivains publics*, et enfin l'identité du district auxquels les fonctions des deux individus se rapportent dans les papyrus de Vienne, le N^o. 8α de Leide et les présens, ne m'avaient enhardi à former cette conjecture (b). Au reste plus on rapproche les époques, plus la conjecture acquiert de vraisemblance. C'est pourquoi j'ai dit (Art. IX. p. 63), que les papyrus de Vienne paraissent être plutôt du règne de *Philométor* que de celui d'*Evergète II*.

Enfin, peu de tems après la dernière apostille que l'on se rappelle avoir été datée du 20^e *Phaophi* (2^e mois) an 20, les jumelles ont obtenu l'objet de leurs sollicitations réitérées. Sous la date du 7^e du mois suivant, *Athyr*, *Ptolémée*, dans notre papyrus N^o. 72, donne quittance au mandataire des jumelles, *Démétrius*, fils de *Sosus*, pour le montant, apparemment réduit aux termes de la dernière décision, de ce qu'elles avaient eu à réclamer à la charge du fisc. Cette quittance contient, au sujet de poursuites ultérieures ou de poursuites de la part d'un tiers, des promesses de garantie semblables à celles qui se trouvent dans l'antigraphe de M. GREY, et dans le papyrus N^o. IV de Turin (c).

(a) PEYRON, *Pap. Taur.* I. p. 49.

(b) Les pétitions des jumelles donnent encore lieu à une autre observation de cette nature; mais qui semble moins propre à établir des rapprochemens entre divers actes, parce qu'il n'y a point ici concours de plusieurs circonstances. Cette observation consiste en ce que les noms propres de *Thayès* et de *Psintès* se retrouvent dans les papyrus N^o. XIII de Turin. Ce dernier mot n'avait point été reconnu, à défaut de points de comparaison. (Voyez la ligne 17; PEYRON, *Pap. Taur.* II. p. 69).

(c) PEYRON, *Pap. Taur.* II. p. 33.

La même quittance me fournit encore l'occasion de faire en passant deux observations.

D'abord *Ptolémée*, qui délivre cette quittance ne peut, selon toute vraisemblance, être autre que celui que les prêtresses elles-mêmes avaient indiqué au roi comme leur homme d'affaires. Mais il prend ici la qualité de *fils de Ptolémée*, tandis que dans le dit acte les jumelles l'ont nommé *fils de Glaucias*. Le plus court expédient, sans doute, pour rendre raison de cette différence, est de supposer une faute d'écriture; mais dès qu'il s'agit d'un nom propre égyptien, on ne doit point, à cet égard, précipiter son jugement. De semblables variations dans les noms des pères se trouvent plus d'une fois dans les actes de ce pays (a): elles ont dû rendre la stipulation des contrats sujette à beaucoup de risques, surtout si l'on considère que ces fluctuations pouvaient fort bien ne pas provenir simplement de l'ignorance, mais encore de la mauvaise foi. Aussi l'on voit quelles précautions les autorités égyptiennes prenaient, afin de donner plus de certitude à ces contrats, soit au moyen du signalement des parties, soit par d'autres formalités qui feraient presque honneur à la législation la plus ombreuse de notre siècle.

Je trouve ensuite dans cette quittance deux exemples d'un nombre exprimé dans un ordre inverse de celui qui est observé d'ordinaire: ici les unités précèdent la dizaine. Il y a *του τε ηΙΛ και θιΛ*: c'est-là un cas assez rare. Dans vos judicieuses *Observations sur les Représentations Zodiacales de l'Antiquité* (b), vous avez consigné la remarque, Monsieur, qu'on n'en trouve d'exemple sur *aucun monument* relatif à l'Égypte; ce qui, d'après une communication verbale, que vous avez bien voulu me faire, doit s'entendre uniquement des *inscriptions monumentales*. Mais toujours est-ce là le seul exemple que j'en ai trouvé jusqu'ici dans nos papyrus de Leide.

Au reste, cette quittance provenant sans doute du même endroit que tous les autres papyrus relatifs à *Ptolémée* et aux *jumelles*, il serait curieux de savoir comment une quittance a pu se retrouver dans la possession de celui de qui elle émane. Cette circonstance servirait peut-être à jeter quelque jour sur la relation dans laquelle *Démétrius* lui-même, à qui elle a été dé-

(a) *Рыгоръ, Pap. Taur. II. p. 8.*

(b) *Page 24. not. 3.*

livrée, se trouvait placé à l'égard du temple et de ses desservans. Ce petit papyrus a du moins tout l'air d'être une pièce originale et non une copie, ni une minute à garder par-devers soi. Il est écrit en forme de lettre, à peu-près comme celle de la collection de PASSALACQUA, que vous avez publiée: c'est-à-dire qu'il est plus haut que large (0^m⁶², 36^s sur 0^m⁶², 16; 14 *pouc.* sur 6 $\frac{1}{4}$ *pouc.*), tandis que l'écriture en est dans la direction de la largeur. Les caractères d'ailleurs sont grands et réguliers comme ceux des pièces originales. Mais c'est ce même papyrus sur le revers duquel on a écrit des *états de recettes et de dépenses*, et des *songes*, tout comme l'on voit à Paris un état semblable sur la *pétition des didymes*, cotée L^a C, et déjà mentionnée. Il est donc évident que notre quittance, encore qu'elle ait été une pièce authentique, a dans la suite servi de brouillon pour d'autres usages.

Après l'acquittement de ce qui leur était dû comme arriéré, l'on serait fondé à croire que les jumelles n'ont pas eu de peine à obtenir la jouissance des arrérages subséquens. Au contraire: les mêmes difficultés paraissent de nouveau avoir donné lieu à des démarches semblables à celles que nous avons décrites, au moins pendant les deux années suivantes, à l'expiration desquelles finit cette classe dans la série de Paris et dans la nôtre. Une question qui, dans cette affaire, me paraît bien digne d'exciter la curiosité, c'est celle de savoir à quels singuliers désordres, ou à quels abus dans l'administration cette oppression toujours renaissante doit être attribuée.

Les démarches ultérieures qui, comme nous venons de le dire, furent faites par les jumelles *Thayës* et *Taous*, ou en leur nom, sont rapportées dans les deux pièces de cette *première classe* de notre série qui nous restent à examiner.

La première de ces pièces est adressée à *Sarapion* par *Ptolémée*. Elle commence ainsi: » Je t'ai transmis la supplique des jumelles, à laquelle il » a été donné réponse par le roi et la reine: » signe évident que l'acte, muni de l'appointement royal, fut réexpédié à la partie que la chose concerne: Απεδωκα σοι την παρα του βασιλεως — κεχηματισμενην — εντευξιν. Le peu de mots qui suivent semblent indiquer, qu'en vertu de cette réponse les jumelles obtinrent les arrérages des années 18 et 19. J'appuie cette interprétation sur la tendance générale de cet acte, et sur la comparaison que

j'en ai faite avec le suivant, quoique les expressions ne soient pas bien définitives. Vient ensuite le vœu que j'ai cru retrouver dans notre papyrus N^o. 7 *bis*, *a* : » Qu'à raison de cela, *Sarapis* et *Isis* te donnent par-devant » le roi et la reine agrément (*επαφροδισιαν*), grâce, beauté, par laquelle tu » as la sanctification par-devant la divinité." Semblable vœu est répété à la fin de cette pétition, après la demande dont je vais parler. Enfin le même vœu, conçu en termes plus généraux, est un principal but auquel tendent les cérémonies magiques d'un âge postérieur, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans ma *première lettre* (p. 18, 26).

Voici quel est l'objet de la demande que je viens de mentionner :

Ptolémée craint que le paiement de l'arrérage de la 20^e année ne souffre des difficultés pendant la tournée du sous-intendant *Sarapion* dans les endroits situés plus haut, (apparemment d'autres nomes situés plus au midi, mais faisant partie du même arrondissement de *Sarapion*, qui peut-être comprenait toute la division militaire ou *épistratégie* de Memphis). C'est pourquoi il supplie cet officier de mander à l'*épimélète* *Mennidès*, qu'il ait à ajouter le paiement de la redevance de cette 20^e année.

Cette pétition constitue le contenu de notre papyrus N^o. 70. Il en existe une copie, non terminée, sur un autre papyrus de Leide, dont il a déjà été parlé, le N^o. 69, celui qui contient quatre copies de différentes pièces. Une troisième copie, complète, est celle de Paris (*pétitions des dylèmes* : EF) (*b*).

Mais la beauté et la régularité des caractères, des interlignes, et des marges au-dessous et à gauche est ce qui caractérise notre papyrus N^o. 70 comme ayant servi de pièce originale : les apostilles y apposées confirment les observations que j'ai déjà proposées à ce sujet.

Malheureusement ces apostilles qui nous feraient connaître avec plus de certitude la marche ultérieure de l'affaire se trouvent mutilées par une lacune du papyrus. La première commence, à ce que je crois, par *Με* . . . , ce

(*a*) Les mots *ἐκ τῆς Αἰσπολεως — εἰς τοὺς ἀνω τοποὺς*, qu'on lit dans le papyrus N^o. I de Turin (texte page 5, ligne 27), doivent signifier les lieux situés plus haut que le nome de Thèbes vers les confins de la Nubie, mais compris dans l'*épistratégie* ou division militaire de la Thébaidé. — Voyez sur les *épistratégies* de l'Égypte sous les Ptolémées les conjectures fort probables de M. FERNON, *Pap. Taur.* I. p. 65.

(*b*) A moins qu'il n'y en ait deux sous cette marque.

qui donnerait peut-être à attendre : à *Mennidès*. Elle est datée du 23^e de *choiach* (4^e mois), et par conséquent du mois immédiatement postérieur à la date de la quittance des anciens arrérages. Il paraît qu'elle a été apposée par *Sarapion*, ou par quelqu'un de sa part. La seconde apostille, qui date de *cinq jours* plus tard (28 de *choiach*), renvoie l'affaire à *Dorion*, puisqu'il y a Δωρ...., nouvelle probabilité que c'est de la part de *Mennidès*, que celle-ci a été écrite. En effet à ce même papyrus principal N^o. 70 est attaché, au moyen d'une petite bandelette de jonc, un appendice écrit d'une main et avec une encre entièrement différentes, et dont voici le contenu : Δωριων. Εν τη γραφη των εις τα ιερα υποκ(ει)ται, διδοσθαι διδυμαις ταις εν τω μεγαλω Σαραπειω etc. [Je] *Dorion*. La teneur de cette lettre des desservans du culte porte de donner aux jumelles dans le grand temple de *Sarapis* etc. Le reste contient la mention de la quotité, que j'omets à dessein ; mais il n'y a point, comme dans les actes N^o. 6 et suivans, de décision, exprimée par γινεσθω ουν, ou autre formule semblable. C'est *Dorion*, sans doute le *grammate* (secrétaire, écrivain ou greffier), dont les jumelles s'étaient plaintes naguère à *Mennidès*, qui paraît avoir écrit cette étiquette sur la pétition, du moins à en juger par le début, semblable, pour la forme, à celui des apostilles ou appointemens écrits au-dessous de l'un des papyrus de *Zoïs* à Vienne, et qui commencent par Θεοδωρος. Δωριων. *Ego Theodorus; Ego Dorion: (a)* etc. Cette écriture annexée à notre papyrus est datée du lendemain de l'apostille qui remettait l'affaire entre les mains de ce fonctionnaire, 29 *choiach*, an 20.

Le deuxième acte, le dernier dans toute cette affaire, est encore une pétition dont je vous ai l'obligation d'avoir acquis la connaissance : c'est celle marquée chez vous : *pétition B*. C'est une nouvelle supplique adressée au roi et à la reine de la part des jumelles, à l'effet d'obtenir ces mêmes arrérages de la 20^e année. Ici les pétitionnaires exposent qu'elles n'ont pas reçu ces derniers arrérages ; c'est-à-dire qu'elles parlent au tems passé, à la différence de l'acte précédent qui n'était qu'une précaution pour l'avenir. Il me paraît très-probable, d'après ce rapprochement, que l'échéance des arrérages avait un terme fixe, peut-être l'époque de la récolte, et que cette dernière pétition, de même que les deux premières adressées au roi, a été

(a) ΡΕΥΡΟΝ, Pap. di Zoïde, p. 41.

été écrites chacune vers la fin de l'année aux arrérages de laquelle elle est relative. Mais cette dernière supposition devra être soumise à un nouvel examen à cause de l'emploi de l'année *vague* égyptienne.

Au reste, Monsieur, veuillez me permettre d'ajouter: 1°. que cette pétition, de même que la seconde, a pour objet le renvoi de l'affaire au stratège *Denys*, afin qu'il écrive à l'épimélète *Apollonius*; 2°. qu'après l'expression qui signifie *arrérages de la 20^e année*, on trouve, en interligne, ces mots: *et de la 21^e*: ce qui semble prouver, quant au papyrus, qu'il n'est pas la pièce originale, mais simplement une copie; et quant au principal de l'affaire, qu'elle n'avait pas encore eu d'issue heureuse, ni au sujet de la première, ni au sujet de la deuxième des années mentionnées. Enfin 3°: les jumelles, en rappelant au roi leurs pétitions précédentes, disent: » qu'elles l'ont supplié » de donner ordre à l'hypodioecète *Sarapion* pour leur paiement." Cette allégation n'est pas exacte. La première pétition ne faisait mention que du stratège; dans la deuxième on demandait que le stratège donnât des ordres à l'épimélète *Apollonius*. Mais *Sarapion* a paru dans l'affaire; il a donné ses ordres à l'épimélète *des temples*, *Mennidès*; celui-ci à l'écrivain *Dorion*, et c'est par lui que les jumelles paraissent avoir obtenu ce qu'elles désiraient. J'ose inférer de -là que dans l'allégation des jumelles le premier renvoi au stratège du nome est *sous-entendu*, ce fonctionnaire ayant nécessairement dû intervenir pour faire renvoyer l'affaire à l'hypodioecète et aux autres fonctionnaires inférieurs: et cette conséquence, si toutefois elle est juste, me paraît un argument de plus à l'appui de la conjecture que j'ai précédemment émise (a), que les suppliques adressées au roi n'étaient, en général, renvoyées aux autorités inférieures que par l'entremise des *stratèges*.

Les papyrus de *Paris* et de *Leide* ne contiennent aucun indice sur l'issue définitive de l'affaire: espérons que quelque nouvelle collection égyptienne satisfera notre curiosité bien légitime à cet égard.

— Disons maintenant un mot concernant la *seconde classe* des papyrus de nos deux séries de *Paris* et de *Leide*, savoir de la classe qui contient les *songes*, et qui est moins intéressante que la première, ne fût-ce que parce qu'elle est beaucoup plus bornée.

Cette classe, c'est-à-dire, la partie qui en existe à *Leide*, (et la seule partie sur laquelle je puisse maintenant donner des détails), consiste en un

(a) Art. VI. p. 45.

seul papyrus. C'est le N^o. 72, dont j'ai déjà fait mention, parce qu'il contient au *recto* la quittance délivrée par *Ptolémée* à *Démétrius* pour les ar-rérages de la 18^e et de la 19^e année. Il est probable, que le papyrus de cette quittance n'a été employé à d'autres fins, que postérieurement à la date de la quittance, parce que les autres notes qui s'y trouvent sont écrites au hasard et avec négligence, tandis que la quittance, comme je l'ai observé plus haut, est tracée d'une manière très-régulière, et comme si elle avait dû servir de pièce originale. Cette circonstance donne en même tems la date des premiers songes qui y sont marqués, tandis que l'emploi des mêmes morceaux de papyrus par les personnages portant les mêmes noms et remplissant les mêmes fonctions que ceux qui figurent dans la quittance, est une preuve convaincante de l'identité de ces individus. Le *verso* du papyrus contient non-seulement des songes, mais encore des états de recettes et de dépenses (*troisième classe* de nos *séries*), et on y trouve les noms de *Ptolémée*, et de *Tagès* avec *Taous*, les jumelles. On peut considérer comme constant que *Tagès*, nom que l'une des *didymes* porte dans cette pièce, est le même que *Thayès*, ainsi qu'elle est appelée dans les pétitions. Rien n'est plus fréquent que de pareilles variations dans les noms propres égyptiens.

On lit d'abord au *recto* du papyrus, sous la quittance, les mots: Πτολεμῶ τῷ ἀδελφῷ, χαιρεῖν. » A mon frère *Ptolémée*, salut." Ceci ne peut-être autre chose que le commencement d'une lettre adressée par notre *Ptolémée* à son frère aîné, qui portait le même nom, et qui était, comme lui, *en κατοχή* dans le temple de *Sarapis*. Ce personnage ne m'est connu d'ailleurs que par un fragment de pétition ajouté après coup sur le papyrus de *Paris*, côté: *pétitions des didymes: D*, pièce sur laquelle il n'appartient qu'à vous, Monsieur, d'éclaircir le public, parce qu'elle est relative à une affaire qui n'a point de connexion avec celles qu'on trouve dans nos papyrus de *Leide*.

Ensuite on lit au bas de cette même page du papyrus, en petits caractères:

α εἶδον περὶ τῆς . . . (οὐ τὴν . . .)

ἐνυπνία.

ce que j'ai vu en songe concernant
la . . . : peut-être περὶ τῆς Ταγητῆς: concernant *Tagès* (l'une des jumelles).

Ces songes se trouvent au *verso*: ils sont écrits, comme toute la partie des *états de recettes et de dépenses*, que l'on rencontre sur la même feuille, dans une direction contraire à celle de l'écriture du *recto*, c'est-à-dire dans la direction de la hauteur, et non de la largeur du papyrus. Presque tous les articles diffèrent pour l'écriture et la couleur de l'encre, ce qui atteste, si non qu'ils sont l'ouvrage de plusieurs écrivains, du moins qu'ils ont été écrits à des époques différentes.

Il est probable, comme je l'ai dit, que ces songes commencent dans la 20^e année, qui est celle de la quittance. Ils sont au nombre de six; plusieurs ne sont pas achevés. Le quatrième, qui n'est qu'un fragment, consiste dans le récit d'un calcul fait en rêve, commençant par: » au premier mois » de l'an 20, jusqu'au 20^e de ... » le reste manque. Le 5^e songe est de l'an 23, dont il porte la date expresse. Ce qu'il y a de singulier, c'est que tous les songes sont datés du mois *Pachon* (le 9^e mois); mais les nombres indiquant le quantième jour ne se suivent pas régulièrement. On pourrait inférer de cette dernière circonstance que les songes sont d'années différentes, de la 20, 21, 22 et 23^e; et que le mois de *Pachon* était celui dans lequel on considérait les songes comme les plus significatifs. Il est très-possible en effet, que tous ces récits de songes, quoique éminemment puériles et dénués d'intérêt, aient eu quelque rapport avec la manière de consulter la divinité du temple (*Sarapis*) sur la santé, au moyen des *incubations*. C'est un usage de l'antiquité assez généralement connu pour qu'il soit inutile d'accumuler des citations, telles que celles qui ont été en partie recueillies par DE GUASCO dans le petit traité allégué ci-dessus, *sur le temple de Serapis à Pozzuol* (a). L'un de ceux que rapporte notre papyrus en question a été obtenu *σεληνητικῆς* [sic] *παχῶν* κε: *lors de la fête de la lune, le 25^e Pachon*, détermination qui pourra être de quelque utilité pour la connaissance de l'antiquité égyptienne. Au reste ces récits sont tous de *Ptolémée*, parlant à la première personne: le commencement seul est un *songe de Tagès*, l'une des jumelles, raconté à la 3^e personne, et tous sont relatifs à *Tagès* elle-même, ou à sa soeur *Taous*. Je trouverai bientôt l'occasion d'en extraire un exemple.

— Sur la même feuille de papyrus N^o. 72 et à côté de ces songes est écrit

(a) *Tempio di Serapide in Pozzuolo*, p. 20, 30.

un état de recettes et de dépenses. Ce nouvel objet me conduit à parler de la troisième classe de papyrus contenus dans nos deux séries de Paris et de Leide.

Ces papyrus, comme le prouve la combinaison de ces deux matières sur une même feuille d'écriture, sont, de même que les actes précédents, relatifs au temple de *Serapis*. J'ose me flatter que leur contenu facilitera l'étude de semblables registres, rédigés en égyptien *hiératique*, qui existent au musée de Turin (a), et, à ce que je crois, dans le nôtre: j'espère même, que les actes hiératiques, à leur tour, serviront à expliquer complètement les autres. Au reste, il est à regretter que ces états n'aient pas été tenus d'une manière plus régulière et plus claire; des répétitions de plusieurs colonnes me font même soupçonner, qu'il en est comme des copies doubles et triples des actes adressés aux autorités, c'est-à-dire que nous n'avons également ici que des *copies de registres originaux*, qui étaient plus en règle. Les divers articles de dépense sont assez ordinairement classés séparément et mois par mois, mais les divers mois et les diverses années sont notés pêle-mêle, et quelquefois sans ordre de dates, sur un même brouillon ou au revers d'autres actes, ainsi qu'il conste par notre papyrus mentionné en dernier lieu et par celui de Paris côté: *pétitions des didymes: C*. Il peut être utile de commencer par une revue sommaire des années auxquelles les différens états sont relatifs.

Les années 19, 20, 21 se trouvent confusément mêlées sur les *registres de recettes et dépenses: A, B, C*, du musée de Paris.

L'an 22 sur celui de Leide N°. 72, 71; et sur celui de Paris: E.

L'an 23 sur le papyrus de Paris: D; et ceux de Leide N°. 71, 73.

La 24^e année manque: à moins qu'on ne doive rapporter à cette année un fragment sans date, qu'on lit sur le papyrus de Paris: *pétitions des didymes: C*. au verso.

L'an 25 se lit, *papyrus de Paris: E*.

C'est encore à votre obligeance, Monsieur, que je dois ces communications.

(a) CHAMPOLLION le Jeune, *Lettres à M. DE BLACAS*, II. p. 62, 82; SEYFFARTH: *Leipziger Literatur-Zeitung*, 5 Jan. 1828; *Intelligenz-Blatt*, N°. 5. s. 33, 35; DE S. QUINTI-
NO, *Lez. Archeol.* II. p. 72.

Indépendamment de la difficulté, en général, qu'il y aurait à expliquer une foule de détails, une première question que je n'ai pu résoudre jusqu'ici, est celle de savoir à qui appartiennent les fonds sur lesquels ces comptes roulent. Il se présente, à ce sujet, trois suppositions entre lesquelles il faudra apparemment se décider. En effet, les fonds peuvent avoir appartenu 1°. au temple même, ou, comme les anciens disaient, à la divinité; 2°. à *Ptolémée*, chargé de gérer les affaires des jumelles; 3°. aux jumelles elles-mêmes et à d'autres desservans du temple. Je croirais assez volontiers qu'il s'agit ici de fonds appartenans au temple et de dépenses faites au moyen de ces fonds tant pour les divers desservans, que pour le service matériel du temple; mais que ces registres sont tenus par *Ptolémée*, vu l'analogie de ces notes avec celles relatives aux songes, lesquelles sont assez évidemment de lui. Plusieurs colonnes commencent par les mots: των διδυμων λογος, *compte des jumelles*; une autre par: Απολλωνιου λογος των αυτου χαλκων, *compte d'Apollonius relatif à ses chalques* (les deniers de sa caisse); une troisième, qui commence aussi par Απολλωνιου λογος, se termine par ces mots: τελος ασηλοματων [sic] παντων σιτου και οφονιου [sic], *montant de toutes les dépenses en froment et comestibles*. Je trouve là aussi, de même que dans d'autres colonnes, parmi les dépenses non douteuses et apparemment destinées à l'entretien du personnel, toutes sortes de denrées, telles que froment, papyrus, fruits, légumes, lait, miel, et chairs d'oie; ailleurs des articles se rapportant à l'exercice du culte, par exemple de l'encens, et des dépenses non spécifiées, faites pour la célébration de la pompe appelée proprement *κωματα*, et qui était exécutée par les *pastophores* (a). Je trouve aussi des indices assez clairs de débours pour le service des bains chauds, dépendans du temple: il y est fait mention d'une υπεκαυστη, femme chargée d'allumer le feu dans les salles de bains; et cette notice correspond avec une autre, relative au temple de *Serapis*, qui doit avoir existé en France, à *St. Cannat*, (département des Bouches du Rhône) notice conservée dans une inscription qui se trouve aujourd'hui à Aix (b). Il y est parlé de καμεινευται, *desser-*

(a) Voyez sur ces deux mots *στυλεις*; *Dial. Macedon. p. 102 sqq.; 107 sqq.;* *ΞΕΥΡΟΝ, Pap. Taur. I. p. 170.*

(b) *SPON, Miscell. p. 329. n. 22.* Voyez aussi *CRONOV. ad MINUC. FEL. p. 17*, que je trouve cité par *OUDENDORP*, dans une note MS. de mon exemplaire de *SPON*. Cf. *MILLIN, Voy. au midi de la France, II. p. 200.* Cette inscription n'a pas été bien entendue jusqu'ici.

vans , sans doute , des fourneaux destinés au même usage ; ces desservans sont mis , dans cette inscription , au nombre des *hiérodules*. C'est cette circonstance qui doit faire classer le temple de *Serapis* à *St. Cannat* parmi ceux qui étaient pourvus d'un établissement de bains , peut-être d'eaux minérales , dont cette contrée de la France est si abondamment pourvue. Il y a en outre dans nos comptes des jumelles de Memphis , plusieurs articles relatifs à l'eau : quant aux articles pour fourniture de bois , ils pourraient aussi bien se rapporter au service des autels qu'à la consommation pour le chauffage des bains. En effet on peut inférer des traditions relatives aux *Adamites*, que l'usage des *hypocaustes* n'était pas inconnu en Égypte (a). Au reste parmi les desservans je remarque encore des *αταστίται* et *ταπλαεῖται*, noms sans doute égyptiens , dont je n'ai pas encore pu découvrir la signification.

Je trouve réciproquement d'autres articles au sujet desquels je n'ose pas affirmer s'ils sont portés en dépense , ou bien en recette. On met , par exemple , en ligne de compte : *Τειμην οθωνιον*, le *prix de la toile*. S'il s'agit de toile fabriquée au profit du temple , soit pour en faire commerce , soit pour fournir à la contribution de cette nature , due par les temples au *fisc* royal , contribution diminuée , mais non totalement abolie par *Ptolémée Épiphané* (b), cet article devra être considéré comme recette quant aux jumelles. Si cela est vrai , il est possible , que les prêtresses jumelles , les *hiérodules* , aient employé la plus grande partie de leur tems à ce genre de travail et qu'elles en aient reçu , des mains des préposés du temple , le prix servant à leur entretien. Ailleurs cependant on dirait qu'il s'agit de toiles achetées , pour servir à des vêtemens ou à quelque autre usage.

Nos registres présentent encore une autre difficulté considérable : les abréviations de quelques noms appellatifs et les sigles employées pour les poids et mesures , peut-être aussi pour le numéraire , sont encore inconnues ; la confusion règne dans la disposition générale des colonnes ; l'écriture est interrompue par quelques lacunes , et des erreurs dans le calcul en rendent la vérification extrêmement pénible et purement conjecturale. Le N°. 72 surtout , le plus grand de nos trois registres , se refuse jusqu'à-présent à une démonstration arithmétique. Les deux petits papyrus N°. 71 et 73 sont assez bien en règle , sauf toutefois , comme disent nos négocians , *erreurs et omissions* : c'est-à-dire , erreurs dans l'addition des sommes et omissions

(a) *ΕΠΙΦΑΝ. Haer. III. §. 24*

(b) *Inscription de Rosette, I. 18, 30.*

causées par des lacunes dans l'écriture. Une étude renouvelée jointe à la confrontation entre pareils actes qui se trouvent à Paris et à Leide, feront, j'espère, surmonter toutes les difficultés.

C'est ici le lieu d'insérer l'observation paléographique que j'ai promise à l'occasion du papyrus N^o. 7, et qui est relative à l'emploi du signe † pour *drachme*. D'abord cette valeur du signe est confirmée par plusieurs passages de nos états de recettes et de dépenses, où il se trouve accompagné de l'adjectif *αλλας*, *autres*, qui, étant employé au genre féminin, paraît ne pouvoir se rapporter qu'au substantif féminin *δραχμας*. Or comme le papyrus N^o. 2 et plusieurs autres qui ont déjà été publiés, font mention de *drachmes de cuivre*, vous avez bien voulu, Monsieur, me faire part de votre idée, que le signe en question doit pouvoir signifier les *drachmes de cuivre* aussi bien que celles d'*argent*, suivant la nature du passage où ce mot se trouve. Je le pense aussi; mais alors il faudra convenir en même tems que le *chalque* (*χαλκος*) était la *drachme de cuivre*; car le *χαλκος* est également représenté par ce signe †; et je crois pouvoir ajouter qu'il y avait aussi des *chalques* du poids d'un *statère* ou de *quatre drachmes*. Le papyrus N^o. 72 offre les mots suivans: *τον λογον τω [lisez των] χαλκων ων μοι απεσταλκεν Δωνξεις*: » compte rendu des *chalques* que m'a envoyés *Aonxis*; » et tous les articles de ce compte sont notés avec ce même signe †. Les états de recettes et de dépenses des jumelles, qui se trouvent au musée CHARLES X, donnent lieu à la même observation. En effet, si l'on examine la monnaie de bronze des *Ptolémées* qui abonde dans toutes les collections, on verra que les médailles de 3^e ou 4^e grandeur que ces collections contiennent, ont à-peu-près le même poids que les drachmes d'argent. Quant aux *chalques de quatre drachmes*, je les trouve dans un passage des songes de *Ptolémée* (*pap.* N^o. 72) que je transcris en entier, parce qu'il donne, en même tems, une idée de ces notes, curieuses par leur insignifiance même: *Πτολεμαίου ευθυπαιον · παχων ιε · παρεστησαν μοι δυο ανθρωποι λεγοντες προς εμε · Πτολεμαως, λαβε τους χαλκους του αιματος · αρειθμουσει μοι † ρ, και Ταγητει (α) τη δυδιμη (α) χαλκους στατηρειους (α) μαρσιπιων (α) πληρης (α) · λεγουσει (α)*

(α) On a conservé ici, dans les sept mots compris sous cette marque (α), l'orthographe vicieuse du texte. Et pour · y figure presque constamment: *στατηρειους* au lieu de *στατηρειους* correspond avec la manière d'orthographier *σεληνειας* dans un autre songe du même papyrus (v. p. 105).

αυτῇ • εἶδον τοὺς χαλκοὺς τοῦ αἵματος. Ἐλεγον αὐτοῖς • πληρὼν (a) μου ἔχει χαλκοὺς.
 » Songe de *Ptolémée*, le 15 de *Pachon*. Il arriva vers moi deux hom-
 » mes, en me disant : » *Ptolémée*, prends les chalques du sang." [appa-
 remment le prix d'une victime (b)] » Ils me comptent cent †, et à Ta-
 » gès, la jumelle, une bourse pleine de *chalques* d'un *statère*: ils lui di-
 » sent, » voilà les *chalques* du sang." Je leur dis : » elle a plus de *chal-*
 » » *ques* que moi." »

Dans ce passage il est bien clair qu'il ne s'agit point d'autre monnaie que de *chalques*, et je ne puis entendre l'expression de *στατηριος* autrement que : *du poids d'un statère*. Or le *statère* de poids équivalait à la moitié d'une *once*, comme l'*assarium* ou *quadrans* en était le quart, et comme la *drachme* en était la 8^e partie (c). Les médailles de bronze des *Ptolémées* qu'on rencontre ayant le poids de la *demi-once*, ou de *quatre drachmes*, sont celles qui ont le module d'une médaille en *moyen bronze* des premiers empereurs romains. J'ose me flatter que cette observation pourra vous conduire, Monsieur, à des résultats plus détaillés sur le système numismatique, peu connu, des Lagides. Au reste il est vraisemblable que le signe L ou $\angle$, reconnu par M. PEYRON pour indiquer la *drachme* (d), n'est qu'une abréviation ou plutôt une mutilation de notre sigle † ; il est également probable, que la ressemblance de ce signe avec celui qui denote la mesure *ατραβη* $\angle$ p, et avec un autre $\angle$ qui veut dire *un demi* ($\frac{1}{2}$), aura produit dans nos papyrus des difficultés dont je n'ai pu me tirer à la première étude, mais qu'un examen plus suivi fera disparaître.

Il y a encore une légère rectification à faire dans l'explication des signes déjà proposée.

Le signe $\angle$ dans nos papyrus est toujours bien distinct de celui-ci $\angle$. Le premier signifie *ci*, comme vous et M. BUTTMANN (e) l'avez trouvé dans les papyrus de Paris et de Berlin; mais le second, dans les nôtres, est invariablement la marque d'une *addition*. Les soustractions sont exprimées en toutes lettres *αφελε*, *ôtez*: ou, selon l'occasion, *τῶτων*

αφελε-

(a) V. la note a de la page précédente.

(b) Voyez S. MATTHIEU, XXVII. 6.

(c) GRON. de *Sestert.* p. 91, 439.

(d) PEYRON, *Pap. Taur.* II. p. 18. 72; *Pap. di Zoide*, p. 31.

(e) LETRONNE, *Anal. des Pap. Gr. Eg. de EFTARTINI*, p. 7; BUTTM. *Griech. Beischr.* p. 25.

απεχω, là-dessus j'ai reçu etc., et alors vient le restant, exprimé par ce crochet), suivi des signes d'espèces, et des signes numériques de la somme qui reste. Le total général est appelé *παιλογον* ou *παντολογον*.

Si dans cette série de 6 papyrus, la plus complète de celles qui existent à Leide, j'ai été obligé de traiter des matières bien diverses entre elles, cela provient de la combinaison d'objets différens relatifs à un même temple, que présentent les trois classes de cette série. J'espère, Monsieur, que l'on voudra bien pardonner ce défaut d'unité dans l'article qui les concerne, en faveur de l'intérêt que leur contenu présentera.

ART. XIV. P A P Y R U S 74 a.

Après une série de manuscrits qui paraissent donner plus qu'ils ne promettaient, je crains que le N°. suivant, papyrus 74, ne se trouve dans le cas contraire. Il a été décrit en ces termes dans le catalogue: » Abécédaire » avec la combinaison double et triple des lettres en caractères grecs. Sur » le revers des caractères démotiques. Pièce unique."

Cette bande de papyrus a 0^m 92 de long sur 0^m 08 de haut (35 $\frac{1}{4}$ pouc. sur 3 pouc.)

Un abécédaire grec est sans contredit une chose curieuse, mais peu instructive. La collection ANASTASY en offre encore un exemple, écrit à l'encre sur une *tablette de bois* et contenant l'alphabet entier; il est répété sur les deux faces et disposé sur colonnes perpendiculaires qui se lisent de haut en bas. Celui du papyrus en question est plus complet et se lit de la même manière. Voici une idée de sa disposition:

A	BA	ΓA	ΔA	ΘA	KA	etc.
E	BE	ΓE	ΔE	etc.	etc.	
H	BH	etc.	etc.			
I	BI	etc.				
O	BO	etc.				
Υ	BY	etc.				
ω	Bω	etc.				

Cette série de combinaisons doubles qui finissent par ΨA, ΨE., etc., est

TROISIÈME LETTRE.

suiwie d'une autre offrant des combinaisons de quatre lettres; celle-ci est un peu plus intéressante, puisqu'elle semble se régler en partie sur l'alphabet égyptien. La voici en entier, sauf la répétition des exemples, qui passent par toutes les voyelles et que chacun peut suppléer en idée :

BPAC, GPAC, APAC, ZPAC, KPAC, MNAC, NAC, EAC, HPAC, CPAC, OPAC, XPAC, BPEC, GPEC etc.

Il est à observer que, pour rendre possible l'émission des deux consonnes du commencement, on a pris pour exemple les combinaisons dont la lettre liquide P fait partie, et que là où cette liquide ne pouvait pas être employée, nommément après les lettres M, N, E, on a combiné d'une autre manière. Mais par-là la lettre A ne se trouve pas du tout employée. On aurait cependant pu le faire en proposant pour exemple AAC, AEC, tout aussi bien que NAC, NEC, et EAC, EEC. Apparemment que la confusion du A avec le P, dans un dialecte de la langue égyptienne (v. *1^{re} Lettre*, p. 79), est la cause de cette omission. De même on ne trouve pas de combinaison où entrent le Θ et le T, représentés, peut-être, suffisamment par le Δ; et il n'y a pas non plus d'exemple du Ψ, qui aurait cependant pu être combiné avec deux lettres, comme dans les exemples de NAC et de EAC que je viens de citer.

Si donc il est probable qu'on a suivi, au moins dans cette seconde partie de l'*abécédaire*, l'usage adopté dans la langue égyptienne, il y avait d'autant plus lieu de s'attendre à en trouver la transcription égyptienne sur le revers, qui, au premier coup d'oeil, semble être écrit de la même manière, en colonnes perpendiculaires, commençant à-peu-près toutes par une même lettre. Malheureusement ce revers est tellement effacé qu'il faudra bien du tems et qu'on devra peut-être recourir à des procédés chimiques, pour distinguer clairement et pouvoir copier son contenu. Je ne serais pas éloigné de penser que la conformité apparente de cette partie avec le *recto* du papyrus est simplement due au hasard, et qu'un lambeau du vieux manuscrit a pu être employé pour servir d'*abécédaire* à un écolier. Le haut du papyrus a tout-à-fait l'air d'avoir été retranché d'une feuille plus grande, au moyen d'un couteau, tandis que le bord inférieur est effilé comme celui d'une pièce de toile très-usée. Il se pourrait que la ressemblance des mots de chaque colonne entre-eux provint de ce qu'on a employé à cet effet soit un registre de recettes et de dépenses, soit une litanie de prières.

Les manuscrits hiératiques, funéraires et autres, offrent quelquefois des exemples de pareilles répétitions.

Toutefois je n'ose point définitivement prononcer, avant qu'il ait été fait un examen plus approfondi que les circonstances ne l'ont permis jusqu'à présent. J'observerai seulement que, si le revers a contenu un abécédaire égyptien, pareil à celui du *recto* en grec, il est probable que nous ne possédons qu'une partie de l'égyptien, puisque toutes les colonnes en sont d'égale largeur, ce qui n'a pas lieu dans le grec, qui commence par les simples voyelles, pour les combiner ensuite avec deux et plusieurs consonnes.

L'écriture contient quelques lettres démotiques, mais la plupart sont hiératiques. Ce sera donc à la classe de papyrus *hiératiques*, qu'on devra rapporter le manuscrit, puisque cette classe-ci se recrute, à ce que je crois, plus souvent dans l'alphabet *démotique*, que cet alphabet ne le fait dans l'*hiératique*.

Probablement ce papyrus et la tablette en bois ci-dessus mentionnée, ont été trouvés avec des momies d'enfans. La lettre de recommandation en grec de la collection *Passalacqua*, découverte avec une palette d'écrivain dans le cercueil de la personne à qui elle appartenait, est une preuve suffisante d'un pareil emploi des papyrus, dont on ne connaît, je crois, pas encore d'autres exemples.

ART. XV. P A P Y R U S 74 b.

Fragmens mutilés d'un papyrus que je jugerais, d'après le grand nombre de noms propres et de professions qui y sont mentionnés et d'après d'autres indices, avoir appartenu à un contrat de vente de droits de sépulture de momies. J'y trouve le nom d'*Onnophris*, fils d'*Horus*, qui est l'une des parties contractantes dans le pareil contrat égyptien de M. CASATI et dans son antigraphe en la possession de M. GREY. Mais l'écriture en est plus grande que celle de cet antigraphe (a) et que celle d'un autre acte de mé-

(a) *Hieroglyphics*, pl. 33.

me nature à Turin (b). Afin de faciliter les recherches, au cas qu'il s'en trouvât des fragmens ou des doubles dans d'autres musées, je noterai ceux d'entre les noms propres qui sont assez entiers pour qu'on puisse les lire. Ce sont *Harpobrychius*, *Psenchonsis*, *Ammonius*, *Péténospis* le teinturier (βαφευς), *Thaétis*, *Amenothès* le constructeur (ακοδομος). Je trouve en outre les qualités de *taricheute* (embaumeur), d'ouvrier en fer (σιδηρουργος), et de pêcheur (αλιευς).

Le lieu d'où ces fragmens proviennent n'est pas indiqué.

C'est pour me conformer à la disposition des numéros du catalogue d'ANASTASY, que j'ai dû terminer ces lettres par deux articles moins importants. J'ose me flatter, Monsieur, qu'ils n'affaibliront point les idées plus avantageuses que j'aurai peut-être réussi à vous donner de la partie égyptienne du musée de Leide dans les articles qui précèdent.

(a) *Pap. Taur.* N°. VIII.



I. T A B L E (a)

D E S

PAPYRUS ET AUTRES MONUMENS ANCIENS,

CITÉS OU EXPLIQUÉS DANS CET OUVRAGE,

RANGÉS PAR ORDRE DE LIEUX OÙ ILS SE TROUVENT.

A. MONUMENS DIVERS.

MONUMENS EXISTANT SUR LES LIEUX.

IESAMBOUL.

Inscription grecque. T. Art. 84. not. q.

PSELCHIS (Dakké).

Fragmens de poterie. III. 59; T. Art. 77.

PHILAE.

Pétition des prêtres d'Isis. III. 37, 45—47, 49, 64, 89 not. b, 92.

OMBOS.

Inscription du temple. III. 43. not. a.

THÈBES.

Tombes royales. I. 13. not. d, 57.

Tombeau grec. II. 37 *suiv.*

GRANDE OASIS.

Inscriptions romaines. III. 46.

PANOPOLIS.

Inscription. III. 88.

Environs de ROME.

Peinture d'un bain sur la route de Rome à Frascati. II. 32 a.

(a) La lettre T indique le *Tableau*.

POZZUOL.

Temple de Sarapis. III. 83. cf. 107.

PAYS-BAS.

Constructions romaines, présumées du Forum Hadriani. III. 84. not. a.

MONUMENS EXISTANT DANS DIFFÉRENS MUSÉES.

ROME. — Musée Capitolin.

Inscription Palmyrénne. II. 13. not. c.

— Collection de M. DODWELL.

Lame de plomb. I. 45.

— Palais incertain.

Bronze, représentant une chouette. II. 21, 28.

FLORENCE. — Galerie du Grand-Duc.

Bronzes (têtes coiffées d'un oiseau). II. 28.

TURIN. — Musée royal.

Autel avec les noms hiéroglyphiques de villes. III. 31.

Autre autel. III. 78.

Momie de *Pétéménoph*, fils de *Pabôt*. II. 39, 43, 47, 48 not. a, 53.

Deux momies Gréco-égyptiennes. II. 40, 45, 47, 53.

Trois masques de momies, dont l'un de *Calaitis*. II. 41, 44, 48, 53.

MALTE (?).

Inscription gnostique des carpocratians de Cyrène. II. 17 et not. b.

PARIS. — Cabinet des antiques de la bibliothèque du roi.

Momie de *Pétéménoph*, fils de *Sôter*. II. 33, 38, 43, 47, 48 not. a, 49,
51. *suiv.*

Urne provenant du cabinet du prince d'Orange. II. 3.

Angerona, bronze provenant du cabinet du prince d'Orange. II. 2.

Bronze étrusque provenant du cabinet du prince d'Orange. II. 2.

— Musée CHARLES X.

Momie d'homme, N. N^o. 3. II. 45, 48.

Huit masques de momies gréco-égyptiennes, P. 14, 15, 16. II. 48.

Cinq portraits de momies. II. 45, 48.

Tessères de momies gréco-égyptiennes. II. 48 not. c.

AIX. — Musée de M. ST. VINCENS.

Inscription de St. Cannat. III. 107.

LONDRES. — Musée Britannique.

Inscription de Rosette. I. 60, 66, 73 b; III. 27, 57, 87, 108 not. b.

Momie de Sôter. II. 38, 41, 47.

« de Tphout. II. 38, 41, 42, 47.

Fragmens de poterie des collections SALT et BELZONI (?). III. 58;
T. Art. 67, 68.

Wiltonhouse.

Inscription en *boustrophédon*: II. 17 a.

BERLIN. — Musée égyptien.

Momies de M. DE MINUTOLI. II. 40.

« de Sensaos et Tkauthi. II. 43, 47.

« de Phaminis. II. 43, 47.

« de Senchonsis ou Sapaulis. II. 36, 42, 47.

Fragmens de poterie. III. 59; T. Art. 69.

TRIESTE (?)

Momie de M. LEBOLO. II. 43, 47.

LA HAYE. — Cabinet royal des médailles et pierres gravées.

Amulette de cuivre. I. 17 not. b; II. 29.

LEIDE. — Musée d'antiquités de l'Université.

Momie de Sensaos. II. 40, 43, 47, 49 *suiv.*

Momie, ANAST. N° 5; avec la déesse du ciel et les 24 heures. II. 56.

Momie, ANAST. N° 9. II. 44.

Momies gréco-égyptiennes, ANAST. N° 10, 24, 25. II. 48 not. d.

Sarcophages en bois de forme carrée, sans peinture. II. 48 not. d.

Tessères de momies gréco-égyptiennes. II. 48 not. c.

Tablette de bois, contenant un abécédaire. III. 111.

Lame d'or. I. 48.

Fragmens de poterie. III. 50 not. b, 56; T. Art. 70.

Bronzes *étrusques* (ci-devant CORAZZI). II. 2 not. c.

Bronze *romain*, buste de femme, en costume *Isiaque*. II. 29.

Pierre tumulaire *punico-romaine*. II. 8.

Inscription *sépulcrale chrétienne*, trouvée entre la Goulette et Carthage.
II. 17 b.

Bibliothèque de l'Université.

MS. chimique, MSS. VOSS. 4°. 47. I. 10 not. a; III. 73.

Autre MS. chimique, MSS. RUHNK. II. 13. III. 75.

B. P A P Y R U S.

ROME. — Musée du Vatican.

Pap. démotique N°. XI. E. T. Art. 33.

XII. A. T. Art. 84.

NAPLES (?) — Collection BORGIA.

Papyrus grec. III. 1; T. Art. 65.

TURIN. — Musée royal.

En général. III. 15, 37.

Grand rituel funéraire. II. 52 not. b.

Pap. hiéroglyphique: histoire de Manethon (?). III. 76.

Pap. hiératiques: registres de recettes et dépenses. III. 106.

Pap. démotiques: contrats de l'an 16 de Ptolémée Alexandre I. III. 43; T. Art. 78, 79.

« « « « « 4 de Ptolémée Alexandre II (?). III. 43 not. a.

« « « deux papyrus, contenant plusieurs quittances. T. Art. 85, 86.

« « « quatre contrats. T. Art. 87 — 90.

Pap. avec figures grotesques et obscènes. III. 76.

Pap. grecs: grand papyrus N°. I. II. 35, 41; III. 28 not. a, 38, 46 not. c, 65; T. Art. 17.

« « N°. II. T. Art. 15.

« « « III. III. 50 not. b, 63; T. Art. 7.

« « « IV. III. 28 not. a; 46 not. b, c, 63, 65, 98; T. Art. 10.

« « « V. T. Art. 30.

« « « VI. T. Art. 31.

« « « VII. T. Art. 32.

« « « VIII. III. 64, 115 not. b; T. Art. 26.

« « « IX. T. Art. 27.

« « « X. III. 60; T. Art. 36.

« « « XI. III. 90.

« « « XII. III. 65; T. Art. 29.

Pap. grecs : N^o. XIII. III. 19, 53, 63; T. Art. 62.

« « « XIV. T. Art. 28.

« « « XV. T. Art. 1.

PARIS. — Cabinet des antiques de la bibliothèque du roi.

En général. T. Art. 4 not. e.

Collection CASATI en général. III. 25 not. a, 37.

« « pap. démotique. I. 73 b, 81 a; III. 26, 27 bis, 28, 113; T. Art. 4.

« « petit pap. grec. II. 55; III. 7, 9 not. a, 12, 22 not. a, 44, 45; T. Art. 71.

« « grand pap. grec. III. 5, 8, 12, 13, 14, 25 suiv., 60, 90; T. Art. 21.

« « pap. Byzantins. III. 34; T. Art. 73.

Coll. CAILLIAUD (?) pap. funéraire. I. 13, 14 not. d.

« « « « de Pétaménoph. I, 58; II. 47.

Sans numéros pap. démot. contenant deux contrats. T. Art. 59.

— Musée CHARLES X.

En général. III. 37.

Pap. funéraires : T. 13. II. 52.

« « de Sôter, fils de Baphor, T. 21, 22. II. 46, 47.

« « de Cornélius, fils d'Isédjer, T. 23. II. 46, 47.

Pap. démotiques : F. 1. T. Art. 91.

« « « F. 7 ou 8 (?). T. Art. 19.

« « « F. 13. III. 89 not. b.

« « « F. 15. III. 90 not. d.

Pap. grecs : Coll. SALT. N^o. I. III. 63; T. Art. 8.

« « « « III. III. 13, 90; T. Art. 2.

« « « « V. T. Art. 20 et not. m.

« « « « VI. T. Art. 3.

« « « « VII. T. Art. 25.

« « « « VIII, IX. T. Art. 39.

« « « « XI, XII. III. 76.

« « « « XIII. T. Art. 38.

« « « « Fragmens d'une décision judiciaire. T. Art. 16.

« « « « de l'Iliade. III. 76; T. Art. 80.

« « « « Vocabulaire grec et latin. T. Art. 83.

« « « « pap. Byzantins. III. 35; T. Art. 74.

- Pap. *grecs*: Coll. DROVETTI (?) Papyrus des didymes. T. Art. 52, 53, et not. *i*, *k*.
 « « « « Pétitions des didymes etc. III. 21, 80.
 A. III. 87, 88, 91, 92. B. III. 94, 102.
 C. III. 87, 95, 100, 107 *bis*. D. III. 96, 104.
 E, F. III. 85, 101.
 « « « « Songes. III. 80, 103.
 « « « « Régistres de recettes et dépenses. III. 81, 106.
 « « « « Autres affaires contentieuses. III. 81, 85.

LONDRES. — Mus. Britannique.

- Coll. SALT. Papyrus funéraire de Sôter. II. 42.
 « « Pap. démotique. T. Art. 13. et not. *e*.

— Collection de M. GREY.

- Pap. démotique. I. 73 *b*; III. 4, 37.
 « « contrat A. III. 16 not. *a*.
 « « « A, B, C. T. Art. 18, 59 — 61 not. *a*.
 « « « A et C. III. 28 not. *a*.
 « « « C. T. Art. 18 not. *k*.
 Antigraphe grec. III. 6, 25, 27, 28 *bis*, 90, 98, 115; T. Art. 6.

— Collection de M. EDMONDSTONE.

- Papyrus grec. II. 35 *bis*; III. 8, 44, 59 not. *c*; T. Art. 72.

BERLIN. — Musée Égyptien.

- Coll. MINUTOLI. Pap. démot. En général. I. 80.
 « « « « N°. 36. III. 4, 27, 28; T. Art. 5.
 « « « « « 37. T. Art. 14.
 « « « « « 39. III. 89 not. *b*.
 « « « « « 40. III. 89 not. *b*; T. Art. 23.
 « « « « « 42. T. Art. 11.
 « « « « « 43. III. 41, 89 not. *b*.
 « « « « « 46. T. Art. 12.
 « « « « « 48. T. Art. 92.
 « « « « « 52. III. 42, 89 not. *b*.
 Coll. PASSALACQUA. Fragment de papyrus grec, N°. 490. III. 90 not. *d*;
 T. Art. 34.
 « « « « Lettre grecque de recommandation, N°. 1563. III.
 76, 100, 113; T. Art. 37.

VIENNE. — Musée Impérial-Royal.

En général. III. 57.

Pap. grecs: N°. I. imprécation adressée à *Serapis*. I. 45; T. Art. 54.

“ “ de Zoïs, N°. 1, 2. III. 21, 53, 60, 61, 62, 63, 82, 84, 93 not. a, 94, 97, 98, 102; T. Art. 42, 43.

LEIDE. — Musée d'antiquités de l'Université.

Total des papyrus. I. 2 not. a.

Rituels funéraires: en général. I. 33; III. 38 not. a.

“ “ Coll. CIMBA N°. 1. (v. les corrections) I. 32. not. a.

Coll. ANAST. pap. hiératiques. III. 106.

“ “ N°. 1. III. Art. 1; et p. 21, 26, 27, 29, 31, 60, 86, *ib.* not. b, c; T. Art. 35.

“ “ “ 2. III. Art. 2; et p. 10, 29, 50, 41, 44, 51, 61, 63, 89 not. b, 109; T. Art. 45.

“ “ “ 3. III. Art. 3; et p. 6, 8, 12, 13, 14, 21, 24, 60; T. Art. 22.

“ “ “ 4. III. Art. 4; et p. 38; T. Art. 63.

“ “ “ 5. III. Art. 5; T. Art. 75.

“ “ “ 6. III. 91, 92.

“ “ “ 6, 7, *bis* a, b. III. Art. 6; et p. 19, 51, 63, 64, 89 not. b, 102; T. Art. 55—57.

“ “ “ 7. III. Art. 8; et p. 55, 62, 109; T. Art. 66.

“ “ “ 7 *bis*. Fragments. III. 35, 36.

“ “ “ 7 *bis*, a. III. 51 *in fine*, 101.

“ “ “ 7 *bis*, c. Art. 7; et p. 36; T. Art. 58.

“ “ “ 8 a. III. Art. 9; et p. 19, 20, 82, 84, 95, 97, 98; T. Art. 44.

“ “ “ 8 b. III. Art. 10; T. Art. 9.

“ “ “ 9. III. 66.

“ “ “ 11 *bis*. III. 33.

“ “ “ 16. *démotique*. T. Art. 60.

“ “ “ 17. *idem*. T. Art. 61.

“ “ “ 18. III. 44.

“ “ “ 19. Grand rituel funéraire. II. 52; III. 38 not. a.

“ “ “ 29. “ “ “ de *Sensao*. II. 33, 53.

“ “ “ 37. III. 2, 14, 16, 16*, 89 not. b.

“ “ “ 53. III. Art. 5; T. Art. 76.

“ “ “ 62. *Hypocéphale*. I. 33.

“ “ “ 65. I. 3, 36 *suiv.*; III. 12, 65, 76; T. Art. 41.

- ANAST. N^o. 66. III. Art. 11; T. Art. 40.
 « « 67. III. Art. 12; T. Art. 64.
 « « 68—73. III. Art. 13; et p. 21, 45, 54, 61, 62; T. Art. 46—51.
 « « Pétitions. III. p. 91. — Songes. p. 103 et 109. — Etats de recettes et dépenses. p. 104—106.
 « « 68. III. p. 32, 38, 44, 82, 86, 87, 90, 91, 92.
 « « 69. III. 51, 62, 82, 87, 88, 95, 96, 101.
 « « 70. III. 44, 51, 62, 85, 101, 102.
 « « 71. III. 54; 106 *bis*, 108.
 « « 72. III. 22, 54, 87, 98, 104, 105, 106 *bis*, 108, 109, et not. a.
 « « 73. III. 54, 106, 108.
 « « 74 a. III. Art. 14; T. Art. 82.
 « « 74 b. III. Art. 15.
 « « 75. I. 4, 7, 65 *suiv.*; III. 65, 76; T. Art. 81.
 « « 75 a. I. 6, 60.

C. MÉDAILLES.

- De Camarine. II. 28,
 Persanes. II. 25, 27.
 Des rois de Syrie. II. 27.
 Cilico-phéniciennes. II. 25.
 Phéniciennes. II. 19.
 Du nome Saïte. II. 21 not. c.

II. I N D E X

D E S

N O M S P R O P R E S.

Αβίδος. I. 58.
 Αγαθοκλής. I. 8.
 Αλεξάνδρος. III. 5*.
 Αλεξανδρεία. III. 5*.
 Αμουν. I. 47, 58, 64.
 Αμμωνιος. II. 54, 46 not. *b*; III. 8.
 Ανουβειον. III. 47, 50; T. Art. 59-61
 not. *a*.
 Απολλωνιος. III. 5*, 13, 65 not. *a*, 93,
 107.
 Αρης. III. 78.
 Αρσινον. III. 4, 12.
 « Ευπατωρ. III. 3*.
 « Φιλαδέλφος. *ibid.*
 Αρτεμης. III. 56.
 Αρχατης. II. 5; 8.
 Ἀρχέλαος. III. 74.
 Ασως. III. 5*, 16*, 17.
 Ασκληπιαδης. III. 59 not. *c*, 61, 94.
 Ασπληπειον. III. 88, 96.
 Ασκληπιος. III. 60.
 Αυρηλια. III. 8.
 Αυρηλιος. III. 8.
 Αωνξεις. III. 109.
 Βερενικη. III. 38, 48.
 « « Ευεργετις. III. 3*.
 Βιγγχις. III. 56.
 Βοκονσημις. III. 5*, 11.
 Γεννητική. II. 56.

Δημοκριτος. III. 73 not. *b*, 74, 75.
 Διονυσιος. III. 5*, 16*.
 Δίδσκορος. III. 74.
 Διοσκουριδης. III. 69.
 Δωριων. III. 62, 102.
 Δωροθεος. III. 8.
 Εκνουα. II. 41.
 Ελεφαντινη. III. 57, 58.
 Ερ . . . T. Art. 13 not. *c*.
 Ερ[μονθις]. T. Art. 15 not. *c*.
 Ερμιας. III. 51.
 Ερμονθις. III. 3*, 14, 15, 16*.
 Ερμπολις. III. 14, 15.
 Ερμωνθις. III. 50.
 Ζμινις. I. 9.
 Ζώσιμος. III. 74.
 Ἡλιδωρος. III. 74.
 Ημεριος. I. 8.
 Ηρακλειδης. III. 5*, 16, 16*; T. Art.
 59 — 61 not. *a*.
 Ηρακλειος. II. 46 not. *b*; III. 74.
 Ηρακληανος. III. 59 not. *c*.
 Θεα Αρσινον Ευπατωρ. III. 5*.
 Θεοδόσιος. III. 74.
 Θεόδωρος. III. 74. Θεόδωρος. III. 102.
 Θεοι Αδελφοι. III. 5*.
 « Επιφανεις. III. 3*.
 « Ευεργεται. III. 5*.
 « Σωτηρες. III. 3*.

- Θεοὶ Φιλοπατορες. III. 5*.
 Θεὸς Εὐπατωρ. III. 5*.
 « Φιλομητωρ. III. 5*.
 Θεόφραστος. III. 74.
 Θεων. T. Art. 59 — 61 not. a.
 Θηβαίς. III. 3*.
 Θινζμεμπως. III. 7.
 Ἰερὸθεος. III. 74.
 Ἰητους. I. 25.
 Ἰουστινιάνος. III. 75.
 Ἰσιδωρος. T. Art. 13 not. e.
 Καλαητις. II. 41.
 Κανδακη. II. 54, 46 not. b.
 Κλεοπατρα. II. 54, 46 not. b; III. 5*, 74.
 Κνηφ. I. 52 not. a.
 Κομαρος. III. 59 not. c.
 Κορνηλιος. II. 34 *scilicet*, 38, 46 not. b.
 Μεμνονεα. III. 5*, 10.
 Μεμφίς. III. 4.
 Μεννίδης. III. 101.
 Νεκτωναβωί. III. 76.
 Νεχουτης. III. 3*, 13, 16*.
 Νικατωρ. III. 52.
 Ονουρει. III. 78.
 Οντου. I. 20.
 Ορσενουφίς. III. 52.
 Οσίρις. I. 38.
 Οσθηρίς. III. 16, 16*.
 Ὀστάνης. III. 74.
 Παβωτ. II. 46. not. b.
 Παθυριτης. III. 5*.
 Παμωνθης. III. 3*.
 Παμωνθου. III. 11.
 Παχνουβίς. III. 52.
 Παχνουμίς. III. 7.
 Πελάγιος. III. 74.
 Περσήνης. III. 10.
 Περσης. III. 10, 18.
 Περσίδης. III. 10.
 Περσινη. III. 5*, 7, 9.
 Πετεμενωφ. I. 58.
 Πετεμενωφίς. II. 46. not. b.
 Πετενεφωτης. III. 56.
 Πετεψαίς. III. 5*.
 Πετησιος. III. 74.
 Πετησις. III. 58, 47, 48, 76.
 Πέτριος. II. 5. Πετρίος. II. 9.
 Πεχυτης. T. Art. 13 not. e.
 Πικωτ. II. 46 not. b.
 Πιμωνθης. III. 5*, 7.
 Πολλίος. II. 54 *scilicet*, 58, 46 not. b.
 Πρασθαψ (?). T. Art. 59 — 61 not. a.
 Πτολεμαίκον (νομίμα) III. 22.
 Πτολεμαίος. I. 82 b; III. 109, 110.
 « « ο επικαλυμμένος Αλεξάνδρος.
 III. 3*, 38, 48.
 « « ο Σωτήρ. III. 3*, 29.
 « « ο Φιλαδέλφος. III. 29.
 Πτολεμαίς. III. 5*.
 Πυιμνίος (?). III. 59 not. c.
 Πκουρ. I. 81 a.
 Σαπαυλίς. II. 46 not. b.
 Σαραπαμμων. III. 7.
 Σαραπίειον. III. 83, 102.
 Σαραπίων. III. 61, 94.
 Σαραπυτ. II. 46 not. b.
 Σαχητηρίς. III. 16, 16*.
 Σεμμουβίς. III. 5*.
 Σενσάως. II. 54, 46 not. b.
 Σενχωνσίφ. II. 46 not. b.
 Σερηνός. III. 8.
 Σναχομνεύς. III. 5*.
 Στέφανος Ἀλεξιχιδρεύς. III. 74.
 Συνέσιος. III. 74.
 Συνη. III. 56, 57.
 Σωκρατης. III. 8.
 Σωτήρ. II. 54 *scilicet*, 38, 46 not. b.
 Ταγης. III. 5*, 12, 104, 109.

Ταλαυτ. III. 5*.
Ταους. III. 104, 105.
Τεφιβις. T. Art. 13 not. e.
Τηρουτηρος. III. 8.
Τιμονικος. III. 47.
Τκαυθι. II. 46 not. b.
Τραιανος. II. 34.
Τφουτ. II. 46 not. b.
Φαμινις. II. 46. not. b.
Φιλαδελφ. (v. les corrections). III.
 39.
Φιλαδελλος. III. 12, 39, 52.

Φιλομητορες Σωτηρες (θεοι). III. 5*.
Φιλουτ. II. 38, 46 not. b.
Φθαχ. I. 47.
Φχητ. III. 60.
Χμομπρης. III. 5*, 12.
Χνουβις (ανοχ.). I. 44.
Χνουφ. I. 47.
Χρειος. T. Art. 59 — 61 not. a.
Ψενχωνσις. III. 5*, 15, 16*.
Ώρος. I. 21.
Ώστάνης. III. 75.

Abydus. I. 44.
 « (Manifester le mystère d')
 I. 41, 42.
Achomarrès. III. 88.
Alécis. I. 73 b; T. Art. 18, 19.
Alexandre le Grand. III. 30, 77.
 « « fils d'Alex. le Grand. T.
 Art. 91.
Aménophis. T. Art. 30 *suiv.*
Aménosor. T. Art. 33.
Aménothès. III. 114; T. Art. 18, 19,
 26 — 28, 29.
Amenthès. I. 46.
Ammon. II. 50.
 « générateur. I. 32; II. 25.
 « à quatre têtes de bélier. I.
 32, 33.
 « Neith. I. 52.
Ammonius. II. 36, 47; III. 8, 52,
 114; T. Art. 18, 19, 71 not. L.
Amoun. I. 59.
Amosis. III. 92.
Anubis (Temple d') à Memphis.
 III. 20, 48, 50; T. Art. 55 *suiv.*
Antimachus. I. 80 a.

Antonin (?). T. Art. 39.
 « le Pieux. T. Art. 71.
Aonxis. III. 109.
Apis. II. 25, 24; III. 50.
Apollodore. III. 49, 50, 52.
Apollonius. III. 5, 63, 65, 92, 93,
 103; T. Art. 7, 8, 9, 10.
Archates. II. 9.
Archelaus. III. 73.
Aristote. III. 70.
Aritrès. III. 64.
Arsiésis. T. Art. 2, 13 not. e, 15,
 16, 17, 18, 19.
Artémisia. T. Art. 54.
Asclépiade. III. 94; T. Art. 2.
Asclépiéum. III. 61.
Asos, Asys. III. 17; T. Art. 18,
 19, 35.
Athor-Phimout ou Athor-Philout.
 II. 46 not. b, 47.
Atmou. II. 24, 26.
Aurélia. III. 8; T. Art. 72.
Aurélius. II. 55; III. 8; T. Art. 72.
Baphor. II. 46.
Basilide. I. 54.

Bérénice. III. 77.

« ou Cléopâtre, femme de Ptolémée Alexandre I. III. 19, 36, 39 *suiv.*, 48; T. Art. 55—57, 78, 79.

Berenice soror (et uxor) Ptolemaei Alexandri I. III. 42.

Bésa. (Dieu) I. 43 not. c.

Bienchis, nom d'homme (?) ou nom d'un terrain. III. 56, 57.

Boconsémis. III. 12.

Callisthène. (Pseudo-) II. 77.

Candace. II. 36, 47.

Chemi. III. 69.

Chénephnbis. III. 52; T. Art. 63.

Chénouphis, Chénuphis. III. 20, 36, 51, 63; T. Art. 55—57, 58.

Chmompréus (Chmomprès v. les corrections). III. 12.

Chnouphis. I. 21; II. 25.

Chnouphis-Phré. I. 52.

Chonopris. III. 63.

Chonuphis. T. Art. 62.

Cléopâtre, femme de Ptolémée Epiphane. III. 4.

« « Cocce. III. 19, 40 *suiv.*, 89 et not. b; T. Art. 21, 22, 23, 35.

Cleopatra, mater Ptolemaei Alexandri I. III. 42.

Cléopâtre ou Bérénice, femme de Ptolémée Alexandre I. Voyez Bérénice.

« « II. 56, 47; III. 77.

Cleopatra. III. 73.

Cneph démiurge. III. 78, 79.

Conouphis, Conuphis. III. 18, 19, 51; T. Art. 45.

Constantius Aug. T. Art. 72.

« « Gallus. T. Art. 72.

Cornélius. I. 59; II. 55, 56, 46, 47.

Craterus. III. 32.

Cyriacus ou Cyriacé. II. 50.

Dagouzis, Daguzis. III. 52; T. Art. 63.

Dakké ou Dekké. III. 59.

Damais. T. Art. 54.

Darius I. T. Art. 87—90.

Démétrius Crétois, fils de Sosus. III. 19, 85, 91, 92, 93, 99.

Démocritus. III. 73.

Denys. III. 16, 17, 91, 92, 103.

Dioscoride. III. 73.

Diospolis. T. Art. 1 *suiv.*

Djom. III. 78.

Dorion. III. 62, 96, 97, 93, 102, 103.

Dorotheus. II. 35, 56; III. 8; T. Art. 72.

Eléphantine. III. 7, 8, 52, 55, 56, 58.

Erianupis. T. Art. 56.

Erieus. I. 75 b; III. 32; T. Art. 13 not. c, 18, 19, 63.

Esculape. (Enceinte sacrée d') III. 60, 82.

« « (Grand temple d') III. 18, 19, 20, 62, 82, 96; T. Art. 42 *suiv.*, 42—44 not. f.

« « (Quartier d') III. 61.

Harpobrychius III. 114.

Harpocrate. I. 21.

Héraclide, Héraclidès. III. 16, 98; T. Art. 42, 43, 44.

Héraclius. II. 43, 47.

Hercule égyptien. III. 78.

Hélène-Ennoia des Simoniens. II. 20.

Hermès Trismégiste. III. 70.

Hermias. III. 31, 52, 63; T. Art. 7, 8—10, 15—17, 63.

Hermonthis. III. 30, 31.

Hermopolis. III. 50.

- Honsou. I. 21.
 Horus: nom de divinité, ou d'éon.
 I. 21.
 « nom d'homme. III. 26, 63, 113; T. Art. 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13 not. *e*, 14, 15—17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26—28, 29, 34, 36, 45.
 Jaldabaoth. I. 23.
 Jamblique. I. 10 not. *b*, 12 *suiv.*
 Iréné. I. 75 *b*.
 Isédjer. I. 58; II. 46, 47.
 Isidore. T. Art. 30, 31, 32.
 Isis. II. 49.
 « (Divulguer les secrets d') I. 41.
 Kai. III. 78.
 Khonsou. I. 21.
 Lerprior. II. 17.
 Marcus. I. 24, 34, 47.
 Marmotis. III. 32.
 Mars. III. 76, 77, 78.
 Mennidès. III. 93, 95, 96, 97, 101, 102, 103.
 Mentonés (?) (v. les corrections). III. 65.
 Memnonies. III. 5, 9, 26; T. Art. 1 *suiv.*, 25 not. *i*, 26 *suiv.*
 Michaël. (Archange) I. 45.
 Mnévis. II. 24; III. 50.
 Moschion. T. Art. 37.
 M...ri. T. Art. 11, 12.
 Msprilme. T. Art. 11, 12 not. *b*, *d*.
 Néchutès. III. 14, 17; T. Art. 35.
 Nectabis. III. 77 not. *a*.
 Nectonabo ou Nectanébo II. III. 76, 77; T. Art. 64.
 Nésôth. III. 50.
 Nephthys. II. 49.
 Netphé. II. 52.
 Nicator. III. 53.
 Nicolaus. T. Art. 38.
 Oenone (?). T. Art. 18, 19.
 Onnophris. III. 115; T. Art. 4, 5, 6.
 Onouris. III. 78, 79.
 Ooh-en-sou. I. 21.
 Orsenouphis, Orsenuphis. III. 53; T. Art. 66.
 Osiris. I. 50 not. *e*; II. 49, 51, 52; III. 50.
 « (Emblèmes d') II. 26.
 « (Sépulture d') I. 42.
 « (Funérailles d') II. 53.
 « (Régions célestes d') I. 67.
 « Personnes du sexe féminin, non représentées avec les attributs de ce dieu. II. 55.
 « Péthempamentès. II. 49.
 « assimilé à Phthah-Socari. II. 49.
 Osor. III. 50.
 « Apis. III. 50 *bis*.
 Osoréris. III. 16.
 Osor-Mnévis. III. 50.
 « Nésôth. III. 50.
 Osoroéris. III. 26, 50; T. Art. 11, 14, 21, 22, 23, 24, 50, 51, 52.
 Ostanès. III. 75.
 Pachnoubis, Pachnubis. III. 53; T. Art. 66.
 Pachnumis. III. 7.
 Paris. T. Art. 71 not. *z*.
 Pasis. III. 52.
 Pasmès. T. Art. 72.
 Pamonthès, Pamonthou. III. 5, 12.
 Pan. II. 88.
 Paniscus. T. Art. 20.
 Péchutès, Péchytès. II. 63; T. Art. 13 et not. *e*, 18, 19.

- Pésétis. III. 19; T. Art. 62.
 Péténospis. III. 114.
 Pétéaroeris. T. Art. 5.
 Péteimouthès, Pétimuthès. III. 18,
 19; T. Art. 45.
 Pétéménon. II. 54 not. b.
 Pétéménoph. II. 35, 34, 36, 59, 47.
 Pétemnestus. T. Art. 12.
 Péténéphotès. III. 50 not. b; T. Art.
 7, 8, 9, 10, 26, 27, 28.
 Pétepsais. III. 9; T. Art. 55.
 Pétésis. III. 18, 19, 20, 36, 59,
 45, 48, 49, 50, 51 bis, 63, 76;
 T. Art. 45, 55—57, 58.
 Pétrius. II. 10.
 Pimonthès. III. 5, 9; T. Art. 55.
 Phaminis. II. 45, 47.
 Phchet. III. 60, 61, 82.
 Phibis. I. 73 b.
 Philadelphie, titre commun à Phila-
 delphe I, à Sôter II et à Aulétès.
 III. 51.
 Philippe, roi de Macédoine. III. 77.
 Philocratès. III. 45, 46.
 Philométor, titre commun à Ptolémée
 Philométor I, à Sôter II et à Ale-
 xandre I. III. 89. cf. III. 19.
 Philopator, titre du dernier des Pto-
 lémées. III. 90 not. d.
 Philout. II. 47.
 Phré. I. 21, 24, 25, 36.
 Phthab. I. 50; III. 78, 79.
 « Socaris. II. 26, 49.
 Pollius. II. 35, 46, 47.
 Porphyrius. III. 73.
 Portis. I. 81 a.
 Psammès. T. Art. 62.
 Psammétichus I. T. Art. 84, 85, 86.
 « « II. T. Art. 84 not. g.
 Pselchis. III. 59.
 Psemmonthès. III. 63; T. Art. 7,
 8, 9, 10.
 Psénamun. T. Art. 34.
 Psenchonsis. III. 15, 16, 63, 114;
 T. Art. 7, 8, 9, 10.
 Psintaès ou Psinthas. III. 88, 91,
 92, 96, 98 not. b.
 Ptolémée Sôter I. III. 98; T. Art. 92
 et not. l.
 « « Philadelphie. III. 53, 54,
 55.
 « « Philopator. T. Art. 58.
 « « Épiphanie. III. 108; T.
 Art. 34.
 « « Philométor. I. III. 58, 63,
 89, 90, 92, 97, 98; T. Art. 1, 2,
 4—6 not. i, 18, 19, 20, 42, 43,
 44, 46—51.
 « « Evergète II. III. 63, 90,
 92, 97, 98; T. Art. 3, 4—6 not.
 not. i, 7—10, 11, 12, 13, 14,
 15—17, 26—28, 29, 62, 92
 not. l.
 « « Sôter II. III. 54; T. Art.
 22.
 « « Alexandre I. III. 19, 56,
 59 *suiv.*, 48, 89; T. Art. 25, 35,
 45, 55—57, 78, 79.
 Ptolemaeus Alexander (I). III. 42.
 Ptolémée Aulétès. III. 51; T. Art. 66.
 « « Macédonien, fils de Glau-
 cias. III. 19, 84, 85, 86, 96, 98,
 99, 100, 101, 104, 105, 107, 109;
 T. Art. 53.
 « « frère de Ptolémée, fils de
 Glaucias. III. 104.
 Ptolémées divers. III. 32; T. Art. 16,
 16, 17, 20.

Ptolémaïs, (Contrat de) (papyrus de Leide. A N. N° 1). III. 2.
 Pyrrhius. T. Art. 18, 19.
 Quiriacus ou Quiriace. II. 30.
 Sachpéris. III. 16.
 Sâlonon. (Sceau de) II. 30.
 Santirpior. II. 17.
 Sapaulis. II. 56, 42, 47.
 Sarapammon. III. 7; T. Art. 71, 72.
 Sarapion. III. 62, 91, 95, 96, 97, 100, 101, 102.
 Sarapis, Senapis. III. 82; T. Art. 54.
 « (Consultation de) III. 105.
 « dieu de l'inondation. I. 50 not. e.
 « (Grand temple de) près de Memphis. III. 20, 62, 80, 81, 86, 88, 102, 104; T. Art. 42; et 42 — 44 not. f.
 « et Esculape, (connexité de leurs temples situés près de Memphis). III. 84.
 Sapout. II. 47.
 Saturne. III. 82.
 Schonto. T. Art. 4—6 not. h.
 Sélois. T. Art. 1.
 Semmuthis. III. 7, 9.
 Senchonsis. II. 36; T. Art. 18, 19.
 Sénérieus. T. Art. 18, 19.
 Sénosor. III. 50.
 Senpamontis. T. Art. 25.
 Senpoéris. T. Art. 4, 5, 6, 4—6 not. h, 11, 12.
 Sensaos. II. 33 *suiv.*, 43, 47.
 Sérénus. III. 8; T. Art. 72.
 Seth, épith. de Typhon. I. 59, 45.
 Simon le Magicien. II. 20.
 Snachomaneus. III. 9.

Socrate. III. 8; T. Art. 71 not. L.
 Sophia des Valentinien. I. 40.
 Sôter. II. 56, 57, 46, 47.
 Tachénéphrétès, nom d'un bourg. III. 32.
 Tagès ou Thayès. III. 91, 98 not. b, 100, 104, 105, 110; T. Art. 46—51, 52, 53.
 Takéi. T. Art. 54.
 Tanapons ou Tnapotis (?). T. Art. 71.
 Taous. III. 91, 100; T. Art. 46—51, 52, 53.
 Tapamon. T. Art. 72.
 Tasemis. T. Art. 1.
 Tat. I. 69 not. b.
 Tathaut. III. 7, 9.
 Téephibis. III. 63; T. Art. 7, 8, 9, 10, 15 et not. e, 18, 19.
 Térutérus. III. 8; T. Art. 72.
 Thaëtis. III. 114.
 Thayès. Voyez *Tagès*.
 Thébaïde. (épistratégie de la). III. 31.
 Thennesis. T. Art. 1.
 Thinzmempôs. III. 7; T. Art. 71.
 Thoré. I. 14.
 Thoith. II. 49.
 « (quatre) I. 53.
 Timonique. III. 48, 52.
 Timoxène. T. Art. 57.
 Tkauthi. II. 43.
 Tpé ou Tiphé. II. 51, 56.
 Tphout. II. 47.
 Tsénamun. T. Art. 54.
 Tsenpachnumis. T. Art. 72.
 Typhon. I. 39, 41, 45.
 Typhoniums. III. 78.
 Valentin. I. 54.
 Zoïs. T. Art. 42, 43, 44.

III. I N D E X

D E S

EXPRESSIONS GRECQUES.

- αγορανομος. III. 51.
 αγωγή φωτός. I. 50 not. c.
 αγωγιμής. I. 50.
 αι pour ε. I. 11, 64, 78 b.
 αιετός. II. 12.
 αιμα· χαλκός του αιματος. III. 109.
 ακολουθεω. v. επακολουθεω.
 αλκιστός. II. 12.
 αλιεύς. III. 114.
 αλλαγή. T. Art. 13 not. c.
 αλλασσω. I. 16.
 ανάγειν τὴν ψυχὴν. I. 50 not. c.
 ανάγκαι θεῶν. I. 17.
 αναγράφειν. III. 29.
 ανα μεσον. III. 12.
 αναφαλακρός. III. 6.
 αναφαλαντός. III. 6.
 ανεμοί δ. I. 28, 29.
 ανευδοκιμητι. IH. 53.
 αντιγράφειν. III. 15, 98.
 απεχω. III. 110.
 αποκεφλιζω. I. 15.
 αποχή (?). III. 65.
 αργυριον επισημον. IH. 22.
 ασημον. III. 72.
 ασφιδελος. I. 51.
 αυταρχής. I. 50.
 αφέλε. III. 110.
 αφροσεληνον. I. 51.
 β. Sa forme hiératique. I. 65.
 βασιλικόν. (το) III. 78.
 γειτνες. III. 12, 31.
 γεωμετρία. III. 61.
 γλαυξ. II. 19.
 γρυπός ήσυχή. IH. 7.
 γυπαετός. II. 12.
 δεκατης. III. 14, 15.
 δερμα ελαφιον. I. 50.
 δεσμός θεῶν. I. 17 not. b.
 διαδοχος. III. 97.
 διαγραφή. III. 15.
 διαφυσίς. III. 12.
 διδυμαι. III. 84, 91.
 διοναπερον. I. 50.
 δοκιμαστής. III. 53.
 δούλος, en parlant d'un hiérodote.
 III. 86.
 δωσεται pour δοθησεται. III. 94.
 E. Conformation de cette lettre dans
 les papyrus. III. 13.
 E, Σ, Ω, leurs formes. II. 9.
 ε pour αι. I. 11, 64, 78 b.
 ε pour η. I. 64, 79 a.
 ε et ι non confondus. I. 78 a, 79 a.
 ει pour ι. IH. 109 not. a.
 ειληφαν pour ειληφασι. IH. 94.

ἐκβράσσω. I. 39, 40.
 εν pour προς. III. 82.
 εν κατοχη. III. 84.
 ἐνδοιοι σύμβολοι. II. 23.
 ἐξίωσις. I. 10.
 επακολουθεω. III. 65.
 επαφροδισια. III. 101.
 επενομασθης pour επωνομασθης. I. 40.
 επι. III. 29.
 επιγονη. III. 10, 18.
 ἐπίγονοι. III. 18.
 επιδεκατον. III. 64.
 επισκεπτεσθαι. III. 94.
 επιστατης κωμης. III. 5.
 « α των φυλακитων. III. 39.
 « α των ιερων. III. 88.
 ἐργάζομαι. I. 8.
 εργαστηριον. I. 8.
 ερυθραβαλαραση. I. 28.
 ἐρωδιός. II. 11, 12 not. a.
 ερωτος τελετη. I. 7.
 εσφραγισθη. III. 48.
 ευ pour εο. I. 81 b.
 ευφορβιου. I. 50.
 η pour ε. I. 64, 79 a.
 η et ι non confondus. I. 64.
 ηι, nombre. v. *abréviations*.
 ηδη, ηδη, ταχυ, ταχυ. I. 48.
 ης apres χωριον, etc. III. 11.
 ηλιογονον. I. 51.
 ηλιου (οφρυς). I. 51.
 ησυχη ενσιμος. III. 7.
 θ confondu avec le δ. III. 112.
 θ égyptien. I. 15.
 θεα, titre des reines. III. 4.
 θειον ακυρον. I. 50.
 θεομαντιον. I. 9.
 θι, nombre. v. *abréviations*.
 θιβυμαλος. I. 51.

ι et η non confondus. I. 64.
 ιερα, ιερεια. III. 4.
 ιεροδουλος. III. 85.
 ιερων ορος. I. 20.
 ιερωγλυφος. III. 76.
 ιωσις. I. 10.
 καμεινευται. III. 107.
 κατάγειν την ψυχην, — τοὺς θεούς. I.
 50 not. c.
 κατανδρα. III. 26, 27.
 κατεπιετο. I. 16.
 κατέχειν. III. 85.
 κατεχρησατο. I. 16.
 κατοικοι. III. 18.
 κατοχη (εν) III. 104.
 κατω. III. 4.
 κενεω. (ο εν τω) I. 39.
 κεραμιον. III. 52.
 κερατα δ. I. 28.
 κεφαλη. I. 25.
 κλαστος. III. 6.
 κοιнос. I. 40; III. 24, 27, 28, 29.
 « τοιχος. III. 11.
 κρατα. I. 19 not. c.
 κρινανθεμον. I. 51.
 κυκλος του κανθαρου. I. 11, 13, 14.
 κυριος. III. 7 *suiv.*
 κωμασια. III. 107.
 λ et ρ confondus ensemble. III. 112.
 λαοκριται. III. 28 not. a.
 λευκανθεμον. I. 51.
 λευκωσις. III. 72.
 λογος. I. 7, 8.
 μαγεια. II. 11.
 μαγνης. I. 51.
 μακνης. I. 51.
 μανεσια. I. 51.
 μαντεια. I. 9.
 « pour μαγεια. I. 45; II. 11.

μαντεοαετός. II, 16 *εμίν*.
μαχοπνευμα. I. 47, 81 *b*.
μεγιστε. I. 47, 78 *a*.
μεσουρανειν. I. 15.
μετασχισις (?). III. 56.
μετασχιστης. III. 56.
μετοχοι. III. 64.
νιτρική. III. 61.
νομισμα Πτολεμαικον. III. 22.
« Σεβαστων. III. 22 *not. a*.
νυκταιετός. II. 11.
νυκτικόραξ. II. 12.
ξανθός. III. 73.
ξανθωσις. III. 73.
o pour ω. I. 40.
οθονιον. I. 9; III. 108.
οικοδομος. III. 114.
ονειρειστον. I. 9.
ονειροπομπος. I. 8.
ονειρου αιτησις. I. 9.
όρος. I. 21.
οφρυς ηλίου. I. 51.
οφρυς C. I. 51.
πανλογον ου πανταλογον. III. 111.
παρά· οι παρα τινα. III. 96, 98.
παραδεισός. III. 61.
παρεδρος. I. 7.
παρ εκαστον, παρ εκαστω. III. 44.
πεπτερεως. I. 50.
περηθου. I. 50.
ποδος. I. 17.
πραγματευεσθαι. III. 64.
πραγματικος. III. 64.
πρακτωρ. III. 53, 62.
πραξις. I. 7, 26 *not. a*.
πρεσβυτερος της κωμης. III. 32.
προκεχειρισμενος. III. 61.
προσδων. (ο επι των) III. 62, 98.

προσρεπω. I. 38.
πυριφαη. I. 47, 78 *a*, 82 *a*.
ρησσω. I. 40.
σ, sa forme hiératique. I. 65.
σαλαματρα. I. 51.
σεληνογονον. I. 51.
σεληνεια (σεληνεια). III. 105.
σιδηρεωργος. III. 114.
σιτολογος. III. 56.
στατηρ· ως του στατηρός. III. 22.
στατηρειος (στατηρειος). III. 109.
στατηρειος. (χαλκους) III. 22.
στερεωμα. I. 30, 66, 67.
στοιχειά. I. 66.
στρατηγος. III. 97.
συγγενης. III. 92, 97.
συγγραφοφυλαξ. III. 21.
συνεσφραγισται. III. 48.
συνστρατιωτ. III. 59 *not. c*.
συνταξις. III. 87.
συστηναι. III. 8.
τ confondu avec le δ. III. 112.
ταμίας. III. 62.
ταμονιακη. I. 51.
ταφη. I. 38.
τελωνης. III. 15.
τεταχται. III. 14, 15.
τετανος. III. 5.
τετταρα θεμελια. I. 28.
τοπαρχια. III. 4.
υπογραφη. III. 8, 94.
υποδιοικητης. III. 61, 62, 93.
υποκατω. III. 4, 21.
υποκειται. III. 44, 48, 93, 102.
φυλακη. III. 4, 21.
χαλκανθον. I. 10.
χαλκους στατηρειος. III. 22.
χαμεμελον. I. 51.

χαρις — προς παντας ανθρωπους etc.

I. 18, 26.

χερσος. III. 61.

χηματίζω. III. 15, 100.

χρυσανθεμον. E. 51.

χρυσογραφια. II. 73.

ωνητρικον. III. 64.

ως. III. 22.

ωτα μεγαλα και αφεστηκωτα. III. 6.

IV. INDEX

DES

EXPRESSIONS ÉTRANGÈRES À LA LANGUE GRECQUE.

Groupe ou signe hiéroglyphique si-
gnifiant *ceci est l'aspect de* —. I. 56.

« « *écriture démotique*. I. 56.

« « *écriture grecque*. I. 56.

« « *établir*. I. 66.

« « *Mnévis*. II. 24.

« « *le monde*. I. 35.

« « *roi*. I. 65.

« « *τατ*. I. 67.

Groupe ou signe hiératique, signi-
fiant *αβρασαξ*. I. 64.

« « *αμουν*. I. 64.

« « *θαν*. I. 64.

« « *θανα*. I. 64.

« « *θαναθα*. I. 64.

« « *θυι...* I. 64.

« « *ιαυω*. I. 64.

« « *immortel, sacré, consacré*.
I. 55.

« « *roi*. I. 65.

« « *σαξ*. I. 64.

« « *τα ou τατ*. I. 67.

« « *tadjrout (établir)*. I. 67.

ΑΝΟΚ I. 44.

ΑΝΟΓ. I. 44.

ΑΠΕ. I. 46.

ερφει. I. 46.

ΙΩ. I. 46.

ΜΕΤΟΧΗΒ. I. 44.

ΟΧΑΒ. I. 44.

ΟΧΒΕ. I. 44 not. e.

ΟΧΗΒ. I. 44.

ΡΕΦΒΕΒΙ. I. 46.

ΤΟΧΒΕ. I. 44 not. e.

ΦΩΗ. I. 40.

ΦΩΡΧ. III. 78.

ΤΑΧΡΟ. I. 66.

ΤΑΧΡΗΟΧΤ. I. 66.

ΧΟΧ, terminaison. I. 46.

ΨΦΗΡ. I. 48.

ΨΠCΨ. I. 66.

ααα etc. I. 47.

αβεραμενθωου. I. 46.

αβλαναθαναλβα. I. 23.

αβραξας. I. 22, 24, 25.

αβρασαξ. I. 47, 58, 64, 65, 77 α.

αδωναι. I. 22, 47.

αεηιουω. I. 24, 27.

- ακραμμαχαμαρε. I. 23.
 ανοχ. I. 44.
 ανοχπαπιπε... I. 38, 43 *suin*.
 αρμιουθ. I. 81 a.
 αταστίται. III. 10, 108.
 ατονε. I. 81 b.
 αυω. I. 73 a.
 αχρεμπτω. I. 81 b, 82 b.
 βαλβηλ. I. 47.
 βαρβηλω. I. 47.
 βιβιου. I. 48.
 βραξασα pour αβραξας (?). II. 31.
 βρεξε. I. 24.
 εδικομτω. I. 81 b.
 εκομφθω. I. 81 b, 82 a, b.
 εκτουλα. I. 46.
 ελωμι. I. 47.
 ζβε. I. 48.
 ηεαω. I. 47.
 ηρουβιθου. I. 46.
 ηρρεφεδι. I. 46.
 θαναθα, θανα, θαν. I. 58, 64.
 θη... I. 58, 64.
 θυναβουνουν. III. 11.
 ιαεω. I. 76 a.
 ιαουουτ. I. 47, 73 a.
 ιαυω. I. 47, 54, 64.
 ιαω. I. 47.
 ιαων. I. 22.
 ιεων. I. 47.
 κερρη. I. 73 a.
 κεθουβα. I. 76 a.
 μετουβανες. I. 38, 43 *suin*.
 ναβριζοθ. I. 74 a.
 νησερα. I. 78 a.
 νασιρα. I. 78 a.
 νβραχρια. I. 74 a.
 νκαβαων. I. 74 a.
 νουιωθ. I. 81 a.
 ουεηωια. I. 47.
 πακεις. III. 10.
 παπιπε(του). I. 38, 43 *suin*.
 ρηξιχθω. I. 73 a.
 ρωψ. III. 78.
 σαβαω. I. 47, 73 a.
 σαβαωθ. I. 22, 59.
 σαβαουθ. I. 47.
 σαξ. I. 47, 64.
 στυριοω. III. 11.
 σφη. I. 48.
 ταβαω. I. 74 a.
 ταπλαειται. III. 10, 108.
 ταστας. I. 38.
 υα. I. 72 b.
 υακιε. I. 73 a.
 υη. I. 73 a.
 υου. I. 72 b.
 υουε. I. 72 b.
 υω. I. 73 a.
 φερσωι. III. 78.
 φηκλης. I. 51.
 φνουκεν. I. 74 a.
 φυων. I. 40.
 φωρει. I. 11.
 χνεωμ. I. 9.
 χωουχε. I. 81 a.
 abrasax. I. 24, 37, 50; II. 30.
 iao. I. 24; II. 51.
 paxcasa. II. 30.
 phersdi. III. 78.
 phorei. I. 14.
 ph-p-s-ph. I. 66.
 p-p-s-p. I. 66.
 rōps. III. 78.
 sabaoth. I. 24; II. 51.
 tadjrēout. I. 66.
 tadjro. I. 66, 67, 69.
 tadjrout. I. 67.

V. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES NON COMPRISES DANS LES INDEX PRÉCÉDENS.

Abécédaire. T. Art. 82.
 Abécédaire grecs. III. 111.
 Abréviations. (Fréquent usage des)
 III. 27.
 « « des papyrus et des inscriptions sur marbre. Manières dont elles sont formées. II. 10 not. b, 13.
 « « $\angle$ pour α . III. 13.
 « « $\Lambda\kappa\rho$ pour $\Lambda\kappa\rho\alpha\tau\omega\rho$ (?). III. 57.
 « « $\Lambda\mu$ pour $\Lambda\mu\mu\omega\nu\iota\omicron\varsigma$. III. 57.
 « « $\Lambda\mu\mu\omega\nu\iota\omicron\varsigma$. Voyez $\Lambda\pi\omicron\lambda\lambda\omega\nu\iota\omicron\varsigma$.
 « « $\angle$ avec une courbure pour $\alpha\pi$ III. 13.
 « « $\Lambda\pi[\omicron]\lambda\lambda\upsilon$ pour $\Lambda\pi\omicron\lambda\lambda\omega\nu\iota\omicron\varsigma$, ou p. e. pour $\Lambda\mu\alpha\omega\nu\iota\omicron\varsigma$. T. Art. 13 not. e.
 « « $\alpha\rho$, $\alpha\rho$, $\alpha\rho$ pour $\alpha\rho\tau\alpha\beta\eta$. III. 56, 110.
 « « $\alpha\rho$ pour $\alpha\rho\tau\alpha\beta\eta$ ou pour $\alpha\rho\gamma\upsilon\rho\iota\omicron\nu$. III. 57.
 « « α pour $\alpha\upsilon\tau\omicron\varsigma$. III. 56.
 « « Δ pour $\delta\epsilon\nu\alpha$. I. 38; II. 10.

Abréviations. δ pour $\delta\epsilon\kappa\alpha\tau\upsilon\varsigma$. III. 57.
 15, 16*; T. Art. 15 not. e.
 « « δ pour $\delta\rho\alpha\chi\mu\epsilon$ ou pour $\chi\alpha\lambda\kappa\upsilon\epsilon$. III. 54, 109, 110.
 « « $\angle$ et $\angle$ pour $\delta\rho\alpha\chi\mu\epsilon$. III. 110.
 « « μ pour $\mu\epsilon\tau\alpha\sigma\chi\iota\sigma\iota\varsigma$ (?). III. 56.
 « « η final exprimé par un tiret. I. 39.
 « « $\omicron\sigma\omicron\rho\omicron$ pour $\omicron\sigma\omicron\rho\omicron\epsilon\rho\iota\varsigma$. III. 27.
 « « η pour $\pi\eta\chi\epsilon\iota\varsigma$. III. 3*.
 « « $\pi\rho$ pour $\pi\rho\alpha\kappa\tau\omega\rho$ (?). III. 62.
 « « $\tau\alpha$, $\tau\alpha$, pour $\tau\alpha\lambda\alpha\nu\tau\omicron\nu$. III. 3*.
 « « $\tau\epsilon\lambda$. pour $\tau\epsilon\lambda\omicron\varsigma$. III. 15.
 « « τ pour $\tau\epsilon\rho\epsilon\nu\omicron\varsigma$. III. 62.
 « « $\tau\rho$ pour $\tau\rho\alpha\pi\epsilon\zeta\eta\varsigma$. III. 57, 62.
 « « σ ou ν pour $\Sigma\upsilon\eta\eta$. III. 56, 57.
 « « $\Psi\epsilon\nu\chi\upsilon\omicron$ pour $\Psi\epsilon\nu\chi\upsilon\omicron\beta\iota\varsigma$. III. 57.

Abréviations. Ψευχ pour Ψευχανισ. III. 15.

« « ∪ pour ω (v. ci-dessus Απολλωνιος). III. 13.

« « ∫ ou / pour ci. III. 56, 57, 110; T. Art. 15 not. e.

« « / pour addition, total. III. 110.

« «) pour soustraction, restant. III. 110.

« « < pour $\frac{1}{2}$. III. 110.

» « Γ² pour $3\frac{1}{2}$. III. 56.

« « ΑΧ pour $1\frac{1}{2}$. III. 16*.

« « ¶ pour 90. T. Art. 15. not. e.

« « Σ pour mille. III. 15.

« « Ϟ pour 3000. III. 16.

« « η pour 14; θ pour 18. (18; 19). III. 99.

« « Δ. X. inconnues. III. 56, 57, 58.

« « (Autres) inconnues. III. 108, 110.

Actes du gouvernement, comment portés à la connaissance des sujets. III. 45, 49, 100, 103.

Acte public. T. Art. 84.

Adamites. III. 108.

Affodille. I. 51.

Agogima. f. 26, 50.

Agoranomes. III. 5, 13, 21, 28, 51, 65.

« « de district. III. 21.

Aïeuls (Nom des) non exprimé. II. 35.

Aigle sur le dos du taureau Apis. II. 25.

Aimant. I. 51.

Alchymie. III. 65, 69.

Alphabet grec, adapté à la langue égyptienne. I. 62.

« « égyptien. III. 112.

« « hiératique entremêlé de lettres démotiques. III. 113.

« « mystérieux. I. 49.

Amis du roi. III. 91.

Ammoniac. I. 51.

Amour mystique ou magique. (Représentation et inauguration de l') I. 16, 17, 18.

Ancien du bourg. III. 32.

Anges. I. 16.

Apostilles apposées sur les suppliques. III. 92, 93, 94, 101.

Archaismes affectés. II. 5, 16.

Archentaphiaste. III. 20, 50, 51; T. p. 1 not. a.

Archiphylacites. III. 46.

Artabe. III. 57.

Arpentage. (Préposé à l') III. 61.

Ascalaphe. (hibou). II. 21.

Assarium. II. 13 *suiv.*

Astrologie. II. 54—57; III. 65.

Astrologiques. (Calculs) T. Art. 39.

Bains des temples de Sérapis. III. 83, 107.

Banquiers royaux. III. 53.

Barque (Arrêter la) du soleil. I. 41.

Bases. I. 66.

« V. quatre (Nombre de).

Basilidiens. I. 23.

Bélier. (Quatre têtes de) II. 51.

« (Dieu à quatre têtes de) I. 32.

Bois. I. 25.

Borboniens. I. 47.

Botanique. III. 65.

Brouillons d'actes égyptiens. III. 95.

- Bubo: oiseau de mauvais augure. II. 18 *suiv.*, 26.
- Byzantins. (Papyrus) III. 53.
- Cabinet de THOMS. (Recueil de planches du) II. 2, 4 not. a.
- Cachets sur les papyrus. v. *sceaux*.
- Cadastre. (Employés en chef du) III. 46.
- « « (Bordereau ou extrait du) III. 60.
- Caille. (Sang de) I. 9.
- Caisses de momies. v. *Sarcophages*.
- Calendrier égyptien, correspondant au calendrier macédonien. III. 40, 43, 44.
- Camomille. I. 51.
- Canopiques. (Vases, soi-disant) I. 33.
- Caractères mystérieux et magiques. I. 49.
- Carpocratens. I. 25.
- « « de Cyrène. II. 17.
- Cavernes. I. 22.
- Céramium. III. 53, 57.
- Cercle du scarabée. I. 13, 14.
- Certificats. III. 65.
- « « d'acquittement des contributions. III. 65.
- « « de propriété. III. 65.
- « « négatifs de vente. III. 65.
- Chalque d'un statère de poids. III. 109.
- « c'est la drachme de cuivre. III. 109.
- Changeurs de monnaie. III. 53.
- Charitésia. I. 26.
- Chat-huant. II. 5.
- Chevêche. II. 19.
- Chimie. (Étymologie de ce mot). III. 69.
- Chimie. (Livre de) T. Art. 40.
- Cholchytes. III. 26; T. p. 1 not. a; T. Art. 1 *suiv.*, et not. a; Art. 25 not. a, i.
- Chouette de Minerve. II. 18 *suiv.*, 27.
- Chrématistes. III. 33, 46.
- Chrysaetos. II. 12.
- Chrysanthémôn. I. 51.
- Cici. III. 87.
- Ciel (Représentations du) sur les zodiaques égyptiens. III. 54.
- Cieux. (Quatre parties de l'espace des) II. 51.
- Connaître. (Ne pas) I. 14.
- Constellations (Table des) et de leurs influences. II. 57.
- Contestation entre Paraschistes. T. Art. 26—28.
- « « sur un prêt de blé. T. Art. 63.
- « « sur la propriété d'une maison. T. Art. 1, 7—10, 15—17.
- « « sur une rente viagère. T. Art. 62.
- Contrat. T. Art. 34, 78, 79, 87—90, 91, 92.
- Contrats enregistrés au greffe d'un temple. T. Art. 59—61.
- « égyptiens: s'il faut les distinguer en ceux faits suivant le mode égyptien, et ceux faits à la manière grecque. III. 28 not. a.
- Contrat de vente de momies. III. 113.
- « « Voyez encore *vente; prêt; extraits des registres publics*.
- Contributions. III. 54, 57, 60, 61.
- « « (Certificat d'acquittement des) III. 65.
- « « dues par les temples au fisc. III. 108.

- Contrôleur. III. 98.
 Copies des actes égyptiens. III. 45, 49, 92, 93, 95, 96, 100, 103, 106.
 Corbeau (?) de la religion persane. II. 26.
 Cours du soleil dans l'hémisphère inférieur. I. 13 not. d.
 Crétois. III. 19.
 Crocodiles. (Huit) I. 33.
 Culte égyptien. (Changemens du) III. 79.
 Dariques. II. 27.
Dealbatio. III. 72.
 Décision. T. Art. 62.
 Dédications. Poids exprimé sur les objets dédiés. II. 13.
 « « prix, idem. II. 16.
 Déesse, titre des reines. III. 4.
 Dépêche administrative. T. Art. 20.
 Dépenses des temples de l'Égypte. III. 107.
 « pour travaux publics. T. Art. 58.
 Devins publics entretenus aux fraix de l'état à Athènes. II. 22.
 Dieu. (365 noms du grand) I. 24.
 District inférieur du nome Pathyrite. III. 5.
 « supérieur du même. III. 31.
 Divinités (Quatre) funéraires. I. 53.
 « « « présidant à la naissance de l'homme. I. 36.
 « « sur les sarcophages égyptiens. Leur nombre borné quelquefois par le manque d'espace. I. 50, 54, 55.
 Dixièmes des ventes. III. 15, 16, 31, 64.
 Docimaste. III. 53.
 Drachme d'argent. III. 109.
 « de cuivre; c'est le chalque. III. 109.
 Droit d'achat. III. 16, 31, 64.
 Droits pour le service religieux auprès des défunts. III. 26.
 Droit de vente. III. 16.
 Ecriture grecque des actes égyptiens. III. 52, 36 *bis*, 37, 38, 47, 55, 60, 66, 91, 101, 104, 105.
 « « allongée. I. 27; III. 66.
 v. aussi: *inscriptions sur pierre*.
 « des actes égyptiens faite par d'autres personnes pour les individus qui ne savaient pas écrire. III. 8.
 Écrivain. III. 103.
 Éléments. (Quatre) I. 29, 34, 66; II. 51.
 Elxaïtes. I. 25.
 Embaumeurs. III. 18, 61.
 Enregistrement des contrats démottiques au greffe. III. 5, 29, 94; T. Art. 20, 59—61.
 « « « au greffe d'un temple. T. Art. 59—61 not. a.
 « « « des contrats de vente. III. 94; T. Art. 13 not. e.
 Ensablemens de l'Égypte. I. 43.
 Envie. II. 30.
 Envoi d'une momie. T. Art. 25 et not. a.
 Epervier égyptien. (Tâches noires des yeux de l') II. 6.
 « « « (Culte rendu à l') II. 20.
 Epimélète. III. 92, 93, 103.
 « « des temples. III. 93, 96 103.

- Epistate d'un bourg. III. 5, 32.
 « d'un nome. III. 5, 98.
 « des Phylacites. III. 46.
 « d'un temple. III. 87.
 « des temples. III. 96.
 Epistolographes. III. 45, 46.
 Épistratège. III. 97.
 Épistratégie de Memphis. III. 101.
 Épistratégies de l'Égypte. III. 101
 not. a.
 Éponymes. (Prêtres) III. 28, 29.
 Erreurs de grammaire ou d'ortho-
 graphe dans les papyrus grecs d'É-
 gypte. III. 3, 4, 11, 12, 16, 109
 not. a.
 « de rédaction. III. 29, 47, 99,
 106, 108.
 États de recettes et de dépenses. T.
 Art. 46, 51.
 Euphorbe. I. 50.
 Évangiles. (Quatre) I. 35.
 Évangile des Simonien, intitulé : *les*
quatre coins et points cardinaux
du monde. I. 55.
 Exactions du fisc. T. Art. 50—52.
 Extraits d'actes égyptiens. III. 28.
 « de registres publics. T. Art.
 29, 36, 42—44.
Faecula vini. I. 51.
 Fisc royal. III. 87.
 Fragmens de poterie. Leur écriture
 et leur étude. III. 58.
 « « « avec écriture. T.
 Art. 67—70.
 Frère. III. 51, 84.
 Génies de l'Amenti (Quatre) II. 50.
 Gnostiques. I. 10 not. b, 23 not. b.
 « « Juifs. II. 20.
 « « (Typhon des) I. 45.
 Gnostiques. (Pierres) I. 44.
 « « (Livre de plomb des)
 II. 17.
 Grâce (Donner) pardevant le roi,
 pardevant les hommes. (Voyez *χα-
 ρις*). III. 51, 101.
 Grammate royal. III. 65, 96, 98,
 10.
 Grand-prêtres. III. 46, 49.
 Greffiers. III. 5.
 « « royaux. III. 46, 47.
 Gymnasiarques. III. 6.
 Hermonthite. (Nome). III. 30.
 Hibou. (Idées superstitieuses relatives
 au) II. 31.
 « égyptien. S'il avait un culte
 particulier. II. 20 et not. c.
 Hiératique entremêlé de démotique.
 I. 37.
 Hiérodulie. III. 7, 85, 86, 107.
 Huile. I. 25.
 « de sésame. III. 87.
 Huit. (Nombre d') I. 36.
 Hulotte. II. 6.
 Hypocaustes. III. 103.
 Hypocéphales. I. 33.
 Hypodioécète. III. 62, 93, 97, 98,
 103.
 Hypostratège. III. 32.
 Hypothèque. T. Art. 13, 42—44.
 Ibis. (Dieu à tête d') I. 9.
 Image de Christ. I. 25.
 Imprécations. T. Art. 54.
 Incubations. III. 105.
 Initiations privées. I. 20.
 Intendants des gardes frontières. III.
 47. v. aussi *épistate des phylaci-
 tes*.
 Intendants des temples. III. 46, 49.

- Intérêts pour la demeure. III. 22.
 « (Calcul des) III. 22.
 Inscription grecque la plus ancienne
 en Égypte. T. Art. 84 not. g.
 Inscriptions sur pierre en Égypte.
 Forme des lettres. I. 27 not. c.
 « « tauroboliques. I. 19 not. c.
 Jaspes. I. 24.
 Jugement. T. Art. 5, 15-17. Voyez
 aussi *Décision*.
 Jumelles. III. 84.
 « « du temple de Sarapis. Leur
 condition. III. 96.
 Jurisdiction. III. 5, 28 not. a, 52.
 « « exécution des sentences.
 III. 46, 47.
Lapis specularis. I. 51.
 Lepton. II. 15 not. a.
 Lettres. T. Art. 25 et not. a, 57,
 58.
 Litanie de prières. III. 112.
 Livre de plomb des Valentinien.
 I. 21.
 Lune. (Fête de la) III. 105.
 Lutteurs. III. 6.
 Magie. III. 65.
 Magiques. (Rituels) I. 4.
Magnésia. I. 51.
 Malédiction. (Formules de) I. 45.
 Manichéens. I. 24.
 Manuscrits chimiques. III. 70 *suiv.*
 Manumission. (Acte de) T. Art. 72.
 Marcosiens. I. 21, 25, 27, 47.
 Melanaëtos. II. 12.
 Menaces adressées aux génies. I. 18,
 19.
 Mères. (Enfants égyptiens issus de
 différentes) III. 10.
Metaschistes. III. 58.
 Mine. (Petite) monnaie de compte.
 III. 24.
 Misère. I. 26.
 Mithriaque (Bas-relief) du Louvre
 II. 26.
 Momies. (Ouverture des) II. 44 not. c.
 Momies grecques d'un tombeau de
 Gourna (Thèbes). II. 37.
 Montagne sacrée. I. 22.
 Monnaie d'or, d'argent, de cuivre,
 en Égypte. III. 23.
 « des Lagides. III. 109.
 « de cuivre en Grèce. II. 15.
 « des empereurs Romains. II.
 14.
 Monographie. III. 28.
 Mots non grecs. I. 22.
Natrum, natron. III. 20, 61.
 Nilomètre. (Prétendu) I. 30, 66,
 67, 69.
Noctua. II. 19.
 Nocturnes. (Apparitions) II. 51.
 Nomarques. III. 5.
 Nombres (Manière d'écrire les) en
 grec. III. 99.
 Nomes égyptiens à différentes épo-
 ques. III. 30.
 Nome Memphitique. III. 50, 91,
 92. V. encore *Hermonthite* etc.
 Noms des pères. (Variations dans les)
 III. 99.
 « propres passant du grand-père
 au petit-fils. III. 20.
 Oeil de l'épervier. I. 15.
 Officiers de la cour de seconde classe.
 III. 97.
 Ogdoade des dieux chez les Égyptiens.
 I. 33.
 « de Basilide et autres. I. 34, 55.

- Oiseau de Minerve. II. 18.
Oniropompi. I. 26.
 Ophites. I. 23, 42, 45.
 Originaux des actes égyptiens. III. 27, 28, 52, 92, 93, 100, 101, 103, 106.
 Orphiques. (Ogdoades des) I. 36 not. *a*.
 Ouvriers en cuir. III. 26.
 Paneratiastes. III. 6.
 Papyrus: endroits et circonstances de leur découverte. II. 41; III. 17; T. p. 1. not. *.
 « « grecs: leur antiquité. III. 89
 « « contenant des pièces administratives: raison qui les a fait conserver. T. Art. 20 not. *m*.
 « « nécessité de publier ceux en grec. III. 17.
 Paraschistes. T. p. 1 not. *a*; Art. 26 *suiv*.
 Parent du roi. III. 92, 97.
Paredri. I. 26.
 Pastophores. III. 26, 107; T. Art. 25 not. *i*, 30 *suiv*.
 Pathyrite: nome. III. 5, 30, 51.
 Peau de cerf. I. 50, 52.
 Périthèbe: nome. I. 5.
 Philtres. I. 26.
 Phrourarques. III. 46.
Phrygiones. III. 10
 Pièces administratives. T. Art. 38 et not. *m*, 65, 66, 73—76.
 « ecclésiastiques, v. *pièces administratives*.
 Pièces produites dans un procès. T. Art. 18—20.
 Pierres gnostiques. I. 44.
 Plaintes. T. Art. 24, 30—32. 52, 53.
 Plantes: leur usage dans l'astronomie ou dans l'alchimie. I. 52.
 Platoniciens (nouveaux): leurs ogdoades. I. 36 not. *a*.
 Plomb (Livre de) des gnostiques. II. 17.
 Poids exprimé sur les objets dédiés. II. 13.
 Poivre. I. 50.
 Poterie. v. *Fragmens*.
Practores: leur registre. III. 62.
 Préposé à l'arpentage. III. 61.
 Présages fortuits. II. 22.
 « « tirés de la nourriture des animaux. II. 22, 23.
 Prêt. III. 18, 21; T. Art. 2, 13 (?), 45, 63.
 Prêtres éponymes. III. 28, 29.
 Prix exprimé sur les objets dédiés (?). II. 16.
 Procédure grecque en Egypte. II. 35.
 Procès. (Pièces produites dans un) T. Art. 18—20.
 Produit de la lune. I. 51.
 « du soleil. I. 51.
 Prostate d'un temple. III. 89.
 Protocoles. III. 27, 29.
 Pythagoriciens. (Nouveaux) I. 10. not. *b*.
 Quadrans. II. 15 not. *a*.
 Quatre. (Nombre de) I. 28—56, 66, 67; II. 16, 20, 51.
 Quart en-sus. (Entier avec un) III. 17.
 Quittances. T. Art. 46—51, 66, 67—70, 77, 85, 86.
 Rames. (Quatre) I. 53.

- Recettes. v. *États*.
 Receveurs. III. 46, 62, 98.
 Receveur du dixième. III. 16.
 Récit fabuleux concernant Néctonabo.
 T. Art. 64.
 Redevances accordées aux temples par les rois d'Égypte. III. 87, 102;
 T. Art. 46—51.
 « « leur échéance. III. 102.
 « « arriérées. III. 87, 88, 91—103.
 Regard. (Mauvais) II. 30.
 Registre de recettes et dépenses. III. 112.
 Registres publics. v. *Extraits*.
 Rescrits royaux en Égypte. III. 37.
 Voyez encore *Actes du gouvernement*.
 « « « et autres. T. Art. 46—51, 55—57.
 Revenus de l'Égypte. v. *νῆρην*.
 Rituels funéraires. II. 57.
 « « « (dernière division ou section des) I. 31, 33 not. b. II. 25.
 « « « (section pénultième des) I. 31.
 « « « représentant le cours du soleil dans l'hémisphère inférieur, l'occident ou l'ament. I. 13 not. d.
 « magiques. T. Art. 41, 81.
 Salamandre. I. 51.
 Sarcophages de momies préparés d'avance. II. 53, 55.
 Scarabée. (Textes relatifs au) I. 11, 14, 41.
 « sur la langue d'Apis. II. 25.
 Scarabées à tête de serpent (?). II. 50.
 « « (Trois) avec 3 oiseaux et 3 chevreaux. I. 48.
 Sceaux ou cachets des papyrus. III. 3, 18, 38, 49.
 Secrétaire-fermier des droits. III. 15.
 Sel. I. 25.
 Sélénite. I. 51.
 Sentences de juges apposées aux minutes des mémoires. III. 94.
 Sept. (Nombre de) I. 36.
 Serpens. (Quatre) II. 51.
 Serpent. (Petit) V. *Signe déterminatif des noms démotiques etc.*
 « (Dieu à tête de) I. 9.
 Servitude de la glèbe. III. 7.
 Signe déterminatif des mots démotiques etc. (petit serpent). I. 37, 43, 54, 56, 59.
 Signalement des parties contractantes. III. 5, 99.
 Simoniens. I. 25.
Sitologus. III. 58.
 Soleil. (Sourcil du) I. 51.
 « (Produit du) I. 51.
 Songes. III. 105; T. Art. 46—51.
 Voyez aussi *Récit fabuleux*.
 Soufre natif. I. 50.
 Sourcil de la lune. I. 51.
 « du soleil. I. 51.
 Sous-intendant des finances. III. 95.
 Suppliques. T. Art. 46—51, 52, 53, 55—57.
 Statère. III. 22.
 « d'or. III. 22, 23.
 Stratèges. III. 5, 33, 44, 45, 46, 49; 50, 52, 91, 92, 97, 98, 103.

- Stratèges de la Thébaidé (?). III. 92.
Strix passerina. II. 19.
 Syngrophophylax. III. 21.
 Tabernacle. (Quatre faces du) I. 34.
 Talent d'or. (Petit) III. 24.
 Talismans. I. 48.
 Taricheate. III. 28, 51, 124; T. p. 1
 not. a.
 Tartre. I. 51.
Tau ansatum. I. 58.
Tetractys. I. 34.
 Tétrade des dieux chez les Égyptiens.
 I. 33.
 « « de Valentin et de Marcus.
 I. 54.
Tetragrammaton. I. 54.
 Thaumaturges. III. 77.
Tithymalus. I. 51, 52 not. b.
 Toile de momie (de Sôter?). II. 45.
 Tombeau gréco-égyptien: son con-
 tenu. II. 87.
 Toparques. III. 4.
 Tortue chez les égyptiens. II. 51.
 Transaction. T. Art. 7—10.
 Transcriptions (Usage des) du pa-
 pyrus ANAST. N° 65. I. 63.
 Trépézites. III. 53, 62.
 Travaux publics. T. Art. 65.
 Triades des divinités égyptiennes.
 III. 79.
 Tutelle légitime. III. 7 *suiv.*
 Valentiniens. I. 23.
 Vente d'une maison. T. Art. 71.
 « (Contrat de) de momies, et de
 droits relatifs aux momies. III. 26,
 31; T. Art. 4—6, 11, 12, 21, 32.
 « de terrain. T. Art. 14, 18.
 19, 21, 22, 33, 35.
 « (Contrat de) T. Art. 13 *not. c*,
 23.
 Vents. (Quatre) I. 55.
 Vérificateur de denrées céréales. III.
 58.
 Victoires. II. 7, 23.
 Vide. I. 45. v. aussi: *xyso* (c. 87).
 Violation de tombeaux. T. Art. 24.
 Vocabulaire. T. Art. 83.
 Voyelles de la langue égyptienne. I.
 47, 61 *suiv.*; III. 5.
 Yeux. (Amulettes égyptiens représen-
 tant des). II. 24.
 « d'épervier. II. 6, 24.
 Zodiaque de la caisse de momie de
 Pétéménoph et de Senisat. II. 33,
 34, 49, 53.
 Zodiaques égyptiens: leur bissection.
 II. 54.
 « « sont de l'époque romaine.
 II. 54, 56.
 « « sont-ils, ou non, de nature
 astrologique? III. 54, 56, 57.
 « « simple accessoire de la re-
 présentation du ciel. II. 57.
 Zones. (Quatre) I. 32, 35, 66.

A P P E N D I C E.
PAPYRUS BILINGUE, ET LIVRE MAGIQUE,
POSTÉRIEUREMENT REÇUS.

On se rappellera que nous avons dit que, dans le paquet qui contenait le papyrus N^o. 75, c'est-à-dire le rituel *bilingue*, ou *grec*, il s'est trouvé des fragmens parfaitement semblables au papyrus N^o. 65, celui à *transcriptions*, que nous ne jugions pas cependant pouvoir lui appartenir, parce que ce papyrus-ci avait été roulé et que les fragmens avaient été pliés à plat. Ces fragmens furent marqués N^o. 75 *a*. Nous conjecturâmes alors que le supplément du papyrus N^o. 75 promis par M. D'ANASTASY se rapporterait seulement à ces fragmens, N^o. 75 *a*, et, jusqu'à la réception de ce supplément, nous crûmes devoir nous abstenir de toutes conjectures ultérieures. L'*Avertissement* en tête de ces lettres contient tout ce qu'il importe de savoir relativement à l'arrivée de ces fragmens à Leide.

Mais il s'est trouvé que le paquet en question du supplément contient des pièces qui sont également de deux différens genres et en tout semblables aux deux différens échantillons contenus dans le paquet primitif.

D'abord j'y ai trouvé des fragmens absolument ressemblans à ceux côtés N^o. 75 *a*; et, en second lieu, j'ai découvert la seconde partie du papyrus principal N^o. 75, partie qui surpasse en longueur celle que le musée possédait déjà. Quant aux fragmens coïncidens avec ceux du N^o. 75 *a*, une inspection scrupuleuse me fait croire, presque jusqu'à entière conviction, que les uns et les autres ont jadis réellement fait partie du N^o. 65, le rituel à *transcriptions*, dont j'avais d'abord cru devoir les séparer: il est probable que les traces d'une plissure à plat que j'avais vues, étaient récentes. Les nou-

veaux fragmens constituent la partie intermédiaire entre ceux précédemment acquis, N° 75a, et le commencement, à main droite, du N° 65; mais il reste des lacunes. Le rapport de ces fragmens au papyrus principal donne au total une longueur de 3^m. 67., (11 p. 8. pouces). Comme parmi les fragmens précédemment acquis il s'en trouvait un en blanc, qui formait apparemment le commencement du papyrus, il est fort probable que le musée possède maintenant le papyrus en entier, à quelques fragmens près, qui remplissaient les lacunes dont nous avons parlé.

Ces nouveaux fragmens ont encore offert une augmentation de mots *démotiques* avec leurs *transcriptions en grec*; ces exemples toutefois, qui sont en petit nombre, n'apportent aucun changement à notre alphabet *démotique*, planche A.

Mais la circonstance même que deux fois des fragmens du papyrus N° 65 se trouvent confondus dans un paquet avec des parties majeures du N° 75, avec lesquelles il est par conséquent probable qu'ils ont été deux fois vendus ensemble par les Arabes, fait soupçonner que ces deux papyrus magiques N° 65 et 75 ont fait partie d'une même découverte et qu'ils ont entre eux une relation intime. Parmi les papyrus contenant des actes publics, des documens relatifs à une même affaire ou à une même personne se sont trouvés plus d'une fois réunis (a). Cette idée, relativement aux deux rituels N° 65 et 75, est changée presque en une entière certitude par la conformité du contenu de la moitié du papyrus N° 75 à présent acquise, avec le papyrus N° 65, comme nous allons bientôt le voir.

Il y a plus. Le *manuscrit grec en forme de livre*, qui occupe le premier rang dans le cadeau de M. d'ANASTASY, et que je désignerai sous le N° 76, est un troisième *rituel magique* reposant d'une manière plus prononcée sur des idées astrologiques. Ce livre ressemble beaucoup au livre chimique N° 66; et le papyrus qui suit ce dernier par ordre de numéros, le N° 67, contenant le songe du roi *Nectonabo*, offre encore lui-même des récits de magie. Ainsi, abstraction faite de toute autre circonstance, il serait très-probable que les trois papyrus qui se suivent, N° 65, 66 et 67, avec les N° 75 et 76, eussent fait partie d'une même découverte, d'un seul et même dépôt: supposition qui repose non seulement sur la ressemblance de leur

(a) Voyez par exemple *III^e Lettre* p. 35, 48.

leur contenu, mais encore sur la continuation de leurs numéros, qui, ainsi que nous l'avons remarqué (a), indique souvent sur le catalogue de M. D'ANASTASY une découverte simultanée. Il n'y aurait que le papyrus N°. 67, dont la découverte avec les autres trouvés à Thèbes est plus sujette à des doutes. Le catalogue l'indique comme originaire de *Memphis*, et dans un doute pareil je ne saurais dire de quel côté doit pencher la balance. Quoi qu'il en soit, les Arabes ont trouvé le moyen de vendre à trois différentes reprises à M. D'ANASTASY des fractions de leur trouvaille. La première fois les N°. 65 et 66, avec ou sans le N°. 67 : la deuxième fois le numéro 75, première partie déjà décrite, avec des fragmens du numéro 65, contenus l'un aussi bien que les autres au 3^e. supplément du catalogue original de M. D'ANASTASY; et enfin la deuxième partie du N°. 75, avec d'autres fragmens du N°. 65, et avec le livre magique N°. 76.

Il s'agira dans la suite de découvrir si les papyrus et fragmens coptes contenus dans la série du N°. 8 au N°. 13, et dont l'origine n'est pas indiquée, appartiennent encore au même genre de documens, et peut-être au même dépôt ancien. Le contenu du N°. 9, qui est un livre copte sur papyrus, relié en peau, me paraît être de nature gnostique. Mais c'est l'objet de recherches qu'il faut remettre à un autre moment.

La moitié du papyrus N°. 75 que le musée vient de recevoir, réunie à celle qu'il possédait déjà, lui donne une longueur d'environ 3^m. 50. c'est-à-dire à-peu-près égale à celle du papyrus N°. 65. Il contient maintenant 13 colonnes de texte grec qui se suit sans aucune interruption, quoique les jointures des deux moitiés ne se raccordent pas parfaitement. Il paraît que le papyrus a été séparé en deux par le moyen d'un instrument tranchant, mais d'une manière rude, de sorte que de part et d'autre des parcelles ont été enlevées (b).

(a) *I^{re} Lettre*, p. 44.

(b) Je citerai désormais la 2^e partie de ce papyrus comme ne faisant qu'un seul corps avec la 1^{re}, et par conséquent en continuant l'indication des colonnes. Mais comme il a paru nécessaire à cette occasion de coller le tout sur papier transparent, il a fallu, à propos de cette opération, enlever toutes les parcelles de papyrus qui couvraient l'écriture du revers et qui avaient été employées anciennement à la réparation des fentes qu'il avait reçues (*I^{re} Lettre*, p. 5). Ces parcelles ne se trouvaient pas en moindre nombre sur la deuxième moitié que sur la première. Il s'est découvert que quelques unes de ces particules mêmes contenaient des caractères égyptiens. Au reste le collage a mieux fait paraître plusieurs passages de la première partie et a contribué pour sa part aux corrections qui seront présentées dans cette *appendice*, ou conjointement avec les autres additions.

Le papyrus doit avoir été plié en commençant des deux bouts et en allant vers le milieu en sens opposé, à peu près comme un portefeuille de poche : la moitié récemment acquise se développant de gauche à droite, précisément d'une manière opposée à l'autre. Il se pourrait que le papyrus N^o. 65 qui formait un rouleau, eût été découvert en dedans de cette sorte de portefeuille et que cette circonstance eût occasionné la confusion de quelques fragments du N^o. 65 avec les deux moitiés du N^o. 75. Au reste le rituel N^o. 75, tout comme son pareil N^o. 65, me paraît être maintenant en entier, sauf quelques parcelles des deux extrémités, qui ont évidemment souffert.

Ce qui au premier abord me frappa le plus, ce fut de trouver que non seulement l'extrémité droite de cette nouvelle partie se terminait, comme l'autre bout, en quatre colonnes d'écriture égyptienne, mais que cette écriture contenait, tout comme le N^o. 65, des mots en *démotique* avec des *transcriptions grecques*. Voilà l'un des points de rapport les plus saillants du *rituel grec* avec celui dit à *transcriptions*. D'autres s'expliqueront après l'exposé du contenu du texte grec.

On se rappelle encore que la 13^e section du papyrus 75 que nous avons décrite I^e *Lettre*, p. 10. contenait le commencement d'une recette pour la confection d'un *anneau dont la vertu fait réussir toute entreprise et porte bonheur*. Cette section se continue sur les deux colonnes suivantes : elle contient encore les cérémonies propres à l'inauguration de ce précieux talisman. A la colonne 8, et aux suivantes on trouve une recette et une inauguration pareilles, pour un autre anneau de même genre.

Une section suivante (que je ne numérote pas encore, pour éviter toute confusion), colonne 11, contient, sous le nom de *Démocrite*, une table en chiffres pour pronostiquer par des calculs la vie ou la mort d'un malade. Le titre porte *Δημοκρίτου σφαίρα*.

Vient ensuite (même colonne) une formule pour causer une *séparation entre époux, ou entre autres personnes*. Cette section a pour épigraphe *διασπορά*, *moyen de séparation*. On pourrait la classer parmi les *misères*, les *moyens d'exciter la haine*, dont parlent les pères de l'église, mais dont nous avons dit que nos papyrus ne contiennent point d'exemple.

Même colonne et suivante, *αγρυπνιτικόν*, formules pour causer des *insomnies à une personne jusqu'à ce qu'elle en meure*.

Dans ce passage et dans quelques-unes des colonnes égyptiennes à main

gauche on voit insérés quelques dessins de divinités d'origine incontestablement égyptienne. Nous reviendrons à l'un d'eux.

Col. 12. *προς επιχαρειν ναι φησιν διαπνους.* Lisez *επιχαρειαν*. Pour être aimable et avoir des amis à toujours. Ce remède est composé de plantes, de minéraux, et de lettres magiques telles qu'en offre le papyrus 65.

Enfin, même colonne, et suivante, des explications de noms mystiques de plantes et d'autres objets, tirées, à ce que dit l'auteur, d'écrits occultes. Il me paraît que ce sont des fictions grossières; mais il est constant que plusieurs de ces noms sont les mêmes que ceux que nous avons décrits comme existant au revers du papyrus N^o 65 (Voyez I^e Lettre, p. 52.) et qu'ils sont rangés dans un ordre semblable. Voilà un second et curieux rapprochement.

Mais ce qui est le plus concluant, c'est que la formule de séparation, que nous venons de mentionner, est presque la même formule que le deuxième texte grec du papyrus 65, contenant une invocation à *Typhon*, pour causer du malheur à quelqu'un (I^e Lettre p. 39); que cette formule de séparation se retrouve, à ce qu'il paraît, deux fois dans les colonnes égyptiennes de la partie récemment acquise, témoins les mots démotiques à transcriptions grecques qui représentent les mêmes épithètes de *Typhon* que celles que la formule renferme; et que la formule reparait une quatrième fois en grec et sous une forme encore plus ressemblante, quoique mutilée, insérée dans ces mêmes colonnes égyptiennes.

Tous ces rapprochemens, et sur-tout le dernier, doivent nous conduire à l'importante conjecture que le texte grec du rituel N^o 75 et le texte égyptien du rituel à transcriptions N^o 65 disent à peu près la même chose, et que l'un pourra aider à déchiffrer l'autre (a).

Je trouve pareillement confirmée la supposition précédemment émise (I^e Lettre, p. 46.) que l'invocation grecque à *Typhon* du papyrus N^o 65 n'est que la traduction par extrait d'une colonne égyptienne qui la précède. J'a-

(a) Il y a encore quelques autres rapprochemens, mais plus faibles, à faire ressortir. Ainsi le papyrus N^o 75 contient (9^e colonne l. 10) les mots: *μασκελλωθ, ορεοβαζαγρα, ρησιχθων, πυριπηγανυε*, qui se retrouvent placés ensemble parmi les mots à transcriptions du rituel N^o 65 (col. 6. du revers). Le même rituel présente encore à la dernière colonne égyptienne, à côté d'une image à peu près méconnaissable, les noms *φρουκη, θουχαρ, σουχαρ, σαβαχαρ*, qui se lisent également dans le livre magique N^o 76 (p. 18. l. 15.) Au reste l'on reconnaît dans la première de ces citations les mots *ορεοβάσσαρα* et *ρησιχθων*, épithètes de Bacchus orphique (ORPH. II. XLIX. 5; LI. 9) tout comme on rencontre dans les papyrus N^o 75 et 76, quelques autres allusions passagères, aux mêmes orphiques.

vais fondé cette supposition sur la circonstance que je croyais trouver à plusieurs reprises dans ce texte égyptien l'expression $\delta\delta\epsilon\upsilon\alpha$, $\delta\delta\epsilon\upsilon\alpha$, écrite par l'abréviation grecque $\Delta\ldots\Delta$. Cette même circonstance se retrouve très-fréquemment au papyrus N^o. 75 dans le texte égyptien précité de la formule de *séparation*. Seulement il est probable, d'après les versions existantes, qu'il signifie $\delta\Delta\tau\eta\varsigma\Delta$, *un tel, fils d'une telle*, et non, comme je l'avais cru d'abord, *un tel ou une telle*.

De cette manière les élémens pour une étude du texte égyptien s'accroissent. Mais il ne faut pas perdre de vue, que nous ne considérons encore ces coïncidences entre l'égyptien et le grec, que comme des versions éloignées. Les divergences qui existent dans les trois textes grecs de la formule, soit *d'imprécation*, soit de *séparation*, indiquent clairement qu'il ne faudra pas, à plus forte raison, chercher dans le texte égyptien une identité littérale avec ce que nous trouvons en grec.

Quant à la nature générale du papyrus N^o. 75, à la secte qu'il rappelle, et à son âge, qui dépend en quelque sorte des deux questions précédentes, les idées que m'a suggérées la partie précédemment acquise se confirment par la partie qui vient d'y être ajoutée. Il est assez clair que le texte a été composé sous l'influence de la doctrine de *Marcus*. Le livre sur papyrus N^o. 76, se rapporte, comme nous le verrons, directement et uniquement au *grand nom*. Notre papyrus N^o. 75, diffère d'une manière sensible de ce livre en ce qu'il donne des recettes *de tout genre* pour des opérations magiques, et que le *grand nom* n'entre qu'accidentellement dans la composition de ces recettes. Le grand nom doit être celui du *premier être*, $\delta\pi\rho\tau\acute{\omicron}\tau\omega\rho$, le *premier père*, expression que consacre le rituel qui nous occupe N^o. 75 (col. 7. l. 26.) et que nous ont conservée les fragmens du système de *Marcus*, qui se trouvent chez les auteurs ecclésiastiques (a). Au reste la 7^e et la 8^e colonne adressent à ce premier père, comme créateur de l'univers, une hymne d'une quinzaine de vers hexamètres dans le genre des hymnes orphiques, et qui aurait fort bien pu se faire entendre de la bouche d'un chrétien orthodoxe. Cependant il est assez probable que presque tous les passages qui contiennent l'expression *celui qui tient les quatre bases, celui qui agit les vents des quatre coins du monde*, etc. que nous avons cités dans la 1^{re} Lettre (p. 28, 29.) se rap-

(a) IRENAEUS, I. 10. §. 2, 4; 16; EPIPH. Haer. XXXIV. c. 5, 7, 18.

portent à ce *premier père*, et conséquemment, que c'est au nom de ce *premier père* que les génies inférieurs sont conjurés, et qu'on les menace s'ils refusent d'obtempérer. Ces passages tiennent ainsi, par l'idée fondamentale, au gnosticisme de *Marcus*; mais les dites expressions n'en sont pas moins puisées dans l'ancienne théologie égyptienne. Ces mêmes expressions se retrouvent également dans la 2^e partie du rituel N^o. 75, et dans le livre N^o. 76 (a): elles sont parcellément confondues avec une foule d'autres idées qui sont décidément égyptiennes, ou judaïques, grecques, orphiques et autres. Les 365 *noms du grand dieu* dont j'ai parlé (1^{re} Lettre, p. 24.) se reproduisent dans le livre N^o. 76, sous cette forme: *les 365 dieux*; mais ces êtres ne paraissent que d'une manière subordonnée.

Une seule circonstance paraît encore donner une indication de date à notre rituel. Le catalogue, que nous avons cité, de noms soi-disant mystiques de plantes, emploie l'expression *ερμηνευματα —ως εχωντο α ιερογραμματισ, explanations* (ou peut-être *homonymes mystérieux*) dont se servaient les *hiérogammates*. Il me paraît que cette expression n'aurait pas pu s'employer à une époque où le culte égyptien se maintenait encore à côté des nouvelles sectes. Le reste de cette phrase est également au tems imparfait. Or quoique personne probablement ne puisse assigner aux différentes mutations qu'a subies le culte égyptien, peu avant l'introduction du christianisme, des dates bien précises, je crois qu'en général l'âge que nous avons assigné aux deux rituels magiques N^o. 65 et 75, celui de *la première moitié du III^e siècle*, se trouvera, par cette observation, assez bien confirmé.

Il est tems de passer à la description du livre sur papyrus N^o 76.

Ce livre que M. D'ANASTASY décrit comme paraissant être » un traité d'astrologie" est un peu plus petit que le livre chimique N^o. 66 (*III^e Lettre Art. XI.*) auquel il ressemble d'ailleurs beaucoup quant à la forme. Il consiste en *six* feuilles entières et une *demie*, formant *treize* feuillets et contenant 25 pages d'écriture. Le tout est couvert d'une feuille de papyrus non écrite et non comprise dans ce calcul. L'écriture, la même à peu près que celle du livre précité, est extrêmement serrée, de sorte qu'il y a des pages qui contiennent jusqu'à 52 lignes.

Le livre est divisé en deux parties, dont la 2^e est une répétition un peu

(a) Pap. 75. col. 7. l. 27; Pap. 76. p. 8. l. 16.; p. 17. l. 14. etc.

plus étendue, sous quelques rapports, que la première, qui ne va que jusqu'à la 8^e page.

On sait que les Marcosiens avaient une foule d'écrits supposés (a), et qu'ils citaient en outre, à l'instar d'autres gnostiques, les livres du vieux testament (b), et en effet notre livre est intitulé *le saint livre*, appelé *la huitième Monade de Moïse*. Dans le texte même il est appelé quelquefois simplement *la Monade*. J'y trouve encore la dénomination de *la clef de Moïse*, qui pourrait bien cependant n'appartenir qu'à l'une des sections. Enfin le livre porte ailleurs l'épithète de ἀποκρυφός, *secret*, *apocryphe*.

Il me paraît que ce nom de *Monade* fait allusion à l'être cosmogonique que plusieurs des sectes gnostiques plaçaient de différentes manières à la tête de la création et dont les pères de l'église font également mention en plusieurs endroits (c), dans l'exposition de la doctrine de *Marcus*. Quant à l'épithète de *huitième* qui semblerait au premier abord indiquer le nombre du livre, je pense qu'elle se rapporte à l'ogdoade dont nous allons parler, et qui pourrait être dans ce système l'addition mystique du nombre *un*, celui, apparemment, du *premier père*, avec le nombre des *sept planètes* représentées par les *sept voyelles* de la langue grecque. C'est de pareils calculs mystérieux que se compose en grande partie la doctrine de *Marcus*. Ce titre de *huitième* se lit encore plus d'une fois dans notre livre, comme à la fin de la première partie, et dans le corps du texte de la seconde. Je ne dissimule pas que la souscription à la fin de la 2^e partie paraît être Μουσεως αποκρυφός ἡ δεκάτη (d), ce qui signifie à la lettre *livre secret de Moïse*, 8^e, *le dixième*; mais comme l'autre leçon est constante, et que, surtout, le nombre intermédiaire *neuvième* ne se rencontre nulle part, je serais tenté de croire que le copiste ou le réviseur, dont l'ignorance est visible dans toutes les pages, en prononçant la lettre numérique ἥτα (η), *huit*, comme ἰῶτα (ι), *dix*, s'est trompé également dans sa valeur. Le contenu de ce livre est exprimé dans le reste de l'intitulé: περὶ τοῦ □ (i. e. ἐνόςματος) τοῦ ἁγίου, *relatif au saint nom*.

(a) IRENAEUS, I. 17; EPIPH. Haer. XXXIV. c. 18.

(b) IRENAEUS, I. I. c. 15; EPIPH. I. I. c. 15.

(c) IRENAEUS, I. 12, 13 pr.; cf. NEANDER, Gnost. Syst. p. 169.

(d) Notez que la lettre η surmontée d'un petit trait est numérique, et qu'elle ne représente par conséquent pas l'article.

En effet le livre comprend une initiation, *αλειτουργία* (a) : aux mystères de ce *saint nom*, appelé aussi le *grand nom*, ou le *nom*, suivie d'une série d'opérations magiques pour lesquelles ce saint nom peut être employé, apparemment par les initiés seuls. Ces opérations diffèrent de celles contenues dans le rituel N°. 75, en ce qu'elles ne supposent l'invocation d'aucun autre génie secondaire, et qu'elles n'emploient point de menaces pour les forcer à obéir. Néanmoins elles ont toutes les mêmes intentions que les cérémonies magiques du dit rituel.

Le *saint nom*, le *grand nom*, à ce qu'il paraît, est celui du *premier père* qui y est ordinairement nommé *dieu* par excellence. L'appellation marcosienne de *πρωτότης*, à la vérité, que nous avons trouvée dans le rituel N°. 75, ne s'y rencontre pas expressément; mais on y lit, outre plusieurs autres descriptions à peu près équivalentes, que les bornes de cette appendice ne nous permettent pas d'exposer, le *grand nom qui est l'ogdoade* (b).

Mais ce saint nom est composé des sept voyelles grecques, et il me semble que ces 7 caractères correspondent chacun à l'une des planètes. En effet, dans la cérémonie préparatoire qui ouvre le premier livre, il est ordonné de préparer une table avec les encens d'une nature correspondante à *dieu*, et ces encens, au nombre de sept, sont attribués chacun à l'une des planètes en particulier: circonstance qui rappelle encore les épigraphes des hymnes orphiques.

Ce livre est donc, bien plus directement que le rituel N°. 75, basé sur des idées astrologiques. On y enjoint de commencer par l'invocation des dieux ou régens des heures, de ceux des jours de la semaine et en particulier de celui du jour auquel se fait la cérémonie. Un passage même assez étendu de la seconde partie contient une évocation d'une divinité (ou du *grand-être* lui-même) qui apprendra, à celui qui fait la cérémonie, son horoscope, lui prédira ses destinées, et en cas qu'elles soient mauvaises les changera en bonnes. Il est assez constant, par les pères de l'église, que *Marcus* a renfermé quelques-unes des idées astrologiques en vogue de son tems dans le système qu'il proposait (c).

Au reste l'une des prières adressées à la divinité contient une cosmogonie singulière, ou, comme le texte l'appelle, *cosmopée*, qui correspond encore

(a) Pag. 6. l. 18. etc. à la fin de la description de toutes les cérémonies dont elle se compose.

(c) P. 17. l. 6. Voyez sur les ogdoades des gnostiques, *1^{re} Lettre*, p. 34.

(b) *IRENÆUS* I. 14; *EPIPH.* *Haer.* XXXIV. 14.

assez bien à ce que nous savons d'ailleurs de la doctrine de *Marcus*.

» Les 7 cieux (ou les 7 anges). » disait ce sectaire (a) » ont proféré, chacun » à son tour, une des 7 voyelles (de la langue grecque) et ces 7 puissances » réunissent leurs sons et célèbrent celui à qui elles doivent leur origine : » la gloire de ce son réuni monte vers le *premier père* (τὸν πρῶτόγονον) et la » résonance de cette glorification, portée vers la terre, est devenue la for- » matrice et la génératrice de ce qui est sur terre. »

Dans le livre qui nous occupe, les êtres qui, avec dieu, existaient avant le monde, ont chanté les louanges de dieu chacun à sa manière : l'épervier entre autres en disant sept fois *khi khi* (χι χι) — et sept fois *tip tip* —; et *l'être à neuf formes* (ο εννεαμορφος; — apparemment composé des sept planètes ou des sept cieux planétaires avec quelques autres combinaisons (b)) le salua en prononçant deux paroles étrangères. Après ces salutations la divinité même fit entendre sept éclats de rire, *kha, kha* — (χα χα —) et chaque éclat produisit une des divinités ou des êtres qui devaient embrasser le monde : la lumière, l'abîme, l'entendement, la race qui a les semences de toutes choses, le destin, l'occasion, et l'âme. Avec cela il y eut encore d'autres êtres produits par un *poppysme* (remuement des lèvres) et par un sifflement, sortis de sa bouche. Il est probable que cette fiction, qui n'est pas en harmonie avec le nombre des planètes, doit servir à compléter ce même nombre mystérieux de *neuf* et que celui-ci est puisé dans quelque déviation des superstitions astrologiques. La divinité même, dans une autre partie du texte, est représentée par ces neuf sons inarticulés (c). A la fin dieu prononça le nom d'*Iao* et produisit par-là une autre divinité qui établit l'ordre dans la création. Je pense que cet être, cette puissance, imitée du système de *Valentin* (d) précurseur de *Marcus*, et qui n'est pas étrangère à celui des Marcosiens mêmes (e), ne doit point faire partie du nombre mystérieux que nous venons d'expliquer.

En-

(a) IREN. I. 10. §. 4. extr.; EPIPH. I. 1. c. 7.

(b) P. 10. l. 4. ὁ δὲ τῶν εννεα θεῶν τῶν ανατελλόντων συν τῷ  (i. e. ἡλίῳ) εἶλε τις μορ-
φας. (cf. IRENAEUS, I. 14. sur les dix puissances, δεκα δυνάμεις). Cette matière toujours n'est pas encore bien claire.

(c) Pag. 1. l. 37, comparée à la pag. 5. l. 40.

(d) IREN. I. 1. 7; EPIPH. Haer. XXXI. 16.

(e) IREN. I. 18. 2; EPIPH. Haer. XXXIV. 20.

Enfin l'époque à laquelle appartient ce livre est en quelque sorte indiquée par un point de doctrine astrologique qu'il présente. Il s'agit de trouver le régent du jour : pour cet effet l'auteur met en parallèle, sur deux colonnes, les noms des jours suivant les Grecs, *κατα το Ελληνικον*, (ce sont les noms qui sont encore en usage); et les noms des planètes dans leur ordre naturel, ce qu'il nomme *επταζωνες*, *ciel*, ou *tableau à sept zones*. Il donne en même tems une méthode pour trouver à l'aide de ces deux colonnes le régent de chaque jour. Cette circonstance, autant que je la comprends, montre trois choses : d'abord que l'usage des noms de jours était alors déjà connu dans l'astrologie, ce qui a eu lieu au moins au III^e siècle, et même antérieurement, à ce que l'on croit ; ensuite, que l'auteur a voulu encore renchérir sur cette prétendue science des astrologues grecs, par ce que les noms des jours sont, comme l'on sait positivement, ceux de leurs régens astrologiques ; et enfin que le livre a été rédigé, selon toute apparence, avant que les noms des jours de la semaine fussent en usage dans la vie civile, ce que M. IDELER (a) croit n'avoir pas eu lieu avant l'établissement universel de la religion chrétienne sous les *Constantins*, mais ce qu'il ne fixe pas non plus immédiatement à cette époque. L'écriture du livre annonce également une époque de déclin : elle a cette longueur, cette maigreur des caractères que nous avons signalée dans le livre sur papyrus N^o. 66 : mais l'orthographe est bien plus vicieuse, et le *ἦτα*, que le rituel N^o. 75 ne confond encore qu'avec le *ε*, y est confondu à chaque instant avec le *ῖτα*, et ainsi avec toutes les voyelles et les diphthongues qui en prenaient, et en prennent encore le son en grec, nommément avec *υ*, *αι* et *α*. Les aspirations fortes sont quelquefois marquées par ce signe *ˆ* audessus de la lettre (b) : il s'y trouve aussi quelques signes de ponctuation. Toutefois il faut observer que l'exemplaire que nous possédons a été copié d'après un ou plusieurs autres, que non seulement beaucoup de corrections sont ajoutées sur les marges, d'après ces exemplaires, mais qu'ils y sont encore deux fois particulièrement cités par les mots *οὕτως εἶχε τὸ ἀντίγραφον* : ainsi portait l'antigraphe (l'exemplaire original), et *ἐν ἄλλῳ εὗρον* (pour *εὗρον*) : j'ai trouvé dans un autre exemplaire.

J'ose donc considérer le livre N^o. 76 comme postérieur au rituel No. 75.

(a) Voyez IDELER, *Handb. der Chronologie*, I. 178; II. 179. cf. LEBRONNE, *Représent.*

sent. Zodiacales, p. 99.

(b) V. p. 154, not. b.

et cette conjecture, si elle se vérifie, peut servir de point d'appui pour fixer l'époque de la propagation de l'astrologie.

Je ne saurais terminer cet appendice sans citer quelques uns des curieux passages que contiennent les deux papyrus N^o. 75. 2^e partie, et 76. Il y en a d'abord un relatif au crocodile, qui salue la divinité quatre fois l'année (a); mais ce passage est en trop mauvais état par les omissions et les corrections de l'écrivain, pour que l'on puisse le discuter en ce moment.

Ailleurs le rituel N^o. 75 (b) présente quelques nouvelles données utiles à l'intelligence des anciennes divinités de l'Égypte et de la mythologie en général. Le faiseur d'offrandes, en se prodiguant les noms de tout ce qui était révééré comme saint ou comme divin dans toute l'humanité, se dit encore *Socrate*, le saint oiseau *Phoenix*, *Cratès*; le soleil; etc. et il ajoute

εγω ειμι Αφροδιτη προσαγορευομενη Τυφι,

εγω ειμι μητηρ θεων η κα[λου]μενη ουρανος,

— εγω ειμι Οσιρις ο καλουμενος υδωρ,

εγω ειμι Ισις η καλουμενη δροσος,

εγω ειμι Ησενεφυς η καλουμενη εαρ,

εγω ειμι ειδωλος, τοις κατακληθειν ειδωλοις ομοιωμενος, κορκοδειλω, εγω ειμι Συχς.

(il faut lire sans doute *ειδωλον*, et *κορκοδειλω* et apparemment *κατα αληθειαν*),

» je suis *Aphrodite*, (*Venus*) appelée *Typhi*,

» je suis la mère des dieux, appelée le ciel,

» je suis *Osiris*, appelé eau,

» je suis *Isis*, appelée rosée,

» je suis *Esenephys*, appelée printemps,

» je suis une idole, ressemblant aux idoles faites d'après la vérité, à un
» crocodile; je suis *Suchus*."

Le mot *κορκοδειλω*, à un crocodile, pourrait être une glosse, si le manuscrit dont-il s'agit (N^o. 75) était copié sur un autre plus ancien, ce que nous ignorons. Dans notre papyrus ce mot se trouve en ligne avec les autres. Il a rapport assez évidemment à *Suchus*. La déesse *Esenephys* n'est pas encore connue. Son nom se composerait-il d'*Isis* (c) et *Nephthys*, ou d'*Isis* et *Né-*

(a) Livre No. 76. p. 1 et p. 9.

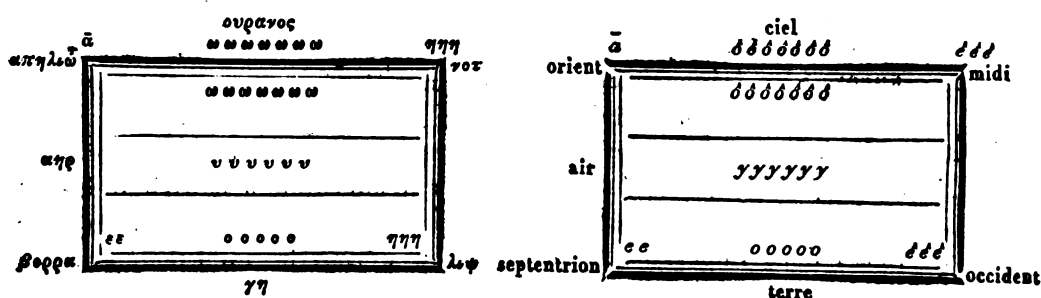
(b) Col. 7.

(c) *Isis*: HC5, HCE. CHAMP. Précis, p. 120. 2^e éd.

fóth? Enfin, je crois que le nom de *Typhi* n'a pas non plus paru jusqu'ici dans la mythologie égyptienne.

Ailleurs le même papyrus (a) offre une curieuse image de *Typhon*. Cette divinité est représentée debout, marchant à droite, tenant dans chaque main une lance debout, et elle est reconnaissable à sa tête d'âne, et au nom de *Seth* qu'elle porte sur la poitrine.

Enfin le livre N°. 76, représente, dans le diagramme suivant, la manière mystique dont-il faut prononcer dans certaine cérémonie les sept voyelles. Ce diagramme rappelle apparemment le concert mystérieux des voyelles dans la création pour former le *grand nom*.



On voit que les sept voyelles, en nombre progressif, un α, deux ε, etc. sont posées aux quatre coins et sur les trois différentes lignes: seulement au lieu de l'un des groupes formés de trois *ητα*, (*ééé*) savoir vers le *midi*, il faudra en écrire un composé de quatre *ιώτα* (*iiii*). L'*ω μέγα*, la voyelle la plus puissante, a eu l'honneur de deux groupes, chacun de 7 lettres.

(a) Parmi les quatre colonnes d'égyptien à main droite du papyrus. C'est la première colonne en comptant de la main gauche.

CORRECTIONS ET ADDITIONS:

- I. 8. 5^e section. *ονειροπομπος*) Il me paraît plus probable maintenant, que le nom propre *Ζμεινιος Τεντυριτου* se rapporte à l'intitulé *ονειροπομπος*, et non aux mots suivants *λαβων οδονιον*: *Recette pour envoyer un songe, de Zminis le Tentyrite* (comme la recette qui précède, qui est d'*Agathoclès*): *ayant pris un linge*. En effet des irrégularités de l'écriture, telles que celle qui m'avait induit en erreur, se trouvent encore plus fréquemment dans la 2^e moitié du papyrus, et les recettes commencent assez ordinairement par *λαβων*, *ayant pris*.
- I. 9. 9^e sect.) Il devient de plus en plus probable, que cette section n'en forme pas une, et qu'elle constitue une allocution à la divinité faisant partie de la recette précédente, ou peut-être à prononcer après avoir réussi dans l'opération. Je viens de découvrir un exemple de ce dernier usage dans la section précédente, la 7^e.
- I. 9. 10^e sect. *Ονειριστον*.) Le pap. 76. présente le mot *ονειραιτητον*, équivalant à celui de notre 6^e section, *ονειρου αιτησις*, *recette pour obtenir un songe*. De même il faut lire ici *ονειρετητον*, mal orthographié, leçon qu'une nouvelle inspection confirme entièrement.
- I. 10.) La 12^e section commence par *Οζεια λαβων χρυσου τεταρτα*. C'est encore, comme la 5^e section, une seconde recette pour le même but que la section précédente, la 11^e. Cette recette est attribuée à *Hosée*, roi d'Israël, connu par son alliance avec les Egyptiens. (*II^e Livre des Rois*, ch. 17. v. 4.) Les papyrus récemment acquis contiennent plusieurs noms propres, comme *Abraäm*, *Isaac* et *Jacob*, et plusieurs autres passages se rapportant aux Juifs. La signification du nom d'*Hosée*, qui veut dire *puissance d'Iao*, a pu contribuer à le faire employer dans la thaumaturgie. On pense au reste que *Marcus* lui-même était originaire de la Palestine. (NEANDER, *Gnost. Syst.* p. 168.)
- I. 10. l. 23.) Les découvertes postérieures confirment l'absence d'indices du culte de *Cybèle* et de *Mithras*, c'est-à-dire comme faisant un objet direct des cérémonies qui sont décrites dans nos rituels. Le

nom de la *mère des dieux* (v. notre *Appendice p. 156.*) ne figure que comme un nom de divinité étrangère. L'allusion à *Mithras* que je regardais encore comme possible (*p. 22. l. 3. et 4*) disparaît par la nouvelle explication que je propose de donner au passage en question. V. ci-dessous les *corrections* se rapportant à la *p. 20. l. 12.*

- I. 11. *l. 1. τον εν τω πο...νω οικω.*) C'est apparemment *ποθνω* « dans la maison désirée. »
- I. 13. *l. 9, 10.*) Ce sont sans doute les *idoles de divinités* que l'auteur de la formule a en vue : ces idoles, comme telles, étaient considérées comme une des mille choses saintes que l'on puisait dans tous les différents cultes connus. Voyez-en un exemple à l'*Appendice p. 156.* Le mot *idole* ne se trouve point pour *signes célestes* au livre magique N°. 76, où l'occasion aurait pu s'en présenter.
- Le *scarabée* est encore mentionné dans ce dernier livre (*p. 3. l. 41.*) *αρχαι λεγειν — το μυστηριον του θεου* ο εστιν κανθαρος.* « Commence à ré-
« citer le mystère de dieu, lequel est le scarabée. »
- I. 13. *not. d;* et partout. — FERUSSAC) lisez FÉRUSSAC
- I. 19. *l. 18. au chien assis sur le fumier:*) La lacune que présente ce passage était causée par une parcelle de papyrus écrit qui était collé dessus, par manière de réparation. Il a été facile de faire disparaître ce corps étranger à l'occasion du collage sur papier transparent. Le passage en entier doit se lire maintenant *au chien galeux assis* etc.
- I. 20. *l. 12. Εγω ειμι ο συννητησας υπο το ιερον ορος.* « Je suis celui qui t'ai rencontré au pied de la sainte montagne.) Les Marcosiens regardaient Jésus comme une des grandes puissances de la création, et son nom composé, en grec, de *six* lettres, comme typifié, entre autres, par son ascension au mont *Thabor* au *sixième* jour, et par son apparition sur cette montagne en faisant partie d'un nombre de *six* personnes. (S. MATTH. *ch. 17*; S. MARC. *ch. 9*; IRÉNÉE I. 10. 4 *pr.*; EPIPH. *Haer. XXXIV. c. 7.*) Il serait assez probable, que le faiseur d'offrandes dît : « je suis cet être » comme au § précédent il s'applique même le nom de *dieu de tous les dieux*, et *lao*. J'avais cru d'abord, que la préposition *υπο*, *au pied de la montagne*, ne permettait point cette explication ; mais je suis bien convaincu maintenant, qu'il ne faut pas regarder de si près à la grammaire, surtout dans cette classe de papyrus.
- I. 21. *l. 6. — HORUS ou HARPOCRATE — propre à présider aux mystères.*) En effet il est essentiel d'observer, que les mystères de ce dieu

sont connus des anciens. Ils se célébraient à Boutopolis. (ΕΡΙΡΗ. *adv. Haer.* III. 2. §. 11. p. 1092.) Et déjà JABLONSKI (*Panth.* II. 4. §. 7.) a considéré ces mystères comme appartenant à une époque comparativement récente.

- I. 24. L. 17. — usage des jaspés au moins depuis GALIEN.) Cet usage se découvre déjà, au premier siècle de notre ère, chez DIOSCORIDE. (*Mat. Med.* V. c. 159.)
- I. 27. L. 27. — fleurissait) L. florissait
- I. 32. *not. a.* — papyrus de la collection ANASTASY) lisez du musée de Leide: CIMBA N°. 1:
- I. 33. L. 18. — quatre divinités funéraires.) Un article de M. CHAMPOLLION le Jeune, publié depuis l'impression de cette partie de mes *Lettres*, montre que ce savant, sans avoir aucune connaissance des rapprochemens que j'ai proposés, en a trouvé un autre qui rentre exactement dans le même cercle d'idées. Les quatre divinités funéraires, ou quatre enfans d'Osiris, selon M. CHAMPOLLION, sont les génies directeurs des quatre points cardinaux. (XVII^e Lettre d'Égypte, du 25 Juin 1829. — *Bull.* de FÉRUS. *Hist.* T. XIV. p. 136.)
- I. 35. L. 25.) On peut voir sur l'évangile des Simoniens, dit *des quatre coins et points cardinaux du monde*, FABRICII *Codex Apocryphus N. Test.* I. p. 377. Et sur les raisons que donnent S. IRÉNÉE et autres pour expliquer le nombre de quatre évangiles, le même ouvrage *ibid.* p. 382. Enfin J. CROJUS, *Specimen Conject. in ORIGEN.* etc. (ad calcem IRENAEI ed. GRABE) a encore recueilli plusieurs notices sur les *ogdoades*, les *tétrades* et le *tétragrammaton*. (voyez p. 9^a; 19^a; 20^b; et p. 10^a). Au reste FABRICIUS cite (p. 385) relativement à l'excellence du nombre quatre quelques autres écrivains, que je n'ai pas encore été à même de consulter.
- I. 38. L. 13. — καταστήσαι) lisez καταστήται
- I. 39. L. 1 — 5.) Il faut lire et interpréter ce passage entier de la manière suivante: Επικαλούμαι σε τον εν τω κενω πνευματι, δεινον, — ο μισω (pour τον μισουντα) — ως εξεβρασθης
- Ce sont les différentes répétitions du texte, que nous avons mentionnées à l'appendice, qui indiquent sans aucun doute ces leçons. « Je t'invoque, toi qui es dans le souffle vide, terrible — toi qui hais — « comme tu as été expulsé. » Certes une pareille faute de grammaire, qui met le nominatif pour l'accusatif, ne pouvait se prévoir; il n'y a que des autorités irrécusables qui puissent justifier cette interpréta-

tion. L'une des formules correspondantes (col. 11.) porte: ο — μισων ευσταθειας; l'autre [μ]εισωντα οικιαν ευσταθουσιν. La première encore δote τη Δ της Δ μαχην — και τον Δ της Δ — εχθραν, ως ειχον Typhon και Osiris. Cette dernière partie du passage entier « donnez à une telle, « fille d'une telle, le combat, et à un tel, fils d'une telle, la haine « comme celle qu'avaient Typhon et Osiris, » explique parfaitement cette liaison d'idées comme tu as été expulsé, qui était difficile à comprendre. La leçon toi qui es dans le souffle vide, que donnent les deux répétitions de ce texte, en faisant disparaître l'alternative « vent, ou terrible — dieu, » diminue également la liaison intime de Typhon avec les dogmes des Gnostiques et ne laisse subsister qu'un rapport d'immixtion entre les anciennes croyances des Égyptiens, et les opérations magiques d'une superstition plus vulgaire.

- I. 40. l. 2. — εκβράσσω — du siècle alexandrin) Savoir dans une acception métaphorique: car dans un sens physique l'emploi d'εκβράσσω est plus ancien. V. par ex. HERODOT. VII. 188, 190, et les passages d'ΗΙΠΠΟΚΡΑΤΕ, auxquels se rapporte la citation de POËSIUS.
- I. 47. l. 7. μαχοπνευμα.) C'est apparemment une épithète de Typhon, souffle, aimant les combats. Dans la formule de séparation (rituel N°. 75. p. 11.) citée dans une note précédente, Typhon, qui est dans le souffle vide, est appelé encore ο Φιλων ταραχας etc. « celui qui aime les désordres. »
- I. 50. l. 4. εστι δε και αγωγιμων.) Il faudra probablement lire αγωγιμον. C'est aussi un moyen d'attraction. L'o micron et o mega se confondent, même quand ils sont suivis dans la même syllabe d'une consonne.
- I. 51. l. 8. λευκανθεμον.) Voyez DIOSCORIDE III. 154; PLINIE XXII. 21.
- I. 51. l. 17. σεληνγονον.) Poesonia. DIOSCOR. Noth. 460. d'après le Trésor d'HENRI ÉTIENNE, ed. VALPY.
- I. 63. l. 25. not. a.) La 9^e colonne du verso de ce papyrus N°. 75 est maintenant devenue la 20. par suite de la jonction de l'autre partie du papyrus. Au reste ce même nom en crochets imitant le cartouche se trouve encore deux fois à la 8^e colonne de cette dernière partie.
- I. 65. not. b. — 47) lisez 46 à la fin
- I. 67. l. 17. ph-p-s-ph.) D'après le nouvel alphabet de M. YOUNG (p. 97), la première et la dernière lettre de ce mot serait un C copte, leçon que je suis bien éloigné de contredire sous le rapport que notre papyrus n'admet pas cette forme de la lettre s, mais sous un autre rapport que j'ai indiqué dans les Observations additionnelles sur la Planche A (1^{re} Lettre p. 89. not. a.)

- II. 8. l. 5 avant la fin. — inscription) *lisez* interprétation
- II. 26. l. 16. — la religion persane paraît n'offrir qu'un seul exemple d'une chouette) M. le comte DE CLARAC ayant depuis déclaré, « qu'il « est plus que probable, que cette chouette » (celle du grand bas-relief Mithriaque du Louvre) « est due à une restauration malentendue; » ce seul exemple paraît s'évanouir, et il devient d'autant plus croyable que la chouette des médailles Cilico-Phéniciennes est l'imitation d'un type grec. (V. *Bull. de FÉRUSS. Hist. T. XIV. p. 188*).
- II. 36. l. 16. — (*Psenchonsis*) *lisez* (*Tsenchonsis*)
- II. 39. l. 1.) D'ailleurs, quoique le dialecte alexandrin offre beaucoup de déviations des règles du grec ordinaire, cependant les protocoles des actes grecs trouvés en Égypte n'ont pas encore offert *Φιλαδελφῆ* au lieu de la forme régulière *Φιλάδελφος* au féminin.
- II. 39. l. 7. — *Pibot*) *lisez* *Pabot*
- II. 48. l. 4 avant la fin. — deux ou trois) *lisez* deux ou trois
- III. 12. l. 9. — *Chmompreeus*) *lisez* *Chmompreds*
- III. 19. l. 22. — papyrus côté N°. 8) *lisez* N°. 8 a
- III. 21. l. 1. — N°. 68—72) *lisez* 68—73
- III. 34. l. 6. — sur 1 p. 7 pouces) *lisez* sur 2 p. 7 pouces
- III. 37, 38.) La note a de la p. 38 se rapporte à la fin de la page 57 au mot *funéraires*.
- III. 41, 43. et Tableau Art. 78, 79.) Le protocole de l'un des deux contrats de Turin de l'an XVI d'*Alexandre I et Bérénice* est communiqué en entier par feu M. YOUNG, dans son ouvrage posthume qui vient de paraître, *Appendix to TATTA M's Egyptian Grammar*, p. 32. Mais comme ce savant ne connaissait pas encore d'autres exemples de cette manière de dater pour l'an XVI, il supposait la leçon du contrat fautive et croyait devoir proposer de lire l'année XXVI. Au reste comme le chiffre démotique qui représente la dizaine est un peu mutilé, la prudence exigera toujours, malgré la concurrence des autres exemples que j'ai recueillis, de vérifier ce chiffre sur l'original à Turin même.
- III. 63. l. 24. — *Mentonétis*) *lisez* *Mentonès*
- III. 66.) Si ma conjecture, que le livre magique N°. 76 soit antérieur d'un peu à l'établissement du Christianisme sous les *Constantins* (Voyez *Appendice p. 155*), se vérifie, le livre chimique N°. 66. qui ressemble sous tant de rapports à l'autre, pourrait également être un peu plus ancien que je ne l'avais supposé.

Au reste les noms de *Démocrite* et d'*Ostanès*, qu'emploient les manuscrits chimiques du moyen âge, se trouvent déjà parmi ceux qui ont rapport à la magie dans notre rituel N°. 75. *col. 11. L. 1.* (voyez notre *Appendice p. 148.*) et *col. 4. L. 16.*

III. 70. *L. 15; et 75 à la fin*) M. GERL me communique que, guidé par les indications de M. l'abbé CATENA, il vient de trouver dans la bibliothèque ambrosienne de Milan deux exemplaires du même recueil chimique: l'un marqué *MSS. Gr. A. n. 57. Pte inf.: olim PINELLI*; l'autre *A. n. 193. Pte inf.: olim FR. PATRICII*. On annonce encore que M. FR. DIETZ en a découvert un exemplaire dans la bibliothèque Medicea Laurentiana de Florence (JAHN, *Jahrbücher für Philol.: V^e année. II. Vol. p. 93.*)

III. 77. *L. 21.*) M. J. BERGER DE XIVREY promet une édition du faux CALLISTHÈNE. (*Bull. de FÉRUSAC, Hist. T. XIV. p. 23.*)

III. 83. *L. 3 à fine. Sect. I. N°. 60*) lisez Sect. I. N°. 61.

III. 107.) J'ai trouvé depuis que ZONGA (*de Orig. et Us. Obelisc. p. 507*) explique le mot *καμινεῦται* de l'inscription de *St. Cannat*, d'un genre de prêtres tenus de nourrir le feu pour les offrandes à faire à *Sérapis*. Mais le fait des bains chauds qui existaient dans les temples de ce dieu étant assez vérifié, il sera permis de croire que l'usage d'offrir à *Sérapis* de l'eau et du feu s'est introduit par manière de symbole faisant allusion au genre de remède employé dans ce temple du dieu égyptien de la santé.

Tableau Art. 13. Papyrus SALT.) Le texte démotique du papyrus de M. SALT, d'après les dernières recherches de feu M. YOUNG (*Appendix to TATTAM'S Egyptian Grammar p. 30 M'*) porte la date de l'an XLIII, *Phamenoth*, année que M. YOUNG assigne, ainsi que moi, à *Évergète II (Phycon)*. M. YOUNG doutait si l'enregistrement grec offre la date de l'an XLIII ou XLVII. Dans ce dernier cas, dit-il, la date du texte aurait rapport à une transaction antérieure à celle qui se trouve enregistrée. Mais cela n'empêcherait point que ce papyrus ne fût relatif aux personnes auxquelles je l'ai attribué.

Tableau Art. 64.) Voyez relativement au lieu de la découverte de ce papyrus, l'*Appendice*, p. 147.

Tableau Art. 81.) Le rituel magique grec, d'après les données nouvellement reçues, doit, selon toute probabilité, être rapporté à *Thèbes* et

être intercalé après le N°. 41. Il faut y ajouter: N°. 41*, le *livre magique* N°. 76. Voyez l'*Appendice*.

Tableau Art. 84; 85, 86; et 87—90.) M. YOUNG a publié depuis les dates égyptiennes des actes de *Psammétiqueus* et même de rois plus anciens, et de ceux de *Darius*; série dans la quelle ce savant croit observer une transition graduelle de l'écriture hiératique à celle dite *démotique* (*Appendix to TATTAM's Egyptian Grammar*, p. 6—9. Comparez *Advertisement*, p. IV.)

II^e Index des noms propres, p. 126. b.) Intercalez à leur place les deux noms suivants: Gennéticé. II. 46 not. b; 47. Glancias. T. Art. 53.

Le travail relatif aux inscriptions des pierres gnostiques, que vient de publier M. KOPP (*De difficultate interpretandi ea quas vitiose — sunt scripta*, *Manh.* 1829. 2 vol. 4°. *Palaeographiae criticae Pars III, IV.*) fort important pour les études auxquelles se rapportent notre I^{re} Lettre, et l'*Appendice*, ne m'est parvenu qu'après l'impression des feuilles précédentes.

On réclame l'indulgence du lecteur pour les fautes de grammaire ou d'orthographe.

LETTRES
A M. LETRONNE
PAR
C. J. C. REUVENS.

LETTRES
A M. LETRONNE
PAR
C. J. C. REUVENS.

2011 11/10/10 / 21.196.111.11





